UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

10294

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

Tome LV

VIe Série — Tome V

128365
1816 13

SOCIÉTÉ DES LANGUES ROMANES
MONTPELLIER

MCMXII

PC
2
R4
L.55

CHANSONS PASTORALES

AMOURS CHchampÈTRES

(*Suite*)

XXIV. Le roi et la bergère

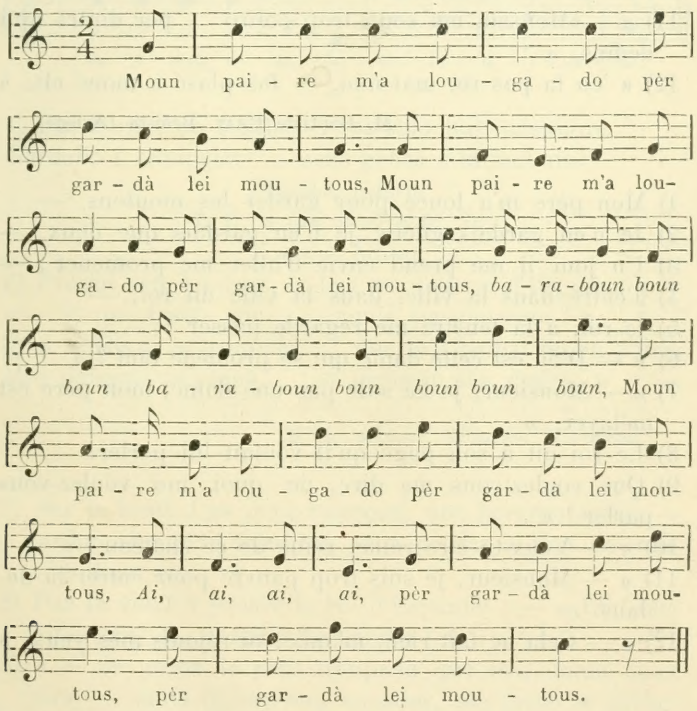

1) Moun paire m'a lougado pèr gardà lei moutous, (*bis*)
baraboun boun boun, (*bis*)
Moun paire m'a lougado pèr gardà lei moutous,
Pèr gardà lei moutous, (*bis*)
ai ai, ai ai,

2) Noun gardabi poi gaire, noun gardabi que dous.
3) Un jour me ben ideo de m'anà proumena ;
4) Dintri dedins la bilo, dins la bilo del rei,
5) Le rei, à la finestro me regardo passà :
6) « — D'ount es aquelo damo que se proumeno tant ?
7) « — Moussu, ièu soun poi damo, moun paire es bourdassier. »
8) Le rei dis à soun page que li boulhò parlà.
9) « — De-qué me boulets dire, que me boulets parlà ? »
10) Si ne bos estre rèino, rèino d'aquest castelh ? »
11) « — Moussu, iéu soun trop pauro pèr dintrà 'qui dedins. »
12) « 'co fa pas re, mai mio, fas plasé à mous els. »

M. Baptiste Prat. Bélesta (Ariège).

1) Mon père m'a louée pour garder les moutons, —
2) Je n'en gardais guère, je n'en gardais que deux. —
3) Un jour il me prend envie d'aller me promener ; —
4) J'entre dans la ville, dans la ville du roi, —
5) le roi, à la fenêtre me regarde passer :
6) « — D'où est cette dame qui se promène tant ? »
7) « — Monsieur, je ne suis pas une dame, mon père est métayer. »
8) Le roi dit à son page qu'il voulait lui parler.
9) Que voulez-vous me dire, de quoi me voulez-vous parler ? »
10) « — Veux-tu être reine, reine de ce château ? »
11) « — Monsieur, je suis trop pauvre pour entrer là dedans. »
12) « — Cela ne fait rien, m'amie, tu réjouis mes yeux. »

XXV. Fragment

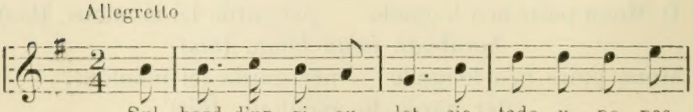

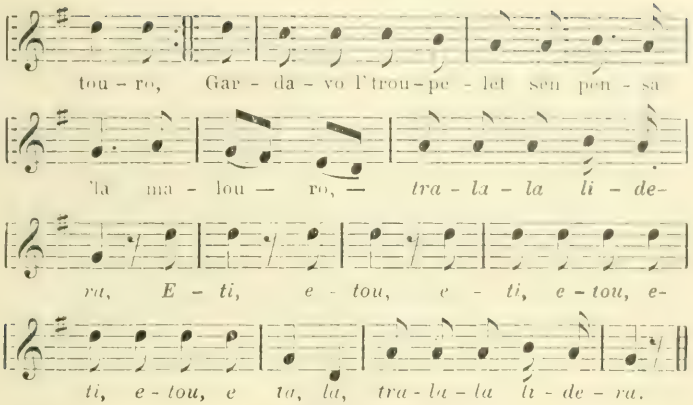

1) Sul bord d'un rioulet, siétado uno pastouro,
Gardabo l' troupelet sens pensà à la malouro
Tralala, lidera,
E ti, e tou (ter) *e ta, la,*
Tralala, lidera,
2) Praqui ven à passà lou rei, lou rei d'Espagno :
« — E que fasets aqui, jantio pastoureleto ? »
3) « — Gardi le troupelet que m'a balhat moun paire,
Mes daissats m'enanà, si facharió ma maire. »

.....

M. le docteur Guibard, Narbonne.

1) Sur le bord d'un petit ruisseau, une bergère assise — gardait son petit troupeau sans penser à rien de mal. — *tralala*, etc.
2) Par là vient à passer le roi d'Espagne : « Eh ! que faites-vous là, gentille bergerette ? »
3) « — Je garde le petit troupeau que m'a donné mon père, — mais laissez-moi en aller, ma mère se fâcherait. »

XXVI. Morgorito

1) Lo vilo de Sorlà (*bis*) n'es tant belo, poulido,
Lanla.
N'es tant belo, poulido.

2) So que i o de pus bel, n'i o tres tant beloi filho.
3) Enquèro quicom mai, Morgorito mo mio.
4) N'en porto lou dinà o soun pèro, o la bigno.
5) Lou fil del rei z o bi, prountomen l'o segudo.
6) O l'intrado del bouè l'o perdudo de bisto.
7) Roncountro un bigneirou que binabo so bigno :
8) « Digo me, bigneirou, n'ouris tu bi mo mio ? »
9) « — Nani certo, moussur, l'ai bisto ni oubido.
10) « Moussur, bezè l'obal jou lo branco d'oulibo.
11) « N'en fai un romelet de touto flour jolio. »
12) « — Fosè m'en un pèr io. (*bis*) un autre per mo mio.

Lanla
Un autre per mo mio.

M. Landes. Sarlat.

Marguerite. — 1) La ville de Sarlat est si belle, si jolie,
2) ce qu'il y a de plus beau, il y a trois belles filles.
3) Encore quelque chose de plus, Marguerite m'amie.
4) Elle porte le dîner à son père, à la vigne.
5) Le fils du roi l'a vue, promptement l'a suivie.
6) A l'entrée du bois, il l'a perdue de vue.
7) Il rencontre un vigneron qui binait sa vigne
8) « — Dis-moi, vigneron, n'aurais-tu pas vu m'amie ? »
9) « — Non, certes, monsieur, ni vue, ni entendue.
10) « Monsieur, voyez là, là-bas, sous la branche d'olivier,
11) « elle fait une bouquet de jolies fleurs. »
12) « — Faites-en un pour moi, un autre pour m'amie. »

XXVII. La bergère et le chevalier

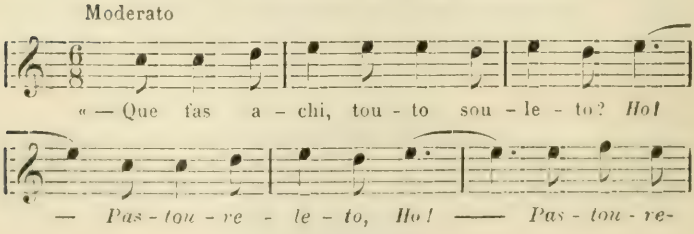

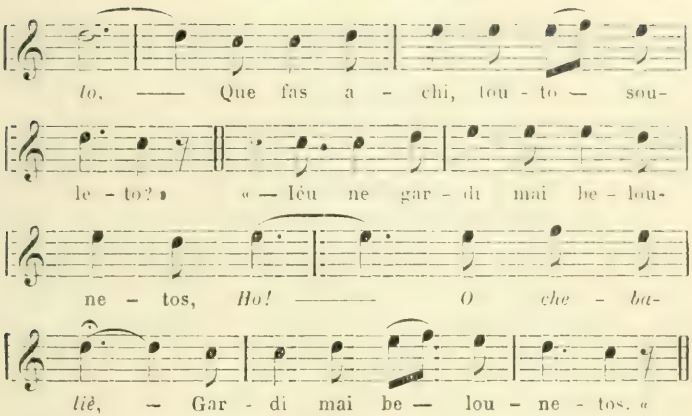

1) « — Que fas achi touto souleto ? Ho !
Pastoureleto. Ho !
Pastourelo.
Que fas achi touto souleto ? »
« — Iéu ne gardi mai belounetos, Ho !
O chebaliè,
Gardi mai belounetos. »
2) « Boudriots pos uno coumpagneto ? »
« — Iéu m'aimi mès restà souleto. »
3) « — Nous assietaron sus l'erbeto ? »
« — Nani, l'erbeto ei bagnadeto. »
4) « — Be n'espandirion la capeto. »
« — Me l'abets pos bous croumpadeto. »
5) « — Iéu te'n dounariò uno espazo. »
« — Iéu noun soun pos filho d'armado. »
6) « — Be la dounarios à toun paire. »
« — Nani moun paire es un lauraire. »
7) « — Be la dounarios à toun fraire. »
« — Nani, moun fraire n'es fouchaire. »
8) « — Be la dounarios à ta maire. »
« — Nani ma maire n'es fialaire. »
9) « — Mès qui t'a ta pla ensegnado ? »
« — N'es moun paire ande ma maire. »
10) « — Ja ! lei bourdrio sabè brulladis. »
« — Ja ! ne fousquessos bous la flambo. »

11) « — Ja ! ne fousquessos tu negado, *Ho !*
Pastoureleto. Ho !
Pastourelo.
Ja, fousquessos tu negado ! »
« — Ja, fousquessos bous le gourc d'aigo, *Ho !*
O chebalié,
Fousquessos le gourc d'aigo. »

Mlle Marie Lambert. Belesta (Ariège)

1) « Que fais-tu ici toute seulette, *Ho !* — *Petite bergère, Ho !*
« — Je garde mes brebinettes, *Ho ! O chevalier.*
2) « — Ne voudrais-tu pas un compagnon ? — « J'aime mieux rester toute seule. »
3) « — Nous nous assiérons sur l'herbe. » — « Non, l'herbe est mouillée. »
4) « — Nous étendrons dessus la cape. » — « — Vous ne l'avez pas encore achetée. »
5) « — Je te donnerai une épée. » — « — Je ne suis pas fille d'armée. »
6) « — Tu la donneras à ton père. » — « — Non, mon père est un laboureur. »
7) « — Tu la donneras à ton frère. » — « — Non, mon frère est un piocheur. »
8) « — Tu la donneras à ta mère. » — « — Non, ma mère est une fileuse. »
9) « — Qui donc t'a si bien enseignée ? » — « — C'est mon père avec ma mère. »
10) « — Ja ! (au diable) je voudrais les savoir brûlés. »
« Ja ! puissiez-vous être la flamme. »
11) « — Puisses-tu être noyée. » — « — Puissiez vous être la mare profonde. »

Variante. — Cette chanson se chante aussi sur l'air suivant :

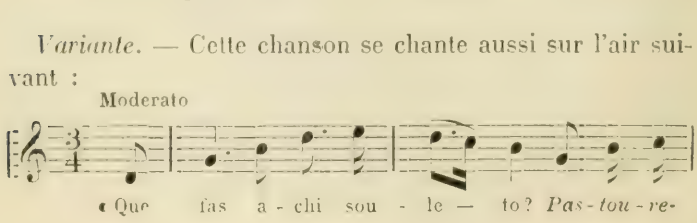

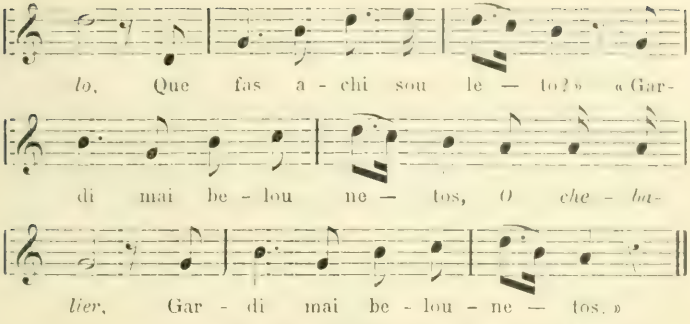

Mlle Marie Basset. Belesta (Ariège).

XXVIII. La bergère et le page

1) De chas nous, chas moun paire,
De vous me moque,
I me meten bergièro, bergièro de moutous.
I me moque de vous.
2) Nen gardavo poin gaire, nen gardavo que dous ;
3) De dous ca vengué à quatre, de quatre à trente dous.
4) I lous menî óu paisse, à l'oumbro d'un boueissou :
5) L'oumbro i ero douceto, î m'endourmî dessous.
6) Trei cavaliés i passen, frapen sur lous boueissous.
7) I fan tombà l'eigai : « Moussurs, que souatas-vous ? »
8) « — Mas, dissé un dóus pageis, mountan lo darrier nous. »
9) « — Mas, que dissé lou meitre, qu'en faren nous chas nous ? »
10) Reipoundé l'autre page : « Elo farò lous lieis,
11) « Lavorò la veisselo la plucio boueissarò. »
12) Quan la fuguet grandeto lou page ve amourous.
13) « — Retira-vous, lou page, m'amour n'ei pas per vous.
14) « Elo ei per un autre qu'ei mier pignà que vous. »

M. Marvaud. Brive.

1) Chez nous, mon père — *de vous je me moque* — me met bergère, bergère de moutons. — *Je me moque de vous.*
2) Je n'en gardais guère, je n'en gardais que deux ; —
3) de deux ils vinrent à quatre, de quatre à trente-deux.
4) Je les menai paître à l'ombre d'un buisson ; —
5) l'ombre était douce, je m'endormis dessous.
6) Trois cavaliers passant, frappent sur les buissons,
7) ils font tomber la rosée : « Messieurs, que souhaitez-vous ? »
8) « — Ça, dit un des pages, montons la derrière nous (en croupe) ».
9) « — Mais, dit le chef, qu'en ferons-nous à la maison?»
10) L'autre page répondit : « Elle fera les lits, —
11) lavera la vaisselle, balayera la pluie. » —
12) Quand elle fut assez grande, le page en devint amoureux.
13) Retirez-vous, page, mon amour n'est pas pour vous,
14) « il est pour un autre qui est mieux peigné que vous. »

XXIX. Le pastourelhet

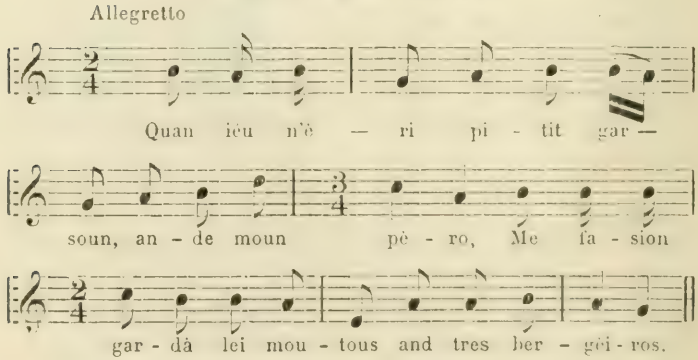

1) Quan iéu n'èri pitit garsoun, ande moun pèro,
Me fasion gardà lei moutous and tres bergèiros.
2) Cado birado qu'iéu fasiò, bè lai baisabi,
La pus jouino de toutoi tres toujoun plourabo.

3) Quan iéu bejèri tant de plours iéu m'enanèri,
A l'oumbreto d'un castélhet qui m'asoumbrèri ;
4) Si m'arrinqui moun flajoulet, e lo sounèri ;
Lai damos que l'èroun dedins ne sourti-quèroun.
5) « Souno, souno pastourelhet, pitit boun drolle,
Si iéu toun flajoulet abiò, le sounarosi. »
6) « Si bous, moun flajoulet boulets, madoumaizèlo,
Un baisat bous n'en coustarà de la pus belo. »
7) « — Baisat auras, pastourelhet, de ma chambrièro, »
« — Nou, baldriò bé poi mai de bous, madoumaizèlo. »
8) « — Jamai ni comte, ni baroun m'an tant charmado
Coumo l'janti pastourelhet la maitinado. »

Mme Bouichou, dite *La Cancsso*. Beleta (Ariège).

Le petit berger. 1) Quand j'étais petit garçon, chez mon père, — on me faisait garder les moutons avec trois bergères.
2) A chaque tournée que je faisais, je les embrassais, — la plus jeune des trois toujours pleurait.
3) Quand je vis tant de pleurs je m'en allai, — à l'ombre d'un petit château je me mis à l'ombre ;
4) je sortis mon flageolet et me mis à jouer ; — les dames qui étaient (dans le château) en sortirent.
5) « — Joue, petit pâtre, gentil petit garçon. — Si j'avais ton flageolet j'en jouerais aussi. »
6) « — Si vous voulez mon flageolet, mademoiselle, — il vous coûtera un baiser à la plus belle. »
7) « — Tu auras, petit berger, un baiser de ma chambrière. » — « — Il le vaudrait bien mieux de vous, mademoiselle. »
8) « — Jamais ni comte, ni baron ne m'ont charmée autant — que le gentil petit berger cette matinée. »

XXX. Lou castel de Mounviel

1) Darré lou castel de Mounviel i'auvi cantà la belo ;
2) Se ne canto si claromen que semblo doumaizèlo.
3) Lou fil del rei o z'entendet de sa nauto fenestro,

4) Sono petit Jan, soun bailet, per brida la conèio.
5) « — Ai ! moun mestre, oun voulès anà, quan voules la conèio ? »
6) « — M'en voli anà al boi poulit i'auvi cantà la belo. »
7) « Ai ! moun mestre nou i angues pas, acò's nostro chambrièro. »
8) « — Siogue chambrièro ou chambricirou, iè voli anà bere. »
9) Mais del pus loun que lou veget, la cansoun rabeisseio.
10) « — Acavo, belo, la cansou, la cansou qu'es tau belo. »
11) « — Coumo, pauro, cantariòu iou, pauro descoun soulado ?
12) « Ai moun fraire, 'mai moun ami, tous dous mors à la guerro. »
13) « — Digas, belo, qual planges mai, toun ami, ou toun frèro ? »
14) « — Iou plangi bien moun bel ami, mais plangi mai moun frèro ;
15) « Quan moun bel ami me batiò, moun frèro me gardavo,
16) « Pauro, farai bé'n autre ami, mais noun pas'n autre frèro. »

M. le vicomte de Gourgues. Lanquais (Dordogne).

Le chateau de Monviel (1). — 1) Derrière le château de Monviel j'ouis chanter la belle ;
2) elle chante d'une voix si claire que l'on dirait une demoiselle.
3) Le fils du roi l'entendit de sa haute fenêtre.
4) il appelle petit Jean, son valet, pour seller la haquenée.
5) « — Ah ! mon maître, où voulez-vous aller, que vous vouliez la haquenée ? »
6) « — Je veux aller au bois joli entendre chanter la belle. »

(1) Monviel (Lot-et-Garonne), arrondissement de Villeneuve.

7) « — Ah ! mon maître n'y allez pas, ce n'est que notre chambrière. »
8) « — Qu'elle soit chambrière, peu importe, je veux y aller voir. »
9) Du plus loin qu'elle l'aperçut elle baissa (interrompit) sa chanson.
10) « Achève, belle, ta chanson, ta chanson est si belle. »
11) « — Comment, hélas ! pourrais-je chanter, pauvre désolée !
12) « Mon frère et mon ami sont tous deux morts à la guerre. »
13) « — Dis-moi, belle, lequel tu plains le plus de ton ami ou de ton frère ? »
14) « — Je regrette bien mon bel ami, mais je regrette bien plus mon frère ;
15) « Quand mon bel ami me battait, mon frère me protégeait,
16) « Je pourrai bien faire un autre ami, mais non pas un autre frère. »

Variantes. — 1) Darré lou castel... i canto la borgièiro.
4) Sono petit Jean soun veilet que brido la canèio.
7) Et Mestre, nou i anguei pas, qu'acò's nostro borgièiro.
8) Siesque borgièiro o borgieirou, iou voli anà vere.
10) Acavo, belo, ta cansou, ta cansou ei nouvèlo.
11) ... paro descounsoulèio.
16 *bis* Belo, te servirai d'ami e moun veilet de frèro.

XXXI. Le galant dupé

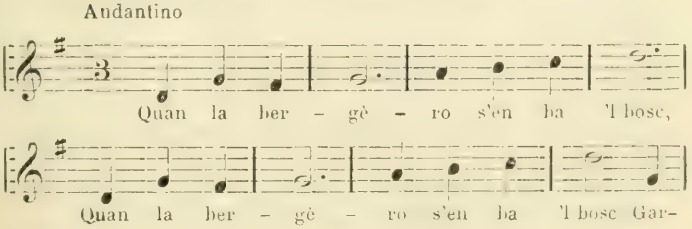

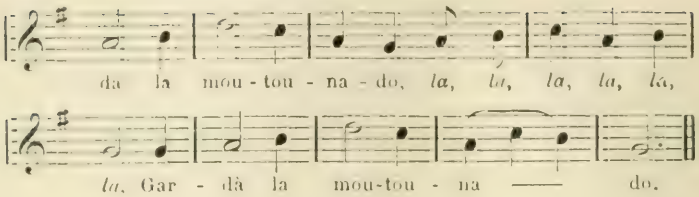

1) Quan la bergèro s'en ba 'l bosc (*bis*) gardà la moutounado.

la, la, la (ter)

Gardà la moutounado,

2) Praqui ben à passà 'n moussu que be la regardabo.

3) « — Que regardas o voui, moussu ? » « — Le bostre amour m'agrado. »

4) « — Ebé ! moussu, passats de sa, parlaren uno brico. »

5) « — Coussi pouirai passà delà ? l'aigueto n'es trop forto. »

6) Le moussuret be i est passat, l'a preso e l'a 'nbrassado.

7) « — Dichats m'anà bira 's moutous, ne sirai lèu tournado.

8) « Galant, quan tenios l'aperdis, te la caliò ploumado ;

9) « Aro i es pos pus a temps, n'a preso la voulado. »

la, la, la (ter)

N'a preso la voulado.

Mlle Marie Basset. Belesta (Ariège).

1) Quand la bergère s'en va au bocage (*bis*) garder ses moutons,

2) par là vient à passer un monsieur qui la regardait beaucoup.

3) « — Que regardez vous ainsi, monsieur ? » « — Votre amour m'agrée. »

4) « — Eh ! bien, monsieur, passez de ce côté (du ruisseau), nous parlerons un peu. »

5) « — Comment pourrai-je passer de l'autre côte ? l'eau est trop forte. »
6) Le petit monsieur y est bien passé, il l'a prise et l'a embrassée.
7) « — Laissez-moi aller rassembler les moutons, je serai bientôt de retour.
8) « Galant, quand tu tenais la perdrix, il fallait la plumer,
9) à présent tu n'y es plus à temps, elle a pris la volée. »

XXXII. La filheto de Milhau

1) Una filheta de Milhau un jour s'èra perduda,
Ne sabiè pas pus s'entournà d'ounte n'èra venguda
2) Un chivaliè ven à passà, la vèi estabourdida :
Lé dis : « *Que faites-vous donc là, aimable jeune fille ?*
3) « — Me soui venguda permenà, ara me soui perduda. »
« — *Belle, montez derrière moi, belle je vous en prie.*
4) « *Je vous repasserai le bois, le bois sans vous rien dire.* »
Quand aguèrou passà lou bosc, ela se met à rire.
5) « — *Que riez-vous si fort ainsi, aimable compagnie* ? »
« — Iéu ne rise de moun profit et de vostra bestisa,
6) « De m'aguerre passà lou bosc lou bosc sens me res dire. »
« — Bela, i retornariès tus, dedin lou bosc souleta ? »
7) « Caliè ploumà l'aussel blancou, quand tenias la lauzeta,
L'avès tenguda per lou bec, la tenès per la coueta. »

M. le docteur Cavani. Montferrier (Hérault).

1) Une jeune fille de Millau un jour s'était égarée, elle ne savait plus retrouver le chemin d'où elle était venue.
2) Un chevalier vient à passer, la voit tout étourdie : il lui dit : « Que faites-vous là, aimable jeune fille ? »
3) « — Je suis venue me promener, et je me suis perdue. — Belle, *etc.*

4) Quand ils eurent passé le bois, elle se mit à rire.
5) « Que riez vous, etc. » « Je ris de mon profit et de votre bêtise.
6) « de m'avoir passé le bois sans me rien dire. » — Belle y retournerais tu, au bois toute seule ? »
7) « Il fallait plumer l'oiseau blanc, quand vous teniez l'alouette. vous l'avez tenue par le bec, vous la tenez par la queue. »

XXXIII. Fragment

« — *J'ai perdu mes gants, la belle, allons les chercher.* »
« — Nani, nani, moussu. vous m'agantares pas :
Fauié ploumà la poulo, quan vous la tenia. »

Mme Marthe Reboul, Arles-sur-Rhône.

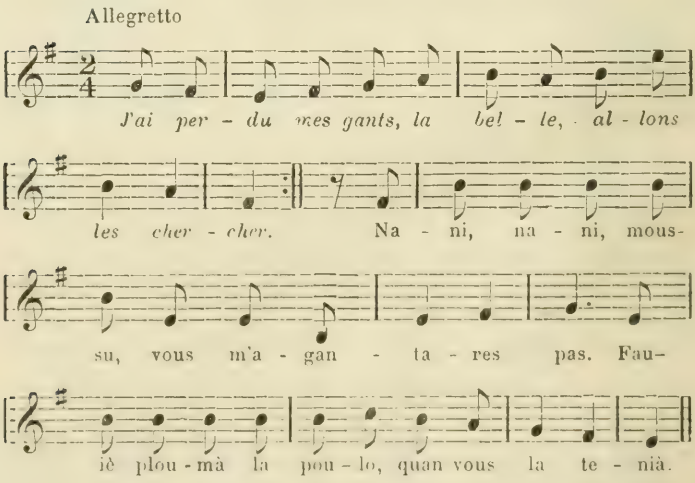

« — J'ai perdu mes gants, la belle, allons les chercher ? »
« — Non, non, monsieur, vous ne m'attraperez pas : — il fallait plumer la poule quand vous la teniez. »

XXXIV. Lou mouoine.

1) N'en soun trei filhouno tout de long d'en prat (1).
2) En drole de mouoine lai vouliò troumpà :
3)« — Quelo serò ma mio de vous autros tres ? » (2)
4) Diguè la plus belo : « noun serò pas iéu. »
5) Diguè la segoundo : « encaro men ieu. »
6) Digué la plus joueino : « si be, serò iéu.
7) Mouoine, si me douones cent escus que n'as ? »
8) Lou mouoine plus simple lius vai beilà.
9) « — Mouoine, si me douones lou chivau que n'as ? »
8) Lou mouoine plus simple li lus vai beilà.
11) La belo as quatre se met à chaminà :
12) « Aten ! ma miouno t'eidarei bridà. »
13) E lou paure mouoine suguè atrapà.

M. le docteur Chaussinand. Coux (Ardèche).

Le moine. — 1) Ce sont trois filles tout le long d'un pré.
2) Un drôle de moine voulait les tromper :
3) « Laquelle sera m'amie de vous trois ?
4) La plus belle dit : « ce ne sera pas moi. »
5) Dit la seconde : « moi, encore moins. »
6) Dit la plus jeune : « aussi bien, ce sera moi,
7) moine, si tu me donnes cent écus que tu as ? »
8) Le moine benêt va les lui donner.
9) « — Moine, si tu me donnes le cheval que tu as ? »
10) Le moine benêt va la monter (dessus).
11) La belle, au galop (?), se met à cheminer.
12) Attends ! m'amie, je t'aiderai à brider. »
13) Et le pauvre moine fut bien attrapé.

Variantes : (1) Soun trei dumizèlo au mitan d'un prat.
Ven à passà 'n mouoine abilhà de blanc.
(2) Quento est la plus gento de vous autros tres ?

XXXV

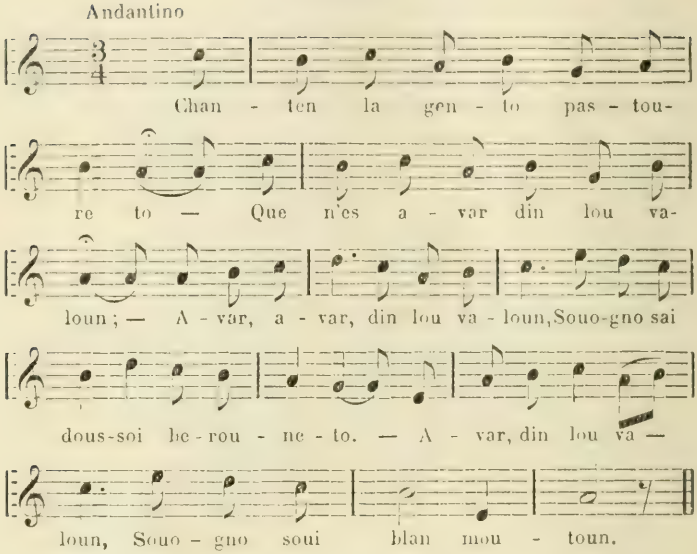

1) Chanten la gento pastoureto
Que n'es avar din lou valoun ;
Avar, avar din luo valoun,
Souogno sai doussoi berouneto.
Avar, din lou valoun,
Souogno soui blan moutoun.

2) Li manco pas de pasturage
Avar, avar, dedin lou prà.
En chivàliè ven à passà
Li arregardo soun visage ; (1)
Cresiò de caressà
'quelo raro bèutà.

3) La pastourèlo qu'ei tant fino
Li di : « Moui moutoun soun au blad ;
Asseta-vous, loui vau virà,

(1) Var. : ... la flour de soun visage.

Car entende quaucun que crido ;
Espera me praqui,
Que m'en vau reveni. »

4) La pastourelo qu'ei tant fino
Deili lou chivau dóu pibou,
End un saut n'es à cavalou :
I ! patatic, patatac, n'en gilo,
Jogo dos esperoun
Coumo en valhent dragoun.

5) « — Arrestà ! gento pastoureto,
Arresta-vous per en moument,
M'empourtà moun or, moun argent,
Lei oubleià din la saqueto,
Si avè de cor, aumens
Jita me'n pau d'argent. »

6) Gardà loui moutous à ma plasso
M'avè tout 'er d'en bouon bergiè.
Moun mestre, qu'es en bouon fermiè,
Vous nurrirò : pan e toumasso,
Lou burre, lou pan bis
Poueiron vous refreschi. »

7) « — Maudi siave la pastourasso (2)
E lous ami qu'a d'alentour :
Maudis sià lou capoun d'amour
Que vuei me fai pourtà la biasso.
Au diable de l'amour
Que m'a jougà lou tour !

M. le docteur Chaussinand. Coux (Ardèche).

1) Chantons la gentille bergère — qui est là-bas dans le vallon ; — là-bas, dans le vallon, — (elle) soigne ses tranquilles brebis. — Là-bas dans le vallon, — soigne ses moutons blancs.

2) Il ne manque pas de pâturage — là-bas, dans le pré. — Un chevalier vient à passer — voit la fraîcheur de

(2) Var. : Maudi sia la pastourelasso.

son visage : — il croyait de caresser — cette rare beauté.

3) La bergère qui est rusée — lui dit : « Mes moutons sont au blé : — asseyez-vous, je vais les détourner, car j'entends quelqu'un qui crie ; — attendez-moi ici, — je reviendrai bientôt.

4) La bergère rusée — détache le cheval du peuplier, — dans un saut elle est à cheval : — En avant ! patatric, patatrac, elle s'enfuit, — joue des éperons, — comme un vaillant dragon.

5) « — Arrêtez ! gentille bergerette, — arrêtez-vous pour un moment, — vous m'emportez mon or, mon argent, — je l'ai oublié dans le petit sac. — Si vous avez du cœur, au moins — jetez-moi un peu d'argent. »

6) « — Gardez les moutons à ma place, — vous m'avez tout l'air d'un bon berger. — Mon maître, qui est un bon fermier, — vous nourrira (avec du) pain et du fromage, — le beurre, le pain bis — pourront vous rafraîchir. »

7) Maudite soit la vilaine bergère — et ses amis d'alentour ; — maudit soit le sot amour — qui me fait aujour d'hui endurer cet affront. — Diable soit de l'amour — qui m'a joué un tour pareil ! »

XXXVI

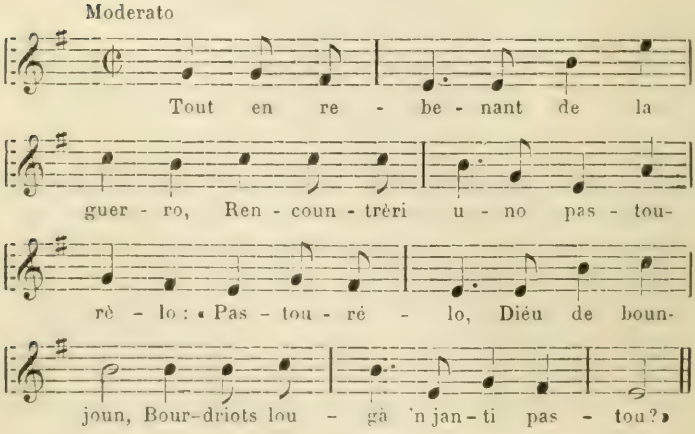

1) Tout en rebenant de la guerro
Rencountrèri uno pastourèlo :
« Pastourèlo, Diéu de bounjour,
Bourdriots lougà 'n janti pastou ? »

2) « — Iéu counegui à bostro mino
Pourtats espazo e carabino,
Bourduroi blanco, ploumo al capel,
N'ets poi l'aire d'un pastourel. »

3) An-t-i disen : « Jantio pastouro
Bos qu'anen jougà'no mièjo ouro
A l'oumbreto del roumani ?
Achi jougarion l'esperti. »

4) La pastoureto n'ei rusado,
Dits que sa maire l'a cridado ;
« Demourats à demà maiti,
Troubarets la pastouro aci. »

5) Le galant nou manco pas l'ouro
Que i a dit la jantio pastouro ;
Mes le galant si es tournat,
La pastouro l'a pla troumpat.

6) La pastouro n'es en finestro,
N'en pencheno sa belo testo ;
N'en pencheno soun bel pel rous,
An se trufant de l'amourous.

Mme Catherine Félix, dite l'*Emperouno*. Belesta (Ariège).

1) En revenant de la guerre — je rencontrai une bergère : — « Jeune bergère, Dieu de bonjour, — ne voudriez-vous pas louer un jeune berger ? »
2) « — Je reconnais à votre mine — (vous portez épée et carabine, — galons blancs, plume au chapeau,) que vous n'avez pas l'air d'un berger. »
3) Il lui dit : « Gentille bergère, — veux-tu que nous allions jouer une demi-heure — à l'ombre douce du romarin ? — Là nous jouerions le goûter. »
4) La petite bergère est rusée, dit que sa mère l'a appelée : — « Attendez à demain matin, — vous retrouverez ici la bergère. »

5) L'amoureux ne manque pas l'heure — que lui avait fixée la petite bergère ; — mais si l'amoureux est revenu, — la petite bergère l'a bien trompé.

6) La petite bergère est à sa fenêtre. — elle peigne sa belle chevelure, — elle peigne ses beaux cheveux roux — en se moquant de l'amoureux.

XXXVII. Le galant éconduit

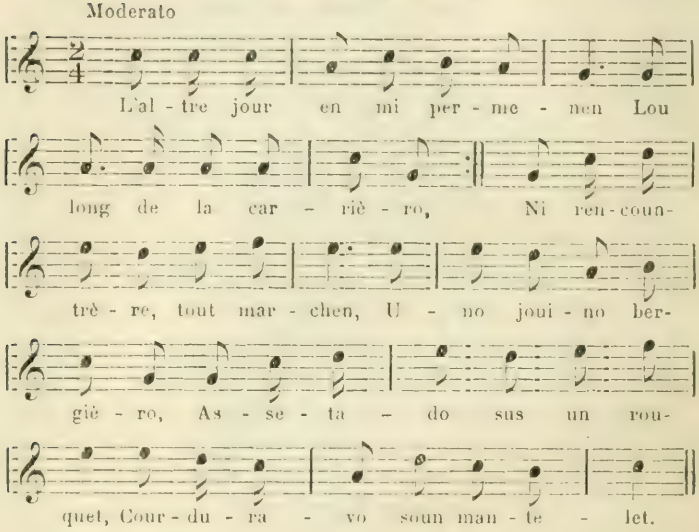

1) L'altre jour, en mi permenen
Lou long de la carrièro, (1)
Ni rencountrère, tout marchen,
Uno jouino bergièiro ;
Assetado sus un rouquet,
Courduravo soun mantelet.

2) Iéu m'aprouchère un pau de près (2)

Variantes : (1) Tout lou long d'un bouscage
(2) Avancère un pau mai lou pas
Per vèire sa courduro ;
Sa courduro me counven pas.
Mais sifet sa figuro.

Per vèire sa courduro,
Adoun m'a di : « D'ount sès sourti,
Vous end vosto figuro ?
Adoun m'a di : d'ount sès sourti,
Jamai iéu noun vous aviéi vi ? »

3) « — Siéi sourti de tras un bartas,
M'amour la desirado ;
Se voste cor me permetié
De vous fa 'no brassado ? »
« Las brassados soun pas per vous, (3)
Janti galant, retira vous. »

Mlle Alice Hermet. Gerolhac (Gard).

1) L'autre jour, en me promenant — le long du chemin — — je rencontrai tout en marchant — une jeune bergère : — assise sur un rocher, — elle cousait son petit manteau.
2) Je m'approchai un peu près d'elle — pour voir sa couture, — elle m'a dit : « D'où êtes-vous sorti, — vous et votre visage ? — Elle m'a dit : d'où êtes-vous sorti, jamais je ne vous avais vu ? »
3) « — Je suis sorti de derrière un buisson, — m'amour la désirée ; — si votre cœur me permettait — de vous embrasser ? » « Mes baisers ne sont pas pour vous, — beau séducteur retirez-vous. »

XXXVIII

1) L'autre jour soulet m'enanave
Tout caminan per la carrièro,
Ni devistère uno bergèiro
Poulido coumo lou sourel.

2) En la veguèn coumo acò belo,
Pau à pau mi sarrère d'elo,

(3) Retira vous, sot amourous,
Lai brassados soun pas per vous.

Li diguère : « Belo toujour
Voudrias ti pas lougà 'n pastour ? »

3) Adoun la jouve mi regardo,
E me dis elo tan galhardo :
« Dequé fariei d'un pastourel,
Per el ai trop manit troupel ? »

4) « — S'avès pas fosso à mi fà faire
Noun plus vole pas gagnà gaire ;
Bergèiro, fasès m' un poutou,
E sarai vostre servitou. »

M. le pasteur Fesquet. Cologrue (Gard).

1) L'autre jour je m'en allais seul, — tout marchant dans la route — j'aperçus une bergère — jolie comme le soleil.
2) En voyant comme elle était belle, — peu à peu je m'en approchai, — je lui dis : « (vous qui êtes) toujours belle, — ne voudriez-vous pas louer un berger ? »
3) Alors la jeune fille me regarde — et me dit d'un ton gai : — « Que ferai je d'un pâtre, — avec un si petit troupeau ? »
4) « — Si vous n'avez pas beaucoup (de travail) à me donner, — je ne veux pas beaucoup gagner non plus ; — faites-moi un baiser — et je serai votre serviteur. »

XXXIX

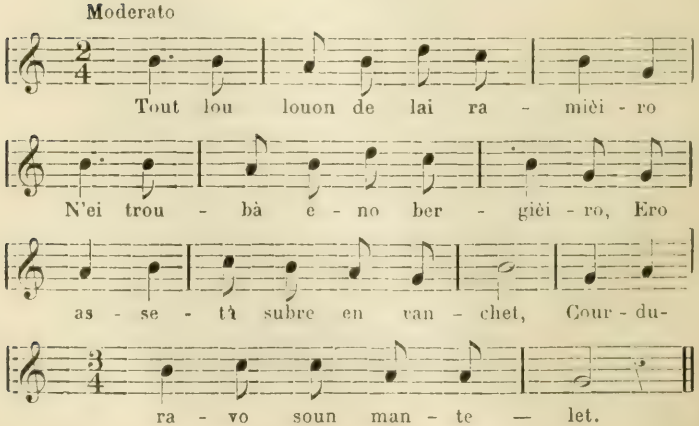

1) Tout lou louon de lai ramièiro
N'ei troubà eno bergièiro,
Ero assetà subre en ranchet,
Courduravo soun manteiet.

2) Li diguei : « Bouonjour bergièiro,
N'en farià pa 'n pau pranièiro ?
Pastoureleto bouonjou,
N'en louiariò pa 'n pastrou ? »

3) De pastrou n'en louie gaire,
De troupèu n'en garde gaire,
Tout pastrou que vòu quaïcon
N'est louià per la Sant Jon. »

4) « — Belo, si iéu n'en vale gaire,
Belo, iéu demande gaire,
Vous demande qu'en poutou,
Belo, belo, dounà me lou. »

5) « — Si de poutous vouliéu faire,
N'anariéu à moun fringaire ;
Vous, moussu, qu'avè dequé,
Dumizèlos trouvaré. »

6) « N'ame mai la pastourèlo,
Aub' soun faudiéu de tartanèlo,
Que la filho d'en president
Èm soun or e soun argent. »

M. le docteur Chaussinand. Coux (Ardèche).

1) Tout le long des ramures j'ai trouvé une bergère, — assise sur un rocher : elle cousait son manteau.
2) Je lui dis : « Bonjour bergère, ne feriez vous pas un petit goûter ? — Bonjour bergère, ne loueriez vous pas un jeune berger ? »
3) « — De berger je n'en loue guère, je n'ai pas de troupeau à faire garder : — tout berger qui vaut quelque chose est loué pour la Saint-Jean. »
4) « — Belle, si je ne vaux guère, — belle, je ne demande guère, — je ne vous demande qu'un baiser. belle, belle, donnez-le moi. »

5) « — Si des baisers je voulais faire, — j'irais à mon amoureux : — vous, monsieur, qui avez de la fortune, — vous trouverez des demoiselles. »

6) J'aime mieux la jeune bergère — avec son tablier d'étoffe, — que la fille d'un président — avec son or et son argent. »

XL

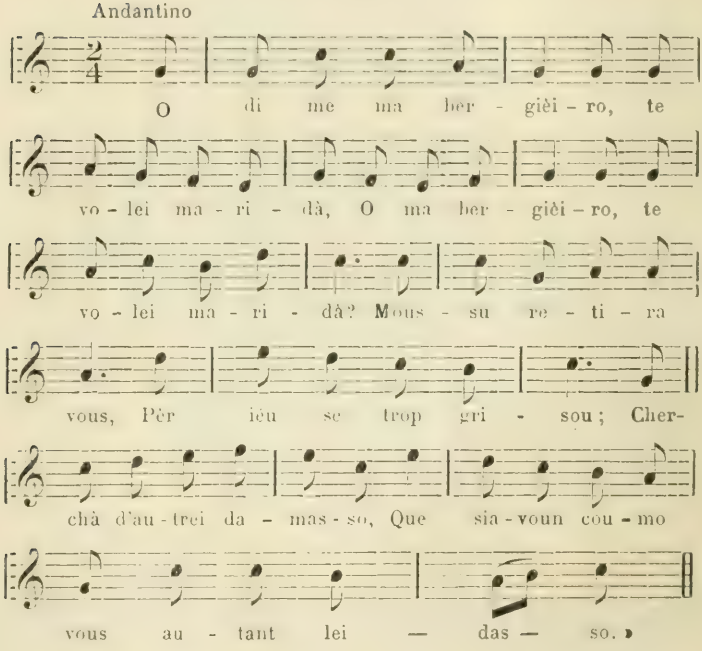

1) « — O di me, ma bergièiro,
Te volei maridà ? »
« — Moussu, retira vous,
Pèr iéu sè trop grisou ;
Cherchà d'autrei damasso
Que siavon coumo vous
Autant leidasso. »

2) « — O di me, ma bergièiro,
Me faiâ pa'n poutou ? »
« — Sout la couò de moun chin
N'in pouvé faire cinq,
Mai ò pèr moun visage
Seriò tro fi pèr vous.
Seriò doumage. »

M. le docteur Chaussinand. Coux (Ardèche).

1) « — O dis-moi, ma bergère, veux tu te marier ? » (*bis*) « — Monsieur, retirez-vous, — pour moi vous êtes trop grison, — cherchez d'autres grandes dames — qui soient comme vous, — aussi laides.

2) « — O dis-moi, ma bergère, — ne me ferais-tu pas un baiser ? » — « — Sous la queue de mon chien — vous pouvez en faire cinq, — mais quant à mon visage — il serait trop fin pour vous, — ce serait dommage. »

XLI

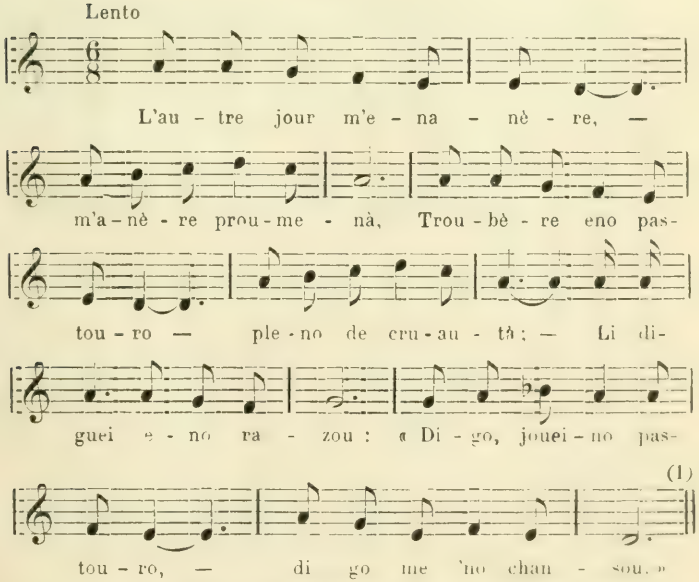

(1) Tonalité grégorienne, premier mode du Plain chant.

1) L'autre jour m'enanère, m'anère proumena,
Troubère eno pastouro pleno de cruautà ;
Li diguei eno razou :
«Digo, joueino pastouro, digo me 'no chansou ? »

2) Pastouro fai respouonso : « Iéu save pas chantà,
Siéu qu'eno pauro filho, iéu save que gardà
M'en vau d'amount, d'avau,
E bien n'en prene gardo de faire gis de mau. »

3) « — Lou mau que tu pouos faire te lou vole pagà,
Ei eno gento bourso, te la vole dounà,
Que li a cinq cens escus,
Autant mai de pistolos, acò's pas de refus. »

4) « — Garda vosto pistolos, omai vostous escus,
A causo que siéu belo, galan retira vous :
Anà faire l'amour
En d'autros doumizèlos, las parieiros de vous. »

5) « Adieu doun, ma pastouro, pleno de cruautat,
Toun paire, omai ta maire te maridaran pas ;
Vaudrò miei m'acourdà
So que iéu te demande : te ne repentiras. »

6) « — Mes si noun me maridoun, d'acò m'en soucie pas,
Farei doun à la Vierjo de ma vierjinitat ;
Pregarei lou bouon Diéu
E la Vierjo Marìo sià toujour embé iéu. »

M. le docteur Chaussinand. Coux (Ardèche).

1) L'autre jour je m'en allai, j'allai me promener, — je trouvai une bergère pleine d'inhumanité ; — je lui tins un propos : « — Dis-moi, jeune bergère, dis-moi une chanson ? »
2) La bergère répond : « Je ne sais pas chanter, — je ne suis qu'un pauvre fille, je ne sais que garder (le troupeau), — je vais par monts, par vaux, — et je prends bien garde de ne faire rien de mal.
3) « — Le mal que tu peux faire, je veux te le payer, —

j'ai une bourse pleine, je veux te la donner : — il y a cinq cents écus, — et autant de pistoles, ce n'est pas de refus. »

4) « — Gardez vos pistoles et vos écus, — à cause que je je suis belle, séducteur retirez vous : — allez faire l'amour — a d'autres demoiselles, égales à vous. »

5) « — Adieu donc, ma bergère, pleine de cruauté, — ton père avec ta mère ne te marieront pas : — il vaudrait mieux m'accorder — ce que je te demande : tu t'en repentiras. »

6) « — Si je ne me marie pas, de cela je m'en soucie peu, — je ferai don à la Vierge de ma virginité ; je prierai (pour que) le bon Dieu — et la Vierge Marie soient toujours avec moi. »

XLII

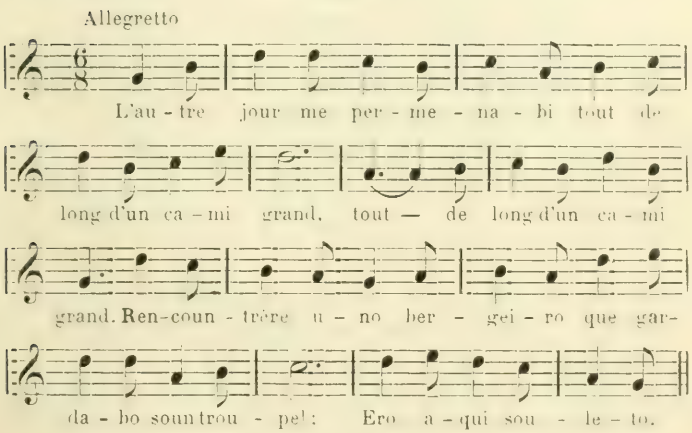

1) L'autre jour me proumenabi
Tout de long d'un cami grand,
Tout de long d'un cami grand,
Rencountrère uno bergèiro
Que gardabo soun troupel ;
Ero aqui souleto.

2) « — Bergèiro, touto souleto
Coussi n'as pas pòu des louchs ? »

« Nani, nani pas, moussu,
Siei filho de grand courage ;
N'ai passà sept ans lou bosc
Sens faire doumage. »

3) « Belo, n'ai dous cent pistolos,
Si bos te las dounarai ? »
« Nani, nani pas, moussu,
Siei pas filho de pistolo ;
Per dous cent pistolos d'or
Doni pas moun cor. »

4) « Belo, n'ai uno centuro,
Si bos te la dounarai ? »
« — Nani, nani pas, moussu,
Siei pas filho de centuro :
Per uno centuro d'or
Doni pas moun cor. »

5) « Anaren din lou bouscage
Per bèire lou jaussemi,
Per bèire lou jaussemi,
La flou, la pus belo roso. »
« — Adissias, e pla merci :
Ma maire me sono. »

Virginie X... Ambialet (Tarn).

1) L'autre jour je me promenais — tout le long d'un grand chemin, — je rencontrai un bergère — qui gardait son troupeau ; — elle était là seulette.
2) « Bergère toute seulette, — comment n'as-tu pas peur des loups ? » — « Non, non pas, monsieur, je suis une fille de grand courage ; — j'ai passé sept ans (dans) le bois, — sans aucun dommage.
3) « — Belle, j'ai deux cents pistoles, — si tu veux je te les donnerai ? — « Non, non pas, monsieur, — je ne suis pas une fille (à recevoir) des pistoles ; — pour deux cents pistoles d'or — je ne donne pas mon cœur. »
4) « — Belle, j'ai une ceinture, — si tu veux je te la donnerai ? — « Non, je n'en veux pas, monsieur, — je ne

suis pas fille (à porter) une ceinture ; — pour une ceinture d'or — je ne donne pas mon cœur. »

5) « — Nous irons dans le bocage — pour voir le jasmin, — les fleurs, les belles roses ? » — « — Adieu, je vous remercie bien : — ma mère m'appelle. »

DIALOGUES FRANÇAIS-LANGUEDOCIEN

I. — NANON

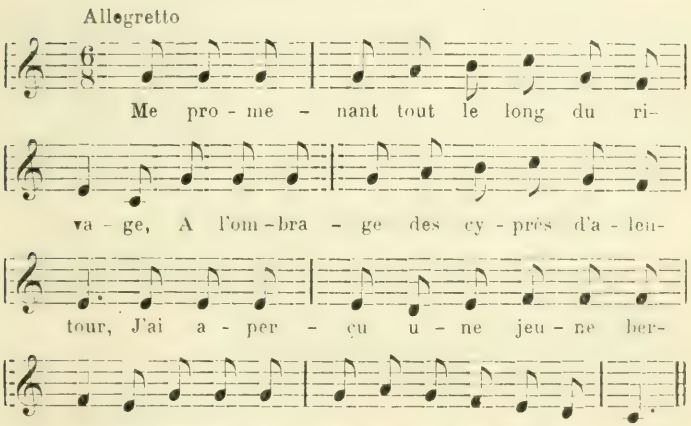

1) *Me promenant tout le long du rivage,*
A l'ombrage des cyprès d'alentour,
J'ai aperçu une jeune bergère
Dans le dessein de lui parler d'amour.

2) « — *Approche-toi, mon aimable bergère.* »
« — De qu'es acò, moussu, que me boulès ? »
« — *Je t'aimerai une fois dans ma vie.* »
« — Agachas de parlà couma devès. »

3) « — *Dis-moi, Nanon, le nom de ton village ?* »
« — Aprenès lou, moussu, e lou sauprés. »
« — *Qu'y aura-t-il dans ce charmant village ?* »
« — I aurò un fat, moussu, quan li sarés. »

4) « — *Entre, Nanon, entre dans ce bocage.* »

« Nani moussu, creute pas lou sourel. »
« — *Je voudrais bien avoir ton cœur en gage.* »
« — N'ai un bergiè, que lou garde per el.
5) « — *Heureux berger, ton bonheur est extrême !* »
« — Laissas l'està, se crei pas malerous. »
« — *Je t'aimerai cent fois plus qu'il ne t'aime.* »
« — E iéu, moussu, l'aime mai el que bous. »
6) « — *Dis-moi, Nanon, pourquoi tant rigoureuse ?*
« — E vous, moussu, perqué tant amourous ? »
« — *Je ne le suis que pour te rendre heureuse.* »
« — E iéu, moussu, per me foutre de bous. »
7) « — *Je n'aime pas ces grandes demoiselles.* »
« — Ni iéu, moussu, aquel grand fignolur. »
« — *J'aimerais mieux une simple bergère.* »
« — E iéu, moussu, lou fil d'un labourur. »
8) « — *Dis-moi, Nanon, qui t'a si bien apprise ?* »
« — E vous, moussu, oundè vous an aprés ? »
« — *J'ai étudié au château de mon père.* »
« — E iéu, moussu, en gardant mous moutous. »
9) « — *Venez amants, dessus ma sépulture,*
Plaindre le sort d'un pauvre infortuné ;
E l'on fera graver dessus ma tombe
Que je suis mort pour avoir trop aimé. »

M. Rouis. Lodève.

2) ... — Qu'est-ce, monsieur, que me voulez-vous ? » — « Faites attention de parler comme il faut.
3) « — Apprenez-le, monsieur, et vous le saurez... — Il y aura un fou, monsieur, quand vous y serez. »
4) ... — Non, monsieur, je ne crains pas le soleil... — J'ai un berger, je le garde pour lui.
5) ... — Laissez-le tranquille, il ne se croit pas malheureux... — Et moi, monsieur, je l'aime mieux lui, que vous.
6) ... — E vous, monsieur, pourquoi tant amoureux ?... — Et moi, monsieur, pour me moquer de vous
7) ... — Ni moi, monsieur, ce grand enjôleur. » — Et moi, monsieur, le fils d'un laboureur.
8) ... — Et vous, monsieur, où avez-vous appris ?... — Et moi, monsieur, en gardant mes moutons.

Variantes

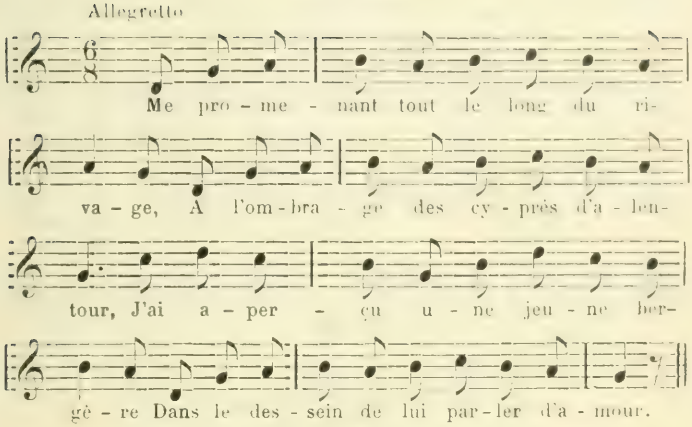

Mme Dalichoux. St-André-de-Sangonis (Hérault).

2) « — *Bien le bonjour, mon aimable bergère.* »
« — Bien lou bouonjour, moussu, vou siè dounà. »
Coux (Ardèche).

3) « — *Qu'y a-t-il de beau, Nanon, dans ton village ?* »
« — En bèu lourdau, moussu, quan lai sarè.
Coux.

4) « — *Viens avec moi, là-bas, sous ces ombrages ?* »
« — Nani, moussu, cragne pas lou souler. »
Coux.

5) « — *Qu'il est heureux celui que ton cœur aime !* »
« — Oibé, moussur, se cret pas malurous. »
Sarlat.

7) « — *Je n'aime pas ces demoiselles fières.* »
« — Mai iéu, moussur, oquéus grans courtisans. »
« — *J'aimerais mieux une simple bergère.* »
« — E io, moussur, lou fil d'un bon païsan. »
Sarlat.

7 bis) « — *Tu ne vois pas que mon amour m'obsède ?* »
« — Ma d'oquel mal, moussur, poudès gori. »
« — *Donne, Nanon, donne-moi le remède.* »
« — Io no su pas filho de medeci. »
Sarlat.

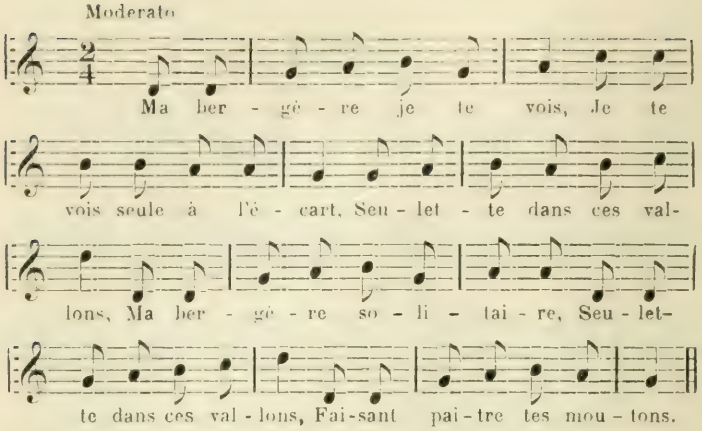

1) « — *Ma bergère je te vois,*
Je te vois seule à l'écart,
Seulette dans ces vallons.
Ma bergère
Solitaire,
Seulette dans ces vallons.
Faisant paître tes moutons. »

2) « — De que bous abisats bous
Qu'aici peichen moui moutous ?
Filats doun bostre cami,
Fringaire
A bostres afaires,
Si sourtès pas lèu d'aici
Bous fau mordre pèr moun chi. »

3) « — *Je te parle poliment,*
Tu me réponds brusquement ; (1)
Tu m'avais déjà blessé,
Ma bergère
Trop sévère,
Tu m'avais déjà blessé
Et sans l'avoir mérité. »

4) « — Disès que bous ai blassat ?

(1) Var: ... *rudement.*

Bous ai pa 'ncaro toucat.
Iéu n'ai ni poudro, ni ploumb,
Vous lou dise
E lou redise,
Iéu n'ai ni poudro, ni ploumb,
Moussu, sès un fanfaroun. » (2)

5) « — *Ma bergère, si tu veux,*
Nous nous marierons tous deux :
Tu seras, dans mon château,
Présidente,
Gouvernante,
Et tous les jours, à tes pieds,
Des servantes, des laquais. »

6) « — Ai ! moussu, iéu n'aimi pas
Après iéu tant de tracas.
Ami mai moun pastourel
Qu'em sa capo
Me retapo, (3)
Que noun pas bostre castel,
Quand sariò cent cops pus bel. »

7) « — *Adieu, belle, je m'en vais.*
De toi je n'ai rien gagné.
Garde ta fidélité
A ton jeune amant
Sans cesse,
Si tu ne la gardes pas.
Tu seras dans l'embarras. »

M. le docteur Guibaud. Narbonne.

2) « — De quoi vous mêlez-vous — si je fais paître mes moutons ? — Passez votre chemin, — galant, — allez à vos affaires. — Si vous ne sortez pas vite d'ici, — je vous fais mordre par mon chien. »

(2) Cal que siots un bel fripoun
Pèr me parlâ d'aquel toun.
(3) Quan m'atapo
Ame sa capo.

4) « — Vous dites que je vous ai blessé ? — Je ne vous ai pas encore touché. — Je n'ai ni poudre ni pomb : — je vous le dis, — et vous le redis, — je n'ai ni poudre, ni plomb, — monsieur, vous êtes un fantaron. »

6) « — Ah ! monsieur, je n'aime pas — tant de tracas autour de moi, — j'aime mieux mon pastoureau — qui avec sa cape — m'abrite, — que non pas votre château, — quand même il serait cent fois plus beau. »

III

1) « — *Ta voix, charmante bergère,*
M'attire dans ce vallon :
Si je viens à la legère,
C'est pour apprendre ton nom.
Je te jure sur mon âme
De bien faire ton bonheur ;
Si je te prends pour ma femme,
Prends-moi pour ton serviteur. »

2) « — Moussu, vous troumpas son doute,
Cresès estre em quouqu'un mai,
Mais bien pau iou vous escoute,
Procò nou gognas pas mai.
Jamai vous me forés creire
Res de so que me disès ;
Fenissès vostros monièros,
Ona voun se me cresès. »

3) « — *Ah ! que tu fais peu de compte*
Des accueils que je te fais :
Il y a des filles de Comtes
Qui voudraient bien m'épouser.
Crois-moi, ne fais point la fière,
Prends-moi pour ton cher amant,
Regarde ma bonne mine,
Et prends bien garde au présent. »

4) « — Moussu, vostres discours, certo,
Me tocou fort pau lou cor :
Vous vendriòs lai mas ouvertos

Per m'oufri vostre tresor.
Ombe vostro bouno mino
Vous ne gognas res oici :
Creses me, viras l'esquino.
E seguès vostre comi. »

5) « — *Je ne suis plus à moi-même,*
Tu me mets au désespoir.
Mais pour prouver que je t'aime,
Je vais te le faire voir :
Tiens, vois ce diamant, ma chère,
Qu'a coûté dix mille francs,
C'est un cher don de ma mère,
Prends-le, je t'en fais présent. »

6) « — Un present de vostro maire
Vou lou cal toujour gardà.
O uno simplo bergièiro
Ne vou lou cal pas douna.
Ne trouvorès bè bien d'autros
Que lou refusoran pas.
Mais iou ne siou pas d'oquelos,
Pernena vous e cercas. »

7) « — *Et que pourrai-je donc faire,*
Ma belle, pour t'attendrir ?
Je vais prendre mon épée,
Devant toi je vais mourir.
Ton cœur est bien trop sensible
Pour me voir ainsi périr.
Aime-moi, s'il t'est possible
Tu me feras bien plaisir. »

8) « — Vostro mort, ni vostro vito
Me fan pas cat d'impressiou.
Siguès mort, siguès en vido,
Iou n'i ai cat d'atenciou.
Moun cur es jamai sonsiple
O res que vous pouguès fa.
Finissès, s'acò 's poussiple,
Vezès bè que m'ennóuias. »

9) « — *Adieu donc, fille cruelle,*

Jamais fine n'as été.
Mais tu n'es pas des plus belles,
Je l'assure, en vérité.
Je me moque de tes charmes.
Tu n'as de pouvoir sur moi.
Au lieu de verser des larmes,
Je me moque bien de toi. »

10) « — Ona-vous, gros gentilome,
Coumensas o goloupà :
Vous sès pas prou ouneste ome,
Ni prou li per m'atropà.
Oyès jougat o los cartos
E perdut vostre partit.
A iou m'en resto la farso,
E a vous, lou dementit. »

M. le vicomte de Gourgues. Lanquais (Dordogne).

2) « Monsieur, vous vous trompez sans doute. Vous croyez être avec quelqu'un d'autre. Mais bien peu je vous écoute, — quoi que vous fassiez vous ne gagnerez rien. Jamais vous ne me ferez croire rien de ce que vous me dites ; — finissez vos manières, — allez-vous en si vous me croyez. »

4) « Monsieur, vos discours, certes — me touchent fort peu le cœur : Viendriez vous les mains ouvertes — pour m'offrir votre trésor. Avec votre bonne mine vous ne gagnez rien ici ; — croyez-moi, tournez le dos, — et suivez votre chemin. »

6) « Un présent de votre mère, il vous le faut toujours garder. A une simple bergère — il ne faut pas le donner. — Vous en trouverez bien d'autres — qui ne le refuseront pas. — Je ne suis pas de celles-là, — promenez-vous et cherchez. »

8) « — Ni votre mort, ni votre vie — ne sauraient m'impressionner. — Soyez mort, soyez en vie, — je n'y fais aucune attention. Mon cœur ne sera pas sensible — à rien que vous puissiez faire. Finissez, s'il est possible, — vous voyez bien que vous m'ennuyez. »

10) « Allez-vous en, gros gentilhomme, commencez à galoper, vous n'êtes pas assez honnête, ni assez fin pour m'attraper. - Vous avez joué aux cartes et perdu votre partie. A moi reste le plaisir de vous avoir raillé, (litt. la farce) et à vous l'affront d'avoir échoué. »

IV

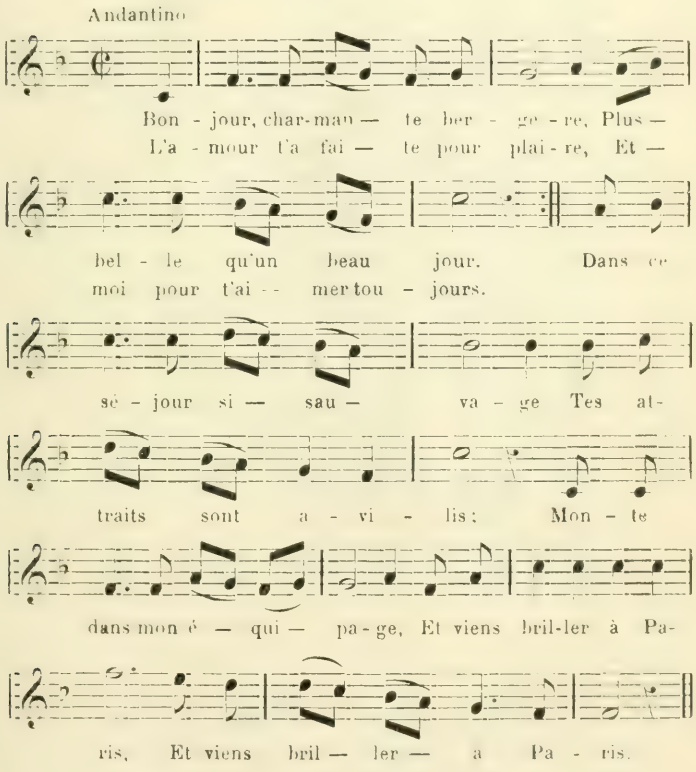

1) *Bonjour, charmante bergère,*
Plus belle qu'un beau jour ;
L'amour t'a faite pour plaire,
Et moi pour t'aimer toujours.
Dans ce séjour si sauvage

Tes attraits sont utilis :
Monte dans mon équipage,
Et viens briller à Paris » (bis)

2) « Iéu vous souète un bon voulage,
Moussu, poudès caminà,
N'en quite pas moun vilage,
Avès fort mau rencountrat :
Vimi mai estre pastouro,
Espousà un païsan,
Que seguì a l'aventuro
Un voulage courtisan. » (*bis*)

3) « *Ah ! la beauté qui m'enchante*
Sait tenir les sentiments :
Tu es encor plus charmante
Par l'endroit le plus touchant,
A tes grâces ravissantes
Je joindrai de beaux habits,
Mise en riche demoiselle
Tu charmeras tout Paris. » (bis)

4) « Moussu, iéu n'ai pas à faire
De vostres abilhamens,
Iéu ne vène de n'en faire
Un gris que me vai fort ben.
Countentarai ma mestresso,
Gardarai sous agnelets :
Éla tendrà sa proumessa :
Me dounarà soun varlet. » (*bis*)

Mme Alden, Nimes.

1) .....

2) « — Je vous souhaite un bon voyage, — monsieur vous pouvez continuer votre chemin, — je ne quitte pas mon village, — vous avez mal rencontré ; — j'aime mieux être bergère, — épouser un paysan, — que de suivre à l'aventure — un volage courtisan. »

3) .....

4) « — Monsieur, je n'ai rien à faire — de vos beaux vêtements, — je viens d'en faire — un gris, qui me va

très bien. — Je contenterai ma maîtresse, — je garderai ses petits agneaux : — elle tiendra sa promesse ; — (elle) me donnera son valet (pour mari).

V

1) *Bergère, brune et belle,*
Ici sous les rameaux,
Filant ta quenouillette,
Tu gardes ton troupeau.
Si tu voulais venir dans mon château,
Tu règnerais un jour en souveraine,
Et près de toi tout serait beau. »

2) « — Moussu, din moun bouscage,
Siei bien miei qu'aubé vous :
Garde din lou fulhage
E moun bergié m'aprendro soun mestiè.
Per m'eilevà el ne plan pas sas penos,
E iéu lou pague de retour. »

3) « — *Tu n'es qu'une ignorante*
De n'aimer qu'un berger,
Dieu t'a créée charmante
Pour plus haut te placer.
Et donne-moi ton bon cœur si tu veux,
Oui tu seras un jour la plus contente,
Et tu pourras me rendre heureux. »

4) « — Moussu, si siéu groussieiro,
Vous moucà pas de iéu,
N'eu siéu qu'eno bergièiro,
Moussu, sè tro pèr iéu.
Iéu n'ai jamai gardà que moun troupeu
E pèr acò, pauro ! sariéu pas faire
La doumizèlo en d'un chastèu. »

M. le docteur Chaussinand. Coux (Ardèche).

1) .....

2) « — Monsieur dans mon bocage — je suis bien mieux qu'avec vous, je garde (les moutons) sous le feuillage

des bois d'alentour, — et mon berger m'apprendra son métier. — Pour m'enseigner il ne plaint pas sa peine, — et je le paie de retour. »

3) .....

4) « — Monsieur, si je suis rustaude, — ne vous moquez pas de moi, — je ne suis qu'une bergère, — monsieur, vous êtes trop pour moi. — Je n'ai jamais su que garder mon troupeau, — et pour cela, pauvrette ! je ne saurais pas être — demoiselle dans un château. »

VI. LISETTE

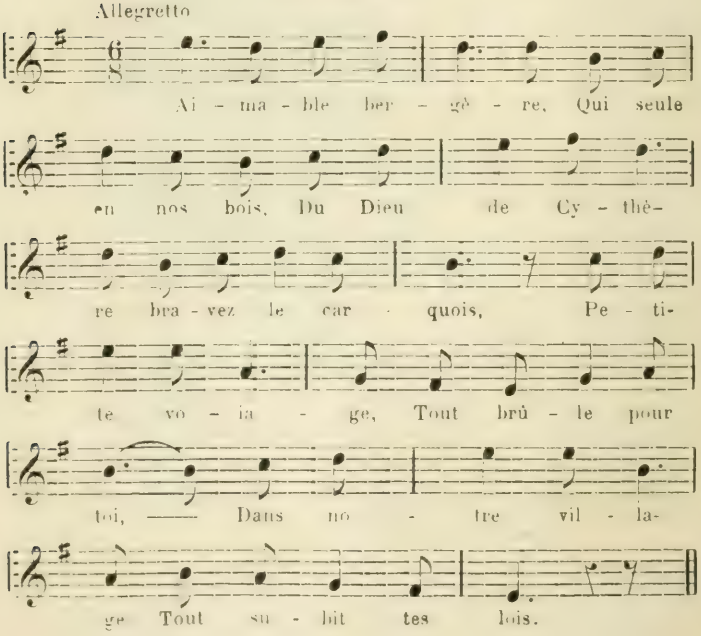

1) « — *Aimable bergère,*
Qui seule en nos bois
Du Dieu de Cythère
Bravez le carquois,
Petite volage,
Tout brûle pour toi ;

Dans notre village
Tout subit tes lois. »

2) « — Iéu m'enchaute gaire
De vous escoutà,
Laissas me, pecaire,
Sès pas moun afà.
Soui jouina e poulida,
Pourrias m'atrapà ;
Un cop, din la vida
Cau ben s'en garda. »

3) « — *Tu verras, Lisette,*
Le bonheur charmant,
La douceur parfaite
Qu'on goûte en aimant.
Eternelles flammes,
Transports pleins d'attraits,
Enivrez nos âmes,
Régnez à jamais. »

4) « Ai ! que voulès faire ?
Vous sès un brutau ;
Laissas-me, pecaire,
Car me fasès mau.
Laissas me soulela
Gardà mous moutous.
Iéu, ni ma ouleta
Noun soun pas per vous. »

Ms. A, 129.

2) « — Je ne me soucie guère — de vous écouter, laissez-moi, hélas ! — vous n'êtes pas mon affaire. — Je suis jeune et jolie. — vous voudriez me tromper : — une fois, dans la vie — il faut bien s'en garder. »

3) « — Ah ! que voulez vous faire ? — Vous êtes un brutal ; — laissez-moi, hélas ! — car vous me tourmentez. — Laissez moi toute seule — garder mes moutons, moi, ni ma houlette — ne sont pas pour vous. »

VII

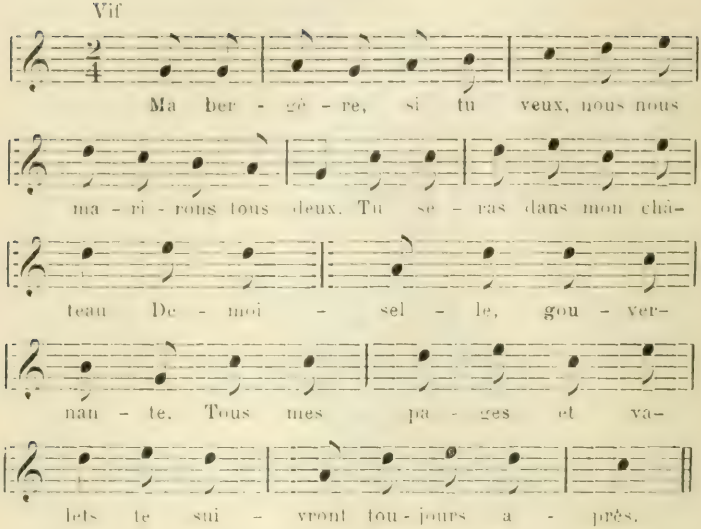

1) « — *Ma bergère, si tu veux*
Nous nous marierons tous deux,
Tu seras dans mon château
Demoiselle, gouvernante,
Tous mes pages et valets
Te suivront toujours après. » (1)

2) « — Moussu, n'ai pà coustumà
De n'aver tan d'embarras,
N'ame mai moun pastourèu
Sus l'erbeto me caresso.
Que nouu pas voste chastèu
Quan serió cent fes plus bèu. »

3) « — *Je te parle doucement,*
Tu me réponds rudement,
Tu m'auras bientôt blessé
Ma bergère trop sévère,

(1) Var. : *Et tous les jours à tes pieds*
Des servantes, des laquais.

Tu m'auras bientôt blessé
et sans l'avoir mérité. »

4) « Coumo vous ôuriéu blessâ,
Iéu n'ai pa 'ncaro tirâ :
Iéu n'ai ni poudro, ni ploumb,
Vole rire, me chau rire,
Iéu n'ai ni poudro, ni ploumb,
Moussu ne sé 'n gran fripoun. »

M. le docteur Chaussinand. Coux (Ardèche).

1) .....

2) « Monsieur, je n'ai pas accoutumé – d'avoir tant d'embarras, j'aime mieux mon berger – qui sur l'herbette me caresse, que non pas votre château — quand il serait cent fois plus beau. »

3) .....

4) « — Comment vous aurais-je blessé, — je n'ai pas encore tiré ; — je n'ai ni poudre ni plomb, — je veux rire, il me faut rire, je n'ai ni poudre ni plomb, — Monsieur, vous êtes un grand fripon. »

VIII. La brunette

1) « - *Bonjour bergère,*
Quelle chanson chantez-vous ?
Elle est si belle,
Son air est si doux ?
« Moussu, eau ben cantâ
Pèr noun si delagnâ,
Tout en gardan souleto
Moun troupel sus l'erbeto. »

2) « *Belle brunette*
Etes-vous marié ?
Je voudrais être
De vous le bien aimé ? »
« Siei maridado ou nou,
Enanas vous, grisou ;

Cercas uno damasso
Tant coumo vous lourdasso. »

3) « — *Quoi, ma mignonne,*
Voudriez-vous refuser
Un gentilhomme
Qui veut vous épouser ? »
« Ai, moussu, ma razou,
Moun pastre del vilage
Ès un brave garsou,
El es jouve, el es sage. »

4) « — *Adieu, cruelle,*
Avant de me quitter
Donnez-moi, belle,
Au moins un doux baiser ?
« Perqué sès tant badi.
Poulounejas moun chi.
Car verai moun visage
Pèr vous sariè trop li. » (1)

5) « — *Je vois, bergère,*
Qu'ici je perds mon temps,
Pour vous distraire
De vos engagements. »
« Tavès pas res à faire,
Sourtissès del valou ;
Delampas, viel grisou,
Anas, sen tardà gaire.

M. le pasteur Fesquet, Colognac (Gard).

1) « — Monsieur, il faut bien chanter — pour se désennuyer, — en gardant seulette — son troupeau sur l'herbe menue. »

2) « — Mariée ou non, — allez vous en grison, — cherchez une grande dame — aussi laide que vous. »

(1) Variante du Périgord : Je suis filho rasounable.
Bouiioi bien bous countenter :
Baisez le cul de mon chien.
Que nou bou'n coustarò rien.

3) « — J'ai, monsieur, ma raison : — mon berger de ce village — est un honnête garçon ; — il est jeune, il est sage. »

4) « — Puisque vous êtes si enjoué, — faites des baisers à mon chien, — car vraiment mon visage — serait trop fin pour vous. »

5) « — Vous n'avez rien à gagner, — sortez du vallon ; — décampez, vieux grison, — partez sans plus tarder. »

IV. Bonjour Bergerette

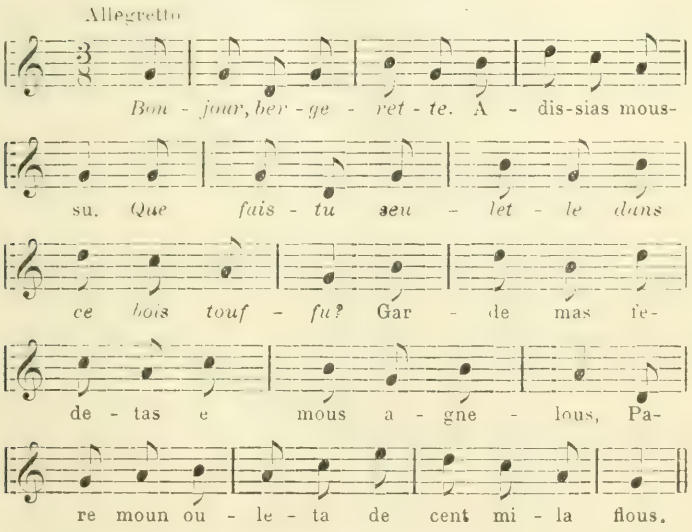

1) « — *Bonjour bergerette.*
« — Adissias moussu.
« — *Que fais-tu là seulette*
Dans ce bois touffu ?
« — Garde mas fedetas
E mous agnelous,
Pare moun ouleto
De cent mila flous. »

2) « — *C'est donc là, bergère,*
Tes amusements ?

Être si gentille,
N'avoir point d'amant ?
« — Ah ! monsieur, pourquoi,
Que m'avez-vous demandé ?
[illegible]
[illegible] »

[illegible] « — [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
« — [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] ? »

[illegible] « — [illegible]
[illegible] ?
[illegible], bergère,
[illegible]
« — [illegible]
[illegible] ;
[illegible]
[illegible] »

[illegible] « — [illegible]
[illegible]
[illegible], bergère,
[illegible] »
« — [illegible]
[illegible] !
[illegible]
[illegible] »

[illegible] « — [illegible], ma bergère,
[illegible],
[illegible]
[illegible]
« — [illegible]
[illegible] !
[illegible],
[illegible] ? »

7) « — *Prends pitié, bergère,*
De mon triste sort ;
Ton ingratitude
Causera ma mort. »
« Que pourriei iéu faire
En un faut grau mau ?
À l'apouticaire
Anarai, se cau. »

8) « *Arrête Sylvie,*
Arrête tes pas,
Ma mort ou ma vie
Est entre tes bras.
« Din mous bras, pecaire,
Noun veze rès pus
Que ma filouseta,
Moun liéu e moun fus. »

Mme J. Lambert. Montpellier.

1) « Bonjour bergerette. — « Bonjour monsieur. » « — Que fais-tu seule dans ce bois touffu ? « Je garde mes brebis et mes agneaux, — j'orne ma houlette de mille fleurs. »

2) ... « — Ah ! monsieur ! — qu'avez vous dit ? — Jamais ma mère — ne m'en a parlé. »

3) ... « Je crois, Dieu me prenne, que vous l'avez tourné (l'esprit) : — vouloir qu'un cœur sans langue m'en ait parlé !

4) ... « — Je ne suis pas du tout sourde, — je vous ai entendu : laissez-moi vous dire que vous avez un peu trop bu. »

5) ... « Faire parler sans langue et brûler sans feu ! — Vous êtes dans le délire, monsieur, cette fois. »

6) ... « — Mon chien vous caresse, — se tient près de vous, — il a le nez fin, — il sent les croûtons (de pain). »

7) ... « — Que pourrais-je faire pour un si grand mal ? — Chez l'apothicaire — j'irai s'il le faut. »

8) .. « — Dans mes bras, hélas ! — je ne vois rien de plus — que ma quenouille — mon fil et mon fuseau. »

Variantes

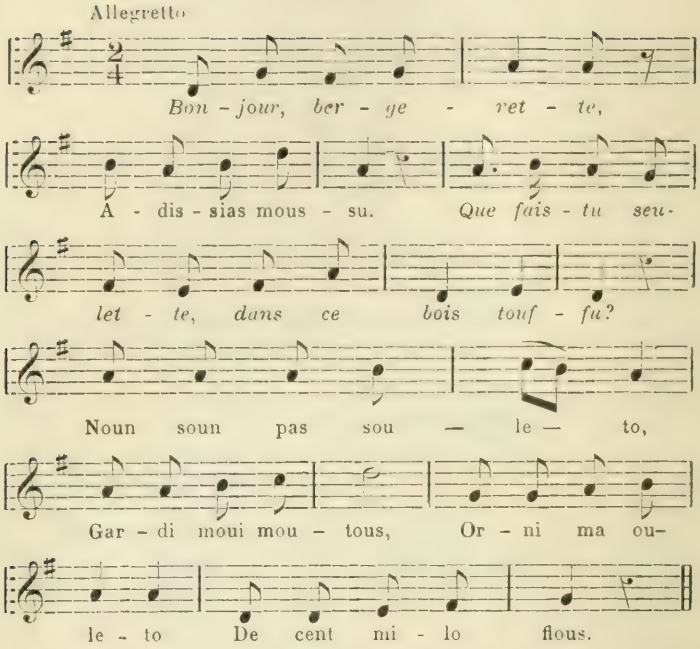

Mlle Marie LAMBERT, Bélesta (Ariège).

1) « — Noun soun pas souleto
Gardi moui moutous ;
Ei ma coulougneto,
Moun fiel e moun fus. » (Belesta)

2) « — *Dis-moi donc bergère*
Tes amusements.

3) « — Un cor qu'es sen lenga,
Sen lenga e sen vouès,
Ne pot pas aprendre
Ce que vous sabès. » (Lézignan-la-Cèbe)

6) « — Entre grossos bestios,
Caressas bous pla.
Aicì i'o moun paire,
Bous caressarà. » (St-André-de-Sangonis)

7) « — *Tes beaux yeux m'accablent.*
Me donnent la mort.
Bergère admirable
Plains mon triste sort. » (St-Romain-le-Désert)

8) « — *Chez l'apothicaire*
Bergère, il n'y a rien ;
Ce qu'il faut, la belle,
Tu l'as dans la main. » (St-Romain-le-D. Ardèche)

8) « — Aro s'en ba ouro
D'embarrà l' troupel ;
Uno autro pastouro
Bous tendrà stampel. » (Narbonne)

X. Le retour d'un amant

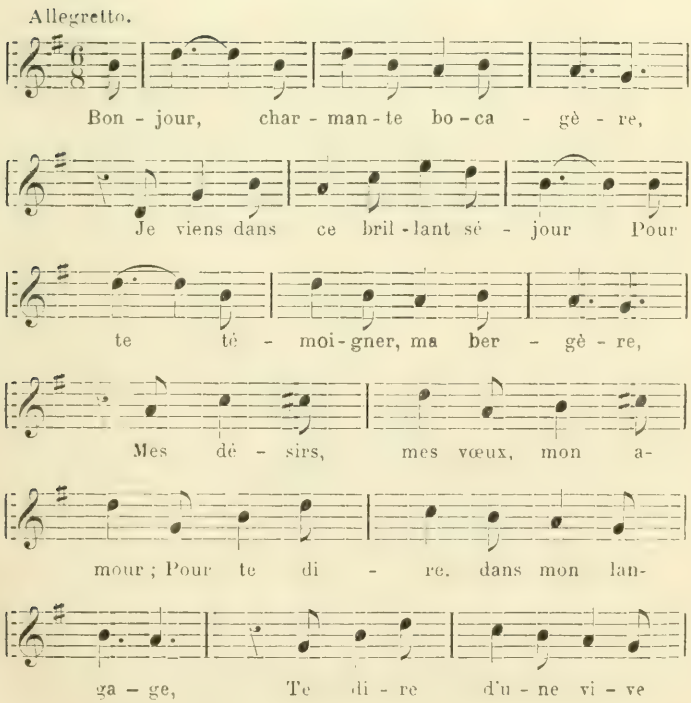

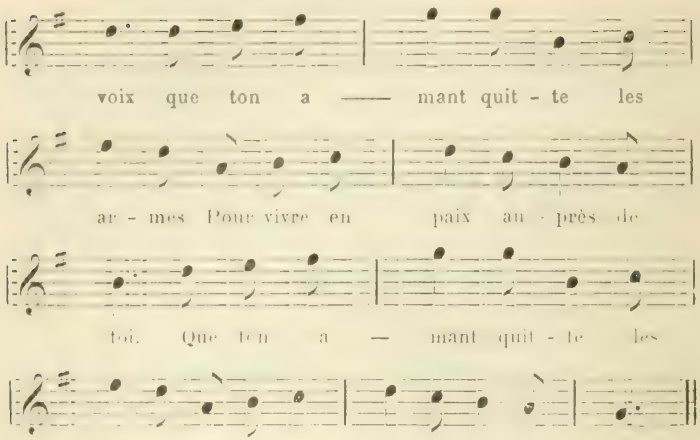
voix que ton a —— mant quit - te les
ar - mes Pour vivre en paix au - près de
toi. Que ton a — mant quit - te les
ar - mes Pour vivre en paix au - près de toi.

LE SOLDAT

1) « — *Bonjour, charmante bocagère,*
Je viens dans ce brillant séjour
Pour te témoigner, ma bergère,
Mes désirs, mes vœux, mon amour ;
Pour te dire dans mon langage,
Te dire d'une vive voix
Que ton amant quitte les armes (1)
Pour vivre en paix auprès de toi. »

LA BERGÈRE

2) « — Moussu, m'avès l'er d'un charraire,
Ce que me disès n'es pas vrai :
Disès que sès moun calignaire,
Per aço, jamai ou creirai.
Abe un pau trop de babilha,
Sès alumat couma un gaveu :
Ne sès un troumpaire de filhas —
Enana vous, e fasès lèu. »

LE SOLDAT

3) « — *Bergère ne sois pas sévère,*
Ecoute la voix d'un amant

Qui vient d'un cœur tendre et sincère
Te déclarer son sentiment.
Te souviens-tu, sous ce feuillage,
A l'ombre de ces trois ormeaux,
Là j'ai reçu ton cœur en gage
En présence de tes troupeaux. »

LA BERGÈRE

4) « — Moussu, commensariei à creire
Que ce que me dises es vrai,
Un jour, que me vengùères veire
A fa sept ans au mes de mai,
E me laissères un present...
S'acò's es vous, siei consoulada,
Explica vous, e farès ben. »

LE SOLDAT

5) « — *Oui, c'est bien moi, chère compagne,*
Je te le dis d'un cœur loyal ;
J'ai fait la guerre en Allemagne,
En Italie, en Portugal.
Viens, regarde, chère petite,
Voilà le prix de mes exploits :
C'est avec la croix du Mérite
Que je reviens auprès de toi. »

LA BERGÈRE

6) « — Savias un pau jouga dau fifre
Quan partiguères dau pays.
Ara, razounas couma un libre.
Cau qu'ages apres à legi ?
Siei countenta, siei satisfacha,
Moun paure cor es encantat :
Vai pus pòu de vostra moustacha.
Vous permete de m'embrassa. »

LE SOLDAT

7) « — *Allons, partons prendre la route,*
C'est pour aller voir tes parents ;
Ils seront bien surpris, sans doute,

De nous voir ensemble à présent.
Tous nos voisins et nos voisines (1)
Viendront nous faire compliment
Et tous diront : voilà Justine
Femme de son fidèle amant. »

M. Bouquet. Montpellier.

1) .....

2) « — Monsieur, vous m'avez l'air d'un babillard, — ce que vous me dites n'est pas vrai : — vous dites que vous êtes mon amant, — cela, je ne le croirai jamais. — Vous avez un peu trop de babil, — vous êtes allumé comme un sarment : — vous êtes un trompeur de filles, — allez vous-en, et faites vite. »

3) .....

4) « Monsieur je commence à croire que ce que vous me dites est la vérité, — un jour vous vintes me voir, — il y a eu sept ans au mois de mai, — et vous me laissâtes un présent... — Si c'est bien vous, je suis consolée ; — expliquez-vous, vous ferez bien. »

5) .....

6) « . . Vous saviez un peu jouer du fifre, . quand vous partites du pays, — maitenant vous raisonnez comme un un livre, — il faut donc que vous ayez appris à lire ? — Je suis contente, satisfaite, — mon pauvre cœur est enchanté ; — je n'ai plus peur de votre moustache, — je vous permets de m'embrasser. »

(1) Var : *Dans quatre jours, quelle surprise*
Pour les habitants du quartier
Quand ils diront : voilà Louise
Ensemble avec son grenadier.

(Saint André-de-Sangonis).

XI. Nicolas

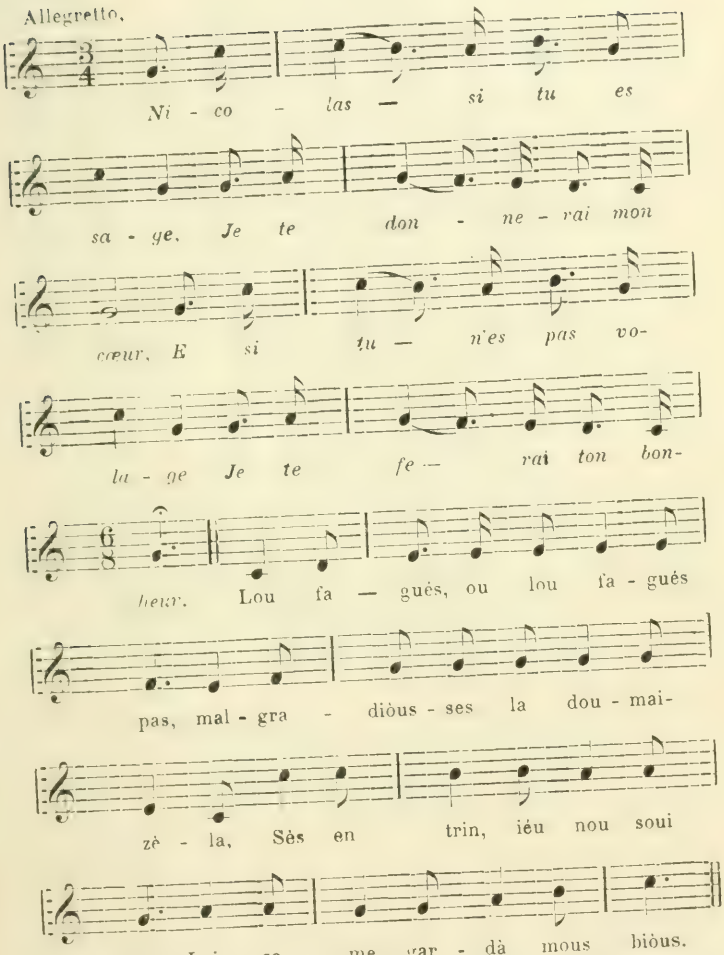

1) « — *Nicolas, si tu es sage*
Je te donnerai mon cœur,
Et si tu n'es pas volage
Je te ferai ton bonheur. »

« — Lou fagués, ou lou fagués pas,
Malgradiòusses la doumaizèla !

Sès en trin, iéu nou soui pas.
Laissa me gardà mous biòus. »

2) « *Nicolas, demain ma fête,*
Viens m'apporter un bouquet,
De fleurs couronner ma tête,
J'irai t'attendre au bosquet. »

« M'atendès, ou m'atendès pas,
Malgradiòusses la doumaizèla !
Sès en trin, iéu nou soui pas.
Laissa me gardà mous biòus. »

3) « *Nicolas, par quelle route*
Dois-je prendre mon chemin ?
Je m'égarerai, sans doute,
Ou viens me donner la main. »

« Passas aici, passas alai.
Malgradiòusses la doumaizèla !
Sès en trin, iéu nou soui pas.
Laissa me gardà mous biòus. »

4) « *Nicolas, va-t-en au diable,*
Gros lourdaud de paysan :
Tu n'es pas assez affable
Et tu n'es pas courtisan.

« Ana lei bous, e nouu pas iéu.
Malgradiòusses la doumaizèla !
Sès en trin, iéu nou soui pas.
Laissa me gardà mous biòus. »

M. Rouis. Lodeve.

XII

Allegretto.

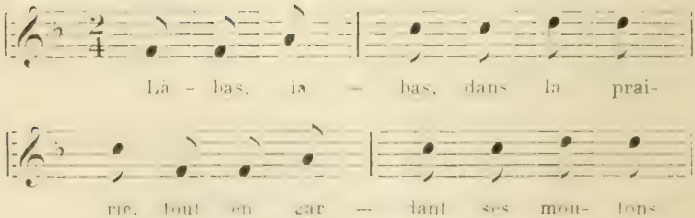

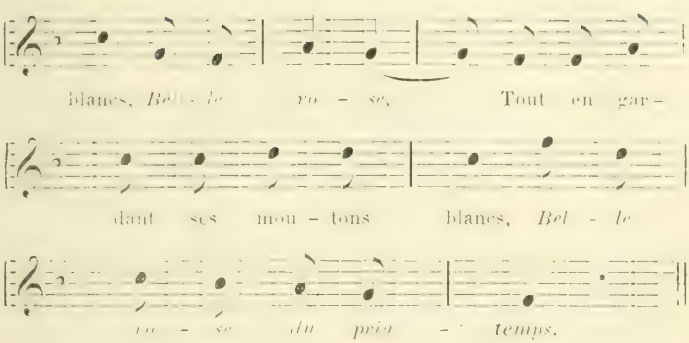

1) Là-bas, là-bas, dans la prairie, tout en gardant ses moutons blanc.

Belle rose,
Tout en gardant ses moutons blancs,
Belle rose du printemps.

2) Un beau monsieur qui passait là, lui dit : « Que gagnes-tu par an ? »

3) « Moi, je ne gagne pas grand'chose, je ne gagne que deux cents francs. »

4) « Veux tu venir à mon service, je t'en donnerai trois cents ?

5) « Tu n'auras pas grand'chose à faire, rien qu'à tenir mon linge blanc.

6) « Tu coucheras avec ma mère, avec moi le plus souvent. »

7) « — Je ne couche pas avec les hommes, ma mère me le défend. »

8) « Laisse dire ta vieille mère, elle en a fait le double autant.

Belle rose,
Elle en a fait le double autant.
Belle rose du printemps.

Mlle Ernestine Vidal. Cornus (Aveyron).

L. Lambert.

A PROPOS D'UN DOUTE SUR LE LIVRE DE CHISWICK

Emile Tron. — Trouvaille ou pastiche? Doutes exprimés au sujet de la « *Chançun de Willame* ». Bari, Jos. Laterza et fils, 1909 [16 pages in-8° écu].

La brochure de M. Tron, que l'auteur vient d'avoir la bonté de nous envoyer, à la très aimable instigation de M. Pio Rajna, ne semble avoir guère été connue en dehors de l'Italie. Pourtant, par une note de M. Pio Rajna dans les *Studj medievali*, III, p. 344, n. 3, on savait que M. Tron suspectait l'authenticité de l'ouvrage publié au mois de juin 1903 à Chiswick (1) et qu'il se fondait principalement sur l'argument que voici. Gaston Paris avait jadis supposé que le surnom de Guillaume avait dû être, dans les plus anciens poèmes qui lui furent consacrés, Guillaume *al corb nés*. C'est précisément ce surnom que lui donne en effet le livre de Chiswick. C'est donc qu'un mauvais plaisant avait formé le dessein de mystifier Gaston Paris ; mais G. Paris étant mort sur les entrefaites, le mystificateur s'était rattrapé sur d'autres savants.

M. Rajna s'en est tenu à ce seul renseignement, mais qui nous donne, en fait, l'essentiel de la brochure de M. Tron. Cet argument forme, en effet, comme le centre du raisonnement de l'auteur. Il est spécieux, et il serait probant s'il était démontré que la conjecture de G. Paris est fausse. Malheureusement, c'est le contraire qui est certain. Un diplôme supposé de Charlemagne, qu'on a

(1) 73 feuillets nchffr., in-16 grand jésus + 2 planches hors texte. — Réimprimé souvent depuis, partiellement ou intégralement. Sur la dernière édition partielle, celle de M. Suchier, voy. cette revue, t. LIV, p. 335 et suiv.

sujet de dater de la fin du onzième siècle, nomme, à côté d'autres personnages épiques, notre Guillaume et l'appelle *Guillelmus Curbinasus* (1).

Les autres observations de M. Tron ne nous paraissent pas mieux fondées. Il fait, par exemple, valoir que M. Bédier croit que l'auteur du livre de Chiswick connaissait à peu près toutes les chansons du cycle. Mais, supposé que M. Bédier ait voulu dire par là qu'on a utilisé dans cet ouvrage les chansons conservées du cycle, il ne s'ensuivrait qu'une chose, et c'est que la date qu'il assigne à la composition du livre de Chiswick devrait être abandonnée : au lieu d'être tenu pour antérieur à la plus ancienne chanson connue du cycle, il devrait être considéré par M. Bédier comme postérieur ou, à la rigueur, comme contemporain de la plus récente. Mais, en fait, M. Bédier ne parle pas des chansons conservées. Il vise les hypothétiques poèmes perdus, ancêtres présumés des poèmes actuels. On sait que M. Bédier maintient, dans son premier volume, la théorie des renouvellements. Il aurait sans doute pu dire plus expressément qu'ici, il entendait parler de ces œuvres hypothétiques, et non des chansons existantes. Mais sa pensée est claire : s'il avait cru à l'utilisation des poèmes conservés, il n'aurait certainement pas dit que le livre de Chiswick est un texte vénérable par sa date, le plus ancien qu'on connaisse du cycle de Monglane (*Lég. épiques*, I, p. 319).

M. Tron nous paraît se tromper encore, lorsqu'il tire argument en faveur de sa thèse de ce que le livre de Chiswick appuie certaines théories émises sur la formation du cycle de Guillaume et qu'il en ruine d'autres, proposées sur le même sujet. Car c'est le propre des textes nouvellement publiés de renforcer ou de contrarier les théories littéraires antérieurement construites.

De même, il est difficile de faire fond sur l'observation linguistique dont M. Tron étaie son hypothèse. Voici en quoi elle consiste. M. R. Weeks avait remarqué, dans le

(1) *Diplomata Karolinorum*, I, n° 251 (*Mon. Germ. Hist.*). — Je dois la connaissance de ce texte à M. Bédier.

livre de Chiswick, plusieurs particularités, à partir de l'apparition de Rainouard (v. 2647), qui lui semblaient trahir un changement dans la langue du texte. Le mot *co*, disait-il, fréquent jusqu'à cet endroit devant un mot commençant par une voyelle, ne reparaît plus après dans cette position : la voyelle de *li* nom. masc. sg., qui s'élidait ou ne s'élidait pas, à volonté, jusque-là, s'élide toujours après, etc., etc. M. Tron, qui relient ces particularités, y voit un indice que le faussaire présumé, à force de s'exercer dans une langue qui n'était pas la sienne, y a fait, comme il fallait s'y attendre, des progrès de plus en plus sensibles. Je ne sais si ces progrès sont suffisamment marqués pour qu'on puisse les faire entrer en ligne de compte, mais je ferai observer que, s'ils étaient réels, on n'aurait pas manqué de les dissimuler au cas d'un faux. Car loin de s'efforcer d'acquérir l'usage du français, le faussaire, si faussaire il y a, a feint de l'ignorer : il contrefait un Anglo-Normand sachant mal le français.

Le dernier argument de M. Tron repose sur une méprise matérielle. Il fait observer que tous les manuscrits qui nous ont conservé les autres romans en vers de la geste de Monglane sont des manuscrits cycliques, alors que l'original du livre de Chiswick prétend faire exception à cette règle. Il a échappé à M. Tron que si la plupart des chansons de la geste de Monglane nous sont, en effet, parvenues exclusivement dans des manuscrits cycliques, il y en a pourtant quelques-unes qui sont conservées en des manuscrits où elles sont isolées : non seulement *Foucon de Candie*, qui est, j'en conviens, un peu à part, mais aussi *Girart de Viane* et les *Aliscans*, contre lesquels il n'y a rien à dire.

Somme toute, aucun des arguments invoqués par M. Tron ne nous paraît fondé. Il n'en reste pas moins vrai que les conditions dans lesquelles on nous a fait connaître le livre de Chiswick sont assez singulières. M. Tron a noté quelques-unes de ces singularités, mais non pas toutes. Il ne sera peut-être pas inutile de compléter ses remarques à cet égard. Je le ferai en exposant ici ce qu'on pourrait appeler l'histoire du ms. Edwardes.

I. Il y avait autrefois un ms. français comptant au moins 141, sans doute même plus de 146 folios, et sept, peut-être même dix articles au minimum (1). C'était un recueil factice, dont une partie notable, 119 folios pour le moins (articles 3 à 5), était due à un seul et même copiste anglo normand de la première moitié du XIIIe siècle. Le reste, pour autant qu'on puisse le savoir, était formé de cahiers écrits par d'autres copistes anglais au cours du XIIIe et du XIVe siècles. Il n'y a pas apparence que ce ms., qui ne semble avoir appartenu, au XIXe siècle, à aucun établissement public, fût folioté ou paginé (2). Son propriétaire se borna à numéroter les articles, en inscrivant, en haut de la page où commençait chaque article, un petit numéro d'ordre (3). On saisit mal le but de cette opération. Elle ne pouvait guère faciliter les recherches : chercher, dans un gros volume, un petit chiffre est une besogne moins aisée que d'y repérer d'emblée le début d'un article, surtout lorsque, comme c'est le cas ici, les textes débutent par de grandes initiales ornementées ou bien se distinguent les uns des autres par des différences d'écriture. Si inexplicable que fût ce numérotage, il n'a pourtant pas été inutile. Un jour, il servira à reconstituer le manuscrit après qu'il aura subi des vicissitudes qui

(1) Indications combinées : *Rom.*, XXXII, p. 396 ; XXXV, p. 71 ; XXXVI, p. 89 et 91 ; Suchier, *Chançun de Guillelme* (*Bibl. Norman.*, VIII), p. III.

(2) Voy. les reproduction *Rom.* XXXII, p. 398 ; XXXV, p. 72 ; *Chançun de Willame* (Chiswick Press, juin 1903), planches hors texte.

(3) *Rom.* XXXV, p. 71. Cette opération a précédé celle qui va être exposée. S'il en était autrement, l'article formé par *Gui de Warwick* et les articles suivants porteraient chacun un chiffre d'une unité moindre que celui qu'ils portent réellement. Il est en effet très vraisemblable que les deux premiers articles n'ont jamais été séparés l'un de l'autre : on a sujet de croire que l'article 1 se terminait au recto du fol. 2 alors que l'article 2 commençait au verso du même folio (*Rom.* XXXVI, p. 91, n. 2). Si l'on avait voulu numéroter les volumes obtenus par l'opération que nous allons décrire, les deux premiers articles auraient donc formé un seul volume, coté 1 et non 1-2.

auraient sans doute rendu très difficile son identification sans ce secours providentiel.

2. Quelque temps après ce numérotage, le manuscrit fut dépecé. Cette opération, dont les exemples sont rares dans la seconde moitié du XIXe siècle, où il convient de la placer (*Rom.*, XXXV, p. 71), fut exécutée dans les ateliers du relieur Bedford. On ignore sur l'ordre de qui. Le relieur, qui garde certainement le souvenir d'une commande aussi insolite, ne semble avoir été interrogé par personne, ce que les historiens du vandalisme anglais regretteront amèrement. Les tronçons du manuscrit dépecé furent revêtus par Bedford d'une reliure uniforme en « *morocco extra* » (maroquin du Levant ?), de nuance brune (*ibid*). L'article 6 fut en outre doré sur les trois tranches (*Rom.*, XXXVI, p. 395).

3. Vers la fin du XIXe siècle, plusieurs de ces tronçons reliés appartenaient à Sir Henry Hope Edwardes. Sir Edwardes semble avoir possédé une bibliothèque choisie et digne de toute attention : *a choice and valuable library*, comme l'on dira au XXe siècle. Il est resté pourtant, tant qu'il vécut, complètement inconnu dans le monde des amateurs et des érudits. Il n'y a, je crois, personne qui ait entendu parler de sa collection avant l'été de 1903. Aujourd'hui encore on ignore le lieu où elle était conservée. C'était sans doute quelque part dans le Royaume Uni, mais on ne sait au juste où. Les seuls renseignements qu'on possède sur cette bibliothèque sont qu'elle se composait de 598 volumes pour le moins, et qu'après le décès de son propriétaire, survenu à une date inconnue, elle fut vendue à l'encan, au mois de mai 1901, par les soins de Mssrs. Christie, Manson and Woods (*Rom.* XXXII, p. 395).

4. Le lieu de la vente n'est pas connu. Cela est d'autant plus regrettable que ce renseignement contribuerait probablement à éclaircir les circonstances dans lesquelles elle eut lieu, car on n'en sait actuellement rien, sinon qu'elle n'a pas ressemblé à une vente publique ordinaire. Un catalogue en fut, à la vérité, publié, sans lieu ni date, semble-t-il, sous le titre : *Catalogue of the choice and*

valuable Library of Sir Henry Hope Edwardes, Bart., deceased 73 pages au minimum de format inconnu, voy. *Rom.* XXXII, p. 395, n. 2]. Aucune personne connue ne paraît toutefois l'avoir vu. M. Suchier (*Chanç. de Guillelme*, p. III) en cite, il est vrai, un article, mais il est plus que vraisemblable que sa citation repose sur une communication de Mr. J. A. Herbert. Celui-ci le cite assez souvent, et la manière dont il s'y réfère est celle des citations originales : référence en note, avec renvoi à la page (*Rom., loc. cit.* et ailleurs). On verra toutefois, par la suite du présent exposé, que rien n'est moins certain que la connaissance directe de ce catalogue par l'honorable bibliothécaire du British Museum. Quoi qu'il en soit, il est assuré que Msrs. Christie, Manson and Woods, chargés de la vente des livres, ne l'ont distribué à aucune personne connue. Mr. J. A. Herbert admet même, si je le comprends bien, qu'on a fait, à l'occasion de cette vente des efforts pour tromper la vigilance de la plupart des amateurs de mss. Du moins dit-il que cette vigilance fut trompée (*eluded*) avec succès : *successfully* (*Rom.* XXXVI, p. 87). C'était donc, si j'ose dire, une vente publique en catimini. On ignore les motifs qui ont décidé Msrs. Christie, Manson and Woods à lui donner ce caractère. Il ne semble pas que ç'ait été le désir de s'avantager aux dépens de la succession de feu Sir Edwardes au moyen d'une entente frauduleuse avec ce qu'on appelle une bande noire, des gens qui achètent à des prix de complaisance les objets mis à l'encan. Il sera en effet établi, dans un instant, que plusieurs volumes furent achetés à cette vente par un gentleman, dont l'amitié avec l'honorable Mr. J. A. Herbert nous est un sûr garant qu'il est incapable de prendre part à de pareilles indélicatesses.

5. Aucune personne connue n'assista à cette vente mystérieuse. On pourrait même douter qu'elle ait jamais eu lieu, si nous ne savions, de source certaine, qu'une personne au moins y a pris part. Pour la commodité de cet exposé, nous appellerons ce bibliophile, dont on ignore le nom, Mr. B.— On sait peu de chose de Mr. B. M. Bédier le croit intelligent et généreux (*Lég. épiques*, I, p. 79).

Mr. J. A. Herbert, qui le connaît mieux, ne parle que de sa courtoisie et de sa discrétion (*Rom.*, XXXII, p. 395, n. 2 et XXXV, p. 68). La courtoisie de Mr. B. semble en effet être réelle, sa discrétion est notoirement grande. Si grande, que Mr. B. paraissait comme prédestiné à acheter, à une vente peu bruyante, des livres d'un amateur qui avait su se dérober à la curiosité du monde. Il y acheta effectivement au moins trois livres : les articles 3 (*Gui de Warwick*), 4 (livre de Chiswick) et 5 (*Adgar*) du manuscrit dépecé chez Bedford.

6. Les romanistes l'ont appris par une série de communications qui s'échelonnent sur plusieurs années. La première, due à Mr. J. A. Herbert, parut dans le cahier de juillet 1903 de la *Romania*. Elle avait pour titre « *A new's manuscript of Adgar's Mary-Legend* ». On y donnait la description de l'article 3 du ms. Edwardes (nous appellerons dorénavant ainsi le ms. dépecé chez Bedford). Au moment où il rédigeait cette notice, Mr. J. A. Herbert ignorait l'existence des autres parties du ms. Edwardes. Il n'en parle point. Il est pourtant certain que, mis en présence d'une plaquette de 16 folios écrits de deux mains différentes, il s'était inquiété d'établir la provenance de ce livre que sa médiocre étendue décelait comme un fragment. Car Mr. J. A. Herbert, qui est un bibliothécaire distingué, sait que l'établissement de la provenance est le premier devoir de qui se propose de publier une notice descriptive sur un ms. S'il n'en a rien fait, c'est qu'il n'en avait pas les moyens. Il cite, à la vérité, en son article, le catalogue de la vente Edwardes, mais c'est là une citation de seconde main sans doute. Si Mr J. A. Herbert avait vu de ses propres yeux le catalogue, il en aurait tiré, avec la pénétration qui lui est habituelle, les indications qu'il y avait à en tirer sur un sujet dont il n'ignorait assurément pas l'importance (1). Ce n'est là qu'une sup

(1) Le catalogue contenait d'autres articles de médiocre étendue, reliés de la même manière que le tronçon dont il s'agit. Les n°s 99 et 404 annonçaient, p. ex., des mss de 14 et de 6 folios (*Rom.* XXXVI, p. 86).

position évidemment. Elle deviendra une certitude quand nous aurons établi, dans la suite de cet exposé et sans tenir compte de l'hypothèse actuelle, qu'en 1906 et 1907, Mr. J. A. Herbert n'avait pas encore le fameux catalogue à sa disposition.

7. Le cahier de la *Romania* contenant l'article de Mr. J. A. Herbert était à peine distribué que quelques romanistes de marque recevaient d'un anonyme *La Chanson de Willame* publiée à Chiswick au mois de juin 1903. Aussi M. Paul Meyer put il rendre compte de cette édition déjà dans le cahier suivant de sa revue. Il s'était, naturellement, inquiété de la provenance de l'original de cette publication. Mais le seul renseignement qu'il obtint, de Mr. J. A. Herbert suivant toutes les vraisemblances, fut que le ms. du livre de Chiswick avait figuré en 1901 dans la vente Edwardes avec le ms. d'Adgar dont il vient d'être question, et qu'il avait été acquis par le même amateur. N'ayant pas eu connaissance de cette vente, M. Paul Meyer voulut, bien entendu, avoir quelques lumières sur elle. Il apprit que personne n'en savait plus long que lui C'était à prévoir : les ventes anglaises de mss. français qui échappent à l'attention du directeur de la *Romania* ne sont pas fréquentes. C'est dans l'article de M. Paul Meyer que Mr. J. A. Herbert apprendra le caractère mystérieux de la vente Edwardes, dont il fera mention en 1907. Dans son article sur le ms. d'Adgar il ne semble pas encore frappé de ce détail, bien fait pourtant pour intriguer un bibliothécaire.

8. Deux années s'écoulèrent. La curiosité des romanistes, excitée par le livre de Chiswick, commençait à s'émousser (1). Mr. B. jugea le moment opportun de nous révéler l'existence d'un autre ms., acheté à la même vente, et de mettre Mr. J. A. Herbert à même de reconstituer le ms. Edwardes. Il s'en vint donc trouver l'honorable biblio-

(1) L'article de M. H. Suchier sur *Vivien, Ztschr. f. rom Phil.*, XXIX, p. 641 et suiv. n'a paru qu'au mois de décembre 1905. A cette date, l'article de Mr. J.-A. Herbert, dont il va être question, devait déjà être envoyé à la *Romania:* il a paru dans le premier cahier de l'année suivante.

thécaire et lui exhiba le ms. de *Gui de Warwick*, dont l'écriture était identique à celle qu'on voit sur les fac-similés du livre de Chiswick. Frappé par cette identité et remarquant en outre la similitude des reliures des livres achetés à la même vente, Mr. J. A. Herbert les examina et découvrit les petits numéros dont nous avons parlé sous 1° de cet exposé. L'identification du ms. Edwardes était faite. En questionnant Mr B., Mr. J. A. Herbert apprit encore qu'à la vente Edwardes avait figuré un ms. relié de la même manière et portant le chiffre 10 : cela fixait le nombre minimum des articles du ms. dépecé à ce chiffre-là. Avec la gracieuse permission de son ami, Mr. J. A. Herbert fit part aux lecteurs de la *Romania* de toutes ces découvertes dans un article intitulé : « *An early ms. of Gui de Warwick* » (t. XXXV, p. 68 et suiv.). Amené à parler des articles perdus du ms. Edwardes, l'honorable bibliothécaire y écrivait : « *However, this may be, let us hope that the missing numbers will some day come to light, and prove not unworthy of their whilom companions* ». Il y avait un moyen facile de vérifier si cet espoir au sujet de la valeur des tronçons manquants était fondé, et c'était de rechercher, dans le catalogue de la vente Edwardes, tous les mss. indiqués comme reliés en « *brown morocco extra, by Bedford* » et de voir ce qu'il en était. Mr. J. A. Herbert ne fit pas cette recherche. Pourquoi, sinon parce qu'il n'avait pas à disposition ce catalogue, dont il citait, comme s'il l'avait vu de ses propres yeux, mais en réalité de seconde main, l'article relatif à *Gui de Warwick* ?

9. La communication de Mr. J. A. Herbert ainsi que l'article sur *Vivien* que M. Suchier publia presque en même temps donnèrent un regain d'intérêt au livre de Chiswick. Aussi ne faut-il pas s'étonner que dès l'année suivante on découvrit deux nouveaux tronçons du ms. Edwardes. Ils appartenaient à Mr. F. W. Bourdillon, l'érudit connu par l'étude qu'il venait de publier alors à Chiswick sur les anciennes éditions du Roman de la Rose et par quelques publications antérieures non moins luxueuses. Bien qu'il collaborât lui même à la *Romania*

- l'année 1907 apporte précisément une note de lui, — il voulut laisser la primeur de la découverte à Mr. J. A. Herbert, qui, par ses notices antérieures, était devenu comme le *speaker* en titre du ms. Edwardes. C'est donc sous la signature de l'honorable bibliothécaire que parut, dans le tome XXXVI de la *Romania*, l'article sur « *Two newly-found portions of the Edwardes ms.* ». Ces deux tronçons, Mr. Bourdillon les avait acquis, peu de temps après la vente Edwardes, d'un libraire londonien. On ignore le nom de ce libraire, ce qui est d'autant plus ennuyeux qu'il aurait pu fournir quelques renseignements sur la mystérieuse vente au cas où il y aurait acquis ses mss., ou sur une personne y ayant assisté au cas où il les aurait tenus d'un particulier. Quoi qu'il en soit, Mr. J. A. Herbert n'eut pas beaucoup de peine à identifier ces tronçons avec les art. 5 et 7 du manuscrit dépecé. Le ms. Edwardes était de la sorte reconstitué jusqu'à l'article 7 inclusivement, sauf cependant les deux premiers articles qui manquaient encore. Cette fois-ci, M. Herbert eut la curiosité de se renseigner sur ce qu'ils pouvaient bien contenir, et il communiqua le résultat de ses recherches en ces termes : « *I think it likely they may prove to have been Lot* 588 *in Christie's sale :* Testament des douze Patriarches (a fragment, 3 pp.). — Narracion du Livere ki est apele en Ebreu Suda (a fragment of the Life of Christ translated from Suidas, 7 pp.). *My efforts to trace this volume, however, have so far been fruitless* ». Cette indication aurait de quoi surprendre, si nous ne savions, par ce qui précède, que Mr. J. A. Herbert avait accoutumé de communiquer avec le fameux catalogue par l'intermédiaire d'une tierce personne, qui avait sans doute des lumières particulières sur la bibliothèque de feu Sir Edwardes et sa vente. Car il est clair que, sans cet intermédiaire mystérieux, l'honorable bibliothécaire n'aurait pu conclure comme il venait de le faire. S'il s'était borné à effectuer, à l'aide exclusive de ses propres yeux, des recherches dans le catalogue, il se serait forcément produit de deux choses l'une : 1° ou bien il y aurait trouvé, en dehors des tronçons déjà connus, un seul manuscrit,

et alors, bien que cet article n'eût pas porté l'indication caractéristique « *brown morocco extra, by Bedford* », il aurait été fondé à conclure à son identité avec les articles manquants du ms. Edwardes, à condition toutefois de corriger une sienne information antérieure sur le nombre minimum d'articles de ce ms., en disant qu'il n'était pas de dix, comme il avait admis à la foi de Mr. B., mais de sept seulement. Mais cette correction, Mr. J. A. Herbert ne l'a pas faite, puisqu'il fait débuter sa communication par la phrase que voici : « *It has been pointed out in recent number of* Romania *that the Edwardes mss. of* Gui de Warwick, *the* Chançun de William *and Adgar's* Miracles de Nostre Dame *were formerly the third, fourth and sixth parts, respectively, of a volume which contained at least ten parts in all* ». Il dit bien *ten* et non *seven* (1) : ce qui exclut cette première hypothèse d'un manuscrit unique dans le catalogue. — 2° Ou bien, Mr. J. A. Herbert aurait trouvé plusieurs manuscrits non retrouvés encore, et alors il aurait rejeté l'identification qu'il nous propose et aurait reconnu les articles manquants dans des manuscrits portant l'indication « *brown morocco extra, by Bedford* ». Car rien, dans les informes — singulièrement informes — notices du catalogue ne décèle l'appartenance d'un article au ms. Edwardes sinon cette mention « *brown morocco extra, by Bedford* », qui manque à l'article 588, avec lequel Mr. J. A. Herbert identifie les fragments en question. Comme il n'y aurait aucun moyen de savoir lequel ou lesquels articles pourvus de cette mention correspondaient aux n°s 1 et 2 du ms. Edwardes, il aurait fallu, de toute nécessité, les communiquer tous. Mr. J. A.

(1) Ce n'est pas une faute d'impression analogue à celle qui a fait dire à Mr. J.-A. Herbert, dans sa communication précédente (*Rom.*, XXXV, *p.* 71, ligne 25) *fifteenth century* pour *nineteenth century*. Ce n'est pas non plus un *lapsus calami*, à preuve que Mr. J.-A. Herbert rattache l'identification proposée par lui, qu'il communique en note, au passage suivant de son article : « *It is especially to be hoped that nos.* 1 *and* 2 *may be found; but the pieces that followed the Vie de Sainte Catherine* [= art. 7 du ms. Edwardes], *though probably of later date, are by no means likely to be devoid of interest* ».

Herbert ne l'a pas fait : ce qui exclut cette seconde hypothèse. Il reste donc acquis que ce n'est pas par ses recherches personnelles dans le catalogue que l'honorable bibliothécaire a conclu à l'identité des deux premiers articles du ms. Edwardes avec le n° 588 de la vente. Il n'est pas téméraire de dire qu'il n'a pas eu en mains ce papier, le seul document connu — de nom seulement — que l'on possède sur la mystérieuse vente. La supposition formulée sous 6° du présent exposé est devenue une certitude.

Le lecteur qui nous aura fait l'honneur de nous suivre jusqu'ici conviendra peut-être que l'histoire du ms. Edwardes fourmille de singularités ; mais, se souvenant de ce que M. Pio Rajna disait à propos de la brochure de M. Tron, il sera sans doute tenté de nous objecter : Qu'importe ! Quand même ces singularités seraient autant de raisons de suspecter l'authenticité du livre de Chiswick, la suspicion devrait tomber — je laisse la parole à M. Pio Rajna — *nella considerazione della parte che nell' ingegnosa frode dovrebbe aver avuto e seguiterebbe ad avere J. A. Herbert del British Museum, mediatore perpetuo fra il mondo scienziato — Paul Meyer in primo luogo — e il misterioso bibliofilo. Paul Meyer sa bene che l'Herbert non avrebbe mai dato mano ad ingannarlo, se mai fosse stato chi ne avesse il cappricio e la capacità.*

Nous sommes pleinement d'accord avec M. Pio Rajna quand il repousse l'idée que Mr. J. A. Herbert aurait pu participer sciemment à une fraude quelconque. Sa parfaite correction est, je n'ai pas besoin de le dire, au-dessus de tout soupçon. Si, en citant le catalogue, il omet de dire qu'il ne le connaît que par les communications d'une tierce personne, c'est qu'il suit sans doute un usage admis dans son pays, et qu'en tout cas il n'y voit aucun mal. Mais cet hommage rendu à la correction indiscutable de l'honorable bibliothécaire, je prendrai la liberté de faire observer à M. Pio Rajna qu'il se trompe en croyant que l'hypothèse d'un faux entraîne nécessairement celle de la complicité de Mr. J. A. Herbert. Sur quoi porte, en effet, le faux hypothétique ? Sur le livre de

Chiswick. Or, ce livre, j'entends l'original de l'édition parue à Chiswick, il n'y a aucune apparence que Mr. J. A. Herbert ait jamais été admis à le consulter. Nulle part il n'affirme l'avoir vu. Dans sa deuxième communication, il dit, à la vérité, que fol. 1, recto, porte, inscrit à l'angle supérieur de droite, le chiffre 4. Mais cette partie de la page est reproduite en fac similé dans la publication de Chiswick, et le chiffre en question est venu sur l'image. Il est peu net, mais l'œil exercé de paléographe, prévenu au surplus par le chiffre analogue du *Guy de Warwick* et de l'*Adgar*, l'aperçoit sans trop de peine qui figure entre deux petits trous de parchemin qui déparent l'angle. Mr. J. A. Herbert dit encore, au même endroit, que le livre de Chiswick est revêtu de la reliure caractéristique des tronçons du ms. Edwardes. Mais outre qu'il peut tenir ce renseignement de Mr. B., on peut supposer qu'il a vu la reliure sans qu'il lui ait été loisible d'ouvrir le volume. Nous savons que Mr. B. est un gentleman d'une humeur un peu à part. Il ne montre que ce qu'il veut bien montrer. Il communique d'abord à Mr. J. A. Herbert le ms. d'Adgar sans souffler mot du livre de Chiswick, encore qu'il n'en ignore nullement l'importance — il le fait imprimer au moment où Mr. J. A. Herbert travaille à sa première notice — et bien qu'il sache qu'en sa qualité de bibliothécaire, Mr J. A. Herbert s'intéresse vivement aux vieux livres. Il fait dire à M. Paul Meyer qu'il a acquis le livre de Chiswick à la même vente que le ms. d'Adgar, mais il ne dit rien d'un troisième manuscrit qu'il possède, et qui, étant de la même écriture que le livre de Chiswick, présente plus d'intérêt pour M. Paul Meyer que le renseignement qu'il lui fait tenir. Il fournit à Mr. J. A. Herbert les indications du catalogue sur les trois manuscrits reconnus, mais il se garde bien de lui communiquer celles que le même catalogue doit posséder sur les sept articles restants et qui seraient plus utiles à Mr. J. A. Herbert que les autres. Le catalogue lui même, Mr. J. A. Herbert, qui aurait grand intérêt à le connaître, devra se résigner à ne le voir jamais. Un homme aux manières si réservées est bien capable de montrer le volume et de ne pas per

mettre de l'ouvrir. — Il y a bien les collations du livre de Chiswick que Mr. J. A. Herbert a fait parvenir successivement à M. Rechnitz et à M. H. Suchier. Mais si j'entends bien ce que disent ces auteurs, Mr. J. A. Herbert s'est borné à leur *procurer* ces revisions sans affirmer qu'elles aient été faites par ses soins personnels.

D'ailleurs, quand même il serait certain que l'honorable bibliothécaire eût vu et examiné de ses propres yeux le livre de Chiswick, il aurait pu être lui-même victime du fraudeur hypothétique au lieu d'en être le complice. M. Pio Rajna, qui a des relations étendues à Rome, se rappelle certainement que M. Giacomo Cortese, actuellement professeur de philologie classique à l'Université de cette ville, avait pris jadis une feuille de papier moderne pour un palimpseste du IVe ou du Ve siècle (1). Le fait est exceptionnel, m'objectera-t-on. Peut-être. Toujours est-il que pendant vingt ans et jusqu'au jour où Ludwig Traube a publié son article sur l'*Anonymus Cortesianus* (2), tous les latinistes — et l'on sait si les paléographes manquent parmi eux — ont cru à ce palimpseste qui, entre autres particularités notables, possédait celle de n'avoir, à ce qu'on pouvait induire de la description de M. Cortese, qu'une face, d'être, si j'ose m'exprimer ainsi, dépourvu de verso, et d'offrir une écriture de dessous presque entièrement lisible, alors que celle de dessus résistait davantage aux efforts de M. Cortese. Cette écriture de dessus, tout le monde pouvait s'en apercevoir en jetant un coup d'œil sur le fac-similé (3), était si curieusement disposée qu'elle aurait dû frapper les personnes les moins familières avec les vieux livres : telle partie en était tracée à lignes pleines, telle autre à colonnes. Les coq-à-l'âne paléographiques abondaient dans l'écriture de dessous, mais tout le monde n'étant pas initié aux arcanes de la plus ancienne

(1) Il exposa sa découverte, en l'illustrant d'un fac-similé de la trouvaille, dans la *Rivista di filologia d'istruzione classica*, anno XII (1884), p. 396.

(2) *Palaeographische Forschungen*, IV (*Abhandlungen d. III. Klasse der kgl. Bayer. d. Wissensch.*, XXIV, Bd. I, p. 47-54.)

(3) L. Traube a reproduit ce fac-similé dans son mémoire.

onciale, ils pouvaient passer inaperçus. Ce palimpseste n'était pas évidemment anglo-normand. Mais son latin était peu orthodoxe, comme l'a reconnu Bücheler. Et ce papier, car c'en était un, savait dire des merveilles de l'amitié d'Albinus pour Ennius, lequel Ennius, on le savait par ailleurs, avait eu le malheur de naître trop tôt pour être à même de recevoir les hommages d'Albinus. Malgré cela, le faux a abusé, pendant un quart de siècle, tous les philologues classiques. S'il était souvenu à M. Pio Rajna de cette histoire, il aurait peut être reconnu qu'il arrive quelquefois aux professionnels les plus autorisés, comme on dit, et le mieux intentionnés de prendre, le plus innocemment du monde, des vessies pour des lanternes.

J'ai tenu à réfuter l'objection de M. Pio Rajna parce qu'elle semblait opposer une fin de non-recevoir à l'étude des singularités qui m'ont frappé dans l'histoire du livre de Chiswick. Mais pour éviter tout malentendu, je dois dire que je n'argue pas de faux cet ouvrage. Tous ceux qui ont quelques notions du *discrimen ueri et falsi in uetustis membranis* savent qu'on ne peut arguer de faux un document qu'à la condition d'être à même de dévoiler la manière dont le faussaire s'est pris pour le fabriquer. Le document découvert par M. Giacomo Cortese n'est, par exemple, devenu un faux que le jour où Traube a démontré qu'il avait été forgé par un individu ignorant comme une carpe à l'aide d'un fac similé lithographique d'Angelo Mai. Cette exigence de la démonstration du procédé de falsification est de rigueur dans la critique, et c'est à cause de cela qu'il est plus facile de fabriquer un faux que de le découvrir. Le faussaire travaille librement au gré de son imagination personnelle, le critique doit, si j'ose m'exprimer ainsi, entrer dans la peau du faussaire. Pour avoir le droit d'arguer de faux le livre de Chiswick, il ne suffit pas de dire comment nous procéderions pour fabriquer un texte pareil, si la fantaisie nous prenait d'en faire un ; il ne suffit pas non plus de fabriquer réellement un texte analogue pour montrer que c'est là une besogne aisée ou simplement faisable pour un trouvère moderne : il faut — et cela de toute nécessité

– qu'on montre comment, en fait, le faussaire hypothétique a procédé, ce qu'il a connu et ce qu'il a ignoré. Tant que cette démonstration ne peut être apportée, il est oiseux, il est impossible de parler de faux.

Mais si la critique se montre si rigoureuse pour l'inscription en faux contre un document, elle n'est pas moins exigeante lorsqu'il s'agit de retenir comme valable un texte qui ne se présente pas dans des conditions ordinaires. Car, en principe, tout document qu'on verse dans la discussion doit être susceptible de contrôle direct. Ce n'est qu'à cette condition qu'il est utilisable aux fins scientifiques. Qu'il soit authentique ou non, il est non avenu pour le critique s'il se soustrait à sa vérification : bon ou mauvais, il n'est pas matière à investigation scientifique, parce que la science a horreur de l'insaisissable. Aussi, un texte nouveau qui échappe à l'examen direct (1) ne peut-il être retenu que s'il est accompagné de garanties valant le contrôle oculaire. A l'inconnu qui vient solliciter notre attention sans daigner nous faire l'honneur d'apparaître devant nos yeux, nous demandons, nous sommes obligés, en vertu des règles de notre art, de demander qu'il produise son état-civil. D'où vient-il ? Quand et dans quelles conditions précises a-t-il élu son domicile actuel ? Où a-t-il demeuré antérieurement ? De quels répondants se réclame-t-il et quelle est l'autorité qui, l'ayant examiné, estime qu'il est apte à entrer à notre service ? Et quand, en réponse à nos questions, il nous apprend que, né du caprice d'un vandale inconnu, il passa sa jeunesse dans un dépôt dont aucun humain n'a entendu parler, pour le quitter un jour à la faveur de la nuit ainsi que l'atteste un papier-fantôme, et chercher asile chez un gentleman anonyme et quelque peu biscornu, où il demeure encore loin des bruits du monde, nous avons non seulement le droit, mais aussi le devoir de l'estimer *undesirable* et de lui interdire l'accès du territoire de la république des lettres.

(1) Un document secret de 25 folios dont on ne reproduit en fac-similé qu'une page et demie, c'est-à-dire 0,03 de son étendue, ne saurait passer pour susceptible de contrôle direct.

Ou plutôt, puisque quelques personnes, fortes de leur situation scientifique, ont pris sur elles de l'y introduire sans lui avoir demandé ses papiers, nous qui croyons avoir établi que ces papiers n'étaient pas en règle, nous prenons la liberté de prier ces personnes de vouloir bien prendre la peine de les régulariser. Que M. Paul Meyer, M. H. Suchier, M. Bédier, M. Rajna, que tous ceux qui ont cru pouvoir retenir ce texte et en utiliser les données sans s'être enquis de son aptitude à figurer dans la discussion scientifique, réparent cet oubli. Qu'ils demandent à Bedford le nom du vandale, qu'ils pourchassent le catalogue-fantôme et en déposent un exemplaire dans une bibliothèque publique, qu'ils recherchent, dans les livres de Msrs. Christie, Manson and Woods ou dans les registres de l'autorité ayant présidé à l'encan, la trace des tronçons du ms. dépecé et les noms de leurs acquéreurs, qu'ils s'adressent aux ayants droit de feu Sir Edwardes et qu'ils les prient de nous éclairer sur l'histoire et la composition de sa collection, qu'ils trouvent le vendeur de Mr. Bourdillon et le mettent à parlement au sujet de la provenance de ses manuscrits, qu'ils fassent, en un mot, une enquête aussi diligente et précise qu'il sera possible de faire sur toutes les circonstances propres à faire la lumière la plus complète sur un texte qu'ils considèrent comme le plus beau fleuron de la couronne poétique du Marquis au Courb Nez. Quand ils auront établi, par des documents en bonne et due forme ou par des témoignages de personnes connues, la régularité de l'état-civil du livre de Chiswick, alors, mais alors seulement, on pourra parler de la découverte d'une nouvelle chanson de geste (1).

Jean Acher.

(1) Pour faire l'enquête que je propose, il serait peu convenable de s'adresser à Mr. J.-A. Herbert. L'honorable bibliothécaire est d'une part lié par le secret qu'il a promis à Mr. B. de garder, et il a, d'autre part, fait, pour retrouver la trace de l'article 588 de la vente Edwardes, toutes les recherches compatibles avec la discrétion à laquelle il est tenu envers son ami, et il nous a dit qu'elles sont demeurées infructueuses.

LA CORRESPONDANCE
DE LA VILLE DE PERPIGNAN
(*Suite*)

XCIX

Cas de mossen Gamis. Protestation énergique contre les prétentions de Barcelone

1588, 23 mars.

Illustres senyors. — La carta de Vostres Magnificencies, de VIII del corrent, havem rebuda en resposta de lo que los explica de nostra part mossen Pellisser, y ab ella han demonstrat quant mal han entesa nostra bona intencio, puix que lo compliment havem usat ab Vostres Magnificencies en enviarlos expres embaixadors ab provanças y scriptures auctentiques no ha bastat a divertirlos del error en que son encara en quant en excusacio de les poc considerades empreses del Conseller mossen Gamis diuen que la pratica no sens era llevada en aqueixa Ciutat per informacio del dit Conseller, y en quant en defensa y per sustentar sa jovenil empresa, diuen que la curtedat que ab ell havem usada no merexia semblant venja sino major memoria, es cert de maravellar que, de la mateixa carta que Vostres Magnificencies en lo ques queixen yns inculpen de la curtedat que ab dit mossen Gamis diuen havem usada, se comprenga y resulte que lo dit mossen Gamis pretengue y volgue intentar de fer sa entrada en Perpinya ab insignies consulars, y no res manco ab la mateixa carta lo volen excusar, que ell no tingue intent de entrar en Perpinya ab insignies consulars, com altra curtedat pretesa no deduescan ni tingan occasio de notar en nosaltres, sino es haverli impedit lo effecte de sa empresa, y en quant encara diuen que offerintse cas, vindra ell o altre Conseller ab les insignies que los consellers de aqueixa Ciutat acostumen de apor-

tar, y que fora estat raho que ab nosaltres hagues trobat la correspondencia que pretenen sels ha de tenir en aqueix cas, y havent fet lo contrari deu ser falta de persones o de llibres anthichs de memories, y que en lo demes que dit mossen Pellisser explica y ab uns papers los dona, ha aparegut a Vostres Magnificencies millor usant del offici que lo cap acostuma de tenir ab los membres, no si devia respondre, diem que lo cap nostre y de totes les ciutats y viles de Cathalunya es lo Rey nostron Senyor, y no la ciutat de Barcelona, y que havem regonegudes les memories antigues, y no trobam que Barcelona sia estada may cap de Cathalunya, sino es vivint y regnant lo Rey don Joan qui exalta la vila de Perpinya per sos benemerits ab lo glorios titol de *fidelissima* (1), y en quant Vostres Magnificencies diuen lo que dalt esta ya explimit (2), que la pretesa curtedat nostra no merexia semblant venja sino major memoria, diem quens contentam que sia perpetua la memoria en dit cas, y, per tant, en los registres de la Real Cancellaria y ab proces en la Real Audiencia, sera mes perpetuada que no serien los Annals de aqueixa Ciutat, sperant que Vostres Magnificencies ab lo exit de la causa commençada, restaran desenganyats de nostra justicia y raho y de la veritat de nostres escriptures per Vostres Magnificencies mervyspresades y comensaran de esser mes modestes en les cartes quens escriuram, perque en tota cosa tindrem la correspondencia que a la auctoritat de aqueixa y de aquesta nostra republica sera convenient y es deguda. E Nostre Senyor a Vostres Magnificenceis guarde. De Perpinya, als 23 de Mars 1588.

Illustres Senyors

A la honor de Vostres Magnificencies aparellats
Los Consols de la vila de Perpinya.

(*Au verso*) : Dijous, a xxxi de març 1588, estant los magnifichs Consellers en Casa [de] la Ciutat mos[s]en

(1) Sur ces allusions historiques, voir P. Vidal, *Histoire de la Ville de Perpignan*, chap. XV.

(2) Sic, pour *exprimit*.

Antoni Gali, sindic de Perpinya, ha donada la present carta a dits magnifichs Consellers en presencia de Pau Moradell, Antoni Izern y Rafel Sarradel, y de mi dit scriva y de mossen Gamis, dient la havie rebuda ab altra letra dels Consols que li donavem dit orde, la qual letra a ell tramesa ha mostrada y dexada a dits magnifichs Consellers y a mi dit scriva del Consell.

C

Expédition et remise de la lettre précédente

1588, 26 mars.

Molt magnifich Senyor. — Esta no es per altro effecte sino sols pregar a V. M. y en quant es menester encarregarlo laus fassa que, encontinent rebuda la present, de la que va ab ella als senyors Consellers de aqueixa Ciutat, y advertira V. M. que se ha de donar a dits senyors Consellers tots juncts y presents o a la major part, en la Casa de la Ciutat y en llur consistori, y en asso per merce que no y haja falta ni descuit, per lo que aixi conve, y avisara del lliurament della. Y enviara V. M. copia authentica del que ses fet en la causa dels jactats introduyda per V. M. contra los dits Consellers, y avisara y formara compte del despes loqual se li pagara encontinent. E perque som certs de la diligencia de V. M., no insistirem en mes, salvo que Nostre Senyor la magnifica personna de V. M. guarde y conserve com desije. De Perpinya, als xxvj de Mars 1588.

A la ordinacio de V. M. promptes : Los Consols de la vila de Perpinya.

Al molt magnifich señor Antoni Gali, syndich de la universitat de la [vila de] Perpinya, etc., en Barcelona.

CI

Bons rapports entre Barcelone et Perpignan. Approvisionnements ; état sanitaire.

1588, 22 novembre.

Illustres Senyors. — Les cartes de Vostres Magnificencies de xii y de xiiii° del corrent reberem dissapte a xviiii

del mateix y havem oyt lo senyor Galceran Cahors y de Soler en lo quens ha volgut explicar per part de aqueixa insigne Ciutat. Y perque entengan y vegen a la obra Vostres Magnificencies quant de veres correspon aquesta republica de Perpinya a la voluntat de aqueixa insigne ciutat y quant sia complida aquesta republica en ajudar y beneficiar aqueixa Ciutat, los certificam que ja al xv del corrent, ço es abans que rebessem les dites cartes y abans que rebessem la carta del senyor Diputat militar, y abans que arribas en esta vila lo dit senyor Galceran Cahors, ja per nosaltres y per lo Concell era estat deliberat y conclos y posat en obra que les barches eren estades embargades del forment carregat per aqueixa Ciutat fossen desembargades y que liberament se navegassen per aqueixa Ciutat. — Et per quant Vostres Magnificencies ab la de xii, responent a la nostra de v del mateix, nos diuen que eran altrament informats per persones d'esta vila de lo que nosaltres ab dita carta havem escrit, diem que aqueixes informacions importen poca seguretat per Vostres Magnificencies y ningun descans pera nosaltres, que poria ser que aqueixos tals fossen moguts per llurs propris interessos ; empero per que Vostres Magnificencies y aqueixa insigne Ciutat entenga clarament nostra affectio y reste aqueixa Ciutat ab seguretat certificada de quines summes de forments se pot valer d'esta terra y nosaltres, sens perill de ella, los pugam donar complacencia, havem desliberat que per edicte real se fassa manifest de tots los forments que son en Perpinya y en tot lo Comtat de Rossello, y per ço havem escrit a sa Excelencia del Senyor Lloctinent General, y donam orde a micer Pere Aylla solicite dites crides y les trameta ab summa diligencia, y si a Vostres Magnificencies aparra be ajudar en ques fassa dit manifest, par sera convenient medi pera ques fassa lo que tenim dit a servey de Nostro Senyor Deu y de Sa Majestad y a benefici de la republica de Cathalunya.

Assi tenim avisos que, en la vila de Roses, seria lo mal de peste encara que crehem que Vostres Magnificencies ne tindran avis, no res manco per fer nostron debit,

ne donam esta raho a Vostres Magnificencies. El Nostre Senyor les illustres persones de Vostres Magnificencies guarde y conserve com desijen. De Perpinya, als XXII de novembre 1588.

Illustres Senyors

A la ordinacio de Vostres Magnificencies promples

Los Consols de la vila de Perpinya.

CII

La question des blés. La peste à Peralada

1588. 29 novembre.

Illustres senyors. - Esta sera en resposta de la que tenim rebuda de Vostres Magnificencies de 26 del corrent mes de novembre, y per eximirnos de la molta solicitut quens dona lo magnifich mossen Galceran Cahors y de Soler, missatger trames per aqueixa Ciutat. Diuhenmos Vostres Magnificencies que pendrien plaher quels donassem permis de carregar y traure lo blat que es estat comprat assi per comple de aqueixa ciutat, no tenint nosaltres necessitat de aquell, o que los restituissem lo preu, cost y despeses de aquell. Acerca de la treta havem ya escrit moltes voltes que no podiem consentir aquella sens haver remisat si faria fretura en aquesta terra, y ultimadament seriguerem ab resolucio que no podiem condecendir al voler de Vostres Magnificencies, fins que fos executada la descripcio y manifest dels forments, la qual esta universitat, ab legitim modo, ha de fer, inseguint la conclusio feta per lo Consell general, per lo qual esta universitat es representada y regida, y axi tornam a repetir lo mateix. Y feta la predita descripcio, haventhi copia de bastiments y vitualles, correspondrem al que tant desijam correspondre ab Vostres Magnificencies y tota aqueixa ciutat y consentir a la treta dels forments comprats y altres, sols no fassen falta. Quant al que te respecte a la restitucio del preu dels forments, cost y despeses, fem no poca maravella, per que esta universitat no te pecunies algunes de aqueixa ciutat ni les ha tingudes per comple

de dits formens ni altrament, y en cas eixa ciutat haja feta tramesa de pecunies per compra dels formens, sera estada feta a persones particulars, en tal manera que esta universitat non te carrech algu, y axi la peticio de Vostres Magnificencies en aquest respecte appar que no es justa. Pregamlos se acontenten de esperar la dita descripcio, la qual ab tota brevedat procurarem expedir. E Nostre Senyor les illustres persones de Vostres Magnificencies guarde y conserve com desijan. De Perpinya, a XXVIII° de Novembre 1588.

En aquest punt se ha entes, per via de Figueres, que lo morbo de peste seria en la vila [de] Peralada (1). Nostro Senyor nos tinga a tots de sa ma.

Illustres Senyors

Al honor de Vostres Magnificencies apparellats

Los Consols de la vila de Perpinya.

CIII

La récolte du blé : la peste a Igualada.

1589, 4 juillet.

Illustres Señors. — La charta de Vostres Magnificencies de XXVIII del passat havem rebuda a II del corrent, y en quant a la congratulacio de nostre Consulat, a Vostres Magnificencies besam les mans y supplicam al Señor nos done forces y saber per a correspondre al que devem a nostra Republica y a la bona voluntat que Vostres Magnificencies nos han assenyalada ab dita charta.

Y en quant a la relaxacio del forment per la qual ab dita letra nos han scrit, estavan Vostres Magnificencies certificats que es estat y es lo temps en esta terra tant inconstant que encara resta molt que segar dels grans de forment, y aixi que la recuillida de dits grans es incerta y declina mes en dolenta anyada que no en bona, en tal manera que per encara no ha paregut al Concell de la

(1) Peralda, Espagne (Catalogne), prov. Gerona, part. jud. Figueras.

XIIIna de formenls poderse fer deliberacio sobre lo que Vostres Magnificencies en aqueix particular nos scriuhen. Tota via, en lo que sera possible, esta universitat correspondra ab aqueixa Ciutat, com fins assi ha fet, tenint sempre la consideracio ques deu en lo servey de Sa Majestat del Rey, Nostron Señor, y al be comu nostre y de aqueixa ciutat.

En quant al que toca a la suspitio del morbo de peste es estada en la vila de Ygualada (1) y en aqueixa ciutat de persones de Igualada, les diligencies per Vostres Magnificencies fetes son estades molt bones y delles y del avis nos han donat los ne besam les mans y ls supplicam manen continuar les diligencies ab aquella sollicitut y exacta curiositat que semblant morbo requer, per a obviar al comu perill Vostres Magnificencies saben y tenen molt be acostumat fer, y aixi be que sien servits en donarnos avisos tant per menut com per quietut dels animes suspensos es menester. E Nostro Señor les illustres persones de Vostres Magnificencies guarde y conserve com desijen. De Perpinya, a IIIIº del mes de Juliol any M.D.LXXXVIIIIº.

Illustres Senors

A la honor de Vostres Magnificencies apparellats

Los Consols de la vila de Perpinya.

CIV

La Contagion en Catalogne

1589, 9 juillet.

Illustres Señors. — La de Vostres Magnificencies de quatre del corrent havem rebuda vuy die present, per mans de Bernat Gil, correu de peu per Vostres Magnificencies specialment trames a nosaltres, y en altres viles e universitats, ab laqual restam certs del mal contagios de Igualada.

(1) Igualada, Espagne (Catalogne), prov. Barcelone, ch. l. de part. jud.

de Jorba (1). Sant Magi (2). Santa Perpetua (3) y dels demes llochs en dita carta mentionats : del que ne besam les mans a Vostres Magnificencies y de la bona correspondencia han tenguda sempre y tenen ab esta universitat : nostro Señor sie servit guardar y preservar als tots de la dita contagio y als poblats en los quals ella es restituyr la salut y sanitat.

Assi continuarem nostra guarda com sempre havem fet y altrament ordenarem en lo que mes convindra al benefici de la salut publica.

Rebrem molt gran contentament y merce en ser frequentment avisats del que Vostres Magnificencies en aqueix particular sabran y entendran. E Nostro Señor les illustres persones de Vostres Magnificencies guarde y conserve com desijen. De Perpinya, a VIII° de Juliol 1589.

Illustres Senors

A la ordonacio y honor de Vostres Magnificencies promptes

Los Consols de la Vila de Perpinya.

CV

DÉCROISSANCE DE LA PESTE. CAS DE PAUL SALVA

1590, 6 février.

Illustres Señors. - - La de Vostres Magnificencies de XXVI del passat havem rebuda lo die present per lo donador d'esta, ensemps ab unes crides publicades en eixa ciutat per negocis del morbo de la corrent temporada, y altres crides Vostres Magnificencies han manat despatxar per la provision de carns de aqueixa ciutat, les quals crides de dites carns encontinent havem manat publicar per los llochs acostumats d'esta vila, y havem rebut molt gran contento en saber per la de Vostres Magnificencies

(1) Jorba, Espagne (Catalogne), prov. Barcelona, part. jud. Igualada.

(2) Sant Magi de Bufagranyes, dépendant au Moyen-Age de Rocamora (prov. de Tarragona) est aujourd'hui dans la commune de Santa Perpetua (voir note suivante).

(3) Santa Pepetua de Moguda, part. jud. Sabadell.

que lo mal de peste va remediant. Placia a Nostro Señor Deu sie servit de augmentarlos la salut y aixi be a totes les universitats hont es dit mal.

En los carcers d'esta vila per orde nostre dies fa esta detingut hun home de natio frances nomenat Pau Salva, lo qual segons publicament se [diu] era hu dels socis de mestre Bernat, lo desenfecidor, el qual per sos demerits en eixa ciutat ha patit supplici de mort, e nosaltres, per fundar la enquesta y per mes vera probança de aquella, scriguerem als predecessors de Vostres Magnificencies fossen servits donarnos avis si dit Pau Salva es nomenat en lo proces y enquesta aqui feta contra dit mestre Bernat. Pregam per go molt a Vostres Magnificencies sien servits manar scriurens de dit particular, affi se puga ab la brevedat que conve despedir y ferse la causa del dit Pau Salva E si per aci se offerira cosa alguna en que pugam servir a eixa ciutat y a Vostres Magnificencies, ho farem ab molta voluntat, y ab ella y ab Vostres Magnificencies tindrem la correspondencia en tota occasio que esta universitat y nostros predecessors han sempre tenguda. E Nostro Señor les illustres persones de Vostres Magnificencies guarde y conserve com desijen. De Perpinya, a VI del mes de febrer 1590.

Illustres Senors
A la honor de Vostres Magnificencies aparellats
Los Consols de la Vila de Perpinya.

CVI

Affaire de Paul Salva et Michel Moner

1590. 18 février.

Illustres Señors. Per duplicades, go es per via del señor Governador de Cathalunya, qui resideix en Gerona, y dels Señors jurats de dita ciutat, y per lo home propri Vostres Magnificencies enviaren, per lo particular de les carns de eixa ciutat, tenim scrit a Vostres Magnificencies sien servits fer laus, en darnos avis si un home de nacio frances nomenat Pau Salva, qui per orde nostre dies fa

esta detingut en los carcers d'esta vila, y Michalot Moner qui aixi be esta encarcerat en dits carcers, serien socis de mestre Bernat, lo desenfecidor, qui per sos demerits es estat aqui condemnat y ha patit supplici de mort, y si en les enquestes o proces contra de aquell fet serien inculpats de cosa alguna, lo que rebrem en particular merce, per lo que ha ja dies son encarcerats y voldriem se fes lur causa y si son sens culpa que sien elargits y si la tenen que sien castigats, la prestesa del qual avis rebrem a molta merce, ensemps ab lo avis de la salut de eixa ciutat. Et Nostro Señor les illustres persones de Vostres Magnificencies guarde y conserve com desijen. De Perpenya, als XVIII de Febrer 1590.

Illustres Senors
A la ordinacio de Vostres Magnificencies promptes
Los Consols de la vila de Perpinya.

CVII

Etat sanitaire

1590, 4 mai.

Illustres Señors. — La de Vostres Magnificencies de XXVIII del passat havem rebuda als III del corrent y ab ella pres molt gran contento y alegria de que Nostro Senyor Deu sie estat servit, per sa infinita bondat y misericordia, apiedarse de eixa Republica, restituint en ella la pristina salut y resecant lo mal contagios de peste del qual estava affligida. Som nos ne summament alegrats, y aixi be tota esta universitat, com es de molta raho, y supplicam a Deu Omnipotent li placia conservarla y a totes les universitats y republicas de christians qui la tenen y tornarla als qui falta.

Ab esta donam avis a Vostres Magnificencies com lo mal contagios de Copliure, gracies infinites al Senyor, va molt remediant. Lo de Ceret esta encara ences : Nostro Senyor sen vulla apiedar. Si altra cosa se innovara seran Vostres Magnificencies promptament avisats. Cujas illus-

tres persones Nostro Senyor guarde y conserve com disijen. De Perpinya, a IIIIº del mes de maig, any 1590.

Illustres Senyors
A la ordinacio de Vostres Magnificencies promptes
Los Consols de la vila de Perpinya.

CVIII

La peste a la frontière française

1590, 11 septembre.

Illustres Senyors. — Per letres dels consols de Stagell (1) a nos trameses tenim entes com lo mal contagios de peste hauria fet moviment en la vila de Caudiers (2) en la frontera de França, y que si haurien ya mortes moltes persones, y com aquest particular sie de tal qualitat que per benefici de la salut publica convinga, ultra de la obligacio natural, darne avis a les universitats y republicas de la patria, continuant per ço en la bona correspondencia que nosaltres y esta universitat de Perpinya ab eixa ciutat y ab Vostres Magnificencies en totes occasions ha sempre tinguda y te, donam a Vostres Magnificencies est avis, pregantlos molt manen fer bona y diligent guarda de les parts de França, de hont acostuma sempre arribar tot mal en esta nostra patria de Cathalunya. Nostres Senyor Deu les illustres persones de Vostres Magnificencies y dels tots guarde y conserve com desijan. De Perpinya, a XI de setembre 1590.

Illustres Senyors
A la ordinacio de Vostres Magnificencies promptes
Los Consols de la vila de Perpinya.

(1) Estagel, arr. Perpignan, cant. Latour-de-France (Pyrénées-Orientales).

(2) Caudiès-de-Saint-Paul, canton de Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales).

CIX

Pénurie de froment. Mission d'Onuphre Paulet

1591, 31 août.

Illustres Senyors. — La tenuitat de la recullita de formenls y altres grans en esta terra de Rossello en lo present any es estada y es tanto que ha causat y causa molt gran penuria y fretura de formenls en los poblats de aquella, en tant que es necessari valernos de formenls de altres terres per a remey de la dita penuria, y aixi havem determinat de enviar aqui a mossen Honophre Paulet, mercader de aquesta vila, per a fer alguna provisio de dits formenls, y com entengam que eixa ciutat esta molt abundada de dits formenls, tant per haver presa una nau de Genovesos que havia carregat formenls de Arago, quant altrament, supplicam a Vostres Magnificencies sien servits ferla a esta universitat y a nosaltres en nom d'ella en ser contents de affavorirnos de alguna notable quantitat de formenl, per provisio y subventio dels poblats en ella, al ver cost que a Vostres Magnificencies esta, com aixi sien obligades les universitats y republicas de affavorir y valer les unes a les altres, tenint mirament y consideratio al que liberament y ab molt prompta voluntat esta universitat en semblant occasio feu per eixa ciutat y fara sempre que y haura occasio y puga. Lo dit mossen Paulet representara dit particular a Vostres Magnificencies, al qual seran servits donar grata audientia y fe e crehença en tot lo que per part nostra y d'esta universitat explicara a Vostres Magnificencies. Cujes illustres persones Nostro Senyor guarde y conserve com desijen. De Perpinya, a xxxi de Agost 1591.

Illustres Senyors

A la ordinacio de Vostres Magnificencies promples

Los Consols de la vila de Perpinya.

CX

Mesures contre une invasion de Huguenots

1591, 2 septembre.

Illustres Senyors. — Per los molts y diversos insults e incursions que de quiscun dic fan en esta terra de Rossello

los uganaus (1), lladres y gent de mala vida robant, cremant, matant y altrament, tant per mar com per terra, necessita esta terra e universitat de Perpinya de un numero de sinc cents arcabussos per a occorrer a dits insults e incursions, per estar aquella desprovehida de dites armes de foch. Y com tingam entes que eixa ciutat de Barcelona te abundant y sobrada provisio de dits arcabussos, y que ne ha feta merce de cert numero a la ciutat de Tortosa, supplicam a Vostres Magnificencies sien servits ab nostros diners fer laus de sinch cents arcabussos ab sos gorniments, y per eix particular tenim scrit y donat orde a mossen Honophre Paulet, mercader d'esta vila, el qual tractara y communicara ab Vostres Magnificencies al qual seran servits donar grata audiencia e fe e crehença en tot lo que per part nostra y d'esta universitat explicara y tractara ab Vostres Magnificencies. Cujas illustres persones Nostro Senyor guarde y conserve com desijen. De Perpinya, a 11 del mes de Setembre, any M.D.LXXXXI.

Illustres Senyors

A la ordinacio de Vostres Magnificencies promptes

Los Consols de la vila de Perpinya.

CXI

La peste en France

1591, 11 octobre.

Illustres Senyors. — Ab la ultima nostra tenim scrit y donat avis a Vostres Magnificencies com en alguns llochs de França hi havia certitut que y era lo mal contagios de peste. Tenim entes ara que dit mal esta molt ences en molts y diverses llochs de França, que pasen mes de sexanta en nombre, y aixi havem llevat lo comers a tota la França exceptat a Narbona, per lo que se enten qui alli tenen bona salut y fan molt exacta guarda. Y en est punt havem rebut avis com dit mal es en lo lloch de Sant Pau y a

(1) Sur les Huguenots en Roussillon, voir P. Vidal, *Histoire de la Ville de Perpignan*, p. 411-414.

Queribus (1) que son a una lleugua de la ralla de aquest Comtat. Per ço donam a Vostres Magnificencies est avis affi sien servits en manar se fassa per aqui la guarda qual conve, en benifici publich de tota la patria. E nostre Senyor les illustres persones de Vostres Magnificencies guarde y conserve com desijen. De Perpinya, a XI de octubre 1591.

Illustres Senyors

A la ordinacio de Vostres Magnificencies promptes

Los Consols de la vila de Perpinya.

CXII

Fin d'épidémie

1592, 7 janvier.

Illustres Senyors. — No obstant que de Vostres Magnificencies no hajam rebude carta alguna en resposta de la quels scriguerem en lo mes de novembre proxim passat acerca del moviment del mal contagios de peste o suspita d'ell, sino sols un cartell petit scrit de ma del secretari de Vostres Magnificencies y lliurat al peo que per eix respecte enviarem, no res manco, per lo que toca a nostro offici consular y al benefici publich, scrivim a Vostres Magnificencies la present, ab la qual los donam avis y certificam com Nostro Senyor Deu, per qui ell es estat servit tornar la salut complida en esta vila, en tal manera que per raho della y per lo tant gran benefici que de la sua sanctissima y liberalissima ma tenim rebut, havem fet fer y celebrar lo dic de ayr la *Te Deum laudamus* general, y ab solemne professo com en lo dic de Corpus, y ordenat que sien despatxades polisses o certificatories de sanitat a tothom per nostro scriva major y secretari, del qual particular ne havem aixi be scrit y donat avis a Sa Excelencia. Pregam per ço a Vostres Magnificencies se servescan en admetre dites nostres certificatories de salut y donar lo comers a esta vila, axi com esta universitat ha

(1) Saint Paul-de-Fenouillet et Queribus (château aujourd'hui ruiné), cf. Pierre Vidal, *Guide hist. et pitt. dans le dép. des Pyrénées-Orientales*, 2e éd., p. 497).

admeses y admet les de aqueixa. E Nostro Senyor les illustres persones de Vostres Magnificencies guart y conserve y en lo bon regiment de aqueixa Republica dirigesca com desijen. De Perpinya, a VII del mes de Janer, any M.DLXXXXII.

Illustres Senyors
A la ordinacio de Vostres Magnificencies promptes
Los Consols de la vila de Perpinya.

CXIII

Mesures sanitaires

1592, 23 janvier.

Illustres Senyors. — Encara que Vostres Magnificencies y eyxa universitat no vullen tenir ab esta la correspondencia que conve en los negocis y affers e occasions que succeheyxen y les temporades aporten, tota via nosaltres, fent lo debit y obligacio de nostre offici consular, donam a Vostres Magnificencies est avis, y es que, fet lo *Te Deum laudamus* y solemnitat ferem per la salut cobrada en lo die de Reys proxim passat, com tenim scrit a Vostres Magnificencies, apres de alguns dies ses fet moviment en casa de mestre Joan Farrer, musich, y de T. Verdaguer, son gendre, y seria, segons tenim entes, procehit de Peralada, de hont es dit Ferrer natural, lo qual moviment nos ha ingerit et ingereyx suspita de contagio, per raho del qual havem manat traure totes les persones ayxi malaltes com sanes de les dites cases fora de la vila en la morberia, y ayxi stam a la mira. Confiam en Nostre Senyor que no sera res. Fem per dit particular les diligencies que humanament podem. E Nostro Senyor les illustres persones de Vostres Magnificencies guart y conserve com desijen. De Perpinya, als XXIII de Janer, any M.D.LXXXXII.

Illustres Senyors
A la ordinacio de Vostres Magnificencies promptes
Los Consols de la vila de Perpinya.

J. Calmette et F. G. Heurtebise.

NOTERELLE PROVENZALI

I

Nuovi versi di Bertran de Born.

1. — Molte dubbiezze avvolgono l'attribuzione del magnifico componimento *Bem platz lo gais temps de pascor*. Il Bartsch lo pubblicò nella sua crestomazia (vedasi ora la 6 ediz., col. 179) come se fosse dovuto a Guilhem de Saint Gregori; mentre il Thomas, sia pure con qualche peritanza, l'ha accolto nella sua stampa delle poesie di Bertran (Toulouse, 1888, p. 133) (1). Nessuno dei codici, che ci hanno conservato il testo in discorso, reca la seguente strofa, che unicamente si legge nel ms. *a*, nel quale ha il n° VI:

Amor vol (2) drut (3) cavalgador
bon d'armas e larc de servir.
gen parlan e gran donador
e tal que (4) sapcha far e dir
fors e dinz con estatge.
segon lo poder qe (5) li es datz
e sia d'avinen solatz
cortes e d'agradatge (6);
e donna c'ab aital drut jaz
es monda de totz sos pechatz.

Su *cavalgador*, è da vedersi il Levy, *Suppl.-Wort.* I, 232. La seconda tornata del componimento (*Papiols*,

(1) Il Thomas, a proposito d'un solecismo che si trova al v. 53 del componimento (*Guerrejatz* per *guerrejtz*) pensa a L. Cigala, per cui parla un poco la tradizione manoscritta. Si noti, però, che il Cigala stesso non cade in barbarismi, come avviene per altri poeti italiani in provenzale, p. es. per B. Zorzi.

(2) Ms. *vol*, con *o* mutato in *a*.

(3) Ms. *drutz*.

(4) Ms. *qi*.

(5) Ms. *qi*.

(6) *t* sul rigo.

d'agradatge) manca nel ms. *a*. Ora è assai importante sapere che la strofa in questione presto staccata dal componimento originale, divenne una *cobla esparsa*. Eccone il testo corrotto del ms. G. (Ambrosiana, R., 71 sup.), che la registra fra le coble, in fine (c. 130) :

Amors vol druz caueleador. (*sic*).
Gen darmas elarg deseruir.
Gen guarnimen*t* ebon donador.
Tal qe sapza ben far edit.
For edinz son estage.
Cortes *et* agradage.
e sia dauinen*t* solaz.
Segun lo poder qilier daz.
E domna qab aital druziaz.
Es monda detoz pechaz.

Consimile deve essere l'origine di altre cobbole, che si leggono in certi canzonieri provenzali.

2. — Il testo *Eu chant quel reis men a pregat* (Bartsch, 80, 14) è stato conservato dai mss. C e *a*. In *a* si chiude con due versi, che mancano a C e che mi pare opportuno riprodurre qui, quali si leggono nel manoscritto :

pueis seran drutz en paregat
a montignac en cocagna.

Essi vengon dopo i seguenti :

segner rassa aqest comtat
nos creis qel reis a bretaignia

nei quali è evidente un' allusione a Goffredo duca di Bretagna e al comitato di Poitiers. Invece di *nos creis qel reis a*, si legga : *ros cresca l reis ab*. Aspettano un commento i due nuovi versi di *a*.

II

Sopra un passo di Gormonda

Il passo trovasi nel componimento *Greu m'es* e suona (Levy, *Guilh. Figueira*, p. 75) nella lezione di C R :

Clauzis e saupatz — naisson senes falhida
Crematz e perdutz.....

Anzi tutto, bisogna correggere *naisson* in *re hom o rei rem* o *rezem* o in qualcosa d'altro (occorre un verbo attivo) e poi bisogna interpretare i due vocaboli *clauzis* e *sauputz*. Per le discussioni fattesi sin qui, rimando al Levy, *Suppl.-Wört.*, I, 259 260.

Quanto a me, non ho quasi dubbio che i due vocaboli siano un'allusione agli « eretici », ma non credo con lo Chabaneau che essi si riferiscano a due speciali sette. Quali, in verità ? Non si ebbero in Provenza, a tempo di Gormonda, che Catari o Albigesi e Valdesi e non consta che codesti eretici si distinguessero in altrettante sette: sicché l'allusione deve riferirsi agli Albigesi o ai Valdesi o ad entrambi.

Per ciò che spetta a « sauputz », un passo della *Chans. d. l. Crois.*, 9276 spiegherà il mistero :

E lhivra li la vila per *cretges saubutz*.

I « sauput » sono dunque gli eretici manifesti o *professi*, che dir si voglia (1). I « clausis » dovrebbero perciò essere coloro che erano accusati di eresia e si mantenevano nella negativa e non confessavano in giudizio le credenze loro. Il pensiero ricorre naturalmente a lat. *clausi*, « chiusi, quasi nascosti » : ma è certo che *clauzis* non può rispondere a *clausi, -os*. Occorre perciò vedere se in questo vocabolo non si abbia un errore di trascrizione del copista.

I testi latini, concernenti l'eresia nel medio evo, possono illuminarci un poco. Trascelgo due passi, in cui è questione di eretici confessi e di eretici indiziati e richiamo l'attenzione del lettore sul termine col quale essi appaiono designati :

Si quis autem jurare noluerit, ipsum tamquam haereti-

(1) Avevo pensato dapprima che sotto i due vocaboli si nascondessero due designazioni concernenti il costume. È noto, a ragion d'esempio, che i Valdesi furono chiamati *ensabatés*, in causa della parte superiore della loro calzatura o *sotularis* (Comba, *Hist. d. Vaudois*, Paris, 1901, p. 215). Avrebbe potuto *clausis* indicare gli *induti* (cfr. p. es. *Cartulaire de Notre-Dame-de-Prouille*, I, Paris, 1907, p. CV); ma la forma del vocabolo, in ogni modo irregolare, terrebbe ognuno dubitoso. Non ho tardato ad abbandonare questa opinione.

cum habebimus manifestum, *nec ejus judicium seu auctoritas vigorem in aliquo sortietur.* (D'Achery, *Spic.*, I, 707.)

Majores vero quibus alii seducuntur, si confessi fuerint, vel convicti, carcere perpetuo, ecc. (J. Havet, *L'hérésie et le bras séculier au moyen-âge*, in *Œuvres*, II, 137.)

In quest' ultimo passo, insieme ai « confessi » (*sauputz*) si citano i *convicti*. Ora, quest' ultimo vocabolo ebbe vita (effimera o duratura, non importa decidere) in antico francese (Godefroy, II, 289 : « Et s'ils soient atteintz ou *convictz*, ecc.) : nessuna maraviglia perciò che si sia usata in provenzale, oltre a *sauputz*, la parola *convictus* per indicare gli eretici. Il termine latino, sottoposto istintivamente alla fonetica occitanica diveniva : *convitz* o *convis*, e *convit*. Propongo perciò la seguente lettura :

Convis e sauputz

Convis era in principio di strofa, con un *C* maiuscolo. Non è improbabile che un copista abbia letto distrattamente *Cl*, prendendo per *l* uno svolazzo del *C* e, messo fuori di strada, abbia scambiato : *-onui-* (1) per *-auzi-*.

Anche *perdutz* non accontenta. Gli eretici erano bruciati o impiccati. La *Chans. d. l. Crois.* ce lo dice espressamente, v. 9275 : « Que l'*arga* o *quel penda* ». E molti testi si potrebbero citare a conferma di ciò, p. es. *Aimericus, qui erat major inter illos, suspensus fuisset...* e *quorum alii sunt igne cremati.* (Havet, op. cit., pp. 169 e 177 n.) Bisognerà dunque leggere *conuis* e *pendutz*.

III

Per un discordo di Pons de Capdoill

In una guardia del cod. ambrosiano D. 55, Sup., c. 197ᵗ, contenente il *Roman de Troie* di Benoît de Sainte-Maure si leggono alcuni versi, scritti a modo di prosa, i quali incominciano così :

Un gai descors trame le cui d'sir de mu[n] cor...

(1) Ovvero: *oui-*, con un segno sull' *o*.

Si tratta, come m'è accaduto di trovare, di una nuova copia (tutt'altro che buona, in verità !) di un « discordo » attribuito a Pons de Capduoill (Bartsch. *Gr.* 375,26 ; Appel. in *Zeitschr. f. roman. Philol.*, XI, 213) :

Un gai descort tramet lei, cui desir.
de bon cor et m'autrei... (1)

Il fatto che questo discordo si legga anche nel ms. ambrosiano, scrittovi da una mano del sec. XIII, suggerisce alcune non vane o trascurabili supposizioni. Il cod. ambrosiano è assegnato generalmente a una mano italiana del sec. XIII (2) : ma per dire il vero, questa attribuzione è tutt' altro che sicura. Ciò che si può dire, è ch' essa è probabile, sebbene gli ornamenti delle grandi iniziali e le miniature, che qua e là compaiono nel ms., siano di mano francese. Come spiegare questa collaborazione nell' esecuzione del codice ? A ben guardare, la soluzione è data dalle stesse guardie, in cui si legge la copia di un atto, rogato all' alba del sec. XIII, quando Marino Zeno era podestà di Costantinopoli. Si tratta di un atto di divisione, tra Francesi e Italiani (Veneti), di terre e castella, comme Paliromi, Vaticopo, Tadepto, ecc. Il codice ambrosiano del *Roman de Troie* fu insomma scritto in Oriente, in mezzo alla società italo francese portata in terra di Romania (per usare il termine del tempo) dalle crociate, sopra tutto dalla quarta. Ora, Pons de Capduoill si fece crociato, a quanto pare, nel 1227 (3). Non è senza interesse vedere che i suoi canti trovarono favore anche « al di là del mare », come allora dicevasi, e che uno di essi fu trascritto (certo a memoria, com' è mostrato dalla scorrettissima lezione) nella guardia di un codice di materia francese.

(1) Cfr. Max v. Napolski, *Leben u. Werke des Troubadours Pons de Capduoil*, Halle, 1879.

(2) P. Meyer, *De l'expansion de la langue française en Italie pendant le moyen âge*, Roma, 1904, p. 14.

(3) C. Fabre, *Le troubadour Pons de Chapteuil. Quelques remarques sur sa vie et sur l'esprit de ses poèmes*, Le Puy, 1902, pp. 16-23.

Il codice, nella prima metà del sec. XV, era già in Italia, come è fatto chiaro dalla seguente indicazione: « M. IIII. XXIII. adi 24 Zenaro. Vene l'Antonia mia moier in caxa e xe fiula del spicià da citaela ». Passò poi nella biblioteca di G. V. Pinelli e poscia pervenne all' Ambrosiana.

IV

Nota sopra una tenzone di Sordello

Nel ms. ambrosiano I. 205 Inf., c. 198 si legge, trascritta da una mano dello scorcio del sec. XVI, la tenzone fra Sordello e Peire Guilhem, che nell' ediz. De Lollis reca il n° XVIII:

En Sordell, qe vos es semblan.

Il componimento provenzale, accompagnato da una traduzione, formicola di errori, i quali si trovano tutti ripetuti nel testo riprodotto dall' Equicola (*Chronica di Mantua*, 1521), testo, le cui varianti il De Lollis ha avuto cura di registrare. Basterà ch' io citi qui la prima strofa:

En Sordel que uos es semblan
De la pros contessa preysan
Car tut dison e uan parlan
Que per samor etz ia uengutz
E quen cuiatz esser sos drutz
En blancatz etz por ley canutz.

O Sordel che vi pare
De la gentil Contessa da esser [pregiata
Che tutti dicono et uanno par- [lando
Che per suo amore sete qua [uenuto
Et che pensate esser suo amante.
Et imbiancato sete per lei e ca- [nuto.

È cosa certa, chi faccia qualche confronto, che il ms. ambrosiano ci ha tramandato una copia, o meglio un estratto, di una pagina della *Chronica* di M. Equicola. Nessun male perciò che il codice sia rimasto sconosciuto all' editore di Sordello! (1).

(1) Mentre correggo le bozze, mi sopravviene il libro di S. Benedetti, *Gli studi prov. in Italia nel cinquecento*, Torino, 1911, in cui, a p. 271, trovo confermato quanto ho scritto nel testo.

V

Sopra un passo del « Documentum honoris » di Sordello

Nell' ediz. De Lollis, p. 242, leggesi (vv. 1231-1236) :

Que mal fai perdre et mescabar
Zo que no si pot restaurar.
Car pretz de dopna nos restaura
Perdutz, de blanca ni de saura;
Qu'om pot tal re perdr'az un lanz
Que nos restaura entre cent anz.

Anzi tutto, dirò che non intendo come lo Schultz-Gora e il De Lollis, contro il Palazzi, abbiano letto *Car pretz*, in luogo di *E pretz*, al. v. 1233. Io guardo e riguardo il ms. e trovo che l'*E* (e non già *Car*) è chiarissimo (1). E poi aggiungerò che gli editori (Palazzi e De Lollis) non hanno osservato che v' ha un segno in margine ai vv. 1233-34 e 1235-36 (2). Ufficio di questo segno, dovuto allo stesso amanuense, è di richiamare la seconda coppia prima della precedente. Bisogna perciò leggere il passo così :

Qu'om pot tal re perd'az un lanz
Que nos restaura entre cent anz;
E pretz de dopna nos restaura
Perdutz, de blanca ni de saura.

VI

Detti di filosofi e savi

Questi « detti » tratti da Catone, Seneca, Virgilio ecc., sono contenuti in un erbolario provenzale conservato nella Bibl. Nazionale di Firenze (palat. 586). Il ms. appartiene

(1) Il De Lollis annota (p. 310) : « *Car*. Così lesse anche lo Schultz, *Zschr.* XII, 274, ed. è lezione sicura nel ms. ». Per me (e certo anche per altri) lezione sicura è *E*. Anzi, non credo che vi sia dubbio di sorta.

(2) È uno dei soliti segni che furono adoperati dai copisti ad indicare le trasposizioni di parti del loro scritto, e non ha nulla di singolare.

alla fine del sec. XIV o al principio del secolo seguente e i nostri « detti » vi furono trascritti, nelle prime pagine, da un copista che si fa conoscere così : *Vomen scriptoris : Aguito plenus amoris*. Come si vedrà, si tratta di insegnamenti e di avvertimenti morali, che fanno pensare al celebre trattato occitanico intitolato « Seneca » e pubblicato da C. Bartsch, *Denkmäler der prov. Litteratur*, Stuttgart, 1856, p. 195 (Appel, *Prov. Chrest.*, 160 ; Bartsch-Koschwitz, *Chrest. prov.*, 369). La sentenze sono disposte in istrofi di quattro versi ottonari (salvo qualche ipermetro 5, 13, 22, 27, 35 ecc.), rimati a due a due (1) e meritano d'essere fatte note agli studiosi dell' antica poesia occitanica.

I Qui son poder veut essausar
Am(e) son amic e tengua lo car.
Soven son plus fort los amis
Que no son quatre anemis.
II Qui a compagnie savia s'avent
Per raison savi endevient ;
E qui d'amor am fol s'asambla
El cove [be] que fol resambla.
III Fol est qui no se veul servir
Qui no a dont serv(ent) puet tenir,
Malvassament pensera d'autruy
Tel que ne sap pensar de luy.
VI Festa. qui no(la) pot mantenir.
Fait maint home per fol tenir.
Mais val far del sen rason (2).
Que outrage en autrui maison.
V E[l] val mais cessar de mesprendre
Que trop grant folie entreprendre.
Hom ne pot plus bel esmendar
Le mesfait, que per esquivar.
VI En trop sobirana norritura
No ias pas bona ventura.

(1) Ad ognuna è preposto il nome dell 'autore o del testo da cui è stata tratta e tradotta. Cioè: I (Thobias); II (Ysodores); III (Junenal); IV (Doctrinal); V (Ypocras); VI (Tulles); VII (Exibes); VIII (Macer); IX (Virgili); X (Chaton); XI (Senequa); XII (Virgili); XIII (Macer); XIV (Lucas); XV (Virgili); XVI (Salamo), XVII (Chaton); XVIII (Tulles); XIX (Platon); XX (Doctrinal). Ho riprodotte le indicazioni con la grafia del ms. Quest' erbolario è un' opera magnifica per i preziosi disegni di che va adorno.

(2) Manca una sillaba. Ma stampo il testo quale sta nel ms. Così ai vv. 5, 10, 13 ecc.

Petit val l(a)' acostumansa,
Qui deschira del cors la mancha. (1).
VII Hom que vol ingar lealment
Deu gardar al comensament
Que no sia trop d'amor (sobre)pres
Ne de grant ire entrepres.
VIII Hom monta per humilitat.
Mesura lo ten en caritat.
Orgoilh fa home trebuchar.
[Des]pessa lo fa mendicar.
IX Per solament beure et mangar
Se pot om ben dampnegar.
Fol es aquel, selon mon recort,
Que per sa lengua pren la mort.
X Un paubre am franc tenement
Val mais qu'un serf am grant argent;
Aur ne argent no vant tant al monde
Con fay terre. (2) quant Dex l'abonde.
XI Qui longuament vieu et sofrir pot
El ve asas de so que vol.
Sofrir es bo et qui far o pot
Grant causa es qui far o pot (3).
XII El fa bon cognoisser e usar
Don on pot lo mal esquivar.
Al vere cognoss on la triaca,
E al grant mal lo miracle (4).
XIII Al mont no es causa tant visiosa,
Com mantenir vita ousiosa.
Per engin es homs molt sages
E engin fa mot lo usage.
XIV Qui son don dona et pois lo plaint
La gracia de son don estraint.
Mais val un don de cor ioious,
Que quatre de cor angoissous.
XV Cel que son cor vol gitar de ira
Creire no deu quant (que) hom li dia
E om (5) que fait de sa aureilha nassa (6)

(1) Questo verso mi riesce alquanto oscuro. Forse dovremo dare a *cors* il senso che ha *corset*? Purtroppo di quest' uso non abbiamo esempio, ch'io sappia.

(2) *terre* è una mia congettura. Il ms. ha *gre*, con un segno d'abbreviazione su *g*. La finale *-e* nel nostro testo non sorprende.

(3) I vv. 43-44 paion essere corrotti o almeno storpiati dal copista, a cui risalirà la colpa della brutta ripetizione *qui far o pot*.

(4) Evidentemente, bisogna correggere *la miracla*.

(5) Ms. *or*.

(6) Ms. *nesse*.

Grant torment en son cor amassa.
XVI Qui plus despent que no deu,
Sens colp ferir morir se deu.
So es trop folament despendut,
Quant per despendre es homs perdus.
XVII Per bel parlar ne per saber,
No es degun presat si no a aver.
Quar per aver es homs amat
E per aver desonorat.
XVIII Sage felon deu hom cremir
E al fol felon deu hom fugir,
E sage debonaire amar
E debonaire deportar.
XIX Qui toz ces volers vol acomplir,
A degun bon cap no pot venir.
(Non ia) non sera de dolor gitat
Qui totas fa sas voluntas (1).

L'ome qui re no sap
E apendre no vol,
E non a qui lo serva
E servir non se vol,
No es pas meravelha
Si paubretat lo (2) col.

Alcuni di questi versi richieggono qualche emendamento e qualche schiarimento.

vv. 31-32 :

Orgoilh fa home trabuchar
Pessa lo fa mendicar.

Questo secondo verso manca di una sillaba. Poichè « Pessa » non dà senso, bisognerà correggere « Despessa » e intendere così : « la spesa o la prodigalità riduce l'uomo a mendicare ».

V. 41. Verso ipermetro. L'errore starà nascosto forse nel vocabolo *longuament*. Si legga *lonc temps*.

V. 45. *El fa*. Si sopprima *El* e si otterrà la giusta misura : *Bon fa*, ecc.

Vv. 47-48 :

Al vere cognoss on la triaca
E al grant mal lo miracle.

(1) Cioè : « non sarà gettato da dolore » o, in altre parole : « non eviterà il dolore neppure chi può fare ogni sua volontà ».

(2) Ms. *la*.

I due versi debbono aver bisogno di qualche ritocco. Intanto, la sostituzione di *la miracla* a *lo miracle*, per ragione d'assonanza, è manifesta. Il senso è abbastanza chiaro Quanto al primo (17), si ricordi Peire Cardenal ; *Un serventes* :

> Ben cambi' anona per juèll
> E terriacla (1) per vere

E per il secondo, si noti che esso non potrà significare altro che questo : che cioè, il miracolo si fa manifesto (si conosce) allorquando il male da sanare, per opera sovrumana, è grande.

V. 58. Bisognerà sopprimere o *quant* o *que*.

Altri versi potrebbero essere ridotti facilmente alla loro giustra misura : ma è chiaro che per ciò fare con fiducia di cogliere nel vero, occorrerebbe avere un altro testo a penna di questa piccola serie di sentenze morali (2). Nella mancanza di esso, ci limiteremo qui a qualche osservazione di ordine diverso.

Inutile avvertire che l'*s* della declinazione è caduto o è male impiegato (pero v. 51 *homs*). Inoltre, il testo è infranciosato (*compagnie* 5, *tel* 12, *folie* 18, *ire* 28 e *terre* 40, se la mia congettura è giusta). Si notino anche le espressioni negative come *no ias pas* 22, *no es pas meravelha* 81 e le forme *veul* 1, *veul* 9. L'articolo è *le* nel v. 20 e benchè questa forma sia non non ignota al provenzale, qui è tuttavia probabile che sia un tratto francese. Notinsi anche le locuzioni *el cove* 8, *e[l] val mais* 12, *el fa bon* 45.

Ci si affacciano tre supposizioni : o il testo è infranciosato per opera del copista, o il testo è stato scritto in una regione intermedia dell' Est, come farebbero credere le rime dei due seguenti versi, che si leggono dopo il nome Aguito o Aguiton del copista :

> Bien a ciaus sa maison fermea
> Qui est amés en sa contrea ;

(1) Il *el* si potrebbe anche introdurre nel nostro testo. Allora si avrebbe la rima esatta.

(2) Così, il v. 11 ha una sillaba di più: mentre il v. 14 ne ha una di meno. Anche il v. 30 ha una sillaba sopranumeraria. Basterà leggere *Mesura ten en caritat*. Il v. 51 ha pure bisogno d'un ritocco.

ovvero il testo è tradotto da un originale francese. A confortare, forse, questa terza ed ultima supposizione sta il fatto che di alcuni di questi avvertimenti morali si ha un testo francese. Vero è, però, che, in base a ciò si potrebbe anche pensare che il testo provenzale sia l'originale : ma, data la tarda età del nostro manoscritto, meglio accontenta la congettura che si tratti d'una derivazione dal francese. Vv. 57-60 si trovano anche in un codice della metà circa del sec. XV del *Roman* in prosa dei Sette Savi, già da me indicato nella *Zeitschr. f. roman Philol.*, XXXI, 714, ove sono preceduti da altri quattro (c. 149r) :

[Qui tropt et sers a son avoir (1)
Pais ne repos ne peut avoir.
Tropt est la richises mauvaise
Domp ly sire n'a pront ne (2) ayse.]

Cil qui son cuer veult garde d'ire,
Ne doit croyre que ot dire.
Quar qui fait de s'oreillie nase
Grand dolour en son cuer amasse.

Non sarebbe difficile rinvenire le fonti latine, alle quali ricondurre le nostre sentenze : ma a noi basterà, in questa « noterella », aver pubblicato, senza più, il testo, lasciando ad altri, se parrà opportuno, il compito di esaurire la non ardua ricerca.

(1) Si riproduce strettamente il ms. con le sue particolarità grafiche. È chiaro che *tropt* sta per *trop, et* per *est, pront* per *pro* (*preu*), *garde* per *garder*, ecc.

(2) Ms. *me*.

Giulio Bertoni.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES REVUES

Bulletin du parler français au Canada, X. 2. — Lexique canadien-français, p. 73.

Revista Lusitana, XIII. 3-4. — *C. Michaëlis de Vasconcellos:* Mestre Giraldo e os seus tratados de Alveitaria e Cetraria, p. 149; — Miscellanea, p. 433.

Zeitschrift für romanische Philologie, XXXV, 6. — *R. Brod:* Die Mundart der Kantone Château-Salins und Vic in Lothringen, p. 641; — *J. Reinhold:* Die franko-italienische Version des Bovo d'Antone, p. 683; — *R. Zenker:* Zum Ursprung der Tristansage, p. 715; — *Vermischtes*, p. 732; — XXXVI, 1. — *E. Höpffner:* Nachruf auf Herrn Geh. Regierungsrat Prof. Dr. G. Gröber, p. 1; — *J. Reinhold:* Die franko-italienische Version des Bovo d'Antone, p. 1; — *H. Schuchardt:* Romano-baskisches, p. 33; — *G. Bertoni:* Intorno ai Carmina burana, p. 42; — *W. Foerster:* Noch einmal die Reichenauer Glossen, p. 47; — *E. Sicardi:* Postille alla Vita Nuova, p. 72; — *Vermischtes*, p. 80.

Romania, XL, n° 159. — *A. Thomas:* Traduction provençale abrégée de la Mulomedicina de T. Borgognoni, suivie de Recettes pour le vin, p. 353; — *E. Cosquin:* Le conte du chat et de la chandelle dans l'Europe du moyen âge et en Orient, p. 371; — *B.-A. Terracini:* Appunti sui Parlamenti ed Epistole in antico dialetto piemontese, p. 431; — Mélanges, p. 441.

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CXXVII. 1 u. 2. — *L. Spitzer:* Etymologische Miszellen, p. 153; — *H. Tiktin:* Zur Geschichte von *hasard*, p. 162; — *G. Ebeling:* Syntaktische Kleinigkeiten, p. 175; — *O. Nobiling:* Berichtigungen und Zusätze zum portugiesischen Teil von Körtings Lateinisch-romanischem Wörterbuch, p. 181.

Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur, XXXVIII. — *W. Foerster:* Noch einmal die sogenannte Mabînogionfrage aus

Anlass einer neuen Veröffentlichung, p. 149 ; — *W. Schulz :* Der Covenant Vivian und der gegenwärtige Stand der Forschung, p. 196 ; — *K. Jaberg :* Sprachgeographisches. « Soir » und die sprachliche Expansion in Nord-frankreich, p. 231 ; — Miszellen, 273.

Revue de Philologie française et de littérature, XXV, 3. — *Ch. Guerlin de Guer :* Matériaus pour un lexique du parler populaire de Mons-la-Tour (Haute-Loire), p. 161 ; — *A. Dauzat :* Les emprunts dans l'argot, p. 181 ; — *A. Schinz :* Les accents dans l'écriture française, p. 198.

Romanische Forschungen, XXX, 1. — *C. Decurtins :* Ratoromanische Chrestomathie, p. 1 ; — XXXII, 1. — *H. Vaganay :* Pour l'histoire du français moderne, p. 1 ; — *J. Adam :* Uebersetzung und Glossar des altspanischen Poema del Cid, p. 185 ; — *G. Pult :* Ueber Aemter und Wurden in romanisch Bünden, p. 389.

Revue de dialectologie romane, III. — *F. Fankhauser :* Das Patois von Val d'Illiez, p. 1 ; — *G. Bottiglioni :* Dalla Magra al Frigido. Saggio fonetico, p. 77 ; — *F. Krüger :* Sprachgeographische Untersuchungen in Languedoc und Roussillon, p. 144, 287 ; — *G. Bertoni :* Un nuovo documento volgare emiliano del sec. XIV, p. 184 ; — *O. Nobiling :* Brasileirismos e crioulismos, p. 189 ; — *P.-E. Guarnerio :* Il dominio sardo, p. 193 ; — *P. Barbier fils :* Chronique étymologique des langues romanes, p. 232 ; — *A.-M. Espinosa :* Studies in New Mexican Spanish, p. 251 ; — *G. Bottiglioni :* Note morfologiche sui dialetti di Sarzana, San Lazzaro, Castelnuovo Magra, Serravalle, Nicola, Casano, Ortonovo, p. 339 ; — *W. v. Wartburg :* Die Ausdrücke für die Fehler des Gesichtsorgans in den romanischen Sprachen, p. 402.

Bulletin de dialectologie romane, III, 3, 4. — *J. Jud :* Dalla storia delle parole lombardo-ladine, p. 63 ; — *F. Boillot :* Traditions populaires de Franche-Comté ; — Phonologie patoise, p. 87 ; — *B. Schädel :* Zur Sprache der Doctrina dels Infans, p. 101 ; — Comptes rendus, p. 110.

A. Meillet. — Les dialectes indo-européens (*Collection linguistique* publiée par la Société de Linguistique de Paris, t. 1). *Paris, Champion*, 1908 [140 p. in-8°, 4 fr. 50].

Il est d'ordinaire fort désagréable, lorsqu'on s'est proposé de faire le compte rendu d'un livre qui vient de paraître, d'être empêché par des occupations trop nombreuses de le fournir dans un délai raisonnable. Mais on se console allègrement de cet ennui quand on peut dire, comme c'est ici le cas : Voilà un livre qui a paru il i a 4 ans, rien encore n'i est périmé, la plupart des idées qu'il contient ont passé dans le domaine commun, et il reste à l'avant-garde.

On a signalé depuis longtemps dans les langues indo-européennes des ressemblances particulières entre l'indien et l'iranien, entre l'italique et le celtique, entre le baltique et le slave. Ces ressemblances sont-elles dues à ce qu'il i aurait eu, postérieurement à la période d'unité indo-européenne, une période d'unité indo-iranienne, d'unité celto-italique, d'unité balto-slave, ou à ce que les deux éléments de chacun de ces groupes remonteraient à un même dialecte indo-européen? Pour l'indo-iranien et le celto-italique, pas d'ésitation ; les langues qui constituent ces groupes présentent des coïncidences de détail, des innovations singulières, des formes qui ne reproduisent ni l'usage ni même le tipe général de l'indo-européen, en un mot des particularités que deux langues ne peuvent pas introduire d'une manière indépendante et qui supposent des rapports intimes prolongés durant un certain laps de temps. Pour le balto-slave la question est plus délicate.

La ressemblance générale du baltique et du slave est évidente et incontestable. Aucune ligne d'isoglosses notable ne passe entre le baltique et le slave, tandis que l'on en remarque entre l'indien et l'iranien, entre l'italique et le celtique. Mais tous les traits communs que présentent le baltique et le slave peuvent s'expliquer sans l'existence d'une unité indépendante postérieure à l'unité indo-européenne. Représentant des parlers indo-européens sensiblement identiques et n'ayant subi par la suite aucune déviation considérable, ayant évolué dans des régions voisines et dans des conditions pareilles de civilisation, le baltique et le slave ont eu des développements parallèles et ont abouti à des coïncidences très frappantes. Mais ce n'est qu'en gros que tout est pareil, dans le détail tout est distinct. S'il i a eu une période de communauté plus ou moins longue, il ne s'i est accompli aucun changement important. Le baltique et le slave présentent un bel exemple de deux développements parallèles, mais depuis longtemps autonomes.

Ce point n'est qu'une faible partie du livre de M. Meillet ; ce

n'en est même pas l'objet principal. Mais nous n'oublions pas que nous écrivons pour la *Revue des langues romanes*, et que d'ordinaire les romanistes ne tiennent pas à *savoir*. Ils vivent pour la plupart claquemurés dans leur petit domaine, assez semblables à des prisonniers enfermés dans un maison dont on aurait bouché toutes les fenêtres, ne pouvant recevoir de lumière que d'en aut. Au surplus ils sont prisonniers volontaires, et c'est parce qu'ils le veulent bien qu'ils n'ont ni vue ni ouverture sur les domaines voisins. Tels nos candidats à une licence ou à une agrégation, qui évitent de propos délibéré tout ce qui n'est pas expressément désigné dans leur programme. Nous ne leur exposerons donc pas comment M. Meillet est parvenu à déterminer, à caractériser et à localiser les uns par rapport aux autres les dialectes de l'indo-européen dans la période qui a précédé la séparation. Certes il n'est pas de langue parlée sur un domaine étendu qui ne présente des diversités dialectales, et lorsqu'il s'agit de langues, comme les langues romanes, pour lesquelles on possède d'une manière générale le point de départ et souvent des fases intermédiaires, il ne serait pas bien difficile de tracer avec précision toutes les lignes d'isoglosses qui les sillonnent. Mais lorsqu'on a pour objet l'indo-européen, la tâche est autrement délicate et ardue, et ce n'est pas trop, pour la mener à bonne fin, de toute la clairvoyance et de la rigueur de métode d'un linguiste consommé. Aucune langue istoriquement attestée ne reporte directement à l'indo-européen ; l'attique et les autres parlers grecs remontent au grec commun qui n'est què le sistème des correspondances entre ces divers parlers ; le gotique et les autres langues germaniques remontent au germanique commun ; l'indo-européen n'est pas une langue, n'existe pas et n'a jamais existé ; c'est un sistème de correspondances entre des sistèmes de correspondances.

A plus forte raison ne signalerons-nous pas les points de détail qui n'avaient pas été suffisamment fouillés et que M. Meillet a cru devoir approfondir en passant. Il nous a donné ainsi de véritables modèles de mise au point, par exemple p. 26 pour le traitement de sonore aspirée + sourde, pp. 28-30 pour le traitement *-o* de *-as* final en sanskrit et dans l'Avesta, pp. 62-70 pour le traitement de *ə*.

Mais comme les langues romanes fournissent un exemple éclatant de parlers qui, ayant au début une structure identique et contenant des germes d'évolution semblables, ont abouti par des développements parallèles à des résultats analogues, nous nous adresserons à ceux qui s'occupent de dialectologie et de linguistique romanes, et, laissant de côté ceux qui construisent leur petite géografie linguistique avec les œillères d'un cheval de noria, nous dirons à ceux qui peuvent entendre un avis : Que ce livre soit votre bréviaire.

Maurice Grammont.

A. Meillet. — Linguistique (Extrait du volume *De la Méthode dans les Sciences*, 1911, pp. 265-314).

Il n'est point aisé d'exposer pour le public une métode aussi variée et aussi délicate que celle de la linguistique. Elle est extrêmement complexe parce que son objet, le langage, l'est lui-même infiniment. Il ressortit à la fisique parce qu'il se compose de sons, à la fisiologie parce que ces sons sont obtenus au moyen de mouvements musculaires et perçus par l'oreille, à la psicologie parce que la combinaison de ces mouvements et l'interprétation de ces sons procèdent de faits psichiques, à la sociologie parce que les sons émis sont un moyen de communication entre êtres appartenant à certains groupes, à l'istoire parce que les langues dépendent d'une série illimitée de faits passés. La linguistique tire parti des enseignements qui lui sont offerts par ces diverses disciplines, mais elle ne consiste pas à combiner les résultats qui lui sont ainsi fournis ; elle possède des moyens d'observation et d'investigation qui lui sont propres, elle s'appuie sur des principes qui lui sont propres, elle a une métode qui lui appartient en propre.

M. Meillet réussit à en donner une idée assez précise, parce qu'il procède lui-même avec métode, qu'il l'envisage successivement sous ses divers aspects, énonce avec netteté les grands principes sur lesquels elle repose et sait à l'occasion résumer ses développements en quelques frases qui les classent dans l'esprit du lecteur. Cet article de vulgarisation sera lu utilement même par les linguistes de profession.

M. G.

W. MeyerLübke. — Romanisches etymologisches Wörterbuch, Lieferung 2, *Heidelberg, Winter*, 1911 [Bogen 6-10].

Nous n'avons rien à ajouter ni à changer aux considérations générales que nous a suggérées la première livraison (*RLR*, LIV, p. 316). Voici quelques observations de détail que nous présentons dans l'ordre des numéros du livre.

1153. J'ignore sur quoi s'appuie M. Meyer-Lübke pour mettre « awallon. *blouseir:* betrügen » sous *blao* « bleu ». Ce vocable ne me paraît pas pouvoir être séparé de fr. *blouser, se blouser* « tromper, se tromper ». Or *se blouser* c'est, au jeu de billard, envoyer sa bille dans une *blouse*, ce qui est une faute, une erreur ; la bille tombée dans une blouse est mise en « pénitence » : quand on envoie sa bille dans une blouse c'est qu'on s'est trompé. Le mot *blouser* devrait figurer quelque part avec le mot *blouse* que je ne trouve pas

dans le Wörterbuch : peut-être m'a-t-il échappé. En tout cas, rien de bleu, pas même des « contes bleus », dans tout cela.

1154. Pourquoi, à côté de esp. *blasonar* « vanter », n'y a-t-il pas fr. *blasonner* « critiquer » ?

1155. Lat. vulg. *blastimare*, de *blasphemare*, a pu subir en effet l'influence de *aestimare*, mais seulement après qu'une dissimilation régulière eut fait * *blastemare* de * *blaspemare* (*p* pris entre deux labiales).

1175. Fr. *plot* n'a rien à faire avec *blok* ; c'est l'équivalent de v. fr. *pilet* « pieu, pilier » et de poitev. *pilot* « tronc d'arbre » (Voyez Grammont, *Le patois de la Franche-Montagne*, p. 240).

1181. Il ne faut pas oublier à propos du mot fr. *bobo*, qui désigne dans le langage enfantin un mal, une douleur quelconque, que la même idée est rendue dans le français régional du Midi par *momo* (prov. *mamau*, foréz. *babau*), et que le premier a pu sortir régulièrement du second (cf. *Bulletin de la Soc. de ling.*, t. XII, p. CIX).

1230 et 1241. Je ne puis pas admettre *ébouler* sous *botellum* ; un éboulement n'est pas un étripement. *Bouleverser* n'est pas non plus acceptable au même endroit. Quant à *bouillabaisse* traduit « Aebtissingedärme », sous *botulus*, je n'i peux voir qu'une de ces plaisanteries énormes comme sont seuls capables d'en inventer des filologües d'une gravité imperturbable ; Tobler n'avait sans doute jamais vu de vraie bouillabaisse, pas plus que des boyaux d'abbesse.

1252. *Braca*. Parmi les dérivés il faut citer fr. *brayette* et même l'emprunt *braguette*.

1269. M. Horning (*Zeitsch. f. rom. phil.*, XXVIII, 522) a un peu trop simplifié. Il i a certainement des représentants de *himbeer* parmi les diverses formes romanes ; Dampr. *ōbr* en particulier ne peut pas sortir par emprunt d'une forme *ābr* ; il serait devenu * *ēbr*, quoi qu'en dise M. Horning (p. 526, note 3), qui n'a pas considéré qu'il s'agit d'un monosillabe. *Brambr-* réduit à *ambr-* avait besoin d'une démonstration. Toute la question des *framboises*, *mûres*, *fraises*, *airelles*, etc., demanderait à être entièrement reprise et ferait le sujet d'une monografie intéressante et utile.

1390. Le vocable des patois fr. de l'Est *byosũ*, fr. local *blesson* ne peut pas avoir de rapport avec * *bullucca* 1° parce que dans cette région le changement de *l* en *yod* après *b* dénote le contact ancien de l'*l* avec le *b* (cf. Grammont, *Le patois de la Franche-Montagne*, p. 10-12, p. 135-136), 2° parce que l'*ò* ne peut remonter qu'à un *e* fermé (*Ibid.* p. 85), 3° parce qu'une poire qui a, comme celle dont il s'agit, la forme tipique de la poire ne peut pas être confondue avec une pomme ni avec une prune. Ce mot est un dérivé de franciq. *blēt* ; il faut noter d'ailleurs que la poire sauvage n'est pro-

prennent un *blesson* que lorsqu'elle est *blette* (dans la région *byòs*, *blesse*, *Ibid.*, p. 171).

1510. Fr. *chalant* renvoie à 1868 ; lisez 1869.

1631. Il serait bon d'indiquer que certaines formes romanes supposent **capĕstrum* (cf. *Le Patois de la Franche-Montagne*, p. 86).

1647 *capra*. Certains renseignements par leur insuffisance et leur fausse apparence de précision risquent d'induire en erreur. Ainsi qui lira sous cet article : nprov. *kabro* « Sägebock », sans autre indication, sera porté à en conclure que l'emploi de ce vocable dans cette acception est une particularité dialectale propre au provençal moderne. En fait le mot « chèvre », sous les diverses formes que lui a données la fonétique locale, désigne cet instrument à peu près dans toute la France et même sur un domaine beaucoup plus étendu que la France. Il fallait donc supprimer ce renseignement ou le présenter avec sa véritable valeur.

1684. A côté de fr. *charnier*, il serait bon de mettre *charnière*, qui est la seule forme usitée depuis bien longtemps.

1721. *carrosse* « nfrz. Fem. », lisez : « Mask. ».

1728. A propos du mot fr. *chaise* on devrait au moins renvoyer à 1768 *cathedra*.

1781. « Frz. *le chose* dient zur Bezeichnung eines vergessenen Namens » est une formule insuffisante. *Chose* s'emploie pour désigner une personne, un lieu ou un objet dont on ignore ou dont on a oublié le nom. Il est d'ordinaire masculin, mais il peut être féminin : *Donne-moi ta casquette* pourra être remplacé par *Donne-moi ton chose* ou *Donne-moi ta chose*. Cet emploi du mot *chose* est usité dans toute la France, mais particulièrement dans le Midi ; on i entend jusqu'à des frases comme celle-ci, qui sont la marque d'une grande activité cérébrale : *Chose est allé à Chose voir son machin*. On pourrait ajouter aussi que, par une évolution analogue, *chose* est devenu une sorte d'adjectif attribut dans l'expression : *Etre tout chose*.

1901. On renvoie pour *gesse* à 1958 où il n'est pas question de ce mot.

1973. Fr. *clos* signifie « eingefriedigtes Grundstück » et non « eingefriedigter Weinberg » ; ce dernier sens, dû à une spécialisation, est restreint à certaines régions viticoles. De même n° 1979 la formule employée ferait croire qu'en ital., rétor., fr., prov., cat. les représentants de *cauicla* ne désignent que la « cheville du pied » ; c'est un sens particulier, non le sens général.

Maurice GRAMMONT.

A. Grégoire. « Edmond ». Essai sur les transformations d'un prénom d'enfant. *Paris, Champion*, 1911 (46 p. in 8°).

Voici une modeste petite étude qui peut passer pour un modèle. Le sujet est tout nouveau, bien que beaucoup de personnes aient pu avoir l'occasion de le traiter. Il s'agit de montrer comment et par quelles transformations successives un prénom d'enfant se modifie dans la bouche des personnes de l'entourage journalier et particulièrement de la mère, pour donner naissance à des ipocoristiques, à des noms d'amitié souvent si éloignés, si différents du point de départ que tout rapport avec ce dernier semble au premier abord impossible et invraisemblable. Pourtant ces aboutissements si bizarres remontent bien au prénom officiel, tantôt par une évolution lente et graduelle, tantôt sans intermédiaires apparents et avec l'aspect d'une éclosion brusque. La difficulté, c'est de saisir au vol toutes les formes éphémères ou durables au moment même où elles apparaissent et de comprendre instantanément d'où elles sont sorties et quelle circonstance les a fait naître. L'état d'esprit du sujet parlant, ses dispositions du moment, indulgentes ou sévères, ses élans d'affection surtout, les sons ou les mots qui flottent dans sa mémoire et qui s'appellent les uns les autres, toutes les circonstances intimes ou extérieures sont à l'occasion génératrices de formes nouvelles. Même les appellations les plus fugitives doivent être soigneusement notées, car toutes peuvent laisser des traces et avoir une postérité.

Grâce à une attention toujours en éveil, à une observation pénétrante M. Grégoire a pu suivre toutes les transformations du prénom « Edmond » et donner de toutes, même des plus étranges, des explications dont la justesse est presque toujours évidente. Il n'i a guère qu'un cas où il s'est égaré ors du bon chemin : « Un jour le mot *Chon*, dit-il, p. 24, suscite un rapprochement avec *Cochinchine*, d'où les diminutifs hybrides : *Cochinchinochonet* ou *Chonchinochonet!* » Ce n'est pas *Chon*, mais *Chonchino-* qui a appelé le mot *Cochinchine*. Quant à *Chonchinochonet*, c'est une formation absolument régulière, dérivée de *Chonchon, Chonchonet, Chonchinet*, comme *Pompinoponet*, cité à la p. 21, est tiré de *Pompon, Pomponet, Pompinet*. C'est un tipe de mots à redoublement qui n'est pas inouï dans les langues adultes, mais qui i est fort rare, parce qu'elles évitent d'ordinaire les vocables trop longs. Ces formes ont ceci de remarquable que ce n'est pas une sillabe qui est redoublée, mais un mot tout entier avec ses éléments suffixaux ; seule la sillabe mère n'est pas répétée, ou plutôt tombe instantanément, car *Pompinoponet* et *Chonchinochonet* représentent en réalité * *Pompinopomponet*, * *Chonchinochonchonet ;* enfin les éléments suffixaux sont

redoublés avec une diversité vocalique qui n'est pas due, comme l'auteur serait tenté de le croire (p. 22), à une dissimilation, mais à une apofonie spéciale, propre aux mots de ce tipe.

M. Grégoire n'énonce pas d'autres conclusions que celles qui ressortent strictement des faits qu'il a observés, mais si restreint que le sujet paraisse être cette petite étude est d'une importance considérable pour la linguistique générale.

Je ne sais pourquoi cette brochure me fait penser invinciblement au dernier livre de M. Meringer, *Aus dem Leben der Sprache*, qui est un recueil d'observations sur la langue parlée, et, pourrait-on dire, sur les bizarreries de la langue parlée, tant chez les adultes que chez les enfants en bas âge. C'est peut-être par contraste. Comme celles de M. Grégoire les observations de M. Meringer ont été faites avec le plus grand soin ; elles sont très abondantes, trop abondantes peut-être, mais d'ordinaire peu instructives ; presque tout ce qu'elles prétendent nous apprendre, nous le savions déjà, et il i a bien des cas où quatre exemples en enseignent tout autant que quarante. Les observations de M. Grégoire ont été saisies avec finesse, celles de M. Meringer ont été recueillies lourdement ; les interprétations du premier sont presque toujours d'une vérité frappante, celles du second sont souvent gauches et parfois nettement erronées ; c'est le cas de répéter l'aforisme : tant vaut l'observateur, tant vaut l'observation ; deux médecins sont au chevet d'un malade, ils ont devant eux les mêmes faits, les mêmes éléments d'observation ; l'un les coordonne et les éclaire l'un par l'autre, l'autre n'en tire rien qui vaille et conclut à faux. M. Meringer a terminé son ouvrage par de larges conclusions et des considérations générales dépassant singulièrement les éléments qui lui ont été fournis par les faits rassemblés dans son livre, bien qu'il ait la prétention de les i rattacher ; c'est dire que trop souvent elles ne reposent plus sur rien et se trouvent être en contradiction flagrante avec les faits qui les concernent et que d'autres ont soigneusement observés et décrits.

Maurice GRAMMONT.

E. Droz. — Pierre-Joseph Proudhon. Lettres inédites à Gustave Chaudey et à divers comtois, suivies de quelques fragments inédits de Proudhon et d'une letre de Gustave Courbet sur la mort de Proudhon. *Besançon, Dodivers*, 1911 (108 p. in-8).

M. E. Droz qui en 1909 nous avait donné un beau livre sur Proudhon (P.-J. Proudhon, 1809-1865, *Paris, Librairie de « Pages Libres »*, 286 p. in-12) publie aujourdui des lettres inédites et quel-

ques fragments également inédits du grand révolutionnaire bisontin. Ce petit recueil est vraiment intéressant pour qui veut connaître le caractère, l'esprit, les abitudes de Proudhon. Ces lettres en effet sont écrites presque toutes à des amis à qui il n'avait rien à cacher, en particulier à Chaudey (27 lettres sur 35), qui fut son défenseur dans le procès intenté au sujet de *La Justice dans la Révolution et dans l'Eglise* et qui plus tard, sous la Commune, paya de sa vie ses anciennes relations avec Proudhon. On est frappé de la candeur avec laquelle cet omme qui avait étudié de si près la vie sociale croit à l'efficacité nécessaire des idées dont il est convaincu et s'étonne que ses adversaires ne soient pas subjugués immédiatement par ses démonstrations. Au reste il n'a pas grande estime pour les gens qui ne partagent pas ses opinions et n'ont pas comme lui des convictions inébranlables ; il les juge avec passion et les critique avec violence : que l'on voie à ce sujet la lettre IX et les fragments. S'il a des idées peut-être un peu singulières sur le mariage, s'il déclare au moment même de « sauter le pas matrimonial » qu'il « ne trouve rien de plus ennuyeux, de plus embêtant pour un homme, que d'aimer et d'être aimé », on ne doit pas se âter d'en conclure que l'agitation de sa vie tourmentée avait émoussé chez lui la sensibilité et l'affection ; il s'est toujours comporté envers ses amis et camarades avec des sentiments de cordiale fraternité, surtout lorsqu'ils étaient dans l'affliction (lettre aux époux Plumey), et la lettre écrite à sa mort par le peintre Courbet montre quelle admiration et quelle confiance sans bornes il avait inspirées à ses amis et à ses disciples. M. G.

E. Romilly.. — Mayâni, poème dramatique en trois actes. Colombine et Colombin, saynète en un acte, *Paris, Berger-Levrault*, 1910.

« Mayâni » est un poème d'inspiration indoue. L'action se passe aux derniers temps du védisme ; c'est la lutte d'un filosofe contre les dieux védiques. Ces derniers réussissent à trionfer encore une fois en faisant vaincre le filosofe par l'amour ; mais de lui naît un fils qui les renversera.

L'auteur a pris pour modèle Kalidasa. Son drame n'a pas la suprême fraîcheur de Çakountala, mais certaines scènes ne manquent ni de vie, ni de mouvement, ni de poésie. Pourtant l'ensemble me laisse un peu froid ; c'est sans doute parce que cette pièce de téâtre est parfois un peu trop décor de téâtre et surtout parce que les dieux i jouent un rôle trop personnel. La langue française ne comporte plus un dieu marchant et parlant sur la scène, et depuis

bien longtemps le « cruel dieu des Juifs » a eu le bon esprit de n'être plus qu'un personnage muet et invisible.

M. Romilly a peut-être manqué une occasion que son sujet lui fournissait de mettre sur la scène une belle étude psicologique. Lorsque le filosofe Visvamitra a pris sous sa protection la ninfe Mayâni que le dieu Indra a chargée de le séduire, le rideau tombe et nous laisse dans l'attente des événements qui vont suivre. Quand il se relève, un an s'est ecoulé et le grand prêtre d'Indra nous raconte la défaite de Visvamitra. Il entremêle ses paroles de strofes qui ne sont pas dénuées d'allure ; mais il expose la chute du filosofe, qui est pour lui une victoire, avec ironie et dédain. Combien la scène eût été plus vivante si elle nous eût fait assister au combat qui s'est sûrement livré chez Visvamitra entre ses convictions et son amour naissant ; on ne renonce pas sans lutte aux croyances de toute une vie, surtout lorsqu'on est chef d'école ; on ne succombe pas sans résistance pour accomplir ce que l'on a toujours considéré comme une faiblesse et une lâcheté.

Le caractère des femmes, — nous voulons parler et de Mayâni et de la Colombine de l'autre pièce, — aurait pu par endroits se présenter sous un autre aspect. Certes Colombine nous a fait connaître son ardent besoin d'aimer ; mais lorsqu'elle a rencontré Colombin, le dénouement n'est-il pas un peu brusque ? Elle est si prompte à se jeter dans ses bras que Colombin en est quelque peu abasourdi et ne sait tout d'abord que penser. Les femmes ont pourtant d'abitude mille manières inattendues de dissimuler même leurs plus brûlants désirs.

Quant à Mayâni on est un peu surpris de la voir, au moment où elle vient de renoncer à l'immortalité pour rester auprès de son enfant, témoigner tant de aine et de dégoût à celui qu'elle a séduit, au père de son fils et s'en aller sans la moindre ésitation avec le roi guerrier Lakchmana. On pense involontairement à la femme d'un moderne filosofe qui laisse son mari pour s'enfuir avec un beau militaire ; si cette conduite n'est pas exceptionnelle elle est peut-être peu digne d'une ninfe divine ; de la part d'une femme la faiblesse umaine en est du moins l'excuse.

Ce volume est le troisième ouvrage de M. Romilly dont nous rendons compte dans cette Revue (cf. t. LIII, p. 180 et t. LIV, p. 90). Nous avons le plaisir de constater que la forme a fait en progrès constant d'un volume à l'autre. Le vers s'assouplit : il a dans la bouche d'Indra l'ampleur et même l'enfase qui conviennent à un dieu, l'indignation dans la révolte de Mayâni qui refuse d'aller séduire Visva mitra, la grâce idillique dans les strofes de Colombine (p. 100-101).

Il faut véritablement éplucher ce petit livre pour i trouver quel-

ques vers répréensibles. En voici un qui est obscur au premier abord, p. 96 :

Des femmes d'ici-bas, je vous aime le plus.

En voici deux dans un même passage qui sont mal ritmés :

..... ma vie
N'avait de jour en jour qu'une suprême envie :
Te revoir, ô toi mon seul maître ! et que de fois
En appelant ton nom, j'ai parcouru ces bois
Solitaires, mais tu ne voulais pas m'entendre !

On ne saurait voir dans ces deux vers des négligences de l'auteur ; il a sans doute voulu produire un effet particulier, mais son intention nous échappe.

Maurice GRAMMONT.

C. Pitollet. — Variétés sur un recueil Hambourgeois de poésies judéo-hispaniques. (Extrait de la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*), *Madrid*. 1911 [36 p. in-8°].

— Comment fut accueillie en Espagne la première ambassade française en faveur du système métrique décimal. Documents inédits (Extrait de l'*Archivo de investigaciones históricas*), *Madrid*, 1911 [54 p. gr. in-8°].

— Bettine von Arnim. Lettres inédites. (Extrait de la *Revue germanique*), *Paris*, 1911 [12 p. in-8°].

M. Pitollet dont on connaît l'érudition étendue et variée se plaît à chercher dans les bibliotèques publiques et privées, en quête de documents inédits. On doit confesser que ses efforts sont souvent couronnés de succès et qu'une pareille bonne fortune n'échoit qu'à ceux qui le méritent.

L'une de ces plaquettes est consacrée à un recueil de poésies judéo-ispaniques, publié à Hambourg, en 1764, par un juif portugais nommé Jeosuah Habillo. De cet Habillo on ne sait rien, sinon qu'il vivait à Hambourg, qu'il était en relations avec la colonie juive d'Amsterdam et qu'il passa même quelque temps dans cette ville. Son livre n'est signalé nulle part et l'on ne se doutait pas qu'il eût jamais existé. Il est important par les indications précieuses qu'il nous apporte sur la tradition des juifs portugais émigrés en Hollande et à Hambourg. Il contient 30 pièces en espagnol et 19 en portugais. M. Pitollet nous en donne des extraits très étendus.

Dans la seconde de ces brochures il s'agit de l'ambassade fran-

çaise envoyée en Espagne en 1796 pour proposer au gouvernement l'adoption du sisteme métrique décimal. Elle avait à sa tête Lechevalier, qui mesura avec Mechain la portion du méridien comprise entre Barcelone et Rodez. M. Pitollet retrace en quelques pages la fisionomie curieuse de ce Lechevalier, puis il publie les lettres adressées au Prince de la Paix au sujet de l'ambassade et de son objet par un certain Salvador Jiménez Coronado, directeur de l'Observatoire royal de Madrid. Ces lettres sont pleines d'insinuations perfides, et furent cause de l'échec de la mission française.

Les lettres inédites que nous donne le troisième article éclairent à divers égards la psicologie de cette femme déconcertante que fut Bettina von Arnim et apportent en outre plusieurs renseignements vraiment nouveaux touchant la « Correspondance de Gœthe avec une Enfant ».

M. G.

W. Kaspers. — Beitrag zur Etymologie von fr. « aller » (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXVI, p. 87), *Halle*, 1912.

Prov. *anar* de lat. *aduolare!* L'auteur doit être terriblement sourd, s'il n'entend pas urler la fonétique.

M. G.

Inauguration des « Archives de la Parole », *Paris, Manier*, 1911 [22 p. in-8°].

Le 3 juin 1911 le recteur et le vice-recteur de l'Académie de Paris, assistés de M. Brunot, professeur à la Faculté des lettres, ont inauguré à la Sorbonne les « Archives de la Parole ». Ce que l'on désigne sous ce nom sera une sorte de musée destiné à collectionner des fonogrammes qui conserveront pour la postérité la parole des célébrités contemporaines, des acteurs à la mode, des orateurs en vue, des étrangers illustres, et aussi les patois des paysans et même les langues des peuples que l'on a coutume d'appeler sauvages. Plus tard et à volonté ces fonogrammes pourront reproduire, d'une manière plus ou moins rauque et criarde, les sons qu'on leur aura confiés. Aujourdui, quand un provincial de marque vient à la Sorbonne, on le prie de parler cinq minutes devant un enregistreur Pathé, et dans cinquante ans, dans cent ans peut-être, un Koschwitz de l'avenir réunira tous ces parlers divers en une sintèse savante qui donnera à nos arrière-neveux la prononciation parisienne telle qu'on pouvait l'entendre en l'an de grâce 1912.

Au reste cette nouvelle institution est susceptible de rendre de

réels services à la science ; quand elle le fera nous en aviserons nos lecteurs.

Ces Archives font partie d'une sorte d'*Institut Fonétique* en formation, et M. Brunot paraît être le président ou le directeur de cet Institut fonétique. Seulement M. Brunot n'est pas fonéticien (voyez *Revue des Langues romanes*, LIV, p. 94 sqq.). S'il est président *honoris causa*, rien de mieux ; mais s'il doit être un jour directeur agissant, il pourra en résulter parfois des décisions fâcheuses. On peut en juger du moins ainsi d'après ce qu'il dit, car en attendant d'agir, il parle.

Dans cette séance d'inauguration il a fait un long discours pour exposer l'utilité et l'objet de cette création nouvelle, et il a peut être un peu empiété sur les autres parties du futur *Institut de Fonétique*. Il a dit, par exemple (p. 12), que le fonografe est un maître incomparable pour qui veut saisir et s'assimiler l' « accent » d'une langue étrangère. S'il avait consulté sur ce point des ommes compétents, et par ommes compétents je n'entends pas ceux qui possèdent les diplômes requis pour enseigner une langue étrangère, mais les personnes, diplômées ou non, qui enseignent avec succès l'accent des langues étrangères à leurs compatriotes ou celui de leur propre langue à des étrangers, il aurait appris que le fonografe peut jeter de la poudre aux ieux ou plutôt du son aux oreilles, mais que son enseignement ne va d'ordinaire pas plus loin. La plupart des sujets n'entendent pas (ou entendent à faux, ce qui revient au même), les particularités qui constituent l'accent d'une langue étrangère, et l'on peut leur répéter des mots et des frases ou les leur faire répéter par un fonografe pendant dix ans sans qu'ils arrivent à les entendre sensiblement mieux. En effet l'oreille est inapte à entendre avec exactitude les sons auxquels elle n'a pas été abituée de très bonne eure. Pour enseigner *rapidement* et avec un succès certain l'accent d'une langue étrangère, il faut d'abord faire l'éducation de l'oreille pour chaque particularité ; puis, quand le sujet est à même de les entendre toutes parfaitement, il faut faire l'éducation de ses organes fonateurs afin qu'il puisse les reproduire. Le fonografe n'est capable de faire aucune de ces deux éducations.

Mais ce n'est là qu'un point secondaire. Ce qui est plus grave et plus choquant, c'est ce qu'il dit de la fonétique expérimentale. Car il est particulièrement choquant de voir un omme dont la valeur est grande (cf. *Revue des Langues romanes*, LIV, p. 92 sq.) parler avec autorité de ce qu'il ignore et le juger avec assurance. Nous assisterons prochainement, dit-il, à la création d'une nouvelle science, la fonétique, et pour sa part il espère depuis vingt ans qu'elle

va enfin se constituer (p. 13). S'il avait pris la peine d'aller au laboratoire de fonétique du Collège de France, qui n'est pas à cinquante mètres de la Sorbonne, ou de lire les ouvrages de MM. Rousselot, Scripture, Poirot et autres, il aurait appris que cette science existe depuis plus de vingt ans et qu'elle donne des résultats très exacts et très précis.

A vrai dire M. Brunot n'ignore pas qu'on a fait quelque chose, mais il juge que ce n'est pas scientifique et que les résultats sont vagues et discutables. Pourquoi? Parce que l'on a coutume en fonétique expérimentale d'enregistrer les sons sous forme de tracés, de les transformer en images visuelles, et que l'on ne sait jamais, croit-il, dans quelle mesure ces tracés correspondent aux sons d'une manière exacte et constante. Il faudrait, pour le satisfaire, pouvoir faire machine arrière, c'est-à-dire prendre pour point de départ le tracé obtenu et lui faire reproduire à l'oreille les sons primitivement émis. Ce désidératum est un peu simpliste. Il a dû arriver à M. Brunot, comme à beaucoup d'autres, de passer quelques secondes devant l'objectif d'un appareil fotografique, et de déterminer ainsi la formation sur une plaque sensible d'une image qui a la prétention de représenter ses traits. A-t-il eu l'idée de contester la justesse de cette image, sous prétexte qu'il est impossible au fotografe de faire machine arrière et, prenant pour point de départ la fotografie qu'il a obtenue, de reproduire M. Brunot en chair et en os? Non, car il sait que l'on dispose d'autres moyens de contrôle. En fonétique aussi.

Au surplus, M. Brunot n'a exposé ces considérations que pour balayer d'un coup tout ce qui a été fait jusqu'à présent en fonétique, et nous annoncer que l'on vient d'inventer un appareil merveilleux, qui permet d'enregistrer, de graver, de tracer et de reproduire tous les sons imaginables, et qui contient dans ses rouages toute la fonétique de l'avenir, la vraie, la seule scientifique. C'est l'appareil de M. Rosset, maître de conférences à la Faculté des lettres de Grenoble.

Maurice Grammont.

Th. Rosset. — Recherches expérimentales pour l'inscription de la voix parlée. Thèse complémentaire présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, *Paris, Colin*, 1911 [104 p. in-8° et 7 planches].

M. Rosset déclare qu'il est l'inventeur de l'appareil qu'il présente; M. Lioret soutient qu'il n'en est rien (*Revue de Phonétique*, I, p. 304). Nous n'avons pas à prendre parti dans le débat; mais il

i a une frase du discours prononcé par M. Brunot à l'inauguration des *Archives*, qui devient bien amusante. Cet appareil, disait-il (p. 15), « va mériter à son inventeur le diplôme de docteur ès lettres ». Si l'inventeur n'est pas M. Rosset, il faut retirer à ce dernier le diplôme qui lui a été conféré et le donner à l'inventeur véritable. D'autre part si l'on décerne maintenant le titre de docteur ès lettres à qui a inventé ou perfectionné un appareil, je ne vois pas pourquoi je ne le ferais pas octroyer à mon constructeur.

De l'appareil et de la tèse il n'i a plus grand chose à dire aujourdui, les deux premiers qui en ont parlé ayant à peu près épuisé la question. On ne peut plus guère que renvoyer au compte rendu de M. Poirot (*Revue de Phonétique*, I, p. 190) et à l'article magistral qu'a donné M. Rousselot sous le titre : *Critique d'expériences* (*Revue de Phonétique*, I, p. 201). Mais cela ne nous dispense pas de quelques réflexions. L'appareil de M. Rosset est une adaptation du fonografe et par conséquent un instrument de sintèse. Or jusqu'à présent la fonétique a surtout eu besoin d'analise, et c'est aux instruments d'analise qu'elle est redevable de la plupart de ses progrès. Des adaptations du fonografe et des instruments de sintèse, on en possède depuis longtemps, et l'on ne voit pas ce que celui de M. Rosset pourra nous apprendre de plus que ses devanciers, surtout si l'on considère que plusieurs de ces derniers, celui de M. Hermann, par exemple, fournissent des tracés infiniment supérieurs à ceux que M. Rosset nous a donnés comme spécimens. Les tracés de M. Rosset (nous ne parlons naturellement que des tracés directs, ceux qui ont été redessinés n'ayant pas d'intérêt scientifique) sont assez médiocres. Ils paraissent difficilement analisables, et en fait M. Rosset ne les a pas analisés. Jusqu'à présent il n'a rien tiré pour la fonétique de son appareil et de ses expériences. En tirera-t-il jamais rien? J'en doute fort ; voici pourquoi.

Dans la première moitié de son livre, M. Rosset critique ou plutôt réduit à néant tout ce qui a été fait avant lui en fonétique expérimentale. Maleureusement il s'attaque à des moulins à vent. Il connaît mal la plupart des expériences dont il parle, il semble peu capable de les refaire lui-même et de les interpréter, il ignore que certaines reposent sur des procédés aujourdui abandonnés, il ne sait pas où en est actuellement l'expérimentation fonétique, quels sont les services qu'elle rend et ceux qu'elle aspire à rendre. Qu'attendre d'un fonéticien à qui la fonétique est si peu familière?

Maurice GRAMMONT.

Th. Rosset. — Les origines de la prononciation moderne étudiées au XVIIe siècle. Thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. *Paris, Colin,* 1911 [418 p. in-8°].

M. Rosset se propose de rechercher comment s'est établi au XVIIe siècle le « bel usage », d'où est sortie la prononciation moderne du français. Il disposait pour ce travail de deux espèces de documents : les textes plus ou moins artificiels en patois de la banlieue de Paris, remontant au XVIIe siècle, utiles pour comparer le bel usage avec l'usage vulgaire, et d'autre part les renseignements fournis par les grammairiens de l'époque. Ces derniers renseignements, fort nombreux, ont été pour la plupart rassemblés par Thurot, que M. Rosset considère comme un « grand savant ». Thurot n'a jamais été un savant, mais un érudit et un compilateur estimable. Quoi qu'il en soit M. Rosset aurait eu avec lui un commerce quotidien pendant dix ans. Je sais des commerces qui me plaisent davantage ; mais si M. Rosset trouvait à celui-là une volupté spéciale, chacun son goût. S'il veut laisser entendre par là qu'il a mis dix ans à faire son livre, le délai me paraît bien long. Pendant la guerre de Troie il i a eu des accalmies ; il a dû i avoir aussi des interruptions dans le commerce de M. Rosset avec le répertoire de Thurot. Le livre de M. Rosset est assez gros, c'est vrai ; mais il ne semble pas qu'il ait dû demander à un omme connaissant un peu l'istoire de la langue française, beaucoup plus de temps que celui qui était nécessaire pour la rédaction.

L'auteur avait en effet tous les documents sous la main, grâce à Thurot, et son travail s'est à peu près borné à les classer et à les comparer avec les textes patois. Sa fonétique est de la fonétique de grammairien, non de fonéticien ou de linguiste ; aucune vue générale, aucun fil conducteur. Sa classification est celle d'un filologue ; il envisage les diverses lettres l'une après l'autre et groupe ses documents d'après le principe qui consiste à vider des tiroirs pour remplir des casiers. Une seule idée générale, la conclusion, à savoir que la prononciation française correcte est sortie de la collaboration des mondains et des grammairiens ; mais cette idée n'est pas nouvelle.

Pas plus ici qu'en fonétique expérimentale, M. Rosset ne connaît suffisamment ce qui a été fait avant lui sur les questions dont il s'occupe. Son livre est muni d'une bibliografie copieuse, p. 396-400 ; mais la vraie bibliografie n'a pas besoin de cet étalage pour lequel on possède aujourdui des répertoires ; elle apparaît dans la manière dont les questions sont traitées et dans les références qui

sont données au cours du développement. Quelques exemples pour appuyer nos dires ; nous les prendrons tous dans un seul chapitre (chap. IV), afin de ne pas prolonger outre mesure ce compte rendu. M. Rosset voit un *e* tonique dans la sillabe initiale de frases comme : *je m'atten, devine d'ou je venas, je ne te voyois pas* (p. 127), et il ne s'étonne pas que cet *e tonique* puisse disparaître : *sla le fezy rire, snest pu le tam* (p. 128) ; il voit un accent initial sur la première sillabe de *fenêtre* (p. 129) ; alors pourquoi dit-on *la fnêtre?* Il répète p. 145, qu' « en syllabe initiale *e* féminin est tonique secondaire », mais la plupart des exemples qu'il cite prouvent le contraire : *belouse, blouse, pelote, plote*, etc. Il aurait pu se renseigner sur l'accent secondaire et l'accent de l'initiale dans la *Revue des Langues romanes*, LIII, p. 165, dans la *Revue de philologie française et de littérature*, XXI, p. 297, et dans maint autre endroit. Il aurait trouvé dans le moindre traité de fonétique française que l'*e* de *ornement* et celui de *vestement* (p. 129) ne doivent pas être confondus. Il croit (p. 145) que l'*e* a pris le timbre *é* dans un mot comme *gésir*, par exemple, qui a toujours eu *é*, comme l'apprend l'istoire de son évolution fonétique (*Revue des Lang. rom.*, LIV, p. 97 et ailleurs). Il a découvert (p. 131) que nous avons actuellement trois sortes de rimes en français, ce qui est inexact ; il aurait trouvé la question traitée dans la *Rev. des Lang. rom.*, XLVII, p. 57. Il aurait appris dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, VIII, p. 53, que le maintien ou la chute de l'*e* ne dépend pas de son origine, comme il le dit p. 129-130, mais de sa position ; la même étude l'eût empêché d'avancer (p. 152) que *le petit* se prononce *le pti*, car on dit : *avez-vous vu l petit?* Il n'est pas question en ces matières d' « accent tonique secondaire » ni de « la prononciation difficile de deux consonnes consécutives ».

Maurice GRAMMONT.

A. Ernout. — Les éléments dialectaux du vocabulaire latin (*Collection linguistique* publiée par la Société de Linguistique de Paris, t. III), *Paris, Champion*, 1909 [256 p. in-8°].

M. Ernout est connu des lecteurs de la *Revue des Langues romanes* par son étude sur *le parler de Préneste*, dont nous avons rendu compte au tome XLIX, p. 455. C'est un patois du Latium dont l'auteur avait reconstitué, par l'examen des inscriptions, les particularités fonétiques et morfologiques. Chemin faisant il avait montré que certains doublets du latin commun, certaines formes bizarres, certains vocables d'un aspect particulier étaient des emprunts aux parlers ruraux du Latium.

Le présent travail rappelle par certains côtés l'étude sur le parler de Préneste, mais embrasse un domaine beaucoup plus vaste. L'auteur cherche à déterminer quels sont les vocables du latin commun qui ont été empruntés non seulement aux patois latins, mais encore aux autres langues italiques sœurs du latin, telles que l'osque, l'ombrien, le sabin, le falisque. Sur ce point nous possédons quelques renseignements dans les écrivains latins, grammairiens, commentateurs et autres ; seulement, en les réunissant tous, on n'obtiendrait qu'une liste très incomplète et parfois peu sûre. Mais nous trouvons dans les mots eux-mêmes, dans leur forme, dans leur état fonique, des indications beaucoup plus nettes et plus précises. La plupart, comme des provinciaux qui gardent à la ville l'essentiel de leur costume régional, se sont incorporés au parler de Rome sans perdre l'aspect particulier qu'ils devaient à leur langue d'origine. M. Ernout donc, après un chapitre sur « les conditions historiques de l'emprunt à Rome », expose par comparaison avec la fonétique de Rome celle de ces parlers italiques. Cette dernière n'était connue jusqu'à présent que fragmentairement et éparse dans des ouvrages et des articles divers. Une étude d'ensemble comme celle-ci et faite à ce point de vue est une chose neuve et rend tout de suite un énorme service par la vive lumière qu'elle jette sur la langue latine. Le latin est une des langues les plus composites que nous ait laissées l'antiquité, et l'on avait eu d'ordinaire le tort jusqu'à présent de le traiter comme une langue une. Il en était résulté naturellement que sa fonétique restait fort obscure. Sans doute on en avait reconnu et décrit d'une manière satisfaisante les fénomènes principaux ; mais à côté il subsistait un nombre considérable de faits plus ou moins isolés pour lesquels on avait cru bon d'imaginer des explications spéciales. Cet état de choses, bien propre à satisfaire l'âme à petits casiers d'un filologue, était singulièrement choquant pour un linguiste ; il disparaît presque entièrement après l'étude de M. Ernout, les formes qui faisaient difficulté étant simplement dialectales et généralement assez bien localisées. Ainsi pour rendre compte de formes comme *alacer*, *alapa*, *alaternum*, *calamitas*, *talatrum*, on avait eu recours à un fénomène d'armonisation vocalique à travers *l*. qui se curtait à d'insurmontables obstacles ; en fait elles proviennent d'un dialecte, comme l'osque et l'ombrien, qui ne pratiquait pas l'apofonie des voyelles brèves intérieures. *Fundo* aurait dû son *f* initial, au lieu de *h*, à l'influence de l'*u* qui suit ; mais cette influence, supposée uniquement pour les besoins de la cause, reste inexplicable ; en réalité *fundo* est à l'origine un mot liturgique, emprunté comme tant d'autres mots rituels, tels que *faux*, *fouca*, etc., au dialecte sabin, où il est parfaitement régu-

lier. Selon l'explication la plus récente le maintien de l's intervocalique de *caesaries* et de *miser* aurait eu pour cause une dissimilation déterminée par l'*r* qui existe dans ces mots ; pour des raisons diverses, qu'il n'i a pas lieu d'énoncer ici, je n'ai jamais accepté cette dissimilation ; mais s'il fallait la reconnaître, *caesaries* ne resterait pas moins en contradiction par son *a* avec la fonétique latine. *Caesaries* est emprunté à un dialecte, l'osque probablement, qui n'avait accompli ni l'apofonie des voyelles brèves intérieures ni le rotacisme, et *miser* provient d'un parler à qui le rotacisme était aussi étranger.

Ces exemples, choisis un peu à l'aventure, suffisent pour faire comprendre que cet ouvrage est d'une importance capitale pour la connaissance du latin. Il n'est pas moins propre à éclairer l'istoire des langues romanes, car si elles sont sorties d'un latin commun, c'est du latin commun vulgaire, souvent rustique et dialectal. Ce n'est ni Cicéron, ni Virgile qui ont colonisé la Gaule ou la Dacie.

Après la fonétique vient le lexique, où M. Ernout étudie individuellement chacun des vocables dans lesquels il croit reconnaître un emprunt. Ce n'est pas la partie la moins intéressante du livre. La liste comprend sensiblement plus de 250 mots, et il est probable qu'elle est loin de compte. L'auteur n'i a fait entrer que les mots qui sont signalés par des écrivains anciens, et ceux dont le caractère étranger est décelé par la fonétique ; ce sont souvent les mêmes. Mais il est évident qu'il i a beaucoup de mots auxquels la fonétique locale donnait exactement la même forme dans tel parler italique non romain, qu'elle leur aurait donnée à Rome même ; comment reconnaître qu'ils sont empruntés ? C'est bien difficile. Il i en a aussi un bon nombre dont on ne peut pas dire grand chose, parce que leur étimologie est inconnue ou mal établie. Ainsi il ne paraît pas douteux aujourdui que *gemma* doive être rapproché, selon l'étimologie de Johannes Schmidt (*Kritik der Sonantentheorie*, p. 154) de lit. *zémbėti*, v.sl. *zebati*, etc. : pour aboutir à la forme latine Schmidt posait * *gemb-ma*, d'autres (Walde) * *gemb-na*. Je ne pense pas qu'il soit utile de remonter à autre chose que * *gemb-a*, et j'i verrais la même assimilation dialectale de *-mb-* en *-mm-* que dans ombrien *umen* « unguen » de * *omben*, * *ommen*, assimilation qui est parallèle à celle de *nd* en *nn* : *pihaner*, *anferener*. *Gemma* que l'on tirait autrefois de * *gen-ma* me fait penser à *germen* que l'on expliquait par * *gen-men*, comme *carmen* par * *can-men*. Presque personne n'admet plus aujourdui ces deux dernières étimologies : en ce qui me concerne je crois bon de m'i tenir parce que je ne vois aucune raison convaincante de les rejeter ni d'adopter celles que

l'on propose de mettre à leur place. Mais je songe qu'à en juger par leur signification ces deux vocables pourraient bien être des emprunts, *carmen* étant un mot liturgique et *germen* un mot rural. Seulement ils appartiendraient à la catégorie, évidemment nombreuse, de ceux pour lesquels la fonétique ne décèle rien. Par leur forme ils peuvent être aussi bien romains que sabins par exemple.

Pour terminer, quelques observations de détail. P. 57, roum. *vecin*, fr. *voisin*, esp. *vecino* ne peuvent pas être reportés à une forme dialectale * *uēcīnus*, quand ce ne serait qu'à cause de v. fr. *visnet*. Il faut remonter à *uicinus* où la dissimilation de l'ĭ atone par l ĭ tonique s'est accomplie indépendamment dans chacune des langues romanes qui la présentent ; au surplus certaines langues romanes supposent à la place de cet ĭ atone, non pas un *e* fermé, mais un *e* ouvert (cf. *Le patois de la Franche-Montagne*, p. 89, Rem. 1).

P. 65, la diftongue de esp. *fiesta* s'accorde mal avec l'*ē* supposé dans lat. *festus*.

P. 109, cat. *anech*, prov. *anedo*, v. fr. *ane* ne remontent pas à *anite* dont l'*i* aurait été sincopé, mais à *anate*. Prov. *anedo* est une forme féminine moderne ; *anate* devait donner en v. prov. * *ánet*, d'où * *anét*, tandis que *anite* aurait donné * *ant*.

P. 172, *forces* n'est pas seulement v. fr. ; ce mot est d'usage courant dans le français tecnique actuel pour désigner les grands ciseaux dont on se sert pour tondre les moutons et les draps. Dans le même sens les dialectes méridionaux ont les deux formes *force(s)* et *forfe(s)*, toutes deux *plurale tantum* et remontant toutes deux à *forfices ;* la première est sincopée, la seconde (v. prov. *forfetz*, *forfes*) est sans doute mi-savante.

P. 124, M. Ernout s'étonne de ne trouver aucune trace de la forme romaine de *bŏs*. Rien de plus naturel au contraire. Des gens qui ont dû emprunter au deors *asinus*, *canis*, *lupus*, *ouis*, *iuuencus*, *hircus*, etc. ne devaient pas posséder non plus le nom du bœuf. Il n'i a guère qu'un animal qui soit désigné par une forme vraiment romaine, c'est *equos* « le cheval ». Quelle peut être l'explication de ces faits ? Je me suis toujours figuré pour ma part que les légendes qui tiennent lieu d'istoire pour les premiers temps de Rome n'étaient pas de pure invention, et qu'à condition de ne pas les prendre au pied de la lettre elles pouvaient, dans une certaine mesure, donner une idée de ce qui a dû réellement se passer. Il semble bien qu'au début les Romains n'étaient guère autre chose qu'une bande de brigands, qui avaient établi leur repaire dans cette situation merveilleuse où plus tard Rome devait s'élever. C'est de là qu'ils rayonnaient sur les régions voisines pour en tirer leur

subsistance. Ils ne faisaient ni culture, ni élevage et ne pratiquaient que le vol. Le bœuf comme le mouton est un animal qu'on dérobe pour se nourrir de sa chair. Le chien même est essentiellement rural ; il est parfaitement propre à garder une ferme, mais les brigands n'ont d'ordinaire pas de chiens ; ils ne s'en remettent qu'à eux-mêmes du soin de les garder et de les avertir, et se méfient d'un animal qui pourrait par un zèle exagéré ou un aboi intempestif traïr leur présence. Mais le cheval est un aide excellent pour le combat et le pillage, un auxiliaire inappréciable pour une incursion rapide ou une fuite précipitée. Même le récit de l'enlèvement des Sabines pourrait bien répondre à quelque réalité, car les Romains ont emprunté aux Sabins presque toutes leurs institutions religieuses et politiques, ce qui dénote avec ce peuple des relations particulièrement intimes.

Maurice GRAMMONT.

Friedrich Mainone. — Laut- und Formenlehre in der Berliner franko-venezianischen « Chanson de geste » von Huon d'Auvergne. (Erster Teil : Reimprüfung und Lautlehre.) Dissert. inaug. de Greifswald, *Berlin, G. Schade* (*Otto Francke*), 1911 [57 p. in-8°].

Cette brochure est consacrée à l'étude d'un des manuscrits de Huon d'Auvergne. On sait que ce poème biographique ne nous a été conservé que dans trois rédactions italiennes, dont les manuscrits se trouvent à Padoue, à Turin et à Berlin. Les manuscrits de Padoue et de Turin ont été édités depuis longtemps, au moins dans leurs parties essentielles. Au contraire, celui de Berlin, si l'on met à part quelques passages assez importants donnés par A. Tobler en 1884 (*Sitzungsberichte der Königlich Preussischen Akademie der Wissenschaften*, 29 mai, 1884, pp. 605-20), n'a été l'objet d'aucune publication jusqu'en 1908. C'est à M. Stengel que revient l'honneur d'en avoir publié, depuis trois ans, d'importants extraits, dont le dernier a paru dans les *Mélanges Wilmotte* (pp. 687 suiv.).

M. Mainone, prenant pour base de son travail les publications de Tobler et de M. Stengel et aussi les parties encore inédites, dont M. Stengel lui a communiqué la copie, a voulu étudier la langue telle qu'elle apparaît dans cette rédaction de la Chanson de geste. Sa dissertation comprend deux parties de longueur inégale : d'abord le dépouillement des rimes (pp. 1-41), puis une esquisse de la phonétique (pp. 42-56).

Le fil conducteur pour l'étude des rimes dans les poèmes franco-

italiens a été indiqué par Mussafia (*Prise de Pampelune*, p. VIII). Toutes les rimes étranges de ces textes s'expliquent par le souci constant qu'ont eu les rédacteurs de faire rimer entre elles les fins de vers. Pour remplacer, selon la mode italienne, l'assonance par la rime, poètes et rédacteurs n'ont pas hésité à donner des entorses à la grammaire et au vocabulaire français, qu'ils connaissaient d'ailleurs assez mal.

Partant de ce principe, M. Mainone a fait un relevé des rimes dans son texte. Il a procédé au dépouillement complet des morceaux édités par A. Tobler et par M. Stengel. Les parties inédites n'ont été mises à contribution qu'à titre de complément. Toutefois celles d'entre les rimes qui ne sont attestées que dans ces parties inédites ont toutes été recueillies. L'auteur nous offre donc un répertoire complet de tous les genres de rime contenus dans le poème, soit un total de 62 syllabes différentes. Il énumère les mots dont font partie chacune de ces 62 syllabes. Il fait ensuite le départ des formes qui sont, ou ne sont pas, purement françaises. Il aboutit à cette conclusion que, pour obtenir une rime satisfaisant l'œil du lecteur, les rédacteurs ont eu recours à toutes sortes de moyens : suppression, additions et transpositions de lettres, déplacements d'accent, substitution de suffixes, changement des voyelles et des consonnes de la syllabe tonique, extension de sens pour certains mots, emploi de formes italiennes appartenant à divers dialectes, etc., etc.

L'on comprend après cela combien était fondée l'opinion de Mussafia (*loc. cit.*). Il voulait qu'une étude sur la phonétique ou la morphologie des poèmes franco-italiens fît complètement abstraction de la rime. Sans aller aussi loin, et tout en reconnaissant que les données fournies par la rime peuvent avoir en certains cas leur intérêt pour l'étude de la langue dans l'ensemble du poème, M. Mainone traite séparément les deux questions.

La phonétique qu'il nous donne, et qui sera suivie sans doute plus tard d'une morphologie, est mince. Est-ce bien même une « phonétique » ? L'auteur semble avoir presque uniquement en vue la graphie. Il range, par exemple, dans les mêmes paragraphes l'étude de lat. *ŏ* et *ŏ*, *ē* et *ĕ*, *ī* et *ĭ*, séparant *e* de *i*, *ŏ* de *u*. Une telle disposition montre bien qu'il n'a pas une idée bien nette de ce qu'est la phonétique. La signification véritable des caractères écrits, l'évolution des sons tels qu'ils existent dans la réalité, les conditions de leurs changements, ne l'ont guère occupé. Il s'est borné somme toute à dresser une liste des correspondances, syllabes par syllabes, entre le latin et le franco-italien du poème.

Peut-être serait-il injuste de lui tenir outre mesure rigueur de

cette méthode. L'intérêt de ces poèmes franco-italiens, écrits dans une langue tant soit peu macaronique, me paraît être infime au point de vue linguistique. En définitive, de telles productions sont éminemment artificielles, qu'il s'agisse d'un poète italien composant en français une œuvre originale, ou d'un compilateur qui traduit et adapte une œuvre française. Pour qui considère la linguistique comme une science avant tout sociale, il est bien plus intéressant d'étudier par exemple, l'altération d'une langue littéraire ou officielle dans un groupe de population parlant un dialecte déterminé. Tout au plus peut-on soutenir qu'en vue d'une étude de ce genre la connaissance des langues artificielles, comme celle des poèmes franco-italiens, peut fournir quelques points de comparaison.

M. Mainone a négligé ce côté de la question. La seule conclusion qu'il tire de son dépouillement est la suivante : l'auteur du poème est un Vénitien qui s'applique à écrire en français, mais qui entremêle sa langue de formes italiennes ou vénitiennes. Cette conclusion offerte ainsi toute nue (p. 43) est peut-être un peu rapide. Elle demanderait à être appuyée sur un plus grand nombre de considérations. Espérons que la morphologie, lorsqu'elle paraîtra, apportera, sur ce point, de nouveaux éléments d'appréciation.

Voici quelques observations portant sur des faits de détail :

P. 12, l. 16. L'adj. *large* figure parmi les rimes en *-age*. L'auteur aurait dû noter que c'est une simple assonance. — P. 14, l. 17. *Quartaine* est français (exemple dès le XIIIe siècle, et encore chez Rabelais et Molière). — P. 15, l. 12. *Vait*, ne vient pas directement de *vadit* : il y a eu certainement un * *vait* en lvg. ; * *vait* est dû à l'analogie de *stait* qui remonte sans doute jusqu'à l'osque. — P. 15, l. 23 suiv. Aucun des mots en *-al* cités dans les trois premiers alinéas de ce paragraphe n'est purement français (*canal, criminal, coral, mortal*, etc.). — P. 20, l. 22. *Telle* ne représente pas directement *talem*. — L. 38. *Alumelle* est français. Nul besoin d'invoquer l'influence de ital. *luminello*. — P. 24, l. 15. Pourquoi mettre la quantité sur l'*ĕ* de *pĕdem*, puisqu'on ne marque pas d'ordinaire la quantité? Pourquoi de même sur l'*ŏ* de *bŏnam* ? Est-ce pour distinguer *(b)ŏnam* de *(m)ōnam* ? Mais alors pourquoi n'avoir pas distingué de même *-ēre* (p. 32) *-ĕre* (p. 27) ? — P. 27. Il est abusif, surtout quand il s'agit de phonétique et non de morphologie, de mettre les infinitifs *retenir, acomplir, tolir*, etc., sous la rubrique latine *-ere*. D'une manière générale, il y a beaucoup d'arbitraire dans les correspondances latines que l'auteur donne pour chaque rime franco-italienne. — P. 32, l. 25. Il semble difficile de voir dans *heoir* une corruption pour * *henoir*, qui lui-même serait corrompu de *hennor*. Ce doit être plutôt une

graphie pour *hoir* * *hērem*. Ce sens convient bien au contexte. — P. 47, l. 26. L'*e* protonique n'est pas toujours passé à *o* devant *m*. Ex. *deman* (v. 7128). — P. 50, l. 19. A propos de la voyelle latine *u* (l'auteur ne précise pas s'il s'agit de *ū* ou de *ŭ*), les renseignements donnés sont tout à fait insuffisants : « Die Entwickelung ist französisch ». C'est tout. L'auteur veut-il dire que *u* a pris la valeur de *ü*? C'est probable. Mais on serait bien aise de connaître ses raisons, car il doit en avoir. — P. 52, l. 22. Je ne trouve aucune indication sur la valeur phonétique de la graphie *ç*, si fréquente dans les textes franco-italiens : « Ein viel gebrauchter Laut ist *c* : er steht für *s*, *z*, *ch*, *g*, namentlich für letzteres ». C'est tout à fait vague et insuffisant. Il est facile de voir, même à première vue, que le franco-italien emploie *ç* pour représenter les mi-occlusives palatale, prépalatale ou alvéolaires sourdes et parfois sonores. — P. 52, dernière ligne. A propos de *omble* < *humilem*, l'expression de « *b* euphonisch » est à rejeter. — P. 53, l. 19. L'assimilation de *n* finale en *m* devant un mot commençant par une labiale n'est pas un fait constant dans les textes franco-italiens (cf. *Cheval. Ogier*, éd. Barry Cerf, *enprimer* v. 480, *nen mora*, 869, *in França* 962, 968, passim, *en Macometo*, 1030, etc.) Lorsque cette assimilation se produit, on ne peut vraiment dire qu'elle soit un vénétianisme (note 2). On en trouverait de nombreux exemples en français, en provençal, etc. — P. 54, l. 26. Les épenthèses de *r* dans *aubre* < *albam*, *balestre*, etc., sont des phénomènes comparables à ceux que que M. Cornu a étudiés en portugais (*Grundr.* I, 979 sq., §§ 151-61). L'*r* est en quelque sorte le *Nachklang* de l'*l*. Quant à *celestre*, fréquent aussi en vieux français, il a pu subir l'influence de *terrestre*.

Georges MILLARDET.

E. Moliné y Brasés. — Les Cent millors pesies de la llengua catalana, *Barcelona, Antoni López*, s. d. (1911) [303 p. in-16, prix : 1 p.].

Ce joli petit livre, imprimé avec soin en caractères *Monotype* et présenté sous une élégante couverture en couleur, dessinée par Apa, réunit sous un format commode les meilleures œuvres lyriques des poètes catalans, roussillonnais, majorquins et valenciens, depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours. En un court *Prolech*, M. Moliné y Brasés expose les principes qui l'ont guidé dans la confection de cette anthologie catalane. Avec raison il a laissé de côté les poètes des premiers temps dont l'inspiration et la langue ont fortement subi l'influence provençale. On peut regretter qu'il

art de parti pris éliminé tous les poètes vivants, car il en est deux ou trois, d'un mérite indiscutable, dont on aimerait à trouver les noms dans ce volume, par exemple, des dramaturges de valeur, tels que Angel Guimerà ou Santiago Rusiñol, de bons lyriques, Mossen Costa y Llobera, Joseph Bonafont, *lo Pastorellet de la Vall d'Ariès* et d'autres encore. (Voir le chapitre consacré à ces poètes dans J. Amade, *Etudes de litt. méridionale*, p. 163 suiv.) Tel qu'il est, l'ouvrage se présente avec des proportions judicieuses. Naturellement la place d'honneur est réservée à Verdaguer. Mais les *poetae minores* ne sont pas exclus, et c'est ce qui importe dans une anthologie. Les pièces sont classées chronologiquement. Le livre se termine sur une liste alphabétique des auteurs, avec les dates de leur naissance et de leur mort, lorsqu'elles sont connues. Bon succès à ce petit recueil composé avec amour et avec goût.

G. Millardet.

C.-W. Wahlund. — Bibliographie der französischen Strassburger Eide vom Jahre 842. *Upsala, A.-B. Akademiska Bokhandeln, Paris, Champion,* 1911. [54 p. in-8°, prix : 2 fr. 50].

M. C.-W. Wahlund poursuit la publication de sa bibliographie des Serments de Strasbourg. La première partie, qui a trait au XVIe siècle, a paru en 1905 (*Bausteine zur romanischen Philologie, Festgabe für Ad. Mussafia*, pp. 9-26). La deuxième partie, relative au XVIIe siècle, figure dans les *Mélanges Wilmotte* (1910), pp. 863-81. Voici un troisième fascicule, dédié à M. P.-A. Geijer, et qui concerne le XVIIIe siècle. Tous les ouvrages où le texte du fameux traité a été reproduit, tous ceux où il a été plus ou moins longuement commenté, sont catalogués par ordre chronologique, décrits avec précision (p. 28, l. 32, lire *donare*) et sommairement analysés. Une brève notice biographique sur chaque auteur précède les articles bibliographiques. Un index alphabétique des noms d'auteurs cités dans ce fascicule et dans ceux des XVIe-XVIIe siècles facilite au lecteur les recherches, et rendra plus aisée la détermination des lacunes qui peuvent subsister dans un travail de ce genre. L'auteur nous avertit lui-même que son dépouillement des œuvres philologiques parues en Italie ne saurait être complet.

Tel qu'il est, ce répertoire rendra des services, à ceux surtout qu'intéresse l'histoire de la philologie romane. Ils y rencontreront plus d'un détail intéressant au point de vue rétrospectif. Ils apprendront, par exemple, que la fameuse « règle de l'*s* » de Raynouard avait été formulée bien avant l'auteur du *Lexique Roman*.

En effet, Noël Pluche écrivait dès 1740 dans le *Spectacle de la Nature* « *Créé* ressemble bien plus au latin *creatus* que *créé*. *Perdurable* ressemble au mot *perdurabilis*, *aus* à *anus* et *saincz* à *sanctus* ».

Dès le XVIIIe siècle, on voit s'opposer deux écoles de philologues : d'une part, celle des amateurs fantaisistes, à l'imagination fertile, tel ce Bullet, celtomane décidé, qui tire *amur*, *poblo*, *savir*, etc., du gaulois ; d'autre part, l'école des savants à l'esprit positif, qui cherchent à se rendre compte des réalités et font déjà appel à la méthode comparative. Il y a aussi les « philosophes », ceux qui aiment les belles théories générales et plient les faits à ces théories. Dans l'Encyclopédie, le chevalier de Jaucourt, voulant caractériser la langue des Serments, écrit : « Quoique les expressions en soient latines, la syntaxe ne l'est pas ; et l'on sait qu'une langue est aussi distinguée d'une autre par la syntaxe que par son vocabulaire ».

A côté de ces renseignements sur l'histoire des méthodes en linguistique romane, le lecteur trouvera dans la brochure de M. Wahlund plusieurs documents que les dialectologues pourront utiliser : la version languedocienne des *Serments*, datée de 1737 (p. 13), les échantillons du lorrain parlé vers Metz et Lunéville en 1775 (p. 39), la traduction en « gascon toulousain » de 1776 (p. 40), peuvent être consultés, avec précaution, mais avec d'autant plus de fruit que les textes patois rédigés au XVIIIe siècle sont assez rares dans certaines de ces régions.

G. Millardet.

Dr Richard Huss. — Vergleichende Lautlehre der rumänischen Dialekte und des Gasconisch-Pyrenaeischen, Sonderabdruck aus dem XXXVII. Band. 1. Heft des Archivs des Vereins für siebenbürgische Landeskunde. *Hermannstadt* (*Transylvanie*), 1910. [111 p. in-8°].

Lorsqu'entre deux langues ou dialectes romans, géographiquement séparés, l'on remarque des séries de phénomènes semblables, il peut être intéressant de rechercher si ces analogies s'expliquent par le mode de romanisation des territoires considérés. Là surtout où il est difficile de supposer qu'il y ait eu, antérieurement à la conquête romaine, une parenté linguistique quelconque entre les deux groupes de populations indigènes, n'est-il pas instructif de rechercher dans quelles conditions s'est opérée la main-mise de Rome sur les deux territoires ? S'il est établi que les légions ou les colonies envoyées par les Romains dans ces deux pays étaient de provenance iden-

tique, n'est-on pas fondé à admettre que les concordances actuelles des deux dialectes sont justement dues à cette communauté d'origine? Ne doit-on pas s'attendre à rencontrer des rapports particuliers de ressemblance entre les régions qu'ont colonisées respectivement des Osques, des Ombriens, des Péligniens, des Sabins ou des Marses?

Voici nombre d'années que l'intérêt très réel des questions de ce genre a été indiqué. L'ouvrage capital de G. Mohl marque un effort sérieux pour les résoudre. L'auteur de la *Chronologie du latin vulgaire*, en dépit des critiques dont son livre a été l'objet, apportait à l'appui de ses théories à la fois une science historique consommée et des connaissances linguistiques fort étendues et fort précises.

Je ne sais, n'étant pas historien moi-même, si le premier de ces éloges peut être décerné à M. R. Huss. Mais je suis bien certain qu'il ne mérite pas le second. Sans doute sa thèse semble intéressante en elle-même: la Dacie et l'Aquitaine auraient été romanisées par la même population italique; le point de départ du gascon et du roumain ne serait pas le latin, mais bien l'osco-ombrien. Mais toute cette théorie est échafaudée sur un amoncellement de faits linguistiques erronés ou inexacts. L'auteur ne possède pas son sujet. Sa connaissance des dialectes invoqués est tout à fait insuffisante. Il y a dans son information de graves lacunes qu'il lui aurait pourtant été bien facile de combler. En fait de bibliographie gasconne, M. R. Huss en est encore aux travaux de Luchaire, vieux de 35 ans, et à l'inévitable Parabole de l'Enfant Prodigue (version de 1808). Il semble pourtant que l'*Atlas linguistique de la France*, les travaux de MM. Bourciez, Ducamin, Zauner, Sarrieu, d'autres études encore concernant la région gasconne auraient dû être mis à contribution. M. R. Huss en aurait trouvé une liste détaillée dans la *Revue de dial. romane*, 1909, pp. 122-156. La connaissance de cet article lui aurait évité plus d'une bévue. Il n'aurait point qualifié (p. 6) de « nicht philologisch gebildeten » M. Paul Passy, l'éditeur de l'*Origine des Ossalois*, œuvre posthume de G. Passy. Il aurait eu moins souvent recours au dictionnaire de Larousse.

Mal documenté, il ne pouvait éviter les erreurs. Elles abondent dans son travail, erreurs de faits, erreurs d'interprétation. La liste en serait trop longue à dresser. La méthode elle-même est mauvaise. Le point de départ est complètement faux. Pour prouver la parenté du gascon et du roumain et leur filiation directe de l'osque et de l'ombrien, il aurait fallu relever, parmi les phénomènes communs aux deux langues, ceux qui ne se retrouvent pas dans l'ensemble

des autres langues et dialectes romans. C'est ainsi qu'on aurait pu établir un système de correspondances entre l'osque et l'ombrien d'une part, et le gascon et le roumain de l'autre. M. R. Huss est loin d'appliquer un tel principe. Certains traits de ressemblance qu'il signale entre les deux langues sont la place de l'accent tonique (!) le *-t* final des participes passé, la terminaison du participe présent, etc., etc. Et puis des ressemblances de détail prennent aux yeux de l'auteur une importance exagérée. L'ossalois *und-é* « où est-il » rappelle le d. roum. *unde-i*. Quel intérêt général peut bien offrir dans la question une remarque de ce genre? Point n'est besoin que je m'étende plus longtemps pour montrer combien est mince la valeur de cet opuscule. Et pourtant, il est dédié à Gustave Gröber, dont M. Huss se proclame l'élève. Cette publication n'ajoutera pas grand'chose à la gloire du maître.

G. Millardet.

Tito Zanardelli. Appunti lessicali e toponomastici: ottava puntata. Inventario di ferramenti del 1447, in dialetto bolognese, con lessico illustrativo. — I nomi di torrente Avesa e Anevo. *Bologna, Ditta Nicola Zanichelli*, 1911. [55 p. in-8°].

Il existe dans les archives notariales de Bologne un inventaire d'armes et d'outils ayant appartenu à une certaine Maria Giacoma, veuve de Francesco Lucardini, marchand de fer. Ce texte, daté du 23 novembre 1447, est un échantillon précieux du dialecte bolonais au XVe siècle. Il faut savoir gré à M. T. Zanardelli de l'avoir édité, car les documents de cette époque, en dialecte local, ne sont pas très nombreux pour cette ville. L'auteur a fait suivre le texte d'un commentaire lexicologique développé qui se présente sous la forme d'un lexique alphabétique. Dans ce lexique, non seulement les mots, mais encore les formes sont étudiées avec une grande abondance de renseignements utiles concernant plusieurs dialectes anciens et modernes de la province et des provinces environnantes. Voici les principaux articles du glossaire: *Anie* plur. de *anel* « anneau ». Longue discussion sur la formation de ce pluriel en *-ie*, dont les exemples sont nombreux (*martie* de *martel*, *chortie* de *chortel*, etc.). — *Asc da testa* p. de *asa da testa* « ascie per testate ». — *Astima* part. pass. f. de *astimare*. — *Astola* « aiguillon »: cf. fr. *astielle* à côté de *astelle*. — *Bazia* « sorte de plat ». — *Bechazinere* « lame recourbée »: cf. Du Cange, add. *beccazenerius: ensis rostratus*. Je ne vois pas qu'il soit utile de supposer que ce mot ait désigné d'abord un ustensile de cuisine. Il semble essentiellement s'appliquer à une lame dont la pointe est crochue (*beccus*), et c'est

là son étymologie. — *Bieta* « coin ». *Chaichia* « cheville ». M. Zanardelli cite d'autres cas de la chute du *-r-* intervocalique, mais tous ces exemples ne sont pas valables : dans v. bolon. *auto* < *aruto*, *braura* < *brarura*, *neudo* < *nerudo*, etc., la perte du *-r-* s'explique par la proximité de la voyelle labio-vélaire voisine. L'exemple de *olia* < *oliva* est plus convainquant. — *Chapuzuo* pl. de *capuzo-l(o)* « fer dans lequel entre le loquet », « gâche ». Remarques sur la formation de ces pluriels en *-uo*, comparables aux plur. en *-ie* déjà cités. — *Daladura* « coutelas de boucher ». Ce n'est autre chose que l'a. vénit. *doladora*, fr. *doloire*, prov. *doladoira* < *dolatoria*, par suite d'une assimilation vocalique analogue à celle qui s'est produite dans *cavaja[o]n* pour *corvaja[o]n* « gerbe, monceau de gerbes ». — *Feraciero* « marchand de ferraille ». Extension et forme du suffixe *-arius* en bolonais. — *Guerzo* « pivot, crochet ». — *Manegh* « manche ». — *Manogado*, mot obscur. — *Maore* = *maggiore*. La chute du *j* intervocalique est étrange. — *Merleta* « loquet ». — *Postadura* « pilon ». — *Ramiola* « virole ». — *Ramo* « cuivre ». On trouve une extension analogue de *-o* à la place de *-e* dans *altaro* = *altare*, *comuno* = *comune*, etc. — *Tiapum* plur. de *tiapon* « pivot ». La graphie *ti-* au lieu de *ci-* dont il y a d'autres exemples (*tiodare* = *ciodare*, *tiodi* = *ciodi*, etc.) indique sans doute un déplacement en avant du point d'articulation de la mi-occlusive : c'est une étape moyenne entre *tch* et *ts*. — *Zogognola* « pièce de fer à ressort à laquelle on attache le seau à puiser ». C'est un dérivé de *ciconia*.

Le commentaire lexicologique de l'inventaire est suivi d'une note de toponomastique sur les noms des torrents *Avesa* et *Aneva*. Le premier s'applique à un cours d'eau qui traverse Bologne. Il serait d'origine ombrienne et se rattacherait à la base APA = lat. AQUA, ce qui concorde bien, en effet, avec la phonétique ombrienne. Il est peut-être plus risqué de chercher le même radical dans le nom de peuple Μεσσάπιοι, que M. T. Zanardelli décompose en Μεσσ ἄπιοι, et dans Ἀπία, un des noms grecs du Péloponèse. Quant à *Aneva* ou *Aneva*, nom d'un affluent du Vergatello, M. Zanardelli propose d'y voir le résultat d'une métathèse pour *Avena*, forme qui remonterait elle aussi au radical ombrien AP-. C'est là une hypothèse qui n'est nullement démontrée. Au surplus, l'auteur lui-même hésite, et ne s'arrête pas à une explication précise de la forme.

G. Millardet.

Barry Cerf. — The franco-italian *Chevalerie Ogier*. Reprinted from *Modern Philology*, vol. VIII, n° 2, 3 and 4. October 1910, January and April 1911. *The University of Chicago Press, Chicago*, 1911. [73 pp. in-8°]. (Par erreur, la couverture porte la mention III *Notes*. Cette mention doit être supprimée. L'opuscule forme un tout complet : introduction, texte et notes.)

On a déjà publié la plus grande partie du Ms. XIII de la bibliothèque St-Marc de Venise. Le texte des *Enfances Ogier* a été édité dernièrement par M. Subák (*Zeit. f. rom. Phil.*, XXXIII, pp. 536-70). Aujourd'hui M. Barry Cerf nous donne la *Chevalerie Ogier*.

La publication se partage en deux sections : le texte proprement dit, accompagné de notes critiques (pp. 2-57), les notes explicatives (pp. 59-73). L'auteur a renoncé à présenter une étude d'ensemble sur la langue du ms., car un autre romaniste s'occupait déjà de cette question au moment où M. B. Cerf préparait son édition.

Le texte paraît édité avec soin. Les abréviations résolues sont représentées par des italiques. Les noms propres sont reproduits comme dans le manuscrit : K = Charles, R = Roland, N = Naime. Etait-il bien utile d'employer des accents? Je sais bien que Mussafia a accentué le poème de *Macaire* édité d'après le même manuscrit (v. *Altfranzösische Gedichte aus venezianischen Handschriften*, II, *Mac.*, pp. XV-I). Mais il y a bien des cas où tout accent me paraît arbitraire. M. B. Cerf s'en est aperçu lui-même. Aussi a-t-il renoncé à accentuer les troisièmes personnes du parfait de la première conjugaison, car il est presque toujours impossible de savoir exactement si l'on a affaire à un présent ou à un parfait. J'estime qu'en général il eût été préférable de ne rien accentuer et de reproduire telle quelle la leçon du manuscrit.

Voici quelques observations à propos du texte :

V. 954, 968. Lire *guarie :* il n'est pas indispensable de corriger en *guarnie*. — V. 1762. Garder la leçon du ms. *atro*, et ne pas imprimer *a[l]tro*. Je rapprocherai les formes provençales *atretal, atresi, atretant* qui viennent à l'appui des formes liguriennes où la chute de *l* devant *t* est normale, comme le reconnaît l'auteur lui-même, p. 69. Toutefois les faits ont dû se passer d'une manière différente en provençal et en ligurien.

Quant au commentaire explicatif, il est abondant, sans qu'il y ait abus.

P. 60, v. 57. — L'auteur fait remarquer la diversité des formes que le mot *Danois* revêt dans les rubriques inscrites en tête de chaque laisse : *Donis, Donois, Daimos*. Il conclut de là que ces rubri-

ques sont vraisemblablement dues à quelque scribe postérieur. C'est bien possible. Quoi qu'il en soit, la variété des formes n'est sans doute pas causée uniquement par des inadvertances ou par l'ignorance des copistes. Des variations dialectales sont en jeu. Je suppose que les formes en *Do-* sont le résultat d'une formation phonétique analogue à celle qui, en normand et en anglo-normand, a produit des formes comme *graunt, gront* < *grandem*, *Fraunce*, etc. Seulement ici l'entrave n'a pas été nécessaire. Quant aux formes en *Dai-*, qui se retrouvent aussi dans le corps même du poème, elles sont courantes, et reposent peut-être sur une évolution physiologique analogue à celle de fr. *laine* < *lana*, *pain* < *panem*, etc. Il est vrai qu'il s'agit d'une syllabe protonique ; mais cela n'empêche qu'au fond le phénomène est le même. — P. 61, v. 168. Il semble difficile de corriger le texte du ms. *el ui le ga* pour en faire *la ville guarda*. La correction proposée *el vi[l'] e guarda* paraît préférable. — P. 63, v. 383. *Encion* n'est-il pas une abréviation *purement graphique* de *entencion*, et non une contraction (et de même *entance* pour *entendance*)? *La encion* devrait alors se lire *l'encion*. — V. 437. La forme romagnole *pre* (pour *prea*) < *preda* < *pedra* est le résultat d'une reconstruction analogique. Sur *prea*, pris pour un pluriel, on a pu refaire un singulier *pre*. — P. 65, v. 581 (586 est une référence fausse qui doit être corrigée). Pourquoi ne pas garder *efant* comme dans le manuscrit? Sans doute celui-ci offre en plus d'un endroit *'infant* (vv. 590, 599, etc.). Mais les formes dépourvues de nasale sont fréquentes en français et en provençal, *efas*, *efant*, etc. La chute de l'*n*, dans ce mot et mots analogues, n'a rien à voir avec des cas tels que *do(n)jon* ou *co(n)roi*, etc. C'est la séquence de l'*f* qui a fait disparaître l'*n* par assimilation, et cela de très bonne heure : *iferos* CH. IX, 5813, *ifimo*, *ifra*, etc. — P. 66, v. 971. (Déplacer cette note, et la mettre avant le n° 977). Voici sans doute comment on peut expliquer la forme *aïe* < *adiutam* : entre les deux voyelles de vfr. *aé*, s'est intercalé un *i* transitoire : *aie*. Cette insertion est fréquente dans les textes franco-italiens. Le même ms. fournit *proier* < *proer* (v. 1312), *aproier* (v. 1323). Les rimes environnantes montrent que l'*i* de *aïe* a été considéré à tort par le scribe comme accentué. Cette erreur montre quelle était, en matière de français, l'ignorance du scribe. Voir les remarques de M. B. Cerf à propos du vers 1212, et comparer ce qui est dit ci-dessus, p. 126. — P. 68, v. 1386. Le possessif *soi* est expliqué avec raison par l'influence analogique de fém. *moie*, d'où msc. *moi*, puis *toi* et *soi*. Les différentes formes des possessifs ont eu une grande tendance à réagir les unes sur les autres : *meus* entraîne, déjà sous l'Empire, *teus*, *seus*, spécialement

dans l'Italie centrale, la Gaule du Sud et la Lusitanie : *tu(u)s*, *su(u)s* amènent * *uus*, etc. — P. 71-3. M. B. Cerf termine son travail par l'énumération d'un certain nombre de corrections intéressantes qu'il propose pour le texte de *Macaire*, édité par Mussafia.

G. Millardet.

De Beaurepaire-Froment. — Bibliographie des chants populaires français. Troisième édition revue et augmentée, avec une Introduction sur la « Chanson populaire ». *Paris, Rouart, Lerolle et Cie, éd.*, 18, *bd de Strasbourg*, 1910 [xciii-186 pp. pet. in-8°, 5 francs].

« Silenes estoient jadis petites boites, peintes au dessus de figures joyeuses et frivoles, comme de harpies, satyres, oisons bridez, lievres cornuz... et autres telles peintures contrefaictes à plaisir pour exciter le monde à rire... ; mais, au dedans, l'on reservoit les fines drogues et aultres choses précieuses. » Qu'on me pardonne cette citation de Mr Alcofribas : elle semble déplacée ici. Et pourtant elle me vient invinciblement au bout de la plume, quand j'essaie d'analyser cet ouvrage. Il y a, cachée dans ce volume, une certaine quantité de fines drogues. Mais on y remarque beaucoup d'oisons bridés... Le fond est estimable. Mais la forme est bien bizarre ! Voici quelques phrases cueillies au hasard dans le livre : « J'ai bouté de côté ces recueils de brunettes : à pair pour les chants historiques français » (p. vi). « Le *Banquet du Boys* qui fut imprimé vers 1525 (in-12, 6 feuillets), laude les plaisances de la campagne ; il représente les banqueteurs ballant force danses populaires et chantant moultes chansons rustiques » (p. xi) « Desportes était trop vrai poète pour ne pas être éliessé au charme de la poésie populaire » (p. xvi « *Peindant* (*sic* pour *peignant*) les travaux des paysans » (p. xxix) « Envis toutes les tentatives, on ne rebaillera pas au peuple le goût, le sens des chansons populaires de l'ancien temps, parce que ce peuple, dont le fonds demeure à peu près autretel durant cinq ou six siècles, a été radicalement mutué par les conditions civilisatrices du XIXe siècle » (p. xcii).

Mais c'est justement parce que le peuple a été « mutué », dans ses idées, ses sentiments, son langage, qu'un bibliographe ou un critique du XXe siècle ne doit pas, sous peine de ridicule, employer le langage du XVe ou du XVIe siècles. Le pastiche est admis dans une œuvre littéraire ; mais il est déplacé dans un ouvrage d'érudition.

Une étude générale sur la Chanson populaire occupe le premier

tiers du volume (pp. IX-XCIII). Après avoir passé en revue, suivant l'ordre chronologique, les différents auteurs français qui ont fait mention des chants populaires, depuis Adam de la Halle jusqu'à Molière, Crignon et Restif de La Bretonne, l'auteur définit à grands traits la chanson traditionaliste. Il présente quelques observations sur le rythme et le mètre, le retour des mêmes épithètes « homériques » les refrains. Il énumère les principaux thèmes qui ont eu cours. Il développe cette idée que, dans le répertoire des provinces, il faut distinguer ce qui leur appartient en propre et les chansons venues du dehors.

Cette distinction semble, en général, justifiée. Toutefois, je pense que le nombre des chansons autochtones est relativement très restreint. Les chansons provinciales que le peuple débite en français ne sont pas les seules d'importation étrangère. Beaucoup de chants patois ont été refaits dans chaque localité d'après un thème général ayant cours dans toute une région.

Bien qu'il y soit fait preuve d'une certaine érudition, l'étude générale sur la Chanson populaire est somme toute assez superficielle. La bibliographie proprement dite est la partie du volume qui rendra le plus de services. Elle se divise en deux sections : 1° Ouvrages généraux (pp. 1-84) ; 2° Provinces (pp. 85-172). Dix pages d'*addenda* clôturent le livre. Dans la première section, les articles sont classés par ordre chronologique ; dans la deuxième, les provinces sont passées en revue, autant que possible, dans l'ordre géographique. Une table alphabétique des provinces (pp. 185-6) facilite les recherches dans cette partie du volume. Mais l'absence d'une table alphabétique des noms d'auteurs est regrettable. Une table de ce genre permettrait non seulement de trouver plus rapidement un ouvrage dont on connaît l'auteur mais dont on ignore le titre exact et la date, mais encore elle rendrait plus aisée la vérification de l'inventaire bibliographique et la recherche des lacunes.

L'auteur se défend (p. v, n. 1) d'avoir voulu faire un relevé complet des ouvrages concernant les chants populaires de France. Pourtant une bibliographie doit être aussi complète que possible. Aussi aurait-il bien fait d'ajouter aux indications puisées chez ses prédécesseurs, Barbier, Brunet, Burgaud des Marets, Cerquand, Pierquin de Gembloux, Reboul, etc., celles qu'il aurait pu rencontrer dans des dépouillements plus modernes. La *Bibliographie des patois gallo-romans* de D. Behrens (2e édit. tr. fr. par E. Rabiet, Berlin, Gronau, 1893) et le supplément qui a paru en 1903 (*Bibliographie der franz. Patoisforschung für die Jahre* 1892-1902, *mit Nachträgen aus früherer Zeit*, dans *Zeit. f. fr. spr. u. Litt.*, XXV,

207-13), bien qu'ils ne soient pas spécialement consacrés à la Chanson, auraient fourni à l'auteur plus d'un renseignement nouveau. J'en dirais autant de certaines revues, générales ou spéciales, telles que la *Revue des Patois Gallo-Romans* (Paris, Champion 1887 8; Welter 1890-2. — Cf. p. ex. I pp. 184, 265, II 65, 295, III 131, etc., etc.), le *Bulletin de la Société de Borda* (Dax 1876, suiv.), la *Revue de Gascogne* (Auch, 1860 suiv.), *Era bouts dera Mountanho* (St-Gaudens, 1905 suiv.), etc., etc.

Outre ces lacunes, je reprocherai à l'auteur quelques imprécisions. C'est ainsi qu'il cite (p. 93) le volume de Ch. Guerlin de Guer, *le Parler populaire dans la commune de Thaon* (*Calvados*) Paris, Bouillon, 1901, in-8° de 420 pp., sans aucune autre indication. Il eût été bon cependant de mentionner d'une manière exacte les pages où il est question des chants populaires dans ce volume consacré presque tout entier à la dialectologie et à la linguistique. Les articles concernant le *Glossaire du Centre de la France* du comte Jaubert (p. 127), le *Dictionnaire patois du Bas-Limousin* de Nicolas Béronie (p. 132), le *Dictionnaire béarnais* de Lespy et Raymond (p. 149), etc., etc., appellent des observations analogues. Une bibliographie bien faite doit rendre les recherches aisées et rapides.

Quant à la sûreté des renseignements fournis, elle paraît satisfaisante. Tout au plus relèverai-je quelques fautes d'impression sans grande importance: p. 51, l. 13, lire *Altfranzösische*, p. 76, l. 14, lire *erklärt;* p. XLI, l. 19, mettre *sur la fougère* en italique; p. LXXI, l. 31, après *sares*, remplacer le point par une virgule; p. LXXV, l. 27 lire *courounats*. L'orthographe de certaines formes patoises citées dans l'étude liminaire est défectueuse: p. LX, l. 36, écrire *ne trobo* et non *n' trobo;* p. LXI, l. 17 écrire *quno txoio* « quelle joie? » et non *q'uno txoio* (*quno* = esp. *quien*, v. prov. *quinh*, etc.); p. LXVI, l. 22, écrire *moussu;* p. LXXV, l. 32, écrire *Qé' tse he aunou* et non *Qé tse*. *Tse* « vous », en un seul mot, représente le latin *vos*, cf. *Et. de dial. land.*, p. 156; p. LXXXII, l. 24 écrire *va* et non *v'a*. L'on a affaire ici à 3 ind. pr. de *anar* et la forme *va* suivie de l'infinitif *venir* ne marque nullement le passé, comme c'est l'ordinaire en catalan. Ici, la périphrase a le sens futur. Cette construction n'est pas sans exemple.

G. MILLARDET.

Dr. Franz Fankhauser. — Das Patois von Val d'Illiez (Unterwallis). Dissertation inaugurale de Berne, 1911. Tirage à part de la *Revue de dialectologie romane*, II et III. *Hamburg, Sekretariat der « Société internationale de dialectologie romane »*, *Maria Louisenstrasse* 112, 1911 [224 pp. in-8°].

Le Val d'Illiez est la dernière des grandes vallées latérales qui s'ouvrent sur la rive gauche du Rhône avant l'entrée du fleuve dans le lac Léman. Le torrent de la Vièze en occupe le fond. Trois villages s'y rencontrent: Champéry, Troistorrents et Val d'Illiez. Ce dernier est le plus important: il a pris le nom de la vallée dont il est le centre.

Les dialectes parlés dans cette partie du domaine franco-provençal étaient pour ainsi dire inconnus jusqu'à ce jour. Quelques formes figurant dans le *Petit Atlas phonétique du Valais roman* de M. Gilliéron (Planches et p. 31 2), une ou deux centaines de mots relatés par Bridel dans son *Glossaire du patois de la Suisse romande*, enfin quelques renseignements épars dans deux ou trois publications, c'est tout ce qui a été imprimé jusqu'en 1911 sur les patois de cette région. Désormais ces patois nous seront très suffisamment connus grâce au livre de M. Fankhauser, fruit d'une enquête consciencieuse, menée sur place.

L'ouvrage se compose de trois parties: 1° une introduction (pp. 1-28) où sont donnés des détails abondants et précis sur la topographie, sur l'histoire politique et économique de la vallée, sur les sources, et la méthode suivie par l'auteur dans son enquête; 2° l'étude linguistique proprement dite (pp. 28-178); 3° un choix de textes patois modernes en notation phonétique, avec une traduction française et un court glossaire (pp. 179-203).

Sur cette dernière partie, je n'ai aucune observation à présenter: l'excellent index, absolument complet, qui la termine (pp. 203-17), facilite singulièrement au lecteur ses recherches et rend le livre infiniment commode à consulter. — L'introduction dénote une bonne méthode. L'auteur ne s'enferme pas exclusivement dans la grammaire. A ses yeux, les phénomènes dialectologiques dépendent des conditions historiques et sociales auxquelles ils sont liés. M. Fankhauser n'a négligé aucune des circonstances qui peuvent expliquer la répartition actuelle des faits dialectaux. Les relations économiques des villages, soit à l'intérieur de la vallée elle-même, soit avec les vallées avoisinantes, les voies de communication, les anciennes limites politiques et ecclésiastiques, les événements historiques, tout est soigneusement noté. Il y a même quelque excès dans cette énumération. Certains détails sont superflus et n'ont, avec la linguistique, qu'un rapport très lointain. Passe encore pour la forme particulière des toits si frappante dans les chalets de la région (pp. 8-9). Il peut être intéressant de retrouver des toits de la même forme dans les régions avoisinantes (p. ex. dans la vallée de la Dranse, en Haute-Savoie). Cette communauté de principes en matière d'architecture peut être l'indice d'une ancienne unité so-

ciale qui a pu exister à un moment donné entre les deux régions, et qui peut expliquer la répartition actuelle de certains faits linguistiques. J'en dirai autant pour les particularités du costume : à Illiez, les femmes portent culottes (p. 8). Mais quel besoin le linguiste a-t-il de savoir que, durant les troubles de 1790, le « gros Bellet » brisa une table d'un coup de poing (p. 15) ou que la Dent du Midi fut gravie pour la première fois par Clément et de Saussure en 1784? M. Fankhauser aurait certainement pu alléger sensiblement son exposé historique, trop fidèlement calqué, semble-t-il, sur celui de Claparède (*Champéry, le Val d'Illiez et Morgins. Histoire et description*. Genève, 1903).

Quant aux principes qui ont guidé l'auteur dans son enquête, ils sont justes en général. M. Fankhauser a fait porter ses recherches principalement sur Val d'Illiez, mais il a visité aussi les deux autres communes ainsi que plusieurs points de la vallée du Rhône (Outre-Vièze, Monthey, Vionnaz) ou des hautes vallées savoyardes (Châtel et Morzine). Il nous fait ainsi connaître la répartition géographique de plusieurs faits et détermine parfois avec précision certaines limites linguistiques. Il aboutit à une constatation intéressante : entre Troistorrents et Val d'Illiez passent plusieurs lignes d'isoglosses : phonétiques, morphologiques et lexicologiques (la liste en est dressée dans un appendice spécial, pp. 167-78). Or, les deux communes n'ont jamais, au Moyen-Age, dépendu du même seigneur direct : Val d'Illiez formait une châtellenie à part, tandis que Troistorrents, dépendait de la seigneurie de Monthey. D'autre part, au point de vue ecclésiastique, Val d'Illiez — mais non Troistorrents — fut détaché dès 1331 de l'évêché de Sion, et, pendant trois siècles, releva de l'abbaye d'Abondance, située dans une vallée voisine de la Haute-Savoie. Cette coïncidence des limites historiques et dialectales est un fait important. Avec raison M. Fankhauser l'a mis en évidence dans son travail.

Mais ce n'est pas seulement la répartition géographique des formes que nous devons connaître pour étudier l'évolution d'un idiome. Il importe aussi de tenir compte des différences qui se remarquent dans le langage des générations successives vivant actuellement. M. Fankhauser a eu tort de ne recourir en principe qu'au témoignage de personnes âgées de plus de 60 ans (p. 21). La comparaison du langage des vieillards avec celui des hommes mûrs et celui des enfants donne souvent de précieuses indications sur la chronologie des innovations linguistiques, qu'elles soient proprement indigènes ou d'origine étrangère. Par exemple, à propos de la diphtongaison de *i* en *òy* (*ortòy* « ortie »), au lieu de se cantonner « exclusivement » (p. 52) dans l'observation du patois des per-

sonnes âgées. L'auteur devait faire une enquête méthodique sur le parler des autres générations, puisque les variantes *ay*, respect. *a*^{n}*e* (*ortay*, *kurta*^{n}*e*) avaient été occasionnellement entendues par lui chez un enfant de 10 ans et une femme de 20 ans. Le but que doit poursuivre le dialectologue n'est pas de recueillir et d'expliquer le patois « le moins possible altéré », *möglichst unverfälschten Patois* (p. 21). M. Fankhauser reconnaît lui-même (§ 58) que l'unité phonétique est chose illusoire. Le linguiste doit amasser dans une région déterminée le plus grand nombre de formes réellement existantes. Comparant entre elles ces formes, les éclairant l'une par l'autre, il doit s'attacher à reconstituer dans son ensemble l'évolution générale de l'idiome local dans toutes ses manifestations.

Telle n'est point, il est vrai, l'ambition de M. Fankhauser qui se défend (§ 72) d'avoir voulu composer autre chose qu'une simple monographie descriptive. Sa morphologie n'est, en effet, qu'un recueil de matériaux bruts, dont la valeur ne doit pas être exagérée, puisqu'ils reposent à peu près uniquement sur le témoignage d'un seul sujet (du moins en ce qui concerne Val d'Illiez, cf. p. 148, n. 1, et sans doute aussi pour Troistorrents, p. 22). De plus, l'auteur ne nous dit pas comment il a obtenu ses paradigmes. A-t-il fait conjuguer et décliner par son témoin verbes et pronoms? Ou bien les formes ont-elles été notées sans ordre fixe et dans des phrases distinctes? De ces deux méthodes, la dernière seule est licite. Mais elle demande beaucoup plus de peine et de temps.

Quoi qu'il en soit, la phonétique est bien supérieure à la morphologie, et l'auteur est trop modeste lorsqu'il déclare n'avoir en vue qu'une pure description du patois. L'étude sur le vocalisme, en particulier, renferme plus d'une vue intéressante sur les phénomènes qui donnent au dialecte de Val d'Illiez une physionomie distincte dans le domaine franco-provençal. Tels sont la diphtongaison de *i* tonique, le passage de *o* et *ò* toniques à *œ* dans certaines positions, enfin une métaphonie spéciale de *o* protonique, devenu *œ* sous l'influence de *i*. Aucune particularité bien saillante n'est à noter dans le consonantisme. Aussi quelques pages (114-47) suffisent-elles à cette partie de l'exposé.

Choisissant parmi les observations de détail que suggère le travail de M. Fankhauser, je critiquerai tout d'abord l'expression « linguales *r* » (p. 26). Cette expression me paraît trop vague. Il peut y avoir bien des variétés d'*r* linguales, les unes dentales, les autres alvéolaires, les autres prépalatales ou palatales. — *Ib.* Les graphies *tš*^{s} (*dž*^{s}) employées pour désigner un « weit vorn artikulierte *tś* (*dź*)» sont bien mal choisies, car *ś* (et *ź*) étant des prépalatales sont articulées sensiblement plus « en avant » que la palatale *y*. — P. 27. L'accent

tonique (accent d'intensité) aurait dû être noté. Le dialectologue phonéticien ne peut plus se dispenser d'indiquer cet accent, si effacé soit-il. — *Ib.* On chercherait vainement dans le tableau du système graphique l'explication de certaines petites barres horizontales qui surmontent parfois *m*, *n*, *l*, *r*, *v*, et qui sont employées tout le long de l'ouvrage. La signification de ce signe n'est donnée qu'à la page 135, c'est à dire à la fin presque de la phonétique. Il s'agit d'ailleurs d'un cas intéressant : l'allongement des sonantes et de *v* en position posttonique. Cet allongement est un fait distinct de la gémination qui s'est produite en toscan. Aucun phénomène de ce genre n'avait encore été signalé en franco-provençal. Il est d'autant plus curieux de le rencontrer à Val d'Illiez, qu'il existe aussi dans certains dialectes allemands de la Suisse, notamment à Berne. N'oublions pas toutefois que M. Fankhauser est né à Burgdorf (canton de Berne) et qu'il a vécu dans sa ville natale jusqu'à l'âge de 19 ans (voir son *curriculum vitae*, p. 224). Peut-être s'est-il laissé influencer par sa propre prononciation. Ce ne serait pas le premier exemple d'auto-suggestion involontaire en matière d'enquêtes dialectologiques. Je m'empresse d'ajouter que l'observation de M. Fankhauser peut fort bien correspondre à la réalité des faits. Ce que j'en dis n'est nullement pour diminuer la valeur de son enquête, qui paraît être sérieuse. — P. 32, dernière ligne. Faux renvoi : il n'y a pas de rem. 4 au § 32. — P. 43. Si l'*i*, contrairement à la règle, n'a subi aucune diphtongaison dans *loyi* « Louis », *payī* < *pagese*, c'est bien sous l'influence du *y* précédent. Le traitement est le même dans *awī* < *audire*, où le *w* a maintenu l'*i* à l'état de monophtongue. En quoi consiste cette action de *y* ou de *w*? M. Fankhauser ne le dit pas nettement. Il me semble qu'il s'agit d'une assimilation. Le *y* et le *w* sont deux semi-voyelles, l'une et l'autre plus fermées que *i*. Par assimilation, elles empêchent l'*i* de s'ouvrir dans sa première partie. Tandis que *rīpa* est devenu *rèyra* et *amīcu* *amoy*, au contraire *pagese*, *audire* sont restés *payī*, *awī*. Ces correspondances expliquent le phénomène de la diphtongaison de *i*, et nous permettent de répondre au moins partiellement à la question que M. Fankhauser n'a pas voulu se poser (p. 62, § 72), et qui était pourtant des plus intéressantes : quel a été le processus physiologique de cette évolution de *i*? D'autre part, ces correspondances fournissent de nouveaux points de comparaison nous permettant de déterminer la date relative du phénomène : la diphtongaison n'avait pas encore eu lieu au moment où le *y* transitoire s'est développé dans *loyi* < *loi*. — P. 43-4. Si l'*i* *de villa* n'est pas passé à *e*, comme c'est pourtant la règle en syllabe fermée à Val d'Illiez et

dans l'ensemble du domaine franco-provençal, il n'y a rien de tenant à cela : c'est un mot d'emprunt. *Villa* est par excellence un terme de civilisation. L'*i* dans *vilha* ne se trouve pas seulement en bagnard *véa* ou dans le Jura Bernois : les dialectes burgeysiens le connaissent aussi : v. P. Meyer, *Doc. ling. du Midi de la France*, p. 145. La forme *vélha* est sans doute une importation venue d'un centre d'influence où *i* est passé à *é* : cf. Philipon, *Patois de la commune de Jujurieux*, p. 8. — P. 51, suiv. Excellent chapitre sur la diphtongaison de lat. cl. ĭ dans l'ensemble du domaine roman. — P. 58. Le tableau chronologique du passage de *i* à *oy* relativement aux autres innovations du patois est bien fait et intéressant. Ce que j'ai dit à propos de la p. 43 montre comment il aurait pu être complété. Au surplus, l'auteur aurait dû se préoccuper un peu plus de la chronologie absolue. L'étude des documents d'archives lui aurait permis de donner quelques précisions sur la date réelle de plusieurs phénomènes. Il est regrettable que M. Fankhauser ait renoncé à dépouiller les archives communales de Val d'Illiez et de Champéry. Un tel travail lui aurait sans doute fourni plusieurs points de repère. — P. 59. Pour connaître le mode de formation du *k* (*g*) « parasite » (*libra* > *lighra*), et pour se convaincre qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer ce développement par un « durcissement » (Verhärtung) du deuxième élément d'une diphtongue primitive, comparer ce qui se produit en suédois moderne : voir G. Millardet, *Insertions de consonnes en suédois moderne*, *Revue de Phonétique*, I, 1911, p. 309-46. — P. 90. La diphtongaison de *o* devant palatale a lieu pour *ò* comme pour *ó*. Cela prouve que le fait est relativement récent. Tout le paragraphe relatif au traitement de *o* + palatale mériterait d'être plus fouillé. Les trois résultats différents (*o* > *wa* ; *o* > *wi*, *wɛ* ; *o* > *o*) ne s'expliquent-ils pas par des diversités de date ? M. Fankhauser a trop négligé cette question de chronologie dont il ne s'est occupé qu'en passant (p. 103) à propos du passage de *ü* à *ui*. — P. 100. Sur l'étymologie et la répartition géographique de *kwɔrts* « son de farine », ital. *crusca*, voir J. Jud dans *Arch. f. d. S. d. n. S. u. L.*, CXXVI, 1911, p. 138 suiv. — P. 112-3. Il est peu vraisemblable que l'*o* protonique soit passé à *œ* sous l'influence d'un *œ* tonique, par métaphonie. Puisque *é* tonique n'entraîne pas d'*Umlaut* (*solé* « soleil » etc.), comment *œ* en produirait-il un ? Dans des cas tels que *kóryœ* > *kyœryœ* etc., il s'est produit une assimilation vocalique plutôt qu'une métaphonie proprement dite. La note 4 de la p. 113 me paraît plus près de la vérité. Il n'y a eu d'*Umlaut* que sous l'influence de *i* tonique. — P. 130. L'évolution de *s-* initial vers *ś* dont *śi* < *saxu* offre un exemple, s'explique sans doute par une

assimilation ancienne de *s* à la prépalatale suivante, issue de x latin, et tombée aujourd'hui. Cf. fr. *chercher* pour *cerchier*. — P. 131. Pour le traitement des groupes initiaux PL. BL. CL. FL. voir J. Gilliéron et M. Roques, *Mirages phonétiques*, dans la *Rev. de phil. fr.*, XX, 136. G. MILLARDET.

A. M. Espinosa. — New Mexican Spanish Folklore. Reprinted from the *Journal of American Folklore*, XXIII, 1910. pp. 1-26. [26 pp. in-8°].

M. Espinosa, à qui nous devons des recherches originales sur l'espagnol dans le Nouveau Mexique et dans le Colorado (voir *Rev. de dial. rom.*, I, 158-239, 269-300), continue la série de ses intéressantes contributions par une étude sur le folk-lore des régions qu'il a explorées. Après quelques observations générales sur l'importance du folk-lore espagnol en Amérique pour l'étude comparée du folk-lore en général, l'auteur passe en revue ce qui concerne des êtres mythiques, tels que les sorciers et les sorcières, les nains et lutins (*los duendes*), la *malogra* ou *malora*, sorte d'esprit du mal, la *llorona*, femme pleureuse, particulière à Santa Fé, le *coco*, fantôme au regard effrayant, homme ou bête, le diable ou *maïssi*, le *viborón*, serpent fabuleux, le basilic. Puis il étudie plusieurs superstitions populaires relatives aux morts et aux revenants (p. 13, l. 27 corriger *la vida y el corazon*), aux songes et au sommeil, à l' « œil », croyance qui rappelle un peu celle du *soulèu* ou *sourelh* dans le Midi de la France (v. Mistral, *Dict.*, s. v°), au tonnerre et aux éclairs, aux nuages, etc. Il donne enfin une liste de remèdes superstitieux. G. MILLARDET.

AVIS DE CONCOURS

Le prix Anatole Boucherie, fondé par la Société des Langues romanes, d'une valeur de 100 francs, sera décerné par la Faculté des Lettres de Montpellier, à la fin de l'année 1912, à l'auteur du meilleur travail sur un sujet, laissé au choix des concurrents, d'histoire littéraire ou de philologie romane, comme, par exemple, une étude sur un troubadour ou un trouvère, sur un texte en vers ou en prose du moyen-âge, sur un dialecte de la langue d'oc ou de la langue d'oïl.

Les mémoires présentés au concours devront parvenir au secrétariat de la Faculté des lettres, au plus tard le 1er décembre 1912.

Le Gérant : P. HAMELIN.

MONTPELLIER. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DU MIDI

COMPTES CONSULAIRES DE GRENOBLE
(1338-1340)

INTRODUCTION

(*Pour les signes, termes techniques et abréviations*, voir §§ 63-65.)

Les comptes consulaires de Grenoble en langue vulgaire des années 1338, 1339 et 1340 ont été utilisés par Mgr. Devaux, dans son *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge* (1892), d'après une copie fautive et lacunaire publiée par Pilot (v. Dev. 44-48). L'original, retrouvé en 1903, dans un galetas, après le décès de M. Pilot de Thorey fils, est actuellement aux archives municipales de Grenoble, suppl. CC, 1.401. Il forme 104 folios : les premiers contiennent des comptes en latin commençant en 1335, puis au f° 12 v° suivent sans interruption des comptes en langue vulgaire (1338) jusqu'au f° 33, qui contient en tête une récapitulation en latin ; le reste de ce f° et le suivant sont en blanc : au f° 35 r° commencent de nouveaux comptes en langue vulgaire (1339 et 1340) qui suivent sans interruption jusqu'au bas du f° 104 v° ; la suite est perdue. Le compte des deniers communs pour 1542-1548 est le premier qui soit rédigé en français (IAGCC 107). Antérieurement, on trouve déjà aux pièces justificatives des mémoires ou même de petits comptes spéciaux rédigés en français (ex. en 1507, IAGCC 90), mais les comptes généraux et officiels présentés par le receveur des deniers communs, sauf ceux qui font l'objet de la présente publication, étaient rédigés en latin, comme les actes publics de cette époque en général. Les délibérations consulaires furent rédigées en français à partir de 1538 (IAGBB 33).

Mgr. Devaux avait mis au net dans l'été de 1909 une copie de ce texte ; il venait de terminer l'*Index des noms propres* et se disposait sans doute à compléter le *Lexique* lorsque l'affaiblissement de sa santé l'obligea, dans l'hi-

ver de 1909-1910, à chercher à Rome un ciel plus clément que le nôtre et un repos qu'il ne consentait pas à prendre chez lui. Il y est mort le 31 janvier 1910. Sa famille m'a fait le très grand honneur de me confier la publication des deux principaux ouvrages qu'il laissait inachevés, les *Comptes consulaires de Grenoble* et le *Dictionnaire des Terres-Froides*.

La copie des *Comptes* était prête à imprimer, sauf quelques vérifications à faire sur le manuscrit. J'ai fait toutes les vérifications notées par Mgr. Devaux et en outre toutes celles que m'a suggérées une lecture attentive de sa copie. Je n'ai rien changé au texte établi par lui, sauf rectification d'une erreur matérielle (XVII. d. lo torneys, et non XLII, B 356), me bornant à indiquer en note quelques lectures différentes et quelques doutes. J'ai dû par contre apporter des compléments assez importants à l'*Index des noms propres* et surtout au *Lexique ;* on trouvera sur ce point des renseignements plus précis dans les notes que j'ai mises en tête de ces deux parties de la présente publication.

M. Debraye, archiviste de la ville de Grenoble, m'a aidé avec infiniment d'obligeance dans mes vérifications sur le manuscrit et a bien voulu faire encore, sur ma demande, d'autres vérifications dont l'utilité ne m'est apparue qu'en commençant à rédiger cette *Introduction* à mon retour de Grenoble. Quelques-uns des *je lis* de mes notes sous le texte signifient donc en réalité *M. Debraye lit*, et beaucoup doivent s'interpréter *M. Debraye me fait lire*. M. Prudhomme, archiviste départemental de l'Isère, m'a très aimablement donné des renseignements fort utiles pour compléter l'*Index des noms propres* et a bien voulu accepter de revoir les épreuves pour tout ce qui concerne l'histoire locale. M. l'abbé P. Senequier Crozet a pris la peine de photographier un passage de B choisi par Mgr. Devaux et un passage de A que je lui ai indiqué. M. Antoine Thomas m'a fourni des éclaircissements très précieux sur quelques mots obscurs. Si j'ai pu mener à bien l'achèvement de cette publication, je le devrai pour une bonne part à ces bienveillants collaborateurs.

Les comptes consulaires de Grenoble nous fournissent de très intéressants renseignements sur l'histoire municipale et économique de la ville et sur le régime des monnaies et des mesures de contenance. Ils sont d'autre part un texte de langue extrêmement précieux.

Je vais essayer de résumer ce qu'ils nous apprennent de nouveau ou de particulièrement intéressant à ces divers points de vue, en évitant autant que possible des redites pour ce qui est traité soit au *Lex.*, soit à l'*Imp.*, soit dans le livre de Mgr. Devaux, qui demeure la base de nos études sur la langue du Dauphiné septentrional au moyen âge ; dans mes notes linguistiques je suivrai généralement le plan de cet ouvrage fondamental.

Histoire municipale et économique

§ **1**. — Nos comptes mentionnent à plusieurs reprises des dépenses faites pour installer l'Université créée par Humbert II : v. au *Lexique* les art. *etudios* et *grant may* : on trouvera plus de détails sur ce point dans le *Livre du centenaire de la Faculté de droit*, Grenoble, Allier, 1906 (extrait des *Annales de l'Université de Grenoble*, t. XVIII, n° 2), avec de nombreuses indications de sources p. 116 ss.

On y voit (A 147, B 683) que chacun des quatre consuls recevait une indemnité annuelle de cent sous, soit environ 72 francs (1).

La ville de Grenoble empruntait à 10 % par an (v. not. A 120 123, B 639).

Le vin se vendait autour de 20 ou 25 cent. le litre (v. not. A 91, B 8, 13).

L'avoine coûtait environ 2 fr. 80 l'hectolitre (A 4).

La journée de maçon, de charpentier ou de menuisier était payée autour d'un franc, comprenant le travail et la nourriture, mais les simples manœuvres recevaient à

(1) Je fais grâce au lecteur de calculs fastidieux et je me borne à donner le résultat approximatif de ceux que j'ai exécutés. Les sommes indiquées en francs et centimes représentent la valeur actuelle du *poids d'or ou d'argent* dépensé au moyen âge, et non un *pouvoir d'achat* qui a diminué depuis suivant un rapport très variable (comparer le prix élevé du litre de vin au bas prix de la journée de manœuvre).

peine 25 cent. (v. les art. du texte auxquels renvoient *chapus*, *homen*, *manores*, *masson* et *mortegrour* au *Lex.*) ; il semble bien qu'en outre on nourrissait ces derniers.

Un lit loué pour faire coucher les petits chanteurs du dauphin coûtait cinq sous par mois, soit environ 1 fr. 25 (B 611).

Une planche de deux toises de long coûtait à peine 50 cent. (B 580, 605, 609, 671, 672).

Des dons en argent ou en nature faits à certains personnages pour les rendre favorables aux intérêts de la ville sont mentionnés sans façon (A 3, 13, 60, 160, B 576, 600) : même pratique encore en 1400 et 1408 (compte des deniers communs, IAGCC 77, 79).

Le rédacteur se livre parfois à des appréciations personnelles assez curieuses (ex. A 22, 27).

Sur la liste des paroisses de Grenoble, v. *perrochi* au *Lex.*

La navigation sur l'Isère était assez active, v. *navey*, *naveyà* au *Lex.*; cf. Prudh. 87, 561).

Les loups se rencontraient encore près de la ville, et une prime était allouée pour leur capture (v. *lo*, *lova* au *Lex.*), 5 sous par loup et 10 par louve, soit, le florin compté à 40 sous, environ 1 fr. 50 et 3 fr.

Quelques articles font allusion à des incidents de l'histoire municipale inconnus d'autre part, pour autant que j'ai pu me renseigner à ce sujet ; v. *derey*, *desaires* au *Lex.*, *Bella Marchi*, *Comers* à l'*Ind.*

Monnaies

§ 2. — Les comptes sont tenus tantôt par livres de 20 sous de 12 deniers, tantôt par florins de 12 gros (A 154), tantôt par gros tournois (ex. A 150), tantôt par livres grosses ou livres de gros valant 20 florins (v. not. A 121-123). La livre de gros se divise en 20 sous de gros, le sou de gros en 12 deniers de gros, le denier de gros en 2 oboles de gros, l'obole de gros en 2 pites ou pougeoises de gros : *lb. de gros*, not. A 121-123, 128 ; *s. de gros*, not. A 129, *s. gross.*, not. A 148 ; *d. de gros*, not. A 137, *d. gross.*, A 139, 141, 142 ; *ob. de gros*, A 89, 108, 109,

B 6, 657, 660, *ob. gros.*, A 57, 135, B 18, 563, 565, 569, 572, 585, *ob. gross.*, B 373, 491, 571, 640, 658, 659 ; *piet. gros.*, A 117, 150, B 201, 355, 596, *piet. gross.*, A 117, 146, 151, etc..., B 168, 570, 573, *pit. gros*, B 564, 568 ; *poesa gros*, B 659, *poeses de gros*, A 150, B 554. Quand on tient au contraire à exprimer qu'il s'agit de livres, sous, deniers, oboles, pites ou pougeoises réelles, on fait suivre le nom de l'espèce soit de *moneie* en latin (ex. A 159, B 657, 660), soit de l'une des mentions en langue vulgaire *de monea* (B 563, 565, 567, 585, etc...), *de la monea* (A 119, B 266, 562, 566, 568, etc...), *della monea* (B 109, 147, 168, 560, 564, 565, etc...) ou *monea* (B 18, 67, 109, 201, etc..., 556, 561-563, 567, 569), soit de l'abréviation *mon.* (ex. A 89, 108, 125).

§ **3**. — Sauf pour les livres, etc... de gros, simple monnaie de compte (1), il ne s'agit pas seulement ici d'un procédé de calcul, mais d'espèces réellement encaissées ou décaissées : les statuts de Grenoble stipulaient le libre cours de toutes les monnaies étrangères (Prudh. 161).

Ils mentionnent toujours la valeur du florin en sous dans les têtes de chapitre et les récapitulations : en 1338, de 32 à 41 ; de 1339 au mois d'août 1340, le florin monte constamment de 41 à 42, 44, 46, 48, 49, 53, 55, finalement 56 ; puis « comence ly bona monca, conta lo florin per XVI. s. VI. d. En l'ant de Notron Segnor corrant M.CCC.XL, lo XV. jort d'outz, fut cria ly bona monca primeyriment a Graynovol, a XVII. d. lo torneys » (B 356) ; il s'agit ici de la réforme monétaire du dauphin Humbert II qui, sur les réclamations du commerce contre les variations des monnaies, promit de ne plus en changer la valeur et s'interdit le droit de frapper des monnaies faibles (Prudh. 171, 172) (2).

Morin mentionne des florins d'or frappés à partir du règne de Guigues VIII (p. 69, 100, 130, 131) : quatre florins à la tour ont donné à la pesée 3 gr. 51, 3.50, 3.49

(1) Remarquer cependant que le sou de gros = 1 florin, et le denier de gros = 1 gros delphinal.

(2) Cf. dans Le Blanc, p. xxvj, 252, des variations de valeur du simple au triple dans les monnaies françaises vers le milieu du XIVe siècle.

et 3.45 ; de cinq florins au dauphin trois pesaient 3 gr. 40, le quatrième pesait 3,38 et le cinquième 3,35. Ces pesées concordent avec les valeurs d'environ 11 fr. 50 de notre monnaie indiquées par Pilot dans l'*Annuaire de la Cour royale de Grenoble*, 1843, p. 163. Il en ressort une valeur de près d'un franc pour le gros, douzième du florin, légèrement inférieur au gros tournois.

§ **4**. — Voici maintenant, par ordre alphabétique pour la commodité du lecteur, quelques renseignements sur d'autres espèces.

Ancyl (B 558, sans indication permettant de déterminer la valeur) désigne probablement un *aignel* ou denier d'or à l'agneau, monnaie française frappée depuis le règne de saint Louis et valant de 14 à 18 fr. (Le Blanc, p. iij, 402).

L'abréviation *ob.* désigne l'obole ou demi-denier, appelée aussi en France *maille* (Le Blanc, p. xx, 192).

Pict. et *poesa.* Le Blanc (p. xx, xxj, 192) dit que la *pite* (lat. *picta*), *poitevine* ou *pougeoise* valait une demi-obole, soit le quart d'un denier.

Redotes (A 105, 116, 142). Morin (p. 84 et n. 1) mentionne des « deniers quadruples appelés *rédotats* » frappés depuis 1338, en lat. *redotati* et qqf. *redoptati ;* « denarii quadruplices, dicti alias redotati » (Valb. I, 95, a. 1339). Je n'ai pas trouvé dans notre texte mention de cette monnaie de billon ; nos *redotes* sont une monnaie d'or dont j'ignore la provenance. A 116 fait ressortir la valeur de la *redota* à 15 fr. 50 environ. A 105 signifie donc que chaque *redota* acceptée en paiement ne valait que 43 sous et non 44, c'est-à-dire, à 33 sous le florin (A 99), 15 fr. 05, et non 15.40 ; il s'agit de *redotes* faibles ; *redota* forte ici 15.40, à A 116 15.50, cette légère différence n'a rien qui doive étonner dans un calcul toujours approximatif. Au cours de 15 fr. 50 les 12 *redotes* de A 142 valent 186 fr.; les quatre gros payés pour change représentent donc une commission d'environ 2 %.

Torneys est généralement employé comme adjectif (ex. A 138, 139, 164, 166), mais il est également employé comme substantif au sens de *gros tournois* (A 97, 147,

B 356, 638, 639). A 97 et B 356 font ressortir pour le gros tournois une valeur légèrement supérieure à un franc, ce qui concorde avec la valeur de 11 gros tournois attribuée au florin d'or (A 150), lequel se divise d'autre part en 12 gros delphinaux (A 154) ; le gros tournois de saint Louis, type de la bonne monnaie d'argent française, valait environ 1 fr. 12 (v. Le Blanc, p. 189).

Mesures de contenance et vases vinaires

§ 5. — La *sommée* ou *charge* de blé contenait 2 setiers, le setier 2 hémines, l'hémine 2 quartaux ; le quartal équivaut à 1 décalitre, 833 (Pilot, *H. mun.*, I, 87) (1) ; cette équivalence donne pour la sommée 146 lit., 64, ce qui correspond bien à la charge d'une bête de somme. Nos comptes font mention de *X. sest. de civà* (A 4).

Nos comptes mentionnent un grand nombre de mesures de contenance pour le vin.

Les auteurs sont unanimes à considérer le *picot* comme équivalant à 1 litre environ, ce qui concorde avec toutes les mentions de nos comptes (v. not. les art. cités plus loin, à propos du *barral*, et B 8, où les vérifications de contenance et de taxe sont aisées). Primitivement le setier (*seyter* et autres formes au *Lex.*) se divisait en quatre quartaux (*quartal*, quart), et le quartal en quatre quarterons (*carteyron*, petit quart, quart du quart) ; depuis 1279 (v. *picot* au *Lex.*) le quarteron n'est plus le 16e, mais le 17e du setier, et est par conséquent inférieur au quart du quartal, lequel reste 1/4 du setier, soit 1/2 hémine ; le picot est la moitié du quarteron : donc un setier vaut 2 hémines, ou 4 quartaux, ou 17 quarterons, ou 34 picots.

Ces mesures servent à évaluer la contenance des vases vinaires ; pour l'application de la taxe on déduit les vides comptés par *pie*, *tort*, *palp*, *pogià*, *dey* (v. ces mots au *Lex.*). Je crois que ces mesures de déduction forment,

(1) Ce quartal de près de 20 litres correspond assez bien au *quartal*, mesure de poids pour les blés et les farines, valant en 1356 26 livres 3 onces (IAGCC 453) ; ce quartal de poids devait être le quart d'un quintal un peu plus fort que le quintal qui valait 100 livres en 1670 (*ibid*).

dans l'ordre indiqué, une progression géométrique décroissante avec 2 pour raison : *pic*, pied (environ 34 centimètres), 1/6 de la toise (delphinale, un peu plus longue que 2 mètres) : *tort*, tour (du poignet), 1/2 pied ; *palp*, largeur de la paume de la main, 1/2 *tort* ; *pogià*, longueur de la phalange médiane du pouce, 1/2 *palp* ; *dey*, épaisseur *maxima* du doigt du milieu, 1/2 *pogià*. Il s'agit au reste, bien entendu, de mesures traditionnelles et conventionnelles qui n'ont qu'un rapport approximatif avec les dimensions correspondantes du corps humain.

Pour *soudays*, v. ce mot au *Lex.*

§ 6. — *Barral* désigne le tonneau allongé, contenant de quarante à cinquante litres, à section circulaire ou ovale avec un méplat assez prononcé pour faciliter l'arrimage, charge d'un homme ou demi-charge d'une bête de somme, encore aujourd'hui couramment employé en Graisivaudan. Cf. A 87 « I. plen barral de vin, qui tenit XLVI. picots », A 25 « II. plens barrausz de vin qui teniant II. sesters I. emina », ce qui donne pour chaque *barral* 42 picots 1/2.

Somà est la *sommée* ou charge d'une bête de somme, un *barral* de chaque côté du bât ; le double du chiffre précédent est 85 picots (cf. sommée = 85 picots, Pilot, BSSI, 2e série, t. III (1856), p. 237).

Boci, *bocia* et *boceta* sont des tonneaux de contenance très variable et souvent très grande : boci de XII. barraux B 253, XIIII. B 387, XXIII. B. 498, XXX. B 520, soit respectivement au moins 480, 560, 1120, 1200 litres ; boci de IIII. seyt. B 50, XL. B 257, soit respectivement environ 136 et 1360 ; boci de III. somays B 39, XII. B 46, XV. B 138, 139, XVI. B 186, XX. B 374, 398, soit respectivement au moins 240, 960, 1200, 1280, 1600 ; le diminutif *boceta* s'applique à des contenances de II. seyt. B 25, II. som. B 93, 211, V. B 301, VIII. B 160, soit respectivement environ ou au moins 68, 160, 400, 640.

Tinel est un cuveau ou un baquet.

Vayssel (v. *Lex.*) peut être soit une cuve (c'est une des acceptions indiquées par Godefroy), soit un foudre (une expression correspondant à *vayssel* désigne en Lorraine

et en Franche Comté un tonneau de dimensions quelconques). B 298 mentionne deux *vaysseux* contenant ensemble 100 setiers, dont 12 dans l'un et par conséquent 88, soit environ 2992 litres, dans l'autre ; c'est, je crois, la plus grosse capacité dont nos comptes fassent mention.

Vocabulaire

§ 7. — Je relève au *Lex.* bon nombre de mots et de formes qui ne figurent pas dans Dev. (p. 457 ss., glossaire). Les mots non attestés dans les textes précédemment publiés par Mgr. Devaux sont en italiques ; les formes que je crois nouvelles sont en romaines. Comme il est difficile de ne pas se tromper de quelques unités dans un relevé de cette nature, je me borne à indiquer à titre approximatif que 267 mots figurent dans la première catégorie et que 129 sont intéressés dans la seconde.

Acencet (ou plutôt *acentet*), *acordi*, * *alonger*, *alongiment*, *alonjo*, * *amanar*, *amassar*, *amermament*, *aneyl*, *anués*, *aplanar*, *apotecario*, *apòtols*, *ardis*, *argentz*, *ataverndàs*, *auta*, aver (avam), *avatre*.

Baconers, *barons*, *baters*, *batia*, beü, *bigues*, *blanchir*.

Cancellar, *carnasser*, *causa*, *celar*, *certan*, chambare, *chambo*, *chambrer*, *chapellus*, *charreyer*, *chartra*, *chaus*, chauses, *chavallet*, *chavouchià*, *citation*, *clavels*, *clavelles*, *clavinsz*, clore, *coma*, *comissario*, *commenciment*, *communs* (dans les deux sens), *condempnà*, *confession*, *conpagnon*, *conposicion*, *contar*, *contessa*, *continualment*, contra, *convensions*, *copi*, *cors*, * *cosseyller*, cossol, cossolà, *cotanci*, *covenent*, *covent*, *coventet*, *coyraters*, *coyvier*, *creenders*, criar, *crocs*, *curar*, *cusiners*.

Damajo, *debat*, *decretz*, *deducion*, *defauta*, *depachare*, *dereché*, *dereres*, *derey*, *desaires*, *desponsa*, deto, *detrés*, *devanceis*, *devant her*, dey, dimengi, *divers*, *don*, doa, dua.

Echalons, *echeles*, *ecolalles*, *ecritures*, *ecrivan*, *edresser*, el, *election*, *emayls*, *emolument*, *enduyre*, enperour, *enpetrà*, * *enprontar*, *enquesta*, entèr, *entort*, *epaers*, epasio, *epesseront*, esaminar, *esamination*, *essandol*, *essarter*,

estracsions, estre (fumos, fure, essus, u, -ues), * *etimar*, * eloyer, *etudios*, *eydet*, eygraz.

Fare, *fasson*, *febla*, *fenestra*, * fenir, femna, *festes*, *feurers*, fils, *fin*, *folcis*, *franchiays*, franchisons, *fraylices*, fret, fretz, *freytil*, *fuel*, *futers*.

Gagimenz, *garsons*, *gat*, * *galar*, gayta, gità, *gojonz*, *gras*, greujos, *gros*, *grossar*, *guiajo*.

Igleysi, *inhibitòri*, *intrà*, itar (itatz).

Janoers, *jaugies*, jos, *jóta*, *jujari*, jujos, juylsz, juynz.

Largiment, * laysser, *letra*, leyre, *li* « lie de vin », *lo* « loup », lonc, *lover*, luns, lurà, lures, luy.

Mahéyri, *mal*, maladéyri, mandar, *manores*, *marc*, *mare*, *mars* « mois de mars », *masson*, *matra*, *mausz* ou *mansz*, *mayners*, *maysellers*, * *menar*, *menires*, menu, *mercres*, meselli, meygagn, meynsz, meyout, moller, monea, *montà*, *montagnes*, *morter*, *morteyrour*, mosségner, motrà, mouners, moynes, muey.

Naveyà, ne, *necessitais*, negocios, negunsz, *nos*, *nota*, notron (notrun, notri), novellarment, *nurici*, *nurir*, nyes.

O, *obligation*, *onzen*, *or*, *ores*, orour, *otar*, *otos*, *ouril*, oustz, *outruy*, *oyten*, oytoyros.

Panaters, *par*, *parey*, *parlar*, *patel*, *paticéyri*, *pavir*, pay, payer, pàyri, pechour, *pena*, *pendu*, *pèrdoa*, *peretz*, *perrochi*, petit, *peyllo*, peytoressa, *peytre*, *piagiers*, piajos, *picolers*, pie, placi, *plats*, plen, * poer (poyé, poet, poyssit, pourrant, poessant, poü), pof, *pogià*, *pont*, *poyà*, *poynt*, prendre (primos), *presentz*, *present*, *pressones*, prest, pretar, preyont, preys, primers, *privelejos*, *procès*, *prochanament*, *procuraour*, *prodomenz*, *protestacion*, *provoutz*, *pueys que*.

Quar, quart, *quarter*, quatro, *quert*.

Rayson, * receure, recorar, *recurir*, *redotes*, *reformament*, *relation*, * remaner, *remays*, rent, renovellar, *reponcions*, requeriant, *requeta*, *responsa*, *rete*, *retenir*, *retondare*, retornar, *revocation*, *roba*, *rompament*, *rómper*, rossin.

Salario, *sanare*, sandos, sarrayllers, *savel*, *sayel*, *sayellar*, *saynsz*, sayrimen, se, *segnàvols*, * *segnier*, *segon*, segre, *sellers*, sem, *sentenci*, setembros, setyos, *seys*, sey-

ters, *singuen*, *sirventa*, sofran, sognessam, *solamen*, *soles*, sols, sos (si), sot, *sótol*, *soudays*, *sounéyri*, *statuts*, *successors*, *sufrir*, *summa*, *supplications*.

Talapent, tan, tavèrna, *taverner*, *taxa*, *tema*, *temps*, *terrar*, *tevola*, teyssare, *teyt*, *tinel*, *titols*, *tort*, *tra*, trametre, *trancrire*, trapa, *tres*, trey, *trop*.

Uchison, *universarios*, *unyversità*, urir, *us*, *usures*.

* Valer, *vayssellà*, *vendemes*, vendre, venir, *vers*, *vertu*, *vervelles*, veyls, vianda, *vinsz*, * voler.

Je signalerai encore la curieuse expression *enfant gità* (v. *Lex.*) et la tournure *grant temps a passà* « il y a longtemps » (A 137).

Phonétique

Voyelles toniques

§ **8**. — *A* lat. reste sauf au cas de précession dont il va être immédiatement parlé ci-après : *man*, *mars*, *pare*, inf. *-ar*, p. pr. *-ant*, p. pa. *-à*, etc...; *-ariu* est un cas particulier dont il sera question au § 10.

A lat. précédé, dans la même syllabe, d'un phonème palatal en lat. vulg. ou devenant palatal en roman très ancien, et non protégé par certaines séquences, est représenté par des phonèmes notés *ie*, *e*, *i* : *coyvier*, *gagier*, *segnié* ; *payer*, *paé*, *charreyer*, *dereché*, *achet*, *echela*, *Echeles*, *chert*, *epessès*, *edresser*, *Viref*, *Bivef* ; *Seynt Safurin* ; *a* reste si le phonème palatal est dans la syllabe précédente : *deytar*. Voici, ce me semble, comment il faut interpréter ces graphies. Entre un phonème palatal et *a* se produit un [*y*] de glissement qui ferme *a* jusqu'à *e*, ex. *signatu* > *segnie* (v. le détail de l'évolution au § 9). Cet [*y*] peut se résorber dans un phonème précédent ayant le même point d'articulation ou un point d'articulation très voisin, ex. *payer*, *achet* ; de même *gagier* devait se prononcer [*gaǰé*] ou [*gaže*]. La coexistence de mots en [*-ye-*] comme *coyvier* et de mots en [*-e-*] commme *achet* a produit une grande hésitation graphique (la graphie de notre texte est d'une manière générale extrêmement capricieuse),

de sorte qu'on trouve *-ie-* là où on prononçait très probablement [*-e-*], et inversement *-e-* là où on prononçait à peu près sûrement [*-ye-*] : *gagier*, *segnie* ; *epesses*, *Viref*, *Bivef* ; cf. encore *pae* à côté de *payer*, *paier*, *paye*, *paie*.

Devant *n*, [*e*] se ferme jusqu'à [*i*], et [*i*] absorbe [*y*] : *Seynt Safurin* < [*Safüryin* < *Safüryen*] < *Symphorianu* ; cf. *tinont*, § 11, *Mèina*, § 36, *Graysivodan* à l'*I.n.p.* et Dev. 113.

Cette évolution était terminée quand a définitivement disparu le [δ] issu de lat. *-l-* : *criar*, et non * *crier* ; *a* est resté tel quel en contact avec *i*.

Les séquences qui, au témoignage de notre texte, protègent *a*, sont :

[*w*], ou [*u*] formant diphtongue latine ou romane : *chauses*, *choses*, *chaus*, *jàugi*, *marechauz*, *Michaus* (et analogiquement o. *Michal*, et non * *Michel*, cf. *echela*, *Echeles* et Dev. 112 *reyel*, *foyel* < *regale*, *focale*) ;

m + consonne : *chambo*, *chambra* ; je n'ai pas d'ex. pour *n* + consonne ;

s + consonne : *chaque* < * *chasque* ; cf. *chano* < * *chasno* < * *cass(a)nu* (Dev. 112).

Chartra (à côté de *chert*) est un mot mi-savant ; les mots avec *a* devant *r* + consonne cités Dev. 112 peuvent tous s'expliquer par des reformations analogiques (*chàrgi* sur * *chargier*) ou par des emprunts au français.

§ **9**. — Palatale + continuateur de lat. *-ata* subit une évolution ultérieure fort intéressante. Les formes de notre texte me paraissent résoudre le problème du traitement, après palatale, de *-atu*, *-ata* et de *-arc* (inf.) dans les parlers franco-provençaux modernes (v. Dev. 118-122). J'ai déjà donné les ex. pour *-are*, *coyvier*, *payer*, etc... Voici maintenant les ex. pour *-atu* (1) (p. pa. m.), *-ata* (p. pa. ou subst. verbal f. s.), *-atas* (p. pa. ou subst. verbal f. pl.) ; les bases latines, indiquées pour la brièveté de l'exposition, n'ont en général que la valeur d'un simple schéma :

signatu > *segnié*, *-ata* > *segnià*, *-atas* > *segnies* ;

caball(i)cata > *chavouchià*, *-atas* > *chavochies* ;

(1) Ou *-atus*, et de même *-atos* (*payés* < *pacatos*) ; je n'ai pas d'ex. pour *-ati*, mais c'est sans intérêt, car il n'y a pas de raison pour que *pacati* ait donné autre chose que * *payé*.

expellatus > *epessés*, *-atas* > *epecies* ;
gall(i)catas > *jaugies* ;
pacatu > *payé*, *-ata* > *payà* ;
poll(i)cata > *pogià* ;
podiata > *poyà* ;
navigiata > *naveyà*.

Le m. a donc toujours [*ye*] ou [*e*], le f. s. toujours [*a*] ou [*ya*] ; [*ye*, *ya*] et non [*ie*, *ia*] sont assurés par les graphies *paye*, *paya*, *poya*, *naveya* ; le f. pl. a toujours *ies*, qui note très probablement [*yes*], et non [*ies*], mais, comme je n'ai pas d'ex. tel que * *payes* < *pacatas*, j'ai conservé la graphie du ms. sans noter d'accent.

Je me considère donc comme autorisé à poser, en prenant pour ex. principal le mot livré dans toutes ses formes intéressant la question :

signatu > [*señyá*] (le sort des éléments posttoniques tombés de bonne heure n'intéresse pas la question) > [*señyé*] ; *segnie* note [*señyé*] ou plus probablement [*señé*], avec résorption de [*y*] dans [*ñ*], cf. *payer*, etc...;

signata > [*señyáδa* > *señyéδa* > *señyéa*]; la chute de [δ] met en contact [*e*] et [*a*], et [*e*] devient [*i*] sous l'influence assimilante de [*y*] et sous l'influence différenciante de [*a*], d'où [*señyia*] et, avec résorption immédiate de [*y*] placé entre [*ñ*] et [*i*, *señia*] ; consonantisation de [*i*] et passage de l'accent sur [*a*], d'où [*señyá*] : la graphie *segnia* note [*señyi*] ou plus probablement [*señá*], l'*i* pouvant n'être qu'une superfétation d'écriture provenant d'autres mots où il a une raison d'être, comme dans *chavouchia*, dont je conçois ainsi l'évolution, laquelle ne diffère de celle de *segnia* que par un détail (maintien final de [*y*] entre la consonne palatale et *a*) qui tient à une différence ici plus grande entre les éléments consonantiques en contact : *caball(i)cata* > [*cavawčyaδa* > *-čyéδa* > *-čyéa* > *-čyía* > *čia* > *čyá*] noté *-chia* (1) ; le traitement de l'*a* qui précède immédiatement la syllabe tonique n'intéresse pas

(1) Il n'y a pas contradiction entre *chavouchià* et *achet* : [*y*] peut être maintenu entre [*č*] et [*a*] et disparaître entre [*č*] et [*e*], les conditions n'étant pas les mêmes : la force d'absorption est évidemment plus grande si elle est exercée à la fois par un phonème précédent et par un phonème suivant.

la question, non plus que la prononciation du *ch*, qui pouvait être déjà [*ś*], comme aujourd'hui à Grenoble ;

signatas > [*señyáδes*] (*a* posttonique latin suivi de consonne devient *e*, Dev. 228) > [*señyéδes* > *señées*], d'où [*señés*] avec résorption de l'*e* posttonique dans l'*e* tonique ; de même (en supprimant des intermédiaires qu'il est inutile de répéter) *caball(i)catas* > [*čavočyées* > *čavočyés*], *expeltiatas* > [*epesyées* > *epesyés*]. *gall(i)catas* > [$\overset{v}{g}$*awyyées* > $\overset{v}{g}$*aw*$\overset{v}{g}$*yés*] (1).

Infiniment moins probable est une filière [*señées* > *señies*] (improbable résultat d'une différenciation de deux *e* en contact dont on attendrait plutôt *-ées* > *-eis* comme *-aes* > *-ais* au § 18) > [*señyés* > *señés*] (comme plus haut [*señia* > *señyá* > *señá*]. Par un scrupule philologique peut-être exagéré, les graphies par *-ies* pouvant à la rigueur être supposées noter un stade [*-íes*], ici et au *Lex.* je me suis abstenu de noter l'accent dans *segnies*, *chavochies*, *epecies*, *jaugies*.

Critiquer les autres hypothèses qui ont été émises sur ce sujet m'entraînerait trop loin. Je crois que mon explication satisfait à toutes les données du problème. C'est, pour l'essentiel, celle que M. Odin a proposée dès 1886 en la fondant sur l'état actuel des parlers du canton de Vaud (v. Dev. 117 ss.). Elle m'apparaît comme pour ainsi dire commandée par notre texte. L'état actuel de nos parlers ne saurait l'infirmer. Si dans la campagne grenobloise on dit aujourd'hui *payà* « payé » et « payée » comme *menà* « mené » et « menée », c'est que l'*-a* du fém. *payà* a été étendu, sur l'analogie des innombrables p.pa. du type m. f. *menà*, au masc., qui était primitivement *payé*, parce qu'un type m. *-é* — f. *-à* était isolé dans l'ensemble de la flexion nominale. Pourquoi continue-t-on à dire *payé* « payer », malgré *menà* « mener » ? Pour deux raisons : 1° l'inf. n'a jamais eu qu'une forme, tandis que le p.pa. en a eu deux, une pour chaque genre, donc l'inf. ne pouvait pas trouver en lui-même, comme le p.pa., une in-

(1) [$\overset{v}{g}$] ou [ž], comme plus haut [*č*] ou [*š*].

duction à un changement analogique ; 2° l'inf. subit beaucoup moins l'induction d'autres inf. que le p.pa. ne subit l'induction d'autres p.pa., parce qu'il constitue une forme plus usitée, plus essentielle, donc plus résistante.

§ **10**. Notre texte ne me semble pas apporter de lumières nouvelles sur la question du traitement de *-ariu, -aria*, exposée en dernier lieu par M. Ant. Thomas (*Nouv. Essais*, p. 119 ss.; même mémoire dans *Bausteine zur romanischen Philologie. Festgabe für Adolfo Mussafia*, Halle, Niemeyer, 1905, p. 641 ss.). Il écrit au masc. *-er*, plus rarement *-ier*, sans que la consonne précédente joue un rôle explicable et sans que *-s* de flexion ait une influence quelconque, et parfois un seul et même nom reçoit deux graphies différentes : cf. au *Lex.* et à l'*I.n.p.* les art. *epaers, loyers* (*loer, -her*), *barber, Barbers, Berbers, Berbiers, pellicers, mercers, Vachers, Vachiers, Parcher, brochier, creenders, Corders, troyllanders, ecofers, piagiers, eyguiers, Eyguier, picolers, maysellers, Chavaller, sellers, sarrayllers, Seynt Imer, primers, cusiners, maguers, baconers, taverner, forner, deners, Baconers, Bruners, Garner, codurers, chambrer, derer, dorer, corriers, carnasser, panaters, baters, fulers, poters, coyraters, ganters, Later, Planter, Riorter, quarter, seyt-, sel-* et *sesters, lovex*. *Papyru* est représenté par *paper*. Il est probable qu'on prononçait un [*y*] devant *-er*, sauf le cas de résorption dans une consonne précédente, et qu'on écrivait *-i-* ou non au hasard (cf. au § 8 *pae* à côté de *paye, paie*, etc...) *Devanceis* est isolé avec *-ei-* (v. § 25 *in fine*). Au contraire, sauf *Brueri* à côté de *Brueyri*, les fém. proprement dits et noms propres à forme de fém. sont toujours écrits par *-ey- : charr-, der-, man-, patic-, prim-, soun-, Chouch-, Perlus-, Plat-, Randeyri. Feria, materia, cathedra* sont représentés par *feyri, maheyri, cheyri ; paria* est représenté par *payri* : on verra au § 13 *in fine* que cette différence de graphie ne reflète pas nécessairement une différence de prononciation.

Aujourd'hui, dans la campagne grenobloise, lat. *-ariu* est représenté par [*-yé*], *-aria* par [*-éri*], *feria* par [*féri*] (cf. Dev. 130). Je considère comme au moins infiniment

probable qu'il en était déjà ainsi en 1338. A une époque antérieure on a dû avoir m. [*-yeyr*], f. [*-yeyri*], résultant de la diphtongaison (§ 11) de l'*e* d'un plus ancien m. [*eyr*], f. [*-eyri*] ; au m. le second [*y*], difficile à articuler devant *-r*, est tombé avant la chute de *-r* (qu'on ne prononçait peut-être déjà plus en 1338, cf. § 27) : cet [*y*] est en position plus stable au f., aussi c'est lui qui a éliminé le premier ; cf. un ex. analogue de réductions en sens inverse dans les parlers provençaux de la vallée de la Drôme, m. *-ié*, f. *-èiro*. On a *-eyr-* devant suffixe tonique, ex. *carteyrons*, *morteyrour*.

Nous avons un traitement mi-savant dans *salayro* et un calque du lat. dans *salario*, *apotecario*, *comissario*, *notarios*, *universarios*, *Seynt Alario*, f. pl. *necessaries*.

§ **11**. — Il semble bien que notre texte atteste pour *e* ouvert du lat. vulg. une diphtongaison aboutissant à [*ye*] dans les cas où le français moderne présente soit *ie*, soit *i* provenant de la réduction d'un ancien *iei*. Il écrit *-e-*, *-ie-* ou *-ye-* aussi capricieusement que *-er* ou *-ier* provenant de *-ariu* (§ 10), et un seul et même mot peut encore ici recevoir deux graphies différentes : *pie*, *nyes*, *Pieros*, *vyeyl*, *pieci*, *tyerci* à côté de *Peros*, *veyl*, *neci*, *terci*, *rere*, *ben*, *mel* (cf. fr. *pied*, vfr. *nies*, fr. *Pierre*, *vieil*, *pièce*, *tierce*, *nièce*, *arrière*, *bien*, *miel*), *pietz* à côté de *leyt*, *dimey*, *meyout*, *meout*, *igleysi*, *pres*, *preys* (cf. fr. *pis*, *lit*, *demi*, *église*, *prix*).

Dans *vyeyl*, *veyl*, *yl* note *l* mouillée (cf. *emayls*, *sarrayllers*, *cosseyllours*). Dans les autres mots *y* après *e* représente soit lat. *c* devant *t*, soit lat. *i* en hiatus après *t*, *d* ou *s*. *Pietz* devait être précédemment * *pieytz* < *pectus* (cf. *leyt* < *lectu*).

Je me crois fondé à conclure qu'un ancien groupe [*ey*] était déjà réduit dans la prononciation à [*e*], cf. § 13 *in fine*. Quant à [*y*] précédant [*e*], il devait exister partout sauf dans les proclitiques *mey*, *ben*, *seys* (1) et dans les

(1) Ces mots pouvaient avoir soit une double forme procl. *dimey*, *ben*, *seys*, tonique * *dimiey*, * *bin* < * *bien* (cf. plus loin *tinont*, *contint*), * *sieys*, soit une seule forme *dimey*, *ben*, *seys* étendue des cas de proclise aux cas d'accent. Rappelons ici l'embarras de notre

mots où il était éliminé pour alléger le groupe de consonnes ouvrant la syllabe tonique, *iglеysi*, *preys*, *pres*. Cette hypothèse concorde avec l'état des parlers actuels.

Je crois que *Def* devait également se prononcer avec [*-ye*] : *Dié* dès le milieu du XVIIe s. dans Lap.: fr. *Dieu*, prov. *Diéu*.

Tinont « tiennent » sort de **tienont* comme *Safurin* de **Safurien* (§ 8 : cf. *Meyna*, § 36) : de même *contint*, *continont*, et TGA 6 *tino* « je tiens ».

§ **12**. — Des graphies *ordenamanz*, *corrant*, *recerant* à côté de *ajornamenz*, *gagimenz*, *alongiment*, *largiment*, *salament*, *primeyriment*, *correnl*, *enseguent* il résulte que *en* tendait à se confondre avec *an*, ce qui suppose une prononciation nasalisée de la voyelle (cf. au § 18 l'observation sur *aviant*). Cette tendance ne s'est pas réalisée dans le parler actuel de Grenoble (Dev. 266). *Vianna* < *Vienna* suppose une prononciation nasalisée, *-en-* nasal + *-na*, et la confusion entre *e* et *a* nasalisés (*Viena* > *Vina* dans les parlers actuels du Viennois, comme * *tienont* > *tinont*). *Insi* à côté de *encis* semble de même indiquer une tendance à confondre *en* et *in*.

Sur *depés*, *remaneyz* à côté de *depens*, *remanens*, v. § 25 *in fine*.

§ **13**. — Pour *e* fermé du lat. vulg. les faits graphiques sont parallèles aux faits qui concernent *e* ouvert. Ils me semblent attester pour *e* libre en latin une diphtongaison en [*ei*] suivie d'une réduction à [*e*] déjà accomplie à l'époque de notre texte, qui présente capricieusement *e*, *ee*, *ei*, *ey*, avec variantes graphiques pour un seul et même mot : *meys* et *meis* < *me(n)se*, *preys* < *pr(eh)e(n)su*, *pes*

scribe à noter [*y*] et les consonnes mouillées, et aux ex. cités aux §§ 8 et 10 et ici au texte ajoutons *poyont*, *poet*, *poeront*, *poessant*; *ecolaylles*, *-alles*; *sarraylles*, *-ayllers*, *-aliour*; *Monmelian*; *bayllet*, *baylli*; *travayl*, *-alleront*; *cossellours* et *-eyll-*; *juyl*, *jul*, *juilz*; *moiller*, *-ier*, *moyller*, *mulier* (calque du latin); [*n*] est notée *gn* dans *montagnes*, *dignar*; dans *aneyl* il semble y avoir échange de signes de mouillure entre *n* et *l*; v. encore au *Lex.* et à l'*I.n.p.* les variantes pour *meygagn* et *Graynocol*, et cf. *segnacols* avec *segnacol* TGAT 14.

et *pees*, *tesa* et *teyses*, *tela*, *bere*, *veyra*, *Belveyr*, *her* et *heirs*, *veys*, *torneys*, *meynsz*, *seins* et *sensz*, *parey*, *Franceis* et *-eys*, *Geneveys* ; cf. encore *foleis*, qui n'a peut-être jamais eu de diphtongue, devant l'accent *emina* et *eymina*, et l'identité phonique entre les représentants des anciennes diphtongues [*ai*] et [*ei*] attestée par les graphies *remays* < *remissu*, *mais*, *mays* et *meys* < *magis*, *Saynt* et *Seynt*, *ray-* et *reyson*, *say-* et *seyrimen*, *Ay-* et *Eymar*, *laysse* et *leyseront*, *fraylices* et *freylil*. Ces mêmes réduction et confusion sont attestées encore par *Payre*, *Peros*, *Pere*, *Pieros*. Dans *cosseyl*, *conseyl*, *yl* doit noter *l* mouillée (cf. § 11).

§ **14**. — L'action métaphonique de lat. *i* posttonique ou *e* en hiatus posttonique passé à [*y*] élève à *i* la voyelle tonique de *ciri* < *cerea*, *il* < *illi*, *cil* < *ecce illi*, * *cist* < *ecce isti*, et cette dernière forme a envahi le m. o. s., où on trouve *cist* à côté de *cest* qui représente régulièrement *ecce istu* ; cf. *prit*, *fit*, § 48.

§ **15**. — Lat. *o* ouvert suivi de *e*, *i* en hiatus posttonique apparaît diphtongué dans *pueys* < *posteis*, *muey* < *modiu*, *fuel* < *foliu*, *fueyls* < * *folios* ; *moynes* représente un traitement mi-savant ou avait un *o* fermé en lat. vulg. *Locu*, *focu* sont représentés par *lue*, *fue* ; même diphtongaison dans *bruecs* « brocs », mais non dans *crocs* ; l'origine de ces deux derniers mots et la genèse de la diphtongaison dans *lue*, *fue* sont trop mal établies pour que je hasarde une hypothèse.

Seynt Ferjuel < *Ferreolu*, *bo* < *bove*, *bos* < *boves*, *jos* < *jovis*, *anué* < *annu novu* à côté de *nova*, *noves* me paraissent devoir s'expliquer comme suit. A une époque très ancienne la voyelle posttonique de *bove*, *boves*, *jovis* est tombée, le *v* implosif qui en est résulté est passé à [*w*], d'où un groupe [*ow*] réduit à [*u*] (cf. au § 16 la réduction de [*ou*] provenant de lat. *o* fermé) : *bo*, *bos*, *jos*, où *o* note [*u*] comme dans les mots cités au § 16 ; c'est déjà l'état des parlers actuels. On voit ici un traitement de [*w*] implosif différent de celui qui apparaît par ex. dans *Def*, *pof* (cf. § 25), où *f* représente un [*w*] issu de lat. *u* posttonique postérieurement à l'évolution *bove* > *bo*.

C'est seulement quand cette évolution a été terminée que la posttonique de [*anovu*, *Fervolu*] < *annu novu*, *Fervcolu* est tombée, d'où [*anov*, *Fervol*] avec *v* et *l* implosifs. *V* implosif passe à [*w*]. Ce [*w*] provoque la diphtongaison de *o*, d'où [*anwow*], qu'une différenciation toute naturelle amène à [*anweu*] ; l'*e* ainsi obtenu accommode le premier [*w*] en [*ë*], et le second [*w*] tombe, d'où [*anëe*], écrit *anue*, tandis qu'après une voyelle tonique autre que *e* précédé de [*ë*] le [*w*] suivant se maintient ou évolue dans les conditions qui seront examinées au § 25 (*Amoudrius*, etc...) ; ou bien les deux [*w*] passent également à [*ë*], et le second [*ë*] tombe. Quant à *l* implosive, elle ne passe à [*w*] que devant *s* (cf. *quale* > *qual*, *quales* > *quaus*, et v. § 25). Donc [*Fervols*] devenait [*Fervëews*] ou même [*Fervëes*] quand [*Fervol*] restait tel quel ; alors l'*o* * *Ferjol* a emprunté la tonique du d. * *Ferjueus* ou déjà * *Ferjués*, — normalisation flexionnelle analogue à celle qui a été signalée au § 8, d. *Michaus*, o. *Michal*, et non * *Michel*, qui serait phonétiquement régulier. Comme *a* posttonique lat. s'est maintenu jusqu'à nos jours, sauf passage de *-as* à *-es*, les continuateurs de *nova*, *novas* ne pouvaient pas prendre part à cette évolution.

En dehors de ces cas particuliers, les graphies de notre texte ne décèlent pas de diphtongaison : *o*, *bon*, *bona*, *homen*, *defor*, *notron*, *olos*, *pos*, *midon*, *pont*, *porta*.

§ **16**. — Lat. vulg. *o* fermé libre a dû subir une évolution parallèle à celle de *e* (§ 13) : diphtongaison en [*ou*], puis réduction de la diphtongue à [*u*], ce qui est l'état actuel (Dev. 198), sauf le cas de nasalisation ; cf. une réduction analogue dans *bo*, *bos*, *jos*, § 15. L'évolution est parallèle, mais non identique, puisque ici c'est le second élément de l'ancienne diphtongue qui est resté (pour *e*, le premier). Les graphies de notre texte semblent encore ici attester une réduction accomplie. En finale ou devant toute autre consonne qu'une nasale le scribe hésite entre *o* et *ou* (plus rare), et les emploie parfois à tour de rôle pour un seul et même mot : *segnor*, *amor*, *Tor*, *plusors*, *successors*, *dos*, *nos*, *voys*, *Croys*, *coma*, *ores*, *encores*,

pressones, *doblo* ; *lo* et *lou* < *lupu*, *los* < *lupos*, *lova* < *lupa* ; *lor* et *lour*, *doctor* et *-our*, *prior*, *-our* et *-ours*, *retondor* et *-our*, *rector*, *-our*, *-ors* et *-ours*, *predecessors* et *-ours*, *Menors* et *-ours* ; *morteyrour*, *orour*, *pechour*, *sarralliour*, *teyssour*, *procuraour*, *-rour* et *-rours*, *chantours*, *preiours*. Cf. devant l'accent *co-* et *coudurer*, *recorar* et autres ex. cités au § 31.

Pour *o* entravé, les parlers actuels présentent des phénomènes très compliqués (v. Dev. 200-204). Notre texte n'éclaire guère la question. Sauf *summa*, *secunda* et *sunt*, souvenirs de l'orthographe latine à côté de *segonda*, *sont*, nous n'y trouvons jamais *u*, qui est régulièrement employé pour noter [ü] (*uns*, *vertu*, etc..., lat. *ŭ* ; *unces*, *fut*, *duy*, lat. *ū*, *ō* avec métaphonie parallèle à celle de *i*, *e* dans *ciri*, *cil*, *cist*, § 14), mais toujours *o* dans les mots où lat. vulg. *o* fermé était suivi de *r* + consonne, ailleurs *o* et *ou* (plus rare), parfois écrits à tour de rôle dans un seul et même mot : *fort*, *jors*, *cors*, *cortz*, *tort* ; *otra* et *outra* (ce mot a sûrement eu une phase [*owtra*], avec [*w*] < lat. *l*) ; *tot*, *boci* < **buttia*, *Ros* < *Russu*, *sotz*, *sotol* ; *jota* < *juxta* à côté de *oust*, *out* < *a(u)gustu*.

Devant nasale implosive on ne trouve jamais *ou* : *nom*, *non*, *don*, *moton*, *nevon*, *peysson*, *barons*, *echalons*, *gojonz*, *pensions*, *romper*, *segon*, *-onda* (v. encore d'autres ex. au § 26). Il est au moins infiniment probable (cf. § 12, *ordenamanz*, etc...) que la voyelle était nasalisée et se confondait avec la voyelle nasalisée issue de lat. *o* ouvert, *bon*, *midon*, *pont* (§ 15 *in fine*) : c'est l'état actuel.

Ms. *Julyonsz* (B 317) contre *-ans* et autres variantes avec *-a-* (B 273, 333, 357) et *Vivion* (B 429) contre *Vivian* (B 443) doivent représenter des inadvertances du scribe. *Lian* (B 553) peut être une localité autre que la ville de Lyon, mais c'est bien de celle-ci qu'il s'agit avec *Lyan* (A 93, B 595), et il n'y a pas d'ex. de **Lyon* ou de **Lyun* ; je ne connais pas d'explication satisfaisante (autres faits analogues dans Dev. 268).

Quant à *Pisansan*, il semble tout à fait régulier (v. les formes lat. à l'*I.n.p.*) ; fr. *Pisançon* et prov. *Pisançoun* (TDF) paraissent représenter une substitution de suffixe.

§ **17**. - Pour lat. *au* nous trouvons dans notre texte, outre *causa*, mot savant où le scribe a pu reproduire l'orthographe latine, *choses* et *chauses*, *clore*, *Clotra*, *or*, *poj*, *Savoy*, *pouro* ; cf. encore *roba* < germanique *raub-*. Je pense que lat. *au* a dû subir la même évolution que lat. *o* fermé (§ 16) : le parler actuel a [*u*] dans les mots transmis sans interruption et soustraits à toute influence analogique : [*šuza*] < *causa*, [*klutra*] < *claustra* (Dev. 109, *Tracloutra*), [*pu*] < *pauc*u, [*puro*] < * *paup(e)ru*.

Pour rom. *au* résultant de la vocalisation de lat. *l*, nous trouvons *laus*, *quaus*, *chaus*, *autre*, *faure* à côté de *ot*, *oront* qui assurent la réduction de la diphtongue : sur le timbre de cet *o* v. Dev. 210, 211. Je donnerai aux §§ 30, 31 et 33 quelques renseignements sur le sort d'autres diphtongues romanes d'origine analogue. *Vaout* est un croisement graphique entre *vaut* comme *laus* et * *vot* comme *ot*.

Sur la confusion entre rom. *ai* et *ei* v. § 13 *in fine*.

Voyelles posttoniques

§ **18**. — Lat. *a* finale absolue reste, sauf au cas de précession dont il va être immédiatement parlé ci-après, et lat. *a* + consonne finale devient *e* : *nova* > *nova*, *novas* > *noves*, *comp(u)tat* > *conte* ; cf. encore au *Lex.* les art. *letra*, *mònta*, *notron*, *petit*, *pòrta*, *semana*, *summa*, *tavèrna*, *taxa*, *tot*, *trapa*, *rete*, et les proclitiques *la*, *sa* ; mais *a* reste devant *-nt* à l'imp. 6, ex. *aviant* < *habe(b)ant*, ce qui paraît attester dès une époque très ancienne un commencement de nasalisation. De même *-ata*, *-atas* > [*-aδa*, *-aδes*] > *-áa*, *-áes* : *-a* se résorbe dans *á* et *e* forme, par différenciation croissante, avec *á* une diphtongue [*ái*], probablement déjà réduite à [*ɛ*] dans la prononciation contemporaine de notre texte : *achatà*, *donà*, *etima*, *passà*, *somà*, *vayssellà*, pl. *-ays*, *sayllays* < *sigillatas*, *soudays* < * *sol(i)datas*, etc... (cf. Dev. 106-108). Sur ce type se sont modelés *communitays*, *necessitais* et *-ays*, dont le sing. * *communità*, * *necessità* (cf. *voluntà*, *unyversità*) représente lat. *communitate*, *universitate* en formation savante, et *franchiays* construit sur un verbe * *franchir* de

rivé de * *franc*, f. *franchi* (FGA 5). D'autres cas d'hiatus (*ajua*, etc...) seront examinés au § 36.

§ **19**. — On a vu au § 8 dans quelles conditions palatale + *a* tonique produit [*ye*], qui reste, sauf circonstances particulières. Ces circonstances ne se présentent pas pour [*ye*] issu du même contact après l'accent. Mais [*ye*] posttonique se réduit toujours : il devient : 1° *i* en finale absolue : sing. *archi*, * *banchi*, *perrochi*, * *torchi*, *vachi*, *Bella Marchi*, *Rochi*, *dimengi*, * *longi*, *filli*, * *montagni*, *vigni*, *igleysi*, *neci*, *pieci*, *placi*, *presenci*, *quitanci*, *sentenci*, * *unci*, *Clemenci*, *Venci*, *Valenci*, etc..., *pecuni*, impér. * *comenci* (cf. Dev. 223, 399, *Chacileura*) ; 2° *e* devant consonne : plur. *arches*, *banches*, *torches*, *longes*, *montagnes*, *pieces*, *places*, *sentenses*, *unces*, pr. 3 * *comencet* > *comence*. Cf. encore les ex. de *—eyri* au § 10.

Cria et *batià* s'expliquent comme *criar* (§ 8) ; v. encore § 36.

Un phonème palatal faisant partie de la syllabe tonique après la voyelle n'exerce aucune influence sur *a* posttonique précédé d'une consonne explosive : *faita*, *ayga*, *saynta* (lyonnais au contraire *faiti*, *aigui*, *sainti*).

Lat. *Calnesia* est une forme refaite par les scribes médiévaux sur *Chouneysa*, fém. analogique de *Chouneys* < ? *Cal(i)ne(n)se* (cf. *poesa*, etc.... § 43) ; le cas est tout autre que *igleysi* < *ecclesia*.

Bocia, pl. *bocies* est presque aussi fréquent que *boci*, pl. *boces*. Plutôt qu'un doublet de *boci*, *boces* avec une graphie archaïque qui serait tout à fait isolée j'y verrais un dérivé roman à forme de p. pa. fém. *bocià*, pl. *bocies*, comme *segnià*, pl. *segnies* (§ 9) ; cf. l'emploi de *vayssellà* à côté de *vayssel*.

-i se résorbe complètement dans un *i* tonique précédent : *li* « lie », *chavallari*, *confrari*, *jujari*, *Buell-*, *Granat-*, *Vendari* ; *copi* peut se lire *còpi* < *cópia* ou *copì* d'après une prononciation d'école *copía* ou *copiá*. Avec une autre voyelle *-i* forme diphtongue : *pay*, *ley*, *dimey*, *Savoy*. Ces diphtongues, ou tout au moins *ay* et *ey*, étaient-elles déjà réduites à une voyelle simple dans la prononciation contemporaine de notre texte ? *Meout* à côté de

meyout ne prouve rien, car notre scribe ne note pas régulièrement [*y*] (cf. § 8, *payer*, *paï*, etc..., § 10, *-ier* et *-er*, et § 11).

-es ne forme pas diphtongue : *pàyes*, *pàies* « payes ».

Pour les représentants de palatale + *-ata*, *-atas*, v. § 9.

§ **20**. — Quand les posttoniques ne tombent pas et que l'évolution phonétique se produit sans intervention d'autres facteurs, *e* et *i* lat. sont représentés dans notre dialecte par *e*, *ō* et *u* par *o* (v. Dev. 229-236). Mais l'analogie paraît avoir de bonne heure agi dans les sens les plus variés. Notre texte présente p. ex. sing. d. et o. *maytre*, plur. d. *maytro*, o. *-os*, et non * *maytro* < *magistru*, * *maytre* ou * *maytri* (? cf. *notri*) < *magistri* ; cf. encore o. s. *autre* et *-o*, *novembro* à côté de *pare*, d. s. *favorablos*, etc..., *rere* < *retro*, *Payre*, *Pere*, *Peros*, *Piero* à l'*I.n.p.* On trouve toujours *o* : 1° après [$\widehat{g}$] ou [$\widehat{z}$] : *alonjo*, *gajos*, *greujos*, *guiajo*, *jujos*, *mejo*, *messajo*, *piajos*, *privilejos*, *Jorjo* ; 2° devant *l* ou continuateur de *l* : *apòtols*, *-ouz*, *chapitol*, *segnàvols*, *-ouz*, *sòtol*, *titols*, *Graynòvol* ; 3° dans les postverbaux masculins paroxytons : *alonjo*, *chambo*, *contio*, *setyos* ; 4° dans les mots mi-savants ou savants comme sing. o. *salayro*, *-ario*, *apotecario*, *epasio*, sing. d. *notarios*, o. *-io*, pl. o. *-ios*, sing. d. *Antonios*, pl. o. *negocios*, *universarios* ; cf. encore *edificio*, *prejudicio*, à côté de *servis*, et la plupart des mots cités sous 2°. Remarquer sing. d. *clers*, o. *clèrgo*, pl. o. *clers*.

Veyra < * *vid(e)re* est isolé et difficile à expliquer d'une manière satisfaisante en présence de *bere* < *bi-b(e)re*, *clore* < *claud(e)re*, etc... (cf. Dev. 230, 231).

§ **21**. — Notre texte présente deux inf. conservant la première posttonique de lat. *-ĕre*, *rèymer* et *ròmper*. On attendrait la syncope comme dans *veyra*, *bere*, *clore*, *estre*, *prendre*. Les deux mots sont écrits en toutes lettres *reymer*, *romper*. Il y a un ex. du second et trois du premier. *Romper* doit représenter une distraction du scribe causée par une représentation mentale associant * *rompre*, *p* barré et la prép. *per*. Pour *reymer*, il est impossible d'admettre trois méprises consécutives à long intervalle, qui d'ailleurs ne s'expliqueraient pas graphiquement, puis-

que la forme attendue est **reymbre* (cf. *chambra* < *cam(c)ra*). On peut très légitimement supposer que *redimere* est entré dans la langue, par voie d'emprunt au latin écrit, après les syncopes posttoniques et avant la disparition complète de la dentale intervocalique : **redimer* sur le type des inf. non syncopés comme **jógner* < *jungere* (cf. *zounye*, etc... dans les parlers actuels, Dev. 213, et cf. encore *mosségner*) ; *-d-* passe ensuite à [ð], puis tombe : **reimer*, d'où *règmer* (comme *Mègna*, § 36). Je préfère cette explication, comme mieux d'accord avec l'histoire générale de notre langue, à une lecture ***reymér*** d'après une prononciation d'école *redimère*.

Voyelles prétoniques

§ **22**. — *Jaymet*, *Jeymens*, *Jeymonz* sont des formes régulièrement syncopées ; *Jacamons*, *Jaquemet*, *Jaquemon* sont refaits sur *Jaquémo* < **Jacomu* (v. Dev. 215).

A reste après un phonème palatal : *chacunsz*, *chamin*, *chapelans*, *chapellus*, *chapitol*, *chapitz*, *chapus*, *charréyri*, *chastellans*, *charaus*, *chavallarì*, *chavallet*, *chavouchià*, *chavilles*, **chaurons* > *chourons*, *echalons*, *janoer*, *Chalendes*, *Chaleyns*, *Charà*, *Charella*, *Chareti*, *Chariol*, *Chassonajo*, *Chavaller*, *Jarria*, *Javella*. *Achetà*, *-às*, *-ays* (à côté de *achatar*, *-eront*, *-à*, *-às*, *-ays*) sont refaits sur l'analogie de *achét*, où *e* est phonétiquement régulier.

Primeyrimen peut s'expliquer par le fait que, le sentiment de la composition ayant longtemps persisté pour les adverbes en *-men*, la première partie du mot est semblable à l'adj. fém. *primeyri*, mais aucune explication de cet ordre ne peut rendre compte de *gagimenz*, *commenciment*, *sayrimen* : *gagier*, **comenser* et **sayrier* (l'existence de ce dernier verbe est au reste très douteuse) ne pouvaient avoir *i* qu'à l'impér. 2, forme peu propre à réagir sur les dérivés. *Alongiment*, *largiment* peuvent reposer sur des inf. **alongir*, **largir*, mais *gagimenz*, *commenciment*, *sayrimen* semblent des témoins irrécusables d'une évolution qui commençait à l'époque de notre texte, — conclusion corroborée par le fait que *i* se pré-

sente uniquement en syllabe intérieure précédant immédiatement la tonique, et pas encore en syllabe initiale (cf. Dev. 246 248).

Labialisation sous l'influence de l'entourage consonantique dans *Buellari*, Saynt *Muris*, *cuminal*, *prumer* à côté de *cominal*, *primer*.

Piajos, *piagiers*, *Biatris* proviennent d'anciens trisyllabes **pea-*, **Bea-*, où l'hiatus originaire ou provenant de la chute de la dentale a été résolu par différenciation croissante et consonantisation de la première voyelle : [*-ea-* > *-ia-* > *-ja-*]. V. au § 36 d'autres résolutions d'hiatus

Le mot très usité *rua* subit en composition un effritement considérable : *Reflandin*, *Revendari* à côté de *rua Fl-*, V- ; v. ces noms à l'*I.n.p.*, et cf. encore *rua Reychoneysie* « rue Chenoise » dans un rôle des tailles de 1510 en latin (IAGCC 1).

On trouvera aux §§ 30-33 des indications sur le traitement de diverses diphtongues romanes (ou groupes voyelle + [*w*]) avant l'accent.

Sur *urir*, *uvert*, *cuvertz*, *recurir*, v. § 32.

Pour *Mario*, *sayel*, *sayellar*, v. § 38.

Pour la chute de la prétonique dans *coyvier*, *Tevenon*, v. § 23 *in fine*.

Consonnes

§ **23**. — Sur la graphie de [*y*] et de *l* et *n* mouillées, v. §§ 8, *payer*, *paé*, etc..., 10, *-ier* et *-er*, 11.

Notre texte note parfois par *ss* entre voyelles la sifflante sonore, ex. *maysson* à côté de *mayson*, *Chouneyssa* à côté de *-eysa* ; par *s* entre voyelles la sifflante sourde, ex. *leyseront*, *eleysceront*, *vaysel* à côté de *laysse*, *eleysscront*, *vayssel* ; dans *faciant* « faisaient », *c* paraît bien noter [*z*] ; *fraytices* et *-ises* peuvent donc noter la sourde aussi bien que la sonore.

Lat. *s* ou *x* + consonne est représenté dans notre texte (et parfois à tour de rôle pour un seul et même mot) par consonne, ce qui correspond à la prononciation du

temps (1), *y* + consonne et *s* + consonne, qui continuent des traditions graphiques correspondant à un état phonétique antérieur (2) ; pas de différence graphique à ce point de vue entre les mots savants et les mots populaires : *y* n'apparaît qu'après *c*, *ch* n'est jamais précédé par *s* ou *y* : *set-*, *seyl-* et *sesters* ; *cp-* et *espaer*, *res-* ou *desponsa* et *reponcions*, *oust* et *out*, *chatellan* et *-st-*, *et-* et *estudios*, *estre*, *el*, *esl*, *enquesta*, *enqueta* et *requeta*, *fenestra*, *fenetres*, *Et-* et *Esteven*, *Benatrua* et *-str-*, *pret*, *prest*, *prelar*, *-el*, *-à*, *ec-* et *escofer*, *ecola*, *ec-* et *escoles*, *Toquan* et *-sq-*, *tranerire* et *-ser-*, *tranerit* et *-ser-*, etc... ; *metral*, *Metr-* et *Meytrala*, *peytre*, *pet-* et *peytoressa*, *Careyma*, *Carementrant* et *-eym-* ; *festa*, *festes*, *Pendecosta* ; *dependre*, *depens*, *depachare*, *epasio*, *epesser*, *eprès*, *apòtols*, *banates*, *batars*, *baters*, *batià*, *cotet*, *detorbar*, *etimà*, *etoyet*, *etrennes*, *futers*, *gat*, *gatà*, *ilar*, *jóta*, *matra*, *notron*, *-un*, *-i*, etc..., *otal*, *otos*, *patel*, *paticéyri*, *rete*, *maytre* (*y* représente non *s*, mais *i* de *magistru*, v. § 36), *Clotra*, *edresser*, *maque*, *Paques*, *ila*, *vallet*, *echela*, *Eheles*, *echalons*, *pechour* ; cf. encore *pos* et *postz*, et le dérivé *poter*.

Ces graphies semblent bien indiquer qu'avant de s'amuïr *s* était passée à une spirante palatale après [*e*, *i*], postpalatale après [*a*, *o*, *u*]. La palatale a dû disparaître de très bonne heure devant *ch* (*echela*, etc...) et après *i* (*ilar*, *ila*) : parvenue à un son au moins très voisin de [*y*], elle a été notée par *y*, conservé dans la graphie à côté de *s* archaïque et de l'absence de tout signe correspondant à l'amuïssement définitif. Pour la postpalatale on n'aura

(1) Dès la fin du XIe siècle pour *s* + [*k*] : Dev. 24, *Nacone*, écrit au XIVe *Nascone* par préoccupation savante ; *ibid.*, au XIIe *Illata* à côté de *Islata*.

(2) C'est la seule explication qui puisse rendre compte des faits notés ici et de ceux qui seront indiqués plus loin au texte, § 31 *auril*, *Amoudrius*, et § 42. De telles divergences graphiques, comportant la même explication, abondent dans les textes du Moyen Age. Pour Grenoble et ses environs, nous n'avons conservé que le TGA et nos comptes, mais il n'est pas douteux que dès une époque bien antérieure on avait tenu en langue vulgaire des livres de raison, des correspondances privées, etc... créant une tradition graphique.

pas su imaginer de notation, d'où seulement *s* ou absence de tout signe : d'ailleurs elle a dû disparaître de bonne heure, ne pas réussir à s'implanter dans le système phonétique grenoblois.

L'amuïssement de *s* est encore attesté par de fausses coupures comme *de coyrier*, *de Tevenon*, *-in* pour *d'ec-*, *d'Et-*, transformant en *coyrier* un ancien * *ecoyrier* < * *scopiare* et créant *Tevenon*, *-in* à côté de *Etevenon*, *-in*, *-et*, *Eteven* < *Stephanu* ; cf. B 379 *le paers* pour *l'epaers*.

§ **24**. — On peut considérer comme certain que *s* finale, hors certains cas de liaison étroite avec un mot suivant, n'est plus qu'un archaïsme de graphie, d'où la « débâcle de la déclinaison » (§ 12). Notre ms. emploie indifféremment *s* et *z* en finale, ex. *Michaus* et *-z* ; *-sz* est très fréquent, ex. *clavinsz*, *covensz*, *devansz*, *dimarsz*, *gensz*, *vinsz* ; *Gerraszonsz* présente *sz* intérieur et final. Dans *fretz* et dans les imp. sj. 3 *alongetz*, *peretz*, *rendetz*, *-tz* représente un ancien *-st* complètement amuï, représenté par *-t* dans *allet*, *alet*, *cosseyllet*. De là une confusion graphique amenant *-tz* aux prét. 3 *alongetz*, *cotetz* à côté de *cotet*, *itetz*, *juretz*, *portetz* à côté de *portet*. Cf. d'autre part *crietz* à côté de *cries*. Remarquer *-s* (*-z*, *-sz*) analogique dans *luns*, *mercres* < * *lunis*, * *Mérc(u)ris* d'après *Martis*, *Jovis*, *Vén(e)ris*.

§ **25**. — Devant *-s* de flexion, certaines consonnes sont traitées autrement qu'en finale romane absolue. Un ancien [*w*] continuant lat. *u* en hiatus après la tonique (hiatus originaire ou provenant de la chute de *c* intervocalique) est *-f* à l'o., tandis que le d. est écrit *-us* ou *-uz* (cf. Dev. 136-145, 236-240) : v. à l'*I.n.p.* les noms *Amoudrius*, *Andreus*, *Bertholomeus*, *Broceuz*, *Matheus* ; *Def*, *Bivef*, *Viref*, *Vif*, *pof* ne sont attestés qu'à l'o. Je crois que *-f* pouvait être encore prononcée (cf. Dev. 138, *Feydeff*, *Mayrieff*), mais que *-u-*, selon le timbre de la voyelle précédente, formait diphtongue avec celle-ci ou était purement et simplement tombé : *Mate(u)s*, *Mateu* comme *anué(s)*, *nova* (§ 15) ; sur *Amoudrius* et *-drus*, v. § 31. Pour lat. *l* nos ex. concordent, qu'il s'agisse de *-s* de flexion ou de *-s*

faisant partie du thème : toujours *-l*, mais *-us*, *-uz*, *-usz*, *-ux* plus souvent que *-ls*, *-lz*, *-lsz*, v. au *Lex.* et à l'*I.n.p.* les art. *apel*, *apòtols*, *badel*, *barral*, *bordeus*, *cel*, *chavaus*, *clavel*, *cortz cuminaux*, *el*, *fils*, *jujos cominaux*, *le*, *marechauz*, *novels*, *qual*, *sayel*, *segnàvols*, *titols*, *vayssel*, *Bausz*, *Boniels*, *Michauz*, *Micheuz*, *Quoqueus*. Je crois que *-u-* avait le même sort que dans *Mate(u)s*, etc... et que l'amuïssement de *-l* était déjà au moins fortement amorcé (cf. Dev. 341, *Greynovo* à Vienne en 1389) : v. *còssol*, *cossos*, etc... au *Lex.*, *Fontanis* et *Lapos* à l'*I.n.p.*, et cf. au cart. de saint Hugues, p. 203 (vers 1145), les d. *Guigo Mestrals* et *Mestras* à côté des o. *Guigo* et *Petri Mestral*.

Dans un état antérieur de la langue, quand les consonnes finales se faisaient encore entendre, on a dû avoir par allègement de prononciation *-ns*, *-rs*, *-s* correspondant respectivement à *-nt*, *-rt*, *-n* et *-r*. Notre texte conserve assez souvent la trace graphique de cet état de choses pour les deux premières correspondances : *covenent*, pl. *-ens ;* d. *lumbars*, o. *-art ;* v. encore au *Lex.* et à l'*I.n.p.* les art. *covensz*, *devant*, *effant*, *gen*, *grant*, *Fromens*, *Rollantz*, *balars*, *Bernars*, *Humbers*, *Peyllars*, et cf. d. *Giraus*, o. *Giraut*. *Remaneyz* à côté de *remanens* serait-il simplement une inadvertance pour * *remaneynz* notant un *e* nasal comme dans *meynsz*, *seins* (§ 13), où *ey*, *ei* est la trace graphique d'une ancienne diphtongue ?

Mettons à part (*-s* appartient au thème) *depés*, qui peut être, à côté de *depens*, un doublet plus populaire (cf. *pes* < *pe(n)su*, comme prov. *devés* < *defe(n)su* à côté de *devens* < *defensu*. Reste la troisième correspondance : à part *devanceis* dont il a été question au § 10, les ex. intéressent tous *n* et présentent des faits assez compliqués.

§ **26**. — *n* reste après *a* : *chapelans*, *chastellans*, *Garillans*, *Julians*, *Romans*, *Toguans*, *Vilans*.

Pour *e* je ne vois pas d'ex. bien concluant, l'étymologie de *Chaleyns* et de *Dreyns* n'étant pas transparente.

Pour *i* nous trouvons *Engis*, *Bregniz*, noms de lieu à forme de plur. (le *-sz* de *Goncelinsz*, à côté de *Goncelin*, doit être une simple fantaisie graphique) et les noms d'homme d. *Magninz* et *Etevenins*, tous deux avec les va-

riantes *-iz, -isz* et l'o. *-in*, à côté de mots ou noms beaucoup plus nombreux qui conservent *n* devant *-s, -z, -sz* du d. s. ou de l'o. pl., *dalfins, vinsz, Batard-, Bellins, Bletinz, Bot-, Cizer-, Gare-, Girard-, Grivell-, Limos-, Martins, Petavinz, Pellarins ;* pour *u, Brus* (variante *Bruns*, Dev. 268) à côté de *uns, chacunsz, communs.*

Pour *o* nous ne trouvons aucun ex. authentique de *-n-* tombée devant *-s*. Les prénoms masc. ont une flexion des plus compliquées. *Hùgos*, o. *Hugòn* représente lat. *Hugo, -one* avec *-s* analogique au d. Pour d'autres, il est difficile de décider si *-on* à l'o. représente lat. *-one* ou l'adjonction romane d'un suffixe à sens diminutif (comme p. ex. dans *Etevenet*) ; dans les ex. suivants le d. *-s, -os* représente tantôt lat. *-us*, tantôt lat. *-o* muni d'une *-s* analogique : *Àymos*, o. *Àymo* simple et *Aymonet* à double suffixe ; *Felipos*, o. *-òn ; Gulgos*, o. *-òn*, sur lequel est refait un d. *Guigònsz ; Guillèrmos*, o. *-o* simple et *-òn* suffixé, d. refait *Guillermònz, -òns ; Guis* et *Gulos*, o. *-on*, d. refait *Guiòns ; Johàns*, o. *Johànt* simple et *Johannòn* suffixé, d. refait *Johannòns ; Jaquémos*, o. *-o* (v. § 22) et *Jaquemòns*, o. *-òn-;* o. *Jòrjo* et *Jorjòn ; Pèros*, o. *Pèro* simple, *Peròn, Peronèt, Perenòn* avec un ou deux suffixes, d. refaits *Perenòns, Peronòns.* Ce jeu de suffixes devait être un moyen de distinguer plusieurs personnes portant les mêmes noms ; cependant un seul et même personnage est prénommé tantôt *Richardet*, tantôt *Richardon*, et un autre tantôt *Arman*, tantôt *Armandon.* Sur le type *Guis*, d. *Guion*, à d. *nyes* < *nepos* correspond *nevon* (1), et non * *nevó* < *nepote.* Les autres mots et noms représentant la. *-o*, génitif *-onis* ont un d. analogique *-òns* refait sur l'o. *-òn : garsons, pensions, Achardons, Andrevons, Aparitions, Armand-, Babell, Bell-, Berj-, Bert-, Boyss-, Bri-, Catal-, Clocheyr-, Corcoyll-, Eteven-, Falcon-, Foli-, Gerrass-, Gon-, Granj-, Lantelm-, Margar-, Michal-, Nampi-, Quincz-, Rovoyr-, Terrassons.*

On peut penser que *a, o* et probablement aussi *e* avaient été nasalisés avant les autres voyelles, qu'ensuite *n* est

(1) Continué dans les parlers modernes : *nevon* Lap. 141 [15] 1662, 216 [16] 1730, 280 [2] 1800.

tombée entre *i* ou *u* et *-s*, et qu'à l'époque de notre texte (*-s* étant tombée à son tour, v. § 24), on avait des formes anciennes comme *Engis*, *Brus* à côté de formes plus ou moins récemment refaites sur l'o. comme *dalfins*, *communs*, et cela parfois même concurremment pour un seul et même mot, ex. *Magniuz*, *Etevenins*. Cette hypothèse est d'accord avec le fait qu'aucune voyelle nasale des parlers actuels n'a pour substrat oral *i* ou *u*.

§ **27**. — En finale romane, *r* (finale absolue ou devant *-s*) est maintenue dans l'écriture sauf dans *devanceis* (§§ 10, 25) et dans les inf. *enpetrà*, *motrà*, *portà*, ex. *alar*, *dignar*, *donar*, *gardar*, *parlar*, *portar*, *pretar*, *recorar*, *renovellar*, *retornar*, *revocar*, *sopar*, *terrar*, *trovar*, *gagier*, *payer*, *aver*, *saver*, *rèymer*, *ròmper*, *blanchir*, *retenir*, *venir*, *-iers*, *-ier*, *-ers*, *-er* (§ 10), *-ours*, *-our*, *-ors*, *-or* (§ 16). A l'inf. *-r* pouvait sonner devant voyelle ou à la pause (cf. Dev. 333, 334) et devait d'autre part pouvoir tomber même devant voyelle : *motrà lour* (B 104), *enpetrà una letra* (B 663), *portà en la grant ecola* (B 606).

§ **28**. — Lat. d + *ĭ* en hiatus, *g* devant *i* suivi de consonne, *g* + *ĭ* en hiatus sont représentés par [*y*], qui pouvait être amuï, au moins dans certains cas, à l'époque de notre texte, lequel le note *y* ou ne le note pas (cf. §§ 8, 10, 11) : *muey*, *poyà*, *poesa*, *Meolans*, *mey-* et *meout*, *sayel*, *say-* et *seyellar*, *navey*, *naveyà*. Pour *Mèyna*, *maytre*, *sayn*, v. § 36. *Vegili* est mi-savant. *Gajo* peut représenter * *wad(i)cu* (cf. *med(i)cu* > *mejo*) ou provenir de la réduction d'un hiatus * *gaajo* < * *gayajo* < * *wadial(i)cu* ; *gagier* doit remonter de même soit à un * *wad(i)care*, soit à un * *wadial(i)care* : un dérivé roman de *gajo* serait * *gajar*, et * *wadiare* serait devenu * *gayer*.

§ **29**. — Le traitement des groupes d'occlusives présente des difficultés considérables, qu'il s'agisse de groupes latins originaires ou de groupes issus d'une syncope. Nous n'avons pas une série complète d'ex., et plusieurs ex. admettent une explication ou une autre.

Le groupe le plus clair est *ct* (et germanique *ht*) : *fait*, *faitura*, *fraytices*, *freytit*, *gayta*, *leyt*, *eleyt*, *teyt*, *deytar*, *dit*, *oytcn*, *oytava*, *oytoyro* et *otoyro*, *fruyta*, *aduyt*, *de-*

duyl ; *ct* > [*yt*], dont le [*y*] va faire diphtongue avec la voyelle précédente : *ay* et *ey* devaient se confondre en une voy. simple [*e*] (cf. § 13 *in fine*) ; [*iy*] se réduit à [*i*] (cf. § 19, *li*, etc...) : *uy* note peut être, suivant les cas, [*ü*] ou [*ẅi*] ; *otoyro* peut représenter soit la dissimilation du premier [*y*] en syllabe prétonique par le second en syllabe tonique, soit une simple négligence graphique, nous savons que notre scribe hésitait souvent pour noter [*y*]. Les faits concordent pour *nct* : *Saynt* et *Seynt, poynt.* Point d'ex. pour *c't* ; les parlers modernes (Dev. 296) supposent [*yd*], donc une syncope postérieure à la sonorisation des occlusives intervocaliques. *Fret* suppose un fém. * *freda* < *freyda* (attesté dans d'autres textes, Dev. 162) < *frigda*. Pour *g't* les parlers modernes (Dev. 296) supposent [*yd*] comme pour *c't* : *dey, dea* paraissent donc remonter non à *dig(i)tu, dig(i)ta*, mais à * *ditu*, * *dita* postulés d'autre part par nombre de formes dans les autres langues romanes.

§ **30**. — Parallèlement à [*yt*] < *ct* on ne saurait s'étonner de trouver [*wt*] < *pt* : *Bautista* (*Baptista* doit être un calque du latin) et peut-être *aceutet* (v. *acencet* au *Lex.*) ; si aujourd'hui on dit *Bat-*, et non *Bot-* ou *Bout-*, c'est peut-être sous l'influence du fr. *Ba(p)tiste* ; *aceutet* est peut-être une graphie archaïque, et un ancien [*ewt*] prétonique se réduisait peut-être dans la prononciation à [*et*], cf. *setembro. Recet* peut devoir son *e* simple à d'autres formes du verbe, comme pr. 1 * *recevo*, 6 * *recevont* ; de même p. ê. *ecrit*, et non * *ecriut* ou * *ecrut* (cf. *lures*, § 31), à cause de * *ecrivo*, * *-ont*. Mais il faut remarquer que *pt* + *ĭ* en hiatus et *p's* deviennent [*s*] : *neci, cors* < *corpus, nyes* < *nepos*. Dans *sotz* < *subtus* et *sótol* < * *subtulu*, *o* sous l'accent note très probablement [*u*] provenant de la réduction d'un ancien [*ow*] (cf. § 16). Pourquoi *achatar* < * *accaptare* ou * *accap(i)tare* (Thomas, *Mél.*, p. 4), et de même *achateront, achatà, achetà, achet*, et jamais *-au-, -eu-* ? j'avoue ne pas apercevoir d'explication vraiment satisfaisante, non plus que pour *citensz*, qui représente qqch. comme * *civ(i)tenos* ou * *civ(i)taneos*, à côté de *modā* < * *mov(i)tare* dans les parlers actuels (Dev.

296. Pour *b'l*, après voyelle ou après consonne, nous avons toujours *d*, sauf *l* dans *delo* : *malada* (m. *malado*, TGA 2), *sando* < * *sambalu* pour *sabbatu* (cf. encore *desolosa* < * *desub(i)tosa*, TGA 2, et Dev. 296, *Essuedos* < *Exob(i)tus* ou *-ōs*, *korda* < *(cu)curb(i)ta*, *donda* < *dom(i)tare*). Le masc. *malado*, avec *o* posttonique, a pu être refait sur le fém. *malada*, mais *delo* ne peut avoir été refait sur un fém. *deta* venant directement de *deb(i)ta*, puisque *deb(i)ta* donnerait * *deda*, comme *mal(ch)ab(i)ta* > *malada* : on peut songer à un ancien * *del*, formé comme *recet*, d'où un fém. * *deta* refait quand le *-t* de * *del* sonnait encore, d'où *delo* refait sur * *deta* comme *malado* sur *malada*. Pour *p't* après consonne nous trouvons *t* : *otal*, *otos*, *contar*, *conte*.

§ **31**. — Le traitement des groupes consonne + liquide est plus clair : *pl* > *bl*, *doblo* ; *-pole* n'est pas syncopé, *Graynòvol* (*-p(u)lu*, *-p(u)la* > *-blo*, *-bla* dans les parlers modernes, v. Dev. 315) ; *pl* après consonne reste, *Templo* ; pour *b'l* nous n'avons que les mots savants ou mi-savants *favorablos* et *segnàvols* ; *c'l* ou *t'l* > *l* mouillée, *sarraylles*, *veyls*. Les combinaisons avec *r* sont plus intéressantes. On peut poser une première étape *pr*, *br*, *p'r* et *b'r* > [*wr*], *cr*, *gr*, *c'r* et *g'r* > [*yr*], *tr*, *dr* ?, *t'r* ? et *d'r* > [*ðr*]. Puis [*wr*] et [*yr*] se maintiennent, ou le premier élément forme avec la voy. précédente une diphtongue qui peut ensuite se réduire, tandis que [*ðr*] se réduit à [*r*], parce que [*ð*] est expulsé du système phonétique (cf. §§ 8 *criar*, 9 *signata*) ; après consonne, *t'r* et *d'r* restent, ex. *metre*, *vendre*. De là *auril* (graphie archaïque) et *ouril*, *chourons* < * *chaurons*, *fauro*, *feurer*, *lures*, ? *peuro*, *oura*, *manores*, *recorar* et *-ou-*, *urir*, *recurir*, *sure*, *pouro*, *bere*. *Eurarda* < *Eb(e)r(h)arda*, *lurà*, *ecrire* ; *say-* et *seyrimen*, *entèr*, * *dire*, *aduyre*, *enduyre*, *leyre*, *eleyre* ; *frare*, *mare*, *pare*, *rere*, *sanare*, *alberjare*, *retondare*, *teyssare*, *veyra*. Donc un ancien [*awr*] est sous l'accent [*or*] noté *aur*, devant l'accent [*ur*] noté *our* ou *aur* : *fauro*, *chourons*, *ouril* et *auril* ; un ancien [*ewr*] est réduit à *er* sous l'accent, et devant l'accent *eur* note peut-être une réduction [*ör*] : *bere*, *feurer*, *Eurarda* ; ? *peuro* ou ? *pevro*, mot voyageur,

n'est pas probant (cf. *pévro* dans des parlers actuels dont tous les autres mots présentent *p'r* continué non par *vr* mais par des phonèmes issus de [*ur*], Dev. 317) ; un ancien [*iur*] est [*ür*], avec une voyelle simple palatale comme [*i*] et labiale comme [*u*] : *lures*, *lurà* (cf. *Amoudrus*, notant la prononciation, à côté de la graphie archaïque *Amoudrius*) ; *ecrire*, et non * *ecrure*, d'après * *ecrivo*, * *-ont* ; un ancien [*our*] est [*ur*] noté *or* ou *our* : *oura*, *manores*, *recorar* et *-ou-* (*urir* et *recurir* vont être expliqués immédiatement ci après) ; un ancien [*üur*] (*süper* empruntant la tonique de *sü(r)su*) est [*ü*] : *sure* ; la diphtongue latine *au* est traitée comme *o* fermé : *pouro* ; [*ayr*] et [*eyr*] anciens se confondent probablement en [*er*] : *say* et *seyrimen*, *entèr*, *leyre*, *eleyre* ; [*iyr*] se réduit à *ir* : * *dire* ; [*üyr*] reste dans l'écriture (les parlers modernes permettent de supposer dans la prononciation soit [*ür*], soit [*ür*]) : *aduyre*, *enduyre* : *y* dans *veyra* ne représente pas le *-d-* de * *vid(e)re*, mais la diphtongaison romane de *e* fermé du lat. vulg. (§ 13). *Fare* repose sur un doublet du lat. vulg. * *fare*, à côté de *facere*, refait sur *stare*, *dare*, et son *-e* est purement analogique (* *fare* donnerait phonétiquement * *far*, comme *portare* > *portar*).

§ **32**. — Autre est le traitement de *br* et *p'r* + *ĭ* en hiatus. *Octŏbre* devrait donner * *oytoure* ou, avec *-o* posttonique analogique, * *oytouro* (cf. *fauro*, *pouro*, *oura*) ; *oytoyro* postule * *octŏbriu* > [*oytoybro*], ou [*oytoyvro*], ou [*oytoywro*] (cf. *-yr-* de lat. *rĭ* en hiatus, § 10 *-ariu*, *-aria*) avec écrasement de la consonne placée entre deux sonantes. De même * *ŏ́p(e)rio* (avec le sens de *aperio*), * *c(o)ŏ́p(e)rio*, * *rec(o)ŏ́p(e)rio* > * *ueyro*, * *cueyro*, * *recueyro* (diphtongaison de *ŏ́* comme dans *modiu* > *muey*, § 15), sur lesquels se modèlent *urir*, *uvert*, *cuvertz*, *recurir* (et non * *ourir* < *op(e)rire*, * *ouvert* < *opertu*, * *couvertz* < *c(o)opertos*, * *recourir* < *rec(o)op(e)rire*, cf. *oura*, *recourar*), présentant devant l'accent un allègement [*ü*] de la diphtongue tonique de * *ueyro*, etc... ; cf. prov. (avec « ouvrir » construit sur *d(e)op(e)rire*, autre traitement de *-p-* et métathèse de *r*) *duerbe*, *cuerbe*, *recuerbe*, « j'ouvre, je couvre, recouvre », *durbi*, *dubert*, *cubert*,

recurbi « ouvrir, ouvert, couverts, recouvrir », et non * *dourbi*, etc...

§ **33**. — Les conclusions du § 31 sur l'interprétation des graphies *fauro*, *chourons*, etc... s'appliquent également à *Amoudrif* < * *Amaldrif* < *Amal(a)ri(c)u*, *Giraut* —*Giroudòn*, *Chau-*, *Chou-* et *Choneys* < *? Cal(i)ne(n)se*, *so-* et *soudays*, *otra* et *outra*, *outruy*, *sounéyri* < *sal(i)naria*, *Bagnosz*, *-ouz*, etc.... *greujos*. Il faut sans doute voir un simple archaïsme de graphie dans *dalfin*, *alberjare*, *alcun*, *valguit*, *volguit*, *palp*, *Falconons* au lieu de * *daufin* ou * *doufin*, etc...

§ **34**. — *Groupes de consonnes en finale romane*. — Il ne me paraît pas douteux (v. §§ 24, 25, 27) qu'en finale on ne prononçait guère que *r* et *s* en liaison étroite, puis *m* et *n*, qui nasalisaient plus ou moins la voyelle précédente. Dans les groupes *n* ou *r* + consonne, la consonne (autre que *-s* sonnant en liaison étroite) n'avait qu'une valeur étymologique ou traditionnelle. La graphie n'a aucune régularité : *for*, *jor*, *quan*, *tan* et *fort*, *jort*, *quant*, *tant*, *sola-*, *primeyri-*, *sayrimen* et *-ment*, *par* à côté de *bant*, *chert*, *quert*, *tort*, *entort* ; *-t* superflu dans *ant*, *Johant*, *rent* à côté de *Johan*, *ren* ; avec *-s* de flexion, on trouve *-rs*, *-ns* et *-rts*, *-nts* et des variantes avec *z*, *sz* au lieu de *s*.

Certaines de ces lettres maintenues par tradition semblent bien révéler des phénomènes intéressants de différenciation : de *fort*, *jort*, *chert*, *quert*, *tort*, *entort* on peut conclure que, quand les consonnes finales sonnaient encore, *-n* avait été remplacée après *r* par l'occlusive ayant le même point d'articulation, — différenciation de continuité, et occlusive sourde en finale, cf. *Giraut* —*Giroudòn*.

Même différenciation dans *Corp* < *Corvu*, et après *l* dans *palp* < *palmu*, qui devait se prononcer soit [*pal*], soit [*paw*], soit même [*po*], cf. *Rampaus* plur. de * *Rampalp* < *ramu palmae*.

Diverses actions en contact et à distance

§ **35**. — *Différenciation* (v. A. Meillet, MSL, XII, 14 ss). — On vient de voir au § précédent plusieurs ex. de

différenciation consonantique, et on a vu de nombreux ex. de différenciation vocalique aux §§ 9, 15, 18 et 22.

§ **36**. — *Résolutions d'hiatus*. — Plusieurs cas ont déjà été examinés aux §§ 8, 9, 18, 22 *piajos*, etc..., 25. Il s'agit ici de synérèses, l'une des voyelles en contact se prêtant au rôle d'élément accessoire d'une diphtongue ou à la consonantisation. Même procédé dans *Dya* < * *Dia* < lat. *Dea* ; cf. *segnià*, § 9 ; cf. encore B 576, ms. *ya* pour *e(l) a*.

Si les circonstances ne sont pas favorables à la synérèse, soit que le timbre des voyelles en contact ne s'y prête pas, soit que la synérèse conduise à une accumulation désagréable de consonnes, l'hiatus peut être détruit par un phonème de glissement, le plus souvent [*y*], écrit ou non écrit : *moneya* et *monea* (v. encore l'art. * *poer* au *Lex.*) ; dans *mahéyri*, *h* peut noter [*y*], cf. *loher* à côté de *loyer*.

Je considère la synérèse comme établie dans *segnià*, etc... (§ 9), et par conséquent aussi dans *batià*. Je crois que *cria* note *crìa* disyllabique plutôt que [*krya*] avec une désagréable accumulation de consonnes.

Quant à *-ua*, il faut distinguer deux groupes de mots. Dans *ajua*, *tenua*, *valua*, *venua*, *menua*, *vendua*, pl. *vendues*, *-ua*, pl. *-ues* continue lat. *-ūta*, pl. *-ūtas* ; la prononciation [*ẅa*] est infiniment probable, et [*-ẅes*] au pl. est très possible (cf. *segnià*, pl. *segnies*, § 9) ; de même pour *rua* « rue ». Dans *pèrdoa* et *-ua*, *doa* et *dua*, *dues*, *janoer* et *-uer* (cf. Dev. 488, *vendoes* et *-uer*) nous avons affaire à lat. *ŭ* en hiatus, tantôt avant, tantôt après l'accent ; dans les deux positions la graphie est hésitante ; *-u-* peut être un simple souvenir de l'orthographe latine ; le seul mot authentiquement continué en tradition orale ininterrompue est *dues*, dont les continuateurs actuels ont [*ẅe*] ou [*ö* < *ẅe*], plus rarement [*üe*] (Dev. 369, 370) ; il est bien difficile de rien affirmer.

Mèdiana > [*meina*] (chute du continuateur de *-di-*, phonème palatal qui a fait passer *a* tonique devant *n* à *i*, cf. *Safurin*, § 8) > *Meyna*, où la graphie *ey* note une ancienne diphtongue probablement déjà réduite à *e* ou-

vert (cf. § 11). *Magistru* > [*maêtre*] ou [*maître*] > *maytre*, où *ay* note probablement la même voy. simple que *ey* dans *Meyna*. *Sagimen* ou * *saginu* > [*sain*] > *sayn*, même observation pour *ay*. Cf. *règmer*, § 21.

Un *a* devant [*u*] tonique semble disparaître purement et simplement : *Rout* < * *Raout* < *Radulfu*, *procurour* < *procuraour*, *chantours*, *pechour*, *orour*, etc... (cf. § 51). *Quart* < * *quagrt* < * *quaert* < *quaternu* est probablement le même cas que *maytre*, sauf que la graphie note déjà la réduction *-ay-* > *-e-*.

§ **37**. — *Autres actions en contact*. — Divers cas de résorption ont été mentionnés aux §§ 8-10, 18, 19, 29. Ex. de réduction d'anciennes diphtongues aux §§ 11, 13, 16-19, 29, 33, 36 (*Mèyna*, *maytre*, *sayn*) : [*iu* > *ü*], § 31. Labialisation de voy. prétoniques au § 22 (*Buellarì*, etc...)

§ **38**. — Seynt *Mario* < *Hilariu* présente l'*assimilation* de la voyelle prétonique à la tonique.

Dans *sayel* < *sigillu* il y a *dissimilation* de la prétonique par la tonique ; pour le verbe dérivé on trouve *say-* et *seyellar*. Dissimilations vocaliques analogues dans * *fenir* et dans *Chassonajo* < * *Cassanat(i)cu* (*Chassanaio* au cart. de Domène, p. 92, vers 1165) ; mais *Rovoyri* < * *roboria* (les formes actuelles ont *rev-*). Dans *prumers* à côté de *pri-*, la dissimilation provoquée par l'*-i-* d'un plus ancien * *primeirs* (cf. fém. *-eyri*, § 10) a produit *-u-* par accommodation à la consonne labiale suivante.

Il y a *dissimilation consonantique* dans *prus longes* (B 605), contre *plus* suivi de mots commençant par une consonne autre que *l* (A 133). *Porta Trioni* < *Porta Trivoria* avec dissimilation de *r* intervocalique par *r* combinée dans le groupe *tr*.

Chassonajo garde encore la spirante palatale *ch-*, dissimilée par *-j-* dans le *Sassenage* actuel. Sur *otoyro*, v. § 29 ; sur *Graysivodan*, v. *I.n.p.*

§ **39**. — *Métaphonie* de *é* fermé en *i* et de *ó* fermé en [*u*] sous l'influence d'un timbre *i* en syllabe posttonique, ex. aux §§ 14 et 16 (*unces*, etc...) ; v. encore au § 48 *prit*, *fit*, *fut*, etc...

§ **40**. — *Métathèse* de *r* dans *pressonc*s, *fretz*. La se-

conde s'explique tout naturellement par la dissociation du groupe insolite *rst* : vha. *first* > grenoblois *frest* (pour la graphie *fretz*, v. § 24). L'autre ne s'explique guère, et il vaudrait peut être mieux, malgré les règles admises en paléographie, lire *perssones* (on a vu au début du § 23 que notre texte emploie indifféremment s et ss).

§ **41**. Les exemples d'*actions analogiques* sont nombreux : §§ 8 (*Michal, chàrgi*), 9 *in fine*, 14 (*eist*), 15 (*Ferjuel*), 20, 22 (*Jaquet, achetà*), 24 (*luns, mereres*), 26 (*nevon, garsons*, etc...), 30 (*recet, cerit, malado, deto*), 43 (*feblà*, etc...), 48 *y*. Notons encore *oytembros* refait sur les trois autres noms de mois *set-*, *nov-* et *decembros*.

Morphologie

Les noms

§ **42**. — La « *débâcle de la déclinaison* » (Dev. 367) est complète : le *Lex.* fourmille d'ex. de formes du d. employées pour l'o., et réciproquement : dans la plupart des cas, par suite de l'amuissement de *-s* (v. § 24), il ne s'agit plus que d'une tradition graphique plus ou moins correctement suivie. Il y aurait donc imprudence à voir formellement dans insy quant est *acudumnà* (B 2) une continuation ininterrompue du nominatif neutre latin sans *-s*. On trouve une *-s* aux noms de mois *setembros*, *oytoyros*, *novembros*, *decembros* employés comme titres et au d. s. de noms représentant lat. *-o*, génitif *-onis* : *pensions*, *Aparitions*, *garsons* ; v. d'autres ex. pour les noms propres au § 26. Il semble que parfois, dans un groupe de mots, *-s* est négligée dans un mot quand un autre mot ou le reste du groupe avec *-s* paraît suffire à marquer le rapport syntactique, ex. *presentz tot los conpagnonz* (B 669 ; v. encore les art. renfermant « des » et « dits » cités au *Lex.* sous *le*, * *dire*). Sur des faits particuliers à *devant*, v. ce mot au *Lex.*

La distinction des cas et des nombres est maintenue quand elle se manifeste par une différence de prononciation contemporaine du texte ou par une différence antérieure créant une tradition graphique, ex. d. *Amoudrius*,

Micheuz, o. *Amoudrif*, *Michel*, o. s. *barral*, pl. *barraus* (v. § 25).

Cependant A 116 emploie le d. *retondare* pour l'o. *retondour* ; cf. *mosségner* au *Lex.* avec *mossén*, et non * *monsén*, à l'o.

Ex. de la déclinaison dite *germanique* dans les o. *Catalinan*, *Johannetan*, *Margaritan*, *Clotran*.

Sur la déclinaison latine nominatif *-o*, génitif *-onis*, v. § 26.

§ **43**. — *Genres*. — « Dimanche » est toujours fém. sauf une fois (B 351). *Acòrdi* est fém., *tra* fém. ou masc. Lat. *gente*, *gentes* est représenté, au sens de « gens », tantôt par un sing., tantôt par un plur.: l'article et les attributs sont toujours au fém., ex. *les gens de la vila say de sot ecrites* (B 555), mais le p.pa. du passif est au masc. dans B 645 *les genz de la vila qui itiant condempnà* (fém. * *condempnays*, § 18). Fém. analogiques *febla*, *Botona*, *poesa*, *Chouneysa*, mais fém. phonétiques *grant*, *corant*, *tal*, *qual*, *cortz cuminaux*. Lap. *tala* 33 8 1662, etc... et masc. refait *talo* 229 16 1730 (et de même *qualo* 44 15 1662), mais f. *gran* 12 1 1662, etc... *pleisan* 57 13 1662.

Continuent des *plur. neutres latins* en *-a*, *-ia* les trois mots *dea*, *doa* et *dua*, *payri* ; cf. *mili* < *millia* (TGA 9 ; *milli* Lap. 57 16 1662, etc...).

Dea est employé après le numéral I. dans B 69 : il y a là soit un continuateur de * *di(gi)talu* ou de * *di(gi)tata*, soit un emploi abusif de *dea* < * *di(gi)ta* dont la valeur morphologique n'était plus exactement sentie.

§ **44**. *Pronoms et articles*. — Sur l'emploi de *si* au sens de « lui, lui même » et de *lour* au sens de « eux », v. au *Lex.* les art. *se* et *el*.

La flexion de l'article est bien conservée (v. *le* au *Lex.*) ; les formes masc. à sens datif reposent sur des compositions avec les prép. *en* et (plus rarement) *a* ; *-s* est fréquemment omise devant un mot suivant commençant par une consonne. Au fém. sing. on trouve sans exception d. *li*, o. *la*, tandis que le possessif « sa » présente d. o. f. s. *sa* sauf deux fois o. f. s. *si* (A 36, 121). Pour « leur »

se rapportant à un possesseur pluriel par le sens, mais sing. pour la forme, v. *lour* au *Lex.*

« Tous » m. d. pl. est *tuytz* (A 163), soit *tuyt* + la consonne de flexion de l'o. Quant à *tuyt*, il ne peut pas s'expliquer par une action métaphonique de l'-*i* de * *tōtti*, qui aurait produit * *tut* (§ 16, métaphonie) : il faut, avec F. G. Mohl, poser * *tucti* par croisement entre * *tōtti* et *cuncti*.

Sur *outruy* v. § 53.

Sur l'emploi des pronoms relatifs v. *qual* et *qui* au *Lex.*

§ **45**. — Plusieurs *noms propres* semblent de simples surnoms, ex. *Raffa*. Pour les prénoms masc. on trouve souvent un simple au d. et un diminutif à l'o. (ex. au § 26). Les femmes sont très souvent désignées par le nom de famille du mari au fém., précédé soit du prénom de la femme, soit de l'article fém. : *Alys Synarda*, *ly* et *la Fontanata*, *ly* et *Catalons Meytrala* : v. encore à l'*I.n.p.* les art. *Botona*, *Caleta*, *Cartona*, *Charella*, *Collareta*, *Czuqueta*, *Fioleta*, *Fontanata*, *Guersa*, *Maylleta*, *Revella*, *Ubouda*, *Valarda*, *Veylleta*. *Li grossa Biatris* est toujours désignée par ce surnom familier.

§ **46**. — *Numéraux* attestés par notre texte :

cardinaux : m. s. d. *uns*, o. *un*, f. s. *una*, pl. *unes* « quelques, certaines » ; m. d. *duy*, o. *dos*, f. *dues*, neut. *dua*, *doa* ; d. *trey*, o. *tres* ; *quatro* ; *seys* ; * *onze*, * *doze*, * *quinze* se déduisent des ordinaux ou des collectifs correspondants ;

ordinaux : primers (v. le détail des formes au *Lex.*) ; *segon* et *-nt*, f. *segonda* et (graphie calquée sur le lat.) *secunda* ; f. *terci*, *ti-* et *tyerci* ; *quart*, f. *quarta* ; *sinquen* ; *oytcn* ; *noven* ; *onzen* ;

collectifs : dozena et *dosena* ; *quinzena*.

Les verbes

§ **47**. — Parmi les formes de *estre* (v. *Lex.*) il faut signaler spécialement le cond. archaïque 3 *fure* et le p.pa. *essu*. Ce verbe est son propre auxiliaire, ex. *sont essues meysses* « ont été mises » (B 675). L'imp. 6 *erant* est fortement concurrencé par *itiant* tiré de *itar* (v. *Lex.*)

avec la désinence des conjugaisons à inf. *-re*, *-er*, *-ir*.

Le pr. ind. 4 *avam* et les p. pr. *corant*, *recevant* à côté de *corent*, *enseguent*, *reçevent* attestent la confusion de *a* et de *e* nasalisés (v. § 12).

* *Fenir* et *nurir* n'ont pas d'infixe représentant lat. *-isc-* à l'imp. et au prét.; de même imp. sj. 3 *peretz*.

* *Remaner* conserve son p.pa. fort *remàs*.

§ **48**. Les formes construites sur des thèmes en *-g-* issu de parfaits du lat. vulg. en *-ui* sont plus fréquentes dans notre texte que dans les parlers modernes (v. Dev. 305) : prét. 3 *valguit* et (une fois) *vausit* (* *valer*), volguit (* *voler*), *retenguit* (*retenir*, mais de * *tenir* on a 6 *tenyront*) : prét. 3 *venguit*, 6 *veniront*, imp. sj. 6 *venguesant* (*venir*) : p. pa. *valua*, *volu*, *retenu* et *retengu* (mais toujours *tenu*, *venua*, *agu* (*aver*, mais prét. 3 *ot*, 6 *oront*). Il semble bien qu'il s'agit de formes plus ou moins sporadiques, n'ayant pas réussi à s'établir systématiquement (cf. Dev. 329). Les autres prétérits présentent les désinences suivantes (pour 3 *-etz* au lieu de *-et*, v. § 24) :

α. Conjug. lat. à inf. *-ar* : 3 *-et*, 4 *-emos*, 6 *-eront* (ex. à *alar*, *amanar*, *contar*, *colet*, *coventet*, *criar*, *donar*, * *emprontar*, *eydet*, *gardar*, *itar*, *juretz*, *leveront*, *mandar*, * *menar*, * *pesar*, *portar*, *pretar*, *retornar*, *trovar*, * *comensar*, *epesser*, * *etoyer*, *gagier*, * *laysser*, * *loyer*, *payer*, *travalleront*).

β. Verbes à inf. *-ir* : 3 *-it*, 4 * *-imos* (attesté seulement pour des verbes de la conjug. suivante), 6 *-iront* (ex. à *blanchir*, *retenir*, * *sufrir*, * *tenir*, *venir*).

γ. Verbes à inf. *-re*, *-er*. * *Dependre*, * *perdre*, * *rendre* et *vendre* présentent 3 *-et*, 6 *-eront*, qui continuent phonétiquement lat. *idit*, * *-id(e)runt* sauf que *-e-* était probablement ouvert par assimilation aux prét. de α construits sur le type *dĕdit*, *dĕd(i)mus*, **dĕd(e)runt*. Continuation phonétique, parfois avec actions d'analogie, du parfait latin pour *metre* et composés (*mit*, *pro-* et *tramimos*, *miront*, *pro-* et *tramiront*), *prendre* (*prit*, *primos*, *priront*, avec *-i-* provenant de 1 * *pris* < * *prē(n)sī* action métaphonique de *-ī* sur *ē* tonique, cf. § 14), * *fare* (*fit*, *firont*, avec *-i-* provenant de 1 * *fis* < *fēcī*), *aver* (*ot*, *oront*), *estre* (*fut*, *fu-*

mos, *furont*, avec *-u-* représentant lat. *ŭ* tonique en hiatus à l devant *-i*, propagé également au cond. *fure*). Une troisième série de verbes joint les désinences de β au thème du pr. : * *devcr*, *devit* ; * *receure*, *receviront* ; ou à un thème spécial : *aduyre*, *aduyssit*, *aduyssiront* (thème du parfait lat. *-dux-*) ; * *valer*, *valguit*, * *voler*, *volguit* (v. au début de ce §). *Eleyre* joint les désinences de α à un thème qui repose sur lat. * *lex-* (*legere*, * *lexi*, *lectu* d'après *regere*, *rexi*, *rectu*, *dicere*, *dixi*, *dictu*, etc...) : *eleysseront*, *eleyseront*. * *Poer* présente *poyssit* à côté de *poet*, *poeront* ; * *valer*, *vausit* à côté de *valguit* ; * *chayre*, *chaysit* ; ici, comme notre texte distingue mal *s* sonore de *s* sourde (*eleysseront* et *eleyseront*, cf. d'autres ex. au début du § 23), l'analogie peut aussi bien partir de lat. *-s-* intervocalique (*misi*) que de *-ps-*, *-x-* (*scripsi*, *duxi*) ; cf. *chaysit*, mais Lap. 207 1 1740 *chessit*.

§ **49**. — Au point de vue de la forme, tous les mots qui viennent d'être cités sont incontestablement des prétérits. Nous avons d'autre part des formes qui non moins incontestablement remontent à des imparfaits latins : *poyé* représente un schéma lat. vulg. *poteat* ; *poet*, *poyssit* représentent des schémas *potedit*, *pox-* + désinence de β. Mais comme *-t* < lat. *-dit* n'était plus prononcé, il en résultait une confusion presque complète entre *poet* (sur la graphie avec ou sans *y*, v. §§ 8, 10, 11) et *poyé* ; je dis *presque* complète, parce que le timbre des deux *e* ne peut être que supposé. Le *-t* de *poteat* était tombé en même temps que celui de *comp(u)tat* > *conte*.

Telle doit être l'origine d'un trouble considérable dans l'emploi normal de l'imp. et du prét., et cela même à des personnes ou à des conjugaisons où phonétiquement les formes sont très nettement distinctes. Il paraît y avoir tantôt échange de formes proprement dit, tantôt simple flottement de sens. Je prie le lecteur de m'excuser si l'exposé ici présenté ne concorde pas toujours avec les mentions du *Lex.*, dans lequel, pour la brièveté, j'ai négligé certaines nuances que j'examine ci-après.

Fare, *aver* ont à côté du prét. fort *fit*, *ot* un prét. faible à sens d'imp. *fasit*, *avit* ; sélection morphologique analogue pour * *voler* : *volit* a le sens d'imp., *volguit* le sens

de prét. Le prét. 3 *tenit* est employé à A 87 dans la même fonction que l'imp. 6 *teniant* à A 25 : cf. *devit* A 118, 119 et *deviant* A 6, 104. *Nurit* (A 11) paraît avoir le sens de pr. ou d'imp.; le verbe ne prend pas d'infixe à l'imp. (*nurie*, *nuriant*), mais il pouvait en prendre au pr., *nurit* peut représenter * *nutriscit* par un intermédiaire * *nurist* (cf. § 24, *allet*, etc...) : l'emploi de *nurie* à A 114 et de *nuriant* à A 46 conduit à voir dans *nurit* un prét. employé au sens d'imp. Par contre on trouve l'imp. *fenie* (B 7) dans un sens où on attendrait plutôt un prét.; cf. *no se poyé vendre* (B 349) à côté de *poet*, *poyssit*, *poeront* employés exactement dans la même tournure (B 359, 363, 329).

§ **50**. — Notre texte emploie le plus souvent le prét. (ex. not. au *Lex.* sous *payer*) là où en fr. moderne nous mettrions le parfait périphrastique ; fréquent est aussi le simple p. pa. (ex. *payé*, *rendu*, *retenu*) ; je connais un ex. de *ay payé* (B 589), plusieurs de *a payé* (B 24, 39, 74, 130, 182, 250, 334, 443, 455, 478, etc..., à B 39 *a payé* est dans la même phrase que le prét. *contet*), un de *a retenu* (B 126), un de *a tavernà* (B 459), plusieurs de *avam payé* (B 580-583, 587, 594, 681), un de *avam fait* (A 100), un de *avam laysé* (B 170), plusieurs de *ant payé* (A 162, B 587, 588, 611, 613, 616, 620, 663, à B 620 *ant payé* est dans la même phrase que les prét. *doneront* et *leveront*), plusieurs de *ant fait* (B 231, 586, 654, 668), deux de *ant tenu* (B 2, 554), deux de *ant trovà* (B 552, 553), un de *ant adobà* (A 38), un de *ant poü* (B 685), un de *ant volu* (B 636), un de *ant recet* (B 555), un de *ant pretà* (B 628).

Le prét. peut même avoir la nuance de sens que nous exprimerions avec le plus que-parfait, ex. *promimos* (B 651), *menet* à côté de *avit fait* (A 71), *portetz* (A 93), *donet* (A 78), *fit* (A 43, 54), *gardet* (A 22, 37). Notre texte emploie d'ailleurs les plus-que-parfaits *avit fait* (A 12, 52, 63, 71), *avit pretà* (A 116, B 656, etc...), *avit beü* (B 542), *aviant fait* (A 27), *aviant recet* (A 54), *aviant ordenà* (B 612). Nous traduirions les imparfaits passifs *ityant condempnà* (A 10, B 645), *erant* et *itiant faites* (B 605) par « avaient été condamnés, faites » et le cond. *fure fait* (B 612) par « aurait été fait ».

La dérivation

§ **51**. — Postverbaux masculins : *chapus* (*nomen actoris*), *loy*, *sem*, *gat*, *debat*, *comant*, *chambo*, *alonjo*, *conto*, *setyos* (*nomina actionis*, abstraits, etc...) ; fém. : *pay*, *mònta*, *sùffri*, *defauta*, *emenda*, *ajua*, *cria* et (v. *sem* au *Lex.*) peut être *sema* (*nomina actionis*, etc...) : à forme de fém., mais à sens de masc. : *gayta*, *cria*, *manores* (*nomina actoris*).

Suffixes atones latins continués dans *acòrdi* (fém.), *pèrdoa*, *sótol*.

Pour *segnàvols*, v. *Lex.*

Procuraour ne peut être qu'un archaïsme graphique en présence de *procurour*, *chantour*, *chambour*, *orour*, etc... indiquant la chute complète de *-a-* en hiatus devant la tonique par suite de l'amuïssement de *t* intervocalique latin (cf. § 36).

Sarrayllers — *sarralliour* présente la concurrence de *-arius* et de *-atore*, *cosseyllour* un ex. assez rare de *-atore*.

Retondare comme *sanare*, quoique le verbe correspondant fût vraisemblablement * *retondre* ; *teyssire* et *-are*, et fém. *-aris* ; cf. *rompament*, malgré l'inf. *ròmper* ou * *rompre* (§ 21). *Vendarì*, malgré *vendre*, comme *chavallarì*, *Payrolarì* (à B 470 Mgr. Devaux corrige en *Vendarì*, mais *Venderì* du ms. est une forme plus régulière, quoique en ex. unique).

Remarquer *nuricì* à côté de *teyssaris*.

Coll. *ferramenta*, f. s., tiré des pl. neut. lat. en *-menta*.

Pour *-ariu*, v. § 10.

Sur l'emploi des diminutifs dans la flexion des noms propres, v. § 26.

Les mots composés

§ **52**. — Jours de la semaine : *dimengi* (*di-* tiré de lat. *dic*) et *diomengi* (*dio-* croisement de *die* et de *dominica*), *luns*, *mars* (une fois *dimarsz*, B 607), *mereres*, *jos*, *vendres*, *sandos* et *sando*.

En < *inde* est séparé de l'inf. dans *en fit portar lo vin* « a fait emporter le vin » (B 367, 369).

Syntaxe

Groupes de mots

§ **53**. — Malgré la décadence de la flexion nominale, deux noms peuvent, plus souvent qu'en fr. moderne, se juxtaposer purement et simplement quand le rapport exprimé en général par la prép. « de » est suffisamment clair, spécialement dans certaines locutions consacrées : *ly filli Mermet, la mulier Roroyron, le nyes Jaquemet Làpol, rua Flandin, Vendarì, cosseyl monsegnor lo dalfin, l'outruy vigni ; clotra Notra Donna* et *clotra de Notra Donna ; el sótol Lantelmon Argout* (B 127), mais *el sótol de...* (B 225) ; *a mayson Guigon Drey* (B 76, construction ordinaire), mais *a mayson de...* (B 79, plus rare) ; *festa Def.* et *festa* toujours sans *de* devant les noms de saints, mais *festa de Cors de Def.* Sinon on emploie *de* (à la règle après *perrochi*), ex. *li sirventa de Thomassin*, et qqf. des tournures correspondant à « à » : *le batars a la Mateva* (B 254), *ly neci el chapellan de Bivef* (B 458) à côté de *ly neci de Berton del Enfant* (B 429). Cf. au § 57 *servis fait monsegnor l'evesque*.

Partitif *de vin* « du vin » (B 443).

Palp, emina, dimey, ob., pict. sont fréquemment employés sans conjonction ni numéral au sens de « et un *palp*, et une hémine, et demi, un demi, et un demi, une obole, et une obole, et une pite » (usages analogues encore aujourd'hui en fr. rég.). Ex. pour *palp* B 522 ; pour *emina* et *dimey*, v. ces mots au *Lex.* ; pour *ob.* A 89, 109, 118, 119, 135, B 18, 373, 494, 559-566, 568-573, 582, 585, 640, 654, 657 ; pour *pict.* A 117, B 168, 573.

A 57 *totz los depens e messions faites* présente *totz* au masc. d'après *depens*, mais *faites* au fém. par l'attraction de *messions*. A 158 *en pos, en chourons et ferramenta necessaries* : l'adj. f. pl. *necessaries* se rapporte aux subst. f. pl. *pos*, m. pl. *chourons* et coll. f. s. *ferramenta*. A 136 *Czo sunt li flur. et l'argentz payés* : on attendrait le d. pl. *payé ; payés* peut être en effet un d. pl. avec *-s* irrégulière (amuïe, *débâcle de la déclinaison*), mais aussi un

d. s. s'accordant avec le mot immédiatement voisin *argentz*. B 398 *paé, per les dues bocies vendu a n. d. lo picot* : le rédacteur a dû penser *bocies de vin*, ce qui explique le m. s. *vendu*.

Ordre des mots dans la phrase verbale

§ **54**. — Grâce notamment au maintien de la flexion des pronoms personnels et de l'article, l'ordre des mots conserve une certaine liberté. Dans une proposition-complément avec verbe à l'infinitif, le verbe est presque toujours à la fin si le régime n'est pas trop long : *a monsegnor lo dalfin parlar* (A 83), *per les dites supplications dues veys ecrire* (B 616) : v. encore A 29, 34, 35, 121, B 579, 624, 640 ; mais *per fare lo morter* (B 609) à côté de constructions opposées avec régime assez long comme *per la porta de l'Ila tres los frares Menorsz adobar* (A 17). Ordre régime + prép. + inf. dans *et commenseront les dites ecoles a fare* (B 672), prép. + régime direct + inf. + complément dans *per la letra de la relation seyellar del fait de les lb.* « pour sceller la lettre du rapport au sujet de la balance » (A 28).

Les tournures correspondant à l'ablatif circonstanciel latin avec participe passé ont le plus souvent le participe à la fin, ex. *per XXXII. s. lo flor. contà* (A 57, cf. A 89, 90, 98, 99, 116, 135, B 4, 18, 109, 147, 168, 201, 241, 266, 295, 373, 556, 559, 562-568), mais on trouve aussi le participe en tête, ex. *contà lo flurin per XXXII. s.* (A 1, cf. A 153, B 561, 582, 642). Cf. le p. pa. attribut à la fin dans *del maysel lo prumer jortz de juynz uvert* (A 73).

Sur l'ordre des mots dans une phrase avec p. pa. employé sans auxiliaire, du type « un tel, payé tant », v. *tavèrna* au *Lex.*

§ **55**. — Les pronoms personnels régimes se placent après un inf., ex. *sayellar los* (B 628), *fare les* (B 605), *mot à lour* (B 604), à moins qu'il ne s'agisse d'un verbe réfléchi, ex. *se dignar*, ou qu'il n'y ait construction avec un verbe à une forme personnelle. Dans ce dernier cas le pronom se place devant ce verbe : *no se poyssit vendre* (B 363), *lo firont nurir* (A 44), *se volguit dignar* (A 143),

li promimos de donar (B 651). Pronom également devant un verbe à une forme personnelle employé seul, ex. *badels qui los gageront* (A 155), *los vendet* (B 61), *qui les blanchit* (B 678), *l'argen que li deviant* (A 6), *que lour avit prêtà* (B 587), *nos requeriant* (A 86), *nos cosseylle* (B 334), *que nos avit preta* (B 654) : de même pour « y » et « en » : *qui ley erant faites* (B 605), *qui ley allet* (B 663), *s'en travalleront* (A 155), *la letra qui en fut fayta* (A 139), *dessus en conte* (B 529), *non n'ant poü aver* (B 685), *non n'a vendu* (B 458).

Le verbe et le sujet

§ **56**. — Notre texte dit « ce sont », et non « c'est », quand il s'agit d'une chose exprimée par un pluriel, ex. *czo sunt pàes* (B 654, etc...) ; cf. *la quarta semana, furont Chalendes* (B 561).

La tournure du type *turba ruont* est usuelle, ex. *la gen qui non voliant pretar* (A 151), *le remanens de les tavernes del dit meys sont remases* (B 552) ; cf. les ex. cités au *Lex.* pour *lour* se rapportant à un possesseur exprimé au singulier.

Souvent les pronoms sujets ne sont pas exprimés devant le verbe, ex. *fumos eleytz en cossouz* (B 559) ; *mais nos avam fait* (A 100), *que el avit fait* (A 111), *que il ant recet* (B 2), *illi chaysit* (A 68), etc...

Régimes et prédicats

§ **57**. — « Dîner » a la forme réfléchie *se dignar ;* cf. *travalleront* au *Lex.*

O. à sens dat. sans prép. dans *servis fait monsegnor l'evesque* (B 665) ; sans prép. et sans forme verbale dans *lo don mossen l'evesque* (A 27), *deto Lantelmon Cono* (A 33) ; dans *payé Andrevon* (A 589), *payé Armandon* (A 591), on peut voir la résolution de l'hiatus *a A-*.

« Aider » avec un datif, tournure courante aujourd'hui encore en fr. rég., dans *li eydet* (B 678).

Le p. pa. formant un temps périphrastique avec l'auxiliaire « avoir » est toujours au m. o. s. : *tota la pecuni*

que il ant recet (B 2), *messions que avit fait* (A 104, 111, 121), *la perdua que el a fayt* (B 686), *une defauta que avit preys* (B 189), *seys redotes d'or que il aviant preys* (A 105). De même B 552, 553 *les tavernes que il ant trovà uvertes*, avec *trovà* m. o. s.; *uvertes* prédicat est au f. pl. comme *tavernes*, cf. B 2 *que troveront uvertes*.

Tournure du type *prendre à témoin* dans *fumos eleytz en còssouz* (B 559), *eleyseront... en còssols* (B 2), contre *furont eleitz còssol* (A 112) ; cf. TGA 8, 10 *etablisso a mi her*, 12 *etablisso mos esequtors*. Cf. *etimà a* (B 259, 261, 263, 265, 267, 268), contre *etimà* sans *a* plus fréquent.

Propositions subordonnées

§ **58**. — Proposition-régime avec verbe à l'inf. : *conte si aver vendu* (B 172).

Insi a pour corrélatif *que* ou *quant ; tant* a pour corrélatif *quant* (au sens de « autant... que », mais *tant que*, *en tant que* « jusqu'à ce que ») ; cf. *per czo quar* « parce que » (B 634).

La négation explétive est fréquente dans les comparaisons, ex. A 30 *mais... que li monea menua non fasit*, A 133 *plus que non aviant de cors*.

Résumé des principaux faits linguistiques

Phonétique

§ **59**. — *A* tonique reste sauf après palatale (§§ 8, 9), trait caractéristique du franco-provençal ; *e* et *o* toniques sont diphtongués à peu près dans les mêmes conditions qu'en français (§§ 11, 13, 15, 16) ; presque toutes les anciennes diphtongues semblent réduites (§§ 11, 13, 16-19, 29, 31, 33, 36) ; nasalisations très avancées, présentant probablement déjà l'état actuel (§§ 12, 15 *in fine*, 16 *in fine*, 18).

Accord, dans les grandes lignes, avec l'ensemble des parlers franco-provençaux pour le traitement des posttoniques finales : *a* conservé sauf devant consonne ou après palatale (§§ 18, 19) ; lat. *-ŏ*, *-ŭ* représentés par *-o*, sauf actions d'analogie (§ 20).

Débuts du passage de *a* prétonique à *i* après palatale (§ 22).

Amuïssement de *s* + consonne, de *s* finale et de la plupart des consonnes finales (§§ 23-25, 27).

Morphologie

§ **60**. — Décadence de la flexion nominale, à peu près l'état actuel, sauf pour l'article (§§ 42, 44).

Dans les verbes, stade d'hésitation pour les formes de l'imp., du prét. et du p. pa. (§ 48) ; emploi hésitant de l'imp. et du prét. (§ 49) ; emploi du prét. là où en français moderne on emploierait le parfait périphrastique ou même le plus-que-parfait (§ 50).

Syntaxe

§ **61**. — Une certaine fréquence des groupes de mots liés sans préposition (§ 53) ; dans la phrase verbale, ordre des mots encore assez libre (§ 54), pron. pers. régimes encore après l'inf. sauf cas spéciaux (§ 55) ; pronoms sujets souvent omis (§ 56) ; p. pa. invariable dans les temps périphrastiques construits avec « avoir » (§ 57).

Conclusion

§ **62**. — Phonétique presque à l'état actuel : avec la prononciation qu'il semble avoir eue en 1338, le vieux grenoblois serait en général intelligible pour un paysan d'aujourd'hui, malgré quelques traits archaïques de morphologie et de syntaxe.

Signes, termes techniques et abréviations

Signes

§ **63**. — Dans le texte des *Comptes consulaires* établi par Mgr. Devaux, les articles sont divisés et numérotés pour faciliter les renvois, les mots sont séparés, les noms propres sont écrits avec la première lettre majuscule, *j* et *v* sont distingués de *i* et *u*, la ponctuation est introduite ou rectifiée suivant le sens, les résolutions d'abréviations sont en *italiques*, les lettres ou mots suppléés sont mis entre [ ], les lettres ou mots éliminés entre ( ).

Toutes mes adjonctions aux notes sous le texte des *Comptes* et mes adjonctions importantes ou discutables au *Lexique* et à l'*Index des noms propres* sont entre [ ].

Je n'ai pas mis d'astérisque * (signe des formes hypothétiques restituées par induction) devant les mots attestés par des documents grenoblois ou viennois à peu près contemporains de nos *Comptes*.

Dans cette *Introduction*, dans le *Lexique* et dans l'*Index des noms propres* (mais non au texte des *Comptes*) j'ai noté quelques accents et trémas assurés et utiles à l'intelligence des formes.

Voir au surplus mes notes au début du texte des *Comptes*, du *Lex.* et de l'*I.n.p.*

Selon qu'une lettre ou une combinaison de lettres est suivie ou précédée d'un petit trait ou placée entre deux petits traits, elle indique un élément initial, final ou médial, ex. au § 10 *charr-*, *der-*, etc..., *-aria*, *-r*, au § 8 *-e-*, *-ie-*.

Un trait plus long dans le cours d'un article du *Lex.* ou de l'*I.n.p.* indique le mot qui forme le titre de l'article.

$>$ signifie *a évolué en*, $<$ *provient de*.

Les noms latins au singulier sont donnés en général à l'accusatif sans *-m;* des lettres entre ( ) indiquent des éléments du latin classique tombés en latin vulgaire ou en roman très ancien, ex. au § 30 *(cu)curb(i)ta*, au § 13 *me(n)se*, au § 36 *e(t) a;* deux signes de consonne séparés par une apostrophe indiquent un groupe de consonnes résultant de syncope, ex. au § 30 *b't*.

Dans les exemples tirés des parlers des Terres-Froides, *à* est un *a* long et ouvert; *ȁ* un *a* bref et ouvert; *á* un *a* long et fermé; *å* un son intermédiaire entre *a* et *o*, analogue à *au* anglais dans *draw*; *ie* une diphtongue dont le second élément est un *e* faible; *én* une voyelle nasale dont le substrat oral est un *e* fermé; *z̤* une sifflante interdentale sonore analogue à *th* anglais dans *that*.

Les autres mots et phonèmes présentés en transcription phonétique sont placés entre [ ]. J'emploie les signes très généralement usités *u* pour *ou* français, *ü* pour *u* fr., *ö* pour *eu* fr. ouvert ou fermé; *w* pour *ou* dans *ouate*, *ẅ* pour *u* dans *huit; s* pour *s* sourde (*s*ourde, chan*s*on, ba*s*se); *š* pour *ch* dans *chat*, *ž* pour *j* dans *joue; č*, *ǧ* pour it. *c*, *g* dans *cibo*, *gesso;* *ð* pour *th* anglais dans *that; ň* pour *n* mouillée (monta*gn*e).

Dans mes transcriptions phonétiques, le principal accent d'intensité est indiqué par un accent aigu.

Pour les mots livrés par notre texte, j'ai employé l'accent aigu ou l'accent grave suivant que je suis fondé à supposer ouverte ou fermée la voyelle intéressée quand elle est *e* ou *o;* pour les autres voyelles je n'ai employé que le grave.

Quelques termes techniques

§ 64. — J'entends par *explosive*, une consonne placée *avant* les éléments vocaliques de la syllabe dont elle fait partie, par *implosive*

une consonne placée *après*, ex. dans *rendre* le premier *r* et le groupe *dr* sont *explosifs*, dans *portar* les deux *r* sont *implosifs*, *p* et *t* sont *explosifs*.

J'entends par *représenter* un fait de continuation phonétique et par *noter* un fait de graphie (voir p. ex. le début du § 8).

J'emploie les expressions de *voyelle ouverte* et *fermée* conformément à l'usage admis par presque tous les linguistes. M. Rousselot vient de les soumettre à une critique pénétrante (*Revue de phonétique*, t. Ier, p. 17 ss.) d'où il résulte essentiellement qu'elles ne rendent pas un compte précis des divers mouvements de l'articulation. Mais les expressions nouvelles proposées jusqu'ici ne sont à mon sens guère plus satisfaisantes. Je me contente donc des anciennes, sans les prendre à la lettre, entendant essentiellement par *fermée* une voyelle articulée avec un effort musculaire (soit de la langue, soit des mâchoires, soit des lèvres, soit de plusieurs de ces organes en même temps) plus grand que pour la voy. *ouverte* correspondante, et j'appelle p. ex. *fermé* l'*e* de *thé* et l'*o* de *côte*, *ouvert* l'*e* de *près* et l'*o* de *botte*. L'effort en question n'est pas accompli de la même manière par *e* et pour *o*, et d'autre part *e* fermé est musicalement plus aigu que *e* ouvert, tandis que *o* fermé est plus grave que *o* ouvert. Néanmoins il y a un parallélisme frappant entre l'évolution romane de lat. vulg. *e* et *o* ouverts et fermés dans les sens ainsi définis. Les caractères qu'expriment imparfaitement les termes *fermé* et *ouvert* ont par conséquent, au moins en linguistique romane, une importance prépondérante. Force est donc, quand on doit se borner à l'essentiel des faits, de préférer à une classification acoustique fondée sur la hauteur du son une classification physiologique fondée sur l'ensemble du mouvement articulatoire, même si cette classification physiologique ne peut jusqu'à meilleur avis s'exprimer qu'au moyen de termes qui ne sont pas pleinement satisfaisants.

Abréviations

(Dans les ouvrages cités, à moins d'indication contraire, les chiffres romains renvoient aux tomes, les chiffres arabes aux pages.)

§ 65. — a., année.

acc., accusatif.

adj., adjectif.

adv., adverbe.

AFPL. *Altfranzösische Prosalegenden aus der HS. der Pariser Nationalbibl. Fr.* 818, *hrsgg. v. Adolf Mussafia u. Theodor Gartner, I. Theil*, Wien u. Leipzig, Wilhelm Braumüller (H 18 $_{14}$ = récit H, chapitre 18, ligne 14).

arr., arrondissement.

art., article.

BSSI, *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère.*

c. à. d., c'est-à-dire.

cart., cartulaire (de Domène, *Cartulare monasterii Beat. Petri et Pauli de Domina*, p. p. Monteynard, Lugduni, 1859; des Ecouges, p. p. Auvergne, Grenoble, 1865; de Saint-Chaffre du Monastier, p. p. U. Chevalier, 1884; de saint Hugues, *Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble, dits cartulaires de saint Hugues*, p. p. J. Marion, Paris, impr. impériale, 1869; de Saint-Robert, p. p. Auvergne, Grenoble, 1861).

cf., comparez.

class., classique.

coll., collectif.

comm., commune.

comp., composé, composition.

cond., conditionnel (pour les chiffres, v. pr.).

conj., conjoint (formes de pron. pers. en proclise ou en enclise avec une forme verbale) ; conjonction.

conjug., conjugaison.

cons., consonne.

ct., canton.

d., direct (forme nominale continuant le nominatif latin; elle désigne normalement le sujet).

dat., datif.

dér., dérivé.

dét., détaché (formes de pron. pers. non *conjointes* en proclise ou en enclise avec une forme verbale).

Dev., A. Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge*, Paris, H. Welter, Lyon, Auguste Cote, 1892 (extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4me série, tome V).

dim., diminutif.

Doc. I, *Documents inédits relatifs au Dauphiné* p. p. U. Chevalier, Grenoble, 1868.

Doc. II, *Choix de documents historiques sur le Dauphiné*, p. p. U. Chevalier, Montbéliard, 1874.

Du Cange, Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis.*

ex., exemple.

f., fém., féminin.

f°, *fol.*, *folio.*

fr., français.

fut., futur (pour les chiffres, v. pr.).

Godefroy, Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, Paris, Vieweg, 1881-1902.

gr., grec.

IAG, *Inventaire-sommaire des archives communales antérieures à* 1790, *rédigé par M. A. Prudhomme, archiviste du département*, Grenoble, Dupont, 3 vol. publiés de 1886 à 1906, cités par séries AA, BB, CC, DD, EE et FF et pages.

ibid., *ibidem.*

imp., imparfait (indicatif, s'il n'y a pas d'autre indication).

impér., impératif.

ind., indicatif.

inf., infinitif.

I.n.p., *Index des noms propres* des *Comptes consulaires*.

Introd., *Introduction* aux *Comptes consulaires*.

Inv. H. *Inventaire des archives des dauphins en* 1346 p. p. U. Chevalier, Nogent-le-Rotrou, 1871.

it., italien.

Lap., Lapaume, *Recueil de poésies en patois du Dauphiné*, Grenoble, Xavier Drevet, 1878; le premier chiffre (grands caractères) indique la page, le second (petits) le vers, le troisième (grands) un millésime donnant la date approximative du texte cité.

Le Blanc, *Traité historique des monnoies de France depuis le commencement de la Monarchie jusqu'a present*, par M^r^ le Blanc, Paris, 1690.

Lex., *Lexique* des *Comptes consulaires*.

litt., littéralement.

m., masc., masculin.

M. L., Meyer-Lubke, *Grammaire des langues romanes* (citée par tomes et paragraphes).

Morin, H. Morin, *Numismatique féodale du Dauphiné*. Paris, Rollin, MDCCCLIV.

ms., manuscrit.

MSL., *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*.

n., note.

n. de fam., nom de famille.

neut., neutre.

not., notamment.

o., oblique (forme nominale continuant l'accusatif latin; elle désigne normalement le régime).

ord., ordinaire.

p., page.

pers., personnel.

p. êt., peut-être.

p. ex., par exemple.

Pilot, J. J. A. Pilot, *Notice sur les anciennes rues de Grenoble*, Grenoble, 1843 (extrait du *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, t. II, p. 285 ss.).

Pilot, *H. mun.*, J. J. A. Pilot, *Histoire municipale de Grenoble*, Grenoble, 1843-1851 (extrait du même *Bulletin*).

pl., plur., pluriel.

poss., possessif.

postverb., postverbal (adj. ou subst. tiré du thème d'un verbe).

p. p., publié par.

p. pa., participe passé.

p. pr., participe présent.

pr., présent (indicatif, s'il n'y a pas d'autre indication); 1, 3, 4, 6, 1re, 3e personne du singulier, 1re, 3e personne du pluriel.

prép., préposition.
prét., prétérit (fr. *chanta*).
prob., probablement.
procl., proclise, proclitique.
pron., pronom.
prov., provençal moderne.
Prudh., A. Prudhomme, *Histoire de Grenoble* Grenoble, Alexandre Gratier, 1888.
qqch., quelque chose.
qqf., quelquefois,
R., *Romania*.
Ravanat, A. Ravanat, *Dictionnaire du patois des environs de Grenoble*, Grenoble, libr. Jules Rey, 1911.
RB. *Arm.*, Rivoire de la Bâtie, *Armorial de Dauphiné*, Lyon, librairie ancienne d'Auguste Brun, 1867.
rég., régional.
rel., relatif.
RLR. *Revue des langues romanes*.
r°, *recto*.
rom., roman.
s., siècle.
s., sing., singulier.
sj., subjonctif.
ss., et suivants, et suivantes.
subst., substantif, substantivement.
TDF, F. Mistral, *Lou Tresor dou Felibrige*.
Terreb., *Inscriptions de Vienne* (moyen âge) p. p. A. de Terrebasse, Vienne, 1875.
TF, A. Devaux, *Dictionnaire des Terres-Froides* (inédit).
TGA, testament de Guigues Alleman (1276), dans Dev. 41-44; cité par articles.
TGAT, cité par correspondance aux articles de TGA, variantes et compléments fournis par une copie du testament obligeamment communiquée par M. H. de Terrebasse.
Thomas, A. Thomas, compte-rendu de l'*Essai...* de A. Devaux, dans *Essais*, p. 130-140; Thomas, *Essais*, A. Thomas, *Essais de philologie française*, Paris, Emile Bouillon, 1897; Thomas, *Mél.*, A. Thomas, *Mélanges d'étymologie française*, Paris, Félix Alcan, 1902 (fascicule XIV de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris*); Thomas, *Nouv. Essais*, A. Thomas, *Nouveaux Essais de philologie française*, Paris, Emile Bouillon, 1904.
un., unique.
v., voyez.
Valb., Valbonnais, *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins*, Genève, Fabri et Barrillot, 1722.
verb., verbe, verbal.
vfr., vieux français.
vha., vieux haut allemand.

vit., vieil italien.
v°, *verso*.
voy., voyelle.
vpr., vieux provençal.
vulg., vulgaire.
ZRP, *Zeitschrift für romanische Philologie*.

Le lecteur qui se reportera aux passages cités de l'*Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge* constatera plus d'un désaccord entre certaines explications que l'auteur de ce livre fondamental proposait en 1892 et certaines explications que je propose vingt ans après à la lumière d'un texte dont il a préparé la publication enfin correcte et complète avec la rigueur scientifique et la *pietà di patria* que tous admiraient en lui.

Si une impitoyable maladie n'eût surpris Mgr. Devaux en pleine activité de travail, il aurait sans nul doute commenté ce texte infiniment mieux que je ne l'ai fait. Mais je crois que, mettant à profit les récentes conquêtes de la science du langage, il serait arrivé pour l'essentiel aux mêmes conclusions que moi.

En tout cas, si j'ai pu çà et là résoudre un doute, écarter une idée fausse ou préciser une idée vague, l'honneur en revient avant tout au savant dont les livres et les entretiens m'ont constamment guidé dans ma tâche.

Jules Ronjat.

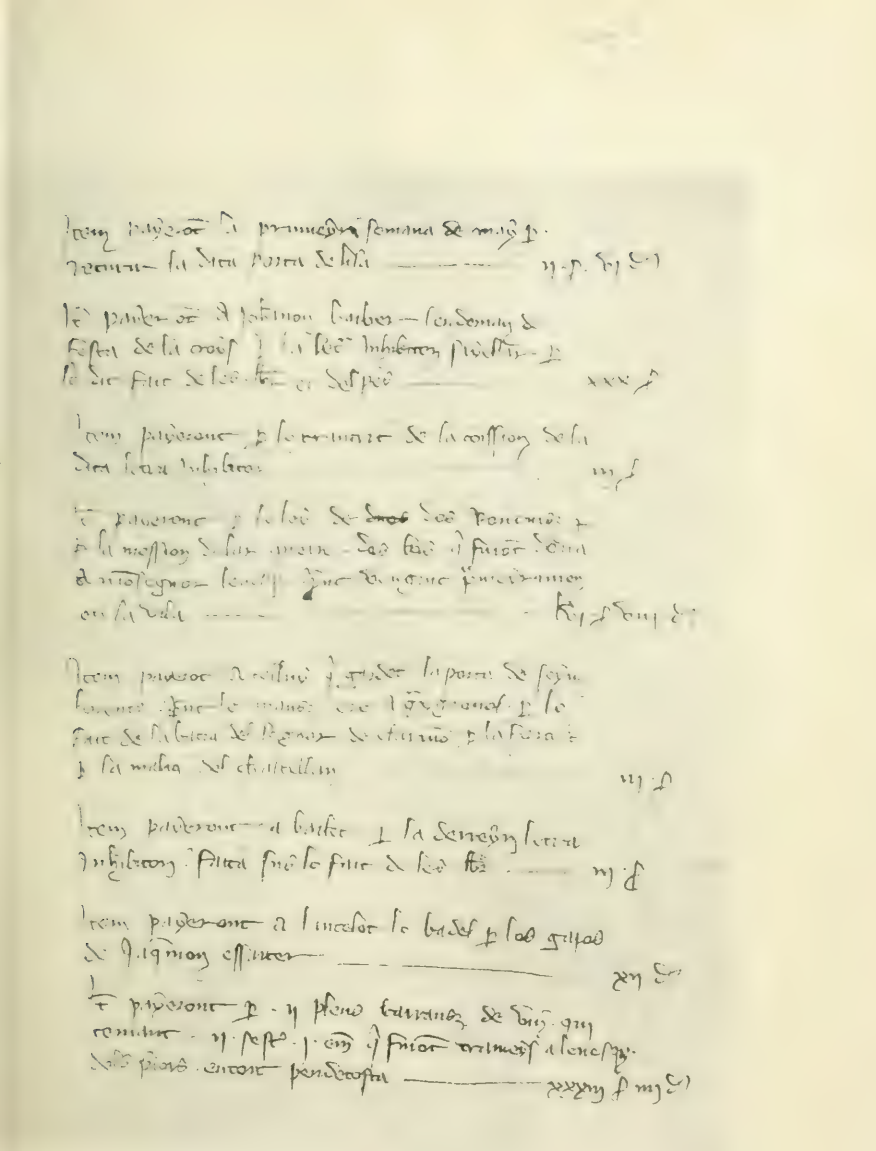

Fol. 14, r°
D'après une photographie de M. l'abbé P. Senequier-Crozet.

COMPTES CONSULAIRES DE GRENOBLE EN LANGUE VULGAIRE (1)

A. — Comptes de 1338-1339

1. (*fol.* 12, *r°*). Czo sunt les payes et les messions faites per Andrevet de Romanz, Guigonet Tosquan et Guillermon Geneveys, cossols de la vila de Greygnovol, deys la derreyri semana de feurer corant M.CCC.XXXVIII. en say, a monea corant *con*ta lo flurin *per* XXXII. s.
2. (*fol.* 13, *r°*). Prumeyrimen, ant paie *per* una lova qui fut *prey*sa tres la Clotra, lo mars ap*res* carement*r*antz lo veyl, V. s.

A monea corrant conta lo flur*in* d'or XXXII. s.

3. It., donemos a mossen Jasselmo Beugeys, jujo de la cort cuminal de Greygnovol, *per* so *que* fut favorablos el cossols *per* la bona gen de la vila, XL. s.
4. Item, donemos a moss. Esteven Per*e*la, *gran*t jujo, per cella mema causa, en X. sest. de civa, LX. sol*s*.
5. Item, payemos, *per* V. mandamenz dels fornajos, lo mars devant mey carema, II. s. VI. d.
6. Item, donemos a I. garson *per* portar una letra a midon Margarita d'Avalon, *per* czo *que* nos alongetz la pay de l'argen *que* li deviant li ditz cossols, IIII. s
7. Item, payemos a Tevenon de Goncelin *per* adobar lo pes et la mayson, la prumeyri semana de *mar*s, VI. lb. XIX. s. II. d.
8. Item, payemos a *Per*on Pinet *per* alcuns esc*ri*tz *que* fit *per* lo fait de les lures, II. s.
9. Item, el clergo Johan*non* de Losana *per* los esc*ri*tz de la letra dels dos segnors *per* cel memo fait, XVIII. d.
10. Item, payer*ont* a Barlet, lo vendres devant Rampaus, *per* proces de cellos qui ityant *condem*pna *per* lo fait del pes et de les lures, L. s.

(*v°*). Item, *per* una letra enpetra, VI. d.

(1) *Adjonctions miennes entre crochets* [ ] *dans les notes.*— J. R.

Item, *per* la chartra de l'election dels cossios, v. d.

11. Item, payeront a la femna qui nurit i. pouro effant gita, *per czo que non* allet a mal, xx. s.

12. Item, payemos a Andrevon, lo badel, lo sandos saynsz, *per* los ajornamensz de les gensz *qu'*el avit fait sus lo fait de les lures, ii. s. vi. d.

13. Item, doneront a Guill*ermon* de Briortz, chatellan de Greygnovol, *per czo que* fut amis et favorablos sus lo fait de l'ap*el* de les dues lb., lx. s.

14. Item, payeront *per* la mo*n*ta de l'argen *qu'*il p*r*iront els lumbars *per* lo *ser*vis qui fut fait a mo*n*ssegnor l'evesq*ue* de Greygnovol, xxiii. s.

15. Item, payemos a Raynaut Ateyna *per* la chartra del fait de les lb., l'endeman de festa saynt Jorjo, xl. s.

16. Item, doneront a la cria, qu*an*t cr*ie*t lo commun a vendre lo sando ap*r*es festa sayntz Jorjo, ii. s.

17. Item, payemos *per* la porta de l'Ila t*r*es los frares Menorsz adobar, ix. s. iii. d.

18. It., *per* i. messajo *qui* allet querre moss. Raymo*nt* Fal*avel* en ses mo*n*tagnes de Chassonajo *per* lo dit fait del(s) pes et de les lb., iii. s. ii. d.

19. (*fol.* 14, *r°*). Item, payero*n*t, la prumeyri semana de may, p*er* recurir la dita porta de l'Ila, ii. s. vi. d.

20. It., payero*n*t a Johan*n*on Barber, l'endeman de festa de la Croys, p*er* la let*ra* inhibitori sayellar p*er* lo dit fait de les lb. et del pes, xxx. s. — Item, payeront p*er* lo trancrit de la co*m*ission de la dita letra inhibitori, iii. s.

21. Item, payeront p*er* lo loy de dos roncinsz et p*er* la mession d'alar querre dos bos *qui* furo*n*t dona a mo*n*s-segnor l'evesq*ue* qu*an*t venguit p*r*umeyrimen en la vila, lvi. s. viii. d.

22. Item, payero*n*t a celluy *qui* gardet la porta de Seynz Lorentz, qu*an*t le mansz (1) ere a Greygnovol p*er* lo fait de la batia del segnor de Clarmo*n*t, *per* la forci et p*er* la malici del chastellan, iii. s.

(1) [*On peut tout aussi bien lire* mausz, *qui a l'avantage de donner un sens plus net*].

23. Item, payeront a Barlet *per* la derreyri letra inhibi tori faita sus lo fait de les lb., III. s.

24. Item, payeront a Lancelot, lo badel, *per* los gajos de Jaquemon, essarter, XII. d.

25. Item, payeront *per* II. plens barrausz de vin qui te niant II. sesters I. emina, *qui* furont trameys a l'evesque dels preiors entorl Pendecosta, XXXIII. s. IIII. d.

26. (*r°*). Item, payeront a Perenon de Quelz, mercer, *per* II. tapitz de que furont cuvertz li bos *que* om donet a mossen l'evesque, C.XI. s. IIII. d.

27. It., payeront els lumbars de Greygnovol, lo mars apres festa de Cors de Def, *per* la forci et *per* la malici de jujo cuminal et de la cortz, *per* reymer los gajos de Bernartz Vacher *que* li cossol aviant fait per lo don mossen l'evesque, LXIIII. s. — It., *per* les montes, IIII. s.

28. It., payeront *per* la letra de la relation seyellar del fait de les lb., lo segon jort del meis de jul, a Johannon Barber, LX. s.

29. It., payeront, a X. jors de jul, *per* la porta de la Pereyri et de Sayns Lorensz adobar, prumeyrimen, *per* I. dosena de chourons, XX. s. — It., *per* I. dosena et dymey de pos, XV. s. — It., *per* chavilles de fer, IIII. s. — It., *per* II°. de claveusz, III. s. IIII. d. — It., *per* IIII°. et dymey de tevola, VII. lb. VI. d., *con*ta chaque cent XXXI. s. — (*fol.* 15, *r°*) It., *per* aduyre la tevola, XVIII. d. — It., *per* lo morter fare, XII. d. — It., *per* II. chapus *per* VI. jors, XXX. s.

30. It., payeron[t] a Peron d'Albin *per* lo chanbo de LII. flor., *que* valian[t] mais li flor. *que* li monea menua non fasit, VIII. s. VIII. d.

31. It., payemos a Barlet, lo mercres devant la meyout, *per* la comission de seyrimen de la vila et de ses franchiays, XV. s.

32. It., payemos *per* les messions de Martin Renou et de Guigo Tosquan qui furont vers Belveir et vers Vianna *per* lo fait de les lb. et per revocar alcunes cries, et iteron[t] *per* II. jors, et *per* lo loyer de II. garsons et de II. rocins, VIII. lb.

33. It., payemos a *Per*on Arnout, la vegili de la meyout, *per* la chartra del deto Lantelmon Cono, IX. s.

34. It., payemos a Boysson, lo fauro, lo luns apres la meyout, *per* la porta de Porta Troni (1) adobar, II. s. VI. d.

35. It., paemos a *Fran*ceys, lo sarrallIour, lo sandos de l'oytava de la meout, *per* la porta de la *Pertuseyri* (2) adobar et *per* metre sarraylles, XIIII. s.

36 (*r°*). Item, payemos a *Per*on Arnout *per* la *qui*tanci de Leuczonet d'Avalon et de si marc, X. s.

37. It., donemos el vallet qui gardet la porta de Porta Troni (3) *per* lo derey del[s] Comers et de Monfort, XII. d.

38. It., paeront els chapus qui ant adoba la porta de rere la Clotra, XV. s.

39. It., paeron[t], lo luns devant seynt Michel, a Johant Barber, *per* los escritz et *per* los proces et *per* les letres qu'el a fait del fait de les lb., C. s.

40. It., paeront mais li dit cossol *per* lo *grant* talapent sus lo banc devant et *per* una parey fare en la chambra et *per* terrar tota la mayson del pes, C.XII. s. II. d.

41. It., payeron[t] *per* III^c^ de segnavols *per* los mouners (4) dels molensz de Greygnovol, XII. s.

42. It., payeront *per* I. lou *qui* fut preys l'oytava de seynt Martin l'ant desus dit, V. s.

43. It., paeront a *Per*onon Boquet *per* II. dosenes de pos *que* fit prendre *per* forci Guillermos de Briort, chatellans de Greygnovol, *per* fare adobar la porta Andr[evon] Matef maugra los cossios *per* lo derey de ceusz de Comers et de Monfortz, XXIII. s.

44. (*fol.* 16, *r°*). It., paeront *per* lo nurimen de I. effant gita el banc de Mal Conseyl, *per* so *que* non peretz ni alet a mal, et *per* amor de Def lo firont nurir li cossol, LX. s.

(1) [*M. Debraye lit* la porta de la Pertuserri].
(2) *Ms.* Pertuserri.
(3) [*M. Debraye lit* Trioni].
(4) [*Ms.* monners].

45. It., payemos a Juhan Pic *per* VI. cedules de paper escrites *per* luy sus lo fait de les lb. et del pes, VI. s.

46. It., payemos mays a les nurices qui nuriant los dit effans gitas l'oytava de festa seynt Martin, LX. s.

47. It., paeront el jujo cominal, so et a saver a mossen Jacelmo Beugeys, *per* lo sayel de la letra de la revocation de les moneyes, C. s.

48. Item, paeront, lo vendres apres festa seynta Catalinan el brochier de la rua Meyna, *per* los bruecz qui furont perdu el fue *qui prit* en l'otal Johannon de Corp, VII. s.

49. It., payeront a la gayta, *per* son salayro de XII. meys, seins la derreyri semana de feurer corant M.CCC.XXXIX., conta *per* chacun meys XX. s., XII. lb.

50. It., paeront el brochier de la rua Meyna, *per* VI. bruecz et *per* II. banales *qui* se perderont el fue de la Clotra Notra Donna lo sandos devant Chalendes (1) l'ant de sus dit corrant, VIII. s.

51 (*v°*). Item mays paeront *per* la chartra de quitanci de II. flur. d'or *que* doneront Tibausz et Franceys de Clays, frare, XII. s.

52. Item, doneront el jujo cuminal *per* los bons servis *que* lor avit fait le dit jujos cuminaus, en II. flor., LXIIII. s.

53. Item, doneront el vallet qui portet la letra de la contessa de Savoy *per* lo guiajo de la feyri de Seynt Safurin, XII. d.

54. Item, paeront, lo mars apres festa saynt Pere Chara, *per* los covenens *que* fit Guigonet (et) Tosquan et l'autro argent el dit Andrevet de Romansz et Guillermons Geneveys sure l'o[b]ligation de II. flor. d'or *que* li dit Andrevetz et Guillermons Geneveys aviant recet a meygayn *per* les necessitais de la vila de Juhannon Garin et de la mulier de Filos, de Vif, VI. s.

55. Item, paeront mays *per* la monta de XX. lb. de bona monea *que* enpronteront dels lumbars *per* payer el chatellan de Greygnovol *per* lo bant del vin de monsegnor lo dalphin del meys d'out, XX. s.

— It., *per* la chartra del deto cancellar, VI. s.

(1) *Ms.* en, *raturé.*

56. (*fol.* 17, *r°*). Item. paeront a Giroudon de Bregniz, *per* adobar lo chamin de la mo*n*ta del pont *per* lo cosseyl dels cossios et *per* pavir, *quar* ere epesses, XLVI. s.

— It., a Andrevo*n*, lo badel, *per* czo memo, V. s.

57. Su*mma* de totz los depens et messions faites entroci a monea cora*n*t *per* XXXII. s. lo flor. co*n*ta, C.III. lb. V. s. VII. d. — valo*n*t LXXIIII. flor. et dymey ob. gros.

58. Payes faites a XXXVII. s. lo flor. co*n*ta.

— Item, payero*n*t els escrivansz de moss. A(r)gout de Bausz et moss. Amblart de Belmo*n*t, *per* les letres et *per* los sayels del fait de la sentenci de les lb. et del pes de sus dit, XII. s.

59. It., paeront, *per* lo comant dels co*n*seyllours de la vila, els frares Pre*i*ours de la vila de Greygnovol et a l'eveso*que* de Tiber*t*ina (1), *per* los travayls *que* le prio*u*[r]s et le covensz et le devantz ditz eveso*que*s aviant agu *per* acordar lo faitz de la vila *qui* ityant en debat ve*r*s mo*n*ss. lo dalfin, sus lo se*r*vis *que* el volit aver de la vila *per* sa venua, qui lor demandave et volit aver II.M. flor., X. lb. X. s.

Et renderont les letres (2) sayllays de la dita acordi sensz poynt de mession.

60. (*v°*). It., paeront *per* lo se*r*vis *que* firo*n*t a moss. Agout del Bausz et a moss. Amblart de Belmo*n*t *per* lo bon portame*n*t que *il* firo*n*t ve*r*s la vila per lo fait de les lb., *quan*t furo*n*t rendu li gajo de la poura gentz la semana devant Ra*m*paux, VII. lb. VI. s.

— Item, doneront el baylli et el jujo *per* lo bon portament *que il* firont ve*r*s la vila *per* lo fait desus dit et de les lb., LX. s.

61. Item, donemos el badel que nos bayllet le chatellansz *per* fare urir lo fort, XII. d.

— It., paeront a Joha*n*non Pic *per* l'apellation (3) *que* il firont per lo fait del fort, II. s.

(1) [*Ou* Tibu*r*tina? *Le ms. a un* b *barré* entre i *et* t. Domino Johanne Tiburtino episcopo, *dans un acte de* 1338 *cité par* Valb. II, 359].

(2) *Ms.* letras.

(3) *Ms.* la pellation.

62. Item, doneront els notarios de la cort *per* los travayls *que il* oront *per* renovellar lo sayrimen de la vila et *per* la letra de la revocation de les penes *que* le jujos lor mit *per* lo fait del fort, lo mercres saynz, XXXVII. s.

63. Item, doneront, lo sandos de Paques, a Andrevon, lo badel, *per* divers ajornamenz *que* nos avit fait, XII. d.

64. Item, paemos, lo sandos de la *quinzena* de Paques, a Andr[evon]. lo chapus, *per* adobar lo chamin de la Rochi, so et a saver *per* IIII. chapus et *per* IIII. homensz et *per* chavilles de fer, XVIII. s. VIII. d.

65. (*fol.* 18, *r°*). Item, paeront *per* trancrire los papers del commun et del fornajo, dues veys, LXX. s.

66. Item, donemos el vallet *qui* gardet les portes per lo desaires de la mulier Rovoyron, XVI. d.

67. It., doneront *que* coteront les torches qui furont donays a moss. Agout del Bauz et a moss. Amblart de Belmont, et fait *presentz*, XX. s

68. Item, cotetz d'adobar li porta de Porta Troni (1), *quant* illi chaysit lo mars devant Pendecosta *corant* M.CCC.XXXIX, tant *per* ferramenta *quant per* autres choses, XXVIII. s. VI. d.

69. Item, doneront à Johan*non* Pic, lo sandos de Pendecosta, *per* la le*tra* en que ere le decretz del jujo per lo fait dels forners, LXX. s.

70. Item, paeront, lo mercres devant la festa Def, a Barber, *per* una chartra et *per* la copi de l'enquesta de la mulier Rovoyron, XII. sol*s*.

71. It., paeront a Peron Jorjon, la diomengi de Rampaux, *per* totes les messions *que* el avit fait *per* lo fait de les lb., en que el itetz VIII. jors, tant *per* son salario, ses depens et *per* lo loy*er* del rocin et del garson *que* el menet avoy sy, C. s.

72. It., paeront *per* XXVII. fays de bronda *qui* furo*nt* meys *per* adobar lo chamin de la Pereyri, IX. s.

73. (*v°*). Item, doneront *per* ametre (?) (2) lo peyllo del maysel lo prumer jortz de juynz uver*t*(a), XIX. s.

(1) [*M. Debraye lit* Trioni].

(2) [*Je lis* auatre *valant* avatre].

74. It., paeront mays *per* adobar lo chamin de la Pereyri, lo segont jort del meys desus dit, *per* lo salario de dos chapus, VI s. — Item mays, lo jort enseg[u]entz, *per* autros dos chapus en cella mema oura meys, VI. s. — It., paeront *per* VI. homensz, a XX. d. l'omen, X. s. — It., paeront a Guill*ermon* Pila, a VIII. jors del meys de juyntz, *per* dos *gra*ns tras qui furont meys *per* adobar lo chamin de la Pereyri, *que* aviant *pre*ys li cossol devant nos, XX. s.

75. It., a Johan*non* Rofet, *per* los escritz *que* firont cil de la vila el fait de Bella Marchi, II. s.

76. It., paeront a N'Aymo Matef, a VIII. jors de juyntz, *per* la ver*tu* de una letra *que* N'Aymos Matef rendet *per* XXX. s. de bona mo*n*ea, *con*ta lo gros *per* XXIII. d., que Guill*ermos* de l'Armona avit *pre*ta el commun, VII. antz itiant passa, XLVIII. s. ; et rendont la letra.

77. Item, paeront, lo jort desus dit, *per* tres defautes *pre*yses sus Druetz et Aymonet Rollant et *per* lo fait del commun, III. s.

78. (*fol.* 19, *r°*). Item, paeront a Giroudon de Bregniz *per* la vertu de I. mandam*ent* que le jujos donet *con*tra los cossios *per* fare adobar lo chamin de la poya de sus lo pont, XLV. s. — It., paeront *per* cel memo fait a An-dr[evon], lo badel, V. s.

79. Su*mma* de les dites payes faytes entroci a monea cora*n*t XLVIII. lb. II. s. VI. d., lo flor. conta *per* XXXVII. s., et val*ont* XXVI. flor. VI. d. de mo*nea*.

80. Payes a XL. s. lo flur. d'or.

— Item, paeront a Tevenon de Goncelin, a XVIII. jors de juyl, et *per* III°. de segnavols et *per* I. quert de pap*er* achata, XIIII. s.

81. Item, paeront el grant Perrin *per* allar querre Martin Renou ver*s* les mo*n*tagnes de Chassonajo *per* lo fait dels estudios et de la monea, IIII. s.

82. Item, doneront a I. badel *qui* mandet los *pro*domenz de la vila *per* lo fait del estudios *per* fare la respon-sa (?) (1), XII. d.

(1) [*On lit plutôt* desponsa].

83. Item, dependeront Guigonetz Tosquans et Guillermonz Geneveys, quant alleront vers Vianna a monsegnor lo dalfin parlar per lo fait de la bona moneya, VIII. lb.

84. (*r°*). Item, paeront, a XVI. jors de jul, a Chariol, per la maheyri qui fut preysa per adobar lo chamin de la Pereyri, VII. lb. X. s. — Item, paeront a Michel Vacher per chavilles de fer per cel memo fait, IIII. s. VI. d.

85. It., paeront a Johannon Roffet, lo XVI. jort de juyl, per los titols et per les reponcions faytes a monsegnor l'evesque per lo fait dels estudios, III. s.

86. It., paeront a Dalmas, lo badel, qui ajornet lo cosseyl de la vila per aver tractamens avoy lor per lo fait de les ecoles sure czo que nos requeriant li rector dels estudios que los prosognessam (1) de seys escoles et de C. leytz, III. s.

— It., paeront a Johannon Roffet per alcuns escritz que fit sus lo fait de les dites escoles, XII. d.

87. It., paeront a Perenon Grinda, lo vendres devant Notra Donna de meyout, per I. plen barral de vin, qui tenit XLVI. picots, qui fut dona a moss. Esteven del Res, XXX. s. VIII. d.

88. Item, paeront a la cria qui allet per la vila criant que negunsz no fut si ardis de prendre eygraz en l'outruy vigni, et sus grant pena, XII. d.

89. (*fol.* 20, *r°*). Summa delles payes faites entroci a monea corant, lo flor. per XL. s. conta, XVIII. lb. XII. s. II. d., vallont IX. flor. III. d. ob. de gros et VI. d. mon.

90. Payes a XLI. s. lo flor. conta.

Prumeyriment, payeront, la vegili de saynt Bertholomef, per lo trancritz d'alcuns mandamensz qui furont fait els cossols sus lo fait de les escoles, III. s.

91. Item, paeront a Jaquemon de Seynt Martin, per I. plen barral de vin qui fut donas a mossen Esteven del Res per sa chavallari novella, quant venguit prumeyriment, XXX. s.

(1) [*Je lis un* p *cancellé suivi d'un mot qui peut se lire* soguessam *ou* sognessam ; *v. le* Lexique *au mot* sognessam].

— It., payeront a Johannon de Corp, per les torches qui furont donays el dit moss. Esteven per czo memo, VI. lb.

92. It., paeront per una roba qui fut dona per amor de Def a la malada d'outra lo pont, tant per lo drap quant per la fasson de la dita roba, XXI. s.

— It., paeront a I. badel qui allet urir la maladeyri d'Esson, XII. d.

— It., payeront a III. badeusz qui miront la dita malada en la maladeyri, III. s.

93. It., paeront, lo lunsz devant festa Seynt Luc, a I. garson qui portetz una letra el prior de la Plateyri (*v°*) de Lyan, de par los rectors de les escoles de Greygnovol, XII. s.

94. It., payeront per portar l'archi del commun en l'orour Johannon de Losana, VIII. d.

95. It., payeront, lo sandos devant festa seynt Luc, per una letra fayta sus lo fait de les lb., IIII. s.

96. It., paeront per la monta de XVIII. flor. d'or qui furont empronta per payer el baylli la pension de monsegnor lo dalphin, XVI. sols.

97. It., paeront, per esaminar la dita malada, a maytre Symon et Anthonio, lo barber, per X. torneys d'argent ; valont XXXIIII. s. II. d.

98. Summa delles payes faites entroci a monea corrant, lo flor. per XLI. s. conta, XII. lb. IIII. s. X. d.; valont VI. flor. meynsz XIIII. d. mon.

99. Paies faites a XXXIII. sols lo flor. conta.

Item, payeront per I. dignar qui fut faitz a moss. Amblart de Briorz, baylli, a Guillermo de Briortz, chastellan, a Richardet Argout, corrier, et el grant jujo et el jujo cuminal, XXXVIII. s. X. d.

100. (*fol.* 21, *r°*). Item, per les messions que nos avam fait per trametre messajos per totes les gensz de la vila et per la cria de la vila, VII. s. III. d.

101. Item, paeront a la cria qui criet per tota la vila, per dues veys, que totes (1) les gens de la vila venguesant en la cort cuminal a certan jort per renovellar lo sayriment de la vila, II. s. IIII. d.

(1) *Ms.* totos.

102. It., paeront *per* I. sopar que firont a maysson de moss. Jacelmo Bougeys, *quant* fut renovellas le seyrimensz de la villa, XXIX. s. VI. d.

103. It., paeront, lo *prumer* vendres de Careyma, [quant] furont esamina tuytz li tav*er*ner de la vila corr*ant* M.CCC.XXXIX., et cotet li esamination, XXXII. s. IIII. d.

104. Item, paeront *per* les messions *que* avit fait Hugos de Cizerins *per* demandar I deto de C. flor. d'or *que* li deviant, XI. s.

105. Item, paeront *per* lo chambo de seys redotes d'or *que* il aviant p*r*eys p*er* XLIIII. s., et no valiant maque XLIII., VI. sols.

106. It., paeront a cellos qui garderont la porta de Tres la Clotra, de la P*er*eyri, de Seynsz Lorensz, p*er* lo derey dels Comers et de Mon*f*ort, IIII. s.

107. (*v°*). Item, paeront *per* tran*c*rire lo pap*er* del fornajo et de les tavernes et de les messions, LXX. s.

108. S*umma* de payes faites entroci a mo*n*ea corr*ant*, lo flor. p*er* XXXIII. s., IX. lb. XI. s. III. d., valo*n*t V. flor. IX. d. ob. de g*r*os, meynz III. ob. mon.

109. Paies faites a XXXVI. s. lo flor.

— It., paeront a I. badel p*er* faire urir l'us del fort de la rua Meyna, XII. d.

— Item, paeront *per* una chartra *qui* fut faita sure l'a pel (1) del fait del dit fortz, II. s.

110. Item, paeront p*er* lo loyer de dos rossinsz q*ue* lohe ront duy del cossos *per* allar *par*lar el baylli v*er*s Bella Marchi sus lo fait de les chavochies, VI. s.

111. It., paeront el Guion, *per* lo *con*seyl dels cosseyllours del commun, p*er* les messions q*ue* el avit fait p*er* demandar son deto et *per* aver alongiment del dit deto, L. s.

112. It., paeront p*er* la chartra de lor election, q*uant* fu ront eleitz cossol, a P*er*on Jorjon, XX. s.

113. (*fol.* 22, *r°*). Item, paeront *per* les letres de les *con*fessions faites a les p*r*essones qui nos aviant preta, V. s.

114. Item, paeront a la dita nurici qui nurie lo petit enfant gita, XXX. s.

(1) *Ms.* la pel.

115. *Summa* de payes faytes entroci a *monea* corrant, lo flur. *per* XXXVI. s. *conta*, C.XIIII. s., valont III. flor. et II. gros.

116. Czo sunt payes faites *per* los ditz cossios a lesz gens de la vila qui lor aviant preta *per* lo *servis* qui fut fait a *monsegnor* l'evesq*ue*, a sa prumeyri venua en la vila, payesz a XXXII. sols lo flurin *conta*.

Prumeyriment, a *Peron* Giraut *per* la dita causa — XX. s. (1).

— It., paeront a *Peron* Chaucheyri, lo sandos devant festa seynt Nicolas, *per* la causa desus dita, II. florins.

— It., paeront a Fiartz de sus lo pont, *per* la dita causa, XXX. s.

It., paeront a Guigonet de Grivellinz, *per* cella mema causa, I. florin.

(*v°*). It., a Franceys, seller, *per* cella mema causa, I. florin.

— It., paeront a Jaco, lo nevo*n* Jaqu*e*met Lapo, *per* la dita causa, I. flor. d'or.

— Item, paeront a Teveninz de Losan*a*, *per* la dita causa, I. flor.

— It., paeront a Rovoyron, *per* la dita causa, I. flor.

— It. a Ambroys, lo ga*n*ter, *per* la dita causa, I flor.

— It., a Guillerm*on* de Bagniousz, *per* la dita causa, II. flor. et VIII. gros *per* II. redoles d'or.

— It., a Johan*non* de Monbonnout, *per* la dita causa, II. flor.

— It., à Thomassetz, escofer, *per* la dita causa, I. flor.

— It., a Ber*t*on(o) Villet, *per* la dita causa, IIII. flor.

— It., a la mulier Etevenet Vacher, *per* la dita causa, I. flor.

(*fol.* 23, *r°*). It., a *Peron* Magninz, *per* l'amermament de dos flor. que el avit preta *per* la dita causa, XXIX. s. IIII. d.

— It., a Ber*t*holomef, lo poter, *per* la dita causa, II. flor.

— It., a Franceys, mercer, *per* la dita causa, XX. s.

(1) *A partir d'ici le ms. porte, après chaque mention de prêt:* Exstat litera signata per A, B, *etc...* (*avec des abréviations diverses*).

— It., a N'Andref Boquet, *per* cella causa, xx. s.
- Item, a la Johannona, *per* lo dit fait, xii. s.
— It., el Guion, *per* cella mema causa, xxx. s.
— It., a Michel Vacher, *per* cel memo fait, i. flor.
— It., [a] Amoudrif (1), l'epaer, *per* lo dit fait, ii. flor.
— It., a Gonon Routz, *per* la dita causa, x. s.
- - It., a Peron Magnin, *per* l'amermamen de ii. flor. *que* el avit preta *per* lo dit fait, xxx. s.
— Item, mays paye el dit Peron Magnin, *per* la dita causa, xv. s.
(*v°*). Item, paeront a Limogin, *per* la dita causa, ii. flor.
- - It., a Johan*non* de Corp, *per* l'amermamen de iiii. flor. *que* avit preta *per* la dita causa, xl. sols.
— Item, a Johan*non* Barber, *per* lo fait de sus dit, i. flor.
— Item, a Girout, de sus lo pont, *per* la dita causa, i. flor.
— Item, a Peyre Marc, *per* la dita ca*usa*, xl. sols.
— Item, a Mantonna, *per* la dita ca*usa*, i. flor.
— Item, a Bastardin de Gap, *per* la dita ca*usa*, ii. flor.
— It., a Brocef, lo retondare, *per* l'amermament del pret de i. flor. *que* fit els dit cossios del devant dit monsegnor l'evesque, xvi. s.
— It., payeront a Druet et Eymonet Rollant, *per* la dita causa, vi. flor.
— It., a Perenon de Quet, *per* la dita ca*usa*, iii. flor.
(*fol.* 24, *r°*). Item, a Johan*non* Routz, *per* la dita ca*usa*, iii. flor.
— Item, a Peroneto Ranulphi, *per* la dita causa, ii. flor.
— Item, a Peron Boquet, *per* la dita causa, i. flor.
117. Su*mma* de paes faites entroci a monea corran*t*, lo flor. *per* xxxii. s., xiiii. lb. xix. s. iiii. d., valo*nt* ix. flor. iii. d. et pi*ct*. gros.
Item, summa de paye[s] en flur., xlix. flor. viii. gros (2).
118. Czo sunt les payes faites [a] alcunes genz de la villa *per* lo dit cossios, *per* uchizon del pret que firont *per* lo fait de la batia de Bella Marchi, co*n*ta florin a xxxvii. s.

(1) *Ms.* a Moudrif.
(2) *Suit ici au ms.:* Et estant li*t*ere de duobus (*sic*) solu*t*ionibus fa*c*tis per dn̄. Andr. supra*scrip*tis personis.

Prumeyriment, [a] Ambroys, lo ganter, lo XVI. jort de jul corrant M.CC.XXXVIII., que el avit preta els devansz dit cossios, XX. s. (1).

(*r°*). Item, paeront a Johannon Carementrant, per la dita causa, XX. s. (1).

— Item, a Peron Peyllart, per la dita causa, IIII. lb.

— It., a Lantelmon Cono, per lo dit fait, XL. s.

— It., a Johannon de Monbonnout, per lo dit fait, XX. s. VI. d.

— It., a Guillermon de Bagnousz, per la dita causa, XVII. s.

— It., a Franceys, seller (2), per la dita causa, X. s.

— It., a Charlays, per lo dit fait, IIII. lb.

— It., a Peron Garcin, per lo dit fait, XL. s. (3).

— It., a Limogin, per lo dit fait, XVIII. s. VI. d.

— It., a Mantonna, per la dita causa, XX. s.

— It., a Piero Botin, per lo dit fait, XX. s.

— It., a Teveninz de Losana, per la dita causa, XL. s.

— It., a Roudon de Laval, per la dita causa, LX. s.

(*fol.* 25, *r°*). It., a Hugon Motet, per czo mes, XL. s. (3.)

— It., a Benastrua Caleta, per czo mes, XX. s. (3)

— It., el Guion, per la dita causa, XX. s.

— It., [a] Amoudrif, espaer, per la dita causa, XX. s.

— It., a Michal Quinczon, per la dita causa, X. s.

— It., a Peron Choucheyri, per la dita causa, XL. sols.

— It., a Girout, de sus lo pont, per cella causa, X. s.

— It., a Guillermo de Seynt Imer, per cella causa, XL. s.

— It., a Payre Marc, per cella causa, V. s.

— It., a Guigon Tosquan, per cella causa, XL. s. (3).

— It., a Martin Renou, per cella causa, XL. s. (3).

— It., a Andref de Romansz, per cella causa, XL. s. (3).

It., a Johannon Routz, per la dita causa, per l'amermamen de XL. s. que li devit le communs, X. s. III. d. ob. (3).

Item, paye a Johannon de Losana, per la dita causa, XL. s. (3).

(1) *Suit ici au ms.:* Exstat litera, etc...

(2) *Ms.* celler.

(3) *Suit ici au ms.:* confitetur habuisse.

Item, paye mays a Perenon Ramout, *per* la dita causa, XL. S. (1).

119. (*r°*). *Summa* de payes faites entroci a *monea* corrant, lo flor. *per* XXXVII. S. *conta*, XLV. lb. VI. S. III. d. ob., valont XXIII. flor. dimey, meynz II. d. ob. de la *mo nea* (2).

120. Czo sunt les payes faites *per* los devantz dit cossios en I. ant et IX. meys desus dit a les *pressones* say desotz *escrites* *per* los meygaygn de l'argen que deit le communs a lour creenders say desotz *escritz* a flur. et a *monea* corrent et *conta* lo flur. *per* XXXII. sols.

121. Item, *con*tont aver paye li devant dit cossol a Leuc zonet d'Aval*on* recevantz *per* nom de si et de midon Margaritan, si mare, *per* lo meygayn de XI. lb. de gros de l'ant passa del *temps* de lour devanceis, corant M.CCC.XXXVII., XXII. flor.

— Item mays, *per* les messions *que* el avit fait per recourar lo devant dit deto, VII. gros et dimey.

— Item, paeront el devant dit Leuczonet *per* lo nom *que* desus, *per* lo mey gayn de les dites (*fol.* 26, *r°*) XI. lb. de gros de quatro meys fenis, VII. flor. IIII. gros.

— Item, paeront el dit Leuczonet *per* alcuna sufferta *que* fit outra los ditz *quatro* meys et *per* messions *que* el fit *per* recourar lo dit deto, XXX. S.

— Item, paeront el devant dit Leuczonet recevant el nom *que* de sus, lo VI. jort de outz corr*ant* M.CCC.XXXVIII, C. S. flor. (3).

— Item, mays, LXX. S. de gros.

— Item mays, *per* chambo et *per* mey gaygn de alcun *temps* del dit flur. et *per* chartres reymer del dit pretz, VII. flor.

— Item mays, VI. gros.

122. Item, paeront a Roudon de Laval, lo vendres devant festa seynt Johan Bautista corant M.CCC.XXXVIII., *per* lo

(1) *Suit ici au ms.:* confitetur habuisse.

(2) *Suit ici au ms.:* Exstant litere de p[rae]d[ic]tis solut[i]o-[n]ib[us] f[ac]tis gentibus p[rae]d[ic]tis.

(3) *Suit ici au ms.:* Exstat instr. qdd. in archa Consulatus.

meygayngn de IIc. flor. et de x. lb. de gros de I. ant passa et feni lo XXVIII. jort de may prochanament passa corrant M.CCC.XXXVII, coma desus, XL. flor.

— Item, paeront el devant dit Roudon per lo meygayngn (rº) de I. ant feni et passa lo XVIII. jort de may corrant M.CCC.XXXVIII de la dita summa de flor. et de gros torneys, XL. flor.

123. It., paeront a Peronet Bonpar per lo mey gayn de XXIII. lb. de gros, de II. anz passa et feni, so et a saver le prumers antz el meys de may et l'autres el meis d'out prochanament passa corrant M.CCC.XXXVIII., IIIxx.XII. flor.

Et rendront la letra de confession del dit Peron.

124. Item, paeront a mossen Guigon de Comers, lo sandos apres festa seynt Juhan corant M.CCC.XXX.VIII. per lo mey gayn de I. ant passa, XX. flor.

— It., paeront el devant dit moss. Guigon de Comers, lo sando apres l'oytava de Pendecosta corrant M.CCC.XXXIX, per lo meygayn de IIc. flor. de I. antz novellarment passa, XX. flor.

125. It., paeront a Lantelmon Cono per lo meygayn de IIc. flor. de I. antz feni lo XIIII. jortz de juyl corrant M.CCC.XXXVIII, XX. flor.

Et rendont la letra de confession de la pay.

— Item mays per la letra VI. d. mon.

126. (*fol.* 27, rº). Item, paeront a mossen Guillermo Grinda per lo meygayngn de IIIIxx. flor. d'or, la vegili de Tossaynz corrant M.CCC.XXXVIII novellarment passa, VIII. flor.

127. Item, paeront, la dimengi de festa saynt Antonio corrant M.CCC.XXXVIII., el Guion per lo meygayn de IIc. flor. de lor devant hers de l'ant passa et feni lo XXVII. jortz de novembro prochanament passa corant l'antz que desus dit, XX. flor.

Et per la letra de la confession de monca corrent, la qual letra rendont, VI. d.

128. Item, paeront a Guillermet Genton, lo jort de festa seynt Vincent, per lo meygaygn de x. lb. de gros de l'ant corrant M.CCC.XXXVIII, XX. flor.

— It., paye mays el dit Guillermet, *qui* itiant remas a payer a celluy, III. flor.

129. Item, paeront a Hugon de Cizerins *per* l'amerma*ment* de I. deto de c. s. de gros *que* li devit le communs, *per* uchison de *pret*, lo II. jort de mars (*v°*) et de la pay del dit flur.; item, chartra *qui* et en l'archi del commun, L. flor.

130. It., paeront a maytre Symon *per* lo meygayn de c. flor., lo mars devant festa saynt Juhant Bapt*ista* cor*rant* M.CCC.XXXIX., X. flor.

131. It., paeront a Juhan Garin, del Fontanis, la vegili de saynt Bertholomef cor*rant* M.CCC.XXXVIII, *per* lo meygaygn de c. flor. d'or, X. flor.

— Et mays *per* la letra, la qual rendont, VI. d.

132. Cel memo jort, paeront a la mulier Filos, *per* lo meygayngn de c. flor., X. flor.

133. Item ant mays paye *per* lo chambo dels dev*antz* dit XX. flor. payes, *que* lour cov*entet* achatar plus *que non* aviant de cors, XLI. s.

— Item, paye mais *per* la letra, la qual rendont, XII. d.

134. Item, paeront a Hugon de Cizerins *per* lo meygayngn dels dev*antz* dit C. flur., *per* la man de Druet de Losana et Eymonet son *con*pagnon, lo IIII. jortz de juyl corant M.CCC.XXXIX, X. flor.

135. (*fol.* 28, *r°*). *Summa* de payes faites deis l'autra sum*m*a en say a flurins d'or, V^c^. LIX. flur.

— *Summa* de paes faytes coma de sus a gros, LXXII. s. v. den*ers* ob. gros., valont, *con*ta XI. gros *per* I. flur., LXXIX. flur.

— Sum*m*a de payes faites a moneya corr*ant*, lo flur. *per* XXXII. s. *con*ta, XLII. s. VI. d., valont I. flur. IIII. gros.

136. Payes faytes a flur. *per* les pencionz.

Czo sunt li flur. et l'argentz payes a les *pr*essones say de sotz escr*ites* *per* los dit cossios, *per* la causa et la reyson que say de sot se *con*tinont.

Prumeyriment, payeront, lo XIIII. jort de may corr*ant* M.CCC.XXXVIII, *per* son salario de I. antz, a moss. Mi*chel* de Sesana, V. flur.

Item, a mossen Raymont Fal*arel*, entort la festa de l'Ascension (1) en l'ant desus dit, v. flur.

- - Item, a moss. Francois Andref, *per* czo mes, v. flur.

- - Item, a Martin Renou, *per* czo mes, v. flur.

- - It., paeront a moss. Aymo de Clays, *per* la man Juhan de Losana, *que* lour avit *pre*ta, LII. flur.

137. (*r°*). Item, paeront *per* reymer una grant pieci de tela qui ere d'Armandon del Pont et fut meyssa en gajo per lo fait del commun, grant te*mps* a passa, *per* lo comant dels cosseyllours del dit cossios, III. s. VI. d. de gros.

138. Item, paeront el *pri*our de Saynz Lorensz *per* la pension del bant del vin de l'ant corrent M.CCC.XXXVIII, *per* III. lb. de bona monea, VIII. lb. de petita monea, *con*ta lo flurin XXXII. s., et valont v. flur.

Et *per* la letra, dymey gros torneys.

139. Item, paeront a moss. Rout de Chissie, *per* nom de mo*n*segnor l'evesq*ue*, *per* lo bant del vinsz del meis d'out, *per* los pes dels blas et *per* lo fort de la rua Meyna corra*n*t M.CCC.XXXVII, *per* lour devant hers, et rendont la letra de la pay *per* XXXIIII. lb. de bona mo nea, *con*ta lo gros torneys d'argent *per* XVI. den., XLII. s. VI. d. de gros.

— Item, paeront el devant dit moss. Rout de Chiss*ie*, *procura*our del dit moss. l'evesq*ue*, *per* la pension dels ditz bansz dels vinsz, del pes et del fort de l'ant corant M.CCC.XXXVIII, XLII. s. VI. d. gross. (*fol.* 29, *r°*) et *per* la letra *qui* en fut fayta, dymey gros.

140. Item, paeront a moss. Juhan Plant*er*, *per* non del devant dit mo*n*ss. l'evesq*ue*, de la pension dels bansz dels vinsz d'out de l'ant corrant M.CCC.XXXIX, *con*ta XLI. s. lo flur., II. s. XI. d. de gros. Del qual argent fit le dit moss*en* Juhans la lura de sey*nt* Michel.

141. Item, paeront a Guillermo de Briort, chatellan de Greynovol, *per* lour deva*n*t hers, *per* la pension del for et del pes de moss. lo dalfin de l'ant corrent M.CCC.XXXVII, per X. lb de bona monea, XI. s. III. d. gross.

Et, p*er* la letra, dymey g*ross*.

(1) *Ms.* la session.

142. Item, paeront el dit chatellan, *per* nom de moss. lo dalfin, *per* la pension dels bansz dels vinsz del meis d'out de l'ant corr*ant* M.CCC.XXXVIII, *per* XXX. lb. de bona mon*ea*, LX. lb. de mon*ea* corant, *con*ta lo gros *per* II. s. VIII. d., et val*ont* XXXVII. s VI. d. *gross*. et *per* letra — *dimid. gros*.

— Item mays paye el dit chatellan *per* lo chambo de XII. redotes d'or, IIII. gros.

143. (*r°*). Item, paeront *quant* se volguit dignar le dit chatellans avoy Guigonet Tosquan et Andr[evon] de Romansz, II. gros.

144. Item, doneront el dit chatellan *per* la suffri de la pay de la dita pension, *per* unes chauses, et se sufrit tres meys, VIII. gros.

145. Item, paeront el devant dit chatellan, *per* la pension de mon*s*egnor lo dalfin del pes et del fort, lo XXV. jort de januer, *per* l'ant passa corr*ant* M.CCC.XXXVIII. *per* X. lb. de bona mon*ea*, XI. s. IX. d. de gros.

Et, *per* la letra, — *dimid.* gros.

146. Item, paeront a moss. Amblart de Briort, baylli de Greysivodan, *per* los bansz del dit moss. lo dalfin dels vinsz del meys d'out de l'ant corr*ant* M.CCC.XXXIX. *per* XXX. lb. de bona mon*ea*, LXXV. lb. XVIII. s. de monea corrent, *con*ta lo gros III. s. V. d., et valont XXXVII. s. *piel. gross*

147. Item, *con*tont *per* lo salayro dels *quat*ro cossios de I. ant et VIII. meys *per* XXXV. lb. de bona monea, va l*ont* XL. s. XIIII. d. *gross*.

— It. *per* loy de l'archi del commun del dit t*emp*s, XXI. torneys.

148. (*fol.* 30. *r°*). — Item, paeront a Martin Renou, *per* son salario de l'ant corr*ant* M.CCC XXXIX. V. s. gross.

149. Item, paeront a Lantelmon Cono, *per* nom de mossen Geyri, per lo loyer de l'ecola (1) en que leit moss. Jaq*ue*mos Bruners. IIII. flor.

150. Sum*ma* deys l'autra sum*ma* de payes faytes a flur. d'or — IIII^{XX}. I. flur.

— Sum*ma* de paes faites a gros. XI. lb. XVIII. s. III. d. et

(1) *Ms.* le cola.

III. *pict. gros.*, valont, conta XI. gros per I. flur. d'or, II^c. LVIII. flor. III. gros.

Et III. poeses de gros.

151. Czo sunt li depens et les messions faytes per los devantz dit cossios, per lo servis qui fut fait a monsegnor l'evesque en l'ant corrant, quant prumeyriment venguit en la vila de Greynovol, a monea corrent lo flur. per XXXII. s.

Prumeyrimen, paeront per messajos quant alleront per la vila per gagier la gen qui no voliant pretar et per portar lor gagios et per vin dona els (*v°*) badels qui allavant avoy, X. s. II. d. de la dita monea, valont III. gros et III. pict. *gross.*

152. Item, payeront per lo preys de II. bos gras qui furont dona a mossen l'evesque, XIX. flor.

153. Item, paeront a Perenon, lo dorer, per l'achet de XII. marcs d'argen fin et de II. unces achatas de luy per lo servis fait a mossen l'evesque, conta chacun marc VIII. lb. VIII. s. de monea corrant, conta lo flor. XXXII. sols, IIII^XX. XVIII. lb. II. s., le quaus valont LXII. flor. III. d. III. pict. gross.

154. Item, paeront per I. dosena d'emayls et per la faitura de cellos, conta per chacun VI. gros, valont VI. flor.

— Item, per dorar los dit emayls, I. flor.

155. Item, paeront els clers de la cort per los travayls de recourar l'argen del pret de les gensz et els badels qui los gageront et s'en travalleront, IIII. flor.

Del quaus oront Dalmax II. flor. et le Maufous, clers, II. flor.

156. Item, paeront li devant dit cossol a mossen (*fol.* 31, *r°*) Amblart de Briort, baylli en Graysivodan, per l'acordi qui fut fayta avoy luy per los ditz cossios et lor cosselours sus lo fait de la batia de Bella Marchi, per czo que les gensz de la vila non allessant en la chavouchia, XXV. flor.

— Item, doneront a Guillermo de Briort, chatellan del dit lue, per la dita causa, IIII. lb., valont II. flor.

— Item, paeront per messions d'ecritures et d'autres choses, I. d. et pict. *gross.*

— Item, paeront a Guigon Orsel, clergo de Johan de

Losana, *per* son travayl de recourar lo *pret* de Bella Marchi, I. flor.

157. *Summa* de paes faites deys l'autra *summa* a florins d'or, VI^{xx}. flor.

— Item mays VIII. d. III. *piet. gross.*

158. Czo sunt payes faites *per* lo fait dels estudios et de les ecoles en l'ant corrant M.CCC.XXXVIII. *per* los dit cossols, que paet Andr[evetz] *per* pos, *per* chourons, per clavels et chavilles de fer et *per* autres messions, flurin *con*ta *per* XLI. s.

(V°). Prumeyrimen, paet Andr[evetz] et Guillermo*n*s Geneveys, la seman*a* a*pres* la meyout cora*nt* M.CCC.XXXVIII, per paier l'oura de les ecoles, c. s.

— Item, paet mais *per* lo fait dels ditz etudios en pos, en chourons et ferramen*ta* necessaries et en autres choses, VI. lb. VII. s.

— It. paet a Perenon de Quetz, la *prumeyri* seman*a* de setembro enseg[u]ent, *per* pos achatays de luy, XXXVI. s. VII. d.

— Item, amanet mays el dit Guillermo*n* per la causa desus dita, lo sandos devant sayn*t* Luc, IIII. lb.

— It., paet mays el devant dit Guillermo*n* *per* la causa desus dita, lo lunsz enseguent, IX. lb. XVIII. s.

— It., paet mays a Perenon de Quet, lo XX. jort de setembro, *per* achet de pos et *per* la causa desus dita, XXXVI. s.

Et mays, *per* la letra, VI. d.

159. *Summa* de payes a monea corrent, lo flur. *per* XLI. s. *con*ta, XXVIII. lb. XVIII. s., val*ont* XIIII. flor. I. gros VII. d. *monete.*

160. Servis fait el baylli, el jujo et el chatellan de Greygnovol.

(*Fol.* 32, *r°*) Prumeyrimen, doneront a Guill*ermo* de Briortz, chatellan de Greygnovol, *per* czo que el fut favorablos els negocios de la vila, II. flor.

— Item, *con*tont aver paye et dona els dit baylli et jujo cominal, *per* lo fait de les lb., IX. s.

— Item, *con*tont aver paye el jujo cominal, lo jos a*pres* saynta Catalina, *per* lo seyel de una letra de revocacion sus lo fait de les monees en l'ant de sus dit, c. sols.

161. Summa deys l'autra summa, II. flor.

— Item mays summa per la petita monea, IIII. flor.

162. Czo sunt paes faites a les pressones say de sot ecrites qui preteront a Charlays et Hugon Motet et a lours conpagnons el temps que il furont cossos, et preteront les pressones say de sot escrites, so et a saver Giraus Peyllars, Bertons Villetz, Peros Garcins, Lantelmons Argoutz, Andr[evetz] de Romans, Aymos Rollansz, Druetz de Losana, Johans Boniels, Amoudrius, espaers.

Prumeyriment, ant paye a Lantelmon Argout, per la causa de sus dita, III. flor.

— It., a Guigon Drey, per la causa desus dita, II. flor.

(V°). It., pae a Berart Grinda, lo mars devant festa Symonis et Jude en l'ant de sus dit, per la causa desus dita, III. flor.

Rendont la letra del pretz.

— Item, paye a Andrevet de Romansz, per la dita causa, V. flor.

Summa ab alia summa — XIII. flor.

163. Item, contont en deducion per Tevenon de Goncelinsz, per la perdoa de la febla monea et per son travayl de recourar lo fornajo, XX. flor. III. gros.

164. Item, per lo forner de la rua Meyna, per la pension de II. ans, so et a saver l'ant corrant M.CCC.XXXVIII. et de XXXIX., conta per chacun ant IIII. lb. de bona moneya torneys per XVII. d. conta, valont IX. flor. et VI. gros.

165. Item, conta per IIII. quers de paper achatas per fare sos contios et fare trancrire et edresser, I. flor. d'or.

166. Summa deys l'autra summa, XXX. flor. et VIII. gros torneys (1).

(1) [*Suit au ms., au commencement du f° 33 r°:*

S[u]mma tota omnium expensarum et solutionum factarum ut supra, XIII^c. LXX. flor. VII. d. XV. grossorum.

A qua summa deducta dicta summa florenorum receptorum ut supra

Restat debens comune dicto Andree XXX. flor. VIII. d. XV. grossorum.

Le reste du f° 33 et le f° 34 sont en blanc].

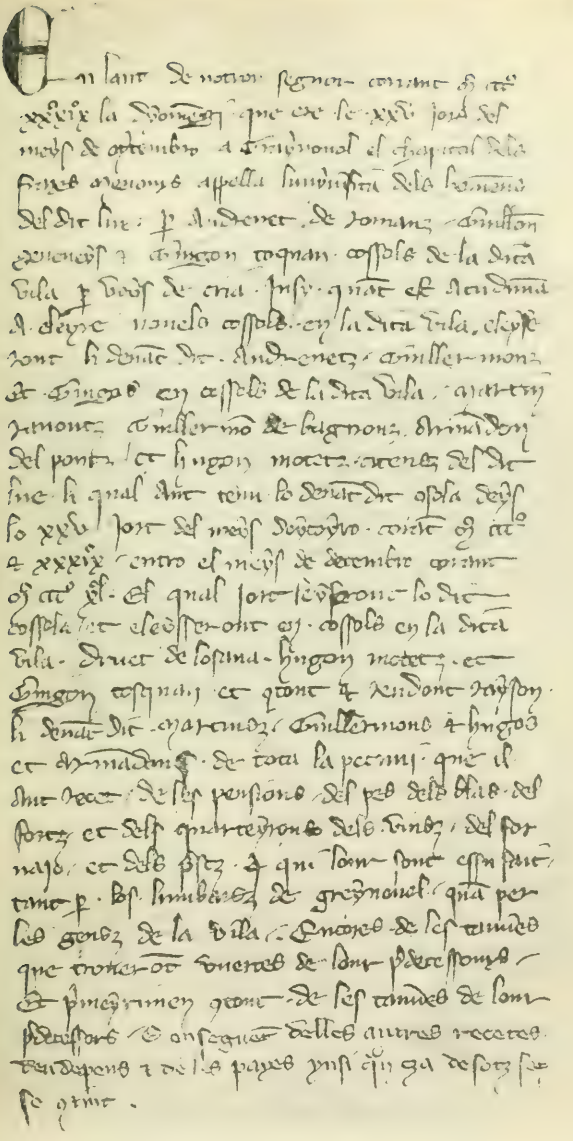

Fol. 35, r°

D'après une photographie de M. l'abbé P. Senequier-Crozet.

B. — Comptes de 1339-1340 (1)

1. (*fol.* 35, *r°*). Le contios de Martin Ranout, Guillermon de Bagnouz, Armandon del Pont et Hugon Motet, cossous de Graynovol.

2 (*v°*). En l'ant de Notron Segnor corrant M.CCC.XXXIX., la dyomengi que ere le XXV. jors del meys de oytembro, a Graynovol, el chapitol dels frares Menours, appella l'unyversita dels hommens del dit lue per Andrevet de Romanz, Guillermon Geneveys et Guigon Toquan, cossols de la dita vila, per voys de cria, insy quant est acudumna, a eleyre novels cossols en la dita vila, eleyseront li devant dit Andrevetz, Guillermonz et Guigos en cossols de la dita vila Martin Ranoutz, Guillermon de Bagnouz, Armandon del Pontz et Hugon Motetz, citensz del dit lue ; li qual ant tenu lo devant dit consola deys lo XXV. jort del meys d'oytoyro corant M.CCC. et XXXIX. entro el meys de decembro corant M.CCC.XL ; el qual jort leyseront lo dit cossola et eleysseront en cossols en la dita vila : Druet de Losana, Hugon Motetz, et Guigon Tosquan ; et contont et rendont rayson li devant dit Martinsz, Guillermons et Hugos et Armandons de tota la pecuni que il ant recet de les pensions del pes dels blas, del fortz et dels quarteyrons dels vinsz, del fornajo et dels prestz qui lour sont essu fait tant per los lumbarsz de Greynovol quant per les gensz de la vila ; encores de les tavernes que troveront uvertes de lour predecessours, et primeyrimen contont de les tavernes de lour predecessors et enseguent delles autres recetes, deu depens et de les payes, ynsi quan cza desotz sey se contint.

3. (*fol.* 36, *r°*). Primeyrimen, contont aver recet de la Johannona per vin vendu de la tenua dels predecessours, de monea lo flur. per XLI. s. conta, XX. s.

– Item, de Guillermo Elmoys per la causa desus dita, III. s.

(1) *D'une autre écriture que les précédents.*

— It., de la Revella, *per* la dita causa, v. s. IIII. d.
— It., d'Andrevon Bivef, *per* la dita causa, XL. s.
— It., de Michal de Chabont, *per* la dita causa, XL. s.
— It., de Martin Loto, *per* la dita causa, X. s. VI. d.
— It., de Peron Vincent, *per* la dita causa, XLV. s.
— It., de Johanneta Botona, *Tres* Clotra, *per* cella causa, IIII. s. VI. d.
— It. de Heizilabel Botona, *per* cella causa, III. s. VI. d.
— It., de Domenetz, *per* cella causa, X. s.
— It., de Benatrua Florenci, *per* cella causa, XIII. s. IIII d.
— It., de n'Andref Corder, XX. s.
— It., de Granjon, ecofer, XV. s.
— It., de la Fontanata, XIII. s. IIII. d.
— It., de la Paqua, II. s. VI. d.
— It., de la grossa Biatris, XLI. s.

4. *Summa* de l'argent recet delles dites tavernes, XIII. lb. VII s. della dita monea, lo flurin *per* XLI *con*ta, valont VII. flur.

5. (*v°*). En l'ant desus dit, lo VIII. jort del meys de novembro, receviront li dit cossol et *pri*ront a les usures dels lombars de *Gr*eynovol *per* payer a mossen l'evesque sa pension de cel ant, XL. flor.

6. Item, *con*tont aver recet *per* la pension del fort de la rua Meyna, *per* IIII. lb. de bona monea *per* la pay de Chalendes corrant M.CCC.XXXIX. et *per* la pay de Paques enseguent corrant M.CCC.XL., IIII. flur. VIII. d. ob. de gros.

7. Item, *con*tont aver recet de la pension dels pes dels blas della pay de Chalendes *qui* fenie l'anz corranz M.CCC.XXXIX., della pay de Paques enseguent corrant M.CCC.XL. de la saynt Juhant et de la saynt Luc enseguent, corrant l'ant que dessus, XX. flur.

8. (*fol.* 37, *r°*). Les tavernes de notron temps.

Oytembros.

Broceus le retondare, taverna lo XXV. jort del dit meys d'oytembro, et *con*tet de X. seyt. de vin vendu a VIII. d. lo picot ; paye XIII. s. IIII. d.

9. Bertholomeus, le poters, taverna, lo dit jort, una boci, sema I. palp, et conte de XXXV. lb. de vin vendu ; paye L. s.

10. Juhanz del Molen, taverna en la charreyri de Porta Troni (1), la vegili deuz apotouz *Symonis et Jude*, et conte de XX. lb. de vin vendu ; paye XXIII. s. VI. d.

11. Etevenins de Losana, taverna en sa mayson, lo jort della festa deu ditz apotouz ; paye XXX. s.

12. Peros della Mura, taverna lo dit jort, en la rua Meyna, I. boci etima XIIII. seyters, sema II. palps ; paye XVII. s.

13. Matheus, le lombarz, taverna a mayson Lantelmon Argout, en la rua Vendari, III. boces etimays entort IIII^{XX}. VII. seyt., vendu a VIII. d. lo picot ; paye CXVI. s.

14. Hugonons Aclatz, taverna, l'endeman della festa deu ditz apotouz, una boci etima XII. seyt. ; paye XIII. s. VIII. d.

15. (*v°*). Ly Paqua, taverna en la rua Meyna una boci de VII. seyt., vendua a VI. d. lo picot ; paye VII. s.

16. Juhanz Chauneys, taverna una boceta, et contet de IX. lb. de vin vendu ; paye X. s. VIII. d.

17. Ly dita Paqua, taverna una boci etima V. seyt. vendus a VIII. d. lo picot ; paye VIII. s.

18 (2). Summa della valua deu carteyrons della dita derreyri semana d'oytoyro, XIIII. lb. IX. s. II. d. de monea corrant, lo flor. per XLI. s. conta, valont VII. flur. ob. gros et V. d. monea.

19. (*fol.* 38, *r°*).

Novembros.

Lo jort de festa de Totz Saynz, taverna Etevenz Garcins a mayson Lantelmon Cono, en l'intra de Reflandin, una boci etima XXX. seyt., sema V. palps..... (3).

20. Michauz de Chabont, taverna cel mes jort, a mayson

(1) [*M. Debraye lit* charreyri de la Porta Trioni].
(2) *Autre écriture, encre plus noire.*
(3) *Rien autre au ms.*

Richardet Argout, I. vayssel etima LVI. seyt. sema III. dea ; paye LXVIII. s.

21. Peronons Vincenz, taverna a mayson Garner Chavaller, lo IIII. jort del dit meys, et conte de XLII seyt. de vin vendu a VIII. d. lo picot : paye XLVI. s.

22. A mayson Peronon Arnout, taverna lo VI. jort del dit meys, et conteront de IX. seyt. de vin vendu a VI. d. lo picot ; paye IX. s.

23. A mayson Elevent Boci, taverna de II. bocetes de vin vendu a VI. d. lo picot ; paye, per XI. seyt., X. s. VIII. d.

24. Granjons, taverna assa mayson, l'oyten jort del dit meys, vendu II. bocies de vin, a paye LI. s.

25. A mayson Roudet, lo pellicer, taverna lo dit jort una boceta de II. seyters ; paye V. s.

26. Michalons Sinarz, paye per una soma de vin II. s. V. d.

27. Andrevons Villochi, taverna assa mayson, et conte de IX. lb. de vin vendu, paye X. s. VIII. d.

28. Ly grossa Byatris, taverna l'onzen jort del dit (v°) meys, en la rua Meyna, una boci de X. seyt., sema III. dea, vendua a VIII. d. lo picot, paye XIII. s.

29. N'Andreus Corders, laverna cel mes jort, et contet de X. seyters, paye XX. s.

30. Falconons Czups, taverna lo XIII. jort del dit meys, et contet de XII seyters de vin, paye XVIII. s.

31. Juhanz Chauneys, taverna assa mayson, cel mes jort, que vent Guillermos Lotos, II. boces, et contet de LVI. lb. per les dites boces, paye LXV. s.

32. Roudons Chauneys, taverna cel mes jort, a mayson de moss. Guillermo Grinda, et contet de XLII. lb. de vin vendu, paye XLIX. s. VI. d.

33. Cabat, taverna, en la Payrolari, una boceta, et conte de VI. lb. per vin vendu, paye VII. s. VI. d.

34. Ly Fontanata, taverna, lo XIIII. jort del dit meys, una boci de X. seyters, paye XX. s.

35. Andrevons Villochi, taverna una boci de V. seyters, et contet de IIII. lb. X. s., paye VII. s. X. d.

36. A mayson Lorenz Boton, taverna, lo XV. jort del dit

meys, una boci de XXIIII. seyters, sema I. palp, vendu a VI. d. lo picot, paye XXV. s.

37. Etevenins de Losana, taverna assa mayson una vayssella de vin qui est de Guigon Fluri, vendu a X. d. lo picot, paye LVIII. s.

38. Franceys, mercers, taverna, et contet de XXXVIII. lb., paye XLIII. s. VI. d.

39. (*fol.* 39, *r°*). Peronons Chareli, taverna assa mayson, lo XVIII. jort del dit meys, una boci de III somays, sema III. palps, paye VI. s. VIII. d.

- Item mays, taverna le ditz Peronons, à mayson Garner Chavaller, XXVIII. seyt. vendus a VI. d. lo picot, paye XXX. s.

— It. mays taverna, et contet per XXVII. seyt. de vin vendu, et a paye XXXVI. s.

40. Andrevons Villochi, taverna a mayson Gilet Beneyt, et contet de XX. seyt. de vin vendu, paye XXXVI. s. VIII. d.

41. Ly grossa Biatris, taverna, en la rua Meyna, una boci etima IIII. somays ; item mays autra boci, et contet, per les II. boces, de X. lb. per vin vendu, paye XIII. s.

42. Andrevons Villochi, taverna, a mayson Gilet Beneyt, una boci etima XLII. seyters, sema II. palps, paye LVII. s.

43. Benatrua Doaday, vendu I. pof de covent, paye VII. d.

44. Guillermons Ros, taverna, a mayson qui fut della Coyta, una soma de covent, paye IX. d.

45. Matheus, le lombarz, taverna, a mayson Lantelmon Argout, II. boces ētimays XX. somays, paye LXVI. s.

46. Michauz de Chabont, taverna, a mayson Lantelmon Cono en la Payrolari, una boci etima XII. somays, sema VII. palps, conte de VIII. seyters de vin vendu, paye VIII. s. VI. d.

47. Preverauz, taverna, en sa mayson, una boci etima VI. somays, sema I. palp et III. dea, conte de XII. seyters, paye XVII. s.

48. (*v°*). Martins Tenayls, taverna una boci etima VII. somays, sema I. palp et II. dea, paye XXI. s. VI. d.

49. Peros Peyllarz, taverna I. vayssel etima LXVII. seyt., sema I. palp et III. dea, paye VI. lb.

50. Juhannans Blanx, taverna, en la Pereyri, una boci etima IIII. seyters, paye VI. s.

51. Peros Fiarz, taverna sus lo pont, et conte, per XVI. lb. de vin vendu, XIX. s.

52. Le Lous, taverna, en la rua Vendari, et conte, per IIII. lb. X. s., V. s.

53. Lorenz, mayners de Berton Villet, taverna II. boces, et conte de LXXII. seyters, paye V. lb.

54. Peros Girauz, taverna una boci etima XLIII. seyters, paye LXXV. s.

55. Hugonons Aclarz, taverna, en la Pereyri, una boci etima VIII. seyt., sema I. palp. paye X. s.

56. Charreuz, taverna en sa mayson, en la Pereyri, et deyt per contio fait (1).

57. Peronons Chareti, taverna, euz universarios de Notra Donna, I. vayssel etima LXIII. seyters, de que se [de]duyont, per vin retenu, XVII. seyt., paye LXXVI. s.

58. Ly Paqua, taverna V. seyt. de vin ; item mays I. plen barral de vin, paye IX. s. IIII. d.

59. Catalons Metrala, taverna una boci etima XVIII. seyters, paye XXIIII. s.

60. Babellons, moller Michel Oudenout, taverna I. pof de vin, V. d.

61. (*fol.* 40, *r°*). Hugos Motetz, taverna una boci etima XL. seyt. et los vendet a X. d. lo picot, paye LXVI. s. VIII. d.

— Item mays, vendu autra bocia de vin, et conte, per XXXVI. seyt. vendus coma dessus, LXVI. s.

— It. mays vendu autra bocia de vin de XI.. seyt., paye IIII. lb. XVI. s. VIII. d.

It. mays conte, per (2) de covent vendu, XII. s.

62. Peros de Quetz, mercers, taverna III. bocies de vin etimays LX. seyt., paye VI. lb.

63. Peros Garcins, taverna, en son sotol, una boci, et per XII. seyt. de vin vendu, XXV. s.

64. Peros Barletz, taverna, a mayson de mosse Guillermo

(1) *Rien autre au ms.*

(2) [*Rien autre au ms.*].

Bigot, et *con*te de XII. sey*ter*s de vin vendu, paye XXII. s.

65. Guigos, depachare, tav*er*na, a mayson Guionet *Grin*da, una boci etima XX. sey*ter*s. paye XXX. s.

66. Marcos Berbiers, tav*er*na, a mayson Aymonet Rollan*t* en la Pereyri, II. boces, et *con*te, p*er* seyt. de vin, paye XL. s.

67 (1) *Summa* della valua deu carteyrons del dit meys de novembro IIII^{xx}. VIII. lb. VII. s. XI. d. della monea. flor. p*er* XII. s. *con*ta. valo*n*t XLII. flur. I. gros et V. d. mon*ea*.

68. (v^o).

Decembros

Pe*r*onons, le dorers, tav*er*na, lo p*ri*mer jort de decem-bro, en son sotol dereres lo maysel, una boci etima X. som*ays*, sema (2) I. palp et II. dea, et *con*te de XXIII. lb. de vin vendu, paye XL. s.

69. Berarz Gr*in*da, tav*er*na a sa maysson, lo III. jort de decembro, I. vayssel, sema (3) I. palp et I. dea, etima LX. sest*ers*, de que se deduyont p*er* sem et p*er* ly et p*er* vin retenu X. sest*ers*, *con*te, p*er* L. sest*ers* de vin vendu, CIII. s. VI. d.

70. Pe*r*enon(o)s Chareti, tav*er*na una boci etima XII. barrauxz, sema III. palps et III. dea, paye VIII. s. VIII. d.

71. A mayson Lorensz Boton, tav*er*na, lo IIII. jort del dit meys, una boci etima XXX. sey*ter*s, sema III. palps et III. dea, se deduyont, p*er* sem et p*er* ly et p*er* ecolayl-les, X. sey*ter*s, paye, p*er* XX. seyt. de vin, XXXII. s. IIII. d.

72. N'Andreus Corders, tav*er*na una boci etima II. somays, sema I. palp et I. dey, paye III. s

73. Be*r*tholomeus, le poters, tav*er*na, lo q*uar*t jort de decembro, a sa mayson, una boci etima XIIII. barraus, sema III. dea, *con*te de XVII. seyt. de vin vendu, XXVII. s. VI. d.

(1) *Autre écriture, encre plus noire.*
(2) *Ms.* etima.
(3) *Ms.* semp.

74. (*fol.* 41, *r°*). Maleus, le lombarsz, taverna, cel mes jort, a mayson Lantelmon Argout, II. boces etimays VIII. somays, a paie, per vin vendu, deduyt sem et ly et ecolaylles, XXVI. s. VIII. d.

75. Juhanz Routz, taverna a sa mayson, en la rua Meyna, una boci etima XIIII. barrauz, sema III. dea. paye, per XXIII. lb., XXVI. s. VI. d.

76. Antonios Brueyri, taverna, a mayson Guigon Drey, I. vayssel etima LX. seyters, sema I. palp et III. dea, conte de LXXIII. lb., per vin vendu, IIII. lb. IIII. s.

77. Ly Fontanata, taverna, en la rua Meyna, I. boci de III. somays, paye, deduyt sem et ly, VIII. s.

78. Franceys, mercers, taverna a sa mayson, lo XI. jort del dit meys, I. vayssel etima XL. pleus (1) barrauz, sema I. palp, et conte, per LVI. lb., LXVI. s.

79. Ly Mayllela, taverna cel mes jort, a mayson de Martin Barber, en la placi de Notra Donna, una boci etima IIII. somays, sema I. palp et III. dea, et conte, per XXIII. lb., XXIII. s.

80. Bertholomeus, le poters, taverna en sa mayson, lo jort de festa saynta Luci, una boci etima XII. barrauz, sema III. dea, et conte de XIIII. seyters de vin vendu, XXIII. s. IIII. d.

81. (*r°*). Lantelmons Conos, taverna a sa mayson, en la rua Meyna, que vent Burletz, una boci etima XI. seyters, sema I. palp, lo jor apres festa seynta Luci, conte de XXX. seyt. LVI. s.

82. Johannonz Bouduynsz, taverna cel mes jort, a sa mayson en la rua Chouneyssa, I. vayssel etima LXII. seyt., sema II. palps et III. dea, de que se rebatont, per sem, per ly, per vin vendu en gros et gata en sa mayson, XXI. seyt., conte, per LI. seyters vendus a taverna, IIII. lb. II. s.

83. Marcos Berbiers, ecofers, taverna, a mayson Garner Chavaller, una boci etima XX. barrauz, sema III. palps et III. dea, lo XVIII. jort del dit meys, paye XXVI. s.

84. Antonios Brueyri, taverna, a mayson Lorensz Motet.

(1) *Ms.* pelns.

una boci, et *con*te, *per* XXVI. lb. de vin vendu, XXX. s. VI. d.

— Antonios Brueyri, taverna, a mayson Andrevon Toquan, I. vayssel etima LXVI. seyt., sema II. palps, et *con*te, de LX. seyt. de vin vendu, CX. s.

85. It., Mateus, le lombarsz, taverna una boci etima XX. seyt., vin vendu a VIII. den*ers* lo picot, paie XXVI. s.

— Le dyt Mateus, taverna a mayson Lantelmon Argout, la vegili de saynt Tomas, una boci de XXVI. seyt. (*fol.* 2, *r°*) de vin vendu a VIII. den*ers* lo picot, paye XXXIIII. s. VIII. d.

86. Vialetz, le sellers, tav*er*na de II. somays de covent, paye II. s.

87. Martinsz Lotos, tav*er*na, a mayson mossen Peron del Pr*o*uer, I. vayssel, et *con*te, de XLIIII. seyt., IIII. lb. VIII. s.

88. Bertholomeus, le potersz, tav*er*na una boci de XIIII. seyt., sema III. dea, vendu a VIII. s. lo picot, paye XXIII. s. VIII. d.

89. Amoudrus, l'epaers, tav*er*na de covent, paye XX. d.

90. A mayson Franceys Fayssos, tav*er*na, lo III. (1) jort de Chalendes, I. vayssel de LX. seyt., paie CXVIII. s.

91. Perrotz, le pellicers, tav*er*na, el Banc de Malcosseyl en la mayson Guillermon de Bagnoutz, una boceta de III. seyt., sema III. dea, paie II. s. VIII. d.

92. Martinsz Tenaylsz, tav*er*na lo dit jort, en sa mayson, una boceta, paye II. s. VI. d.

93. Johansz Chaleynsz, tav*er*na, en Reflandin, una boceta etima II. son*ays*, sema II. palps, paie VII. s.

94. A mayson Gilel Beneyt, tav*er*na, defor la porta de Porta Troni (2), de cov*en*t, paye IX. d.

95. (*r°*). Ly moller de Careymentrant, lo mayseller, taverna, en la Buellari, una boceta, paye II. s. VI. d.

96. Martins Lotos, tav*er*na, a mayson Juhant Chauneis, una boci etima XX. seyt. vendua a VIII. d. lo picot, XXVI. s. VIII. d.

97. Felipos Teta, pellicers, tav*er*na, a mayson Martin

(1) *Ms.* tiers, *raturé et remplacé par* III.

(2) [*M. Debrayc lit* Trioni].

Ranout, jota mayson Druet de Losana, una petita boci, paye VI. s.

98. Peros de Fer, taverna, ver la Granatari, una boci etima IIII. somayś, paye IX. s. II. d.

99. Guillermons Revannas, taverna, lo derrer jort de decembro, en sa mayson, una boceta etima VI. seyt., sema I. palp et II. dea, et conte de IIII. seyt., paye III. s. VIII. d.

100. Antonios Pellarins, taverna, en la charreyri de Saynt Lorenz, VI. seyt. de vin, paye VIII. s.

101. Ly Florenci, taverna, outra lo pont, et conte, per vin vendu de IIII. lb. X. s., paye V. s.

102. Raynouz Sala, taverna, a mayson Jaymet de Gap, et conte, per vin vendu, XXX. s.

103. Ly Clara, taverna outra lo pont, et conte, de XXII. seyt. de vin vendus XII d. lo picot, paye XLIIII. s.

104. Matheus Grinda, taverna outra lo pont en sa mayson, et conte, per XXVIII. lb. de vin vendu, paye XXXIII. s.

— It. vendu mays autra bocia de vin, paye III. s.

— It. vendu mays autra bocia de vin, paye XXI. s. VI. d. (*Fol.* 43. *r°*). — Vendu mays le ditz Matheus autra bocia de vin, paye III. s.

— It. vendu mays autra bocia de vin, et conte de VI lb., paye VII. s.

— Vendu mays autra bocia de vin, a mayson Jaymet de Gap, et conte de XVI. lb., paye XX. s.

105. Catalons Metrala conte de vin vendu en la charreyri de Saynt Lorenz, paye XI. s.

106. Peros de Monvinos, taverna una bocia de vin etima XXIIII. seyt., paye XXXIII. s.

107. Peros Magnisz, taverna, outra lo pont, una boci de vin de XXIIII. seyt. emina, paie LIII. s.

108. Peros Garcinsz, taverna, outra lo pont, una bocia de vin de XXIII. seyt. vendu a XII. d. lo picot, paye XLVIII. s.

— It. mays autra bocia de vin de XVIII. seyt. vendu XVIII. d. lo picot, paye LIIII. s.

109 (1). Summa della valua deu carteyrons del dit meys

(1) *Autre écriture, encre plus noire.*

de decembro, LXXVI. lb. XIIII. s. V. d. monea, flor. per XLII. s. conta, valont XXXVI. flur. VI. d. ob. de gros, meynz IIII. d. della monea.

110. (*v°*).

Janoers

Matheus, le lombars, a mayson Lantelmon Argout en la Revendari, lo jort d'amer (1), una boci de vin de VIII. seyt, vendu a VIII. d. lo picot, paye X. s. VIII. d.

111. Burletz, taverna a mayson Andrevon de Vaunaveys, lo III. jort de janoer, I. vayssel etima LXII. seyt., sema II. palps, paye IIII. lb. XIX. s.

112. Guillermos Brions, taverna, a mayson mossen Guis de Meolans, I. vayssel etima L. seyt., sema VII. palps et III. dea, lo quart jort de janoer, conte de XX. seyt., rebatu sem, ly et ecolaylles, XXXIII. s. IIII. d.

113. Peros Magnisz, taverna una boci de XXVI. seyt. de vin, paye LII. s.

114. Guionet Grindas, not[arios], taverna, a sa mayson outra lo pont, una boci, et conte de XIX. seyt. de vin vendu a XII. d. lo picot, paye XL. s.

115. Matheuz Vachers, taverna a sa mayson, lo VII. jort de janoer, una boci etima XXX. seyt., sema I. palp et I. dea, conte de XXVIII. seyt., LVI. s. VI. d.

116. Burlet, taverna a mayson Andrevon de Vaunaveys, lo dit jort, I. vayssel etima LX. seyt., sema II. palps, paye CXIIII. s. VI. d.

117. (*fol.* 44°). — Vialetz, le sellers, taverna, lo X. jort de janoer, una boci de VIII. seyt., paye XIII. s. V. d.

118. Johanans de Bagnosz, taverna, et conte, de XIIII. lb. de vin vendu, IV. s. IX. d.

119. A mayson Johan, seller, taverna, lo sandos devant festa seynt Antonio, una boci etima VII. barrauz, paye X. s. VI. d.

120. Martins Lotos, taverna, a mayson Johannon Chouneys, una boci et conte, de XXI. seyt. de vin vendu, XXII. s.

(1) [*Je lis* anue].

121. Guillermos d'Erbeys, taverna una boci de x. seyt., paye xx. s.

122. Etevenisz de Losana, taverna, a sa maysson, una boci etima xxx. seyt., sema i. palp, conte de xxv. seyt., paye xlix. s.

123. Michauz de Chabont, taverna, a mayson Boson Grinda, una boci etima xxv. seyt., conte de xxi. seyt., paye xli. s.

124. Antonios Brueyri, taverna, a mayson Andr[evon] Toquan, una boci etima xl. seyt., sema i. palp et i. pogia, paye lxxiii. s.

125. (r°). Clocheyrons, taverna a sa mayson, lo mercres (1) devant festa saynt Vincent, i. vayssel etima lx. seyt.; item mays vendu autra bocia de vin, et conte, per les dues bocies de vin, iiii^xx. xvi. lb., et vaut le communs cxiii. s., paye c. s.

126. Burlet, taverna, a mayson Lantelmon Cono, una boci etima xlviii. seyt., sema ii. palps, et a retenu del vin per son bere, paye xx. s.

127. Le Lous, taverna el sotol Lantelmon Argout, lo jort devant festa saynt Vincent, una boci etima lxv. seyt., sema i. palp, paye iiii. lb. x. s.

128. Mantonna, taverna, a mayson Garner Chavaller, lo jort de festa saynt Vincent, una boci etima xxx. seyt., sema i. palp, de que deduyt, per sem et per ecolaylles, vi. seyt., paye xlviii. s.

129. Preverauz, taverna, cel mes jort, una boci de vin etima iiii. somays, paye xiii. s. vi. d.

130. Perenousz Chareti, taverna, cel mes jort, una boci de vin etima ix. seyt., en sa mayson ; a paye iiii. s.

131. Andrevonz Barlaters, taverna, cel mes jort, a mayson Gilet Beneyt, una bocia de vin de xli. seyt., paye iiii. lb. xii. d.

132. (*fol.* 45, r°). Gerraszonsz, l'ecofers, taverna, lo dit jort, en sa mayson, ii. boces etimays v. somays, et conte, per ix. lb. xvi. s. de vin vendu, ix. s. vi. d.

133. Michausz de Chabont, taverna, lo dit jort, en sa may-

(1) *Ms.* mercers.

son *qui* fut *Peron* del Port, una boci etima XIII. somays, sema IIII. palps, paye XXX. s.

134. *Perenonsz* Vincentz, taverna, a mayson mossen Guil*lermo* Bigot, I. vayssel etima LXV. seyt., paye VI. lb. XII. s.

135. Burletz, taverna, a mayson Druet de Losana, III. bo ces, de les quaus sunt etimays, les dues boces XIIII. baraux et li *terci* et etima a XIII. barraux, sema cha cuna III. dea, et furo*nt* jaugies l'endeman de festa saynt Vincent et *conte* tant solamen de XXIII. seyt. cym*ina* de vin vendu, XLVII. s.

136. Etevenonsz Villers, taverna, en la rua Chouneysa, una boci de vin de VII. barraux, paie XVI. s.

137. Marcos Berbiers, taverna en la rua Vendari, lo jos apres festa saynt Vincent, VII. (1) vayssel etima XLIIII. barraux, sema I. palp et III. dea, conte de XLVI. seyt. IIII. lb. XIIII. s.

138. (*v°*). Bertholomeus, le poters, taverna, lo jortz de l'oytava de festa saynt Vincent, una boci etima XV. so*mays*, sema I. palp, paye LV. s. X. d.

139. Broceuz, le retondare, taverna, lo dit jort, una boci de XV. so*mays*, sema I. palp et III. dea, *conte* de XXIIII. seyt. de vin vendu a VIII. d. lo picot, paye XXXII s.

140. Andrevet de Romans, le veyls, taverna cel mes jort, a sa mayson, una boci etima XII. seyt., sema I. palp et II. dea, pae LXIIII. s.

141. Jeymonz Lardos, taverna lo dit jort, en l'ila de les moynes, una boci etima XXVIII. seyt., sema I. palp et III. dea, et conte de XX. seyt., pae XXVI. s.

142. Lorensz Alarsz, mayners de Berton Villet, taverna en la mayson del dit Berton, en la rua Meyna, I. boci etima XXXII. seyt., paye LIX. s.

143. Marcos Berbiers, taverna, outra lo pont a mayson Luyset, una boci etima XVI. seyt. vendu a VIII. d. lo picot, paye XXI. s.

144. Antonios Brueri, taverna dues bocies de VIII. a may son Lorensz Motet, etimays XXXIIII. (*fol.* 46, *r°*) seyt., vendues a XII. d. lo picot, paye LXVI. s. VIII. d.

(1) [*Je lis* un]

145. Li Paqua, mollier de *Quor*ton, l'ecofer, tav*er*na, en la rua Meyna, una bocia de VI. so*m*ays, vendu a VIII. d. lo picot, paye XXI. s.

146. Hugos Fotions, tav*er*na, lo derrer jort de janoer, una petita boceta, paye *per* vin vendu V. s.

147 (1). *Summa* della valua deu carteyrons deu vins del dit meys de janoer IIII^XX. VII. lb. V. s. II. d. della mo*n*ea, lo flor. *per* XLIIII. s. *con*ta, valont XXXVIII. flor. IIII. gros, meynz VI. d. della mo*n*ea.

148. (*v°*).

Feurers

Burletz, tav*er*na a mayson Johant, seller, lo prumer jort de feurer, una bocia de vin, et *con*te de XXV. seyt. de vin vendu a XII. d. lo picot, paye L. s.

149. Pe*r*enons *Grin*da, tav*er*na a sa mayson, lo dit jort, et *con*te *per* vin vendu XLI. s.

150. Le nyes de la Motarda, tav*er*na lo dit jort, a mayson Andrevo*n* Toqua*n*, entort X. so*m*ays de vin en una boci, paye XXXIIII. s.

151. Corcoyllons, tav*er*na a ma[y]son Francevs de Gon-celinsz, lo VIII. jort de feurer, et *con*te de XXVII. seyt. de vin vendu a X. d. lo picot, paye XL. s.

152. Be*r*tons Villet, tav*er*na, en la rua Meyna, I. vayssel etima XLV. seyt., sema I. palp et III. dea, paye LXIX. s. IIII. d.

153. Andrevonz de Romanz, tav*er*na a mayson Pena*tr*ua Caleta, lo XIIII. jort de feurer, paye, *per* XII. seyt. de vin, XXIII. s. VI. d.

154. Marcos Berbiers, tav*er*na a mayson Johan de Mon-bonout, lo XVI. jort de feurer, paye, *per* vin vendu, XLI. s.

155. (*fol.* 47, *r°*). Jaque*m*et de Dya, tav*er*na, lo XX. jort de feurer, et *con*te, *per* XL. seyt. de vin vendu, IIII. lb.

156. Andrevo[n]z Villochi, tav*er*na, lo dyt jort, I. vayssel etima LX. seyt., se*m*a II. palps III. dea, paye, *per* vin vendu, C. s.

(1) *Autre écriture, encre plus noire.*

157. Bertholomeus, le poters, taverna, lo XXI. jort de feurer, una boci de vin, et conte de XVI. seyt., paye XI. s.

158. Martinsz Lotos, taverna, la dyomengi levant festa seynt Mathia, a maison Johan Chouneys, paye, per XII. barrausz de vin, XXV. s.

159. Marcos Berbers, taverna lo marsz enseguent, et conte, per X. seyt. de vin vendu, XVI. s. VIII. d.

160. Eteveninz de Losana, taverna a sa mayson, l'endeman de festa seynt Mathia, II. bocetes de vin etimays XVI. somays, sema chacuna I. palp, paie LXXVI. s.

161. Perenonsz Chareti, taverna, el sotol dels universarios de Notra Donna, I. vayssel de vin, et conte, deduyt sem et ly, de L. seyt., paie CIII. s.

162. Druetz de Losana, taverna a sa mayson, lo dit jort, paye, per XIII. seyt. de vin vendu, XXV. s.

163. (*v°*). Peros Peyllars, taverna, lo mars apres Carementrant, I. vayssel etima entort LX. seyt., sem[a] I. palp et IIII. dca, paye CIX. s.

164. Michausz Quinsons, taverna a mayson Humbert Villet, et conte, per XXX. seyt. de vin vendu, LIX s.

165. Ambroys, le ganters, taverna, lo XXV. jort de feurer, I. boci de XVI. seyt., sema II. palps, paye XXIX. s.

166. Antonios Magnisz, taverna, vers Porta Troni (1). una boci etima entort XVI. seyt., pave XVIII. s.

167. Marcos Berbiers, taverna, a mayson Batardin de Gap, II. boces etimays entort LX. seyt., vendues a XII. d. lo picot, paye IIII. lb. XVI. s.

168 (2). Summa della valua deu carteyrons del dit meys de feurer LIII. lb. XIIII. s. VI. d. della monea, lo florin per XLVI. s. conta, valont XXIII. flur. IIII. d. pict. gross.

169. (*fol.* 48, *r°*).

Mars

Martins Lotos, taverna *a* mayson mossen Peron del Proruer, lo sinquen jort de mars, una vayssella de vin, et conte de LIII. seyt de vin vendu a XVI. d. lo picot, paye CXIII. s. VIII. d.

(1) [*M. Debraye lit* Trioni].

(2) *Autre écriture, encre plus noire.*

170. Bertons, le balars Martin Ranout, taverna cel mes jort, a mayson mosse Geyri, et conte de XLVI. lb. de vin vendu, et vaut sos com[m]uns d. (1) L. s. VI. d.

(Los ly avam laysse en pay per lo deyta deuz ordenamanz.)

171. Guigos Fayssi, taverna, a mayson Johant Chomeys, I. boci de XI. seyt., lo VI. jort de marz, sema III. dea, paye XII. s.

172. Mateus, le lombars, conta avoy los cossous, lo VI. jort de marz, de V. bocies de vin vendu a divers preys deyts lo III. jort de feurer prochanament passa entro a cist present jort, et conte si aver vendu a XII. d. lo picot XXXII. seyt., paye LXV. s. VI. d.

— Item, conte aver vendu, el dit temps, a V. d. lo picot, XXXVI. seyt. de vin, paye LX. s.

— Item, conte aver vendu a VIII. d. lo picot XXVI. seyt. de vin, paye XXVI. s. VIII. d.

173. Lantelmons Conos, taverna, que vent Burletz (r°). lo VIII. jort de marz, I. vayssel etima LXXVIII seyt., sema I. palp et III. dea, paye per lo commun VII. lb.

— Item mays paye, per una boci de XXX. seyt., IX. s.

174. Moss. Peros Faure de Saynt Andref, taverna, lo IX. jort de marz, una boceta etima IIII. seyt., sema I. pie, paye IIII. s. VI. d.

175. Li grossa Biatris, taverna en la rua Meyna, lo XII. jort de marz, I. boci etima XVII. somays, sema III palps, paye L. s.

176. Guifreys de Riorter, taverna I. boci de IIII. somays, paye, per VIII. seyt. de vin vendu, XII. s.

177. Andrevonz Boquet, taverna a mayson moss. Guis de Meolans, lo XVII. jort de marz, I. boci etima XX. seyt., sema II. palps, paye XXVI. s.

178. Perenons Vincens, taverna a mayson Juhani, seller, lo dit jort, I. boci etima VIII. seyt., paie XVI. s.

— Perenons Vincent, taverna, el conte per IIII. bocetes vendues per XL. seyt. de vin IIII. lb.

179. Lantelmons Conos, taverna lo dit jort, et conte, per XL. seyt. de vin vendu, IIII. lb.

(1) [*Je pense que l'abréviation* d. *doit s'entendre par* doblos].

180. Marcos Berbiers, taverna a mayson Johant de (*fol.* 49, *r°*) Monbonout, dues boces, et conte, per les dues boces de VIII, de LXX. lb., paye IIII. lb. II. s.

181. Johannonsz Peyllarsz, taverna, a sa mayson, dues boces, paye per VIII vendu XXXVIII. s.

182. Burlet, taverna a mayson Juhant, seller, lo XX. jort de marz, I. boci de XXX. seyt., a paye IX. s.

183. Guillermos Blanc, taverna una boci etima VIII. seyt., paye XVI. s.

- - Item mays autra boci de VI. seyt., paye XII. s.

184. Rovoyrons, taverna, a sa mayson, dues bocetes etimays chacuna II. somays et sema chacuna I. palp et II. dea, paye IX. s.

185. Burlet, taverna, a maison la Czuqueta, una boci etima XXV. seyt., l'endeman de festa saynt Beneyt, paye L. s.

186. Ambroys, le ganters, taverna, lo dit jort, una boci etima XVI. somays, sema I. palp, et a retenu del vin V. somays, paye, per lo remanent, XVI. s.

187. Mateusz, le lombars, taverna, la vegili de Notra Donna de marz, una boci etima XV. seyt., payet XXX. s.

188. Marcos Berbiers, taverna a mayson Juhant de Monbonout, lo dit jort, una boci de XXV. seyt., paye XLVI. s. VIII. d.

189. (*r°*). Li moller Aymonet, lo bater, taverna, lo dyt jort, IIII. barraux de vin, paye X. s.

190. Mateus, le lombars, taverna, l'endeman de la festa, IX. somays de vin, paye XLV. s.

191. Perenons, le dorers, taverna, lo XXVIII. jort de marsz, I. vayssel, sema I. palp, item mays I. boci etima XI. seyt., paye CII. s.

192. Druetz, taverna, cel mes jort, dues bocetes etimays entort IX. seyt., paye XVIII. s.

193. Lantelmons Conos, taverna a sa mayson, cel mes jort, I. vayssel etima XLVIII. seyt., sema I. palp et II. dea, paye C. s.

194. Payre Chamberra, de Valenci, paye, per CIIII. seyt. de vin aduyt el navey, X. lb.

195. Aymonet, le baters, paye, per XXXV. seyt. de vin vendu a taverna, LIII. s.

196. Lan*telmons* Conos, tav*erna*, lo xxx. jort de marz, i. boci etima xlv. seyt., s*ema* i. palp et ii. dea, paye iiii. lb.

197. P*reveraux*, tav*erna*, cel mes jort, i. boci etima vi. so*mays*, sema i. palp et ii. dea, paye xxvi. s. viii. d.

198. Peros Girauz, tav*erna*, lo dit jort, una boci etima xiiii. seyt., sema i. palp et ii. dea, paye xxiii. s. viii. d.

199. (*fol.* 50, *r°*). Mateus, le lombars, tav*erna*, lo dit jort, una boci etima ix. somays, paie xlii. s.

200. Juhansz Grantz, tav*erna*, lo dit jort, una boci etima xxxv. seyt., sema ii. palps, paie xlii. s.

201. S*umma* della valua deu carteyrons del dit meys de mars iiii^{xx}. xiii. lb. xix. s. de mo*nea*, lo flor. p*er* xlviii. s. *con*ta, valo*nt* xxxix. flor. i. d. iii. p*ict. gros.*

202.

Auril

Martinsz Ranout, tav*erna*, lo i. jort d'ouril, a sa mayson en la rua Meyna, una boci etima xxxv. seyt., vendu a xvi. d. lo picot, paye iiii. lb. xiii. s. iiii. d.

203. Druet de Losana, tav*erna*, cel mes jort, una boci de xxxvii. seyt., vendu a xvi. d. lo picot, de que se deduyont, p*er* sem, p*er* li et p*er* vin retenu, xxvii seyt., paie xxvi. s.

204. Benatrua Czuqu*eta*, tav*erna* a sa mayson, lo vii. jort d'ouril, una boci etima xxv. seyt., sema iii. palps, paye xxviii. s.

— Item mays autra boci etima entort xx. seyt., sema ii. palps, paye xxv. s.

205. *v°*). Guillermos Lotos, tav*erna*, a mayson Juhant Chauneys, i. boci de xxxii. seyt. em*ina* vendua xii. den*ers* lo picot, paye lxv. s.

206. Le Guios, tav*erna* una boci de xl. seyt., vendu a xvi. d. lo picot, paye cvi. s. iiii. d.

207. Marcos Berbiers, tav*erna*, el sotol Jaymet de Gap, i. boci [de] viii. seyt., vendua a xii. d. lo picot, paie xvi. s.

208. Hugos Fromenz, tav*erna*, lo v. jort d'ouril, i. boci etima entort xxv. seyt., et *con*te, p*er* xxxviii. lb. de vin vendu, xlv. s.

209. Guillermos Lotos, taverna, a mayson en Peron del Proruer, I. vayssel etima LII. seyt., paye CX. s.

210. Bruceuz, taverna una boci etima XIII. seyt., sema I. palp, paye XX. s.

211. Li Valarda, taverna, lo VIII. jort d'ouril, en sa mayson tres Clotran, I. boceta etima II. somays, sema III. dea, paye VIII. s.

212. Michausz de Chabont, taverna, el sotol Martin Barber, lo dit jort, I. vayssel etima XLIII. seyt., sema VII. palps et III. dea, paye XXII. s.

213. Perenonsz Chareti, taverna els Bornolencz, en la mayson *qui* fut moss. Guigon Alaman, III. bocetes de vin qui tinont XI. seyt., vendu a XII. d. lo picot, paye XXII. s.

214 (*fol.* 51, *r°*). Bertons Villetz, taverna en sa mayson, en la rua Meyna, et conte, per XXV. seyt. de vin vendu, LXVI. s. VIII. d.

215. Burletz, taverna, lo XV. jort del dit meys, a mayson Franceys Fayssos, una boci de XXX. seyt., paye per lo commun LX. s.

216. Guillermos Brionsz, taverna, lo XV. jort d'ouril, I. vaysel, sema X. palps et de plen IX. palps de vin, paye, per lo vin vendu, XXXVI. s. VIII. d.

217. Perretz Pallat, taverna una bocia de vin etima XXXIII. seyt., paye LXIIII. s.

218. Eteveninsz de Losana, taverna, lo XVIII. jort d'ouril, I. vayssel etima XLVI. seyt., sema I. palp, paye IIII. lb. V. s.

219. Guillermos, le teyssare, taverna en la charreyri de Seynt Lorenz, lo dit jort, I. boci etima XVI. seyt., sema I. pal[p] et dua dea, paye XL. s.

220. Li(f)mosins, taverna, el sotol Guigon Ubout, et contet de XLI. lb. de vin vendu, paye L. s.

221. Peytavinz, de Valenci, aduyssit, lo XIX. jort d'ouril, VIII. bocetes de vin, paye, per vin vendu, VI. lb. XIIII. s.

222. Peros Berra, de Valenci, aduyt IIII^{XX}. somays de vin, lo lunsz de Rovaysons, de que se deduyont, per lor bere de III. meys, VI. somays, paye XII. lb.

(*v°*). Peros Berra, aduyt I. naveya de vin en que a V.

boces, et etimas le vinsz XI. *somays*, paye, deduyt lo vin dependu, IX. lb.

223. A mayson moss. Guigon de Vaunaveys, *taverna*, lo XXII. jort d'ouril, I. vayssel de XXXIX. seyt. de vin, paye CXV. s. VI. d.

224. Marcos *Berbiers*, *taverna*, en mayson Jaymet de Gap, VII. *somays* de vin, paye XXVII. s.

225. Martinsz Lotos, *taverna* el sotol de Juhant Chauneys, et *con*tet de XXI. seyt., paye XXXVII. s. IIII. d.

226. *Bertholomeus*, le poters, *taverna*, en sa mayson, una boci de XIIII. seyt., paye XXXIIII. s.

227. Charlays, *taverna* una boceta de vin de III. seyt., sema I. palp, paye VIII. d.

228. Li Guersa, peytoressa, *taverna*, a mayson de moss. Guigon Borrel, IIII. seyt. de vin, paye VIII. s.

229. Lorenz Marz, *taverna*, a mayson *Ber*ton Villet en la rua Meyna, et *con*tet *per* XXXVIII. seyt. de vin vendu, paye IIII. lb. IX. s. X. d.

230. Roudons Chouneys, *taverna* a mayson de Bera[r]t Gr*in*da, lo vendres ap*res* festa seynt Jorjo, et *con*tet, *per* XLI. seyt. de vin, LXXV. s. VI. d.

231.(*fol.* 52, *r°*). Gononsz Bonet, de Valenci, *taverna*, el sotol *Ber*nart Logo, VIII. bocetes etimays entort IX. *somays* de vin vendu a VIII. d. lo picot, paye, deduyt lo gat *que* ant fait del vin, X. lb. V. s.

232. *Per*enonsz Choucheyri, *taverna*, en sa mayson, una boci etima XVIII. seyt., sema III. palp[s], paye XXVI. s.

233. Guillermonz Clari, de Valenci, aduyt una naveya de vin en *que* a VIII. bocetes, de sot mayson Jaq*ue*met Lapo, etimays entort LXX. *somays*, et fut vendus en gros maque XXIII. seyt. vendu a menu, paye XLV. s.

234. Le garsons del doctor Blanc, paye per una boceta de vin *que* a vendu els Bornolencz, VIII. s.

235. Marcos Berbiers, *taverna*, a mayson Batardin de Gap, I. vayssel etima entort XLV. seyt., sema I. palp et III. dea, a paye IIII. lb. II. s. VI. d.

236. Juhansz Carem*en*tranz, *taverna*, a mayson de *Ber*ton Villet, I. boci etima XVI. seyt., sema I. palp, et

*con*te de XII. seyt., deduyt sem et li et ecolalles (1), paye XXVI. s.

237. Burletz, tav*er*na, el sotol Lant*elmon* Cono, I. vayssel, sem*a* I. palp et III. dea, et *con*te de XL. seyt., paye CI. s.

238. (*v°*). Guillermos Blanx, tav*er*na a sa mayson, lo der rer jort d'ouril, de IIII. so*mays* de vin, paye XV. s.

239. Antonios Brueyri, tav*er*na, a mayson Humbert Pila, I. boci etima XXXVI. seyt., vendu a XIIII. d. lo picot, paye IIII. lb. XII. s.

— Item paye mays p*er* vin vendu, el devant dit lue, a XVIII. d. lo picot, XVIII. s.

— Item paye mays le devanz dit Antonios Brueyri, p*er* totz los vinsz de Guigonet Toqua*n* que el a vendu, fait *con*tio en la p*re*senci dels cossios desus dit, XLI. lb. XIII. s. VIII. d.

240. Petavinz, de Valenci, aduyt una naveya de vin etima L. so*mays*, paye, totes choses deduytes et p*er* *con*tio fait en la p*re*senci dels dit cossios, VIII. lb. IIII. s.

241. Eymonetz, le baters, *con*tet, lo devant dit jort, de XX. seyt. de vin vendu a XII. d. lo picot, paye XL. s.

242 (2). S*umma* della valua deu carteyrons del dit meys d'auril VII^{XX}. XIIII. lb. VII. s. de mo*n*ea, lo flur. p*er* XLIX. s. *con*ta, valont LXIII. flur.

243. (*fol.* 53, *r°*).

Mays

B*er*tholomeus, le poters, tav*er*na, lo IIII. jort de may, I. boci etima XXXII. seyt., sema I. palp et II. dea, paye LXXVII. s.

244. Antonios Brueyri, tav*er*na a mayson de Guigon Drey, lo VI. jort de may, I. vayssel etima LIIII. seyt., sem*a* I. palp et I. dey, et no *con*tet maque de XXXIV. seyt., quar le remaneyz del vin et essus retenus, paye LXIIII. s.

245. Preveraus, tav*er*na, a sa mayson, I. boci etima XI. seyt., sema III. dea, lo devant dit jort, paye XLIII s.

(1) *Ms.* ecollales.

(2) *Autre écriture, encre plus noire.*

246. Guigonet, le sanare, taverna, lo VII. jort de may, una boci etima VII. somays, sema I. palp et II. dea. paye XXXIX. s.

247. Juhansz Routz, taverna, a sa mayson en la rua Meyna, una boci etima V. somays, sema II. dea. paye XXII. s.

248. Jaquemet de Dya, taverna a sa mayson, lo X. jort de may, I. vayssel etima LXVII. seyt., sem[a] I. palp et III. dea. et conte de XLI. seyt. emina de vin vendu, paye CX. s. VIII. d.

249. Andrevonz Barlaters, taverna, a mayson de Gilet Beneyt, I. vayssel etima XL. seyt., sem[a] I. pal[p] III. dea, paye LXIIII. s.

250. (*r°*). Juhansz Bernars, clers de Saynt Andref, taverna, els universarios, I. vayssel etima IIII^{xx}. X. seyt., sema I. palp II. dea. de que se deduyont per sem. per li et per ecolalles XXII. seyt. emina, recont de vin vendu LXVII. seyt. emina, vendu a X. d. lo picot, paye CXII. s. VI. d. — Item, vendet mays le dit Johanz Bernars una bocia de vin, et a paye, per XXV. lb., XXX. s.

251. Peros Lotins, alberjare, taverna, lo dit jort, una bocia etima III. somays, a mayson Jaymet de Gap, paye XIIII. s. VI. d.

252. Jaquemetz Lapos, taverna, que vent Perenonz Vincentz, lo XV. jort de may, I. vayssel etima LXVII. seyt., sema III. dea, conte de L. seyt. vendus a divers preys, paye L. s.

253. Martinsz Lotos, taverna, el sotol Johant Chouneys, una boci etima XII. barraux plena, cel mes jort, paye XII. d.

Retenguit lo vin pueys que fut atavernas.

254. Le batars a la Mateva, I. plen barral de vin meys a taverna cel mes jort, paye XII. d.

255. A mayson Andr[evet] Tibet, taverna, lo XV. jort de may, I. boci etima VIII. somays, paye XXIII. s.

256. (*fol.* 54, *r°*). Juhansz, le panaters, qui ite en la rua Meyna en la mayson de Juhant, mercer, una boci de VI. seyt., lo XVIII. jort de may, taverna, conte, per lo commun, VII. s.

257. Pereuonz Vincentz, taverna, a mayson Andr[evet] de Romansz, una boci de XI. seyt., sema I. palp et III. dea, lo dit jort, de que, deduyt III. somays de VIII. conte de XXX. seyt., paie IX. s.

258. Preverauz, taverna, a sa mayson, una boci de XI. seyt., lo dit jort, sema I. palp ; item mays autra boci etima a VI. barraux, et conte, per les dues boces, deduyt sem et ly (1) et IIII. somays de VIII rete[nu], XII. s.

259. Johansz de Corp, taverna a sa mayson, que vent Antonios de Teys, lo dit jort, una boci etima a XXXVII. seyt. emina, conte [de] LXII. lb. XIIII. s., LXVIII. s.

260. Juhanz de Soyon, de Valenci, una naveya de vin que aduyssit, lo XXII. jort de may, en que a seys boces etimays LIIII. somays et se vent detres maysson monsegnour lo dalfin, et conte de IIII^{XX}. XII. seters vendus a X. d. lo picot, paye VII. lb.

261. (*v°*). Burletz, taverna a maysson de moss. Guigon de Vaunaveys, lo XXIX. de mays, I. vayssel etima a LII. seyt., sem[a] II. palps, paye LVI. s. VI. d.

262. Guillermos, le teyssare, taverna, a mayson Berton Villet de jota los Magniz, una boci etima XIIII. seyt., sema I. palp, lo derer jort de may, conte de XII. seyt. emina de vin vendu, paye XXV. s.

263. Mateus Grinda, taverna, a mayson Jaymet de Gap, una boci etima a X. seyt., contet de IIII. lb. XIII. s. de vin vendu, — VI. s.

264. Raynautz Atayna, taverna I. vayssel etima a LXI. seyt., sema III. palps, conte de XLIIII. seyt. de vin vendu a XII. d. lo picot, paye IIII. lb. VIII. s.

265. Juhansz de Clays, taverna, a mayson Guillermon Girout en la Pereyri, una boci etima a XXXV. seyt., sema I. palp., paye LIII. s.

266. Martinz Lotos, taverna, el sotol de Juhant Chouneys, I. boci de XXI. seyt., vendu a VIII. d. lo picot, paye, per lo commun, XXVIII. s.

— Item mays vendu autra bocia de vin etima XXVIII. seyt., de que (*fol* 55, *r°*) se deduyt, per sem, per ly, per

(1) Et ly *est répété au ms., et cancellé les deux fois.*

vin retenu, VIII. seyt., et fut vendus a X. d. lo picot, payet XXXIII. s. IIII. d.

Sum*ma* (1) della valua deu carteyrons del dit meys de may LVIII. lb. X. s. VI. d. de la monea, lo florin *per* LIII. s. *con*ta, valo*n*t XXII. flor. I. gros.

267.

Juynz

Antonios Brueyri, tave*r*na, en la rua Vendari a mayson Pe*r*ret del Lay, I. boci etima a IX. seyt., sema (2)..., paye XXXVII. s. *per* ceta boci et *per* una autra qui et escrita en XXIII. foleis.

268. Roudons Choneys, tave*r*na, a mayson de Berart Gr*i*nda, I. vayssel etima a XLVIII. seyt., sem[a] I. palp et II. dea, lo III. jort de juyn, *con*te de XL. seyt., deduyt sem et ly et ecolaylles, LXVI. s. VI. d.

269. (*v°*). Li sirventa de Thomasson, tave*r*na, a mayson qui fut moss. Pe*r*on de la Tor, II. som*ays* de vin, paye, *per* lo commun, XXXI. s.

270. Michausz Qu*i*nsons, tave*r*na, a mayson Guionet Gr*i*nda, una boci etima XXV. seyt., et *con*te de XIX seyt., deduyt sem et ly et vin retenu, payet XXX. s.

271. Johaneta, ly mollier Juhan Caramentrant, tave*r*na, a sa mayson, una boci de XII. seyt., *con*te de X. seyt., deduyt sem et ly, paye XVIII. s.

272. Mantonna, tave*r*na, a mayson Garner Chavaller, I. vayssel etima LII. seyt., sem[a] I. palp et III. dea, paye IIII. lb. XI. s. VIII. d.

273. Hugonet Julyans, tave*r*na, a sa mayson, una boci etima XXXVII. seyt., sema I. palp (3)...

274. Pe*r*enonz, le dorers, tave*r*na, a sa mayson el Templo, una boci etima XXX. seyt., sema I. palp, paye XL. s.

275. Pe*r*enons Vincenz, tave*r*na, a mayson Andrevet de Romansz, [I. boci] etima XXX. seyt., sema IIII. palps, *con*te de XX. seyt. vendus a X. dene*r*s lo picot, paye XXXVI. s.

(1) *Autre écriture, encre plus noire.*
(2) *Rien autre au ms.*
(3) *Rien autre au ms.*

276. (*fol.* 56, *r°*). Batardins, tav*er*na, a sa mayson, de cov*en*t una boci, paye XII. s.

277. Lorenz Motetz, tav*er*na, del vin de la *con*frari de Saynt Lorenz, IIII. palps de vin en I. vayssel de XL. seyt., *con*te de X. lb. de vin vendu, paye, *per* lo commun, XII. s.

278. Lorenz Martz, tav*er*na, a mayson Berton Villet en la rua Meyna, I. vayssel etima IX. seyt., sem*a* I. palp et II. dea (1)...

279. Peros Garcins, tav*er*na, en son sotol outra lo p*on*t, lo XII. jort de juyns, I. vayssel etima IX. seyt, sem[a] I. palp et II. dea, *con*te, de XXXIII. seyt., IIII. lb.

280. Juhansz Javella, tav*er*na en rua Flandin, lo dit jort, que vent Johans Boyssons, una boci etima VI. seyt., sema I. palp et II. dea, *con*te, de VII. lb. IIII. s., VIII. s. VI. d.

281. P*er*enonsz Vincentz, tav*er*na, a mayson Peron, lo dorer, una boci etima XVI. seyt., sema III. dea, paye XV. s.

282. P*r*everaux, tav*er*na a sa mayso*n*, lo XVIII. jort de juynz, una boci etima VI. som*ays*, sema II. palps, paye X. s.

283. (*v°*). Burletz, tav*er*na, a mayson Juhan, seller, I. vayssel etima XLV. seyt., sem[a] III. palps et III. dea, paye XLIX. s.

284. Le Lous, tav*er*na, a mayson Lant*elmon* Argout en la Reve*n*dari, lo XX. jort de juyn, una boci etima VIII. som*ays*, sem*a* V. palps, paye XIII. s. IIII. d.

285. Etevenisz de Losan*a*, tav*er*na una boci etima XXX. seyt., sema I. palp, lo dit jort, paye XLVI. s. VIII. d.

286. Marcos Berbiers, tav*er*na, en la P*er*eyri el sotol Aymo*n*et Rollant, lo XX. jort de juyn, I. vayssel etima XLVIII. seyt., sem*a* II. palps, *con*te tant solam*en*t de XXXIII. seyt. vendus a XII. d. lo picot, paye LXIIII. s.

287. P*er*enonsz Vincensz, tav*er*na, a mayson de Lant*elmon* Cono, la vegili de Seynt Juhan, et *con*te de XXXI. seyt. de vin vendu a XII. d. lo picot, paye LXII. s.

(1) *Rien autre au ms.*

288. Berartz Matheus, taverna, a mayson mossen Guigon Borrel, i. soma de vin, paye ii. s. iiii. d.

289. Li mollier Berton Magnin, taverna, lo xx. jort del dit meys, i. boci de viii. seyt., paye xii. s.

290. (*fol.* 57, *r°*). Perenons Chareti, taverna, a mayson Jaquemet de Dya, la vegili de Saynt Juhant, et conte, de xlv. seyt. de vin vendu, lvi. s.

291. Roudons Chouneys, taverna a mayson de Berart Grinda, lo jort de festa seynt Juhan, i. vayssel etima l. seyt., sema i. palp et ii. dea, et conte, per lxiiii. lb., lxxv. s.

292. Antonios Brueyri, taverna, cel mes jort, a mayson de moss. Peron Claret, i. vayssel etima lii. seyt., sema i. palp et ii. dea, paye iiii. lb. x. s.

293. Le Lous, taverna, a mayson Lantelmon Argout, lo dit jort, una boci etima vi. somays, sema ii. palps, paye xiii. s. iiii. d.

294. Martinsz Barbers, taverna, cel mes jort, una boci etima xxx. seyt., sema i. palp et ii. dea, pae lx. s. viii. d.

295 (1). Summa della valua deu carteyrons del dit meys de juyn li. lb. xii. s., lo flur. per lv. s. conta, valont xviii. flur. v. gros.

296. (*v°*).

Juylsz

Michaus de Chabont, taverna, lo prumer jort de juyl, a mayson Andr[evet] de Romanz, una bocia de vin, el conte de xxii. seyt. de vin vendus a x. d. lo picot, paye xxxiiii. s.

297. Le Lous, taverna, lo segon jort de juyl, a mayson Lantelmon Argout, una boci etima v. somays, paye, deduyt sem el ly et vin retenu, x. s. iiii. d.

298. Marcos Berbiers, a mayson Aymonet Rollant en la Pereyri, ii. vaysseux etimas c. seyters, sema chacunsz i. palp et iii. dea, et conte per i. deusz vaysseux et l'autro no vendet, et conte cel vayssel de xii. seyters ; lo remanent ot mossegner le dalfins, paye xxiii. s.

(1) *Autre écriture, encre plus noire.*

299. Limosins, taverna, el sotol de Guigon Blont, i. vayssel etima entort xi. seyt., sem[a] iii. palps, conte de xxx. seyt., a paye ix. s.

300. Guillermos Berjons, clers, taverna, a mayson Guigonet Grinda outra lo pont, una boci etima entort xxx. seyt., sema i. palp et i. dey, conte que deit le ditz Berjons xx. s.

301. Juhans Bernars, clers, taverna, cuz universarios de Notra Donna, i boceta etima v. somays, sema i. palp et ii. dea, paye x. s.

302. (*fol.* 58, *r°*). Andrevonsz Villochi, taverna, a mayson de Gilet Beneyt, una boci etima viii. somays, sema i. palp et iii. dea, paye xxxiii. s. iiii. d.

303. Burletz, taverna, a mayson Druetz de Losana, una bocia etima xx. seyt., sema ii. palps, pae xxx. s.

304. Benatrua Czuqueta, taverna, en la rua Meyna, i. boci etima xx. seyt., sema iii. palps et iiii. dea, paye xxiiii. s.

305. Perenonz Vincentz, taverna, a mayson de Peron Peyllart, i. boci etima iiii. somays, sema iii palps, paye xvi. s.

306. Amoudrius, l'epaers, taverna, en sa mayson, que vent Michauz Quinczons, et conte, per vi. lb. de vin vendu, vii. s.

307. Martinsz Lotos, taverna, a mayson en Peron del Prorier, lo xiiii. jort de juyl, i. vayssel etima lviii. seyt., sema ii. palps et iii. dea, paye cv. s.

308. Roudons Choneys, taverna, a mayson de Berart Grinda, lo xvi. jort de juyl, i. vayssel etima lx. seyt., sem[a] i. pal[p] et iii. dea, paye iiii. lb. xiii. s

309. (*r°*). Michauz de Chabont, taverna, cel mes jort, a mayson qui fut Peron del Port, una boceta etima iii. somays, paye xix. s.

310. Jaquemet Lapos, taverna, a sa mayson, i. boceta que vent sa sirventa, paye, per vin vendu, xiii. s.

311. Martinsz Ranoutz, taverna, lo xv. jort de juilz, i. boci etima xv. seyt., sema iiii. palps, paye xvi. s. vi. d.

312. Martinsz Lotos, taverna, a mayson Juhant Boudoyn, lo xvii. jort de juyl, i. vayssel etima lviii. seyt., sem[a] iiii. palps et iii. dea, paye lxxvii. s.

313. Guillermos Ravannas, taverna, a sa mayson, una boceta, et conte de III. seyt. emina de vin vendu a XII. d. lo picot, paye VII. s. VI. d.

314. Antonios Brueyri, taverna, a mayson moss. Humbert Pila, I. vayssel etima entort XI.. seyt.. sem[a] I. palp. Item mays autro vayssel etima entort XXXIIII. seyt., paye, per totz, VII. lb. IX. s.

315. Martins Ranoutz, taverna una boci etima entort XX. seyt., sema V. palps, paye XX. s.

316. (*fol.* 59, *r°*). Catalons Meytrala, taverna, lo XVIII. jort del dit meys, entort VII. somays de vin, paye XX. s.

317. Hugos Julyansz (1), taverna una boci etima XX. seyt., sema I. palp, lo jort de la festa de la Moudelena (2)...

318. Li sirventa de Payre Lotin, taverna, a mayson de Garner Chavaller, una boci etima entort XIIII. somays, paye LXVII. s.

319. Peros de Quetz, mercers, taverna, en la Pereyri en son sotol, I. vayssel etima L. seyt. emina, sema II. palps, lo dit jort de la Maydelena, paye LXVII. s. IIII. d.

320. Johans de Losana, taverna, lo XIX. jort de juyl, que vent sa sirventa, una boci etima XI. seyt., sema II. palps, pae XX. s.

321. Guillermos Berjons, le clers, taverna, a mayson de mossen Guis de Meolans, III. palps de vin qui sont en I. vayssel, paye V. s.

322. Johans, le panaters de monsegnor lo dalfin, taverna, lo XX. jort de juyl, una boci etima V. somays, sema I. palp et III. dea, contet, per IX. seyt. de vin vendu, X. s.

323. (*r°*). Perenonsz Vincentz, taverna, els universarios de Notra Donna, I. vayssel etima LXI. seyt., sem[a] I. palp et II. dea, et conte de XLV. seyt., deduyt sem, ly et vin retenu, [vendu] a XIIII. d. lo picot, paye CXVII. s.

324. Jacos, le nyes Jaquemet Lapol, contet, per vin vendu el sotol Lantelmon Argout per la man del Lou entro el prumer jort d'outz, de LXV. lb., paye LXXVI. s.

325. Guillermonsz de Bagniouz, conte, de III. bocies de

(1) *Ms.* Julyonsz ; *cf.* 333, 357.

(2) *Rien autre au ms.*

vin (vendu) etimays LXV. seyt., vendu XII. d. lo picot, paye VI. lb. X. s.

326. Armandons del Pont, *conte*, *per* III. bocies de vin vendu a tav*erna*, etimays IIII^{XX}. I. seyt., que vendet a divers p*reys*, paye VI. lb. V. s. IIII. d.

— *Summa* (1) della valua deu carteyrons del dit meys de juyl LXIX. lb. VIII. s. IIII. d., lo flur. per LVI. s. *con*ta, valont XXIIII. flur. IX. d. ob. (V) gros. (2).

327. (*fol.* 60, *r°*).

Outz

Burletz, tav*erna*, a mayson Roudon de Laval, notar*io*, I. vayssel de XLVII. seyt., sem*a* III. palps, et *conte* XL. seyt. de vin vendu, IIII. lb.

328. Peros Garcinz, tav*erna*, a sa mayson, I. vayssel etima LVI. seyt., sem*a* III. palps, et *conte* de XXXII. seyt. de vin vendu a XV. d. lo picot, pae IIII. lb.

329. Juhanz Routz, tav*erna*, *que* vent Guillermos Lotos, I. vayssel etima XL. seyt., sem[a] II. palps et III. deys ; item mays, autra boci petita, item mays, I. aut*ra* petita boci, et no se poeront vendre li dit vin maque XII. seyt. em*ina*, paye XXV. s.

330. P*ere*nonz Vincenz, tav*erna*, a mayson dels lumbars, I. vayssel etima LV. seyt. vendus a XII. d. lo pico*t*, paye IIII. lb. X. s.

331. Eteveniz de Losana, tav*erna*, lo V. jort d'outz, una boci etima XX. som*ays*, sema II. palps, et *conte* de XXIII. seyt., deduyt sem et ly et vin retenu, vendu lo picot a XII. d., paye LIIII. s.

332. Peros Choucheyri, tav*erna*, lo VI. jort d'outz, una boci etima XX. seyt., sem*a* III. palps et II. dea, pae XXXII. s.

333. (*r°*). Hugos Julyans, tav*erna*, cel mes jort, una boci etima XV. seyt., sem*a* I. palp, que vent Michauz Quinczons, paye XXVI. s

(1) *Autre écriture, encre plus noire.*

(2) [*Ms.* XXIII flur. IX. den. ob. pict. gross. ; *le mot* pict. *est exponctué et rayé* (*communication de M. Prudhomme*)].

334 (1). Mosse Micheuz de Sezana, taverna, lo VI. jort d'outz, una boci etima XIIII. barraux, que vent sa sirventa. *Non* a rent paye, *quar* sovent nos cosseylle ; no vaut, remays per son travayl.

335. Le Guions, taverna a sa mayson. lo VIII. jort d'outz, I. vayssel etima XLV. seyt., sema I. palp, conte de XXXIII. seyt., deduyt sem, ly et vin retenu, vendu a XVI. d. lo picot, paye LXX. s. IIII. d.

336. Lymosinsz, le mercers, taverna, lo dit jort, a mayson Guigon Ubout, una boci etima XXXV. seyt., sema II. palps, conte de XXX. seyt., paye LX. s.

337. Perenonsz Ranoutz, taverna, cel mes jort, una boci etima XXV. seyt., sema I. palp.....(2).

338. Johanneta, li mollier de Juan Carementrant, taverna un pof de vin en una boci, lo IX. jort d'out, conte, per II. seyt. de vin vendus a VI. d. lo picot, II. s.

339. Ly her Martin Barber, taverna, en lor sotol, lo X. jort d'out, una boci etima XXVIII. seyt., paye LXV. s. IIII. d.

340. (*fol.* 61, *r°*). P. de Quetz, mercers, taverna en la Pereyri, lo jort de festa saynt Lorenz, I. vayssel, del qual conte, per XLVIII. seyt., paye CIIII. s. VI. d.

341. Druetz de Losana, taverna, l'endeman de festa saynt Lorenz, que vent Burlet, et conte de XXXV. seyt., paye LXX. s.

342. Bertholomeus, le poters, taverna, en so[n] sotol, una boci etima XXXIIII. seyt., sema I. palp et II. dea, paye IIII. lb.

343. Michausz de Chabont, taverna, a mayson dels lombars, lo XIII. jort d'out, una boci etima XI. somays, vendu a XII. d. lo picot, pae LX. s.

344. Eteveniz de Losana, taverna, lo jort de Notra Donna (3) de meyoutz, una bocia de vin etima XXXII. seyt., vendu a III. d. lo picot, pae XVI. s. VI. d.

345. Lantelmons Conos, taverna en son sotol, cel mes

(1) *Article cancellé.*
(2) *Rien autre au ms.*
(3) *Ms.* danna.

jort, et *con*te de XXXVI. seyt. vendus a XIIII. d. lo picot, paye IIII. lb. IIII. s.

346. Jaquemet Lapos, tav*er*na en son sotol, cel mes jort, et *con*tet de LV. seyt. vendus a IIII. d. lo picot, paye XXXVI. s.

347. (*r°*). Johannons Boudoyns, tav*er*na en son sotol, que vent Clocheyrons, I. vayssel etima LVIII. seyt., sem*a* II. palps (1).

348. Gerrassons, l'ecofers, tav*er*na, cel mes jort, una boci etima X. seyt., sema II. palps, paye XX. s.

349. Martinsz Ranoutz, tav*er*na, l'endeman de *Not*ra Donna de meyout, I. vayssel etima LX. seyt., sem*a* VI. palps et II. dea ; item a retenu del vin, quar no se poye vendre, VII. palps et una pogiá, et *con*te, de vin vendu de X. lb. XVIII. d., paye XI. s. VIII. d.

350. Batardins de Gap, tav*er*na, en son sotol, un pof d'ecolalles de vin, paye XIIII. s.

351. Michausz Quinczons, tav*er*na, a mayson de Guionet Grinda, lo dyomengi devant la dita festa, et *con*te de LX. s. per vin vendu, pae V. s.

352. Marcos Berbiers, tav*er*na, a mayson Guigon Drey, una boci etima XXV. seyt., sema I. palp et III. dea, paye XXXV. s.

353. Lymosinsz, mercers, tav*er*na, el sotol Guigon Ubout, I. boci de vin, et *con*te de XV. seyt., paye XL. s.

354. (*fol.* 62, *r°*). P. de Quetz, tav*er*na, vers la Pereyri, lo dit jort de *Not*ra Donna de meyout, I. vayssel etima C. seyt., sem[a] I. palp, et *con*te, deduyt sem et ly et vin retenu, de XLVII. seyt., paye CII. s. II. d.

355 (2). *Summa* de l'argent recora el dit meys en petita monea, lo florin p*er* LVI. s. *con*ta, LXIII. lb. III. s. VI. d., valont XXII flur. VI. d. III. pi*ct*. *gros*.

356. Icy comence ly bona monea, *con*ta lo florin p*er* XVI. s. VI. d.

En l'ant de Notron Segnor corr*an*t M.CCC.XL, lo XV. jort d'outz, fut cria ly bona monea p*ri*meyrim*en*t a Grav novol, a XVII. d. lo torneys.

(1) *Rien autre au ms.*

(2) *Les art.* 355, 356 *et* 357 *sont d'une autre écriture.*

357. Hugonet Julians, taverna, lo xx. jort d'outz, una boci etima xvi. seyt., sema i. palp — conte tant per cesta taverna quan per les autres dessus ecrites — xxiiii. s. vi. d.

358. Perenons Vincentz, taverna, el sotol del[s] universarios de Notra Donna, lo xxi. jort d'out, i. vayssel etima xlix. seyt., sem[a] ii. palps, et conte de xlv. seyt. vendus a iii. d. lo picot, paye xxii. s. ix. d.

359. (*v°*). Roudons Chouneys, taverna, a mayson mossen Guillermo Grinda, i. vayssel etima xlviii. seyt., sem[a] ii. palp[s] et ii. dea, et no conte maque de x. lb. x. s., quar le vinsz non se poet vendre, paye xii. s. viii. d.

360. Amoudrus, l'epaers, taverna, lo dit xxi. jort d'out, una boci etima xxxix. seyt., sema i. palp et ii. dea, et conte, per x. lb. de vin vendu, xii. s.

361. Marcos Berbiers, taverna, en cel mes jort, el sotol Aymonet Rollant en la Pereyri, i. vayssel etima xl. seyt., sema i. palp et i. dey, et conte tant solament, de vin vendu, de xxiii. seyt., deduyt sem et ly [et] ecolalles, paye xv. s. vi. d.

362. Bertholomeus, le poters, taverna, en son sotol, una boci etima xx. seyt., et conte, deduyt sem et ly, de xvi. seyt. emina, vendu a iii. d. lo picot, paye viii. s. iii. d.

363. Batardinsz de Gap, taverna, en son sotol, la festa de seynt Bertholomef, una boci etima xxiii. seyt., sema ii. palps et iii. dea, et conte tant solament de iii. seyt. emina de vin vendu a iii. d. lo picot ; lo remanent etoyet, quar no se poyssit vendre, paye xxi. d.

364. (*fol.* 63, *r°*). Benatrua Caleta, taverna, cel mes jort, una boci etima xx. seyt. vendu a iii. d. lo picot, paye, per lo commun, x. s.

365. Druetz de Losana, taverna, que vent Michaus de Chabont, lo xxvi. jort d'out, et conte de xxxv. seyt. de vin vendu a iii. d. lo picot, paye, per lo commun, xvii. s vi. d.

366 (1). Clocheyrons, taverna, cel mes jort, a maison

(1) *Article cancellé.*

Johan Boud[o]yn, I. vayssel etima XLV. seyt. No se (1) vendet.

367 (2). Le Lous, taverna, a mayson Lantelmon Argout, una boci etima XII. seyt. No vaut, quar Lantelmons en fit portar lo vin.

368. Antonios Brueyri, taverna, a mayson de mossen Humbert Pila, I. boci etima a XX. seyt., sema I. palp et III. dea ; item, conte mays per autra bocia de vin vendua, paye XX. s.

369 (2). Le Lous, taverna, a mayson Lantelmon Argout jota mayson del Guion, I. vayssel etima LX. seyt., sema III. palps, lo XXVII. jort d'outz. No vaut, quar Lantelmons en fit portar lo vin.

370. Lymosinsz, mercers, taverna, el sotol Guigon Blont, et conte, per XX. seyt. de vin vendu, X. s.

371 (v^o) P. de Quetz, mercers, taverna, en la Pereyri, I. vayssel etima LXIII. seyt., sem[a] II. palps, et conte de XL. seyt. de vin vendu ; lo remanent a retenu, et a paye XX. s.

372. Juhans Chauneys, taverna en sa mayson, et conte, per dues boces de vin vendues a II. d. lo picot, de LX. seyt. de vin, paye XX. s.

373 (3). Summa della valua deu carteyrons del dit meys d'oust a bona monea, lo flur. per XVI. s. VI. d. conta, X. lb. IIII. s. VII. d., valont XII. flur. IIII. d. ob. gross.

374. (*fol.* 64, r^o).

Setembros

Juhans de Losana, taverna, a mayson Johan Peyllart en la rua Meyna, lo segont jort de setembro, una boci etima XX. somays, sema II. palps, paye XVII. s. VIII. d.

375. Franceys Bletinz, taverna, cel mes jort, una soma de vin novel, paye XI. d.

376. Bertholomeus, le poters, taverna, en son sotol, lo IIII. jort de setembro, I. vayssel etima LX. seyt., sema II. palps, paye, per XLV. seyt., XXVI. s. II. d.

(1) *Ms.* nosse.
(2) *Article cancellé.*
(3) *Autre écriture, encre plus noire.*

377. Perenonsz Vincens, taverna, el sotol dels universarios de Notra Donna, I. vayssel etima LXII. seyt., sem[a] I. palp et II. dea, et conte de L. seyt., deduyt sem et ly et vin retenu, pae XXII. s. VI. d.

378. Peros Chamberra, de Valenci, taverna, el navey vers la Pereyri, IIII^XX. V. seyt. de vin vendu a III. d. lo picot, paye XLIII. s.

379. Amoudrus, l'epaers (1), taverna, en son sotol, que vent sa mollier, la vegili de Notra Donna de setembro, una boci etima XL. seyt., et no conte maque de XI. lb. X. s. de vin vendu, quar lo remanc[n]t a retenu, paye XIII. s. VI. d.; (v°) item, conte mays le dit Amoudrus, per autra bocia de vin vendua, per XI. lb. X. s., paye XIII. s. VI. d.

380. Perenonz, le dorers, taverna, en son sotol vers lo maysel, que vent sos mayners, una boci etima a XXX. seyt., sem[a] II. palps, paye, per vin vendu, XIII. s.

381. Guillermos Botonsz, taverna de vin novel, lo jort de la Nativita de Notra Donna, en I. tinel, paye IX. d.

382. Hugononz Mateus, fiuz de Margason d'Oysens, taverna de vin novel en I. tinel, paye VIII. d.

383. Roudons de Laval, taverna, en son sotol, lo jort de la dita festa, I. vayssel etima L. seyt., sema I. tort, paye XXVI. s.

384. Peros Ranoutz, taverna, en son sotol, I. vayssel etima L. seyt., sem[a] I. palp et III. dea, l'oytava de la dita festa de Notra Donna, paye XXIIII. s. VI. d.

385. Peros Barletz, taverna, lo dit jort, a mayson de moss. Guillermo Bigot, et conte de VI. lb. de vin vendu, paye VII. s.

386. (*fol.* 65, *r°*). P. Chouchеyri, taverna, en son sotol, l'endeman de l'oytava de la dita festa, I. vayssel etima XLI. seyt., sema II. palps, paye, deduyt sem et ly, XVIII. s. VI. d.

387. Bertholomeus, le poters, taverna, cel mes jort, una boci etima XIIII. barraux, sema I. palp et III. dea, conte, per XV. seyt. de vin vendu, VII. s. VI. d.

(1) *Ms.* le paers.

388. Marcos Berbiers, taverna, a mayson Batardin de Gap, lo XVII. jort de setembro, una boci etima XXX. seyt., sema III. dea, paye, per vin vendu, VIII. s.

389. Antonios Pellarins, taverna de vin novel I. petit, lo dit jort, en dues bocetes, pae III. s. et III. d.

390 (1). A mayson Bernart Logo, taverna uns lumbars de vin novel, lo dit jort, XII. somays. No vaut, quar no vendet rent.

391. Juhans Corders, clers de Saynt Andrel, taverna, a sa mayson, una boci etima VIII. barraux, sema III. palps, lo XVIII. jort del dit meys, paye III. s. VI. d.

392. Juhans Boud[o]inz, taverna, la vegili de festa saynt Matel, I. boci *que* vent sos fils Franceis, etima VIII. seyt., sema I. palp III. dea, conte, tant per cesta taverna quant per III. autres dessus ecrites, XLVIII. s. VIII. d.

393. (*r°*). Martinsz Lotos, taverna, a mayson Juhant Chouneys, lo jort de festa saynt Matef, una boci de XII. seyt. plena vendua a II. d. lo picot, paye IIII. s.

394. Bertholomeus, le poters, taverna, cel mes jort, en son sotol, una boci de XI. barraux, sema II. palps et III. dea, paye, per XIII. seyt., VI. s. VI. d.

395. Juhans Botons, taverna, tres la Clotra, lo dit jort, una soma de vin veyl, paye VIII. d.

396. Peros de Quetz, taverna, en son sotol en la Pereyri, lo dit jort, I. vayssel etima XLIIII. seyt., et conte de XVI. lb. VIII. s. IIII. d. de vin vendu, paye XX. s.

397. Bertons Macars, taverna, cel mes jort, el sotol de Guigon Drey, una boceta etima VIII. seyt..... (2).

398. Andrevonz Bellins, de Monmelian, taverna, en l'Eyguier del commun de sot mayson Jaquemet de Dya, lo jort de festa saynt Muris, una boci etima entort XXX. seyt.; item mays autra bocia de vin etima entort XX. somays, sema III. palps et III. dea, pae, per les dues bocies vendu a II. d. lo picot, XVI. s.

399. (*fol.* 66, *r°*). Perenonsz Vincent, taverna, a sa mayson, l'endeman de festa saynt Muris, I. vayssel etima XLII

(1) *Article cancellé.*
(2) *Rien autre au ms.*

seyt., sema ii. palps, et conte tant solament de vi. lb. x. d. de vin vendu ; lo remanent a retengu, paye vii. s.

400. Juhans Chauneys, taverna, en son sotol, del vin de mossen Guillermo Grinda, que vent Roudons Chouneys, del qual vin deyt contar le ditz Roudons, conte de xx. lb. xi. s., et deyt.

401. N'Audys, mollier de la Raffa, taverna, a mayson moss. Franceys de Teys, lo jort enseguent, una soma de vin novel, paye viii. d.

402. Catalons Fontanata, taverna, cel mes jort, en la rua Mey[n]a, i. soma de vin novel ; item mays iii. plens barraux, paye xx. d.

403. Li filli Antonio Later, taverna, vers Saynt Lorensz, cel mes jort, de vin novel en i. tinel, paye xii. d.

404. Peros Choucheyri, taverna, lo xxvi. jort del dit meys, una boci etima xxxvii. seyt., sema iii. palps. paye, per vin vendu, x. s.

405. Guillermos Bertransz, taverna, a mayson Andrevet Tibet, que vent Burlet, lo dit jort, una boci etima xvi. barraux, sema i. palp, paye iiii. s.

406. (*v°*). Bertholomeus, le poters, taverna, lo xxvii. jort de setembro, una boceta etima vi. somays, sema i. palp et iii. dea, conte de iii. seyt., paye xviii. d.

407. Raymonz Ponsons, taverna, vers Porta Troni (1), lo xxviii. jort del dit meys, una boceta de vin novel etima ii. somays plena..... (2).

408. Girartz Unzena, taverna, el sotol de moss. l'evesque, lo jort de festa saynt Michel, de vin novel, paye, per ii. seyt., viii. d.

409. Thibauz, le codurers, taverna, cel mes jort, paye, per ii. seyt. de vin novel, vi. d.

410 (3). Summa della valua deu carteyrons del dit meys de setembro xviii. lb. ix. s. de bona monea, valont xxii. flur. v. gros.

411. (*fol.* 67, *r°*).

(1) [*M. Debraye lit* Trioni].

(2) *Rien autre au ms.*

(3) *Autre écriture, encre plus noire.*

Oytoyros

Maytre Juhans, le codurers, taverna, lo *primer* jort d'oytoyro, una boci de vin etima entort XXX. seyt., sema IX. palps, et y a de plen V. palps, paye, *per* VIII. seyt., IIII. s.

412. Raynausz Mayna, taverna, cel mes jort, I. vayssel etima LXVIII. seyt., sem[a] II. palps, paye XXXIII. s.

413. Druetz de Losana, taverna, lo segont jort d'otoyro, *que* vent Michaus de Chabont, I. vayssel etima XLVIII. seyt., sem[a] I. palp, et *con*te de XLVIII. seyt. vendus a II. den. lo picot, pae XIII. s. X. d.

414. P. d'Erbeys, taverna, a may[o]n (1) Lant*elmon* Cono, IIII. som*ays* de vin novel, paye XXII. d.

415. Juhans Girartz, taverna, en la rua Meyna, una boci etima XII. som*ays*, sema III. palps et III. dea, paye, *per* XX. seyt. de vin vendu a II. d. lo picot, VII. s.

416. Li Eurarda, petoressa, taverna, cel mes jort, una som*a* de vin novel, paye VIII. d.

417. Maytre Juhans, l'ecof*ers*, taverna, cel mes jort, a mayson Hugon, mercer, en la rua Meyna, III. bocetes de vin novel etimays VII. barraux, paye V. s.

418 (2) (*c°*). Jaqu*emons* Berbers, taverna, sus lo pont, lo V. jort d'oytoyro, I. som*a* de vin novel. No vaut, no vendet rent.

419. Rovoyrons, taverna, a sa mayson, cel mes jort, dues bocetes de vin novel etimays III. somays.....(3).

420. Benatrua Czuqu*e*ta, taverna, cel mes jort, a sa mayson, XVI. plens barraux de vin novel, paye IIII. s.

421. Quoqueus, *le* codurers, taverna, cel memo jort, a sa mayson *vers* Porta Troni (4), una boci de VI. som*ays*, sema I. palp, *con*te de X. seyt. de vin vendu a II. d. lo picot, paye III. s. IIII. d.

422. Catalons Veylleta, taverna, en sa mayson *vers* la placi de Notra Donna, I. som*a* de vin novel, paye X. d.

(1) [*Je lis* mayson].
(2) *Article cancellé.*
(3) *Rien autre au ms.*
(4) [*M. Debrayc lit* Trioni].

423. Le fils de la Valarda, taverna, tres la Clotra de Notra Domna, una boceta etima v. seyt., sema i. palp III. dea, paye x. d.

424. Michaus Chirollat, taverna, en la mayson qui fut Juhant Atayna, lo dit jort, una boceta etima III. somays, sema III. dea, paye II. s.

425. (*fol.* 68, *r°*). Thomas Brusz, taverna, que vent sa mollier, lo dit jort, en la charreyri de Porta Troni (1), IIII. barraux de vin, paye XX. d.

426. Le Pieros qui ite els Preiours, taverna, a mayson Ponson, lo pellicer, IIII. barraux de vin, paye XX. d.

427. Byatris, ly mollier de Breches, taverna, a sa mayson vers Porta Troni (1), lo dit jort, V. somays de vin novel, paye VI. s.

428. Ly mollier Peron d'Agi, taverna, outra lo pont en la charreyri de Saynt Lorenz, lo prumer jort d'otoyro, de vin novel, et conte de XXXIII. s. de vin vendu a II. d. lo picot, paye II. s.

429. Ly neci de Berton del Enfant, a mayson Peron Vivian (2), lo dit jort, paye VI. d.

430. Johanno[n]z Chaminaux, taverna en cotanci, cel mes jort, en una boci de VII. seyt., paye II. s.

431. Johanneta Charella, taverna, en sa mayson, cel memo jort, paye II. d.

432. Vialetz, le sellers, taverna, a mayson Peron Louben, lo segont jort d'otoyro, una boci de VII. seyt., pae XVII. d.

433. (*v°*). Ly moyller de Guillermo Ulmey, taverna, sus lo pont a mayson Johannetan Ubouda, lo dit jort, paye VI. d.

434. Ly Randeyri, taverna, el sotol de Bernart Logo, lo dit jort, I. seyt. de vin, paye VI. d.

435. Ly moyller Mallen Atayna, taverna, lo III. jort d'otoyro, una boci de X. seyt.; item una autra boci, et conte de VI. *lb.*, paye VI. s. X. d.

436. Lymosinsz, taverna, el sotol Guigon Blont, I. vayssel

(1) [*M. Delbrayc lit* Trioni].

(2) *Ms.* Vivion; *cf.* 443.

etima XLVI. seyt., lo *quart* jort d'otoyro, *conte* de IX. lb. de vin vendu, et lo remanent del vin a retenu, paye XI. s.

437. Ly Meytrala, tav*er*na, en la P*er*eyri el sotol Aymonet Rollant, cel mes jort, IIII. som*ays* de vin, paye XX. d.

438. Dom*en*geta, teyssaris, vendu I. pof de vin novel, *conte* de X. sodays, paye VIII. d.

439. Ly mollier Guanarret, tav*er*na, lo VII. jort d'otoyro, a mayso*n* moss. Guill*er*mo Bigol en la P*er*eyri, una boci de V. seyt., sema III. deys..... (1).

440. (*fol.* 69, *r°*). Alys Synarda, tav*er*na, lo dit jort, a sa mayson, *conte* de VI. s., paye IIII. d.

441. Peros Quilas, tav*er*na, a sa mayson, lo dit jort, VIII. som*ays*..... (1).

442. Margarons, paticeyri, qui ite sus lo pont en la may-[s]on P*er*on, mercer, lo VIII. jort de otoyro, IIII. som*ays* de vin..... (1).

443. Margarons, ly mollier Johannon Romanet, vendu de vin a mayson P*er*on Vivian, et a paye, *per* XVII. s., XII. d.

444. P*er*enons, le dorers, tav*er*na, en son sotol el Templo, lo VIII. jort de otoyro, I. vayssel etima XXX. seyt., sem[a] I. pal[p] dua dea, *conte* de XL. s., paye II. s. VI. d.

445. Duranz, le baconers, tav*er*na, cel mes jort, sus lo pont, III. seyt*er*s em*ina* de vin, paye XIIII. d.

446. Ly mollier P*er*on della Mare, tav*er*na, lo IX. jort del dit meys, IIII. barraux de vin, paye XII. d.

447. Franceys de Vennon, clers, lo dit jort, en la P*er*eyri el sotol Aymonet Rollant, una boci de V. barrauz de vin vendu, paye XVI. d.

448. (*v°*). Davaygnaz, tav*er*na, lo XII. jort d'otoyro, a sa mayson, VI. barrauz de vin, paye II. s.

449. Margarons, li filli de Mayllet, tav*er*na, lo XIIII. jort d'otoyro, el sotol deuz he*ir*s de Martin Barber, II. som*ays* de vin, paye XVIII. d.

450. Ly Collareta, tav*er*na, lo dit jort, a sa mayson, paye V. d.

(1) *Rien autre au ms.*

451. Granjons, tav*er*na, en sa mayson, lo dit jort, una boci etima xxvi. barrauz, sema ii. palps et iii. dea, *con*te de xxix. seyt. vendus a iii. d. lo picot, paye xiiii. s. vi. d.

452. Baconers, tav*er*na una soma de vin, paye viii. d.

453. Marieta de Geneveys, tav*er*na, lo dit jort, a mayson Richardon Argout, ii. somays, paye xviii. d.

454. Ly Guill*er*mona, peloressa, tav*er*na, en la rua Meyna, una boci de iiii. som*ays*, paye iii. s. iiii. d.

455. N'Andreus Corders, tav*er*na una boci, *con*te et a paye, per vin vendu, ii. s. ix. d.

456. Ly moller Juhannon della Pereyri, tav*er*na, a mayson Per*o*n del Molar, iii. barrauz de vin, paye viii. d.

457. (*fol.* 70, *r°*). Johans Boyssons, tav*er*na, a mayson Eteven Boci, lo xvi. jort d'oytoyro, et *con*te de vi. seyt*er*s de vin vendu, deduyt sem, ly et vin gata, a ii. d. lo picot, paye ii. s.

458. Ly neci el chapellan de Bivef, tav*er*na, cel mes jort, en Reflandin, a mayson del dit chapellan, una boci etima xvi. som*ays*, et non n'a vendu maque iiii. seyt*er*s a ii. d. lo picot, paye xvi. d.

459. Ezilabels Boton a tav*er*na, a sa mayson, v. barrauz de vin, paye xii. d.

460. Johann*o*ns Bysola, tav*er*na, *a* mayson Per*o*n Faure, paye, p*er* iii. seyt*er*s de vin, vii. d.

461. Granjons, tav*er*na, lo xvi. jort d'otoyro, a sa mayson, una boci etima xxvii. seyt*er*s de vin vendu a iii. d. lo picot, paye xiii. s. vi. d.

462. Antonios Brueyri, tav*er*na, lo dit jort, el sotol Aymonet Rollant en la Pereyri, et vendet atenent iii. bocles de vin, p*er* les quauz *con*te, deduyt sem et ly, lv. sest*er*s, paye xxvii. s. vi. d.

463. Eteveno[n]z de Goncelinsz, tav*er*na, a mayson de n'Ugon Fayssos, i. vayssel etima xl. set*er*s, sem[a] i. palp, paye xl. s. viii. d.

464. (*r°*). Ly Girauda, qui fut mollier Giraut Czup, tav*er*na, lo xviii. jort del dit meys, una boci etima a x. seyt., paye ii. s. ii. d.

465. Michausz de Chabont, tav*er*na, lo dit jort, una boci

etima XVIII. seyters, sema I. palp et dua dea, conte de XVI. seyters de vin vendu a II. d. lo picot, V. s. IIII. d.

466. Peros, le cusiners del Preiours, taverna, lo XX. jort del dit meys, a mayson Ponson, lo pellicer, IIII. somays de vin, paye III. s. IIII. d.

467. Michausz Quinczons, taverna, el sotol Humbert Villet en la charreyri de Saynt Lorenz, una boci etima XXX. seyt., sema I. palp et II. dea, conte de V. seyters de vin vendu, paye II. s.

468. P. de la Mura, taverna, lo dit jort, a mayson Falconon Czup, una boci etima XVI. seyters, sema I. palp et III. dea, paye VI. d. IIII. d.

469. Mateus Grinda, taverna, a sa mayson, una boci etima XXIX. sest., sema II. palps..... (1).

470. P. Pinetz, notarios, taverna, lo XXIII. jort del dit meys, a mayson moss. Gilet Beneyt en la rua Vendari (2), II. somays de vin... (1).

471. (*fol.* 71, *r°*). Ly Johannona, souneyri, taverna, a mayson Payre Marc, I. vayssel etima XL. sest., sema I. palp, paye XII. s.

472. Guigoneta Serra, taverna, lo XXIIII. jort del dit meys, et conte, per VI. sest. de vin vendu a II. d. (3) lo picot, II. s.

473. Margarons Maylleta, taverna, et conte de VI. seyters de vin vendu a II. d. lo picot, paye II. s.

474. Gononz Aclarz, taverna, lo XXVII. jort del dit meys, et conte, per dues bocies de vin vendues, XX. s.

475. Catalonsz Metrala, taverna, en la Pereyri, I. petitz de vin, paye VI. d.

476. Ly filli Mermet, lo marechauz, taverna, a rua Flandin, lo dit jort, et conte, de X. sesters de vin vendu a II. d. lo picot, III s. VI. d.

477. Perenonz Vincentz, taverna, a sa mayson, lo dit jort, I. vayssel etima L. sest., sem[a] I. palp, et conte, per XLVIII. sest. de vin vendu a II. d. lo picot, XVI. s.

(1) *Rien autre au ms.*
(2) *Ms.* Venderi. — [V. *Introd.* § 51].
(3) *Ms.* VI, *raturé.*

478. Gononz Rout, taverna, a sa mayson, lo dit jort, I. vayssel etima XL. sest., et conte de XXV. sest., et a paye, per lo commun, XI. s.

479. (*r°*). Girarz Unzena, vendu a mayson Thomasset, le cofer, IIII^XX. IIII. seyters de vin novel a II. d. lo picot, paye XXVIII. s.

480. Li troyllander de Tres la Clotra, taverna, lo XXVI. jortz del dit meys, vendu L. soudays de vin novel, paye III. s.

481. Andrevonz Boquet, taverna, cel mes jort, que vent sa moyller, VI. somays de vin, paye V. s.

482. Burletz, taverna, a mayson Johannon, seller, lo XXVIII. jort del dit meys, una boci etima XV. seyters, sema I. palp, conte de IIII. lb. de vin vendu, paye V. s.

483. Johansz Girartz, taverna, lo dit jort, que vent Peros Vincentz, I. boci etima XXXIIII. seyters, sema I. palp et dua dea, paye XI. s. VI. d.

484. Li Clemenci, taverna, a mayson Quoquel, lo jort de festa Symon et Juda, et conte de X. sest. de vin vendu a II. d. lo picot, paye II. s.

485. Michauz de Chabont, taverna, cel mes jort, a mayson de moss. Franceys Andref, I. vayssel etima L. sest., sema II. palps, et conte, per XLV. seyters, XV. s.

486. (*fol.* 72, *r°*). Ly mare de la Motarda, taverna, en la rua Meyna, una boci etima XXII. sest., sema II. palps et I. dey..... (1).

487. Brosseu[s], retondare, taverna, que vent sa moller, lo dit jort, paye, per vin vendu, V. s.

488. Girarz Unzena, taverna, a mayson Franceys Fayssos, cel mes jort, IX. somays de vin, que sont dels Conos, vendu a VI. d. lo picot, et conte, per XX. sest. de vin vendu, VI. s. VI. d.

489. Peros Pinetz, not[arios], taverna, lo XXIII. jort del dit meys, dues somays de vin ; item mays, taverna, lo XXVII. jort del dit meys enseguent, una boci etima VII. sesters, sema I palp et dua dea..... (2).

(1) *Rien autre au ms.*
(2) *Rien autre au ms.*

490. Guillermos Lotos, taverna, en la rua Meyna el sotol Johant, pellicer, lo XXX. jort del dit meys, I. vayssel etima L. sest., sem[a] I. palp et dua dea ; item mays, vendu atenent autra bocia de vin, et *conte*, per ses dues vayssellays, C. seyters de vin ; item mays, dues bocetes de vin, per les quaux *conte* XXX. seyt. de vin vendu, tot a III. d. lo picot, paye LXV. s.

491. (*v°*). Ly her Martin Barber, vendu III. bocies de vin atenent etimays IIII^xx. IIII. sest., pae XLI. s. VI. d.

492. Guillermos de Bagnouz, vendu dues bocies de vin, que tinont LVI. sest., vendues a III. d. lo picot, paye XXV. s.

493. Martins Ranout, taverna una boci etima XII. sest., sema I. palp et II. dea, de que se deduyont per sem, per ly et per ecolalles (1) II. sest. eminа, paye IIII. s. VI. d.; item, paye mays, per una autra bocia de vin de XII. seyters, VI. s.

494. (2). Summa della valua deu carteyrons del dit meys d'oytembro XXV. lb. XVII. s. XVIII. d. de bona monea, valont XXXI. flur. III. d. ob. *gross*.

495. (*fol.* 73. *r°*).

Novembros

Bernarz Alamans, taverna, lo IIII. jort de novembro, a mayson Gilet Beneyt vers Porta Troni (3), I. bocia de vin etima IX. somays, sema III. palps..... (4).

496. Falcononsz Czup, taverna I. boci de XII. sest., sema I. tortz, cel mes jort, paye V. s.

497. Johannons Pellarz, taverna, cel mes jort, que vent Martinsz Lotos, I. vayssel de XLVIII. sest., sema I. tort et III. dea ; item, vendu mays le dit Martinsz autra vayssella de vin iqui memo..... (4).

498. Eteveniz de Losana, taverna, que vent sa moller, lo V. jort de novembro, una boci de XXVIII. barrauz, sema I. tort et I. dey..... (4).

(1) *Ms.* ecollales.
(2) *Autre écriture, encre plus noire.*
(3) [*M. Debraye lit* Trioni].
(4) *Rien autre au ms.*

499. N'Ugos Fromens, tav*er*na, lo VII. jort de novenbro, una boci etima XVI som., sem*a* III. palps et dua dea..... (1).

500. Ly filli de la Girauda, tav*er*na, lo VIII. jort del dit meys, una boci etima X. sest., *con*te de V. sest. de vin vendu a III. den*ers* lo picol, paye II. s. X. d.

501. (2) (*r°*). Johannousz Boudoynsz, tav*er*na, cel mes jort, que vent Guill*er*mos Lotos, I. vayssel etima L. sest., sem[a] I. palp et III. dea. No vaut, *quar* a *con*ta dessus.

502. Michausz de Chabout, cel mes jort, a mayson Garner Chavaller, una boci de XXIII. sest., paye VII. s.

503. Eteveniz de Losan*a*, tav*er*na, lo X. jort de nov*em*bro, que vent sa moyller, una boci etima XIIII. som*ays*, sema III. dea, paye..... (1).

504. B*er*tholomeus, le pot*er*s, tav*er*na, cel mes jort, una boci etima XXX. sest., sema I. palp, et a paye XI. s. IIII. d.

505. Margar*on*s Czuqu*e*ta, tav*er*na, lo jort de festa seynt Martin, una boci etima IX. som*ays*, sema II. palps, paye VI. s.

506. Burletz, tav*er*na, cel mes jort, els univ*er*sar*ios* de *Not*ra Donna, I vayssel etima L. seyt*er*s, sem[a] I. palp et dua dea, paye, p*er* III. seyt*er*s de vin vendu tan sola men*t*, XVIII. d.

507. Granjons, tav*er*na I. boci etima XX. sest., sema II. palps et III. dea, *con*te de XIII. sest., paye, p*er* lo commun, VII. s.

508. (*fol.* 74, *r°*). Le chapelans de Bivef, tav*er*na, cel mes jort, a sa mayson en rua Flandin, una boci etima XIIII. som*ays*, sema I. palp et III. dea, *con*te, deduyt sem et ly et vin retenu, VII. s. IIII. d.

509. Girarz Unzena, tav*er*na, a mayson Lant*el*mon Cono en la Payrolari, I. vayssel, lo XIII. jort de nov*em*bro, et *con*te de XXXIIII. sest. de vin vendu a II. d. et a III. d. lo picot, pae III. s.

510. Quoqu*e*us, tav*er*na, lo XXI. jort del dit meys, una boci etima entort X. sest., paye III. s.

(1) *Rien autre au ms.*

(2) *Article cancellé.*

511. Bertholomeus, le poters, lo dit jort, una boci de XIIII. barrauX, sema III. dea, paye, per lo commun, XI. s. IIII. d.

512. Ly mollier Perenon Carmentrant, taverna una boci etima XIII. sest., sema I. palp et II. dea, paye V. s.

513. Perenons (et) Magniz, taverna, lo IX. jort del dit meys, I. vayssel etima XI. sest., sema I. palp, deyt, per lo commun, XXIIII. s., paye XII. s.

514. Juhans Grantz, taverna, a mayson Guigon Ubout, I. vayssel etima LXX. sest., sema I. palp, paye XX. s.

515. (*r°*). Perenonsz Chouchevri, taverna, en sa mayson, una boci etima XXII. sest., sema III. dea ; item mays, vendu autra boci etima XXII. sest., sema III. dea ; item mays, vendu autra boci etima XX. sest., conta et paye, per les III. boces, XXX. s.

516. Bertholomeus (1), le poters, taverna una boci de XI. sest., paye, per lo commun, III. s. IIII. d.

517. Bernarz Vachers, taverna, a sa mayson, una boci etima XI. barrauz, sema II. palps..... (2).

518. Preverauz, taverna, lo XVII. jort del dit meys, a mayson Fontanat, una boci de X. sest., paye III. s. IIII. d.

519. Ly Cartona, taverna, lo XVIII. jort del dit meys, una boci etima VII. somays..... (2).

520. Bertholomeus, le poters, taverna una boci etima XXX. barrauz, sema I. palp, et conte de XII. sest. de vin vendu, pae VI. s.

521. Franceys de Vennon, fils de l'enperour, taverna, el sotol Aymonet Rollant, una boci etima XXXV. sest., sema I. palp, paye VIII. s.

522. (*fol.* 75, *r°*). Ly moller Epinon, taverna, a sa mayson, una boci etima X. sest., sema palp (*sic*), pae V. s.

523. Johanneta Luyseta, vendu entort VIII. seyters de vin a II. d. lo picot, paye II. s. VIII. d.

524. A mayson Guillermon de Bonevaus, vendu entort tres sest. de vin, paye XII. d.

525. Li Clara, taverna, a sa mayson, lo XXII. jort de

(1) *Ms.* Bertholomef.

(2) *Rien autre au ms.*

novembro, una boci etima VIII. sest., sema I palp. paye IIII. s.

526. Batardinsz de Gap, taverna, en son sotol, lo dit jort, contet de X. sest. de vin vendu a II. d. lo picot, pac III. s. IIII. d.

527. Martinsz, le teyssire, taverna, lo XXIII. jort del dit meys, una boci etima IIII. seyters, sema I. palp. paye XVIII. d.

528. Andrevonsz Barlaters, taverna, a mayson de Gilet Beneyt, una boci de XXV. seyt., plena, de vin vendu a III. d. lo picot, paye XII. s. VI. d.

529 (1) Bertholomeus, le poters, taverna, en son sotol, lo dit jort, I. vayssel etima XXX. barrauz de vin. — No vaut, dessus en conte.

530. (*r°*). Thomasset, l'ecofers, taverna, a sa mayson, lo jort de festa saynta Catarina, una boci etima XXXI. sest., sema II. palps et doa dea, *que* vent Girartz Unzena, paye XIIII. s. VIII. d.

531. Peronella, moller del frare de moss. Juhan Mathef, encura de Bivef, taverna, a mayson del dit chapellan en rua Flandin, una boci etima XII. somays, sema II. palps et III. dea, pae XIII. s. VI. d.

532. Ly mollier maytre Johan, lo coudurer, taverna, lo dit jort, en lour mayson, I. vayssel etima XL. sest., sema VI. palps, paye, per vin vendu, V. s.

533. Martinsz Tenayls, taverna, lo jort dessus dit, en sa mayson, I. boci etima X. somays, sema II. palps et doa dea ; conte de XII. seyters de vin vendu a III. d. lo picot, paye VI. s.

534. P. Peyllarz, taverna, *que* vent Burlet, la vegili de festa saynt Andref, una vayssella de vin etima LXII. sest., sema IIII. dea, paye, per vin vendu, XXV. s. VI. d.

535. P. Vincentz, taverna, a sa mayson, I. boci etima XXV. sest., sema II. palps et II. dea, lo dit jort, paye, per lo commun, XI. s.

536. (*fol.* 76, *r°*). Girardinz Malsepren, taverna, cel mes jort, en la mayson moss. Gilet Beneyt en la Revendari.

(1) *Article cancellé.*

una boci etima VIII. somays, pac, per XIII. sest., VI. s VI. d.

537. Item, paye Granjons, per XXXIII. soudays de vin vendu a III. d. lo picot, II. s.

538. Catalons (1) Fontanata, taverna, a mayson de Juhant Gerrat, una boci [de] dues somays..... (2).

539. Michausz Quinczons, taverna, el sotol Berton Villet, I. vayssel etima I. sest., sema I. palp et doa dea..... (2).

540. Antonios Brueyri, taverna, el sotol Eymonet Rollant en la Pereyri, I. vayssel etima L. sest., sema III. dea, et conte, per VI. lb. de vin vendu, VII. s.

541. Peros Fiarz, taverna, a sa mayson, una boci etima XXX. sest., sema III. palps, paye VIII. s. IIII. d.

542. Le Guionsz, taverna, cel mes jort, les ecolalles del vin que avit beu le dalfins, paye, per vin vendu, VI. s. III. d.

543. Avalons, taverna, el sotol Guillermon Girout en la Pereyri, una boci de XXX. s..... (2).

544. (*r°*). Ly moyller maytre Juhant, lo codurer, per una taverna, paye VI. d. VIII. d.

545. Guigoneta Serra, a mayson Guillermo de Moyrenc, una boci de VI. seyt., paye XX. d.

546. Guillermos Blanc, taverna, a sa mayson, una boci de X. sest., conte de XLV. s. de vin vendu, paye II. s. VIII. d.

547. Gononsz Magniz, a mayson Berton Villet, una boci de VIII. sest..... (2).

548. Summa della valua de[u] carteyrons del dit meys de novembro XV. lb. VIII. s. IIII. d. de bona monea, valont XVIII. flur. VIII. gros.

549. (*fol.* 77, *r°*).

Decembros

Johans Garillans, de la perrochi de Seynt Ferjuel, taverna, lo segont jort de decembro, el sotol de Quoquel, VIII seyt. de vin, paye V. s.

(1) *Ms.* Catolons.
(2) *Rien autre au ms.*

550. Amoudrus, l'epaers, taverna, lo jort de la *Concep*sion de *Not*ra Domna, i. boci etima XII. so*uays*, sena V. palps et II. dea, paye, p*er* vin vendu, VI. s.

551. *Summa* de l'argent recora del dit meys de decembro XI. s. de bona mo*nea*, valont VIII. gros.

552. Le remanens de les tav*er*nes del dit meys sont remases a notros successors, so et a saver a Druet de Losana, a Hug*on* Motet et Guig*on* Toquan ; li qual de l'emolument que il pourra*nt* aver de les tav*er*nes que il ant trova uvertes devont *con*tar p*er* les p*r*essones de sotz ecrites.

553. Czo sont les tav*er*nes que ant trova uv*er*tes li cossol de sus dit, de les qua*us* devont *con*tar les p*r*essones say de sot ecrites :

Antonios Pellarins, troyllanders, tav*er*na.
Peros Magniz, —
Gonons de Venci, —
Michausz *Qui*nczons, —
Peros d'Echeles, —
(*v°*) Vialetz, sellers, —
Ly moyller Rouder, —
Catalons Metrala, —
Antonios Brueyri, —
It. mays le ditz Antonios, —
Gonons n'Aclars, —
P*er*enons Vincensz, —
Andreus Corders, —
P*r*everaus, —
B*er*tons Villetz, —
Johans de Lian, peytre, —
Restaynz, sarrayllers, —
Girarsz Unzena, —
Catalons Fontanata, —
Le ditz P*er*enons Vincens, —
B*er*tholomeus Bellons, —
Girardins, —
Roudons Chouneys, —

554. (*fol.* 78, *r°*). *Summa* grossa de tota la valua deu carteyrons dels vinsz de lor devan*t* hers, del p*r*est que il

ant recet deu lumbars, de la pension del fort de la rua Meyna, et de la pension del pes del blas, et de la tenua del cossela, del quarteyrons deu vinsz de tot lo *temps* qu'il ant tenu : IIII^c. IIII^xx. XIIII. flor. VI. d. III. poeses de gros (1).

555. (*r°*). Czo est l'argentz que ant recet li dyt cossol *per* uchison de pret de les gens de la vila say de sot ecrites, en mo*ne*a d'or et en petita mo*ne*a corent :

556. Ly p*er*rochi de Saynt Juhant

Gualiotz, le futers, preta I. flor.
Guill*er*mons de Bagniouz, preta XV. flor.
Ly her Martin Barber, III. flur.
Lantelmons Argouz, VI. flur.
Guigo*n*et de Grivellinsz, IIII. flur.
Ambroys, le ganters, III. flur.
Druet de Losana, XX. flur.
Etevenisz de Losana, XV. lb. mo*ne*a corre*n*t, flor. *per* LII. s. *con*ta, valo*n*t V. flur. X. gros.
Roudons de Laval, XX. flur.
Le Brus, coyraters, d*ymid.* flor.
Breches, d*imid.* flor.
Broceus, retondare, I. flur.
Michaus Chirollat, d*imid.* flor.
Andrevons Barlat*er*s, d*imid.* flor.
Humbers de Viref, d*imid.* flor.
Johansz Parcher, d*imid.* flor.
Johans Chaleyns, d*imid.* flor.
Terrassons, l'ecof*er*s, I. flor.
Su*mma* deu flurins recetz en la dita p*er*rochi de Saynt Juhant : IIII^xx. III. flur. IIII. gros.

557. (*fol* 79, *r°*). Ly p*er*rochi de Saynt Hugon

Andrevetz de Romansz, VIII. flor.
Payre Botins, chambare, II. flor.
Thomassetz, l'ecof*er*s, III. flur.
Peros, le brochiers, d*imid.* flor.

(1) *Suit au ms.* : vera pro uno du*n*taxat.

Charlays Bouduynsz, xv. flur.
Andrevons Toquans, iii. flur.
Ly Caleta, iiii. flur.
Guillermos Geneveys, ii. flur.
Felipos Czuquet et sa mare, ii. flur.
Payre, le picolers, ii. flur.
Martins Ranoutz, vi. flur.
Martins Lotos, i. flur.
Peronet de Saynt Mario, iiii. flur.
Aymos Rollantz, xx. flur.
Bernars Vachers et sa mare, ii. flur.
Micheus Vachers, ii. flur.
Amoudrus, l'epaers, vi. flur.
Bertholomeus, le poters, viii. flur.
Guillermos Ravannas, *dimid.* flur.
Maytre Juhans, codurers, *dimid.* flur.
P. Choucheyri, x. flur.
Juhan Chauneys, i. flur.
(*v°*). Ly her Andrevet Tibet, vi. flur.
Jacamons Tardys, *dimid.* flor.
Juhans de Losana, v. flur.
Rovoyrons, codure[r]s, i. flur.
Mantonna, i. flur.
Guigonet, le sanare, *dimid.* flur.
Juhans et Gononsz Routz, iii. flur.
Summa deu flurins recoras en la dita perrochi de Saynt Hugon : vi^{xx}. i. flur.

558. Ly perrochi de Saynt Lorenz

Juhans Carementranz, i. flur.
Peros Magnysz, iiii. flur.
Mateus Grinda, iiii. flur.
Guillermos, le teyssire, i flur.
Batardinsz de Gap, viii. flur.
Ly Johannona, ii. flur.
Humberz Villet, x. flur.
Aymonet, le baters, iii. flur.
Guionet Grinda, not[arios], v. flur
Peros Ranoutz, vi. flur. et i. aneyl.

(*fol.* 80, *r°*). Hugos Motetz, IIII. flur.
Jaquemons de Saynt Martin, XV. flur.
P. Garcins, XV. flur.
Guillermos Pilas, V. flur.
Juhans Bonieus, V. flur.
Guillermo Girout, de la Rovoyri, II. flur.
Antonios Brueyri, II. flur.
Guliermos d'Erbeys, I. *sols* monea corent *per* I. flur.
Andrevons, l'ecofers, *dimid.* flur.
Lymosins, mercers, V. flur.
P. de Quet, mercers, XXX. flur.
P. de Tornon, mercers, I. flur.
Armandons del Pont, XX. flur.
Johannons Ubout, II. flur.
Nampions, maysellers, I. flur.
P. Boquet, II. flur.
Andrevons Boquet, I. flur.
Jacos, nyes Jaquemet Lapo, II. flur.
N'Achardons, l'ecofers, XXVI. s. *parve* [*monete*].
Summa de flurins recet en la dita perrochi de Saynt Lorenz : VII^{XX}. XVIII. flur. III. gros.
Summa grossa de totz los flurins recetz *per* uchison del dit prest : III^{c}. LXVIII. flur. VII. gros.

559. (*r°*). L'argenz recetz *per* lo fornajo

En l'ant de Notron Segnor corrant M.CCC.XXXIX., la dyo mengi que ere le XXV. jortz (1), fumos eleyt en cossouz.
Lo luns, lo marz, lo mercres, lo jos, lo vendres, et lo sando enseguent, contet Etevenons de Goncelin de la valua del fornajo della dita semana, et valguit : IIII. lb. XIII. s. IX. d. ob. de monea corrant, lo flurin *per* XLI. s. conta.
La dymengi enseguent, fut li vegili de Totz Sayntz.
560. Novembros.
La primeyri semana de novembro, valguit le fornajos *per* IIII. jorz et *per* contyo fayt avoy Etevenon de Goncelin : CIII. s. IIII. d. ob. della dita monea.

(1) *Manque au ms. l'indication du mois* (*octobre*).

La segonda sema[na] del dit meys, le fornajos, *per con*tio avoy lo dit Etevenon, VII. lb. XI. s. VIII. d.

La *ter*ci semana del dit meys, valguit le fornajos, *per con*tio fayt : VII. lb. XIIII. s. X. d. ob.

La quarta semana del dit meys de novembro (*fol.* 81, *r°*), valguit le fornajos, *per con*tio fayt avoy lo dit Etevenon : IX. lb. XXII. d. ob.

Su*mma* della valua del dit fornajo della dereyri semana d'oytoyro et del dit meys de novembro : XXXIII. lb. V. s. VII. d., valont, lo flor. *per* XLI. s. *con*ta, XVI. flor. VIII. d. ob. gros et VI. d. della mo*nea*.

561. Decembros.

Lo *mer*cres enseguen*t*, fut le *pri*mers jorz de decembro, et valguit le fornajos, cel mes jort, lo jos, lo vendres et lo sando enseguen*t* : VI. lb. III. s. ob. della dita mo*nea*.

La segonda semana del dit meys, valguit le fornajos, *per con*tio fayt : VIII. lb. XX. d. ob.

La *ter*ci semana del dit meys, valguit le fornajos, *per con*tio fayt : VII. lb. XII. s. II. d.

La *quar*ta semana, furont Chalendes, et no valguit rent le dit fornajos, ma*que*, lo derrer jort del dit meys, valguit IIII. lb. XII. s. V. d. ob.

Su*mma* della valua del fornajo del dit meys della dita mo*nea*, *con*ta lo flor. *per* XLI. s. : XXVI. lb. IX. s. IIII. d. ob., valo*nt* XII. flur. XI. gros, meynz II. d. ob. mo*nea*.

562. Janoers.

Lo sandos enseguent, fut anuers (1), et no*n* vausit ren le fornajos, ne la dyome*n*gi enseguen*t*. (*v°*). Lo marz, lo *mer*cres enseguent a*pre*s anue[r] (2), valguit le fornajos : XVI. s. III. d. de la mo*nea*, lo flor. d'or *per* XLIII. s. *con*ta.

Lo jos enseguent, fut ly A*pari*tions. Lo vendres et lo sandos enseguent, valguit le (3) fornajos : XLI. s. et III. ob.

La *secun*da semana del dit meys de janoer, valguit le fornajos : IIII. lb. XVII. s. XI. d. ob. de la dita monea.

(1) [*Je lis* anues].
(2) [*Je lis* anue].
(3) *Ms.* los.

La terci semana enseguent, valguit le fornajos, *per con*tyo fait : IIII. s. II. d. ob.

La *quar*ta semana del dit meys, valguit le fornajos : CIII. s. ob.

Summa de la valua del fornajo del dit meys de la dita mo*nea*, lo flor. *per* XLIII. s. *con*ta : XV. lb. XI. s. VII. d., valont VII. flur. III. gros. meyaz II. d. mo*nea*.

563. Feurers.

La p*r*imeyri semana de feurer, valguit le fornajos, *per con*tio fait avoy lo dit Etevenon : IIII. lb. XVI. s. IIII. d. ob. de mo*nea*, lo flor. *per* XLVI. s. *con*ta.

La secu*n*da semana de feurer, valguit le dit fornajos, *per* con*t*io fait : III. lb. XIX. s. III. d. ob.

(*fol.* 82, *r°*). La tierci semana del dit meys, valguit le fornajos : IIII. lb. VI. s. II. d. de la dita mo*nea*.

La *quar*ta semana del dit meys, valguit le fornajos, *per* con*t*io fait : IIII. lb. VIII. s. III. d.

Su*mma* de la valua del fornajo del dit meys de feurer de la dita mo*nea*, lo flor. *per* XLVI. s. *con*ta : XVIII. lb. X. s. I. d., valont VIII. flur. ob. gros et III. d. mo*nea*.

564. Marz.

La p*r*imeyri semana de marsz, valguit le fornajos de mo*nea* corra*n*t, lo flor. *per* XLIII. s. *con*ta : CIIII. s. VI. de*n*ers ob.

La secu*n*da semana del dit meys, valguit le dit fornajos, *per* con*t*yo fait : IIII. lb. XIIII. s. X. d.

La tyerci semana del dit meys, valguit le dit fornajos, *per con*tio fait : CIIII. s. IIII. d. ob.

La *quar*ta semana del dit meys, valguit le fornajos, fait *con*tio : CXI. s. XI. d. ob.

Item, lo lunsz, lo marsz, lo m*er*cres et lo jos enseguent del dit meys de mars, valguit le fornajos : VII. lb. XIII. s. VII. d. ob.

Su*mma* de la valua del fornajo del dit meys de marsz de la dita mo*nea*, lo flor. *per* XLVIII. s. *con*ta : XXVII. lb. IX. s. IIII. d., valont XI. flur. V. pit. gros. et IIII. d. della mo*nea*.

565. (*v°*). Ouril.

Lo vendres et lo sandos, et lo lunsz, lo mars, lo m*er*cres,

lo jos, lo vendres et lo sandos enseguent, valguit le fornajos : IX. lb. VIII. s. VII. d. ob.

La secunda semana d'ouril, valguit le fornajos, per contio fait : VI. lb. III. s. X. d. ob.

La tierci semana del dit meys d'ouril enseguent, valguit le fornajos : IIII. lb. IIII. s. III. d.

La quarta semana del dit meys, valguit le fornajos, per contio fait : C. s. VI. d. ob.

Summa de la valua del fornajo del dit meys d'ouril, de monea lo flor. per XLVIII. s. conta : XXIII. lb. XVIII. s. IIII. d. ob., valont X. flur. IIII. d. ob. gros. et IIII. d. della monea.

566. Mays.

La primeyri semana de may, valguit le fornajos, per contio fait avoy lo dit Etevenon : C. s. VIII. d. de la monea, lo flor. per LII. s. conta.

La secunda semana del dit meys, valguit le dit fornajos : VI. lb. VII. s. IX. d. de la dita monea.

La tyerci semana del dit meis, valguit le dit fornajos : CI. s. XI. d. ob.

La quarta semana del dit meys, valguit le dit fornajos : III. lb. XV. s. I. d.

(*fol.* 83, *r°*). Lo luns, lo marsz et lo mercres enseguent, qui itiant del dit meys, valguit le fornajos : LXIIII. s. IX. d. de la dita monea.

Summa de la valua del fornajo del dit meys, de la monea lo flor. per LII. s. conta : XXIIII. lb. X. s. II. d. ob., valont IX. flur. V. gros et V. d. ob. de la monea.

567. Juynz.

Lo jos enseguent, fut le primers jors de juynz et valguit, lo dit jortz, lo vendres et lo sandos enseg[u]ent, le dit fornajos, per contio fait : XXXVIII. s.

La semana enseguent, furont li trey jortz de Pendecosta ; lo mercres, lo jos, lo vendres et lo sandos enseg[u]ent, valguit le fornajos : LIIII. s., de monea lo flor. per LIIII. s. conta.

La secunda semana enseguent, valguit le fornajos, per contio fait : IX. lb. VI. d.

La terci semana enseguent, valguit le fornajos, per contio fait : IIII. lb. III. s. III. d.

La *quarta* semana enseguent, valguit le fornajos, *per con*tio fait : IIII. lb. v. s. x. d.

Summa de la valua del fornajo del dit meys, de la dita monea lo flor. *per* LIIII. s. *conta* : XXII. lb. VII. d., valont VIII. flur. II. gros, meyuz v. d. monea.

568. (*v°*). Juylsz.

La *pri*meyri semana de Juyls, valguit le dit fornajos, *per con*tio fait avoy lo dit Etevenon : IIII lb. II. s. v. d. ob., de la monea lo flor. *per* LV. s. conta.

La secunda semana del dit meys, valguit le fornajos : IIII. lb. III. s. II. d.

La *ter*ci semana del dit meys, valguit le dit fornajo[s] : LXXVIII. s. II. d.

La *qua*rta semana del dit meys, valguit le dit fornajos : VI. lb. XIII. s. VII. d. ob.

Summa de la valua del fornajo del dit meys de juyl, de la dita monea lo flor. *per* LV. s. *con*ta : XVIII. lb. XVII. s. v. d. ob., valont VI. flur. X. d. pit. gros.

569. Oustz (1).

La *pri*meyri semana de oustz, valguit le dit fornajos, *per* IIII. jors : LIX. s. III. ob.

La secunda semana de oustz, valguit le fornajos : CXIX. s. VI. d. ob.

La *ter*ci semana del dit meys, valguit le ditz fornajos : VI. lb. VII. s. IX. d.

Summa de la valua de les dites III. semanes del dit fornajo, de monea corrant lo flor. *per* LVI. s. *con*ta : XV. lb. VI. s. v. d., valont v. flur. v. d. ob. gros et IX. de mon*ea*.

(*fol.* 84, *r°*). Oustz. Bona monea.

La *qua*rta semana del dit meys, valguit le dit fornajos, *per* V. jorsz de la bona mon*ea*, lo gros *per* XVII. d. *con*ta : LIII. s. III. d.

Lo luns, lo mars, lo mercres et lo jos enseguent del dit meys d'outz, valguit le fornajos de la dita monea : XXXIII. s. IX. d.

(1) *Ms.* Outstz.

Su*mma* de la dita bona mo*nea* : IIII. lb. VII. s., valont v. flur. et III. gros III. d. mo*nea*.

570. Setembros.

Lo p*ri*mer jort de setembro, *qui* fut vendres, et lo saudo enseguen*t*, valguit le fornajos, *per con*tio fait avoy lo dit Etevenon : LX. s. X. d.

La secu*n*da semana del dit meys, valguit le fornajos : IIII. lb. IX. s. IX. d. ob.

La t*er*ci semana, valguit le dit fornajos : LX. s. I. ob.

La q*ua*rta semana, valguit le dit fornajos : IIII. lb. XI. s. X. d. ob.

Su*mma* de la valua del dit meys : XVI. lb. XVIII. s. II. d , valont XX. flur. V. d. III. piet. gross.

571. Oytembros.

La p*ri*meyri semana d'oytembro, valguit le dit fornajos : CXII. s. I. d.

La secu*n*da semana del dit meys, valguit le fornajos : XLVI. s. XI. d. ob.

La t*er*ci semana del dit meys, valguit le fornajos : IIII. lb. II. s. III. ob.

La q*ua*rta semana del dit meys, valguit le fornajos : LX. s. VII. d. ob.

Item mays, en cel meys, LIII. s. IX. d.

Su*mma* de la valua del dit meys : XVII. lb. XV. s. VI. d. ob., valont XXI. flur. VI. d. ob. gross.

572. (*v°*). Nove*m*bros

La p*ri*meyri semana de nove*m*bro, valguit le dit fornajos, p*er con*tio fait : IIII. lb. II. s.

La secu*n*da semana del dit meys, valguit le fornajos : C. s. VI. d.

La t*er*ci semana enseguen*t*, valguit le fornajos : IIII. lb. XI. s. IX. d.

La q*ua*rta semana del dit me[y]s, valguit le fornajos : LIII. s. III. ob.

Item mays, *per* III. jortz outra, XXIII. s.

Su*mma* de la valua del dit meys : XVII. lb. XI. s. IIII. d. ob., valont XXI. flur. III. d. ob. gros., meynz I. d.

573. Decembros.

La p*ri*meyri semana de decembro, valguit le dit fornajos p*er* II. jorsz : XLVI. s. IX. d.

La secunda semana, valguit le fornajos : VII. lb. VII. s. II. d. ob.

La terci semana del dit meys, valguit le fornajos : CV. s. X. d. ob.

Summa de la valua del dit meys : XIIII. lb. XIX. s. X. d., valont XVIII. flur. II. gros.

Summa grossa della valua del fornajo de tot notrun temps : IX^XX. III. d. piet. gross.

Summa grossa de totes les autres summes, deu picotz, del fornajo, et deu prez, et delles pensions : M. XLVIII. flor. VIII. gros et dimid.

574. (*fol.* 85. *r°*). Czo sunt les messions et les payes faytes per los devantz dit Martin Ranout, Guillermon de Bagnout, Arman del Pont et Hugo Mothet, cossol de la dita vila de Greynovol, deys lo XXIIII. jort d'oytoyro corrant M.CCC.XXXIX., lo flur. per XLI. s. conta, en say, entro el XVII. jort del meys de decembro corant M.CCC.XL.

575. Prumeyriment, paye per querz de paper achatas per ecrire les recetes et les payes del dit cossola, VIII. s. de la dita monea.

576. Item, per la chertz de III. motons, de III. pieces de bo achatays el maysel, la vegili de festa Tossaynz, qui furont donays el priour de Saynt Dona, a mossen Jaquemo Bruner et a mossen (1) Eteven del Res, grant jujo, per czo que fussant amis de la vila, LVIII. s.

— Item mays, paye per la chert de I. moton et de dymey pietz de vachi, dona el priour de Sayntz Lorensz, per la dita causa, XXXII. s.

— Item mays, per I. quarter de moton et I. pieci de bo qui fut dona a moss. Guigon Falavel, per la dita causa, VII. s.

— Item, dona els messajos qui porteront los dytz servis, X. d.

577. (*v°*). Gayta. Item, paye a la gayta per sa pension del meys d'oytoyro, XX. s.

578. Item, paye a Peron Jorjon per la chartra de l'elecsion delz cossols, XVI. s.

(1) *Ms.* Bruner ya mossen ; [v. *Introd.* § 36].

579. Czo sunt les messions faytes *per* les ecoles.

Lo noven jort dels meys de novembro devant dyt corant M.CCC.XXXIX., firont les messions say de sot ecrites *per* les ecoles en que leyt le *priou*[r]s de Saynt Dona, *per* les bauches epecies adobar et *per* alcuns us clore et *per* una grant fenestra nova et una trapa fare el teyt, et *per* fare los bancsz freytit a vervelles, a tres chapus qui furont iqui *per* adobar et *per* fare les dytes choses, *per* IIII. jors continualment, conta *per* chaque chapus IIII. s. *per* jort, XLVIII. s.

— Item, *per* III^c^. de claveux chapellus, VIII. vervelles, dues gransz chavilles de fer, chacuna de I. pie de lonc, et mays IIII. grans clavelles de fer *per* la trapa nova. XI. s.

— Item, *per* IIII. postz achatays *per* la dita trapa, V. s. IIII. d.

— Item mays, *per* III. chourons achata, VI. s.

580. (*fol.* 86, *r°*). Per les ecoles de la grant may.

Item, avam paye *per* los banc de les ecoles de la grant may, *per* VIII. grosses postz de jaugi, chacuna de II. teyses, X. s. VIII. d.

— Item, *per* plotz achata *per* fare los pies dels bancz, III. s.

— Item, *per* IIII. chapus *per* fare los dyt bancz, XVI. s.

581. Ly pensions de monsegnor l'evesque.

Item, avam paye a mossen Rout de Chissie *per* non de monsegnor l'evesque, *per* lo bant deu vin, *per* lo pes deu blas et *per* lo fort della rua Meyna, de l'ant corrant M.CCC.XXXIX., *per* XXX. et IIII. lb. de bona monea, lo gros torneys *per* XVI. d. conta, IIII^xx^. VII. lb. II. s. VI. d. della monea. Rendont letra segnia *per* A.

582. Ly pensions de Saynt Lorenz.

Item, avam paye a Juhant del Vilar, metral de Saynt Lorenz, *per* la pension del dit ant corant M.CCC.XXXIX., *per* IIII. lb. de bona monea, conta lo gros *per* XVII. d., IX. lb. XIII. s. ob.

Rendont letra segnia *per* B.

583. Per monsegnor lo dalfin.

Item, avam paye a Peron Barlet, notario, *per* nom de

moss. lo dalfin, lo xx. jort del meys de decembro, per la pension del pes dels blas, de l'ant desus dyt, per x. lb. de bona monea, xxiiii. lb. ii. s. vi. d.

Rendont letra segnia per C.

584. (*v°*). Item, paye alla gayta, per son salario del meys de decembro, xx. s.

585. Summa de payes faytes a monea corant, lo flurin per xli. s. conta : vi^{xx}. xv. lb. x. d. ob. de monea, lo fl. per xli. s. conta, valont lxv. flur. x. d. ob. gros.

586. Czo sunt payes faytes per los dyt cossols, per lo presz que ant fait les gens say desot ecrites a Andrevet de Romansz, Guigon Tosquan et Guillermon Geneveys, lors predecessors el dit cossola, en monea corant, lo gros per iii. s. iiii. d. conta.

587. Per Bella Marchi

Prumeyriment, avam paye a Brocef, lo retondor, xiii. s. iiii. d., qui ityant remas a payer de i. flur. d'or que lour avit preta, et rendont la letra del dit pret segnia per C. de monea flor. per xl. s. conta.

— It. paye mays per la dita letra, xx. s. viii. d.

— Item, ant paye a Granjon, l'ecofer, per la dita causa, xv. s. de monea ; rendu la letra segnia per D.

— It. paye mays al dit Granjon, xxi. s.; rendu letra segnia per E.

(*fol.* 87, *r°*). Item, mays, paye el dit Granjon per la dita causa, xxi. s. viii. d.; rendu la letra segnia per F (1).

— Item, paye a Gonon Tricout, per la dita causa, x. s. dicte monete ; rendu la letra segnia per G.

— Item, paye a Franceys, mercer, per la dita causa, x. s. dicte monete ; rendu la letra segnia per H.

588. Item, paye a Guillermo, lo teyssour, per la dita causa, x. s. dicte monete ; rendu la letra segnia per J.

— Item, paye el batartz Brueyri, recevent per nom de si et de Guigon Drey, per la dita causa, l. s. dicte monete ; rendu letra segnia per L.

(1) *Ce paragraphe est cancellé.*

— It. paye a Peron Fiartz, *per* la dita causa, XX. s. *dicte monete*.

— It. ant paye [a] Lymosin, *per* la dita *causa*, XX. s *dicte monete* ; rendu la letra segnia *per* M.

— It. paye a Berlon Villet, *per* la dita causa, XLVIII. s. *dicte monete* ; rendu la letra segnia *per* N.

— It. paye a Guionet Grinda, not[ario], *per* la dita *causa*, XL. s. *dicte monete* ; rendu la letra segnia *per* O.

— It. paye a Vialet, lo seller, *per* la dita *causa*, XX. s. *dicte monete* ; rendu la letra segnia *per* O.

— It. paye a Bernartz Vachier, *per* la dita causa, X. s. *dicte monete* ; rendu la letra segnia *per* P.

589. (*v°*). It. paye a Guillermon d'Erbeys, ecofer, *per* la dita causa, XX. s. *dicte monete* ; rendu letra segnia *per* Q.

— It. paye a Hugon Froment, a Juhant Guers et Guillermo, chapus, *per* la dita causa, XL. s. *dicte monete* ; rendu la letra segnia *per* R.

— It. paye a Juhant Uboul, *per* la dita causa, XL. s. *dicte monete* ; rendu la letra segnia *per* S.

— Item, paye a Juhant de Monbonout et Durant, lo pechour, *per* czo mes, XL. s. *dicte monete* ; rendu la letra segnia *per* T.

— It. paye a Andr[evon] Toquan, *per* la dita *causa*, L. s. *dicte monete*.

— It. paye a Martin Loto, *per* la dita *causa*, V. s.; rendu la letra segnia *per* Y.

— It. ay paye el dit Martin, *per* la dita causa, XVII. s. VIII. d.

— It. paye Andrevon de Romans, lo fil, *per* la dita *causa*, XX. s. *dicte monete* ; rendu la letra segnia *per* Z.

— It. paye a Jaquemon de Seynt Martin, *per* la dita causa, VI. lb. III. s. *dicte monete* ; rendu II. letres segnies per X.

— It. paye a Hugon Froment, *per* la causa desus dita, *per* l'amermament de II. flor. VI. gros et dy[mey], valont XXI. s. VIII. d.; retenu la letra tant que seyt payes.

590. (*fol.* 88, *r°*). — It. paye a Quoquel *per* la dita causa, V. s. ; retenu letra segnia *per* 9.

— It. paye a Peron Peyllart, *per* la dita causa, *per* l'amermament (1) de x. flur. d'or *que* lour avit preta, de que i a (2) chartra, xl. lb. x. s.: rendu letra de quitanci segnia *per* CI.

— It. paye a Peron de Seynt Mario, *per* la dita *causa*, xiii. s. *dicte monete ;* rendu letra segnia *per* AA.

— It. paye a Johant Boniel, *per* la dita *causa*, vi. lb. iii. s.: rendu dues letres segnies *per* BB.

It. paye a Matef *Grinda*, *per* la dita causa, cvi. s. ; rendu la letra segnia per CC.

— It. paye a Perenon Magnyn, *per* la dita causa, xx. s. *dicte monete ;* rendu la letra segnia *per* DD.

— It. paye a Peron de Seynt Mario, *per* la dita *causa*, xliii. s. *dicte monete ;* rendu la letra segnia *per* EE.

— It. paye a Guillermon Blanc, *per* la dita *causa*, v. s. *dicte monete ;* rendu la letra segnia *per* FF.

— It. paye a Peron Giraut, *per* la dita *causa*, viii. s. *dicte monete ;* rendu la letra segnia *per* GG.

— It. paye el dit Guionet *Grinda*, not[ario], *per* la dita causa, xx. s. *dicte monete ;* rendu la letra segnia *per* MM.

— It. paye a Brocef, lo retondor, *per* czo mes, xl. s.: rendu la letra.

591. (*v°*).— It. paye a Guillermon de Bagniouz, *per* la dita *causa*, lx. s. *dicte monete ;* rendu la letra segnia *per* G.

— It. paye Armandon del Pont, *per* la dita *causa*, *per* ii. flur. d'or, iiii. lb. *dicte monete ;* rendu la letra segnia *per* G.

— It. paye a Aymonet, lo bater, *per* la dita *causa*, li. s. vi. d. *dicte monete ;* rendu ii. letres segnies *per* HH.

— It. paye a Martin Tenayl, *per* la dita *causa*, v. s. *dicte monete ;* rendu la letra segnia *per* JJ.

— It. paye a Batardin de Gap, *per* la dita *causa*, xl. s. *dicte monete ;* rendu la letra segnia *per* KK.

— It. paye el mayner Hugon de Cizerins, per recourar son deto, xv. s. *dicte monete ;* rendu lo *proces* segnie *per* LL.

(1) *Ms.* la mermament.
(2) *Ms.* de que ja.

— It. paye a Peron, lo dorer, *per* la dita *causa*, *per* l'amermament de I. flur. d'or *que* lour avit *preta* : a rendu la letra *quar* est payes *per* enter, segnia per NN.

— (It. paye a Granjon, l'ecofer, *per* czo mes, XXI. s. VIII. d.) (1) — No vaut, quar est dessus, el commenciment.

— It. paye els effans de Guionet de Meolansz, *per* la dita causa, XXXVI. s. VIII. d. *dicte monete* ; retenu la letra, quar non et payes *per* enter.

592. (*fol.* 89, *r°*).— It. paye Andrevon Boquet, *per* la dita *causa*, XXVI. s.; retenu la letra, quar non et de tot payes.

— It. paye a Mantonna, *per* la dita causa, XXVII. s.; rendu la letra segnia *per* MM.

— (It. paye a Peron, lo dorer, *per* la dita causa, XLIII. s.; rendu la letra segnia per AA) (2). No vaut, *quar* est dessus.

— It. paye a la mulier Peron de Quetz, *per* czo mes, *per* XVII. gros, LVI. s. VIII. d. *dicte monete* ; rendu la letra segnia *per* O.

— It. paye a la Juhannona, *per* la dita causa, XLII. s. de monea corrant, florin *per* XXX. s. *conta*, valont LV. s. *dicte monete*.

— It. paye mays alla dita Johannona, *per* X. s. de monea, lo flor. *per* XXX. s. *conta*, XIII. s. IIII. d. *dicte monete* ; rendu la letra segnia *per* MM.

— (It. paye mays alla dita Johannona, *per* czo mes, X. s.) (2) ; rendu la letra segnia *per* NN.

— It. paye a Guillermon Geneveys, *per* la dita *causa*, *per* lo fait de Bella Marchi, XX. s. *dicte monete* ; rendu la letra segnia *per* MM.

— It. paye a mosse. Raymont Falavel, *per* notros devanceis, VII. lb., que itiant remases a payer de son salario de l'ant feni a festa saynt Luc corrant M.CCC.XXXIX.; rendu letra segnia en tal maneyri ⊕.

Summa della dita monea : CIII. lb. X. s. et VI. d., valont, lo flur. *per* XL. s. *conta*, LI. flur. IX. gros.

(1) *Passage entre parenthèses cancellé.*
(2) *Passage entre parenthèses cancellé.*

593. (*v°*). Payes faytes *per* los ditz cossouz a monea cor rant, lo florin *per* XL. s. *con*ta.

Lo jort de festa saynt Martin corran*t* M.CCC.XXXIX., done mos el *pro*voutz de Seynt Andrel, *per* la suffri del meygayn de II^c^. fl. deys Paques entro a cel jort, de mo*n*ea corant *con*ta XLI. s. *per* lo flur., XL. s.

Item, a mossen Juhant Armuet, *per* czo mes, XL. s.

It. a mosse*n* Henris Richart, *per* sy et per I. *con*pagnon, IIII. lb.

594. Item, avam paye a II. lovers, *per* III. los, *con*ta *per* chacun lo V. s., et *per* I. lova *con*ta X. s., XXV. s.

— It. paye mays a un autro lover, *per* I. autra lova *prey*sa, X. s.

— It. paye a Payre Marc, apotecario, *per* I. picot de mel et *per* II. lb. de sayn fret et *per* autres choses *per* fare patel *per* los los, IIII. s.

595. It., payemos a *Pe*ron Martin *per* lo comant del *pri*or de Saynt Dona, *per* I. messajo qui allet *ver*s Lyan querre lo *pri*or de la Plateyri *per* leyre, X. s.

596. Su*mma* deys l'autra su*mma* : X. lb. IX. s. della mo*n*ea, lo flur. *per* XL. s., valont V. flur. III. d. III. pict. gros.

597. (*fol.* 90, *r°*). Czo sunt payes faytes *per* los dit cossols deys lo jort de l'Aparitio*n* corra*n*t M.CCC.XL. a monea corrant, lo flur. *per* XLIII. s. *con*ta.

598. *Per* les ecoles

*Pri*meyrime*n*t, l'endeman de l'Aparitiou, furont, en les ecoles del deva*n*t dit mossen lo *pri*our de Seynt Dona, II. chapus *per* adobar alcunes banches epecies et *per* celar les II. gransz fenetres. Item, furo*n*t en les ecoles *qui* sont a mayson Tevenin de Losana, et itero*n*t en les dites ecoles continualme*n*t *per* VI. jors, et donemos, per chacun chapus, tant per sa vianda *quant per* son salario del jort, IIII. s., et valo*nt*, *per* los dit VI. jors, XLVIII. s.

599. — Item, *per* I. chouro*n* achata, II. s. VI. d.

— Ite*m*, *per* IIII. postz achetays, V. s. IIII. d.

— It., *per* clavels chapelus achatas, VI. s.

— It., *per* fraytises, II. s.

600. Item, doneront a moss. Guigon Borrel, jujo comunal, a Juhant Beratz, chatellan, a Aymar de Fontanes, corrier de Greynovol, la vegili de Chalendes, per etrennes et per que fussant amis de la vila, VII. lb.

601. (r°). Item, paye a la cort cumunal, per I. letra d'alonjo de II. flur. d'or que om deyt a Saynt Andref et I. mandament de XX. flur. d'or que lour donemos, IIII. s.

602. Item, firont examinar li dit cossol lo nevon de Gout d'Engis qui ere acusas de meselli, per la man de maytre Symon, lo mejo, et de I. barber, tant per los depes de l'ezamination quant per los salarios del mejo et del barber, XV. s.

603. Item, paye per I. dignar que firont a mossen Guigon Borrel quant juretz les franchisons, el dit chatellan et corrier et els notarios de la cort, XXXIX. s. IX. d.

604. Item, dependeront per alcuns tractamentz que oront li dit cossol et lor cosseyllour avoy les gentz de la cort per motra lour plusors greujos que faciant a alcunes genz de la vila en vin et fruyta, IIII. s.

605. Per les ecoles

Item, l'endeman de festa saynt Martin corant M.CCC.XXXIX., firont los depes say de sotz escrit, per lo comant epres del rectour et dels maytros de les ecoles, en l'ecola qui et a mayson (*fol.* 91, *r°*) Etevenin de Losana, et epesseront, per lo comant desus dit, totes les banches qui ley erant faites per fare les prus longes et en autra maneyri que non itiant faites, et per fare prus auta la cheyri, et achateront primeyriment I. dozena de postz de dues teyses, et coteront XVIII. s.

— It., per VII. chourons achetas, XIIII. s. VII. d.

— It., per chavilles de fer achatais, XIIII. d.

— It., per CL. clavels chapellus, III. s.

— It., per lo loyer dels chapus et per lor vianda, XVIII. s.

606. Et quant fut tot fait, si o firont le dit rector et li maytro tot epesser et o firont porta en la grant ecola del priour de Seynt Dona ; cotet d'epesser et de charrey[e]r la maheyri en la dita ecola del prior de Seynt Dona, per lo loyer de I. chapus et de IIII. homens, paye VIII. s.

607. Lo marsz apres festa seynta Catalina enseguent, firont retornar le dit rectors et ly maytro tota la maheyri en la dita ecola de Tevenin et fare dereche les ecoles et retornar en lor itatz en la mayson del dit Tevenin, et oront II. chapus *qui* furont (*v°*) iqui continualment lo dimarsz, lo mercres, lo jos et lo vendres et lo sandos enseguent, et oront tant *per* lour salario quant *per* lour viauda, conta IIII. s. *per* chacun chapus, XL. s.

608. — Item, payeront mays *per* III. homens qui retorneront tota la maheyri, les postz, los chourons, la cheyri et los chavallet en la dita ecola (1).

— It. furont li dit II. chapus en les dites ecoles lo luns, lo marsz et lo mercres enseguent, et oront, tant *per* lor salarios quant *per* lour viauda, XXIII. s.

609. — It. paye mays *per* I. autra dozena de postz de dues teyses achatays, XVIII. s.

— It. mays *per* XI. chourons acheta *per* la dita causa, l'un mays et l'autre meynsz, XXIII. s.

— It. mays, *per* VI. postz achatays, IX. s.

— It. mays, *per* II. petites fraytices *per* les banches et *per* II. grans fraytices *per* lo grant us, IIII. s.

— It. *per* VI^c^. de clavetus chapellus, XII. s.

(*fol.* 92, *r°*). — Item, *per* grausz chavilles et croes de fer, XII. s. VI. d.

— Item, loyeront I. masson *per* romper una parey et *per* fare dues fenetres ; y ot, *per* lo jort, IIII. s.

— Item, paye *per* I. naveya de savel *per* fare les fenetres et *per* enduyre l'ecola, VII. s.

— It. *per* aduyre lo dit savel a homens, V. s.

— It. mays *per* III. bigues achatais *per* fare pontz, paye VI. s. VI. d.

— It. *per* I. muey de chaus *per* fare lo morter et *per* enduyre, XXVIII. s.

— Item *per* aduyre la dita chaus, II. s.

— Item a II. massons *qui* furont iqui *per* II. jors, dona a chacun IIII. s. VI. d. *per* sa viauda et *per* son salario, XVIII. s.

(1) [*Ms.* III. s.].

— It. *per* I. morteyrour et *per* II. manores qui furont avoy dor, V. s. X. d.

610. Item, payeront el Guion *per* lo meygayn de II^c^. flur. d'or de I. ant passa et feni lo XXVII. jort de novembro corant M.CCC.XXXIX., *per* XX. flur. d'or, XLII. lb.

611. (*r°*). Item, loyeront I. leyt de Payre Lotin *per* los petitz chantours de moss. lo dalfin qui veniront de Paris et ityant el otal deux effant de moss. Agout dels Baux la dyomengi devant festa seynt Andr[ef], et donavant *per* meys V. s., et tenyront lo dit leyt *per* l'epasio de VII. meys, paye XXXV. s.

— It. loyeront I. autro leyt de Johanneta Fioleta, cel mes jort, *per* la dita causa et *per* lo preys de sus dit, et ant paye, *per* los dit VII. meys, XXXV. s.

612. Item, payeront a Andr. Toquan *per* ajua de fare ses messions *per* alar vers mossen lo dalfin, *per* ezo que le priou[r]s de Seynt Dona et li doctour aviant ordena avoy lo baylli et avoy la cort que le bordeus se mit en la charreyreta de la rua Meyna *per* detorbar que no se mit iqui, quar mal fure fait, XXX. s.

613. Item, paeront a moss. Raymont Falavel, *per* deytar la chartra del pretz que ant fait aleunes genz de la vila el commun, XX. s.

— Item, *per* grossar la chartra, XV. s.

— It. ant paye *per* ecrire III. veys l'ordenament dels pretz, encis que fut ben ordena, VI. s.

— It. paye *per* los statuts novels que faciant fare le rectours, ly maytro de les ecoles et li segnor sus lo reformament de la villa, XVI. s.

(*fol.* 93, *r°*). It. paye mays *per* deytar los ditz ordenamenz a mosse Geyri, *per* II. flor. d'or, IIII. lb. III. s.

614. Summa delles payes dessus dites faytes a monea corrant, lo flur. *per* XLIII. s. conta : III^xx^. II. lb. III. d., valont XXXVIII. flur. I. gros et dy[mey], meynz VII. d. della monea.

615. Czay desotz se continont payes et messions faytes *per* los ditz cossouz a monea corrant, lo flor. *per* XLVI. s. conta.

616. Primeyriment, ant paye a mossen Raymont Falavel

per deytar alcunes supplications que tramiront per n'Ugon Motetz a monsegnor lo dalfin contra alcunes crietz que li cortz cuminaux avit fait criar per la vila en grant damajo et prejudicio de les genz de la vila, per cella cria revocar et sus lo fait dels piajos et per plusors autros greujos que fasit li cortz, xx. s.

— Item, paye per les dites supplications dues veys ecrire, IIII. s.

617. — It. per los depes del dit n'Ugon et de Druet qui furont vers Belveyr a monsegnor lo dalfin, et iteront entre allar et venir et itar el luc per IIII. jortz, LXI. s. I. d.

— It. paye per lo loher de I. rossin et de II. garsons, XIIII. s.

618. (r°). It. paye a Juhan Pic per lo largiment que firont li cossol del commun doblo dels vinsz, lo VII. jort de marsz entro la seynt Michel enseguent, XX. s.

— It. paye a Bertholomef, lo poter, V. s., que avit trop paye per I. bocia de vin que avit vendu.

619. Gayta. — It. paye a la gayta per lo meys de janoer et per lo meys de feurer, XL. s.

620. — Item, doneront ly dit cossol, per la volunta dels cosseyllours, a monsegnor lo dalfin, XXI. plen barral de vin de la Fayssoza, et leveront li dit XXI. plen barral XXVI. seyters I. quartal de vin, per los quaus ant paye per la soma rasa, a la mesura de la vila, IIII. lb. V. s. IIII. d., et vaout li dita summa de vin, conta la soma coma desus, CXI. lb. IX. s. IIII. d.

621. — Item, per vin dona en amoles el baylli, a mossen Eteven del Res et els autros cosseyllours de monsegnor lo dalfin, XXXII. s.

622. — Item, doneront el dit moss. lo dalfin, avoy lo dit vin, VI. torches de ciri qui peseront XXVIII. lb. de ciri, et contet li lb. de la ciri de Juhant de Corp VIII. s., paye XI. lb. IIII. s.

— It. per los homens qui porteront lo dit present, II. s. II. d.

623. — Item, paye per ecrire l'ordenament de les monees, dues veys, que renderont el cosseyl monsegnor lo dalfin, II. s.

624. (*fol.* 94, *r°*). Czo sunt payes faytes *per* los dit cossols a mo*n*ea corrent, lo flor, *per* XLII. s. *con*ta.

P*ri*meyrimen*t*, payero*n*t a Juha*nt* de Laval, *per* tra*n*crire los p*ri*velejos de la vila, lo qual t*ra*ncrit amanero*n*t a moss. lo dalfin, *per* la v*er*tus de una cria *qui* fut fayta el dit lue de G*re*ynovol *que* chacun rendetz el dit moss. lo dalfin la copi de sos p*ri*vilejos, LX. s.

— Item, *per* I. quert de pap*er* acheta *per* los dit p*ri*velejos ec*ri*re, II. s.

625. — It. paye *per* los trancritz de les *con*vensions faytes entre moss. lo dalfin et los barons et les communitays de sa t*er*ra sure l'ordenament de les monees, V. s.

— It. *per* III. cedules de pap*er* ec*ri*tes sure l'ordenam*en*t del pes et de la ley de les dites bones monees, III. s.

— It. *per* II. cedul*es* de pap*er* ec*ri*tes *per* les taxes de les monees veylles, II. s.

626. — Item, ant paye *per* VI. payri de letres trameysses, *per* lo coma*n*t de moss. lo dalfin, els piagiers de Mo*n*fluri, de Voraypo, de Moyrenc, de Seynt Marcellinsz, de Seynt Lat*er* et de Pisansan, XVI. s.

— It. *per* VI. fueyls de pap*er* en que furont ec*ri*tes les dites letres, XII. d.

(*r°*). It. paye *per* lo messajo *qui* portet les dites letres, payeront XIIII. s.

627. Gayta. — It. paye a la gayta *per* son salario del meys de marsz et d'ouril, XL. s.

628. — It. *per* I. quert de pap*er* achata *per* fare les letres a cellos *qui* ant p*re*ta el commun, II. s. VI. d.

— It. per siri achata *per* sayellar les dels sayeux del IIII. cossols, II. s.

— It. *per* ecrire les letres a les p*re*ssones qui ant p*re*ta, CXII. s.

629. — It. paye a P*er*on de Jarria *per* ec*ri*re, dues veys, l'ordenamen*t* dels nays, II. s.

630. — It. paye a Guill*er*mo, lo carnasser, *per* otar lo pendu *qui* ere a la fontana Seynt Juhan, V. s.

631. — It. dona els frares Menors *per* amor de Def, *per* los travayls *que* il ant sove*n*t de les genz de la vila, L. s.

632. — It. a la requeta de monsegnor lo dalfin et de moss. Eteven del Res, grant jujo, aleront Martinz Ranoutz, Jaquemons de Seynt Martin et Andrevons de Romanz, le fils, a Belveyr vers moss. lo dalfin, sus l'ordenament de les bones monees, et meneront III. rossinsz et III. garsons, et iteront entre allar et venir et itar el dit luc per VI. jortz, el dependeront tant per lour quant per los otos, los chavaus et los garsons, XI. lb. VII. s. VIII. d.

(*fol.* 95, *r°*). — Item, per lo loher del rossin de Martin, XX. s.

— It. per lo loher de son garson, VI. s.

— It. per lo loher del rossin de Jaquemon, XVIII. s.

— It. per lo loer de son garson, V. s. VI. d.

— It. per lo loer del rossin del dit Andr., XX. s.

— It. per son garson, VI. s.

633 (1). — It. paye a Andrevet de Romans, lo pare, LVIII. s., que avit preta au ditz cossouz : rendu la letra segnia en tal maneyri ⁝|⁝ .

634. — Item, dona els frares Preiours de Greynovol, per ezo quar totz jortz preyont monsegnor lo dalfin per la vila tant quant poyont vers lo devant dit moss. lo dalfin, per una pidanci, III. lb. XXII. d.

635 (1). Gayta. Paye alla gayta per son salario del meys de may, del meys de juyn, de juyl et del meys d'oust, de monea corrant lo florin per LV. s. conta, III. lb.

636. — It. paye a Andrevon, lo badel, per lo gagimenz faytz contra ceuz qui non ant volu pretar, XL. s.

637. — Summa della dita monea, lo flur. per XLVI. s. conta : VIII^xx. XVII. lb. II. s. I. d., valont LXXVII. flur.

638. (*v°*). Payes faytes per los devant dit cossos, a flur. et torneys d'argent.

Primeyriment, paye a mossen Raymont Falavel per sa pension de I. ant feni a festa seynt Luc corrant M.CCC.XL, V. flur.

639. — Item, paye a maytre Symon, lo mejo, per lo meygayn de C. flur. de I. ant feni lo XXVII. jort de janoer corrant M.CCC.XL., X. flur.

(1) *Autre écriture.*

— It. paye a Roudon de Laval, lo xv. jort de may corrant M.CCC.XL, II^c^. flur.

— It. mays, per lo meygaygn dels dit II^c^ flur. XX. flur.

— It. paye per la chartra de la quitanci, III. torneys argent.

— It. paye el dit Roudon, per lo meygayn de II^c^. flur. d'or de I. ant passa et feni lo XXVIII. jort de may corrant M.CCC.XL., XX. flur.

640. — It. paye a Franceys Motardin per Hugon de Cizerin, per lo meygayn de L. flur. de I. ant feni lo XXVI. jort de janoer corrant M.CCC.XI ..... (1).

— It. per lo proces fait contra lo cossol per sa pay recourar, IIII. d. ob. gross.

— Item, paye a Lantelmon Cono per lo meygayn de II^c^. flur., que pretet a Hugon Froment, Guillermon Boudyn, Martin Barber et Hugon Motet, cossous, lo XIIII. jort del meys de juyl, per I. ant feni lo XIIII. jort (*fol.* 96, *r°*) de juyl corrant M.CCC.XXXIX., XX. flur.

— It. mays, paye el devant dit Lantelmon per lo meygayn dels dit II^c^. flur. d'or de l'ant feni lo XIIII. jort de juyl corrant M.CCC.XL., V. flur. et dy[mey].

(2) Rete que ly deyt le communs, per son mey gagn deu dit II^c^. flor. de l'ant desus dit, XIIII. flor. et dymey.

— It. ly deyt mays le ditz communs, per lo meygagn de II^c^. flor. que pretet a Lantelmon Argout, Andrevet de Romans, Guigon Toquan et Guillermon Geneveys per non del cossola, de II. anz fenis et passas lo XXI. jort de juyl corrant M.CCC.XL., XL. flor. d'or.

641. — Item, paye a Michalon Vilar per lo meygagn de L. flur. de I. ant passa et feni lo prumer jort de marz corrant M.CCC.XL., V. flur.

— It. paye a Tybaut de Clays, per la man de Peron Garcin et de Druet de Losana, per lo meygagn de II^c^. flur. d'or de II. anz del temps de mossen Marchis de Clays, per conposicion fayta avoy luy, X. flur., et, per la letra de la quitanci, I. gros.

(1) [V. flur.].

(2) *Ce paragraphe est d'une autre écriture, encre plus noire.*

— It. paye a moss. Juhan Armuel, corrier de Saynt Andref, *per* lo meygagn de II^c^. flur. d'or, *que* deyt le communs a la dita igleysi, de I. ant feni la *quin*zena de Pa*que*s cora*nt* M.CCC.XL., XX. flur.

— Item, paye els lumbars de Greynovol que nos aviant *pre*ta, qua*nt* *prume*yrime*nt* *pri*mos lo cossola, XL. flur.

(*v°*). — Item, paye mays els ditz lumbars, *per* les mo*n*tes dels dit flur. de XXIIII. semanes, II. flur. et dy[mey].

— Item, paye, *per* la chartra de la *qui*tanci deux dit flur., a Gonon Motetz, et *per* la chartra del deto recourar, V. gros et dy[mey].

642. — Item, paye a Pe*r*on Garcin, *per* I. pretz que avit fait a Hugon From*ent*, Martin Barb*er* et Hugon Motetz, *per* nom del cossola, lo XXV. jort de juyn M.CCC.XXXVI., VIII. flur.; rendu la chartra cancella.

— It. paye a moss. Amblart de Briort, baylli de Greysivodan, *per* moss. lo dalfin, *per* lo bantz dels vinsz del meys d'out corant M.CCC.XL, *per* XXX. lb. de bona mo*n*ea, *con*ta lo flur. *per* XVI. s., *qua*r inci volguit estre payes, XXXVII. flor. et dy[mey], los qua*us* payemos, *per* lo coma*n*t del dit baylli, els lumba*r*s de Greynovol, a Thomasset, l'ecofer, et Juhant Vilan, chatellan.

643. — Item, paye *per* la nota de una *pro*testacion qui fut fayta *per* los cossols sus l'ordenamen*t* de les vendeymes de Mo*n*fluri, *per* czo que no*n* poessant fare enqueta *con*tra les genz de la vila sus lo rompamen*t* de les vendemes, I. gros.

644. — Item, *per* I. messajo trameys a Sinart ve*r*s Johan Pic, *per* aver les estracsions de la jujari, I. gros.

645. (*fol.* 97, *r°*). — Item, *per* amassar les genz de la vila *qui* itiant *con*dempna *per* lo jujo et *per* alcunes cries faytes de la volunta dels cossos, I. gros.

646. — Item, *per* peysson achata l'oytava de la Nativita de No*t*ra Donna, dona a moss. Eteven del Res, III. gros.

647. — Item, paye a monsegnor l'evesq*ue*, *per* la man de Me*r*met, son chambrer, *per* lo bant dels vinsz del meys de sete*m*bro de l'ant corant M.CCC.XL., *per* XX. lb. de bo*n*a mo*n*ea, *con*ta lo flur. *per* XLI. s., XXV. flor ; ava*n*t la letra de *qui*tanci.

648. *Per* los loyers de les ecoles.

— Item, paye a *Peron* de Quet, *mercer*, *per* mossen Henris de Dreyns, *per* lo loher de les ecoles en les quaux leyt de *priou*[r]s de Saynt Dona, de I. ant passa et feni a la festa de Croys de setembro corrant M.CCC.XL., XII. flur.

— Item, paye a moss. Geyri *per* lo loyer de les ecoles en que leyt moss. Jaq*ue*mos Brumers, *per* lo dit ant, II. flor., que itiant remas a payer, et lo remanent, so et a saver IIII. flor., paeront notri devant her.

— It. *per* lo loyer de les ecoles de la *gra*matica que [sont] en la mayson de la *con*frari de Seynt Lorenz, de l'ant desus dit, V. flor.

649. (*r°*). — Item, paye a Juhan Chouneys, *per* nom de mossen Guill*ermo* Grinda, *per* lo meygagn de IIII^xx^. flor., de I. ant passa et feni lo XX. jort del meys d'oust corrant M.CCC.XXXIX., VIII. flur. III. gros et dy[mey].

650. — Item, paye a moss. Amblart de Briort, *per* la pension del pes et del fort de mon*se*gnor lo dalfin, de l'ant corrant M.CCC.XL. feni a Chalendes *pro*chanament passays, *per* X. lb. de bona mon*ea*, XII. flor. I. gros et dy[mey].

651. — Item, paye a moss. Franceys Andref, *per* l'amermament de V. flor., *que* li promimos de donar, *per* czo *que* nos cosseyllet I. ant qui comenset entort festa saynt Michel corrant M.CCC.XL., III. flor.

652 (1). - It. paye a Johannon Bouduyn, Hugon Motet et Martin Ranout, IX. flur. et I. gros, el quaus (2) le communs lor ere tenus de fin de *con*tio, insi *quant* se *con*tint el gros paper delles rec*etes* deu *con*tios del commun, el III. fuel.

653. *Summa* de payes faytes a flurins et gros deys l'autra summa : IIII^c^. IIII^xx^. VII. flur. VIII. gros.

654. (*fol.* 98, *r°*). Czo sunt paes faytes a les pressones de la vila dels prestz *que* ant fait els dit cossols per nom del dit cossola.

(1) *Autre écriture, encre plus noire.*

(2) [*Je lis* quauz].

Primeyriment, paye a Martin Loto, lo xv. jort de juyl corrant M.CC.XL., per lo dit prestz, I. flur.; rendu la letra segnia per A.

— Item, paye a Mantonna, per la dita causa, I. flur.; rendu la letra segnia per B.

— Item, paye a Margaron Czuqueta et a Felipon, son fil, per la dita causa, II. flur.; rendu la letra segnia per C.

— Item, paye a la mulier Peron de Quetz, per l'amermament de XXX. flor. d'or que nos avit preta le ditz Perenonsz per la causa desus dita, VI. flor. VII. gros ; retenu la letra en tant que seyt paya per enter, et est ecrit en la letra li dita pay dels VI. flur.

— It. paye a Antonio Brueyri, per la dita causa, I. flur.; rendu la letra segnia per D.

— It. paye a Charlays, per l'amermament de XV. flur. que avit preta els ditz cossos, IIII. flur. VIII. gros et dy[mey] II. d. ob. bona monea ; retenu la letra tant que seyt de tot payes.

— Item, paye a Jaco, lo lumbart, per la dita causa, II. flur.; rendu la letra segnia per E.

— It. paye a Payre Botin, per la dita causa, II. flur.; rendu la letra segnia per F.

655. (*v°*).— Item, paye a Guillermo Pila, per l'amermament de V. flor. que avit preta, IIII. flor. IIII. gros et dy[mey] ; retenu la letra tant que seit payes per enter.

— It. paye a Roudon de Laval, per l'amermament de XX. flor. que avit preta per la causa desus dita, IIII. flor. et dy[mey] : retenu la letra tant que seyt payes.

— It. paye a Thomasset, l'ecofer, per czo mes, per l'amermament de III. flor. d'or que avit preta per la causa desus dita, II. flor. VII. gros ; retenu la letra tant que seit payes.

— It. paye a Bertholomef, lo poter, per la causa desus dita, VIII. flor.; rendu la letra segnia per G.

— Item, paye a Andrevon Villochi, per la dita causa, dymey flor.; rendu la letra segnia per H.

— It. paye a Batardin de Gap, per l'amermament de VIII. flor. d'or que avit preta, XIIII. s. de monea corent, lo flor. per LIIII. s. conta, valont III. gros et VI. d. de la monea ; retenu la letra tant que seyt payes.

— Item, payc a Payre Botin, lo chanbour, *per* la dita causa, II. flur.; rendu la letra segnia *per* I.

656. (*fol.* 99, *r°*).— It. paye a Peron Garcin, *per* l'amermament de I. deto de XV. flor. que el avit preta *per* les necessitays de la vila, III. flor.; retenu la letra tant *que* seit payes.

— It. paye a Charlay, *per* l'amermament de XV. flor. pretas *per* la causa desus dita, X. flur.; retenu la letra tant que seyt payes.

— It. paye a Etevenisz de Losana, *per* la causa desus dita, VI. flor.; rendu la letra segnia *per* K.

— It. paye a Aymonet Rollant, *per* l'amermament de XX. flor. d'or que avit preta *per* la causa desus dita, III. flor. VIII. gros.

— Item mays paye el dit Eymonet *per* la causa desus dita, *per* VII. s. de bona monea, V. gros meynz I. d.; avam letra de la pay dels dit flor. segnia *per* L.

— It. paye a Lymosin, *per* la causa desus dita, V. flor.; rendu la letra segnia *per* M.

— Item, paye a Juhant Carementrant, *per* la causa desus dita, I. flor. dy[mey] gros : rendu la letra segnia *per* N.

— Item, paye a Druetz de Losana, *per* l'amermament de XX. flor. que avit preta *per* la causa desus dita, VI. flor.; retenu la letra tant que seyt paes.

657. (*v°*).— Item, paye a Johan Chaleyn, *per* l'amermament de dymey flor. que avit preta, en III. s. et VIII. d. bona monea, II. gros et dy[mey] et III. ob. *monete* ; retenu la letra tant que seit payes.

— Item, paye a P. Choucheyri, *per* l'amermament de X. flor. que avit preta *per* la causa desus dita, III. flor. VI. gros et dy[mey] ; retenu la letra tant que seit payes.

— Item, paye a Mallen Ateyna, *per* la causa desus dita, dymey flor.; rendu la letra segnia *per* (|).

— Item, paye a maytre Johant, lo codurer, dymey flur.; rendu la letra segnia *per* P.

— Item, paye a Epinon, *per* l'amermament de I. flor. d'or que avit preta *per* la causa desus dita, en V. s. de bona monea, III. d. ob. de gros et outra ob. *mon.;* retenu la letra tant que seit payes.

— It. paye a Michal Chirollat, *per* l'amermament de dym[ey] flor. *que* nos avit *preta*, en II. s. de *bona monea*, I. gros et dy[mey], meynz III. ob. *mon.*; retenu la letra tant *que* seit payes.

— It. paye a Breches, *per* la causa desus dita, dym[ey] flor.; rendu la letra segnia *per* Q.

— Item, paye a Andrevon, l'ecofer, *per* la dita *causa*, dy[mey] flor.; rendu la letra segnia *per* R.

— (1) It. paye a Guillermon Bertrant, *per* l'amermament de VI. flur. *que* nos avit *preta*, IX. ob. de gros ; retenu la letra tant que seyt payes.

658. (*fol.* 100, *r°*). — It. paye a Burlet, *per* la dita *causa*, dym[ey] flor.; rendu la letra segnia *per* S.

— Item, paye a Armandon del Pont, *per* cella causa, XX. flor.; rendu la letra segnia *per* T.

— It. paye a Hugon Aclartz, *per* la mema *causa*, dy[mey] flor.; rendu la letra segnia *per* V.

— It. paye el poter, *per* la causa desus dita, VIII. flor.; rendu la letra (2).

— It. paye a Guillermon de Bagniouz, *per* la causa de sus dita, XV. flor.; rendu la letra segnia *per* X.

— It. paye a Terrasson, l'ecofer, *per* l'amermament de I. flur. *que* avit *preta*, en V. s. IX. d. de bona monea, IIII. gros I. d. de la mon*ea* ; retenu la letra *tro* que seit payes.

— Item, paye a Hugon Motetz, *per* la dita *causa*, IIII. flor.; rendu la letra segnia *per* Y.

— Item, paye a Benatrua Caleta, *per* l'amermament de III. flor. *que* avit *preta*, en XII. s. de bona monea, VIII. d. ob. *gross.*; retenu la letra *tro que* seyt paya.

— Item, paye a Peron Fiart, ecofer, *per* l'amermament de I. flor. d'or *que* avit *preta*, en VIII. s. de bona monea, VI. gros, meynz III. d. de la monea ; retenu la letra *tro* que seit payes.

659. (*v°*).— It. paye a la Johannona, *per* l'amermament de

(1) *Autre écriture, encre plus noire.*

(2) *Suit au ms., d'une autre écriture:* Restituatur littera d[ic]ti mutui aut littera quitationis ejusdem mutui.

I. flor. d'or *que* avit *preta*, VIII. d. ob. *gross.*; retenu la letra tro *que* seyt paya.

— Item, paye a Johannon Berber, *per* la *causa* de sus dita, III. flor.: rendu la letra segnia *per* Z.

— It. paye a Aymonet, lo bater, *per* l'amermament de III. flor. *que* avit *preta*, II. flor.; retenu la letra tant *que* seit paes.

— It. paye a Brocef, *per* l'amermament de I. flor. d'or *que* avit *preta*, en XIII. s. I. d. de bona monea, IX. d. poesa gros..... (1) ; retenu la letra tro *que* seit paes.

— Item, paye a Batardin de Gap, *per* l'amermament de VIII. flor. *que* a *preta*, I. flor. II. d. bone mon*ete* ; retenu la letra tro *que* seyt paes.

— It. paye a Juhan de Losana, *per* l'amermament de V. flor. d'or *que* a *preta* *per* la dita *causa*, en XXIII. s. VI. d. de bona mon*ea*, I. flor. d'or et VI. d. *gross.*, meynz I. d. mon*ete* ; retenu la letra tro *que* seit paes.

— Item, paye a Martin Ranoutz, *per* la *causa* desus dita, VI. flor.; rendu la letra segnia *per* Ar.

660. — Item, paye a Amoudrif, l'epaer, *per* l'amermament de VI. flor. *que* avit *preta*, (*fol.* 101, *r°*) en XLV. s. de bona mon*ea*, II. flor. II. d. ob. de gros et II. d. ob. mon*ete* ; retenu la letra tant que seit paes.

— Item, paye a Juhan Chouneys, *per* la causa desus dita, I. flor.; rendu la letra segnia *per* Et.

— It. paye a Andrevet de Roman*s*, *per* la dita causa, VIII. fl.; rendu la letra segnia *per* ?

661. *Summa* deys l'autra summa (2) de payes faytes a flurins et gros : VIII^{xx}. I. flur. II. d. III. pict. gross.

662. Payes faytes a la bona monea nova

P*ri*meyriment *con*tont aver paye a Johant de Laval, notario, *per* II. chartres d'apel faytes *per* luy ; *con*te una cria *que* fit fare le jujos cominaux *con*tra notres fran*c*hisons sure los lohers de les maysons, et *per* alcunes sentenses faytes *per* luy *contra* plusors del citent et *contra* les dites fran*c*hisons, XII. s.

663. — Item, ant paye, *per* una letra trameyssa en Gene-

(1) *Illisible.*

(2) *Intercalé par distraction au ms.:* segnia de.

veys *vers* mo*n*segnor l'evesq*ue* p*er* enpetra una letra de comission et I. co*m*issario sure los apels desus dit, VIII. d.

— Item, paye el messajo qui ley allet, IIII. s. XI. d.

(*r°*). — Item, paye p*er* la letra et p*er* lo sayel, III. s.

664. — Item, paye p*er* una letra de q*ui*tanci de la pay fayta a moss. Raymo*nt* Falavel de son salario de II. anz, VI. d.

— It. p*er* I. quertz de pap*er* achata, XII. d.

— It. p*er* una letra de q*ui*tanci de mo*n*segnor l'evesq*ue* de XX. lb. de bona mo*n*ea, VI. d.

665. — It. p*er* servis fait monsegnor l'evesq*ue* en tres torches et V. lb. de chandeles de siri, qui pesava*nt* XVII. lb. et dy[mey], *con*ta chacuna lb. II. s. VI. d., et p*er* dues lb. de pevro, una lb. de can*n*ella et IIII. unses de sofran, IIII. lb. II. d.

666. Paes faytes p*er* los dit cossos p*er* segre los dit apeux et p*er* autres choses, inci q*ua*nt de sot se *con*tint.

P*ri*meyrime*nt*, paye p*er* les chartres de les dues apellations faites p*er* Johan*n*on Roufet, XVI. s.

— Item, p*er* les letres inhibitories et p*er* la citation dels p*ro*curou[r]s de moss. l'evesq*ue* et de moss. lo dalphin ; paye p*er* la man d'Arma*n*don, XII. s.

— It. p*er* les letres dels apotols donays per lo jujo cominal, L. s.

667. (*fol.* 102, *r°*).— Item, paye a Eymar de Fontanes, p*er* l'ezamination de les chers dels motons fayta ap*re*s la taxa de les chers, VI. s. VI. d.

668. — It. paye a Juhant Pic et a Barlet, p*er* dues chartres del sayrimen q*ue* nos ant fait moss. Jaymens del Ros, jujos cumina*us*, Aymars Segnoretz, corriers, et Johans Vilans, chatella*nz*, de gardar notres franchisons, XV. s.

669. — Ite*m*, paye a moss. Fra*n*ceys Andr[ef], co*m*issario dona p*er* mo*n*segnor l'evesq*ue* en la causa dels apeux, IX. s.

— It. paye a Jorjo, l'ec*ri*van del g*ra*nt jujo dels apels p*er* moss. lo dalfin, p*re*sentz tot los *con*pagno[n]z et Johant Albert, XLIX. s. VI. d.

— It. paye a Johan Albert, p*ro*cu*r*our en les dites causes dels apeux, p*er* II. flor. d'or, XXXIII. s.

— It. paye a Peron Pinet, per allar querre una comission sus les dites appellations, VI. s.

— Item, a son garson, III. s.

— It. paye a P. Barlet, per ecritures faytes sure lo dit fait, V. s.

— It. mays paye, per I. letra inibitori, XV. s. VI. d.

670. (*r°*). — Item mays paye per lo chatellan et per lo corrier, quant veniront de veyra les arches del pont, per I. bere, IIII. s. I. d.

— Item, per II. quertz de paper, XX. s.

— Item, per I. garson que tramimos per la vila per mandar les genz, III. d.

671. Per les ecoles noves faites en rua Flandin

Primeyriment, achateront li dit cossol, per fare les ecoles en rua Flandin, apella rua Nova, per les banches, per los setyos et les rerebanches, per la cheyri, per lo chapitz de la cheyri et per les trappes et plusors autres choses necessaries, en l'edificio de Galiot, lo poter, X. dozenes de postz chacuna de II. teyses, per lo pres chacuna dozena de VII. s. VI. d.; item mays VI. dozenes et II. postz de I. tesa et dy[mey], la dozena VI. s., valont CXII. s.

672. (*fol.* 103, *r°*). Et commenseront les dites ecoles a fare, el devant dit lue, lo lunsz devant la Tossaynz corrant M.CCC.XL.

— Item, achata mays per la dita oura li dit cossol II. dozenes de postz de II. teyses, et coteront XIIII. s.

— Item, achata I. tra de V. teyses per retenir la fretz de una mayson, paye IIII. s. VI. d.

— It. achata de Boyssat VIII. dozenes de chavilles de fer, chacuna de bon dymey pie, et coteront VIII. s.

673. — It. mays achata del dit Galiot XVI. chourons, et coteront XIII. s. IIII. d.

— Item mays achata, el Banc de Malcosseyl, XVII. chourons, et coteront XIIII. s. II. d.

— It. gata mays en la dita oura li dit cossol VI. chourons que aviant de remanent de les autres ecoles et VIII. postz.

— Item mays achata de Raynaut Atayna XII. tras vyeyl les (1) *per* les soles de les banches, *per* lo *pres* de chacuna tra III s., paye XXXVI. s.

674. — It. paye mays *per* VII. homensz qui furo*nt* meys en les dites ecoles per aplanar et per (*r°*) curar les places, dona a chacun VIII. d., IIII. s. VIII. d.

— It. *per* V. homenz *qui* aduyssiro*nt* los dit tras d'a mayson Raynaut Atayna en les dites ecoles et de postz et de chourons, III. s. IIII. d.

675. — It. paye *per* les fraytices *qui* sont essues meysses en les banches, el fauro d'otra lo pont, VI. s.

— Item, paye, *per* II. gojonz plats, XII. d.

— It. a II. homensz *qui* furo*nt* meys en les dites ecoles *per* curar, *per* coyvier, XVI. d.

676. — It. *per* l'emenda de I. echela de XIIII. echalons, paye XVII. d.

— It. *per* emenda de II. banates perdues en la dita oura, II. s. IIII. d.

677. — It. paye a Johan Carementrant, *qui* et essus en l'oura desus dita *per* XVIII. jors, *con*ta *per* chacun jort tant *per* sa via*n*da qu*an* *per* son loher II. s. et IIII. d., XLII. s

— It. paye a Johan*non* Rochi *per* XXI. jort, *con*ta *per* jort coma desus, XLIX. s.

— It. paye a Peron Eynart, chap*us*, *per* XXI. jort, XLIIII. s. VIII. d.

— It. paye a Berton Oriol, *per* XVII. jortz, XXXIX. s. VIII. d.

678. (*fol.* 104, *r°*). It. paye, *per* IX^c^. de clavels chapellus, XI. s.

— It. paye, *per* lour festes, VI. s.

— It. paye, *per* VIII^c^. de clavinsz, IIII. s. IIII. d.

— It. *per* essandol achata *per* les trapes, V. s.

— It. *per* chaus achata *per* blanchir les dites ecoles, II. s.

— It. *per* lo loher de celluy qu*i* les blanchit, de II. jors, IIII. s. IIII. d.

— It. *per* lo loher de I. homen *qui* li eydet los dos jors, XVI. s.

(1) *Ms.* vyeyls. — [La correction est inutile, v. *Lex.*, tra].

— It. *per* una cla achata *per* l'us delles dites ecoles, x. d.

679. — Item, paye a Hugon Motet, not[ario], *per* los *trancrit* de tos notros *privelejos* que volguit aver moss. l'evesq*ues*, L. s.

680. Gayta. — It. paye a la gayta, *per* son salario del meys de setembro, d'oytembro et de nov*embro* ensegu*ent*, LX. s.

681. — It. ava*m* paye a Cholet, lo brochier, *per* emenda de XIII. bruecz cyguiers et de XII. banates que se *per*deront el fue de l'evesq*ue* del *pr*eiours, XIIII. s.

682. — It. paye a la cria *qui* a, III. veys, cria lo commun a vendre *per* la vila, II. s.

683. (*v°*). — Item paye el *qua*tro cossos, *per* lour salario de LIX. semanes que *con*tinont I anlz et III. meys, *con*ta *per* l'ant C. s., XXVI. lb.

684. — Item, *per* lo loyer de la matra, XX. s.

685. — Item, paye mays a Martin, que li horont a covenent qu*ant* acencet (?) lo *con*sola, C. s.; et metont en deduction *per* la pension del fort, qu*ar* rent no*n* n'a*nt* pou aver, et o devont recorar ly cossol d'ores *qui* n'a*nt* man*dament*, IIII. lb.

686. — It. *con*tont, *per* lo salario de Tevenon de Goncelin de lor tema de recorar lo fornajo et *per* la *per*dua *que* el a fayt *per* la febla monea, *per* la pen*sion* *que* el fayt *per* lo pees deu blas, XII. lb. VII. s. VI. d.

687. — It. *con*te mays, per paper achata per *transcrire* cest paper, II. s.

— It. *con*te, *per* lo salario de celluy *qui* a *transcrit* cest *pr*esent *con*tio, LV. s.

— It. *per* sos depens de XII. jors *que* el a tenu, m*en*tres *que* a *escrit* lo dit *con*tio, XV. s.

688.— It. paye al dit Etevenon de Goncelin, *que* avit preys de mosse Henri Richart *per* fornajo, IX. d.

689. — It. paye al dit Etevenon, *per* una defauta *que* avit *pr*eys li corz cuminauz *contra* luy, VIII. d.

690. It. paye el dit Etevenon, *per* IIII^{c}. segnavouz, IIII. s. VIII. d.

— It. *per* lo paper delles tavernes, XII. d.

LEXIQUE (1)

A, *a*, v. aver.

A, prép., *à*, *passim*.

Acencet, prét. 3, B. 685. — [On peut lire *-nc-*, *-nt-*, *-uc-* ou *-ut-*. *Acencet* signifierait * *accensa*, *prit* ou *donna à cens*, mais cette lecture ne donne pas un sens satisfaisant. Avec *aceutet*, qui correspondrait à *accepta* comme *Bautista* à *Baptiste* (v. *Introd.* § 30), on pourrait penser à une convention d'indemnité promise à Martin (Ranout) lors de son entrée en fonctions comme consul (v. B 1, 2)].

Achatar, *acheter*, A 133; prét. 6 achateront, B 605, 671; p. pa. m. o. s. achatà, A 80, B 599, 628, 646, 664, 672, 673, 678, 685, 687, achetà, B 609, 624, m. o. pl. achatàs, A 153, 165, B 575, 599, -tà, B 579, 580, achetàs, B 605, -tà, B 609, f. s. achatà, B 628, 678, pl. -tais, B 605, 609, -tays, A 158, B 576, 579, 609, achetays, B 599.

Achet, m. o. s., *achat*, B 153, 158.

Achetà, -às, -ays, v. achatar.

Acordar, *accorder*, A 59.

Acòrdi, f. s., *accord*, A 59, 156.

(1) Mgr. Devaux n'avait laissé qu'un brouillon incomplet; j'ai dû relever tous les mots sur sa copie du texte des *Comptes* et donner moi-même beaucoup de traductions et d'étymologies. Mes adjonctions sont toujours entre crochets [ ] quand elles sont importantes ou discutables: je n'ai pas mis entre crochets plusieurs traductions évidentes (ex. fasson, *façon*), plusieurs numéros de renvoi ajoutés par moi et plusieurs explications empruntées à l'*Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge* et aux notes déjà réunies par Mgr. Devaux (principalement d'après les publications historiques de Pilot). Je n'ai pas indiqué d'étymologie quand la base latine est la même que pour le mot français correspondant. Les noms latins au sing. sont donnés en général à l'accusatif sans *-m*. J'ai noté l'accent quand il est à la fois assuré et utile à l'intelligence du mot (ex. *achetà*, *acudumnà*, etc...); de même pour le tréma dans *beü*, *poü*.

Pour les signes et abréviations, v. *Introd.* §§ 63-65.

Je crois avoir noté toutes les variantes graphiques; cependant, pour parer à des oublis toujours possibles, j'avertirai le lecteur de chercher avec ou sans *h-* des mots comme *homen*, *omen*, par *i* ou *y* des mots comme *maison*, *mayson*, *insi*, *insy*, *ynsi*. — J. R.

Acudumnà, p. pa. m. s., *accoutumé*, B 2: [insy quant est acudumnà, *ainsi qu'il est d'usage*; v. *Introd.* § 42].

Acusàs, p. pa. m. d. s., *accusé, suspect*, B 602.

Adobar, *arranger, réparer* (vfr. *adober*), A 7, 17, 29, 34, 35, 43, 56, 64, etc...; p. pa. m. o. s. *adobà*, A 38, etc.....

Aduyre, *amener, apporter*, A 29, B 609; prét. 3 aduyssit, B 221, 260, 6 aduyssiront, B 674; p. pa. m. o. s. aduyt, B. 194, 222, 233, 240. — [Lat. *adducere*.]

Agu, v. aver.

Ajornamenz, m. o. pl., *convocations*, A 12, 63.

Ajornet, prét. 3, *convoqua*, A 86. [Le fr. *ajourner* a pris un autre sens].

[Ajua, B 612, n'est pas un inf. *aider*, qui serait * eydar (cf. eydet, *aida*), mais un postverb. fém., *aide*, construit sur * ajuo, *j'aide*, * ajue, *il aide*, etc...; v. *Introd.* § 36].

Al, v. le.

Alar, *aller*, A 21, B 612; allar, A 80, 110, B 617, 632, 669; imp. 6 allavant, A 151; prét. 3 allet, A 18, 88, 92, B 595, 663, 6 aleront, B 632, alleront, A 83, 151; imp. sj. 3 alet, A 44, allet, A 11, 6 allessant, A 156.

Alberjare, m. d. s., *aubergiste*, B 251.

Alcun, m. o. s., *quelque*, A 121, pl. alcuns, *quelques, certains*, A 8, 86, 90, B 579, 604; f. s. alcuna, A 121, pl. -es A 32, 118, B 598, 604, 613, 616, 645. — [Le fr. a réduit *aucun* au sens négatif.]

Alla, v. le.

Allar, -avant, -eront, -essant, -et, v. alar.

[* Alonger ou * alongir], *prolonger, donner un sursis;* imp. sj. 3 alongetz, A 6.

Alongiment, m. o. s., *délai, sursis*, A 111.

Alonjo (letra d'), [*lettre accordant un délai, un sursis*], B 601.

* Amanar, *remettre en mains, donner;* prét. 3 amanet, A 158, 6 -eront, B 624. — [Comp. prép. a + man, *main*].

Amassar, *assembler, réunir*, B 645. — [Le fr. *amasser* a un autre sens].

Amermamen, -nt, m. o. s., *amortissement*, A 116, 118, 129, B 589-591, 651, 654-660. — [Comp. prép. a + * merme < lat. *min(i)mu;* cf. vfr. amermement, *diminution*, vpr. -ament, *diminution, amoindrissement*, prov. amerma, *amoindrir, diminuer, baisser de prix*].

Amis, m. d .s., *ami*, A 13; d. pl., B 576, 600.

Amoles, f. pl., [*fioles, flacons*, B 621. -V. Du Cange, *amula, amola* (dim. de *ama*).]

Amor, o. s., *amour* (per amor de Dé, *pour l'amour de Dieu*), A 44, 92, B 631.

Aneyl, m. o. s., B 558; [v. *Introd.* §§ 4, 11].

Antz, m. d. s., *an, année*, B 683; o. s. ant, A 42, 50, 120-122, etc..., B 7, 640, 641, 648; antz, forme du d. s. employée pour l'o., A 123-125, 127, 136; de même anz, B 7; d. pl. antz, A 76 (forme de l'o.); o. pl. ans, A 164, anz, A 123, B 640, 641, 664.

[Anués, m. d. s., *jour de l'an, premier de l'an*, B 562; o. anué, B 110 (lo jort d' —), B 562 (après —). Le sens est assuré par B 110 et par B 561, 562 (le 1er déc. étant un mercredi, le 1er janv. est bien un samedi). — Lat. *annus novus*; v. *Introd.* § 15].

Apel, m. o. s., *appel* (terme de droit), A 13, 109, B 662; pl. apels, B 663, 669, apeux, B 666, 669.

Apellà, p. pa. f. s., *appelée, convoquée*, B 671; appellà, B 2.

Apellation, f. o. s., *appellation, appel* (terme de droit), A 61; pl. apellations, B 666, app-, B 669.

Aplanar, *aplanir* (combler des fossés, des trous), B 674.

Apotecario, m. o. s., *apothicaire, pharmacien*, B 594.

Apòtols, m. o. pl., *apôtres*, B 666, -touz, B 10, 11, 14; [B 666 letres dels — donays per lo jujo cominal s'explique par le règlement municipal de 1291 : « Si l'un des bourgeois est traduit en jugement hors de la ville (*auctoritate apostolica*), la moitié des frais que coûtera cette poursuite pourra être prise sur les deniers communs » (Prudh. 131, 132)].

Apellà, -ations, v. ap-.

Après, prép., *passim*, not. B 667.

Arches, f. pl., *arches* (de pont), B 670.

Archi, f., [*caisse, coffre-fort*], A 94, 129, 147. — [Lat. *arca*. — « Avant que Grenoble eût une maison commune » (v. *I. n. p.*, Menors), « les titres et les papiers de la ville, renfermés dans un coffre ou arche, ... étaient déposés chez l'un des consuls ou bien confiés aux soins d'un habitant à qui on payait une location pour cette arche » (Pilot, BSSI, 2e série, t. I, 1851, p. 335)].

Ardis, m. d. s., *hardi, téméraire*, A 88.

Argentz, m. d. s., A 136, B 555, -nz, B 559, o. s. -n, A 6, 14, 120, 153, 155, -nt, A 54, 97, 139, 140, B 4, 355, 551, [*argent* (métal ou numéraire)].

Assa, v. sos.

Atavernàs, p. pa. m. d. s., *mis en vente au cabaret*, [litt. * *ataverné*], B 253.

Au, v. le.

Auril, v. ouril.

Auta, *haute*, B 605.

[Autres, m. d. s. employé pour l'o., *autre*, A 123; m. o. s. autre, B 609, -o, A 54, B 298, 314, 594, 611; pl. o. m. -os, A 74, B 621; f. s. -a, A 135, 150, 157, etc..., B 41, 609, pl. -es, A 68, 156, 158, B 2, 357, etc...]

[Avatre, *abattre*, A 73, postule un lat. vulg. * *abatt(e)re*, tandis que fr. *abattre* correspond à un schéma * *adbatt(e)re*; le sens est assuré en franco-provençal et en français: AFPL, H 18 [15] *avatez cella ydola*, [18] *la cuideront avatre en terra*, [27] *l'avatet*, et autres formes F 40 [12], K 47 [1-5], 49 [5, 6], concurremment avec des formes en *-b-* dans J 3 [7, 10]; *La Passion sainte Caterine* p. p. F. Talbert, Paris, E. Thorin, Niort, L. Clouzot, 1885, vers 2005 *A l'ergoil Katherina avatre*].

Aver, *avoir*, A 59, 86, 111, 121, 160, B 3, 6, 7, 172, 552, 644, 662, 679, 685; pr. 1 ay, B 589, 3 a B 24, 39, 74, 126, 130, 182, 222, 233, 235, 250, 260, 334, 443, 455, 459, 478, etc... (a, *il y a*, B 222, 233, 260), 4 avam, A 100, B 170, 580-583, 587, 594, 647, 656, 681, 6 ant, A 38, 162, B 2, 231, 552-555, 586-588, 611, 613, 616, 620, 628, 631, 636, 654, 663, 668, 685; imp. 3 avit, A 12, 52, 63, 116, B 542, etc..., 6 aviant, A 27, 54, etc...; prét. 3 ot, B 298, 609, 6 oront, A 62, 155, B 604, 607, 608, horont, B 685; p. pa. agu, A 59; [pour le sens exact de l'imp. et du prét., v. *Introd.* § 49].

Avoy, *avec*, A 71, 86, 143, 156, B 172, 560, etc...; employé comme un adverbe, A 151.

Ay, v. aver.

Baconers, m. d. s., *charcutier*, B. 445. — [Dérivé de *bacon* < vha. bahho, *jambon*].

Badel, m. o. s., *bedeau, huissier, appariteur*, A 12, 24, 56, 61, etc...; o. pl. -els, A 151, 155, -eusz, A 92.

Banates, f. pl., A 50, B 676, 681, [comme vfr. *banaste*, vpr. *banasta*, *-tra*, prov. *banasto*, limousin *benato*, croisement de *benna* et de * *canastra*, désigne des baquets ronds ou ovales qu'en fr. rég. on appelle aujourd'hui encore *ba-* ou *benâtes*. IAG mentionne fréquemment des fournitures ou locations de semblables baquets pour éteindre des incendies: *banastes* CC 90 (a. 1507-1508), *banates* BB 124 (a. 1621), CC 199 (a. 1670-1671), *benates* CC 180 (a. 1657), *bennes* CC 255 (a. 1771). Lap. 222[4] 1733 *Le gent de polici sont chieu lou banatié:* le tocsin a sonné pour un incendie, les gens de police courrent chez les

marchands de *banates*. En 1750, par arrêt de règlement, le Parlement décida que tous les habitants de Grenoble auraient constamment dans leurs maisons au moins une *benne* pleine d'eau; on portait ces *bennes* sur les toits des maisons, où elles servaient à alimenter de petites pompes (IAGDD 102); la ville acheta de 1728 à 1762 un matériel de pompes plus puissantes, avec leurs accessoires (IAGCC 228, 239, 245, 247); cependant, comme on vient de le voir, même après ces achats il est encore question de *bennes* ou *banates*.

Banc, m. o. s., *banc*, A 40, 44, B 673, 674; pl. bancsz, B 579, banc, -cz, B 580.

Banches, f. pl., *bancs*, B 579, 598, 605, 609, 671, 673, 675. — [Doublet fém. de *banc*].

Bant, m. o. s., *ban* (des vins), *banvin*, A 55, 138, 139, B 580, 581, 647, s. ou pl. -tz, B 642, pl. -sz, A 139, 140, 146. — [Dans la seconde moitié du XIIIe siècle les bourgeois de Grenoble avaient racheté le banvin de leurs coseigneurs moyennant une pension annuelle de 50 livres, dont 20 pour l'évêque et 30 pour le dauphin (Prudh. 117)].

Baraux, v. barral.

Barber, m. o. s., [*barbier, chirurgien*], A 97, B 602.

Barons, m. o. pl., *barons*, B 625.

Barral, m. o. s., *barral* [v. *Introd.* § 6], A 87, 91, B 58, 254, 620, pl. barraus, B 73, -uz, B 75, 78, 80, etc..., -usz, A 25, B 158, -ux, B 135, 136, etc..., -uxz, B 70, baraux, B 135.

Batars, m. d. s., *bâtard*, B 170, 254; o. s. -rtz, B 588.

Baters, m. d. s., *bâtier, fabricant de bâts*, B 195, 241, 558; o. s. -er, B 189, 591, 659.

Batìa, *bâtie, maison forte*, A 22, 118, 156.

Bayllet, prét. 3, [*donna*, vfr. *bailla*], A 61.

Baylli, m. o. s., *bailli*, A 60, etc... — Le bailli était choisi parmi les membres les plus distingués de l'aristocratie; son rôle était plus particulièrement militaire (Prudh. 179).

Ben, adv., *bien*, B 613.

Bere, *boire* (employé comme subst.), B 126, 222, 670; p. pa. m. o. s. beü, B 542.

Bigues, f. pl., [*bigues* (sorte de poutres)], B 609. — [Le mot fr. est emprunté au prov.; étymologie douteuse; peut-être à rapprocher de *bille* dans le sens voisin de *tronc d'arbre équarri*].

Blanchir, B 678; prét. 3 -it, *ibid.*

Blas, m. o. pl., *blés*, A 139, B 2, etc.... not. 686.

Bo, m. o. s., *bœuf*, B 576; pl. d. bos, A 26, o. bos, A 21, 152.

Boceta, f. s., *tonneau* [v. *Introd.* § 6], B 16, 25, 33, 91, 92, etc...; pl. -es, B 23, 160, 178, 184, 192, etc... — [Dim. de *bóci.*]

Bóci, f. s., *tonneau* [v. *Introd.* § 6], B 9, 12, 14, 15, 17, 19, 61, etc..., -ia (presque aussi souvent que -i), B 61, 104, 106, 108, 125, 131, 145, 148, 217, 250, 266, 296, 303, 344, 368, 379, 398, 410, 493, 495, 618; pl. boces, B 13, 31, 41, 45, 53, 66, etc..., -ies (presque aussi souvent que -es), B 24, 62, 125, 144, 172, 325, 326, 398, 462, 474, 491, 492. — [Lat. * *buttia*, dérivé ou doublet de *buttis;* pour *bocia* et *-ies*, v. *Introd.* § 19].

Bon, adj. m. o. s., *bon*, A 60, B 672, pl. bons, A 52; f. s. bona, A 3, 76, 83, etc..., pl. -es, B 632.

Bordeus, m. d. s., *bordel*, B 612. — Etait dans la *rua Flandin;* quand en 1339 l'Université fut établie dans cette rue, le prieur de Saint-Donat, chargé de la direction des études, obtint du bailli de Graisivaudan et de la cour commune la suppression de ce voisinage (Pilot, *H. mun.*, II, 160).

Brochiers, m. d. s., *fabricant de brocs, de baquets, boisselier*, B 557; o. s. -ier, A 50, B 681.

Bronda, f. s., *râmille*, A 72. — [Croisement de *fronde* et de *branca*].

Bruecs, m. o. pl., *brocs*, A 48, 50, B 681.

Cancellar, *canceller, rayer*, A 55; p. pa. f. s. cancellà, B 642.

Cannella, f. s., *cannelle*, B 665.

Carnasser, m. o. s., *bourreau*, B 630. — [Mêmes suffixes que dans fr. *carnassier*].

Carteyrons, m. o. pl., B 18, 67, 109, etc..., quart-, B 2, 554, [*quarterons, taxes municipales sur les vins;* v. bant, communs, picot et *Introd.* § 5].

Causa, f. s., *cause*, A 4, 116, 136, 156, etc..., pl. -es, B 669.

Cedules, f. pl., *cédules*, A 45, B 625.

Cel, m. o. s., *ce, cet*, A 9, 78, 84, 116, etc..., B 5, 20, 298, etc...; m. o. s. celluy, *celui*, A 22, B 678, *lui, icelui*, A 128; m. d. pl. cil, *ceux*, A 75; m. o. pl. ceusz, *ceux*, A 43, ceuz, B 636, cellos, *ceux*, A 10, 106, B 628, *ceux-ci, iceux*, A 154; f. s. cella, *cette*, A 4, 74, 116, etc...

Celar (les II. gransz fenetres), B 598, [peut signifier *décorer au ciseau, moulurer* (lat. caelare) ou *masquer, boucher* (lat. celare, *cacher;* cf. cela, *cachette, secret*, Dev. 461); *sceller*,

qui du reste ne donnerait pas un sens satisfaisant, serait sayellar, seyellar ou * sayllar].

Cella, -os, -uy, v. cel.

Certan, m. o. s., *certain*, A 101.

Cest, m. o. s., *ce, cet*, B 687; m. o. s. cist, B 172; f. s. cesta, B 357, 392, ceta, B 267; [v. *Introd.* § 14].

Ceusz, v. cel.

Chacunsz, m. d. s., *chacun*, B 298; m. o. s. chacun, *chacun*, A 154, B 609, 624, 674, *chaque*, A 49, 153, 164, B 594, 598, 607, 677; f. s. chacuna, *chacune*, B 135, 160, 665, 671, 672, *chaque*, B 671, 673; v. chaque.

Chambare, m. d. s., *changeur*, B 559; o. s. chanbour, B 655.

Chambo, m. o. s., *change*, A 105, 121, 133, 142, etc..., chanbo, A 30.

Chambra, f. s., *chambre*, A 40.

Chambrer, m. o. s., *camérier*, B 647.

Chamin, m. o. s., *chemin*, A 56, 64, 72, etc...

Chanbo, -bour, v. chambo, -bare.

Chandeles, f. pl., *chandelles*, B 665.

Chantours, m. o. pl., *chanteurs*, B 611.

Chapelans, m. d. s., B 508; m. o. s. chapellan, B 458, 531. — [Ce mot paraît signifier *curé* (ou *ecclésiastique* en général) plutôt que *chapelain*].

Chapellus (clavels, -eus, -eux), m. o. pl., B 579, 605, 609, 678, chapelus, B 599. — [Depuis Du Cange (au mot *capus*) on traduit généralement par (clous) *à chapeau, à grosse tête*. V. festes].

Chapìtol, m. o. s., *chapitre* (de moines), *salle capitulaire*, B 2.

Chapitz, m. o. s., *auvent* (au-dessus d'une chaire), *abat-voix*, B 671. — [Lat. *cappa* + suffixe *-i ciu*].

Chapus, m. o. s., *charpentier* [ou *menuisier*?, cf. poter], A 64, B 579, 598, 606, 607, 677; m. d. pl. chapus, B 608; m. o. pl. chapus, A 29, 38, 64, 74, B 579, 580, etc... — [Postverb. de * *chapusier* formé sur un thème lat. * *capp-* pour *cap-* (dans *capone, capulare*, etc...); cf. le n. de fam. *Chapuis*, et v. Du Cange *chapuisius*, Godefroy *chapus, chapuis*].

Chaque, m. o. s., *chaque*, B 579; v. chacunsz.

Charreyer, *charrier, transporter*, B 606.

Charreyreta, f. s., *ruelle, petite rue*, [*impasse?*, v. *I. n. p.*, Mèyna], B 612.

Charréyri, f. s., *rue*, B 10, 100, etc... — [Lat. * *carraria* (*via*), cf. vfr. *charriere*, vpr. *carriera*].

Chartra, f. s., *charte*, A 10, 15, 33, 51, 55, etc...; pl. -es, A 121, B 662, 666, 668.

Chastellans, m. d. s., *châtelain*, A 143, -nsz, A 61, chatellans, A 43, 143, -nz, B 668; o. s. chastellan, A 22, 99, chat-, A 13, 55, 141, 144, B 670, etc... — Principal officier du dauphin à Grenoble pour l'administration de la justice; v. Prudh. 114, 134; cf. procuraour.

Chaus, f. s., *chaux*, B 609, 678.

Chauses, f. pl., *choses*, A 144, choses, A 68, 156, 158, B 240, 579, 594, 666, 671.

Chavallarì, f. s., *chevalerie, dignité de chevalier*, A 91.

Chavallet, m. o. pl., *chevalets*, B 608.

Chavaus, m. o. pl., *chevaux*, B 632.

Chavilles, f. pl., *chevilles*, A 29, 64, 84, 158, B 579, 605, 609, 672.

Chavouchià, f. s., *chevauchée, levée d'hommes que les vassaux devaient au seigneur*, A 156; pl. chavochies, A 110. — « Le devoir féodal qui obligeait vassaux et tenanciers à suivre l'armée de leur seigneur paraît avoir été lourd aux Grenoblois du XIIIe siècle » [et du XIVe, cf. A 156], « si l'on en juge d'après le nombre des réfractaires » (Prudh. 134; cf. p. 129).

Chaysit, prét. 3, *tomba* (vfr. *chut*), A 68.

Chert, -tz, f. o. s., *chair, viande*, B 576; pl. chers, B 667.

Chéyri, f. s., *chaire*, B 605, 608, 671.

Choses, v. chauses.

Chouron, m. o. s., *chevron*, B 599, pl. -ns, A 29, 158, B 579, 605, 608, 609, 673, 674.

Cil, v. cel.

Cìri, f. s., *cire*, B 622, sìri, B 628, 665.

Cist, v. cest.

Citation, f. o. s., *citation*, B 666.

Citensz, m. o. pl., *citoyens*, B 2; citent, B 662. — [Cf. vfr. *citain, -ayn, -ain*, moyen anglais *citein* (a. 1275, *Statutes of the realm*, t. I, p. 34); v. *Introd.* § 30].

Civà, f. s., *avoine*, A 4. — [Lat. *cibata*].

Cla, f. s., *clef*, B 678.

Clavels, m. o. pl., *clous*, A 158, B 599, 605, 678, -eus, B 609, -eusz, A 29, -eux, B 579. — [Lat. *clavellos*].

Clavelles, f. pl., B 579, [doublet fém. de *clavels*, semble désigner des clous beaucoup plus grands, de petites barres de fer].

Clavinsz, m. o. pl., B. 678. — [Il s'agit évidemment d'un dérivé de lat. *clavu* ou de lat. *clave*, probablement de *goupilles*

servant à fixer les tuiles plates ou les *essandoles*. Cf. TF kyavzén (à Bizonnes), *petit clou fixant la lame au manche du couteau*. Godefroy donne sans aucune explication « fleche couverte en clavin (Dijon, 1478) »; on peut supposer qu'il s'agit de tuiles plates fixées par des *clavins*, et entendre d'une façon analogue les *cloux a clavin* d'un inventaire de 1392 (aux archives de la Côte-d'Or), que Godefroy cite dans un article *clavain, -ein, -in* au sens de *plastron, matelas de cuirasse; vêtement de mailles qui couvrait la tête, les épaules et le haut du dos*].

Clers, m. d. s., *clerc*, A 155, B 250, 300, etc...; o. s. clèrgo, A 9, 156; o. pl. clers, A 155.

Clore, *clore, fermer*, B 579.

Codurers, m. d. s., *couturier, tailleur*, B 409, 411, etc...; o. s. -er, B 544, 657, coudurer, B 532.

Coma, *comme*, A 122, 135, B 61, 620, 677.

Comant, m. o. s., *ordre, commandement*, A 59, 137, B 595, 605, 626, 642.

[*Comenser, *commencer*]; pr. 3 comence, B 356; prét. 3 comenset, B 651, 6 commenseront, B 672.

Cominal, -aux, v. jujos.

Comissario, m. o. s., [*commissaire, mandataire*], B 663, 668.

Comission, *commission, mandat*, A 20, 31, etc..., B 663, 669.

Commenciment, m. o. s., *commencement*, B 591.

Communitays, f. pl., *communautés, communes*, B 625.

Communs, m. d. s., *communauté, ville* (de Grenoble), A 118, 120, 129, B 640, 641, 652; o. s. -un, A 16, 76, 94, 111, 137, 147, B 613, 628, 652, 682.

Communs, m. d. s., *impôt municipal sur le vin* (synonyme de *carteyron*), B 125, 170; o. s. -un, A 65, 77, B 215, 256, 266, 269, 277, 364, 478, 507, 511, 513, 516, 535; commun doblo, B 618, v. picot.

Condempnà, p. pa. d. m. pl., *condamnés*, A 10, B 645.

Confession, f. s., *confession, aveu, déclaration*, A 123, 125, 127; pl. -ns, A 113.

Confrarì, f. s., *confrérie*, B 277, 648.

Conpagnon, m. o. s., [*compagnon, collègue, associé*], A 134, B 593, pl. -ns, A 162, -nz, B 669.

Conposicion, f. s., *composition, convention, arrangement*, B 641.

Conseyl, -eyllours, v. cosseyl, -eyllour.

Consolà, v. cossolà.

Contar, *compter, passim*, not. B 400, 552, 553; pr. 3 conte,

B 9, etc..., 6 contont, *passim*, not. A 121, 147, 160, B 2, 3, 6, 7; prét. 3 contet, B 8, etc..., 6 -eront, B 22; p. pa. m. o. s. contà, *passim*, not. B 172, 501, 515, 594, 677.

[* Contenir, *contenir*]: pr. 3 contint, B 2, 652, 666, 6 continont, A 136, B 615, 683.

Contessa, f. s., *comtesse*, A 53.

Continont, contint, v. * contenir.

Continualment, *sans interruption*, B 579, 598, 607.

Contios, m. d. s., *compte*, B 1; o. s. contio, *passim*, not. B 56, 239, -yo, B 560, 562, 564, pl. -ios, A 165, B 652.

Contra, *contre*, A 78, B 606, 616, 643, 662, 689.

Convensions, f. pl., *conventions*, B 625.

Copi, f. s., *copie*, A 70, B 624.

[Corant, A 1, 49, 57, etc..., corrant, A 50, etc... (formes ordinaires), corent, B 555, 655, corrent, A 120, 127, 138, 141, 146, 151, 159, B 556, 624, *courant*, *-ante* (v. *Introd.* §§ 12, 43); corranz, forme du m. d. s. employée pour l'o., B 7].

Corriers, m. d. s., B 668; o. s. -ier, A 99, B 600, 603, 641, 670. — Le courrier de l'évêque était le principal officier épiscopal pour la justice.

Cors, m. o. s., *cours* (du change), A 133.

Cortz, f. d. s., *cour* (de justice), B 616; o. s. -t, A 62, 155, B 603, 604, 612, -tz, A 27; d. s. cortz cuminaux, B 616, corz cuminauz, B 689, o. s. cort cuminal, A 3, 101, B 601, *cour commune* (v. jujos).

Cossolà, v. cossolà.

Cosselours, v. cosseyllour.

Cosseyl, m. o. s., *conseil*, *avis*, *délibération*, A 56, conseyl, A 111; m. o. s. cosseyl, *conseil* (de la ville), A 86, etc..., (du dauphin), B 623.

* Cosseyller, *conseiller:* pr. 3 cosseylle, B 334; imp. sj. 3 -et, B 651.

Cosseyllour, m. d. pl., *conseillers*, B 604; o. pl. cosseyllours, A 111, 137, B 620, 621, conseyllours, A 59, cossellours, A 156. — [Il s'agit à B 621 des conseillers du dauphin, membres du Conseil delphinal (v. Prudh. 147, 179-190), ailleurs des *cosseyllours del commun* (A 111), conseil de six membres adjoints aux consuls depuis 1291 pour l'administration des affaires municipales (Prudh. 132). IAGBB 214 fait mention de douze conseillers en 1297 et de onze en 1322, toujours nommés par les consuls].

Còssol, m. d. pl., *consuls*, A 27, 40, 44, 74, 112, 121, 156, B 5, 553, 555, 602, 604, 618, 619, 671-673, 685; d. pl. còssols,

A 6, còssos, A 162; o. pl. còssols, A 1, 3, 90, 158, B 2, 578, 586, 597, 624, 628, 643, 654, còssol, B 571, còssos, A 110, B 638, 645, 654, 666, 683, còssios, A 10, 43, 56, 78, 116, 118, 120, 136, 137, 147, 151, 156, B 239, 240, còssous, B 1, 172, 640, còssouz, B 559, 593, 615, 633. — [On voit à B 2 que les consuls étaient élus, sur la présentation de leurs prédécesseurs, par *l'unyversità dels hommens de Graynòvol;* ce suffrage universel ne fut définitivement aboli qu'en 1731, v. Prudh. 569].

Cossolà, m. o. s., *consulat*, B 2, 575, 586, 640-642, 654; o. s. consolà, B 2, 685, cosselà, B 554.

Còssols, -os, -ous, -ouz, v. còssol.

Cotanci, B 430, [fait penser d'abord à une formation analogue, avec un autre suffixe, à vfr. coustange, *coût*, mais on ne trouve ainsi aucun sens, et il est difficile d'entendre autre chose qu'un nom de rue, de quartier ou de lieu dit, que je n'ai pas pu identifier].

Cotet, prét. 3, *coûta*, A 103, B 606, -etz, A 68, 6 -eront, A 67, B 605, 672, 673.

Coudurer, v. codurers.

Covenent, m. o. s., *convention*, B 685, pl. -ens, A 54.

Covensz, m. d. s., *couvent*, A 59.

Covent, m. o. s., *piquette*, B 43, 44, 61, 86, etc... — [V. Du Cange, *bibende;* le texte cité est une ordonnance de Humbert II à peu près contemporaine de nos comptes].

Coventet, prét. 3, *convint*, A 133.

Coyraters, m. d. s., *tanneur*, B 556. — [Lat. *coriu* + suffixes *-attu* et *-ariu*].

Coyvier, *balayer*, B 675. — [Lat. * *scopiare;* v. *Introd.* § 23 *in fine*].

Creenders, m. o. pl., *créanciers*, A 120. — [Lat. * *credendarios*].

[Criar, *crier, publier, proclamer*, B 616; prét. 3 criet, A 16 (*convoqua, cita*), 101; p. pr. criant, A 88; p. pa. m. o. s. crià, B 682, f. s. crià, B 356, 616; postverb. fém. (cf. prov. *crido*) au sens de *criée, proclamation* (le p. pa. f. employé subst. serait * *crià*, pl. * *criays*, v. *Introd.* § 18): f. s. cria, B 624, 662, pl. cries, A 32, B 645, crietz, B 616; postverb. f. s. cria, *crieur public*, A 16, 88, 100, 101, B 2, 682; v. *Introd.* §§ 24, 36].

Crocs de fer, m. o. pl., B 609.

Cuminal, -aus, -aux, -auz, v. cortz, jujos.

Curar, *curer, nettoyer*, B 674, 675.

Cusiners, m. d. s., *cuisinier*, B 466.

Cuvertz, p. pa. m. d. pl., *couverts*, A 26; [v. *Introd.* § 32].

Cza, czay, v. say.

Czo, A 1, etc..., so, A 3, etc..., *ce, cela;* per — que, *pour que, afin que, parce que, passim*, not. A 44, 156, 160, B 643, 651; per — quar, *parce que*, B 134; sure — que, *sur ce que*, A 86.

Dalfins, m. d. s., *dauphin*, B 298, 542; o. s. dalfin, A 59, 83, etc..., -phin, A 55, 96, etc...

Damajo, m. o. s., *dommage*, B. 616.

De, prép., *de, passim:* en général d' devant voy., ex. B 332, 439, 449; ex. pour de B 2, 442, 444; de lour predecessours, *du fait, du temps de leurs prédécesseurs*, B 2.

Dea, v. dey.

Debat, m. o. s., *débat*, A 59.

Decembros, *décembre*, m. d. s., au titre B 68, 549, 561, 573; o. s. -o, au texte B 2, 68, 549, 551, 561, 573, 574, 583, 584.

Decretz, m. d. s., *décret, décision judiciaire*, A 69.

Deducion, f. s., *déduction*, A 163, -ction, B 685.

* Deduyre, *déduire:* pr. 3 deduyt, B 266, 6 deduyont, B 69, 71, 203, 222, etc...; p. pa. m. o. s. deduyt, B 74, 77, 128, 222, 236, etc..., f. pl. -tes, B 240.

Defauta, f. s., *défaut* (terme de droit), B 689; pl. -es, A 77.

Defor, *hors, en dehors de*, B 94.

Dei-, v. dey-.

Del, della, delles, dels, delz, v. le.

Demandar, *demander, réclamer*, A 104, 111; imp. 3 demandave, A 59.

Deners, m. o. pl., *deniers*, A 135, B 85, 205, 275, 500, 564; [en abrégé den., A 139, B 413, d., *passim*, représentant l'o. s. ou pl.; v. *Introd.* § 2].

Depachare, m. d. s., A 65, [*expéditeur, qui se dépêche*, dans le brouillon de Mgr. Devaux; le texte semble indiquer une profession, ce que nous appellerions aujourd'hui *expéditeur, commissionnaire, courrier*].

[* Dependre, *dépenser* (vfr. *dépendre*), *consommer*]: prét. 6 dependeront, A 83, B 604, 632; p. pa. m. o. s. dependu, B 222.

Depens, m. s. pl., *dépenses*, A 57, 71, 151, B 2, 687; depés, B 602, 605, 616; [v. *Introd.* § 25 *in fine*].

Dereché, *derechef*, B 607.

Derer, m. o. s., *dernier*, B 262; derrer, B 99, 146, 238, 561; f. deréyri, B 560, derr-, A 1, 23, 49, B 18.

Dereres, prép., *derrière*, B 68.

Derey, m. o. s., *desordre, attaque*, A 37, 43, 105. — [Cf. fr. *désarroi*, vfr. *desroi ; v. I. n. p.*, Comers].

Derèyri, derrer, -éyri, v. derer.

Desaires, m. o. s. ou pl., A 66. — [Je comprends : désordre causé par la femme Rovoyron, au sujet duquel une enquête est mentionnée A 70 ; cf. vpr. dezaize, -aire, *gêne, calamité, dommage*, comp. qui serait en fr. * *désaise ;* sur l'échange de *r* et de la sifflante sonore entre voyelles, v. Dev. 331].

Desot, -tz, v. say.

Desponsa, v. responsa.

Dessus, desus, v. sus.

Deto, m. o. s., *dette*, A 33, 55, 104, 111, 121, 129, etc... ; [v. *Introd.* § 30].

Detorbar, [*détourner, éviter, empêcher*]. B 612. — [Lat. *disturbare*].

Detrés, prép. [comp. *de* + *tres*], *derrière*, B 260.

Deu, deusz, deux, deuz, v. le.

Devanceis, m. o. pl., *devanciers, prédécesseurs*, A 121, B 592 ; [v. *Introd.* §§ 10, 25, 27].

[Devant, adv., *devant*, A 40 ; *ci-devant, ci-dessus, plus haut* (lo devant dit, *le susdit, ledit*), A 121, B 2, 638 ; dans le même emploi devansz, -nz, -ntz, particulièrement (mais sans régularité) quand la flexion des éléments nominaux comporterait régulièrement *-s :* -nsz, A 118, -nz, B 239, -ntz, A 59, 120, 133, 134, 151, B 574 ; toujours devant quand le mot est employé autrement qu'entre l'article et le p. pa. de dire ; prép., *avant, passim*, not. A 10, 50, 68].

Devant her, m. d. pl., *devanciers, prédécesseurs*, B 648 ; o. pl. devant hers, A 127, 139, 141, B 554. — Prob. étymologie populaire pour * *devanter*, o. * *devanters*, doublet de *devanceis ;* [formation provoquée par l'emploi concurrent de *devant* et de *devansz*].

* Dever, *devoir :* pr. 3 deit, A 120, B 300, deyt, B 56, etc..., 6 devont, B 552, 553, 685 ; imp. (ou prét. au sens d'imp.) 3 devit, A 118, 129, imp. 6 deviant, A 6, 104 ; [v. *Introd.* § 49].

[Dey, m. o. s., *doigt* (mesure, v. *Introd.* § 5), B 72, 244, 300, 361, 486, 498, pl. deys, B 329, 439, dea (après dua, doa), B 219, 444, 465, 483, 489, 490, 499, 506, 530, 533, 539, (après III.), B 20, 28, etc..., (après I.), B 69. — *Dea* représente un pl. neut. lat. * *di(gi)ta* comme it. *dita* et vfr. *doie* (Thomas) ; * *di(gi)tatum* (Dev. 465) aurait donné un o. pl. * *deàs*, et * *di(gi)tata* un pl. * *deays ;* v. *Introd.* §§ 29, 43].

Deys, [*depuis, à partir de*], A 1, 150, etc...; deis, A 135; [deys... en say, *à partir de*, A 1. — Le fr. *dès* a un autre sens].

Deyt, v. * dever.

[Deytar, *dicter, écrire, rédiger* (cf. les sens de it. *dettare*), B 613, 616; deytà, p. pa. m. o. s. employé comme subst. verb., B 170].

Dignar (se), *dîner*, A 143; employé comme subst. m. o. s., A 99, B 603.

Dimarsz, v. mars.

[Dimengi, A 127, dy-, B 559, dio-, A 71, dyo-, B 2, 158, 559, 562, 611, *dimanche*, toujours f, sauf m. dyomengi, B 351; v. *Introd.* § 52].

Dimey, m. o. s., *demi*, A 121, *et demi*, A 119; m. o. s. dymey, *demi*, A 29, B 655, 657, *un demi*, A 138, 139, B 576, 655, 657, 658, *et un demi*, B 656; f. s. dymey, *demie*, A 29, *une demie*, A 57; [v. *Introd.* § 53].

[* Dire, *dire:* p. pa. m. d. s. ditz, A 59, B 39, 104, 300, 400, 553, 654, dit, A 52, 58, 140, B 239, 250, etc..., 606, o. s. dit, A 18, 20, 42, 46, 50, 54, 116, 143, B 2, 12, etc..., dyt, B 85, 156, 189, 579, 583, ditz, A 121, d. pl. dit, A 40, 54, 121, 156, 158, B 2, 5, 329, 602, 604, 671-673, dyt, B 555, ditz, A 6, 156, o. pl. ditz, A 116, 139, 158, B 11, etc..., 613, 615, 633, 654, dytz, B 576, 593, dit, A 118, 120, 133, 134, 136, 137, 151, 154, 160, B 2, 239, 240, 574, 597, 598, 611, 623, 624, 638-641, 654, 656, 663, 666, 674, dyt, B 580, 586, f. s. dita, A 19, 20, 59, etc..., pl. dites, A 79, 86, B 4, 31, 569, 598, 662, 669, 672, 674, 675, 678, dytes, B 579].

Divers, m. o. pl., B 172, 252, etc...

Doa, v. duy.

[Doblo, m. o. s., *double*, B 618; v. communs].

Doctor, m. o. s., *docteur*, B 234; m. d. pl. doctour, B 612.

Don, m. o. s., *don*, A 27.

Donar, *donner*, B 651; imp. 6 donavant, B 611; prét. 3 donet, A 26, 78, 4 donemos, A 3, 4, 37, 61, etc..., 6 doneront, A 13, 16, 51-53, etc...; p. pa. m. d. s. donàs, A 91, -à, A 87, o. s. -à, A 151, 160, B 609, 646, d. pl. -à, A 21, 152, f. s. -à, A 92, B 576, pl. -ays, A 67, 91, B 576, 666; [sur le sens exact des formes du prét., v. *Introd.* § 50].

Dorar, *dorer*, A 154.

Dorers, m. d. s., [*orfèvre, doreur et marchand de métaux précieux*], B 68, 191, 274, etc...; o. s. -er, A 153, B 281, 591, 592.

Dos, v. duy.

Dosena, f. s., *douzaine*, A 29, 154; doz-, B 605, 609, 671; pl. dosenes, A 13, doz-, B 671, 672.

Drap, m. o. s., *drap*, A 92.

Dua, dues, v. duy.

[Duy, m. d., *deux*, A 110, o. dos, A 9, 21, 74, 110, 116, B 678, f. dues, A 13, 65, 101, B 125, 135, 144, 192, 258, 372, 389, 419, 489, 490, 492, 538, 579, 590, 605, 609, 616, 623, 665, 666, 668; il y a encore une forme neut. qui n'est employée que devant *dea* et après *sema:* dua, B 219, 444, 465, 483, 489, 490, 499, 506; doa, B 530, 533, 539; v. *Introd.* § 36].

Dymengi, v. dimengi.

Dymey, v. dimey.

Dyomengi, v. dimengi.

Dyt, dytes, dytz, v. * dire.

Echalons, m. o. pl., *échelons*, B 676.

Echela, f. s., *échelle*, B 676.

Ecofers, m. d. s., B 83, 132, 348, etc..., o. s. -er, B 3, 145, 479, etc..., escofer, A 116, [*écofier, ouvrier en cuir* (cf. le n. de fam. *Escoffier*); pour l'étymologie (germ. * *skohv-*), v. Thomas, *Mél.*, p. 69].

Ecola, f. s., *école*, A 149, B 605-609; pl. -es, A 86, escoles, A 90, 93, 158, B 579, 580, 598, 605, 607, 608, 613, 648, 671-675, 678.

Ecolalles, f. pl., *coulage, vin perdu*, B 236, 250, 350, etc...; -aylles, B 72, 74, 112, etc...

Ecrire, *écrire*, B 575, 613, 616, 623, 624, 628, 629; p. pa. m. o. s. ecrit, B 654, escrit, B 687, pl. escritz, A 120, ecrit, B 605, f. s. escrita, B 267, pl. ecrites, A 162, B 357, 392, 552, 553, 555, 579, 586, 625, 626, escrites, A 45, 121, 136, 162; p. pa. m. o. pl. employé comme subst. verb. escritz, A 8, 9, 39, 75, etc...

Ecritures, f. pl., *écritures*, A 156, B 669.

Ecrivan, m. o. s., *écrivain, scribe, greffier*, B 669; o. pl. escrivansz, A 58.

[Edificio, m. o. s., *atelier ou magasin d'un entrepreneur de charpente et constructions* (et non *édifice*), B 671].

Edresser, *dresser, établir, mettre au net* (des comptes), A 165.

Effant, m. o. s., *enfant*, A 11, 44, enfant, A 114; o. pl. effans, A 46, B 591, effant, B 611; v. gità et *I. n. p.*, Enfant.

El, *au, dans le*, etc..., v. le.

[El, m. d. s., *il*, A 12, 71, 111, 121, 160, B 686, 687; o. dét. luy, *lui*, A 45, 153, 156, etc..., B 662, 689 (v. encore si); dat. conj. li, *lui*, A 104, 118, B 651, 678, 685, ly, B 170, 640; acc. conj. lo, *le*, A 44; d. pl. il, *ils*, A 14, 60, 61, etc..., B 552; o. pl. dét. lor, *eux*, A 86, B 609, lour, B 632; dat. conj. lor, *leur*, A 52, 59, 116, B 552, lour, A 133, 136, B 587, 589-591, 602, 604; acc. conj. los, *les*, A 86, 155, B 61, 170; f. d. s. illi, *elle*, A 68, dat. conj. s. li, *lui*, A 6, acc. conj. pl. les, *les*, B 605, 678].

Election, f. s., *élection*, A 10, 112, elecsion, B 578. — [Sur les formes de l'élection des consuls, v. còssol, *in fine*].

Eleitz, v. eleyre.

Eleyre, [*élire*, *désigner* (cf. còssol, *in fine*)], B. 2; prét. 6 eleyseront, -ss-, B 2; p. pa. m. d. pl. eleyt, B 559, eleitz, A 112.

Els, v. le.

Emayls, m. o. pl., *émaux*, A 154.

Emenda, f. s., *dédommagement*, [*indemnité*], B 676, 681. — [Postverb. de * *emendar* < lat. *emendare*].

Emina, f. s., *hémine*, mesure de contenance [v. *Introd.* § 5], *passim;* eymina, B 135; est généralement employé au sens de *et une hémine*, ex. A 25, B 107, 135, 205, 248, 250, 445; eymina, B 135; [v. *Introd.* § 53].

Emolument, m. o. s., *émolument*, *profit*, B 552.

Empronta, v. * enprontar.

En, particule honorifique devant prénom d'homme commençant par consonne, B 209, 307; n' devant voy., not. A 76, B 29, 455, 463, 553, 558; n' entre prénom d'homme et n. de fam., B 553; n' devant prénom de femme, B 401. — [Formes tirées de lat. *domnu*, *-a* en proclise; pour les détails v. Schultz-Gora, ZRP 1902, p. 588 ss., Elise Richter, ZRP 1903, p. 193 ss., Thomas, *Essais*, p. 286 ss., et R 1883, p. 587].

En, adv. ou pron., *en*, *passim*, not. A 139, B 529; devant voy. n', not. B 458, 685; séparé du verbe dans en fit portar, *fit emporter*, B 367, 369; s'en travalleront, v. travalleront.

En, prép., *en*, *dans*, *passim;* sert à former le dat. de l'art. *el*, *els*, etc... (v. le).

Encis, v. insi.

Encores, *encore*, *également*, *de plus*, B 2.

Encurà, m. o. s., *curé*, B 531. — *Incuratus* a désigné au moyen âge dans tout le Sud-Est, depuis Lyon, Vienne et Tournon jusqu'à Gap, Grenoble et Genève, le prêtre chargé d'une paroisse; voici p. ex. l'épitaphe d'un curé de Saint-Georges-

d'Espéranche (ct. d'Heyrieu, arr. de Vienne) : *Hic iacet dompnus Iacobus Dantau incuratus huius ecclesiae* (Terr. II, 201). — [*Encura*, Lap. 101 ° 1662, 110 ° 1662, etc...].

Endeman (l'), m. o. s., *le lendemain*, *passim*, not. A 15, 20.

Enduyre, *enduire*, B 609.

Enfant, v. effant.

Enperour, m. o. s., B 521, [paraît être un surnom d'homme, *Empereur* ; on pourrait également penser à *empierreur*, mais l'usage du pavé de cailloux n'était pas encore établi, v. *I. n. p.*, Rochi].

Enpetrà, *obtenir*, B 663 ; p. pa. f. s. -à, A 10. Lat. *impetrare* ; [pour l'inf. -à, v. *Introd.* § 27].

* Enprontar, *emprunter :* prét. 6 enpronteront, A 55 ; p. pa. empr- et enprontà, *passim*, not. m. d. pl., A 96.

Enquesta, f. s., *enquête*, A 70, -eta, B 643.

Enseguent, m. o. s., *suivant*, A 158, B 159, 401, 489, 559, 561, etc... ; -ntz, A 74 ; f. -nt, B 6, 559 ; enseguent, adv., *ensuite*, B 2.

Entèr (per), [*entièrement, pour le tout*], B 591, 654, 655.

Entort, *aux environs de, autour de, environ, à peu près*, A 25, 136, B 13, 150, etc... [Comp. en, prép. + tort, *tour*].

Entre, prép., *entre*, B 625.

Entro, entro a, *jusqu'à*, *passim*, not. entro la, B 618, entro a, B 172, 593, entro el, B 2, 324, 574 ; tro que, *jusqu'à ce que*, B 658, 659. — [Lat. *(in)t(e)r hoc, (in)t(e)r hoc ad*].

Entrocì, *jusqu'ici, jusqu'à ce jour*, A 57, 78, 89, 98, etc... — [Comp. entro + ci, *ici*].

Epaers, m. d. s., *fabricant ou fourbisseur d'épées*, B 89, 306, 360, etc..., esp-, A 162 ; o. s. epaer, A 16, B 660, esp-, A 118. — Amaudrico espaerio, pro quodam ense empto ad opus dicti d. dalphini (Doc. II, 22, a. 1328).

Epasio (per l') de, *dans l'espace de, pendant*, B 611.

Epesser, [*démonter*], B 606 ; prét. 6 epesseront, B 605 ; p. pa. m. d. s. epessés, [*mis en pièces*, cf. *I. n. p.*, Rochi], A 56, f. pl. epecies, [*mises en pièces*], B 579, 598. [Comp. comme vpr. *espessar*, serait en fr. * *épecer*].

Eprès, adj. m. o. s., *exprès*, B 605.

Erant, ere, v. estre.

Esaminar, *examiner*, A 97, ex-, B 602 ; p. pa. m. d. pl. esaminà, A 103.

Esamination, f. s., *examen*, A 103, ez-, B 602, 667.

Esc-, esp-, v. ec-, ep-.

Essandol, m. o. s., B 678. — [Nous appelons en fr. rég. *essandoles* les *échandoles* (mot emprunté) ou *bardeaux*, petites planches qui servent à couvrir les toits dans la montagne; lat. *scandula* à côté de *scindula*. *Quinquaginta essendolas* au cart. de Domène, p. 231 (XIIe siècle). L'usage des tuiles prévalut à Grenoble au commencement du XVe siècle (Pilot, 23). Ici *essandol* est un collectif désignant des planches pour faire des trappes; cf. *sandol*, *esandol* dans les comptes en français aux archives de l'Isère, Chambre des Comptes, B 3126, f° 73 (a. 1484)].

Essarter, m. o. s., *défricheur*, A 24. — [Dér. de essart, *essart*, *terre défrichée*. La ville pouvait employer un ouvrier rural dans sa banlieue; si *Essarter* était un n. de fam., on expliquerait pourquoi la personne désignée reçoit un salaire].

Essu, -ues, -us, v. estre.

Est, pr. 3, v. estre; est-, v. et-.

Estracsions, f. pl., *extraits* (de registres judiciaires), B 644.

[Estre, *être*, B 642; pr. 3 et, A 47, 64, 123, 129, 162, 164, B 135, 222, 244, 267, 552, 591, 592, 605, 648, 677, est, B 2, 37, 555, 591, 592, 654, 6 sont, B 2, 321, 488, 552, 598, 675, sunt, A 1, 116, 118, etc..., B 135, 654; imp. 3 ere, A 22, 56, 69, 137, B 2, 559, 602, 630, 652, 6 erant, B 605 (pour des formes sur un autre thème, v. itar); prét. 3 fut, A 2, 14, 42, 84, 87, 91, etc..., 4 fumos, B 559, 6 furont, A 21, 25, 26, 32, 48, 67, 72, 74, 90, 91, etc..., B 135, 561, 576, 626, 674; cond. 3 fure, B 612; pr. sj. 3 seit, B 655-660, seyt, B 589, 654-659, etc...; imp. sj. 3 fut, A 13, 88, 160, 6 fussant, B 576, 600; p. pa. m. d. s. essus, B 244, 677, pl. essu, B 2, f. pl. essues, B 675. — Le p. pa. est formé sur un inf. * *esser* comme vieil it. *suto*, *essuto* (M. L., t. II, § 344); en vieux vaudois *eysu* semble représenter un croisement entre les verbes lat. * *essere*, * *nascere* et *exire*. Sur le sens de l'imp. et du cond., v. *Introd.* § 50].

Et, pr. 3, v. estre.

Et, conj., *et*, *passim*.

* Etimar, *estimer*, *évaluer:* p. pa. m. d. s. etimàs, B 222, o. s. -à, B 20, 49, 69, etc..., pl. -às, B 298, f. s. -à, B 12, 14, 17, 19, 41, 42, 46-48, 50, 51, etc..., pl. -ays, B 13, 45, 62, 74, etc...

* Etoyer, *renfermer*, *réserver:* prét. 3 etoyet, B 363; [cf. vfr. *estuier* et le postverb. fr. *étui;* étymologie incertaine].

Etrennes, f. pl., *étrennes*, B 600.

Estudios, m. o. pl., *centre d'études, école, Université*, A 158, est-, A 81, 82, 85, 86, 158. — [Ici et dans plusieurs des art. cités au mot *escola* il s'agit de l'Université créée par Humbert II en 1339; elle ne paraît guère avoir survécu à son règne; v. Prudh. 172-175 et *Introd.* § 1].

Euz, v. le.

Evesques, m. d. s., *évêque*, A 59, B 679; o. s. -e, A 14, 21, 25, etc...

Examinar, v. esaminar.

Eydet, prét. 3, *aida*, B 678; [v. *Introd.* § 57].

Eygraz, m. o. pl., *raisins verts, aigres*, A 88.

Eyguiers, B 681, [adj. m. o. pl., *à eau*. Lat. *aquarios*].

Eymina, v. emina.

Ezamination, v. esamination.

Faciant, fait, -ta, -tes, -tz, v. fare.

Faitura, f. s., A 154, [*façon*. Le fr. *facture* a un sens un peu différent].

Fare, *faire*, A 29, 40, 43, 61, 78, 82, etc..., B 579, 605, 609, 643, 672; pr. 3 fayt, B 686; imp. 3 fasit, A 30, B 616, 6 faciant, B 604, 613; prét. 3 fit, A 8, 43, 54, 86, 140, B 367, 369, 662, 6 firont, A 44, 60, 61, 75, etc...; p. pa. m. d. s. faitz, A 99, fait, A 14, 116, o. s. fait, A 12, 27, 52, 71, etc..., fayt, B 560, 561, 686, m. d. pl. fait, A 90, B 2, o. pl. faytz, B 636, f. s. faita, A 23, 109, fayta, A 95, 139, 156, B 624, 641, 664, 667, pl. faites, A 1, 57, 58, 89, 98, 99, etc..., B 666, 671, faytes, A 79, 85, 135, 136, 150, 151, B 574, 579, 585, 586, 593, 596, 614, 615, 624, 625, 638, 645, 653, 654, 661, 662, 666, 669; p. pa. m. o. s. employé comme subst. verb. fait, A 8-10, 12, etc..., pl. faitz, A 59; [sur l'inf. v. *Introd.* § 31, sur l'imp. et le prét. *Introd.* §§ 48-50].

Fasson, f. s., *façon*, A 92.

Fauro, m. o. s., *forgeron*, A 34, B 675. — Lat. *fabru*.

Favorablos, m. d. s., *favorable*, A 3, 13, 160.

Fays, m. o. pl., A 72, [*fagots*. — Lat. *fasces*].

Fayt, -ta, -tes, -tz, v. fare.

Febla, f. s., *faible*, A 163, B 686.

Fenestra, f. s., *fenêtre*, B 579; pl. fenetres, B 598, 609.

* Fenir, finir : imp. 3 fenie, B 7 [a plutôt le sens de prét., cf. *Introd.* § 49]; p. pa. m. o. s. feni, A 122, 125, B 592, 610, 638-641, 648-650, pl. -is, A 121, B 640, -i, A 123.

Fenna, f. s., *femme*, A 11.

Fer, m. o. s., *fer*, A 29, 64, 84, 158, B 579, 609, 672.

Ferramenta, f. s., [*objets en fer, articles de ferronnerie, quincaillerie*, etc...], A 68, 158; [v. *Introd.* § 51].

Festa, f. s., *fête, passim*, not. A 15, 70, B 11, 351.

Festes, f. pl., B 678, [désigne un accessoire ou complément des *clavels chapellus*. Je crois qu'il faut entendre ce mot par *écrous*, et *cl. ch.* par *vis, boulons*. Les petites vis étaient peu employées au moyen âge, mais on employait couramment des vis à grosse tête plate (*boulons*) et leurs écrous pour fixer les pentures de portes. *Clavel chapellu* désignerait fort bien le boulon, qui a une grosse tête en forme de chapeau (cf. le *chapeau* d'un champignon); *festa* au sens de *écrou* peut représenter lat. * *fista* tiré de *fistula* qui signifie *tuyau, tube, trou*. Cette explication s'accorde avec les prix respectifs des *cl. ch.* et de leurs *festes*].

Feurers, *février*, m. d. s. au titre B 148, 563; o. s. -er, au texte A 1, 49, B 148, 151, 563, 619.

Féyri, f. s., *foire*, A 53.

Filli, f. s., *fille*, B 403, 449, 476, 500.

Fils, m. d. s., *fils*, B. 392, 423, 521, 632, fiuz, B 382; o. s. fil, B 589, 654.

Fin, subst. f. s., *fin*, B 652.

Fin, adj. m. o. s., *fin*, A 153.

Firont, fit, v. fare.

Florin, m. o. s., *florin*, A 116, B 168, 266, 355, 356, 592, 593, 635, flurin, A 1, 2, 116, 158, B 4, 559, 585; o. pl. florins, A 116, 118, flurins, A 135, B 556-558, 653, 661; abréviations (représentant le plus souvent l'o. pl.) flor., A 30, 52, 54, 57-59, 79, 89, 90, 96, etc..., B 5, 18, 67, 109, 147, 201, etc..., flur., A 51, 80, 115, 117, 120, 121, etc..., B 3, 4, 6, 7, 18, 67, 109, 168, etc...; [v. *Introd.* §§ 2-4].

Foleis, m. o. pl., *feuillets*, B 267.

Fontana, f. s., *fontaine*, B 630.

For, v. fort.

Forci, f. s., *force*, A 22, 27, 43.

Fornajos, m. d. s., [*fournage, redevance payée au four banal*], B 560, 561, etc...; o. s. -o, A 65, 107, B 2, 560, 561, etc..., pl. -os, A 5.

Forner, m. o. s., [*fournier, préposé au four banal*], A 164, pl. -ers, A 69.

Fort, m. o. s., [*four* banal de la *rua Mèyna*, qui appartenait à la ville depuis 1317, [albergé en 1316 à Jean Bouvier pour 8 livres de bonne monnaie par an (IAGCC 454)], A 61, 109, 139, 145, B 6, 554, 581, for, A 141, fortz, A 109, B 2. —

[Le fermier percevait depuis octobre 1300 3 deniers par setier de pain blanc et 4 par setier de pain brun; auparavant respectivement 4 et 5 (LAGAA 7)].

Franchiays, f. pl., *franchises*, A 31. — [V. *Introd.* § 18 *in fine*].

Franchisons, f. pl., *franchises*, B 603, 662, 668. — [Formé avec le même suffixe (lat. *-iōnes*) que le vpr. *franquizons*. Sur la charte communale de 1242, v. Prudh. 114].

Frare, m. o. s., *frère*, B 531; pl. d. -e, A 51, o. -es, A 59, B 2, 631, 634.

Fraytices, f. pl., *charnières*, B 609, 675, -ises, B 599. — [Lat. * *fractīcias* ou *-ītias*, dér. du p. pa. *fractu:* choses qui se brisent, se séparent en deux; cf. vfr. m. *freitis*, *freytiz*, vpr. f. *frachissa*, *-isa*, prov. m. *frachis*, f. *-isso*, désignant le même objet ou des objets de sens voisin; v. *Introd.* §§ 13 *in fine*, 23].

Fret, adj. m. o. s., *froid*, B 594.

Fretz, f. s., *faîte* (d'une maison), B 672. — [Vha. *first*, avec métathèse de *r*; v. Gaston Paris, R 1872, p. 96, et *Introd.* § 40].

Freytit (bancsz), m. o. pl., *pliants*, B 579. — [On attendrait *-itz* ou *-iz* représentant lat. *-īcios* ou *-ītios*, v. frayticos].

Fruyta, coll. f. s., *fruits*, B 604.

Fue, m. o. s., *feu*, *incendie*, A 48, 50, B 681.

Fuel, m. o. s., *feuillet*, *folio*, B 652, pl. fueyls, B 626.

Fumos, fure, furont, fussant, fut, v. estre.

Futers, m. d. s., B 556, *charpentier* ou *menuisier? tonnelier?* [Les deux premiers sens s'appuient sur fusta, futa, *pièce de bois* (lat. *fustis*), dans des textes de Vienne et du Passage au début du XVe siècle (Dev. 471), et sur vpr. fustier, *charpentier*. Le troisième s'appuie sur le fait que nous avons déjà *poters* pour les autres. Prov. fusto, *poutre*, mais fustié, *charpentier*, *menuisier*, *marchand de bois*, *tonnelier;* cf. fr. fût, *tonneau*. Rien ne prouve que *Galiot*, *lo poter*, B 671, 673 soit la même personne que *Gualiotz*, *le futers*, B 556].

Gagier, A 151, [paraît signifier *prendre un gage sur* une personne]; prét. 6 gageront, A 155; [v. *Introd.* § 28].

Gagimenz, m. o. pl., [subst. verbal de *gagier*], B 636.

Gajo, m. o. s., A 137; d. pl. -o, A 60; o. pl. -os, A 24, 27, gagios, A 151, [signifie *gage* (nantissement ou objet donné en nantissement), sauf à A 24, *gages* (salaire); v. *Introd.* § 28].

Ganters, m. d. s., *gantier*, B 165, 186, etc...; o. s. -er, A 116, 118.

Gardar, *garder*, B 668; prét. 3 gardet, A 22, 37, 66, 6 garderont, A 106; [v. *Introd.* § 50 pour le sens des formes du prét.].

Garsons, m. d. s., *garçon*, B 234; o. s. -n, A 6, 71, etc..., B 632, 669, 670, pl. -ns, A 32, B 617, 632.

Gat, m. o. s., *dégât*, B 231.

* Gatar, *gâter:* p. pa. m. o. s. gatà, B 82, 457; [à B 673 peut signifier simplement *employé, utilisé*].

Gayta, f. s. [à sens masc., *guetteur, veilleur de nuit*], A 49, B 577, 584, 619, 627, 635, 680. — [Postverb. f. formé comme le m. fr. *guet*, qui a un autre sens].

Gen, f. o. s., A 3, 151, gentz, A 60; d. pl. gens, A 101, B 586, -nz, B 613, -nsz, A 156, -ntz, B 604; o. pl. gens, A 116, B 555, -nz, A 118, B 604, 616, 631, 643, 645, 670, -nsz, A 12, 100, 155, B 2, -ntz, B 604. — [Ce mot est partout fém. et a le sens coll., *gens*, au sing. comme au plur.; pour l'accord, v. *Introd.* §§ 43, 56].

Gità, p. pa. m. o. s., A 11, 44, 114; o. pl. -às, A 46; [enfant, effant gità, effans gitàs, *enfant trouvé, enfants trouvés*, litt. *jeté, jetés*].

Gojonz, m. o. pl., [*goujons* (pièces servant à assembler les deux parties d'une charnière)], B 675.

Gramatica, f. s., *grammaire*, B 648.

Grant, m. o. s., *grand*, A 4, 40, 81, 99, 137, B 609, 616, 632, 669, grand, B 616, pl. grans, A 74, -nsz, B 579; f. s. grant, A 88, 137, B 579, 606, pl. grans, B 579, 609, -nsz B 598, 609.

Grant may, f. s., *grammaire*, B 580. — [Altération populaire qui paraît reposer sur une forme semblable à fr. *grammaire* à côté de la forme *gramatica*, calquée sur le lat.; cf. Dev. 272]. — Ecoles de grammaire, distinctes de celle du prieur de Saint-Donat; v. *I. n. p.*, Saynt Donà, et *Lex.*, etudios.

Gras, adj. m. o. pl., *gras*, A 152.

Greujos, m. o. pl., *torts, dommages*, B 604, 616. — [Lat. * *grevios*].

Gros, m. d. et o. s. et pl., *gros* (monnaie), *passim*, not. A 76, 135, B 653; [pour sa valeur et pour les *livres, sous*, etc... *de gros*, v. *Introd.* §§ 2-4].

Gros, adj. m. o. s., *gros*, B 652, pris subst. dans en gros, *en gros*, B 82, 233; f. s. grossa, B 3, 28, 41, pl. -es, B 580; summa grossa, *somme globale*, B 554, 558, 573.

Grossar, *grossoyer* (terme de pratique judiciaire), B 613.

Guiajo, m. o. s., * *guidage, sauf-conduit*, A 53.

Her, m. d. pl., *hoirs, heritiers*, B 491, 556, 557 ; o. pl. heirs, B 449 ; v. devant hor.

Homen, m. o. s., *homme*, B 478, omen, A 74, pl. homens, B 606, 608, 609, 622, -nz, B 674, -nsz, A 64, 74, B 674, 675, hommens, B 2.

Horont, v. aver.

I, adv., *y*, B 589, y, B 669.

Icy, *ici*, B 356.

Igleysi, f. s., *église*, B 641.

Il, v. el.

Ila, f. s., *île*, A 17, 19, B 141.

Illi, v. el.

Inci, v. insi.

Inhibitòri, adj. f. s., *inhibitoire*, A 20, 23, inib-, B 669, pl. inhibitòries, B 666.

Insi, *ainsi*, B 652, insy, B 2, ynsi, B 2, inci, B 642, 666, encis, B 613 ; suivi de que ou de quant, *ainsi que*.

Intra, p. pa. f. s., employé comme subst. verb., *entrée*, B 19.

Iqui, *ici, là*, B 497, 579, 607, 609, 612.

Itar, *rester, demeurer*, B 617, 632 ; pr. 3 ite, B 256, 426, 442 ; imp. 6 ityant, B 611 ; prét. 3 itetz, A 71, 6 iteront, A 32, B 598, 617, 632 ; imp. 6 itiant, A 76, 128, B 566, 592, 605, 645, 648, ityant, A 10, 59, B 587, signifie *étaient ;* p. pa. m. o. pl. pris subst. itatz, B 607, paraît signifier *chambres, pièces* d'une maison. — Lat. vulg. * *istare* pour lat. class. *instare ;* lat. *stare* aurait donné * *estar* > * *etar*. — Pour la forme et le sens de l'imp. et du prét., v. *Introd.* §§ 47, 50.

Janoers, *janvier*, m. d. s. au titre B 110, 562 ; o. s. -er, au texte B 111, etc..., 562, 619, 639, 640, januer, A 145 ; [v. *Introd.* § 36].

Jaugi f. s., *jauge*, B 580.

Jaugies, p. pa. f. pl., *jaugées*, B 135.

Jors, m. d. s., *jour*, B 2, 567, -rz, B 560, 561, -rtz, B 559 ; o. s. jor, B 81, -rt, A 28, 74, etc..., -rtz, A 73, 127, 134, B 138, 480, 567 ; d. pl. -rtz, B 567 ; o. pl. -rs, *passim*, not. A 29, 32, 71, B 569, 579, 598, 609, 677, 678, 687, -rz, B 572, -rsz, B 569, 573, -rtz, B 617, 632, 634, 677.

Jos, m. d. et o. s., *jeudi, passim*, not. A 160, B 137, 559, 561, 562, 564, 565, 567, 569, 607.

Jóta, prép., *près de*, B 97, 262, 369. — Lat. *juxta*.

Juilz, v. juylsz.

Jujarì, f. s., *jugerie, juridiction* [ou *jugement?*], B 644.

Jujos, m. d. s., *juge*, A 52, etc...; o. s. -o, A 3, etc...; [o. grant jujo, A 4, 99, B 632, désigne le *grand juge* ou *juge mage* du Graisivaudan, qui se rendait chaque année dans toutes les châtellenies de son ressort pour y tenir ses assises (Prudh. 179); o. grant jujo dels apels, B 669, désigne le *juge mage des appellations et des nullités* de tout le Dauphiné, créé vers 1334, chef suprême de la magistrature dauphinoise, résidant à Grenoble, connaissant des appels des jugements rendus par les juges mages de bailliage et par les juges féodaux (Prudh. 180); d. s. jujos cominaux, B 662, j. cuminaus, A 52, B 668, o. s. jujo cominal, A 47, 160, B 600, 666, j. cuminal, A 27, 52, 99, j. de la cort cuminal, A 3, désigne le *juge de la cour commune*, nommé par l'évêque et le dauphin, comme coseigneurs de Grenoble, pour la juridiction particulière de la ville (Dev. 48 n. *a*, d'après Pilot, *H. mun.*), chargé de promulguer les tarifs de fournage et de mouture et d'en surveiller l'application (Prudh. 132)].

Jul, v. juylsz.

Juretz, prét. 3, *jura*, B 603.

Juylsz, *juillet*, m. d. s., au titre B 296, 568; o. s. juyl, au texte A 80, 85, 125, B 296, 297, 307, 308, 312, 320, 322, 326, 568, 635, 640, 654, jul, A 28, 29, 84, 118, juilz, B 311, juyls, B 568.

Juynz, *juin*, m. d. s., au titre B 267, 567; o. s. juyn, au texte B 268, 284, 286, 295, 635, 642, -ns, B 279, -nz, A 73, B 282, 587, -ntz, A 74, 76.

La, v. le.

Largiment, m. o. s., *dispense*, B 618. — [Cf. fr. largesse et vpr. largar, *élargir, relâcher*, largamen, *dispense, pardon*].

* Laysser, *laisser:* prét. 6 leyseront, B 2; p. pa. m. o. s. layssé, B 170.

[Lb, abréviation d'après le lat. *libra, libras*, signifie: 1° lura, pl. lures, *livre* (de poids), B 622, 665; 2° lura, pl. lures, *livre* (monnaie, v. *Introd.* § 2), A 7, 32, 49, 55, 79, 83, 84, 89, 91, 108, 118, 119, 121, etc..., B 6, 9, 10, 16, 18, 27, 31-33, 35, 38, 41, 49, 51, etc...; 3° pl. lures, *balance, poids public*, A 13, 15, 18, 20, 23, 28, 32, 39, 45, 57, 58, 60, 71, 95, 160].

Le, art. m. d. s., *le, passim;* m. o. s. lo, *passim;* del, *du, passim;* el, *au*, A 52, 53, 93, etc... (ex. devant nom propre, A 127), *dans le, sur le*, A 44, *à l'occasion du*, A 75; al, *au*, B

587; m. d. pl. li, *les, passim*, not. A 136, B 613, ly, B 491, 556, 557, 685; m. o. pl. los, *passim*, lo (devant cons.), A 59, 90, B 586; dels, *des, passim*, delz, B 578, deux, B 611, 641, deuz, B 10, 170, deusz, B 298, del (devant cons.), A 110, 137, 139, 155, B 662, 681, del (devant voy.), A 82, deu (devant cons.), A 155, B 2, 11, 14, 18, 67, 109, 556, 557, 573, 686; els, *aux*, A 14, 90, etc..., *chez les*, A 14, euz, B 10, 57, 301, el (devant cons.), A 3, B 652, 683, au (devant cons.), B 633; f. d. s. li, *la*, A 30, 68, B 145, etc..., ly, B 15, 17, 28, 34, 41, 77, etc...; f. o. s. la, *passim;* della, *de la*, B 4, 11, 14, 18, 44, 109, 147, 168, 560, 564, 565, etc..., ailleurs de la, ex. A 119, B 266, 562, 566, 568; alla, *à la*, B 592, 635; f. pl. d. et o. les, *passim*, lesz, A 116, le (devant cons.), A 153; delles, *des;* A 89, 98, B 2, 4, 7, 652, 678, ailleurs de les, ex. A 8, 10, B 135; a les, *aux*, not. A 46, 116. — Li, ly n'admettent pas d'élision, ex. A 103, B 562; le, lo, la deviennent l' devant voy., ex. B 89 l'epaers, A 14 l'evesque, A 94 l'archi. — Pour les formes employées comme pron. pers. conj., v. el].

Leit, v. leyre.

Les, lesz, v. el, le.

Letra, f. s., *lettre*, A 6, 9, 10, 20, 23, 28, etc...; pl. -es, A 39, 58, 59, 113, B 589-591, 626, 628, 666.

Leveront, prét. 6, B 620 [semble, en faisant les calculs avec 1 *barral* = 42 *picots* ½ et 1 *seyter* = 34 *picots*, vouloir dire *ont valu;* le calcul de la taxe montre qu'il s'agit de vin fin].

Ley, *là, y*, B 605, 663.

Ley, f. s., *aloi* (des monnaies), B 625.

Leyre, *lire, enseigner, professer*, B 595; pr. 3 leit, A 149, leyt, B 579, 648.

Leyseront, v. * laysser.

Leyt, pr. 3, v. leyre.

Leyt, m. o. s., *lit*, B 611; pl. -tz, A 86.

Li, *la, les*, v. le; *lui*, v. el.

[Li, f. (prob., car rien n'indique le genre) s., *lie de vin*, B 203, 236, 250; ly, B 69, 71, 74, 77, etc...].

Lo, pron. et art., v. el, le.

Lo, m. o. s., *loup*, B 594; o. s. lou, A 42, pl. los, B 594. — Cf. *I. n. p.*, Lous.

Loer, -her, -heront, -hers, v. loyer, * loyer.

Lombarsz, m. d. s., B 74, 85, -rz, B 15, 45, lumbars, B 390; o. s. lumbart, B 654, pl. lombars, B 5, 110, 172, 187, 190, 199, 343, lumbars, A 14, 27, 55, etc..., B 330, 554, 641, 642, -rsz, B 2. — Les Lombards étaient des banquiers, ainsi

nommés de la Lombardie, d'où vinrent les premiers banquiers de nos pays; ils avaient des comptoirs à Grenoble, à Vizille et à Vif (Prudh. 161).

Lonc, adj. m. o. s., *long*, B 579; f. pl. longes, B 605.

Lor, pron. pers., v. el; poss., v. lour.

Los, *les*, v. el, le; *loups*, v. lo.

Lou, v. lo.

Lour, pron. pers., v. el.

[Lour, pron. poss. m. et f., *leur:* o. s. lour, B 532, 607, 608, 683, lor, A 112, B 222, 605, 686; d. pl. lor (devant cons.), B 604; o. pl. lours (devant cons.), A 162, lour (devant cons.), A 120, 121, 139, 141, B 2, 678, lors (devant cons.), B 586, lor (devant cons.), A 127, 151, 156, B 554, 608, (devant voy.), B 608. Se rapporte à un possesseur exprimé au plur., sauf dans les ex. suivants, où le possesseur est un coll. s.: A 120 (*le communs*), B 222 (*Peros Berra*, ou sous-entend sa famille ou son équipage); à B 532 *lour* se rapporte à *maytre Johan* et à sa *mollier*, énoncés en groupe de mots au début de l'article].

Lova, f. s., *louve*, A 2, B 594.

Lover, m. o. s., [*louvetier, chasseur de loups;* cf. le n. de fam. *Louvier*], B 594; o. pl. lovers, B 594.

[Loy, m. o. s., *loyer, prix de location*, A 21, 147. — Post-verb. de * loyer].

Loyer, m. o. s., *loyer, salaire*, A 32, 71, 110, 149, B 605, 606, 648, 684, loer, B 632, loher, B 617, 632, 648, 677, 678, pl. loyers, B 648, lohers, B 662.

[* Loyer, *louer:* prét. 6 loyeront, B 609, 611, loheront, A 110; v. *Introd.* § 36].

Lue, m. o. s., *lieu, localité, ville*, A 156, B 2, 239, 617, 624, 632, 672.

Lumbars, -rsz, -rt, v. lombarsz.

Luns, m. o. s., *lundi*, A 34, 39, etc..., B 559, 566, 569, 608, -sz, A 93, etc..., B 222, 564, 565, 672; [v. *Introd.* § 24 *in fine*].

Lurà, p. pa. f. s. employé comme subst. verb., *livraison*, A 140. — [Le fr. *livrée* a un autre sens].

Lures, f. pl., A 8, 10, 12, [*balance, poids public.* — Lat. *libras.* — V. lb.].

Luy, v. el.

Ly, *lui*, v. el; *la*, v. le.

Ly, *lie*, v. li.

Mahéyri, coll. f. s., *matériaux de construction, de charpente*, A 84, B 606-608. — Lat. *materia.*

Mais, mays, *plus, davantage, de plus, en outre, passim*, not. A 46, 51, 55, 133, B 39; meys, A 74. — Lat. *magis*.

Maison, v. mayson.

Mal, adv., *mal*, B 612.

Malada, adj. f. s. pris subst., *malade*, A 92, 97. — [Il paraît s'agir d'une lépreuse].

Maladeyri, v. *I. n. p.*, Esson.

Malici, f. s., *malice*, A 22, 27.

Man, f. s., *main*, A 134, 136, B 324, 641, 647, 666.

[Mandament, m. o. s., *mandat* (charge, mission), B 685, *mandat* (décerné par un juge ou autre officier public), A 78, B 601, pl. -nz, A 5, -nsz, A 90].

Mandar, *mander, convoquer*, B 670; prét. 3 mandet, A 82.

Manéyri, f. s., *manière, façon*, B 592, 605, 633.

Manores, pl. (rien n'indique le genre), *manœuvres* (ouvriers), B 609.

Mansz, v. mausz.

[Maque, *sauf*, B 233, 561; no, non... maque, *ne... que, seulement*, A 105, B 244, 329, 359, 378, 458. — Comp. * *ma(s)* forme réduite de *mais* < lat. *magis*, + conj. *que* < lat. *quid* pour *quod*].

Marc (d'argen fin), m. o. s., *marc*, A 153, pl. -cs, *ibid.*

Mare, f. s., *mère*, A 36, B 486, 557.

Marechauz, m. o. s. (forme du d.), *maréchal ferrant*, B 476.

Mars, -sz, -z, m. d. et o. s., *mardi, passim*, not. mars, A 68, B 163, 564, 565, 569, marsz, B 159, 564, 566, 608, marz, B 559; dimarsz, B 607 (ex. unique).

Mars, -sz, -z, m. d. et o. s., *mars, passim*, not. mars, A 129, B 169, 201, marsz, B 191, 564, 618, marz, B 171-175, 564, 641.

Masson, m. o. s., maçon, B 609, pl. -ns, *ibid.*

Matra, f. s., B 684, [synonyme de *archi* (v. Du Cange, *mastra*); cf. vpr. mastra, napolitain matra, *pétrin*, en relation obscure avec lat. *magide* et gr. μάκτρα].

Maugrà, *malgré*, A 43.

[Mausz, m. d. s., *mal, désordre?* A 22. — Je préfère cette lecture, qui me semble donner un meilleur sens, à mansz, *mandement, convocation, assemblée*, qui serait un postverb. de *mandar*].

May, v. grant may; *mai*, v. mays.

Mayners, m. d. s., B 53, 142, 380, o. s. -er, B 591, [*maynier, domestique, et plus communément ceux des ecclésiastiques,*

sergent, *bedeau* (Valb. II, 120); *masner* aux archives municipales de Grenoble, CC, liasse n° 576 (a. 1397); cf. Du Cange, *magnerius*. — Lat. *ma(n)si(o)nariu*].

Mays, *plus*, etc..., v. mais.

Mays, *mai*, m. d. s., au titre B 243, 566; o. s. may, au texte A 122, 136, B 243, etc..., mays, B 261.

Maysel, m. o. s., A 73, B 68, 380, 576, [*abattoir, boucherie, marché à la viande;* cf. Doc. II, p. 56, Valb. I, 130 (a. 1310). — « Dans l'origine, la boucherie était au bord de l'Isère, près du couvent des Cordeliers, sur une partie de l'emplacement actuel de la Citadelle » (aujourd'hui caserne Vinoy). « Il y avait là deux bâtiments contigus: l'un servait d'abattoir; dans l'autre étaient disposés plusieurs bancs ou étaux appelés *banques*, loués aux bouchers, qui, à cet effet, payaient un droit de place pour le débit des viandes. Elles ne pouvaient être vendues ni débitées ailleurs sous peine de confiscation et d'amende... La boucherie, après avoir été la propriété commune de l'évêque et du dauphin, devint celle de la ville par suite de diverses transactions passées entre elle et les deux seigneurs » (Pilot, BSSI, 2e série, t. III, 1856, p. 247). — Lat. *macellu*].

Maysellers, m. d. s., *boucher*, B 558; o. s. -er, B 95. — Lat. *macellariu*.

Mayson, f. s., *maison*, *passim*, not. A 40, B 11, 414, maison, B 158, 185, 366, maysson, B 69, 102, 122, 142, 260, 261; a —, a — de, *dans la maison de*, *chez*, B 13, 19, etc...; d'a —, *de chez*, B 674; pl. maysons, B 662; [v. *Introd.* § 53].

Maytre, m. d. s., *maître*, B 411, 417; o. s. maytre, A 97, 130, B 532, 544, 602, 639, 657; d. pl. -tro, B 606, 607, 613; o. pl. -tros, B 605; [v. *Introd.* §§ 23, 36].

Meis, v. meys.

Mejo, m. o. s., *médecin*, B 602, 639. — Lat. *med(i)cu*.

Mel, m. c. s., *miel*, B 594.

Memo, pron. m. o. s. et adv., *même*, *passim*, not. A 56, B 421; f. -a, A 4, 74, 116, B 673.

* Menar, *mener:* prét. 3 menet, A 71, 6 meneront, B 632; [v. *Introd.* § 50].

Mentres que, *pendant que*, B 687. — [*Mentres* < lat. *(du)m int(e)rim*, avec *-s* par analogie de *vers* et autres prép.]

Menu: vendus a menu, *vendu en détail*, B 233; f. menua, *menue*, A 30; [v. *Introd.* § 36].

Meout, v. meyout.

Mercers, m. d. s., *mercier*, B 38, 62, 78, 319, 336, 340, etc...; o. s. -er, A 116, B 256, 417, 442, 648.

Mercres, m. d. et o. s., *mercredi*, *passim*, not. A 31, 62, B 559, 561, 564-567, 607, 608; [v. *Introd.* § 24 *in fine*].

Mes, pron. m. o. s., *même*, A 118, 136, B 20, etc... — Lat. *metipsu*.

Meselli, f. s., *lèpre*, B 602. — Le lépreux était appelé en latin *misellus*, dim. de *miser*.

Messajo, m. o. s., *messager*, *envoyé*, A 18, B 595, 626, 643, 663, pl. -os, A 151, B 576; o. pl. -os, A 100, *messages*, seule signification que le fr. ait gardée.

Mession, f. s., A 21, 59, pl. -ns, *passim*, not. A 1, 32, 57, 71, 121, 158, B 579; [autre sens que fr. *missions:* il faut entendre tantôt *démarches*, tantôt *paiements faits*, *articles de dépense*].

Mesura, f. s., *mesure*, B 620.

Metral, m. o. s., *mistral* (cf. n. de fam. *Métral*), officier chargé de percevoir les droits fixes et casuels d'une seigneurie, B 582. — Lat. * *mi(ni)strale*.

Metre, *mettre*, A 35; pr. 6 metont, B 685; prét. 3 mit, A 62, 6 miront, A 92; imp. sj. 3 mit, B 612; p. pa. m. o. s. meys, B 254, d. pl. meys, A 72, 74, B 674, 675, f. s. meyssa, A 137, pl. -es, B 675.

[Meygagn, m. o. s., B 640, 641, 649, mey gagn, A 121, B 640, 641, meygayn, A 54, 121, 124, 127, 130, B 593, 610, 639, 640, mey gayn, A 121, 123-125, meygaygn, A 128, 131, B 639, meygayngn, A 122, 126, 132, 134; o. pl. meygaygn, A 120. — Prob. comp. mey, *plus* + gagn, etc..., *gain*. — Paraît désigner l'intérêt d'un prêt, peut-être avec une nuance de sens, que je ne saurais préciser, différente de celle de *mònta*].

Meynsz, *moins*, A 98, B 609, -nz, A 108, 119, B 109, 147, 561, etc...

Meyout, f. s., *mi-août*, A 31, 33, 34, etc..., meout, A 35, meyoutz, B 344.

Meys, m. d. et o. s. et pl., *mois*, *passim*, not. B 560, 561, meis, A 139, B 566.

Meys, -ssa, -sses, v. metre.

Meys, *plus*, etc..., v. mais.

Midon, o. s., *madame*, A 6, 121. — [Peut s'expliquer, comme vpr. *midons*, par l'usage chevaleresque de considérer la femme comme *le maître*, d'où la forme masc.; cependant, pour notre langue, il faut tenir compte des formes fém. *li*, *si* de l'art. et des pron., v. le, sos].

Mit, v. metre.

Molensz, m. o. pl., *moulins*, A 41. — [Lat. * *molendos* pour *molendinos*, v. Dev. 267].

Moller, f. s., *femme* (épouse), B 60, 95, 189, 456, 487, 498 522, 531, -ier, B 145, 271, 289, 338, etc..., moyller, B 433, 435, 481, 503, 544, 553, mulier, A 54, 66, 70, 116, 132, B 592, 654. — Lat. *muliere*.

Monea, f. s., *monnaie*, A 30, 55, 57, 76, 79, 81, etc..., -eya, A 83, 135, 164, pl. -ees, A 160, B 623, 625, 632, -eyes, A 47. — [Pour un sens particulier de *monea* et de l'abréviation *mon.*, v. *Introd.* § 2; pour *-y-*, v. *Introd.* § 36].

Monners, v. mouners.

Monsegnor, -our, monss-, v. mosségner.

Mònta, f. s., *intérêt*, A 14, 55, 96, pl., -es, A 27, B 641. — [Postverb. de * *montar;* vfr. *monte;* cf. Du Cange, montare, *calere*, et l'expression *se monter à...* — V. meygagn].

Montà, p. pa. f. s. employé comme subst. verb., *montée*, A 56.

Montagnes, f. pl., *montagnes*, A 18, 81.

Morter, m. o. s., *mortier*, A 29, B 609.

Morteyrour, m. o. s., *maçon qui fait ou qui manie le mortier*, B 609.

Mosségner, m. d. s., *monseigneur*, B 298; o. s. monsegnór, A 55, 83, 85, 96, 116, etc..., monss-, A 14, 21, monsegnour, B 260; mossén, m. d. et o. s., *monsieur, messire, passim*, [est appliqué à l'évêque, A 26, 27, 152, 153. — *Mossén* est une forme réduite de *mosségner*. — L'abrév. fréquente *moss.* ou *mosse* correspond tantôt à *mosségner*, etc..., tantôt à *-mossén*. — V. *Introd.* § 42].

Moton, m. o. s., *mouton*, B 576, pl. -ns, B 576, 667.

Motrà, *montrer, exposer, dénoncer*, B 604; [v. *Introd.* § 27].

Mouners (ou monners), m. o. pl., *meuniers*, A 41.

Moyller, v. moller.

Moynes, v. *I. n. p.*, Ha de les moynes.

Muey, m. o. s., *muid*, B 609.

Mulier, v. moller.

N', v. en.

Navey, m. o. s., B 194, 378. — [Lat. navigium, *bateau* et *navigation*, mais au texte le mot semble signifier *port*].

Naveyà, f. s., *batelée, charge d'un bateau, cargaison*, B 222, 233, 240, 260, 609.

Nays, m. o. pl., *routoirs*, B 629; pour l'étymologie, v. Dev. 125, n. 1.

Ne, *ni*, B 562; ni, A 44.

Necessaries, adj. f. pl., *necessaires*, A 158 [v. *Introd.* § 53], B 671.

Necessitais, f. pl., *necessités, besoins*, A 54; -tays, B 656.

Neci, f. s., *nièce*, B 429, 458.

Negocios, m. o. pl., A 160, [signifie *intérêts*, sens détourné du lat. *negotia*].

Negunsz, pron. m. d. s., *personne, nul*, A 88. [Lat. *neque unus; nec unus* > *niuns* (Dev. 478, 253); je préfère cette explication à celle de Dev. 279 par un emprunt au vpr., dont les dialectes voisins de Grenoble n'avaient d'ailleurs pas *-g-* < lat. *-c-*; cf. *enseguent* < *-sequente*, *segre* < * *sequ(e)re*, *eyguiers* < *aquarios*].

Nevon, v. nyes.

Ni, v. ne.

No, v. non.

Nom, m. o. s., *nom, passim*, not. A 121, 139, B 583, 588, 624, 649; non, A 140, 156, B 580, 581, 640.

Non (devant voy. ou cons.), no (devant cons.), *ne, ne... pas, passim*, not. A 88, 105, 151, 244, B 298, 334, 458; v. maque; [explétif, v. *Introd.* § 58].

Nos, pron. pers., *nous:* d. conj., A 100; o. dét., A 74; acc. conj., A 86, B 334; dat. conj., A 63, 116, B 641, 654, 657, 668.

[**Nota**, f. s., prob. *note* (dans un registre), *enregistrement*, B 643].

Notarios, m. d. s., *notaire*, B 470; o. s. -io, B 327, 583, 662, pl. -ios, A 62, B 603.

Notron, m. o. s., *notre*, B 2, 8, 356, 559, notrun, B 573; d. pl. notri, B 648; o. pl. notros, B 552, 592, 679; f. s. notra, v. *I. n. p.*, pl. -es, B 662, 668.

Nova, f. s., *neuve*, B 579, 662, 671, pl. -es, B 671.

Novel, m. o. s., *nouveau*, B 375, 381, etc..., pl. -els, B 2, 613; f. s. -ella, A 91.

Novellarment, *nouvellement, récemment*, A 124, 126.

Novembros, *novembre*, m. d. s., au titre B 19, 494, 560, 572; o. s. -o, au texte, *passim*, not. A 127, B 5, 67, 494, 498, 503, 509, 525, 548, 560, 572, 579, 610, 680, novenbro, B 499.

Noven, m. o. s., *neuvième*, B 579.

Nuriant, -ie, v. nurir.

Nurici, f. s., *nourrice*, A 114; pl. -ces, A 46.

Nurimen, m. o. s., *nourrissage*, A 44.

Nurir, *nourrir*, A 44; imp. 3 nurie, A 114, 6 nuriant, A 46; prét. au sens d'imp. 3 nurit [v. *Introd.* § 49 *in fine*], A 11.

Nyes, m. d. s., *neveu*, B 150, 324, 558; o. s. nevon, A 116, B 602. — [Lat. *népos, nepótem;* v. *Introd.* § 26].

O, *cela*, B 606, 685. — Lat. *hoc*.

Ob., *passim*, [v. *Introd.* §§ 2, 4, 53].

Obligation, f. s., *obligation* (terme de droit), A 54.

Om, *on*, A 26, B 601.

Omen, v. homen.

Onzen, m. o. s., *onzième*, B 28.

Ordenà, p. pa. m. o. s., *ordonné*, B 612, 613.

Ordenament, m. o. s., *ordre, ordonnance, règlement*, B 613, 623, 625, 629, 632, 643, pl. -menz, B 613, -manz, B 170.

Or, m. o. s., *or* (métal), A 2, 51, 54, 80, 116, etc...

Ores, *maintenant*, B 685.

Oront, v. aver.

Orour, m. o. s., *ouvroir, atelier, boutique*, A 94.

Ot, v. aver.

Otal, m. o. s., *hôtel* (particulier), A 48, B 611.

Otar, *ôter, enlever*, B 630.

Otos, m. o. pl., *hôtes*, B 632.

Otoyro, v. oytoyros.

Otra, v. outra.

Oura, f. s., *travail*, A 74, 158, B 672, 673, 676, 677. — Lat. *op(e)ra*, fr. *œuvre*.

Ouril, m. d. et o. s., *avril, passim*, not. B 202, 204, 208, 565; auril, B 202, 242.

Oustz, *août*, m. d. s., au titre B 569, outz, B 327; o. oust, au texte B 373, 635, 649, out, A 55, B 338, 343, 358, 360, 642, oustz, B 569, outz, A 121, B 324, 332, 334, 335, 356, 357, 369, 569.

[Outra, prép., *outre, passé, de l'autre côté de*, A 92, 121, B 101, etc..., otra, B 675; outra, adv., *en sus, en outre, de plus*, B 572, 657].

Outruy, *autrui*, A 88; [v. *Introd.* § 53].

Oytava, f. s., *octave* (d'une fête), A 35, 42, etc...

Oytembro, -os, v. oytoyros.

Oyten, m. o. s., *huitième*, B 24.

Oytoyros, *octobre*, m. d. s., au titre B 411, oytembros, B 8, 571; o. oytoyro, au texte B 2, 18, 411, 418, 457, 560, 574, 577, otoyro, B 413, 428, 432, 435, 436, 439, 442, 444, 448, 449, 461, oytembro, B 2, 8, 494, 571, 680; [v. *Introd.* §§ 32, 41].

Paé, -emos, -eront, -és, pàes, paet, paié, -ier, pàies, v. pay, payer.

[Palp, m. o. s., *largeur de la main*, B 9, 36, 522, pl. palps, B 19, 39, 42, etc...; v. *Introd.* §§ 5, 34, 53; Du Cange, sous *semus:* « dimidio tantum palmo vas semum invenerunt »].

Panaters, m. d. s., *pannetier*, B 256, 322.

Paper, m. o. s., *papier*, *passim*, not. A 15, 80, pl. -ers, A 65.

Par (de), *de par*, *de la part de*, A 93; [représente lat. *parte*, et non *per*, car la prép. *par* se dit *per*].

Pare, m. o. s., *père*, B 633.

Parey, f. s., *mur*, A 40, B 609. — Lat. *pariete*, fr. *paroi*.

Parlar, *parler*, A 83, 110.

Passà, p. pa. m. o. s., *passé*, A 121-123, etc..., B 641, 648, 649; d. pl. -à, A 76; o. pl. -às, B 640, -à, A 123; f. pl. -ays, B 650.

Patel, m. o. s., *pâtée* ou *gâteau* (pour empoisonner les loups), B 594. — Lat. *pastillu*.

Paticéyri, f. s., *pâtissière*, B 442.

Pavir, *paver*, A 56.

Pay, f. s., *paye*, *salaire*, *paiement*, A 6, 125, 129, 139, etc..., B 640, 654, 656, 664; pl. pàyes, A 1, 58, 79, 80, 89, 90, 117-120, 150, B 653, -sz, A 116, pàies, A 99, 109, pàes, A 117, 135, 150, 157, 162, B 654, 666.

Payer, *payer*, A 55, 96, 128, B 5, 587, 592, 648, paier, A 158; prét. 3 payet, B 187, 266, 270, paet, A 158, 4 payemos, A 5, 7, 8, 12, 15, etc..., paemos, A 64, 6 payeront, A 11, 14, etc..., paeront, A 38, 39, 40, 43, 44, 47, etc...; p. pa. m. d. s. payés, A 136 [v. *Introd.* § 53 *in fine*], B 589, 591, 592, 642, 654- 658, paés, B 656, 659, 660, o. s. payé, *passim*, not. A 116, paié, A 2, B 74, 136, 160, etc..., paé, A 162, B 140, 141, etc..., m. o. pl. payés, A 133, f. s. payà, B 654, 658, 659.

Pàyri (vi.) de letres, etc..., B 626, [semble désigner *six paires de lettres*, soit six lettres transmises en double expédition; *pàyri*, pluriel à forme neutre, continue lat. *paria* comme *dea*, *dua* continuent lat. **di(gi)ta*, **dua*. En vfr., jusqu'au XVIe siècle (v. Ch. Revillout, RLR 3e série, t. xv (1886), p. 133 ss.), *une paire de lettres* signifie *une lettre*, et de même *deux paires de lettres* = *deux lettres*, etc...; même usage avec *noces*, *armes*, *cartes* et autres mots employés seulement au pluriel, le mot *paire* prenant les sens voisins de *assortiment*, *catégorie*, etc... Mais mon explication convient pour notre texte, qui emploie *letra* au singulier et *letres* au pluriel].

Pechour, m. o. s., pêcheur, B 589.

Pecuni, f. s., *monnaie*, *numéraire*, B 2. — Lat. *pecunia*.

Pees, v. pes.

Pellicers, m. d. s., [*pelletier* (cf. n. de fam. *Pélissier*)], B 91, 97; o. s. -er, B 25, 426, 466, etc.

Pena, f. s., *peine*, A 88, pl. -es, A 62.

Pencions, v. pension.

Pendu, p. pa. m. o. s. pris subst., *pendu*, B 630.

[Pensions, f. d. s., B 581, 582, o. s. -n, A 96, 138-141, etc..., pl. -ns, B 2, 573, désignent des *pensions* ou rentes payées au dauphin, à l'évêque et au prieur de Saint-Laurent (v. bant, pes et à l'*I. n. p.* Saynt Lorenz); o. s. pension, B 577, pl. -cionz, A 136, désignent divers traitements ou salaires].

Per, prép., *par*, A 1, etc... *pour*, A 2, 3, etc...; per que, *pour que*, *afin que*, B 600, per so que, A 3.

Pèrdoa, f. s. *perte*, A 163, -dua, B 686. — [Lat. * *perdua*, avec le suffixe qui est dans *caeduus*, *-a*, *-um* (Thomas); v. *Introd.* § 36].

* Perdre, *perdre:* prét. 6 perderont, A 50, B 681; p. pa. m. d. pl. perdu, A 48, f. pl. perdues, B 676.

Peretz, imp. sj. 3, *périt*, A 44.

Perrochi, f. s., *paroisse*, B 549, 556, 557, 558. — [Nos comptes mentionnent ici les trois paroisses urbaines de Saint-Jean, Saint-Hugues et Saint-Laurent et la paroisse rurale de Saint-Ferjeux; v. *I. n. p.* aux noms correspondants].

Pes, m. d. et o. s. et pl., *poids* (public), A 7, 10, 18, 20, 40, 139, 141, etc..., pees, B 686. — Le poids public des blés (*virga ponderis*) appartint d'abord à l'évêque et au dauphin; la ville le racheta au moins en 1336, pour la *pension* ou rente annuelle de 20 livres payables par moitié à l'évêque et au dauphin (Pilot, *H. mun.*, II, 141).

* Pesar, *peser:* imp. 6 pesavant, B 665; prét. 6 peseront, B 622.

Petit, m. o. s., *petit*, A 114, pl. -tz, B 611; f. s. petita, A 138, 146, 161, B 97, 329, 355, 555, pl. -es, B 609; m. o. s. employé subst., (un) *peu*, *petite quantité*, petit, B 389, -itz, B 475.

Petoressa, v. peyt-.

Pevro, m. o. s., *poivre*, B 665. — [On peut lire *peuro* (le ms. ne distingue pas *u* et *v*), v. *Introd.* § 31].

Peyllo, m.o.s., A 73, *banne*, [peut remonter à lat. *pé(n)s(i)le* aussi bien qu'à lat. *pallium*]. Cf. Doc. II, p. 56 (a. 1339): « dare licenciam de novo bancas in carreriis Vienne pro mercimoniis vendendis et peyllos seu protectus supra carrerias construendi ».

Peysson, m. o. s., *poisson*, B 646.

Peytoressa, f. s., *boulangère*, B 228; pet-, B 416, 454. — [Fém. refait sur * *peytor*, o. de *peytre*].

Peytre, m. d. s., *boulanger*, B 553. Lat. *pistor*.

Piagiers, m. o. pl., *péagers*, *percepteurs des droits de péage*, B 626.

Piajos, m. o. pl., *péages*, B 616.

Picolers, m. d. s., B 557, [*marchand de* picots; le mot est fait sur un doublet * *picol*].

Picot, m. o. s., *passim*, not. B 13 (vin vendu à huit deniers le *picot*), *pichet* ; o. pl. picots, *passim*, not. A 87 ; picot de mel, B 594 ; o. pl. picotz, B 573, désigne le produit du *commun*. « La caisse municipale était alimentée par un certain nombre de redevances parmi lesquelles l'une des plus productives était l'impôt perçu sur les vins vendus dans la ville, impôt qui, à raison de sa destination, se nommait *commun* », c'est-à-dire *communal*. « Les coseigneurs fixèrent le montant de cet impôt au dix-septième des vins » (Prudh. 123, charte de 1279). [Cette charte de 1279 portait « que le *setier* de vin, auparavant divisé en seize quarterons, le serait en dix-sept ; que ce dix-septième quarteron serait perçu, en nature ou en argent, au profit de la ville » (Pilot, BSSI, 2e série, t. III, 1856, p. 234). Même analyse dans IAGAA 6 (mai 1279), où cette charte est donnée comme convention entre l'évêque, le dauphin Jean Ier et sa mère et tutrice Béatrix de Savoie d'une part, les consuls et les habitants d'autre part]. Par une charte du 3 août 1336, Humbert II obligea les personnes étrangères à la ville qui y vendaient du vin à payer le double de l'*émolument*, appelé *dix-septain* ou *picot*, qu'acquittaient les autres habitants (Pilot, *H. mun.*, I, 45) ; d'où commun doblo, B 618. [Le *dix-septain* est également appelée parfois *la barre* (IAGCC 435, 436, a. 1737). — Pour la contenance, v. *Introd.* §§ 5, 6].

[Pict., pit., abréviation désignant une monnaie, v. *Introd.* §§ 2, 4, 53].

Pidanci, f. s., *repas d'aumône?* B 634. — Au moyen âge *pitance* désigne tantôt la portion de nourriture de chaque moine, tantôt le repas à la table commune (Terr. I, 358).

Pie, m. o. s., *pied*, B 174, 579, 672, pl. pies, B 580. — [V. *Introd.* § 5].

Pieci, f. s., *pièce, morceau*, A 137, B 576, pl. pieces, B 576.

Pietz, m. o. s., *poitrine*, B 576. — Lat. *pectus*.

[Pit., v. pict.]

Placi, f. s., place, B 79, 422, pl. places, B 674.

Plats, adj. m. o. pl., *plats*, B 675.

Plen, adj. m. o. s., *plein*, A 87, B 58, 254, 620, pl. -ns, A 25, B 78, 402, etc... ; f. s. plena, B 253, 393, 407, 528 ; adverbialement, de plen, B 216, 411.

Plotz, m. o. pl., [*pièces de bois équarries*], B 580.

Plus, *plus*, A 133 ; prus, B 605 ; [v. *Introd.* § 38].

Plusors, m. et f. pl., *plusieurs*, B 604, 612, 662, 671.

* Poer, *pouvoir:* pr. 6 poyont, B 634; imp. 3 poyé (au sens de prét.), B 349; prét. 3 poet, B 359, poyssit, B 363, 6 poeront, B 329; fut. 6 pourrant, B 552; imp. sj. 6 poessant, B 643; p. pa. m. o. s. poü, B 685; [v. *Introd.* §§ 36, 49].

Poesa, f. s., *pougeoise (monnaie du Puy en Velay*, B 659, pl. -es, A 150, B 554. — [Lat. * *podie(n)se*, avec *-a* analogique, de *Podium*. V. *Introd.* §§ 2, 4].

Poessant, v. * poer.

Pof, m. o. s., B 43 (de covent), 60, 338 (de vin), 350 (d'ecolalles), 438 (de vin novel), [ne peut, d'après la variété des contenances indiquées par les sommes perçues, signifier autre chose que *peu, petite quantité* (toujours précédé de *un* ou *I.*). - Lat *paucu*, cf. *auru* > *or* et *Amal(u)ritc)u* > *Amoudrif*, etc..., et v. Dev. 236-240; cf. petit].

Pogià, f. s., B 124, 349, [désigne une mesure calculée sur une dimension du pouce; v. *Introd.* § 5]. — Lat. * *poll(i)cata.*

Pont, m. o. s., *pont, passim*, not. A 56, 78 (v. *I. n. p.*), pl. pontz, B 609.

Pòrta, f. s., *porte, passim* (v. *I. n. p.*), pl. portes, A 66.

Portament (bon), m. o. s., [*bons procédés*], A 60. - [Dér. de *portar*, cf. fr. *se comporter*].

Portar, A 6, 94, 151, B 367, 369, portà, B 606, *porter;* prét. 3 portet, A 53, B 626, -etz, A 93, 6 -eront, B 576, 622; [sur l'inf. *-à* v. *Introd.* § 27, sur le prét. §§ 24, 50].

Pos, f. pl., *planches*, A 29, 43, 158, postz, B 579, 580, 599, 605, 608, 609, 671-674. — Lat. *postes.*

Poters, m. d. s., B 9, 73, 80, 138, 157, 226, 243, 342, etc..., -ersz, B 88, o. s. -er, A 116, B 618, 655, 658, 671, 673, [*charpentier* ou *menuisier*, ou les deux à la fois; dér. de *pos, postz;* cf. aux archives départementales de l'Isère, Chambre des Comptes, B. 3126, visite du château de Quirieu (a. 1485, en fr.), pos, *planches*, « plancheier et poter les trois tornelles..... plancheier et poter le pont levis ». — Nos textes se réfèrent à deux pérsonnes, *Bertholomeus* et *Galiot;* v. futers. — *Poters* désigne le *patron, chapus* le *compagnon, l'ouvrier*, distingué du simple *homme* ou *manœuvre*, v. not. A 64].

Poü, v. * poer.

Pouro, adj. m. o. s., *pauvre*, A 11; f. s. -a, A 60.

Pourrant, v. * poer.

Poyà, *montée*, A 78. — [P. pa. f. s., employé comme subst. verb., de * *poger* correspondant au subst. *puey* (Dev. 482) < *podiu*].

Poyé, v. * poer.

Poynt (sensz) de, *sans aucune*, A 59.

Poyont, poyssit, v. * poer.

Predecessors, B 2, 586, -ours, B 2, 3, m. o. pl., *predecessours*.

Preiours, v. *l. u. p.*

Prejudicio, m. o. s., *préjudice*, B 616.

Prendre, *prendre*, A 43, 88; prét. 3 prit, A 48, 4 primos, B 641, 6 priront, A 14, B 5; p. pa. m. d. s. preys, A 42, o. s. preys, A 105, B 688, 689, pl. preys, A 74, f. s. preysa, A 2, 84, B 594, pl. -es, A 77.

Pres, v. preys.

Presenci, f. s., *présence*, B 239, 240.

Present, adj. m. o. s., *présent*, B 172, 687, pl. -ntz, B 669.

Presentz, m. d. ou o. s., *présent, cadeau*, A 67; o. s. -nt, B 622.

Pressones, f. pl., *personnes*, A 113, 120, 136, 162, B 552, 553, 628, 654; [v. *Introd.* § 40].

Prest, m. o. s., *prêt*, B 554, 558, pret, A 116, 118, 129, 155, 156, B 555, 587, prestz, B 654, pretz, A 162, B 613, 642; o. s. ou pl. pretz, A 121; o. pl. prestz, B 2, 654, presz, B 586, prez, B 573.

Pretar, *prêter*, A 151, B 636; prét. 3 pretet, B 640, 6 -eront, A 162; p. pa. m. o. s. pretà, *passim*, not. A 76, 113, 116, 118, B 641, 654-657, pl. -às, B 656.

Pretz, v. prest.

Preyont, pr. 6, *prient*, B 634.

Preys, m. o. s., *prix*, A 152, B 611, pres, B 671, 673, pl. preys, B 172, 252, etc...

Preys, -sa, -ses, v. prendre.

Prez, v. prest.

[Primers, m. d. s., *premier*, B 561, 567; d. s. employé pour l'o. prumers, A 123; o. s. primer, B 68, 570, pru-, A 73, 103, B 148, etc...; f. s. primeyri, B 560, 563, 564, 568, 569, 571-573, pru-, A 7, 19, 116, 158; primeyrimen, B 2, 3, -ment, B 598, 605, 616, 624, 638, 654, 662, 666, 671, prumeyrimen, A 2, 29, 151, etc..., -ment, A 90, 116, 118, etc..., *premièrement;* primeyriment, B 356, prumeyrimen, A 21, -ment, A 91, 151, B 641, *pour la première fois;* sur *pri-* et *pru-*, v. *Introd.* § 38].

Primos, v. prendre.

Priours, m. d. s., *prieur* (d'un couvent), A 59, B 579, 612, 648; o. s. priour, A 138, B 576, 598, 606, -or, A 93, B 595, 606.

Priront, prit, v. prendre.

Privelejos, m. o. pl., *privilèges*, B 624, 679.

Procès, m. o. s., *procès*, A 10, 39, B 640; *pièces de procédure*, B 591.

Prochanament, *prochainement*, A 122, 123, etc...

Procuraour, m. o. s., *procureur, représentant, fondé de pouvoirs, mandataire*, A 139. -rour, B 669, pl. -rours, B 666. — [Le procureur de l'évêque (v. *I. n. p.*, Rout de Chissie) et le châtelain delphinal exerçaient un contrôle simultané sur l'administration municipale, v. Prudh. 114].

Prodomenz, m. o. pl., *prudhommes, bourgeois* (opposés aux marchands, aux savants et aux nobles), A 82. — [Le texte n'est pas très précis; d'après l'affaire en question, il ne semble pas qu'il s'agisse des *prudhommes* vérificateurs des mesures et des monnaies, nommés par les consuls, dont parle Prudh. 123, 157, et dont il est également question dans LAGAA 6, a. 1279].

Promimos, prét. 1, *nous promîmes*, B 651; [v. *Introd.* § 50].

Profestacion, f. s., *protestation*, B 643.

Provoutz, m. d. s. employé pour l'o., *prévôt*, B 593.

Prumer, -ers, -eyri, -eyrimen, -eyriment, v. primers.

Prus, v. plus.

Pueys que, B 253, [*après que*, litt. *puis que*].

Qual, pron. rel.: m. o. s. lo qual, *lequel*, B 624; del qual, *duquel*, A 140, B 340, 400; el qual, *auquel*, B 2; d. pl. li qual, *lesquels*, B 2, 552; o. pl. los quaus, B 620, 642; del quaus, *desquels*, A 155; el quaus (ou quauz), *auxquels*, B 652; f. s. la qual, *laquelle*, A 127, 131, 133; pl. les quaux, *lesquelles*, B 490, 648, les quauz, B 462, le quaus, A 153; de les quaus, *desquelles*, B 135, 553. — [S'emploie fréquemment là où en fr. on dirait *qui, que, dont*].

Quant, conj., *que* (quan, B 357, 677), sert de corrélatif à *issi, si*, B 2, 652, et à *tant*, A 68, 92, B 2, 357, 598, 632, 677. — Lat. *quantu*].

Quant, *quand*, A 21, 22, 68, 91, etc..., B 685. — Lat. *quando*

Quar, *car, parce que*, A 56, B 244, 344, 349, etc.... — V. czo.

Quart, m. o. s., *quatrième*, B 73, 112 436; f. quarta, B 560 572. — Lat. *quartu, -a*.

Quartal, m. o. s., B 620; [v. *Introd.* § 5].

Quarter, m. o. s., *quartier* (de viande), B 576.

Quarteyrons, v. carteyrons.

Quatro, *quatre*, A 121, 147, B 683.

Quaus, -x, -z, v. qual.

Que, pron. rel., v. qui.

Que, conj., *que, passim*, v. not. czo.

Querre, *chercher, quérir*, A 12, 21, 81, B 595, 669.

Quert, m. o. s., *cahier, registre*, A 80, B 624, 628, quertz,

B 664, pl. quers, A 165, quertz, B 670, querz, B 575; [v. *Introd.* §§ 31, 36].

[Qui et que, pron. rel., s'emploient respectivement à peu près comme fr. *qui* et *que*, *quoi*, ex. pour qui A 2, 10, 11, 14, 18, pour que A 6, 14; v. cependant B 681, que se perderont, *qui se perdirent*. Que devant voy., ex. A 55, 59, B 2, 559, plus fréquemment que qu', ex. A 14, B 554. Que après prép., là où en fr. on dirait *dont*, *où* ou *dans laquelle*, etc..., ex. tapitz de que furont cuvertz, A 26, de que se deduyont, B 69, ecola en que, A 149, letra en que, A 69, fueyls en que, B 626, messions en que, A 71, ecoles en que, B 648. Que, *ce que*, A 67; de que i a chartra, *ce de quoi*, *ce dont il y a charte*, B 590. Dans la dyomengi que ere, B 2, 559, que peut être la conj. *que* avec sens temporel].

Quinzena, f. s., *quinzaine*, A 64.

Quitanci, f. s., *quittance*, A 36, 51, B 590, 639, 641, 647, 664.

Rasa, adj. f. s., *rase*, B 620.

Rayson, f. s., *compte*, B 2; rey-, *raison*, A 136.

Rebatre, *rabattre:* pr. 6 rebatont, B 82; p. pa. m. o. s. rebatu, B 112.

[* Receure, *recevoir*]: prét. 6 receviront, B 5; p. pr. m. o. s. recevent, B 588, -ant et -antz, A 121; p. pa. m. d. s. recetz, B 559, o. s. recet, A 54, B 2-4, 6, 7, 554, 555, pl. -tz, B 556, 558, -t, B 558; p. pa. f. pl. pris subst. recetes, *recettes*, B 2, 575, 652.

Recont, pr. 3, B 250, [ne peut guère représenter qu'une inadvertance du scribe pour reconte, *recompte*, *compte à nouveau*].

Recorar, *recourrer*, B 685, 686, recou-, A 121, 155, 156, 163, B 591, 640, 641; p. pa. m. o. s. recorà, B 355, 551, pl. -às, B 557.

Rector, m. d. s., *recteur*, B 606, 607, -ors, B 607, -ours, B 613; d. pl. -or, A 86; o. s. -our, B 605, pl. -ors, A 93.

Recurir, *recourrir*, A 19; [v. *Introd.* § 32].

Redotes, f. pl., A 105, 116, 142, [v. *Introd.* § 4].

Reformament, m. o. s., *réforme*, B 613.

Relation, f. s., *relation*, *rapport*, A 28.

[* Remaner, *rester:* p. pr. employé subst., *restant*, *reste*, m. d. s. remanens, B 552, -neyz, B 244, o. s. -nent, B 186, 298, 363, 371, 379, 399, 436, 648, 673; p. pa. m. d. pl. remàs, A 128, B 58, 587, 648, f. pl. remases, B 552, 592; sur *remaneyz*, v. *Introd.* § 25].

[Remays, p. pa. m. o. s., *remis* (rémission de dette par compensation), B 334].

Ren, B 562, *rien*, rent, B 334, 390, etc... ; construit avec non, B 685.

* Rendre, *rendre:* pr. 6 rendont, *passim*, not. A 76, 123, 125, 127, 131, B 2, 581-583; prét. 3 rendet, A 76, 6 -eront, A 59, B 623; imp. sj. 3 rendetz, B 624; p. pa. m. o. s. rendu, *passim*, not. B 587, 588.

Renovellar, *renouveler*, A 62, 101; p. pa. m. d. s. -às, A 102.

Rent, v. ren.

Reponcions, f. s., *réponses*, A 85. — Lat. *responsiones*.

Requeriant, imp. 6, *requéraient*, A 86.

Requeta, f. s., *requête*, B 632.

Rere, prép., *derrière*, A 38; v. *I. n. p.*, Clotra. — Lat. *retro*.

Rerebanches, f. pl., B 671, [prob. *dossiers* (de bancs). — Comp. *rere* + *banches;* cf. soles].

Responsa (?), f. s., A 82; [au ms. on lit plutôt *desponsa;* le sens est satisfaisant avec *réponse*, mais encore plus avec *déposition, témoignage;* cf. Du Cange (supplément) et Godefroy despondre, *déposer, exposer, expliquer*, vpr. desponre, *exposer, expliquer*, croisements de *deponere* et de *respondere*].

Rete, pr. 3, *reste*, B 640.

Retenir, *retenir*, B 672; prét. 3 retenguit, B 253; p. pa. m. d. s. retenus, B 244, o. s. -u, *passim*, not. B 69, 126, 186, 203, 258, 371, 436, retengu, B 399.

Retondare, m. d. s., *tondeur* (de draps), B 8, 139, 487, 556; employé pour l'o., A 116; o. s. retondour, B 587, -or, B 590.

Retornar, *retourner, remettre, replacer*, B 607; prét. 6 retorneront, B 608.

Revocar, *révoquer*, A 32, B 616.

Revocation, -cion, f. s., *révocation*, A 47, 62, 160.

Rèymer, *racheter, dégager*, A 27, 121, 137. — Lat. *redimere;* [v. *Introd.* § 21].

Reyson, v. rayson.

Roba, f. s., *robe*, A 92.

Rocin, -ns, v. rossin.

Rompament, m. o. s., B 643, [*rupture* (du ban des vendanges); v. *Introd.* § 51].

Ròmper, B 609, [*ouvrir* (un mur). — Lat. *rumpere;* v. *Introd.* § 21].

Rossin, m. o. s., [*roussin, cheval de service, de charge*], B

617, 632, rocin, A 71, pl. rossinsz, A 110, B 632, rocins, A 32, roncinsz, A 21.

Rua, f. s., *rue*, *passim*, not. A 48, B 613; [v. *Introd.* § 36].

Sa, v. sos.

Salario, m. o. s., *salaire*, [*appointements, traitement*], A 71, 74, 136, 148, B 584, 592, 598, 607, 609, 635, 664, 680, 683, 686, salayro, A 49, 147, pl. salarios, B 602, 608.

Sanare, m. d. s., *guérisseur* (ou *châtreur?*), [*vétérinaire*], B 246, 557. — Lat. *sanator*.

Sandos, m. d. et o. s., *samedi*, *passim*, not. A 12, 64, 124, B 562, 565, 567, 607; o. s. sando, A 16, 124, B 559, 561, 570.

Sarraylers, m. d. s., *serrurier*, B 553; o. s. sarrallior, A 35; [v. *Introd.* § 51].

Sarraylles, f. pl., *serrures*, A 35. — [Lat. plur. neut. *serrac(u)la*].

Savel, m. o. s., *sable?*, B 609. — [Prov. savèu, *sablon*, *sable grossier*].

Saver (a), *à savoir*, A 47, 64, 123, 162, etc...

Say, sey, cza, czay, *ci*, *çà:* deys la derreyri semana... en say, *depuis la dernière semaine*, A 1; en say, *dorénavant*, *à partir de cet article*, A 135, B 574; cza desotz sey, *ci-dessous*, B 2, say desot, say de sot, say desotz, say de sotz, *passim*, not. A 120, 136, 162, B 605, 555, 579, 586, 605, 615, czay desotz, B 615.

Sayel, m. o. s., *sceau*, A 47, B 663, seyel, A 160, pl. sayels, A 58, -eux, B 628; [v. *Introd.* § 38].

Sayellar, *sceller*, A 20, B 628, sey-, A 28; p. pa. f. pl. sayllays, A 59; [v. *Introd.* § 38].

Sayeux, sayllays, v. sayel, -ellar.

Sayn, m. o. s., B 594, [*saindoux*, *axonge*. — Lat. * *sagimen* ou *-inu* pour *-ina*; v. *Introd.* § 36].

Saynsz, -ntz, -nz, formes m. d. s. employées pour l'o., *saint*, A 12, 16, 62; o. s. saynt, seynt, f. s. saynta, *passim*, v. *I. n. p.*

Sayrimen, m. o. s., *serment*, A 62, B 668, -ment, A 101, seyrimen, A 31; d. s. seyrimensz, A 102. — [Depuis 1294, le châtelain, officier du dauphin, et le courrier, agent de l'évêque, devaient, après leur nomination et avant d'entrer en exercice, jurer devant le juge de la cour commune, en présence des consuls, de défendre les droits des coseigneurs et les franchises de la ville; le juge de la cour commune prêtait le même serment, en présence des consuls, devant le châtelain ou le courrier

(*Livre de la chaîne*, aux archives municipales de Grenoble, f° 9, r°, cité par Pilot, *H. mun.*, I, 27; Prudh. 134)].

Se, pron. pers. acc. conj. réfléchi, *se*, A 50, 136, 143, B 2, 69, 71, 82, 203, etc...; s' devant voy., A 155; o. dét. si, *lui, lui-même* (litt. *soi*), A 121, B 172, 588, sy, A 71, B 593].

Secunda, v. segon.

[Segnàvols, A 41, 80, -vouz, B 690, m. o. pl., désigne des *sceaux pendants*, des *bulles* ou des *plombs*. En latin médiéval *signaculum* désigne plus particulièrement l'empreinte d'un cachet ou le chiffre plus ou moins orné d'un notaire; vfr. *segnacle*, employé aussi au sens de *signe* (de la croix), *miracle*, et *segnable* dans ces deux derniers sens. Notre mot (o. s. *seynàvol*, TGAT 14), comme *segnable*, représente un lat. * *signabulum*. — Rédigé sur notes de Mgr Devaux et lettres de M. Thomas à Mgr. Devaux, contrôlées par Du Cange, Godefroy et Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris, Hachette, 1894, p. 592 ss.].

* Segnier, *signer:* p. pa. m. o. s. segnié, B 591, f. s. segnià, B 581-583, 587-591, etc..., pl. -ies, B 589-591.

Segnor, m. o. s., *seigneur*, A 22; d. pl. -or, B 613; o. pl. -ors, A 9.

Segon, m. o. s., *second, deuxième*, A 28, B 297, -nt, A 74, B 374, 413, 432, 549; f. s. segonda, B 560, 561, secunda, B 562-573.

Segre, *suivre*, B 666.

Seins, prép., *sans*, A 49, sensz, A 59.

Seit, v. estre.

Sellers, m. d. s., *sellier*, B 86, 117, 432, etc..., o. s. -er, A 116, 118, B 119, 148, 178, 182, 283, etc... — [V. *I. n. p.*, Johan, seller].

Sem, m. o. s., *déchet, quantité retranchée*, [*vide d'un tonneau*], B 69, 71, etc...; sem et ly, B 161; per sem et per ecolaylles, B 128; [sema entre un nom de vase vinaire (*bóci, vayssel*, etc...) et une mesure de contenance (*palp, dea*, etc...), l'un et l'autre à l'o. et indifféremment m. ou f. et s. ou pl., ex. B 9, 12, 19, 20, 28, 39, 42, 47, 49, 69, 78, 82, 84, 112, 116, 135, 137, 152, 156, 184, 216, 298, 522. — Lat. semus, adj., *incomplet*, spécialement au moyen âge *non entièrement plein* (Du Cange, semus, *imperfectus, non plenarius, non plenus*... dimidio tantum palmo vas semum invenerunt... sive plenis, sive semis); notre langue a dû posséder un adj. * *sem* (cf. vpr. *sem*, vit. *semo*), d'où elle a tiré le verbe * *semar* (cf. Du Cange, semare, simare, *mutilare*, vpr. semar, it. scemare, *di-*

minuer, vfr. semer, *séparer*). *Sem* est un postverb. de * *semar* (cf. vpr. sem, *vide d'un tonneau*); *sema* n'est ni le pr. 3 de * *semar* (qui serait * *sème*), ni un adj. f. s. * *sema* (puisque le mot se construit aussi bien avec des m. et des pl.), mais bien soit un postverb. *séma*, doublet f. de *sem*, soit, ce qui paraît plus probable, le p. pa. m. o. s. *semà* de * *semar* employé comme en fr. *excepté* invariable; *sema* précède l'énonciation du vide qui est déduit de la contenance en plein pour l'application de la taxe].

Semana, f. s., *semaine, passim*, not. A 158, B 560, 561, pl. -es, B 569, 641, 683.

Sensz, v. seins.

Sentenci, f. s., *sentence, jugement*, A 58, pl. sentenses, B 662.

Servis, m. o. s. et pl., [*service, présent fait en reconnaissance de bons offices*], A 14, 52, etc..., B 576.

Ses, v. sos.

Sesters, v. seyters.

Setembros, *septembre*, m. d. s., au titre B 374, 570; o. s. -o, au texte B 374, 376, 379, 388, 406, 410, 570, 647, 648, 680.

Seters, v. seyters.

Setyos, m. o. pl., *sièges*, B 671.

Sey, v. say.

Seyel, -ellar, v. say-.

Seynt, v. saynsz.

Seyrimen, -nsz, v. sayrimen.

Seys, *six*, A 86, 105, B 260.

Seyt, v. estre.

Seyters, m. o. pl., *setiers* [v. *Introd.* §§ 5, 6], B 12, 25, 29, 30, 34-36, 42, 46, 47, 50, 53, 59, 64, 65, 71, 76, 80-82, 298, 445, 457, 458, 460, 461, 467, 468, 473, 479, 482, 483, 485, 490, 493, 506, 523, 527, 620, sesters, A 25, B 69, 462, 476, 489, seters, B 260, 463; en abrégé seyt., B 8, 13-15, 17, 19, etc..., sest. (presque aussi souvent que seyt.), A 4, B 469, 472, 476, 477, 478, 484-486, 488, 490-493, 496, 497, 500-502, 504, 507, 509, 510, 513, 515, 516, 518, 520-522, 524, 526, 530, 532, 534-536, 539-541, 546, 547.

Si, pron. pers., v. se; poss., v. sos.

Si, adv., *si*, A 88; employé explétivement, B 606.

Sinquen, m. o. s., *cinquième*, B 169.

Sìri, v. cìri.

Sirventa, f. s., servante, B 269, 310, 318, 320, 334.

So, v. czo.

Sodays, v. soudays.

Sofran, m. o. s., *safran*, B 665.

[Sognessam, imp. sj. 4, *pourrussions* (litt. *soignassions*), A 86; cf. soignier, *fournir*, Dev. 485].

Solamen (tant), B 135, tant solament, B 286, 361, 363, 399, tan solament, B 506, *seulement*. — [*Tant seulement* est encore aujourd'hui très usité en fr. rég.].

Soles de les banches, f. pl., B 673, [prob. *sièges des bancs* (rerebanches, prob. *dossiers*); cf. fr. sole, *pièce de bois fixée horizontalement pour soutenir des étais*].

Sols, m. o. pl., *sous*, A 4, 70, 96, 99, 105, 116, 118, 120, 160, B 558; en abrégé s., *passim*; [v. *Introd.* §§ 2, 3].

Somà, f. s., *sommée* [v. *Introd.* §§ 5, 6], B 26, 44, 288, 375, 395, 401, pl. -ays, *passim*, not. B 39, 41, 45-48, 68, 72.

Son, v. sos.

Sont, v. estre.

Sopar, inf. employé comme subst., *souper*, A 102.

Sos, pron. poss. m. d. s., *son*, B 170, 380, 392; m. o. s. son, A 71, 134, 136, 148, B 126, 334, 609, 627, 635, 640, 647, 654, 664, 677, 680, pl. sos, A 165, B 624, 687, ses, A 71; f. d. s. sa, B 310, 320, 334, 379, 421, 481, 487, 498, 503, 557, o. sa, A 59, 91, 116, B 11, etc... (assa, *à sa*, B 24, 27, a sa, B 69, 73, etc...), si, A 36, 121; f. pl. ses, A 18, 31, B 612.

Sot, sotz: de sot, *en dessous de*, B 233, 398, *ci-dessous*, B 666; v. say.

Sótol, m. o. s., [*cave*, ou *sous-sol* en général], B 63, 68, 127, 161, 207, etc... — [Lat. * *subtulu*, de l'adv. *subtus*].

Sotz, v. say.

[Soudays, f. pl., B 480, 537, so-, B 438, désigne une mesure de capacité pour les liquides correspondant à vfr. soldee, soudee, *valeur d'un sou* (ex. une soudee de terre = surface affermée pour un sou); le sens est assuré par le calcul des taxes perçues].

[Sounéyri, f. s., *saunière, marchande de sel*, B 471].

Sovent, *souvent*, B 334, 631.

Statuts, m. o. pl., *statuts*, B 613.

Successors, m. o. pl., *successeurs*, B 552.

Sufferta, sùffri, v. * sufrir.

[* Sufrir, *attendre* (cf. fr. affaires, colis, marchandises en *souffrance*]: prét. 3 sufrit, A 144; p. pa. f. s. employé comme subst. verb. sufferta, A 121, et postverb. f. s. sùffri, A 144, B 593, [*fait de supporter un retard, un délai supplémentaire*].

Summa, f. s., *somme, total*, A 57, 79, etc..., pl. -es, B 573.

Sunt, v. estre.

Supplications, f. pl., *supplications, requêtes*, B 616.

Sure, prép., *sur*, A 54, 86, 109, B 625, 662, 663, 669; v. ezo, [v. *Introd.* § 31].

Sus, prép., *sur*, A 12, 13, 40, 45, etc... ; de sus, dessus, dessus, *ci-dessus, passim*, not. A 42, 50, 58, 60, 74, 77, 162, B 7, 61, 648; sus pena, *sous peine*, A 88.

Sy, v. se.

Tal, t. s., *telle* : en tal manèyri, *de cette façon*, B 592, 633.

Talapent, m. o. s., A 40, *lavent*. Cf., avec le même sens ou des sens voisins, *talapet*, Lap. 176 [12] 1730, 242 [7] 1733 (mal à propos corrigé en *parapet* dans certaines éditions de *Grenoble malhérou*), TF *talapà*, *tarapà*(), *tamapàte*), *talapan*, lyonnais *talapet*, vieux lyonnais *talapen*, en Franc-Lyonnais *talapin*, mots apparentés par le sens à vpr. talabatz, vfr. talevas, *bouclier de bois*, où l'on voit généralement, mais peut-être à tort, un emprunt, avec métathèse réciproque, à l'it. *tavolaccio* (même sens) < lat. * *tabulaceu;* pour assurer cette étymologie il faudrait trouver un mot ou des mots dont le croisement expliquerait le *-p-* de nos parlers et les éléments qui le suivent. Cf. Godefroy, *talevenne* (archives de la Côte-d'Or, a. 1454) et lorrain *talevande* que M. Thomas me signale au XVIe siècle avec le sens de *avant-toit*. Si d'autre part on rapproche notre *talapent* de limousin alapens (avec *-la-* aussi difficile à expliquer que dans notre fr. rég. *délavorer* pour *dévorer*, cf. encore prov. caborno, limousin calabourno, *cavité, caverne*), prov. apèns, gascon apent, *appentis, toit en manière d'auvent* (TDF), on est tenté d'y voir le résultat d'une fausse coupure de *un grant, un petit* * *alapent* avec liaison du *-t* de l'adj. Pour arriver à une solution définitive, que je ne saurais trouver actuellement, il faudrait encore tenir compte des mots suivants :

Vallée de Luchon (communication de M. B. Sarrieu) m. talabent, *versant abrupt de coteau;* f. talabéno, *couche, flocon, fourrage soulevé avec la fourche;* m. talabart, *gros flocon de neige;* m. escalapét, *paroi de pierres plates, précipice ou roc abrupt;* escalapetà, *se déclencher;*

Lavedan (communication de M. Camelat) m. talabent, *versant abrupt de coteau;* Pic det Talabent, nom d'un sommet de montagne; f. talabéna, *chaume à couvrir les toits;* talabenà, *couvrir de chaume;*

Prov. calabert, Dauphiné de langue provençale ecalabert et

calabè, *hangar, auvent, avant-toit* (TDF. v. encore les mots *escalabra, -eja, -ous*).

Palantan, *avant-toit de boutique* (Ravanat) a pu être influencé par *palanca* (remarque de M. Grammont)].

[Tan, -nt, *tant, autant, passim*, not. A 71; tant que, B 589, 654, 657, 660, en tant que, B 654, *jusqu'à ce que;* v. encore quant, solamen].

Tapitz, m. o. pl., *tapis, couvertures*, A 26.

[Tavèrna, f. s., *taverne, cabaret*, B 553, pl. -es, A 107, B 2, 4, 8, 552, 553, 690. À B 8-17, 19-25, 26-42, 44-66, 68-104, 106-108, 111-146, 148-167, 169-171, 173-193, 196-200, 202-220, 223-232, 235-239, 243-253, 255-259, 261-294, 296, 297, 299-323, 327-354, 357-372, 374-409, 411-428, 430-437, 439-441, 444-446, 448-478, 481-490, 493, 495-501, 503-510, 512-522, 525-536, 538-543, 546, 549, 550, j'entends le p. pa. m. o. s. tavernà, *mis en vente, en débit*, litt. * *taverné* (cf. *atavernàs*, B 253), employé dans la même fonction syntaxique que p. ex. *payé*, B 26, 194, *payé* et *vendu*, B 43, *aduyt*, B 222, *aduyt* et *payé*, B 240: généralement le sujet (contribuable) précède *tavernà*, qui est suivi du régime (quantité taxée); *tavernà* + sujet + régime, B 19, 39, cf. *payé... le dit*, B 239. À B 459 *tavernà* est employé après le pr. 3 *a*. P. pa. f. s. employé comme subst. verb. tavernà, * *tavernée, mise en vente, en débit*, B 357, 392, 544, et prob. aussi B 82 (*vandus a taverna*), 195, 326 (*vendu a t.*), 254 (*meys a t.*), quoique ici on puisse entendre *tavèrna*, cf. *mayson* sans article après la prép. *a*].

Taverner, m. d. pl., *taverniers, cabaretiers*, A 103.

Taxa, f. s., *taxe*, B 667, pl. -es, B 625.

Tela, f. s., *toile*, A 137.

[Tema (de lor), B 686. J'entends: pour le salaire de T. de G. à raison de la mission qu'ils lui avaient donnée de recouvrer le fournage, litt. p. le s. de T. de G. de leur *thème* de r. le f. Un *thème* est en fr. un sujet qu'on se propose de développer ou qu'on donne à développer, comme lat. *thema*, gr. θέμα. Ce mot savant n'est pas plus étonnant que *edificio*. En espagnol on trouve *tema* employé à peu près comme dans notre texte].

Temps, m. o. s., *temps, passim*, not. A 121, 137.

[* Tenir, *tenir, contenir:* pr. 6 tinont, B 213, 492; imp. (ou prét. au sens d'imp., v. *Introd.* § 49) 3 tenit, A 87, imp. 6 teniant, A 25; prét. 6 tenyront, B 611; p. pr. pris subst. tenent (a), *sans interruption* (fr. rég. *à tenant*), B 462, 490, 491; p. pa. m. d. s. tenus, B 652, m. o. s. -u, B 2, 554, 687, f. s. em-

ployé comme subst. verb. tenua, *tenue, gestion*, B 3, 551; v. *Introd.* § 36].

Terci, f. s., *troisième*, B 135, 560-562, 567-573, tierci, B 563, 565, tyerci, B 564, 566.

Terra, f. s., *terre, territoire de juridiction*, B 625.

[Terrar, *recouvrir de terre*, A 40, doit désigner la reprise des fondations de la maison du poids public].

Tesa, f. s., *toise*, B 671, pl. teyses, B 580, 605, 609, 671, 672; [v. *Introd.* § 5].

Tevola, f. s., *tuile* [au sens collectif], A 29.

Teyses, v. tesa.

Teyssare, m. d. s., *tisseur, tisserand*, B 219, 262, -ire, B 527, 558; o. s. teyssour, B 588; f. s. teyssaris, B 438.

Teyt, m. o. s., *toit*, B 579.

Tierci, v. terci.

Tinel, m. o. s., *cuveau, baquet*, B 381, 382, etc... — [Lat. * *tinellu*, dim. de *tinu*].

Tinont, v. * tenir.

Titols, m. o. pl., *titres*, A 85.

Torches, f. pl., *torches*, A 67, 91, B 622, 665.

Torneys, adj. et subst. m. et f. o. s. et pl., *tournois* (monnaie), *passim*, not. A 97, 138, 139, 164, 166, B 356, 638, 639; [v. *Introd.* §§ 2-4].

Tort, m. o. s., *tour* (du poignet), B 383, 497, 498, pl. -tz, B 496; [v. *Introd.* §§ 5, 34 *in fine*].

Tot, m. o. s., *tout*, B 554, 573, 606; de tot, *entièrement*, B 592, 654; d. pl. tuytz, A 103; o. pl. tos, B 679, totz, A 57, B 239, 314, 558, 634, tot, B 669; f. s. tota, A 40, 101, B 2, 554, 607, 608, pl. -es, A 71, 100, 101, B 240, 573, 605. — [V. *Introd.* § 44].

[Tra, o. s., *poutre*, B 672 (m. ou f.), 673 (f.), pl. tras, A 74 (m.), B 673 (m.), 674 (m.). Lat. *trabe*, f.; vpr. prov. *trau*, f. et m., TF *trā́*, *trā̃*, m.]

Tractamens, m. o. pl., *tractations, pourparlers, négociations*, A 86, -ntz, B 604.

Trametre, *transmettre, remettre, envoyer*, A 100; prét. 4 tramimos, B 670, 6 tramiront, B 616; p. pa. m. o. s. et pl. trameys, A 25, B 644, f. s. -eyssa, B 663, pl. -eysses, B 626.

Trancrire, *transcrire*, A 65, 107, 165, B 624, trans-, B 687; p. pa. m. o. s. transcrit, B 687; p. pa. m. employé subst., *transcription*, o. s. trancrit, A 20, pl. -itz, A 90, B 625, -it, B 679.

Trapa, f. s., *trappe*, B 579, pl. -es, B 678, trappes, B 671 (le pl. peut parfois désigner des *portes*).

Travalleront (s'en), prét. 6, *y travaillèrent, s'en occupèrent*, A 155.

Travayl, m. o. s., *travail*, A 156, 163, B 334, pl. -ls, A 59, 62, 155, B 631.

Tres, prép., *derrière*, v. *I. n. p.*, Clotra. — Lat. *trans*.

Trey, m. d., *trois*, B 567; m. o. tres, A 144, B 524, 579; f. o. tres, A 77, B 665.

Tro, v. entro.

Trop, *trop*, B 618.

Trovar, *trouver:* prét. 6 troveront, B 2; p. pa. m. o. s. trovà, B 552, 553.

Troyllanders, m. d. s., *pressoir et marchand d'huile*, B 553; pl. d. -er, B 480. — [Dér. de *truel* (Dev. 487) < lat. *torc(u)la*].

Tuytz, v. tot.

Tyerci, v. terci.

Uchison, f. s., *occasion*, A 129, B 555, 558, -zon, A 118.

Un, una, unes, v. uns.

Unces, f. pl., *onces*, A 153, unses, B 665.

[Universarios, m. o. pl., *chanoines*, B 57, 161, 250, 301, 323, 358, 377, 506; Du Cange glose *universitas* par *collegium canonicorum*].

Uns, m. d. s., *un*, B 390; o. s. un, B 137, 594; f. s. una, A 92, 137, B 15, etc...; f. pl. unes, *quelques, certaines*, A 144.

Unses, v. unces.

Unyversità, f. s., *totalité* (des citoyens), B 2. — Lat. *universitate*.

Urir, *ouvrir*, A 61, 92, 109; p. pa. m. o. s. uvert, A 73, f. pl. uvertes, B 2, 552, 553; [v. *Introd.* § 32].

Us, m. o. s. et pl., *porte* (vfr. *huis*), A 109, B 579, 609, 678.

Usures, f. pl., *intérêts*, B 5. — [Le fr. *usure* a pris un autre sens].

Uvert, -tes, v. urir.

Vachi, f. s., *vache*, B 576.

* Valer, *valoir:* pr. 3 vaut, *passim*, not. B 125, 170, vaout, B 620 (ex. unique), 6 valont, A 57, 79, 97, 98, etc..., vallont, A 89; imp. 6 valiant, A 30, 105; prét. 3 valguit, B 559-568, etc..., vausit, B 562 (ex. unique); p. pa. f. s. employé comme subst. verb. valua, *valeur*, B 18, etc...; [v. *Introd.* §§ 17, 36, 48 α et γ].

Vallet, m. o. s., *valet*, A 37, 53, 66.

Vallont, valua, vaout, vausit, vaut, v. * valer.

Vayssel, m. o. s., *passim*, not. B 20, 49, 57, 69, 76, 78, 84, 173, 529, vaysel, B 216, pl. vaysseux, B 298; [v. *Introd.* § 6].

Vayssella, f. s., * *raisselée, contenu d'un* vayssel, B 37, 169, 497, 534, pl. -ays, B 490.

Vegili, f. s., *veille* (d'une fête), *vigile*, A 33, 90, 126, B 392, etc...

Vendemes, -eymes, f. pl., B 643, *vendanges, bon des vendanges.*

Vendre, *vendre, passim*, not. A 16, B 329, 349, 682: pr. 3 vent, *passim*, not. B 31, 81; prét. 3 vendet, B 61, 250, 298, etc.; p. pa. m. d. s. vendus, B 233, 266, o. s. -u, B 2, 8, etc..., pl. -us, B 17, 39, etc.., f. s.- ua, B 15, 28, 96, 205, 207, 368, 379, 393, pl. -ues, B 144, 167, 372, 492; [v. *Introd.* § 36].

Vendres, m. d. et o. s., *vendredi, passim*, not. A 87, B 230, 559, 561, 562, 565, 567, 607.

Venir, *venir*, B 617, 632; prét. 3 venguit, A 21, 91, 151, 6 veniront, B 611, 670; imp. sj. 6 venguesant, A 101; p. pa. f. s. employé comme subst. verb. venua, *venue*, A 59, 116; [v. *Introd.* § 36].

[Vers, prép., *vers, envers*, A 60, 81; *près de* (sans mouvement), A 110, B 166, 380, 403, 422, etc..., ver, B 98; *auprès de, chez* (sans mouvement), A 59; *auprès de* (avec mouvement), B 632; *à* (avec mouvement), A 32, 81, B 595, 617, 663].

Vertu (per la), *en vertu*, A 76, 78, -tus, B 624.

Vervelles, f. pl., B 579, [désigne à l'alinéa 2 des *charnières* de bancs pliants, et à l'al. 3 soit des *charnières* de trappe, soit des *pentures* de porte. — Lat. * *vertibellas*, dim. de *vertebras*].

Veyls, m. d. s., *vieux*, B 140; o. s. veyl, A 2, B 395, pl. vyeyls, B 673; f. pl. veylles, B 625.

Veyra, *voir*, B 670; [v. *Introd.* §§ 20, 31].

Veys, f. pl., *fois*, A 65, 101, B 613, 616, 623, 629, 682. — Lat. *vices.*

Vianda, *nourriture*, B 598, 605, 607, 608, 677. — [Le fr. *viande* a pris un sens plus spécial].

Vigni, f. s., *vigne*, A 88.

Vila, f. s., *ville, passim*, not. A 100, 101, villa, A 102, 118, B 613.

Vinsz, m. d. s., *vin*, B 222, 359; o. s. vin, *passim*, not. A 87, B 58, 254, 620; d. pl. vin, B 329; o. pl. vins, B 147, vinsz, A 139, 140, 142, 146, B 2, 239, 554, 618, 642, 647, vin, B 581

* Voler, *vouloir:* imp. 3 volit, A 59, 6 voliant, A 151; prét. 3 volguit, A 143, B 642, 679; p. pa. m. o. s. volu, B 636; [sur l'emploi de l'imp. et du prét., v. *Introd.* § 49].

Volunta f. s., *volonté*, B 620, 645.

Voys, f. s., *voix*, B 2; [per voys de cria, *par la voix du crieur public*].

Vyeyls, v. veyls

Y, v. i.

Ynsi, v. insi.

INDEX DES NOMS PROPRES

(PERSONNES, LIEUX, FÊTES, SAINTS)[1]

Achardons (n'), l'ecofers, B 558.

Aclars, -tz, -z, atz, v. Gononz, Hugon.

Agi, v. Peron.

Agout del Bauz, -sz, -x, de B-, A 58, 67, B 611. — Agout des Baux, d'une famille souveraine de Provence; A. avait combattu à Varey en 1325. [Parent de la dauphine Marie des Baux, épouse de Humbert II, seigneur de Brantes (ct. de Malaucène, arr. d'Orange, Vaucluse), membre du conseil de régence constitué à la mort de Guigue VIII; cf. Valb. II, 241, 242, 332, 333, 352, 368, Doc. II, 42].

Aillers, v. Etevenonz.

Alamans, -n, v. Bernars, Guigon. — La famille Alleman était une des plus anciennes et des plus considérables de notre province. Elle n'a pas formé moins de vingt branches; celle d'Uriage est tombée en quenouille à la fin du XVIe s. (R. B. *Arm.*). On voit encore au château d'Uriage deux tourelles qui appartiennent au château primitif bâti au XIIe s.

Alarsz, -z, v. Lorensz.

Albert, v. Johan.

Albin, v. Peron. — Doc. II, 83 (1343): *Ramusius d'Albini*, *R. de Albino* en Graisivaudan, du ressort du comté de Genève, qui comprenait notamment Bellecombe, Barraux, Beaumont, le Cheylas, Theys.

Alys Synarda, B 440.

Amblart de Belmont, baylli en Graysivodan, A 58, 60, 67, 146, 156. — Habile jurisconsulte, protonotaire d'Humbert II et son vrai premier ministre (Prudh. 169); un des ancêtres du baron des Adrets.

(1) J'ai trouvé cet *Index* prêt à s'imprimer, ou peu s'en fallait; je l'ai complété par quelques renvois nouveaux et quelques explications de même origine que celles que j'ai ajoutées au *Lexique*; j'ai précisé la situation des localités connues; j'ai encore ajouté quelques détails biographiques empruntés à Valb., Pilot, R. B. *Arm.*, Prudh., etc. Mes adjonctions sont toujours entre [ ] quand elles sont importantes ou discutables. Pour les accents, les abréviations et les variantes graphiques, v. ma note en tête du *Lexique*. — J. R.

Amblart de Briort, -tz, -z, baylli de Greysivodan, A 99, 145, B 642, 650. — [Fils de Guillaume de B., seigneur de la Serra, d'une fort ancienne maison de Bresse (Valb. II, 253)].

Ambroys, le ganters, lo ganter, A 116, 118, B 165, 556.

Amoudrius, -us, -if, l'epaers, A 116, 118, 162, B 89, 360, 557, 660. — [V. *Lex.*, epaers, et *Introd.* §§ 25, 31, 33.]

Andref, v. Franceis, Andrevet de Romans.

Andreus (n'), -ef Corders, -er, B 3, 29, 455, 553.

[1. Andrevet de Romans, le veyls, B 140, lo pare, B 633. — 2. Andref, Andrevetz, -et, -on de Romans, -sz, -z, consul en 1338-1339, A1, 54, 118, 143, 158, 162, B 2, 586, 660. — 3. Andrevon de Romans, lo fil, B 589. Je ne saurais déterminer avec certitude si 2 est le même personnage que 1 ou que 3. Une note de Mgr. Devaux portait après 1 « drapier, consul en 1321, 1324, 1338 et 1355 », mais je ne crois pas que la même personne ait été consul à plus de trente ans d'intervalle. J'ai trouvé dans IAG mention d'un *André de Romans* comme consul en 1321 (BB 214) et d'un *Andrevon de Romans* comme consul en 1355 (CC 403).]

Andrevet Tibet, B 255, 405, 557.

Andrevon de Romans, v. Andrevet de Romans.

Andrevon de Vaunaveys, B 111. — [IAGBB 214 mentionne un *André de Vaulnaveys* comme conseiller de la ville en 1297 et un *A. de V.* (probablement un autre) comme consul en 1358.]

Andrevon, lo badel, A 12, 56, 78, B 636.

Andrevon, lo chapus, A 64.

Andrevon Mathef, A 43.

Andrevons, l'ecofers, B 558, 657.

Andrevons, -on Toquans, -an, B 84, 124, 150, 557, 589, 612. — [IAGBB 214 mentionne *André Toscan* comme consul en 1358.]

Andrevonz Bellins, B 398.

Anthonio, lo barber, A 97.

Antonio Later, B 403.

Antonios Brueyri, eri, B 76, 144, 553, 558, 654.

Antonios de Teys, B 259. — [IAGCC 403 mentionne *Antoine de Theys* comme consul en 1291 et en 1307.]

Antonios Magnisz, B 166.

Antonios Pellarins, troyllanders, B 100, 389, 553.

Aparitions, -n, B 502, 597, 598. — Fête de l'Epiphanie.

Argoutz, -z, -t, v. Lantelmons, Peronet, Richardet.

Armandons, -n, Arman del Pont, A 137, B 1, 2, 326, 558, 574, 591, 658, 666. — [Consul en 1339 et 1340.]

Armona, v. Guillermos.
Armuet, v. Juhan.
Arnout, v. Peron.
Ascession, A 136. — Fête de l'Ascension.
Atayna, Ateyna, v. Juhant, Mallen, Raymautz.
Audys (n') mollier de la Raffa, B 401.
Avalon, v. Leuezonet, Margarita.
Avalons, B 543.
Aymar, Ey- de Fontanes, corrier, B 600, 667. — Seigneur de Fontaines; avait épousé en 1336 Catherine, fille naturelle d'Albert II de Sassenage, en qui finit la première race de cette maison (R. B. *Arm.*); [mentionné comme courrier en 1341 dans IAGDD 13.]
Aymars Segnoretz, corriers, B 668.
Aymo (en) de Clays, A 136.
Aymonet, Eymonetz, le baters, B 189, 195, 241, 558, 591, 659. — [Sans doute l'*Aymonet Bastier* mentionné comme consul en 1344 dans IAGBB 214.]
Aymos (n'), -o (n') Matef, A 76.
Aymos, -onet, Eymonet Rollansz, -t, tz, A 77, 116, 162, B 66, 656.

Babellons, B 60.
Baconers, B 452.
Bagnosz, -ouz, etc..., v. Guillermos, Johanans.
Baptista, v. Saynt Juhant Bautista.
Barbers, -r, v. Johan, Martinsz.
Barber, A 70.
Barlet, A 10, 22, 31; v. Peros.
Batardins, -insz, -in, Bast- de Gap, A 116, B 167, 276, 363, 558, 591.
Bausz, -x, -z, v. Agout.
Bautista, v. Saynt Juhant Bautista.
Bella Marchi, A 75, 110, 118, 155, 156, B 587, 592. — [Je n'ai pu identifier cette localité ni trouver aucun renseignement sur *lo fait de B. M.*; il semble qu'il s'agit d'une maison forte des environs de Grenoble servant de résidence au bailli de Graisivaudan.]
Bellins, v. Andrevonz.
Bellons, v. Bertholomeus.
Belmont, v. Amblart.
Belveir, -eyr, A 32, B 617, 632. — [Château delphinal dont

les ruines se voient encore au-dessus de la vallée de l'Isère (Beauvoir, ct. du Pont-en-Royans, arr. de Saint-Marcellin).]

Benastrua, -atrua Caleta, B 108, 153, 658.

Benatrua Czuqueta, B 204, 304.

Benatrua Doaday, B 43.

Benatrua Florenci, B 3.

Beneyt, v. Gilet.

Berartz Matheus, B 288.

Berarz, -rt Grindà, A 162, B 69, 230. — [Consul de Grenoble en 1355 (IAGCC 403).]

Beratz, v. Juhant.

Berbers, -iers, v. Jaquemons, Marcos.

Berjons, v. Guillermos.

Bernars, v. Juhansz.

Bernars Alamans, B 495

Bernars, -rtz, -rz Vachers, -iers, -ier, A 27, B 517, 557, 588.

Bernart Logo, B 231, 399, 424.

Berra, v. Payre.

Bertholomeus Bellons, B 553.

Bertholomeus, -ef, le poters, A 116, B 8, 73, 516, 557, 655.

Berton del Enfant, B 429.

Berton Magnin (li mollier), B 289.

Berton, le batars Martin Renout, B 170.

Berton Oriol, B 677.

Bertons Macars, B 397.

Bertons Villetz, v. Humbers.

Bertransz, -t, v. Guillermos.

Beugeys, v. Jacelmo.

Biatris (ly grossa),, B 3, 41, 175.

Bigot, v. Guillermo.

Bivef, B 458, 508, 531. — [Biviers, ct. de Grenoble Est; lat. *Biviacu*, cf. Dev. 137, 143.]

Blanc, -x, v. Guillermos, Johannans.

Blanc (doctor), B 234.

Bletinz, v. Franceys.

Blont, v. Guigon.

Boci, v. Eteven.

Bonet, v. Gononsz.

Bonevaus, v. Guillermon.

Boniels, -eus, v. Johans.

Bonpart, v. Peronet.

Boquet, v. Peron.

Bornolencs (els), B 213. — Rue tirant son nom d'une fa-

mille qui y possédait un hôtel; depuis, rue des Vieux Jésuites (Pilot, 35). [Le nom de *rue des Vieux Jésuites* date de vers 1697; *rue Jean-Jacques-Rousseau* sous la Révolution, puis de nouveau *Vieux Jésuites*, et enfin *Jean-Jacques Rousseau*, nom actuel (IAGCC 19).]

Borrel, v. Guigon.

Boson Grindà, B 123.

Botins, -n, v. Payre.

Botons, -onsz, -on, -ona, v. Ezilabels, Guillermos, Johaneta, Juhans, Lorenz.

Boudoyns, -uynsz, -uyn, v. Charlays Guillermon, Juhant.

Boyssat, B 672.

Boyssons, v. Johans.

Boysson, lo fauro, A 34.

Breches, B 427, 556.

Bregniz, v. Giroudon. — [Bernin, ct. de Grenoble Est, dans les actes latins du moyen âge *Bernino*, *Bregnino*, *Brinino*, *Brenigno*.]

Brions, v. Guillermos.

Briortz, -t, -z, v. Amblart, Guillermos.

Broceuz, Bru-, Bross-, Brocef, le retondare, lo retondor, -our, A 116, B 8, 139, 210, 487, 556, 587, 590, 659.

Brueyri (el batartz), B 556; v. Antonios.

Bruners, -er, v. Jaquémos.

Brus (le), coyraters, B 556.

Brusz, v. Thomas.

Buellari (la), B 95. — *Carreria Budellariae* dans un acte de 1318 (Pilot, 25), [rue des tripiers ou des charcutiers; lat. *botellus*, boudin, saucisse; *bueuz*, boyaux, à Vienne en 1276, Dev. 461; IAGDD 13, a. 1318: « rue dite *Budellaria, que tendit versus Insulam* ».]

Burletz, -et, B 81, 116, 126.

Byatris, li mollier de Breches, B 427.

Bysola, v. Johannons.

Cabat, B 33.

Caleta, v. Benastrua.

Carementrant, B 163; -tz, A 2. — [Carême-prenant (litt. entrant)].

Carementrant, v. Johaneta, Juhans, Perenon.

Careyma, A 103. — Carême.

Careymentrant, lo mayseller, B 95.

Cartona (ly), B 519.

Catalons Fontanata, B 402, 538, 553.

Catalons Meytrala, Metr-, B 59, 316, 553.

Catalons Veylleta, B 422.

Chabont, v. Michauz.

Chalendes, A 50, etc... — [Fête de Noël; lat. *calendas (januarias)*].

Chaleyns, -nsz, -n, v. Johans.

Chamberra, v. Payre.

Chaminaux, v. Johannonz.

Charà, v. Saynt Pere.

Chareti, v. Perenons.

Charella, v. Johanneta.

Chariol, A 84.

Charlays, A 118, 162, B 654, 656.

Charlays Bouduynsz, B 557.

Charreuz, B 56.

Chassonajo, A 18, 81. — Sassenage, ct., arr. de Grenoble; [v. Dev. 279, 453 et *Introd.* § 38.]

Chauneys, Chou-, Cho-, v. Chouneysa, Juhans, Roudons

Chirollat, v. Michaus.

Chissie, v. Rout.

Cholet, lo brochier, B 631.

Choneys, v. Chouneysa.

Chouchéyri, v. Peros.

Chouneys, v. Chouneysa.

Chouneysa, -ssa (rua), B 82, 136. — Rue Chenoise; *Calnesia*, *Chonnesia* dans les actes latins (Pilot, 26); cart. de s. Hugues, *Chaunais*, *Calnesius*, [nom d'une antique famille qui possédait la plus grande partie des terrains dont la rue en question était la voie principale (Prudh. 139); v. *Introd.* § 19.]

Cizerins, v. Hugon. — [« Cizerin ou Ciserin, famille de Montbonod (*sic*), où se trouve le fief du C. situé sur la commune de Corenc (*sic*) », actuellement propriété de M. Pilot, archiviste, [vendue par ses héritiers vers 1880]; famille tombée en quenouille vers 1500 (R. B. *Arm.*) Ce nom a probablement la même origine que *Sérézin*, ct. de Bourgoin, arr. de la Tour-du-Pin, et que *Sérézin*, ct. de Saint-Symphorien-d'Ozon, arr. de Vienne, pour lesquels les formes latines du moyen-âge *Cisariano*, *Cisiriano*, *Cesarino*, etc... (cf. Dev. 113, 114) postulent lat. *Caesarianus (fundus)*, propriété d'un nommé Caesarius; la métathèse apparaît vers 1150 au cart. des Ecouges, p. 97, *Ciresin*.]

Clara (ly), B 103.

Claret, v. Peron.

Clari, v. Guillermonz.

Clarmont (segnor de), A 22. [« Clermont, barons et vicomtes de Clermont en Viennois..., premiers barons du Dauphiné... Aynard de Clermont, s'étant reconnu vassal du dauphin Humbert II en 1340, reçut en compensation la vicomté de Clermont en Trièves, les titres de connétable et de grand-maître héréditaire du Dauphiné ». Ancêtres des Clermont-Tonnerre (R. B. *Arm.*)].

Clays, v. Aymo, Franceys, Juhansz, Marchis, Tibausz. — [Claix, ct. de Vif, arr. de Grenoble.]

Clemenci (li), B 484.

Clocheyrons, B 125, etc...

Clotra (la, tres, tres la, de rere la), A 2, 38, 50, 106, B 3, 480; tres Clotran, B 211. — Cloître et rue derrière le Cloître, rues des Prêtres et de l'Ecu actuelles (Pilot, 35). [D'après une communication de M. Prudhomme, les expressions *tres Clotra, tres la Clotra, tres Clotran* désignent la rue Très-Cloître actuelle. La rue Pasteur actuelle est un morceau de l'ancienne rue des Prêtres; la rue de l'Ecu, qui allait de la rue des Prêtres à la petite place de l'Ecu, voisine de la place Notre-Dame, a disparu lors des nouvelles percées autour de cette dernière place.] Porta de rere, de tres la Clotra, entrée de la rue Très-Cloître actuelle (Pilot, 13), [porte nouvelle, construction terminée en 1340 (Prudh. 178)].

Collareta (ly), B 450.

Comers, v. Guigon.

Comers (dels, ceusz de), A 37, 43, 106; v. également Monfortz. — [Famille possessionnée à Commiers (Saint-Georges et Notre-Dame de Commiers, ct. de Vizille, arr. de Grenoble). Il s'agit probablement d'un désordre provoqué par la rivalité de ces deux familles. Sur un désordre postérieur (1354) provoqué par le doyen Hugues de Commiers, v. Prudh. 210.]

Concepsion de Notra Donna, B 550.

Conos (dels), B 488; v. Lantelmon.

Corcoyllons, B 151.

Corders, v. Andreus, Juhans.

Corp, v. Johannon, Johansz. — [Corps, ct., arr. de Grenoble; v. *Introd.* § 34.]

Cors de Def (festa de), A 27. — Fête-Dieu, [litt. fête du corps de Dieu.]

Coyta (la), B 44.

Croys (festa de la), A 20. — Fête de l'Invention de la sainte Croix (3 mai).

Croys de setembro (festa de la), B 648. — Fête de l'Exaltation de la sainte Croix (14 septembre).

Czup, v. Falconons, Giraut.

Czuquet, v. Felipos, Margarons.

Czuqueta (la), B 185; v. Benatrua, Margaron.

Dalmàs, -x, A 86, 155.

Davaygnas, B. 448.

Def, v. *Lex.*, amor.

Def (festa), A 70. — Fête-Dieu.

Doaday, v. Benatrua.

Domenetz, B 3.

Domengeta, teyssaris, B 438.

Drey, v. Guigon.

Dreyns, v. Henris.

Druetz, A 77, B 192.

Druetz, -et de Losana, A 134, B 2, 162, 552, 556, 617, 641, 656. — [Sans doute le *Drevet de Betens dit de Losane* mentionné comme consul de Grenoble en 1311 dans IAGBB 214, cf. CC 403, *Drevet de Losane* consul en 1352.]

Druetz, -et Rollant, A 77, 116.

Durant, lo pechour, B 589.

Duranz, le baconers, B 445.

Dya, v. Jaquemet; [v. *Introd.* § 36.]

Echeles, v. Peros. — [Prob. les Echelles, au confluent des deux Guiers, dans les montagnes de Chartreuse.]

Elmoys, v. Guillermo.

Enfant (del), v. Berton et *Lex.*, effant.

Engis, v. Gout. — [Engins, ct. de Sassenage, arr. de Grenoble; v. *Introd.* § 26.]

Epinon, B 552, 657.

Erbeys, v. Guillermos. — [Herboys, ct. de Grenoble Sud.]

Esson (maladeyri d'), A 92. — Esson est le nom du coteau au pied duquel est bâtie Grenoble (Pilot, 10), [c.-à-d. le mont Rachais; sur la fondation de la maladrerie, v. Prudh. 86.]

Esteven, Et- del Res, grant jujo, A 87, 91, B 576, 621, 632, 646. — Juge mage du Graisivaudan; peut-être est-ce un ancêtre de la famille des Rois, qui possédait Passins (ct. de Morestel, arr. de la Tour-du-Pin) au XVIe s. (R. B. *Arm.*)

Esteven Perela, grant jujo, A 4.

Eteven, -nt Boci, B 23, 457.

Etevenet Vacher, A 116.

Etevenins, -isz, -iz, Teveninz, -in de Losana, A 116, 118, B 11, 122, 218, 331, 556, 598, 605, 607, 656.

Etevenons, -n, Tevenon de Goncelin, A 7, 80, 163, B 560, 686, 688-690. — [Paraît être le fermier du four banal.]

Etevenonz Aillers, B 136.

Etevenz Garcins, B 19.

Eurarda (li), petoressa, B 416.

Eyguier del commun (l'), B 398. — Passage de l'E., ou de Saint-Jean (Pilot, 17), [voisin de l'église de ce nom, v. Saynt Juhant; tirait probablement son nom (lat. *aquariu*) du voisinage d'un petit port sur l'Isère.]

Eymar, v. Aymar.

Eymonetz, -t, v. Aymos.

Eynart, v. Peron.

Ezilabels, Heiz- Boton, -ona, B 3, 459.

Falavel, v. Guigon, Raymont.

Falconons, -sz, -on Czups, -p, B 30, 468, 496. — [IAGBB 214 mentionne un *Falconet Czupi* comme consul de Grenoble en 1297; CC 403 *Falque Czupi* consul en 1291, *Falconet Czuppi* consul en 1303.]

Fayssi, v. Guigos.

Fayssos, v. Franceys, Ugon.

Fayssoza (la), B 620 [semble désigner un cru renommé, v. *Lex.*, leverent].

Felipos, -on Czuquet, B 557, 654.

Felipos Teta, pellicers, B 97.

Fer, v. Peros.

Fiartz, -z, v. Peros.

Fiartz de sus lo pont, A 116.

Filos, de Vif, A 54, 132. — [Prob. le même que *Phisosus de Vif* cité comme conseiller du bailliage de Graisivaudan en 1336 par Prudh. 181, n. 1, d'après Valb. II, 320.]

Fioleta, v. Johanneta.

Flandin (rua), B 280, 476, 508, 531, 671; v. Reflandin. — Rue allant de la *Mèyna* à la *Payrolarì*, aujourd'hui rue des Clercs (Pilot, 28). [Les aboutissants indiqués par Pilot ne correspondent pas à la rue des Clercs, mais à la rue Valbonnais actuelle.]

Florenci (ly), B 101; v. Benatrua.

Fluri, v. Guigon.

Fontanat (mayson), B 518.

Fontanata (ly, la), B 3, 34; v. Catalons.

Fontanes, v. Aymar. — [Fontaines, ct. de Sassenage, arr. de Grenoble.]

Fontanis, v. Juhan. — [Fontanil, ct. de Grenoble Nord; *de Fontanilibus*, Valb. I, 66, a. 1292; v. *Introd.* § 25. — Il y a encore un *Fontanieu*, comm. d'Allières-et-Risset, ct. de Vif, arr. de Grenoble.]

Fotions, v. Hugos.

Franceis, -eys Andref, A 136, B 485, 651, 669. — [Semble d'après A 136 avoir été consul en 1337.]

Franceys Bletinz, B 375.

Franceys de Clays, A 51.

Franceys de Goncelinsz, B 151.

Franceys de Revel, B 624.

Franceys de Vennon, clers, fils de l'enperour. F 447, 521.

Franceys Fayssos, B 90, 215, 488.

Franceys, lo sarralliour, A 35.

Franceys, mercers, A 116, B 38, 587.

Franceys Motardin, B 640.

Franceys, seller, A 116, 118

Fromens, -z, -t, v. Hugos.

Galiot, lo poter, B 671, 673.

Gap (de), v. Batardinsz, Jaymet. — [Gap, Hautes-Alpes.]

Garcins, -sz, -n, v. Etevenz, Peros.

Garillans, v. Johans.

Garin, v. Juhan.

Garner Chavaller, B 21, 36. — [Notaire exerçant en 1318 (IAGDD 13)].

Geneveys, v. Guillermos, Maricta.

Geneveys, B 663. — Genevois, comté de Genève.

Genton, v. Guillermet.

Gerrassons, -szonsz, l'ecofers, B 132, 348.

Gerrat, v. Juhant.

Geyri, A 148, B 170, 613, 648.

Gilet Beneyt, B 40, 42, 94.

Girardins Malsepren, B 536.

Girartz, v. Johansz.

Girartz, -rz Lnzena, B 408, 488, 553.

Girauda, qui fut mollier Giraut Czup, B 264, 500.

Giraus, -t, v. Peros.

Giraus Peyllars, A 162. — [Prudh. 161 n. 4 cite un *Giraud Peylliard*, bourgeois de Grenoble, grand trésorier du dauphin Guigue VIII en 1326, sans doute le même que *Giroudon Pel-*

liard cité p .181 n. 1 comme conseiller du bailliage de Graisivaudan en 1336 et que *Giraud Peylliard* cité comme consul de Grenoble en 1321 dans IAGBB 214.]

Giraut Czup, B 464.

Giroudon de Bregniz, A 56, 78. — [Consul en 1345 (IAGBB 214)].

Girout, de sus lo pont, A 116, 118; v. Guillermo.

Goncelin, -nsz, v. Etevenons, Franceys. — [Goncelin, ct., arr. de Grenoble.]

Gonon Motetz, B. 611. — [Le même que Hugos Motetz?].

Gonon Tricout, B 587.

Gonons de Venci, B 553.

Gononsz Bonet, de Valenci, B 231.

Gononz Aclarz, n'Aclars, B 474, 553.

Gout d'Engìs (lo nevon de), B 602.

Granatarì (la), B. 98. — Rue du Marché aux grains, était près de la place aux Herbes actuelle (Pilot, 32).

Granjons, -n, ecofers, B 3, 24, 587

Grantz, v. Juhansz.

Graynòvol, Greyn-, Greygn-, A 1, 3, etc..., B 1, 2, etc... — Grenoble. — [Lat. *Gratianópole* > * *Graysnòvol* > *Graynòvol*, § 22, *Jaymet*) et maintien de la première posttonique (*Introd* etc..., avec chute de la voyelle prétonique immédiate (*Introd* §§ 20, 31); pour la chute de *-s-* et les graphies *-ay-* et *-ey-*, *-n-* et *-yn-* v. *Introd.* §§ 23, 13 *in fine*, 11.]

Graysivodan, Greys-, A 136, 146, etc... — Graisivaudan. — [Le mot très long *Gratiànopolitánu* a, pour des raisons à la fois phonétiques et sémantiques, un deuxième accent d'intensité que je note ici par *à. -iàn-* > *-ièn-* > *-ìn-* (*Introd.* § 8), sonorisation des consonnes intervocaliques, chute de la voy. prétonique immédiate et de la finale : * *Graysìnovoldán*. Dissimilation au degré *zéro* de *-n-* par *-n* et du premier *-o-* par le second : * *Graysivoldan* ; *ol* > [*our* > *u*], écrit *o* (*Introd.* §§ 15, 16) : *Graysivodan* (Lap. 6 1-662 *Grisivoudan*, avec assimilation des deux prétoniques du commencement du mot) ; pour *Gray-* ou *Grey-*, v. *Introd.* § 13 *in fine*].

Grinadàs, -à, v. Berarz, Boson, Guillermo, Guionet, Matheus, Peros. — Famille noble qui possédait le château du Molard (Corenc, ct. de Grenoble Est) et qui a fourni plusieurs consuls à Grenoble; éteinte depuis le XVIe s. [Son nom est souvent francisé en *Grinde*, mais à tort : d. *Grindas*, o. *Grinda*, comme *Pilas* — *Pila*, correspondent à lat. *-atus* — *-atum*, vfr. *-és* — *-é*.]

Grivellins, -sz, v. Guigonet.
Gualiotz, le futers, B 556.
Guanarret, B 439.
Guers, v. Juhant.
Guersa (li), peytoressa, B 228. — Prob. la femme de Juhant Guers.
Guifreys de Riorter, B 176.
Guigon Alaman, B 213.
Guigon Blont, B 299, 370, 436.
Guigon Borrel, jujo cominal, B 228, 288, 600, 603. — Juge de la cour commune en 1330-1332, conseiller de Grenoble en 1345.
Guigon de Comers, A 124.
Guigon de Vaunaveys, B 223. — [Jurisconsulte, conseiller de la ville en 1322 (IAGBB 214).]
Guigon Drey, A 152, B 76, 588.
Guigon Falavel, B 576. — Juge de la cour commune en 1318, [cf. IAGFF 223], conseiller des dauphins de 1298 à 1345. Sa famille, originaire de Chatte, ct. de Saint-Marcellin (cf. cart. des Ecouges, p. 81, a. 1104, *Falavella de Casta*), s'éteignit au XVIe s. — [IAGAA 10, 14 le mentionne comme prêtant serment de juge de la cour commune en 1307 et exerçant encore cette fonction en 1316.]
Guigon Fluri, B 37.
Guigon Orsel, A 145.
Guigon Ubout, B 220, 336, 353. — [IAGCC 403 mentionne un *Guigue Uboud* comme consul en 1303.]
Guigonet de Grivellins, -sz, A 106, B 556. — [Consul en 1359 (IAGBB 214).]
Guigonet, le sanare, B 246.
Guigoneta Serra, B 472.
Guigos, depachare, B 65.
Guigos Fayssi, B 171.
Guigos, -o, -on, -onsz, -onetz, -onet Tosquan, Toq-, A 1, 32, 83, 108, 133, B 2, 239, 552, 586, 640. — Conseiller delphinal en 1340, auditeur des comptes delphinaux en 1344 (cart. de S. Robert, p. 40), [consul en 1338].
Guillermet Genton, A 118.
Guillermo Bigot, B 64, 134, 385.
Guillermo, chapus, B 589.
Guillermo de Moyrenc, B 545.
Guillermo de Seynt Imer, A 118.
Guillermo Elmoys, B 3.
Guillermo, -on Girout, B 265, 543, 558.

Guillermo Grindà, A 126, B 32, 649. — Conseiller du dauphin Jean en 1310 (cart. de S. Robert, p. 26). [IAG mentionne à diverses reprises un *Guillaume Grinde*; d'après les dates, il ne peut pas s'agir d'un seul et même personnage: consul en 1281, CC 403; juge de la cour commune en 1295, CC 452; jurisconsulte, conseiller de la ville en 1297, BB 214; conseiller du bailliage de Graisivaudan en 1336, Prudh. 181 n. 1.]

Guillermo, lo carnasser, B 630.

Guillermo Ulmey, B 433.

Guillermon Bouduyn, B 640.

Guillermon de Bonevaus, B 524.

Guillermona (ly), petoressa, B 151.

Guillermons Ros, B 44.

Guillermonz Clari, de Valenci, B 233.

Guillermos Berjons, clers, B 300.

Guillermos, -on Bertransz, -t, B 105, 657. [Consul en 1345 (IAGBB 214).]

Guillermos, -on Blanc, -x, B 183, 238, 546, 590.

Guillermos Botonsz, B 381.

Guillermos Brions, B 112.

Guillermos, -onsz, -on de Bagnoutz, -ouz, -iousz, -ioutz, -iouz, -out, A 116, 118, B 1, 91, 325, 492, 574, 591, 658. — *De Balneolis, de Bagnolibus*, consul en 1315, [1339 et 1340, nommé *de Barneolis* dans IAGBB 214.]

Guillermos, -o, -on de Briort, -tz, chatellan de Greygnòvol, A 13, 43, 99, 156, 160.

Guillermos, -on d'Erbeys, ecofers, B 121, 558, 589.

Guillermos de l'Armona, A 76. — [Tirait prob. son nom de l'*aumône* ou hôpital dont on attribue la fondation à saint Hugues, v. Prudh. 86.]

Guillermons, -ons, -onz, -on Geneveys, A 1, 54, 83, 158, B 557, 586, 592, 640, [consul en 1338].

Guillermos, -o, le teyssare, le teyssire, lo teyssour, B 219, 262, 558, 588.

Guillermos Lotos, B 209, 329, 501.

Guillermos, -o, -on Pilàs, -à, A 74, B 558, 695. — De la famille d'Humbert Pilà, fut quatre fois consul de 1345 à 1376, [not. en 1345 (IAGBB 214).]

Guillermos, -ons Ravannàs, Rev-, B 99, 313, 557.

Guions (le), -onsz, -os, -on (el), A 111, 116, 118, B 206, 325, 542, 610.

Guionet Grindà, -às, notario, B 65, 114, 558, 588, 590. — [Consul de Grenoble en 1355 (IAGCC 403).]

Guis, Guionet de Meolans, -sz, B 112, 177, 321, 591.

Heizilabel, v. Ezilabels.

Henris de Dreyns, B 648. — Maitre d'hôtel de Guigue VIII en 1331, châtelain de Bourgoin en 1341, puis de la Tour-du-Pin; famille éteinte au XVIe s. (R. B. *Arm.*, *Dreus* ou *Drene*).

Henris, -i Richart, B 593, 688.

Hugon, -onons, -ononz Aclartz, -rs, -atz, B 14, 55, 658.

Hugon, mercer, B 417.

Hugononz Mateus, B 382.

Hugos, -on de Cizerins, A 104, 129, 134, B 591, 640.

Hugos Fotions, B 146.

Hugos, n'Ugos, -on Fromens, -z, -t, B 208, 499, 589, 640, 642.

Hugos, -onet Julians, -yans, -yonsz, B 273, 317, 333, 357; [v. *Introd.* § 16 *in fine*.]

Hugos, -o, -on, n'Ugon Motetz, -t, Mothet, A 118, B 1, 2, 61, 552, 558, 574, 616, 617, 640, 642, 652, 658, 679. — Notaire, six fois consul de Grenoble, [notamment en 1339-1340.]

Humbers de Viref, B 556.

Humbers, -t, Bertons, -n Villetz, -t, A 116, 162, B 164, 553, 588. — [Conseiller du bailliage de Graisivaudan en 1336 (Prudh. 181 n. 1).]

Humbert Pilà, B 239, 314, 368. — Secrétaire et chancelier d'Humbert II. Sa famille, originaire de la Buissière (ct. du Touvet, arr. de Grenoble), s'éteignit au XVIIe s.

Ila (porta de l'), A 17, 19. — Porte détruite par Lesdiguières lors de l'agrandissement de l'enceinte en 1591.

Ila de les moynes, B 141. — [Ile des religieuses (lat. * *monias* pour *monachas*)], *insula monialium* dans les actes latins, avec une maison appartenant aux religieuses de l'abbaye des Ayes (Pilot, 25), fondée au XIIe s. par la dauphine Marguerite à quelques lieues de Grenoble (Prudh. 98); ce nom désignait le quartier dont la *rua Chouneysa* était la voie principale (Prudh. 139).]

Jacamons Tardys, B 557.

Jacelmo, Jass - Beugeys, A 3, 47, 102.

Jaco, lo lumbart, B 654; [v. Jaquemet de Dya.]

Jacos, nyes, le nyes, Jaco, lo nevon Jaquemet Lapo, A 116, B 324, 558; [v. Jaquemet de Dya.]

Jaquemet de Dya, B 155, Jaquemetz, -et Lapos, -o, -ol,

A 116, B 233, 252, 310, 324. — [Ce paraît être un seul et même personnage; les formes diverses de son nom de famille ou surnom postulent un it. *Làpolo* ou *Làppolo*. Les passages suivants de Prudh. peuvent se référer, d'après la date des événements et les fonctions occupées, soit à lui, soit à son neveu *Jaco*, soit à *Jaco, lo lumbart* (on pouvait confondre les Lombards avec les Florentins) : p. 119 n. 3, *Jacques Lapol, de Die*, cité comme possédant en 1340 les ports et pontons de Grenoble; p. 151 n. 1 : « Les deux premiers contrôleurs » (de l'orfèvrerie, ordonnance rendue en 1318 par le dauphin Jean II et l'évêque Guillaume de Royn) « furent Jacquemet Lappe, lombard, et Jacquemet de Saint-Martin, bourgeois de la ville »; p 160 n. 1 : « Le 7 février 1327, Humbert Claret, garde des monnaies du dauphin, assisté de Jacques de Die dit Lappe..., reçoit livraison des monnaies d'argent... »; p. 163 : « Parmi les conseillers de Guigue VIII se trouvait un banquier florentin nommé Jacques de Die dit Lappe. Ce financier, qui jouissait à Grenoble d'une grande réputation d'intégrité (il avait été nommé en 1318 contrôleur de l'orfèvrerie), donna le 13 janvier 1329 une maison et un jardin aux pauvres de la ville pour servir d'asile aux nombreux mendiants qui y sollicitaient la charité publique. Il associa sa femme à cet acte de bienfaisance et se réserva sa vie durant la nomination du directeur du nouvel hôpital placé sous le vocable de saint Jacques, patron du fondateur »; p. 179, « le florentin Jacques de Die dit Lappe », trésorier général chargé de centraliser les revenus delphinaux, premier titulaire de cet office créé par Guigue VIII; p. 185, *Jacquemet de Die dit Lappe* nommé auditeur des comptes le 6 avril 1340. *Jacobo de Dya dicto Lappo* dans un acte de 1337, Valb. II, 333. IAGAA 17, 18 février 1318, lettres patentes de l'évêque et du dauphin : les consuls surveilleront les orfèvres et feront estampiller les matières d'or et d'argent travaillées; les poinçons sont remis à la garde de Jaquemet Lappe, lombard, et de Jaquemet de Saint-Martin, consul.]

Jaquemon, essarter, A 24.

Jaquemons Berbers, B 418.

Jaquemons, -on de Seynt Martin, B 258, 358, 589, 632. — [Contrôleur de l'orfèvrerie en 1318; v. Jaquemet de Dya.]

Jaquémos, -o Bruners, -er, B 576, 648. — Professeur de droit à l'Université de Grenoble, conseiller delphinal en 1340, chancelier du Dauphiné en 1344 (cart. de S. Robert, p. 40); un des plus habiles et des plus fidèles serviteurs d'Humbert II;

mort en 1348. Cf. *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1, 263, *Notice sur Jacques Brunier*.

Jarria, v. Peron. [Jarrie, ct. de Vizille, arr. de Grenoble.]

Jasselmo, v. Jacelmo.

Javella, v. Juhansz.

Jaymet de Gap, B 102, 104. [Consul de Grenoble en 1321 (IAGBB 214).]

Jeymens del Ros, jujos cuminaus, B 668.

Jeymonz Lardos, B 141.

Joannon Garin, v. Juhan.

Johan Albert, B 669.

Johan, -annon Barber, A 20, 28, 39, B 659.

Johan, -nt, Juhant, Johannon de Monbonout, A 116, 118, B 154, 188, 589.

Johan, -annons, -nsz Pellarz, Peyllarsz, -rt, -rtz, A 162, B 180, 181 374, 497.

Johan, -annon, Juhan Pic, A 45, 61, 69, B 618, 644.

Johan, -nt, Joannon, Juhant, seller, B 119, 148, 178, 182, 283, 482. — [Mgr. Devaux lit aïnsi, mais on peut penser aussi qu'il s'agit du *Jean Seyllier* cité par Prudh. 161 n. 4 comme grand trésorier du dauphin Guigue VIII en 1326, probablement le même que *Jean Sellerii* cité comme consul de Grenoble en 1322 dans IAGBB 214.]

Johanans de Bagnosz, B 118.

Johaneta Botona, B 3.

Johaneta, ly mollier Juhan Carementrant, B 271.

Johanneta Charella, B 431.

Johanneta Fioleta, B 611.

Johanneta Luyseta, B 523.

Johannetan Ubouda, B 433.

Johannon de Corp, v. Johansz.

Johannon Rochi, B 677.

Johannon Rofet, -ffet, Roufet, A 75, 85, 86, B 666.

Johannon Romanet, B 443.

Johannona (la), A 116, B 3, 592, 659.

Johannona (ly), sounéyri, B 471.

Johannons Bysola, B 460.

Johannonz Chaminaux, B 430.

Johans, -t, Juhans Boniels, -eus, A 162, B 558, 590.

Johans Boyssons, B 280, 457.

Johans, -an, Juhansz Chaleyns, -nsz, -n, B 93, 556, 557, 657.

Johans de Lian, peytre, B 553.

Johans Garillans, B 549.

Johans, le panaters de monsegnor lo dalfin, B 256, 322.

Johans, Ju-t Vilans, -n, chatellans, B 642, 668.

Johansz, -annon de Corp, A 48, 91, 116, B 259, 622. — *Johanni de Corvo* (Doc. II, 24); prieur des FF. Prêcheurs, [appelé pour cette raison *evesque dels Preiours*, v. ce dernier mot], confesseur d'Humbert II, successivement évêque de Tinia et de Tibur (Tivoli), chancelier du Dauphiné (Valb. II, 292, 359).

Johansz, Ju-s Girartz, B 415, 483.

Johansz Parcher, B 556.

Johant, Ju-t de Laval, notario, B 624, 662.

Johant, pellicer, B 490.

Jorjo, l'ecrivan del grant jujo, B 669.

Jorjon, v. Peron.

Juda, Jude, v. Symon.

Juhan, -t Armuet, corrier de Saynt Andref, B 593, 641.

Juhan, Joannon Garin, del Fontanìs, A 54, 131.

Juhan Mathef, encurà de Bivef, B 531.

Juhan Planter, A 140.

Juhannans Blanx, B 50.

Juhannon della Peréyri, B 456.

Juhans Botons, B 395.

Juhans, -sz, Johanon Carementranz, -nt, A 118, B 236, 558, 656, 677.

Juhans, -nz, -nt, Johannon Chauneys, Chou-, Cho-, B 16, 96, 120, 171, 266, 372, 400, 649, 660.

Juhans Corders, clers de Saynt Andref, B 391.

Juhans, Johannon de Losana, A 9, 94, 118, B 557. — [Consul en 1352 (IAGCC 403).]

Juhans (maytre), Johan, -nt, le codurers, B 411, 532, 557, 657.

Juhans, -nz, Johannon Routz, A 116, 118, B 75, 557.

Juhansz Bernars, clers de Saynt Andref, B 250.

Juhansz de Clays, B 265.

Juhansz Grantz, B 200, 514.

Juhansz Javella, B 280.

Juhant Atayna, B 424.

Juhant Beratz, chatellan, B 600.

Juhant, Joannons Ubout, B 558, 589. — [IAGCC 403 men--nz, -n, B 82, 312, 347, 501, 632, 652. — [IAGBB 214 mentionne un *Jean Baudoin* comme consul de Grenoble en 1296; même nom de consul en 1303, 1307 et 1351, CC 403.]

Juhant del Vilar, metral de Saynt Lorenz, B 582.

Juhant Gerrat, B 538.

Juhant Guers, B 589.

Juhant, mercer, B 256.

Juhant, Johannons, -nz, -on, -onsz Bouduynsz, -uyn, -oyns, tionne un *Jean Uboud* comme consul en 1282.]

Juhanz de Soyon, de Valenci, B 260.

Julians, -yans, -yonsz, v. Hugos.

Lancelot, lo badel, A 24.

Lantelmons, -on Argoutz, -z, -t, A 162, B 45, 74, 86, 556, 640.

Lantelmon Conos, -o, A 33, 118, 125, B 19, 46, 81, 173, 640. — Consul en 1327, vice-châtelain de Grenoble en 1320.

Lapos, v. Jaquemet.

Lardos, v. Jeymonz.

Later, v. Antonio.

Laval, v. Johant.

Lay, v. Peros.

Leuczonet d'Avalon, A 36, 121.

Lian, v. Lyan.

Limosins, Ly-nsz, Li-gin, A 116, 118, B 299, 336, 558, 588, 656.

Logo, v. Bernart.

Lorensz Motet, B 84, 144.

Lorensz, -z Alarz, -sz, B 142, 229.

Lorenz Boton, B 36, 71.

Lorenz, mayners de Berton Villet, B 53.

Losana, v. Druetz, Etevenins, Juhans. — Famille Betens, dite de L., dont deux membres, Druetz et Juhans, furent plusieurs fois consuls de Grenoble.

Lotin, v. Payre.

Lotos, -o, v. Guillermos, Martins.

Louben, v. Peron.

Lous (le), Lou (del), B 52, 324, 367.

Luyseta, B 143; v. Johanneta.

Lyan, Li-, A 93, B 553, 595; [v. *Introd.* § 16 *in fine*.]

Lymogin, Lymosinsz, v. Limosins.

Macars, v. Bertons.

Magninz, -in, etc..., v. Antonios, Berton, Peros.

Magniz (jóta los), B 262, — [paraît désigner une situation près de l'hôtel de la famille Magnin, cf. els Bornolencs.]

Malconseyl, -coss- (Banc de), A 44, B 91, 473. — La place aux Herbes actuelle était appelée *Malconseyl*, a-t-on dit, par suite d'une révolte populaire au XIIIe s.; mais le nom se trouve dès le XIe (cart. de Domène, p. 35). [Il s'y tenait déjà un marché au moyen âge: *de locatione bancharum Mali Consilii*, Valb. I, 130 (année 1310).]

Mallen Atayna (ly moyller), B 435, 657.

Malsepren, v. Girardins.

Mantonna, A 116, 118, B 128, 557, 592, 654.

Marc, v. Payre.

Marchis de Clays, B 641.

Marcos Berbiers, B 66, 137, 453.

Mare (della), v. Peron; cf. Enfant.

Margarita, -an d'Avalon, A 6, 121. — Mère de Leuczonet d'Avalon.

Margaron Czuqueta, B 654.

Margarons, li filli de Mayllet, B 449.

Margarons, ly mollier Johannon Romanet, B 443.

Margarons Maylleta, B 473.

Margarons, paticéyri, B 442.

Margason d'Oysens, B 382.

Marieta de Geneveys, B 453.

Martin, B 685; v. Peron.

Martin Renou, A 32, 81, 118, 136. — [Semble d'après A 136 avoir été consul en 1337. Peut être le même que Martinsz Ranoutz.]

Martins, -sz, -in Lotos, -o, B 3, 87, 312, 497, 557, 589, 654,

Martins, -sz, -in Ranoutz, -t, B 1, 2, 97, 202, 349, 557, 574, 632, 652. — [Consul de Grenoble en 1339 et 1340; cf. IAGBB 214.]

Martins, -in Tenayls, -l, B 48, 591.

Martinsz, -in Barbers, -er, B 212, 394, 640, 642; ly her Martin Barber, B 339, 449, 556.

Martinsz, le teyssire, B 527.

Matef, -eus, v. Matheus.

Mateva (la), B 254.

Matheus, -ef, v. Andrevon, Aymos, Berartz, Hugononz, Juhan.

Matheus, -teus, -tef Grindà, B 104, 263, 558, 590.

Matheus, le lombarz, B 13.

Matheuz Vachers, B 115.

Maufous (le), clers, A 155; v. Dev. 242, 261.

Maydelena, Mou- (festa de la), B 317, 319. — Fête de

sainte Marie Madeleine (22 juillet).

Maylet, B 449.

Maylleta (ly), B 79; v. Margarons.

Menors, B 631, -orsz, A 17, -ours, B 2. — Frères Mineurs ou Cordeliers, établis à Grenoble dans la première moitié du XIIe s. Ce n'est qu'en 1401 que fut construite la première maison commune, appelée la Tour de l'Ile; pendant le XIVe s. les élections et les assemblées consulaires eurent lieu dans la salle capitulaire des Cordeliers (Pilot, *H. mun.* I, 81). L'emplacement de leur couvent correspond à une partie de la citadelle actuelle (1843, Pilot, 25); *a rua Chonnesia versus fratres minores* (Pilot, 25). A partir de 1401, on se réunit tantôt à la Tour de l'Ile, tantôt aux Cordeliers, au moins jusqu'aux premières années du XVIe s. [Prudh. 485, 486 présente les faits d'une façon un peu différente et sans doute plus exacte: « Depuis que la charte coutumière de 1242 leur avait permis de s'assembler pour délibérer sur les affaires communales, les habitants de Grenoble avaient adopté... différents lieux de réunion. Avant la fin du XIVe siècle, ils n'avaient pas d'hôtel de ville spécial et se réunissaient dans le réfectoire des Cordeliers. Dès le commencement du XVe siècle, la tour de l'Ile devint la maison commune et elle conserva cette affectation jusqu'en 1591, époque à laquelle Lesdiguières la transforma en citadelle ». Cette citadelle est aujourd'hui la caserne Vinoy.]

Meolans, -sz, v. Guis. — [Meylan, ct. de Grenoble Est, *Meolano*, *Meiolano*, *Mediolano* dans les actes latins du moyen âge, nom d'origine celtique comme *Milan* en Italie, qui a la même forme en latin.]

Mermet, chambrer de l'evesque, B 647.

Mermet, lo marechauz, B 476.

Mermet (ly filli), B 476.

Metrala, v. Catalons.

Mey Carema, A 5. — Mi-Carême.

Mèyna (rua), A 48, 50, 109, etc... — *Rua Media* (mais *mèyna* représente phonétiquement *mediana*, Dev. 113) mentionnée en 1278, plus tard rue Brocherie (Pilot, 27), c.-à-d. des brochiers, fabricants de broes, boisseliers; [v. *Introd.* § 36].

Mèyna (charreyreta de la rua), B 612. — [Peut-être la petite impasse Brocherie, voisine de la place Notre-Dame.]

Meytrala (ly), B 437; v. Catalons.

Michalon Vilar, B 641.

Michalons Sinars, B 26.

Michaus, -al Chirollat, B 424, 556, 557, 657.

Michausz, -al Quinsons, -czons, -czon, A 108, B 164, 270, 539, 553.

Michauz, -sz, -al de Chabont, B 3, 29, 133.

Michel Oudenont, B 60.

Micheus, -el Vachers, -er, A 84, 116, B 557.

Micheuz, -el de Sesana, A 136, B 334. — [Conseiller delphinal en 1340 (Prudh. 185). Semble d'après A 136 avoir été consul en 1337.]

Molar, v. Peron.

Monbonout, v. Johan. — Montbonnot, ct. de Grenoble Est; *Castrum Montis Bonoudi* (Doc. II, 69).

Monfleuri, B 626, 643. — Montfleury, près de la Tronche, ct. de Grenoble Est; *Castrum Montis Flariti* (Doc. II, 69), château delphinal dont Humbert II, en exécution du testament de Guigue VIII, fit remise en 1342 aux FF. Prêcheurs pour y installer un couvent de Dominicaines (Prudh. 190, 191).]

Monfortz, -t, A 37, 43, 106. — [Seigneurs de Montfort lès Crolles en Graisivaudan: famille tombée en quenouille à la fin du XVe siècle (R. B., *Arm.*) — V. Comers.]

Monmelian, B 398. — [Montmélian, ct., arr. de Chambéry, Savoie.]

Monvinos, v. Peros.

Motardin, v. Franceys.

Motetz, -t, v. Gonon, Hugos, Lorensz.

Moudelena, v. Maydelena.

Moyrenc, B 626; v. Guillermo. — [Moirans, ct. de Rives, arr. de Saint-Marcellin: à l'époque romaine *Morginum*: les formes en *-enc-*, qui apparaissent à la fin du XIe s. (cart. de s. Hugues, *Moirenco*, p. 75, 85), postulent lat * *Morgincum* avec substitution de suffixe.]

Mura (la), v. Peros. — [La Mure, ct., arr. de Grenoble.]

Nampions, maysellers, B 558.

Notra Donna de marz, B 187 (fête de l'Annonciation); — de meyoutz, -t, A 87, B 344, 349, 354 (fête de l'Assomption); — de setembro, Nativita de —, B 31, 379, 381 (fête de la Nativité de N.-D.); clotra —, A 50, de —, B 423; placi de —, B 79, 422; universarios de —, B 57, 161, 301, 323, 358, 377, 506; v. *Lex.*, universarios. — [Ms. *Danna*, B 344, est d'accord avec *donna*, dame, forme constante chez les écrivains grenoblois du XVIIe s., v. Lap. 117, 12^15^, 141, 498, 1007].

Nova (rua), B 671. — Rue Neuve des Clercs (gens de loi), la même que la *rua Flandin* (Pilot, 34).

Oriol, v. Berton.

Orsel, v. Guigon.

Oudenout, v. Michel.

Oysens, v. Margason. — [Oisans, ou le Bourg-d'Oisans; lat. *Ucenos*, au XIVe s. *Oysencium* (cart. de s. Hugues, 272); v. Dev. 260, n. 1.]

Pallat, v. Perretz.

Paqua (li, la), mollier de Quorton, B 3, 15, 145.

Paques, A 63, 64, etc... — Fête de Pâques.

Parcher, v. Johansz.

Paris, B 611.

Payre, Piero Botins, -n, le chambare, lo chambour, A 118, B 557, 654, 655.

Payre, Peros Berra, Chamberra, de Valenci, B 194, 222, 378.

Payre, le picolers, B 557.

Payre, Peros Lotin, alberjare, B 251, 318, 611.

Payre, Pey- Marc, apotecario, A 116, 118, B 471, 595.

Payrolar (la), B 46, 73, 509, etc... — Rue des chaudronniers (v. Dev. 128, n. 6); aujourd'hui rue Barnave.

P. de Tornon, mercers, B 558.

Pellarins, v. Antonios.

Pellarz, v. Johan.

Pendecosta, A 25, 68, etc... — Pentecôte.

Pere, v. Saynt Pere Charà.

Perela, v. Esteven.

Perenon, etc..., v. Peros.

Perenon Carementrant, B 512.

Perenons, -onsz, -onons Chareti, B 39, 70, 130.

Perenons, le dorers, v. Peros de Quetz.

Peréyri (la), B 298, 354; porta de la —, A 29, 106; chamin de la —, A 72, 74, 84; v. Juhannon. — La Perrière, quartier de Grenoble; lat. * *petraria*, carrière de pierres.

Peron Arnout, A 33, 36.

Peron Boquet, A 116, B 558.

Peron Claret, B 292.

Peron d'Agi, B 420.

Peron d'Albin, A 30.

Peron de Jarria, B 629.

Peron de la Tor, B 269.

Peron della Marc, B 446.

Peron del Molar, B 456.

Peron del Port, B 133, 309.
Peron del Prorier, B 87, 169, 307.
Peron, -onet de Seynt Alario, B 590.
Peron Eynart, B 677.
Peron Jorjon, A 71, 112. B 578.
Peron Louben, B 432.
Peron Martin, B 595.
Peron, mercer, B 442.
Peron Vivian, B 129, 443; [v. *Introd.* § 16 *in fine*.]
Peronella, B 531.
Peronet Argout, B 22.
Peronet Bonpar, A 123.
Peros, -on Barletz, -et, notario, B 64, 385, 583.
Peros Berra, Chamberra, v. Payre.
Peros, -enonz Chouchéyri, A 106, 108, B 235, 332, 515, 657. — (IAGBB 214 mentionne un *Pierre Chaucherie* comme consul en 1344.)
Peros d'Echeles, B 553.
Peros de Fer, B 98.
Peros della Mura, P. de la M., B 12, 468.
Peros de Monvinos, B 106.
Peros, -on de Quetz, Quet = Perenons, le dorers, A 26, 116, 153, 158, B 62, 68, 591, 592, 654. — [IAGCC 403 mentionne *Pierre de Quaix* comme consul en 1352.]
Peros, -on Faure, de Saynt Andref, B 174, 460.
Peros, -on Fiartz, -rz, A 116, B 51, 541, 588, 658.
Peros, -on Garcins, -nsz, -n, A 118, 162, B 108, 558, 641, 642, 656. — [IAGBB 214 mentionne *Pierre Garcin* comme consul en 1359, et CC 403 *Pierre Gacin* (simple coquille pour *Garcin*) comme consul en 1352.]
Peros, -on Giraus, -t, A 116, B 54, 590.
Peros, -enons, -enon Grindà, A 87, B 149.
Peros, le brochiers, B 557.
Peros, le cusiners dels Preiours, B 466.
Peros, -on, -enon Magninz, -yn, -in, -ysz, -isz, -iz, A 116, B 107, 553, 558, 590. — [IAGCC 403 mentionne un *Pierre Maignin* comme consul en 1307.]
Peros, -on Peyllars, -rz, -rt, A 118, B 49, 163.
Peros, -on, Pinetz, -t, notarios, A 8, B 470, 489, 669.
Peros Quilàs, B 441, 590.
Peros, -enonsz, -enon Ranoutz, -t, A 118, B 337, 384, 558,
Peros, -on, -enonsz, -onons Vincentz, -nz, B 3, 21, 134, 483, 553.

Perret del Lay, B 267.

Perretz Pallat, B 217.

Perrin (el grant), A 81.

Perrotz, le pellicers, B 91.

Pertuséyri (porta de la), A 34, 35. — En face de l'église du Lycée; entrée en ville par la P., rue nommée d'après la porte nouvelle ou pertuis (Pilot, 14) dont la construction était achevée en 1340 (Prudh. 178).

Petavinz, v. Peytavinz.

Peyllars, -rsz, -rz, -rt, v. Giraus, Johan, Peros.

Peyre, v. Payre.

Peytavinz, Pet-, de Valenci, B 221, 240.

Pic, v. Johan.

Piero, v. Payre.

Pieros (le), B 426.

Pilàs, -à, v. Guillermos, Humbert.

Pinetz, -t, v. Peros.

Pisansan, B 626. — Pisançon, comm. de Chatuzanges, et. du Bourg-de-Péage, arr. de Valence, Drôme; *Pisansiani, Pissanczani*, Inv. II, 52 (a. 1366); v. *Introd.* § 16 *in fine*.]

Planter, v. Juhan.

Platéyri, A 93, B 595. — [Couvent lyonnais qui a donné son nom à la rue de la Platière, à Lyon, du quai de la Pêcherie à la rue Paul Chenavard, près du palais Saint-Pierre: M. C. Guigue, *Cartulaire lyonnais*, Lyon, Association typographique, F. Plan, 1885, t. I, p. 35 (a. 1139) *prior Sancte Marie de Platea*, p. 41 (a. 1146) *ecclesie Sancte Marie de Plateria priorem*.]

Poxson, lo pellicer, B 426; v. Raymonz.

Pont, v. Armandons, Fiartz, Girout.— Il y avait à Grenoble une « rue dessus le pont », *carreria de supra pontem*, [citée notamment dans IAGDD 13, a. 1318]; il s'agit d'un pont renversé par l'inondation de 1219, puis rebâti avec des maisonnettes de chaque côté (Pilot, 22). [Ce pont est le pont romain (jeté sur l'Isère à peu près à la place occupée actuellement par le pont suspendu) reconstruit par saint Hugues; renversé par l'inondation de 1219, sa reconstruction était achevée vers 1267 (Prudh. 86, 105, 119).]

Port (del), v. Peron.

[Porta Trioni, A 37, 68, B 94, 166, 407, 121, 427, 495. — Comme le montre la répétition habituelle *porta de P. T.*, cette porte tirait son nom de la famille de P. T., qui y avait un château (Prudh. 120), famille appelée dans les

actes latins de *Porta Traina, Traiena, Treina, Traina, Troina*, par dissimilation d'un plus ancien *Traverna* (cf. Dev. 331 n. 3 et 53 n. [illegible], et *Introd.* § 38), appelée en français *Porte-Traine*. Elle était située vers le Breuil, aujourd'hui place Grenette. C'était la porte romaine (ou Jovienne), par opposition à la porte voisine de l'évêché, qui s'appelait la porte viennoise (ou Herculéenne); ses matériaux servirent en 1591 à construire la première porte de Bonne, placée à l'entrée de la rue Saint-Jacques; cf. Prudh. 22, 23, 428.]

Porta Traini (charreyri de la), B 10, 427. — Aujourd'hui Grande Rue (Pilot, 8).]

Preiours, A 30, 422, 460, 634, 681, -ers, A 27. — [On serait tenté de rapprocher ce mot de *preyeret* (B 631) et de traduire par * *priours*, qui *prient*, mais l'histoire de Grenoble ne fait pas mention d'un ordre de cette nature, et on est ainsi amené à lire prejours, -ers, *Prêcheurs* (le ms. ne distingue pas *i* et *j*): on connait à Grenoble un couvent des Frères Prêcheurs, en lat. *praedicatores* (Prudh. 111, n. 1, 164, 203); *prejours, -ers* continue lat. *praed(i)catores* comme *mejo* continue lat. *med(i)cu*.]

Preveraus, -x, -z, B 47, 129, 197, 245, 553.

Proruer, v. Peron.

Quetz, v. Peros. — [Quaix, ct. de Grenoble Nord; cf. Inv. II, 120 (a. 1366).]

Quilàs, v. Peros.

Quinczons, -n, -sons, v. Michousz.

Quoquius, -el, le coduters, B 421, 484, 510, 549, 590.

Quorton, B 145.

Raffa (la), B 401; v. Audys.

Rampaus, A 10, -aux, A 60, 71. — Fête des Rameaux. [v. *Introd.* § 34.]

Randéyri (ly), B 434.

Ranoute, -t, v. Martins, Peros.

Ravannàs, v. Guillermos.

Raymont Falavel, A 18, 136, B 302, 612, 616, 638, 664. — Frère de Guigon, conseiller de Grenoble en 1330, conseiller delphinal en 1340, [conseiller du bailliage de Graisivaudan en 1336 (Prudh. 181 n. 1); était juge de la cour commune en 1347 (IAGCC 452) et en 1351 (Prudh. 207); semble d'après A 136 avoir été consul en 1337].

Raymonz Ponsons, B 407. — P. ét. le même que Ponsun, le pellicer.

Raynautz, -sz, -t Atayna, Ateyna, A 15, B 264, 412, 673, 674. — [Consul en 1345 (IAGBB 214).]

Raynouz Sala, B 102.

Reflandin = rua Flandin, B 19, 93, 458.

Renou, v. Martin.

Res, v. Esteven.

Restaynz, sarrayllers, B 553.

Revannàs, v. Guillermos.

Revel, v. Franceys. — [Revel, ct. de Domène, arr. de Grenoble.]

Revella (la), B 3.

Revendarì = rua Vendarì, B 110, 284, 536.

Richardet, -on Argout, corrier, A 99, B 20, 453. — Vice-courrier en 1330, courrier en 1336.

Richart, v. Henris.

Riorter, v. Guifreys.

Rochi (chamin de la), A 64. — Voisin de la porte du même nom, près de la porte de France actuelle (Pilot, 10; [cf. Prudh. 87]). On réparait les rues et les chemins avec des pièces de bois et des fagots; l'usage du pavé de cailloux s'établit à la fin du XVe s. (Pilot, 21).

Rofet, -ffet, v. Johannon.

Rollantz, -sz, -t, v. Aymos, Druetz.

Romanet, v. Johannon.

Romans, -sz, v. Andrevet.

Ros, v. Guillermons, Jeymens.

Rouder (ly moiller), B 553.

Roudet, lo pellicer, B 25.

Roudons Chauneys, Cho-, Chou-, B 32, 230, 268, 553.

Rouffet, v. Johannon.

Rout de Chissie, procuraour de moss. l'evesque, A 139, B 581. — [Neveu de l'évêque Jean de Ch., élu en 1337 (Prudh. 170), son procureur, puis son successeur en 1351 (Prudh. 207).]

Routz, -t, v. Gononz, Juhans.

Rovaysons, B 222. — Fête des Rogations.

Rovoyri (de la), B 558. — [Un des nombreux noms de lieu que les cartes modernes écrivent *la Rivoire*, *Riverie*, etc...; bois de chênes-rouvre, cf. Dev. 196 et n. 4, 203, et *Introd.* § 38.]

Rovoyrons, -n, codurers, A 116, B 184, 557; mulier Rovoyron, A 66, 70.

Sala, v. Raynouz.

Savoy (contessa de), A 53. — [Comtesse de Savoie.]

Saynt, seynt Andref (festa), B 534; povoutz de —, B 593; clers de —, B 250; dette au chapitre de Saint-André, B 601.

Saynt Antonio (festa), A 127.

Saynt Beneyt (festa), B 185.

Saynt Bertholomef (festa), A 90, etc...

Saynt Donà (priour de), B 576, 579, 595, 598, 606, 612, 648. — Leuczon de Lens, prieur de Saint-Donat, docteur en droit (cart. de S. Robert, p. 40), dirigea une école de Grenoble, rattachée à l'Université qui fut fondée en 1339 par Humbert II; peut-être était-ce une école de jeunes clercs (Prudh. 174, n. 2). [L'église de Saint-Donat en Viennois avait été donnée par le roi Boson à l'évêque de Grenoble Bernaire (Prudh. 61 et n. 1).]

Saynt Hugon (perrochi de), B 557.

Saynt Jorjo (festa), A 15.

Saynt Juhant Bautista, se- Johan Bapt-, A 122, 130; [v. *Introd.* § 30].

Saynt Juhant (perrochi de), B 556. — Eglise Saint-Jean, près de Saint-André, démolie en 1562 (Pilot, 8); [cf. Prudh. 57, 86, 221, 222 et n. 1].

Saynt Juhant (fontana), B 630.

Saynt, -ntz, -nz, se-Lorenz, -sz (festa), B 341; charréyri de —, B 100; confrarì de —, B 277, 648; metral de —, B 582; perrochi de —, B 558; porta de —, A 29, 106; priour de —, A 138, B 576, [Amédée Alleman, le premier recteur de l'Université de Grenoble (Prudh. 173). Un mémoire des consuls (IAGCC 435, 436, a. 1737) rappelle que le dauphin et l'évêque eux-mêmes payaient le *dix-septain* (v. *picot* au *Lex.*) et que le prieur de Saint-Laurent, ayant obtenu du dauphin la permission de vendre *unam vaisselatam vini*, prétendit refuser ce paiement, sur quoi une transaction intervint en 1281 : le prieur paiera le dix-septain, mais recevra annuellement 4 livres des consuls].

Saynt Matef (festa), B 392, 393.

Saynt Michel (festa), A 39, etc...

Saynt Muris (festa), B 398, 399. — [Saint Maurice; cf. *Saint-Mury*, ct. de Domène, arr. de Grenoble; v. Dev. 260-263.]

Saynt Pere Charà (festa), A 54. — Fête de saint Pierre en chaire, vfr. *chairé*, lat. * *cathedratu*.

Saynt Tomàs (festa), B 85.

Saynt Vincent (festa), B 125.
Saynta Catarina, -lina, -linan (festa), A 48, 160, B 530.
Saynta Luci (festa), B 80.
Sayntz Jorjo (festa), A 16.
Segnoretz, v. Aymars.
Serra, v. Guigoneta.
Sesana, v. Micheuz.
Seynt Alario, v. Peron [et *Introd.* § 38].
Seynt Ferjuel (perrochi de), B 549. — [Saint Ferjeux, lat. *Ferreolu;* jusqu'à la Révolution nom de la Tronche, qui était placée sous la juridiction de Grenoble.]
Seynt Imer, v. Guillermo. — [Saint-Ismier, ct. de Grenoble Est.]
Seynt Later, B 626. — [Saint-Lattier, ct. de Saint-Marcellin.]
Seynt Luc (festa), A 93, 95.
Seynt Marcellinsz, B 626. — [Saint-Marcellin, arr., Isère.]
Seynt Martin, v. Jaquemons. — [Saint-Martin-de-Miséré, commune de Montbonnot, ct. de Grenoble Est? S.-M.-le-Vinoux, ct. de Grenoble Nord, au moyen âge *S. Martino Vinoso, de Vinosco, del Vinos?* Il y a encore S.-M.-de-Clelles, ct. de Clelles, arr. de Grenoble, S.-M.-d'Hères, ct. de Grenoble Sud, S.-M.-d'Uriage, ct. de Domène, arr. de Grenoble, S.-M.-de-Vaulserre, ct. du Pont-de-Beauvoisin, arr. de la Tour-du-Pin.]
Seynt Martin (festa), A 42, 46.
Seynt Mathia (festa), B 158, 160.
Seynt Michel, A 39. — Fête de Saint-Michel.
Seynt Nicoiàs (festa), A 116.
Seynt Safurin, A 53. — Saint-Symphorien-d'Ozon, ct., arr. de Vienne.
Seynz Lorentz (porta de), A 22.
Sinars, v. Michalons.
Sinart, B 644. — [Sinard, ct. du Monestier-de-Clermont, arr. de Grenoble.]
Soyon, v. Juhant. — [Soyons, ct. de Saint-Péray, arr. de Tournon, Ardèche.]
Symon et Juda, Symonis et Jude (festa), B 10, 484.
Symon (maytre), lo mejo, A 97, B 602.

Tardys, v. Jacamons.
Templo, B 274, 444. — [Peut désigner l'ancienne maison des Templiers d'Echirolles dans Grenoble (v. Prudh. 142, 149) ou leur ancienne commanderie située à Echirolles, qui était une limite de juridiction.]

Tenayls, -l, v. Martins.
Terrassons, -n, l'ecofers, B 556, 658.
Teta, v. Felipos.
Tevenin, v. Etevenins [et *Introd.* § 23 *in fine*].
Tevenon, v. Etevenon [et *Introd.* § 23 *in fine*].
Teys, v. Antonios. — [Theys, ct. de Goncelin, arr. de Grenoble, *Tedesio* en 1058 (cart. de Domène, p. 2), *Theis* en 1095 (*ibid.*, p. 168).]
Thomàs Brusz, B 425.
Thomassetz, -t, l'ecofers, A 116, B 479, 530, 537, 642, 655.
Thomasson (li sirventa de), B 269.
Tibausz, Tybaut de Clays, A 51, B 641.
Tibertina [ou -urt], A 59; evesque de — = Johansz de Corp.
Tibet, v. Andrevet.
Toquan, v. Tosquan.
Tor (de la), v. Peron.
Tornon, v. P. de Tornon. — [Tournon, arr., Ardèche.]
Tosquan, Toq-, v. Andrevons, Guigos. — Une des principales familles de Grenoble, probablement originaire de Ventavon, [ct. de Laragne, arr. de Gap, Hautes-Alpes], possédant des terres sur Meylan et Corenc [en Graisivaudan].
Tossaynz, Totz Saynz, A 126, B 19, etc...; la Tossaynz, B 672; festa Tossaynz, B 576. — Fête de la Toussaint.
Tricout, v. Gonon.
Trioni, v. Porta Trioni.
Tybaut, v. Tibausz.

Ubout, v. Guigon, Juhant.
Ugon (n') Fayssos, B 463.
Ugos, -on, v. Hugos.
Ulmey, v. Guillermo.
Unzena, v. Girartz.

Vachers, -r, -iers, -r, v. Bernars, Etevenet, Matheuz, Micheus.
Valarda (li), B 211, 423.
Valenci, v. Gononsz, Guillermonz, Juhanz de Soyon, Payre Berra, Peytavinz. — [Valence sur Rhône, Drôme].
Vaunaveys, v. Andrevon, Guigon. — [Vaulnaveys, ct. de Vizille, arr. de Grenoble, dans les actes latins du moyen âge *Valle Navisio, Navensi, Navigii.*]
Venci, v. Gonons. — [Vence, hameau entre Corenc et le Sappey, ct. de Grenoble Est.]

Vendar[i] (rua), B 13, 267, v. Revendari. — [*Rua Revenderie* dans un rôle des tailles de 1510 en latin (LAGCC 1); *rue Revenderie ou Marchande* en 1695 (LAGCC 18);] aujourd'hui rue Marchande (Pilot, 33), [rue Renauldon depuis 1866 (LAGCC 18); v. *Introd.* § 51.]

Vennon, v. Franceys. — [Venon, ct. de Grenoble Sud.]

Veylleta, v. Catalons.

Vialetz, -t, le sellers, B 86, 432, 553, 588.

Vianna, A 32, 83. — [Vienne sur Rhône, arr., Isère; v. *Introd.* § 12.]

Vif, v. Filos. — [Vif, ct., arr. de Grenoble, *Vicus* en 1035 au cart. de S. Chaffre, p. 23, 120, plus tard *Vivo* (not. *ibid.*, p. 34, 180, année 1179) refait sur la forme romane *Vif* < *Vi(c)u*, comme *Amoudrif* < *Amal(a)ri(c)u*, etc...]

Vilans, -n, v. Johans.

Vilar, v. Juhant, Michalon.

Villetz, -t, v. Humbers.

Vincentz, -nz, v. Peros.

Viref, v. Humbers. — [Virieu, ct., arr. de la Tour-du-Pin; ailleurs *Virief*, *Vireu* < * *Viriacu* ou * *Vitriacu*, v. Dev. 137-140, 237, 238.]

Vivian, v. Peron.

Voraypo, B 626. — [Voreppe, ct. de Voiron, arr. de Grenoble; lat. *Vorapium*, v. Dev. 318.]

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 145

Histoire municipale et économique (§ 1)..... 147

Monnaies (§§ 2-4)..... 148

Mesures de contenance et vases vinaires (§§ 5, 6).... 151

Vocabulaire (§ 7)..... 153

Phonétique 155

Voyelles toniques: § 8, *a*, spécialement précédé d'un phonème palatal; § 9, palatale + lat. *-ata, -atas;* § 10, lat. *-ariu, -aria, feria, materia, cathedra, paria;* §§ 11, 12, lat. *a* ouvert, notations des consonnes mouillées, confusions de voyelles nasales; §§ 13, 14, lat. *e* fermé, confusion de *ai* avec *ei*, métaphonie; § 15, lat. *o* ouvert; § 16, lat. *o* fermé, graphies *o, ou, u*, métaphonie, nasalisation; § 18, lat. et rom. *au*..... 155

Voyelles posttoniques: § 18, lat. *-a, -as, -at, -ant, -atas;* § 19, *-a, -as* précédés d'un phonème palatal; § 20, autres voyelles; § 21, traitement de *rumpere, redimere*. 165

Voyelles prétoniques: § 22, syncope, *a* précédé d'un phonème palatal, labialisations, résolutions d'hiatus, *riu*a > *Re-*..... 168

Consonnes: § 23, notations de la sifflante sonore et de la sourde, lat. *s* ou *x* + consonne; §§ 24-26, *-s* finale, son amuïssement, son influence sur les consonnes précédentes, types flexionnels *Hùgos — Hugòn*, etc..., emploi de diminutifs dans la flexion des prénoms d'homme, nasalisation; § 27, *r* finale romane; § 28, lat. *d* et *g* + *i;* §§ 29, 30, groupes *ct, c't, gd, g't, pt, bt, p't, v't, b't, m't;* §§ 31, 32, groupes *pl, bl, p'l, b'l, c'l* ou *t'l, pr, br, p'r, b'r, cr, gr, c'r, g'r, tr, dr?, t'r?, d'r, br* et *p'r* + *i* en hiatus; § 33, traitement de *l* + consonne; § 34, groupes de consonnes en finale romane, différenciations *rn* > *rt, rv* > *rp, lm* > *lp*..... 169

Diverses actions en contact et à distance: § 35, différenciation vocalique et consonantique; § 36, résolutions d'hiatus; § 37, autres actions en contact, résorptions, réduction de diphtongues, labialisation de voy. prétoniques; § 38, assimilation et dissimilation vocaliques et consonantiques; § 39, métaphonie; § 40, métathèse; § 41, actions analogiques..... 178

Morphologie 181

Les noms: § 42, *débâcle de la déclinaison* par suite de l'amuïssement de *-s*, déclinaison dite *germanique*, type *Hugo — Hugonis;* § 43, genres; § 44, pronoms et articles; § 45, noms propres; § 46, numéraux..... 181

Les verbes: § 47, *estre*, confusion de *a* et *e* nasalisés, conjug. de * *fenir* et de *nurir*, p. pa. *remàs;* § 48, prét., imp. sj. et p. pa. en *-g-*, désinences et thèmes du prét.; §§ 49, 50, valeur morphologique et sémantique du prét., flottements de sens entre l'imp. et le prét... 183

La dérivation: § 51, postverbaux, suffixes atones latins, diverses particularités dans la suffixation..... 187

Les mots composés: § 52, jours de la semaine, *en* < *inde* séparé du verbe..... 187

Syntaxe 188

Groupes de mots: § 53, mots unis avec ou sans préposition, partitif avec *de*, *palp* « et un *palp* », etc.., accord des mots fléchis..... 188

Ordre des mots dans la phrase verbale: § 54, régime avant le verbe, tournures d'ablatif circonstanciel, p. pa. employé sans verbe auxiliaire; § 55, place des pronoms régimes..... 189

Le verbe et le sujet: § 56, « ce sont », *turba ruont*, pronoms sujets..... 190

Régimes et prédicats: § 57, « dîner » réfléchi, datif sans préposition, « aider », accord du participe passé, préposition devant prédicat..... 190

Propositions subordonnées: § 58, proposition-régime avec verbe à l'inf., couples *insi..... que, quant*, etc..., négation explétive dans les comparaisons..... 191

Résumé des principaux faits linguistiques (§§ 59-62).. 191

Signes, termes techniques et abréviations..... 192

Signes (§ 63)..... 192

Quelques termes techniques (§ 64)..... 193

Abréviations (§ 65)..... 194

Comptes consulaires de Grenoble en langue vulgaire.. 199

A. — Comptes de 1338-1339..... 199

B. — Comptes de 1339-1340..... 221

Lexique 301

Index des noms propres..... 351

Illustrations

Fac simile du fol. 14 r°..... face à la p. 198

Fac simile du fol. 35r°..... face à la p. 220

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES REVUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CXXVII, 3 u. 4. — *O. Nobiling:* Berichtigungen und Zusätze zum portugiesischen Teil von Körtings Lateinisch-romanischem Wörterbuch, p. 371; — *J. Jud:* W. Meyer-Lübke, Romanisches etymologisches Wörterbuch. 1. 2. p. 416. — CXXVIII, 1 u. 2. — *Ch. Bally:* Stylistique et linguistique générale, p. 87;— *K. v. Ettmayer:* Ein neuer Gedanke zur Lehre von der lateinischen und romanischen Synkope, p. 127; — *A. François:* Le dictionnaire de l'Académie française et les diverses formules du purisme, du XVIIe au XIXe siècle, p. 143.

Revue de philologie française et de littérature, XXV, 4. — *A. Schinz:* Les accents dans l'écriture française, p. 241; — *A. Dauzat:* Les emprunts dans l'argot, p. 286; — *F. Baldensperger:* Notes lexicologiques, p. 309.

Revista Lusitana, XIV. — *M. A. Furtado de Mendonça:* Romances populares, p. 1; — *A. R. Gonçalves Viana:* Lexicologia, p. 36; — *M. da Conceição Dias:* Tradições populares do Baixo Alemtejo, p. 41; — *J.-J. Nunes:* Notas filologicas, p. 62; — *A. Brandão:* Lendas de Mouras encantadas, p. 79; — *A. G. Pereira:* Costumes e linguagem popular de Murça, p. 82; — *A. Th. Pires:* Investigações ethnographicas, p. 88; — *J. Leite de Vasconcellos:* Da importancia do Latim, p. 113; — *A. G. Pereira:* Tradições populares do Porto, p. 125; — *O. de Pratt:* Linguagem minhota, p. 145; — *A. Th. Pires:* Dictados agricolas, p. 169; — *B. Rebello et J. Leite de Vasconcellos:* « Dizer de alguem cobras e lagartos », p. 184; — *A. C. Marta:* Tradições populares, p. 196; — *C. Michaëlis de Vasconcellos:* A ortografia nacional, p. 200; — *J. Leite de Vasconcellos:* Animaes com luzes nos galhos, p. 227; — *O. de Pratt:* O « Auto da Festa » de Gil Vicente, p. 238; — *J. M. Correia:* Costumes do concelho de Sabugal, p. 247; — *P. d'Azevedo:* Documentos de Vairão, p. 251; — *J. Leite de Vasconcellos:* Poesias populares, p. 260; — *J. Moreira:* Questões de linguagem, p. 268; — *C. S. Ventura:* Tradiçoes populares e vocabulario de Vale de Cantaro, p. 283; — *Miscellanea*, p. 292.

Zeitschrift für franzõsische Sprache und Litteratur, XXXIX. 1, 3. — *J. Vising:* Die E-Laute im Reime der anglonormannischen Dichter des XII. Jahrhunderts, p. 1; — *G. Cohn:* Zur vengeance Riguidel, p. 71; — *Th. Kalepky:* Syntaktisches, p. 111.

Revue hispanique, XXIV, 65. — *G. W. Umphrey:* The Aragonese dialect, p. 5; — *A. F. Kuersteiner:* The use of the relative pronoun in the Rimado de Palacio, p. 46.

Romanische Forschungen, XXXII, 2. — *G. Pult:* Ueber Amter und Würden in romanisch Bünden, p. 401; — *A. Ott:* Das altfranzösische Eustachius-Leben, u. 481; — *M. Schmitz:* Herkunft des afrz. Wortes tafur, p. 608; — *E. Sicardi:* La giema laziosa di Ciacco dell' Anguillaia, p. 613; — *G. Baist:* Ferropea, Beffe, Calina, Verandah, p. 622.

Neuphilologische Mitteilungen, 1912, 1-4. — *O.-J. Tallgren:* Glanures catalanes et hispano-romanes, p. 12.

Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie, 1911. — *M. Rudnicki:* Studya psychofonetyczne. I. Assymilacya, p. 111.

Časopis pro moderni filologii, II. — *A. Konír:* K otázce dissimilace souhláskové, zvlàste v slovanstine, p. 10, 104; — *A. Bohàc:* Studie k románskému slovníku, p. 234.

Romania, XL, n° 160. — *E. Cosquin:* Le conte du Chat et de la Chandelle dans l'Europe du moyen-âge et en Orient, p. 481; — *P. Meyer:* Notice du ms. Sloane 1611 du Musée britannique, p. 532; — *A. Långfors:* Du Mesdisant, par Perrin La Tour, — Li Despisemens du cors , p. 559; — *A. Thomas:* Les mss. fr. et prov. des ducs de Milan au château de Pavie, p. 571; — *Mélanges:* p. 610.

Revue de dialectologie romane, IV, 1. — *F. Krüger:* Sprachgeographische Untersuchungen in Languedoc und Roussillon, p. 1; — *W. v. Wartburg:* Die Ausdrücke für die Fehler des Gesichtsorgans in den romanischen Sprachen und Dialekten, p. 16; — *K. Göhri:* Die Ausdrücke für Blitze und Donner im Galloromanischen, p. 45; — *P. Barbier fils:* Quelques mots français avec *br* ou *bu* initial, p. 68; — *C. Salvioni:* Postille italiane e ladine al « Vocabolario etimologico romanzo », p. 88; — *P. Barbier fils:* Chronique étymologique des langues romanes, p. 107.

K. Brugmann. — Abrégé de grammaire comparée des Langues indo-européennes, d'après le Précis de grammaire comparée de K. Brugmann et B. Delbrück. — traduit par J. Bloch, A. Cuny et A. Ernout, sous la direction de A. Meillet et R. Gauthiot. *Paris, Klincksieck*, 1905 [XXXII-856 p. in-8°, 20 fr.].

Depuis quarante ans environ, la grammaire comparée est entrée dans une voie nouvelle, si bien que le livre de Bopp et même le *Compendium* de Schleicher n'ont plus depuis longtemps qu'un intérêt istorique. Au lieu de se livrer à des rapprochements souvent asardeux ou arbitraires, au lieu de chercher à reconstituer et à exliquer un idiome indo-européen primitif dont les langues attestées seraient des formes dégénérées et altérées par une décadence continue, on s'est mis à étudier l'évolution des langues réelles et à en suivre le développement à travers les siècles. Du jour où l'on examina avec précision les changements qui apparaissent dans les sons, on fut amené forcément à reconnaître la constance des lois fonétiques, et par suite à attribuer tant à l'analogie qu'aux dialectes et aux emprunts la part qui leur revient. Les découvertes qui résultèrent de ces nouveaux principes, et en particulier la constitution du vocalisme indo-européen, rendirent nécessaire une réfection totale de la grammaire comparée de chaque langue et une révision de tous les détails.

Une telle œuvre demandait toute une armée de travailleurs et n'a pu être accomplie que parce que la grammaire comparée s'était répandue dans l'Europe entière et jusqu'en Amérique. Ceux qui s'en occupent sont aujourdui fort nombreux, mais quel que soit le groupe ou l'école à laquelle ils appartiennent, quelle que soit leur manière d'envisager les choses et le côté par lequel ils abordent l'étude des fénomènes, tous reconnaissent en somme les mêmes principes fondamentaux, et, quoique souvent par des voies différentes, aboutissent à des conclusions semblables. C'est la meilleure preuve que la métode est définitivement établie.

Il n'en faudrait pas conclure que la grammaire comparée soit achevée à l'eure qu'il est. Les résultats acquis préparent des recherches et des découvertes nouvelles dont on entrevoit déjà les commencements. Mais ces résultats forment une masse suffisamment considérable et coérente pour qu'il soit utile de les rassembler. Ils ont été obtenus et publiés un peu de tous côtés, tantôt dans des livres isolés, tantôt dans des revues diverses où ils ne sont guère accessibles qu'aux spécialistes. M. Brugmann les a réunis dans son *Grundriss*, dont l'éloge n'est pas à faire et qui en est maintenant à sa deuxième édition. Mais le *Grundriss* est un ouvrage en plusieurs

volumes de dimensions imposantes, où toutes les questions et tous les problèmes sont envisagés ou au moins indiqués, où toutes les langues de la famille, même celles qui sont le plus pauvrement attestées, sont considérées soit simultanément soit successivement; c'est un vaste traité indispensable aux ommes du métier, mais qui n'est pas à la portée des étudiants ni de ceux qui veulent prendre une connaissance sommaire de l'état actuel des études de grammaire comparée.

Pour les débutants et pour les filologues, car la plupart des filologues ne témoignent plus à la grammaire comparée l'ostilité avec laquelle ils l'ont accueillie lorsqu'elle a constitué sa métode, nous avions la grammaire comparée du grec et du latin de V. Henry, mais pas d'ouvrage d'ensemble. Le même M. Brugmann comble cette lacune avec son *Abrégé*. Il i a délibérément négligé les langues indo-européennes les moins importantes, celles qui n'ont d'intérêt que pour le spécialiste, mais il nous donne la grammaire comparée des cinq principales: le sanskrit, le grec, le latin, le germanique et le slave. Le sujet est tellement étendu et tellement complexe que même ainsi réduit il fournit encore la matière d'un assez gros volume. Ce n'est pas un livre de vulgarisation à l'usage des gens du monde, ne contenant que des idées générales plus ou moins vagues; c'est proprement un résumé de la grammaire comparée des langues indo-européennes. Les sons, les mots, la frase, toutes les questions importantes sont exposées avec des exemples précis, bien vérifiés et bien classés. Il i a quelques points de détail sur lesquels nous pourrions exprimer des critiques, ce qui n'a rien de surprenant: ce livre contient tant de choses diverses! Mais d'une manière générale nous n'avons qu'à approuver du commencement à la fin. Cet ouvrage répondait si bien à un besoin que, dès son apparition, on a jugé utile de le traduire en français.

En même temps que l'Abrégé de M. Brugmann était publié en Allemagne, on éditait en France l'*Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes* de M. A. Meillet, dont nous avons rendu compte ici même (t. XLVI, p. 600, et t. LIV, p. 101). Ces deux traités, bien qu'ayant en somme le même objet, ne font nullement double emploi. Leur différence est très nettement marquée par celle de leurs titres, qui répondent fort exactement au contenu. Le livre de M. Brugmann est un abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes, c'est-à-dire que c'est un résumé des faits, classés et comparés; celui de M. Meillet est une introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes, c'est-à-dire que l'auteur nous montre par quelles métodes se fait et s'est faite cette étude comparative et quelle est la structure de ces langues. L'étude

de l'un de ces ouvrages dispense si peu de celle de l'autre que de même que l'on a traduit celui de M. Brugmann en français, celui de M. Meillet a été traduit en allemand.

Maurice GRAMMONT.

Mélanges linguistiques offerts à M. Ferdinand de Saussure (*Collection linguistique* publiée par la Société de Linguistique de Paris, t. II), *Paris, Champion*, 1908 [328 p. in-8°].

En 1878, M. Ferdinand de Saussure, alors jeune étudiant de 20 ans, publiait son *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes*, dans lequel il tirait toutes les conclusions des découvertes des dernières années et posait d'une manière définitive la téorie du vocalisme indo-européen. Son livre apportait, par une innovation capitale, un sistème coérent où tous les faits connus trouvaient leur place, et à côté d'eux une foule d'autres que l'on n'avait pas soupçonnés auparavant. Dès lors il n'était pas permis d'ignorer jamais, et à propos d'aucune question, que chaque langue forme un sistème où tout se tient et a un plan général d'une merveilleuse rigueur. Le *Mémoire* marquait une étape décisive et devenait un point de départ pour toutes les recherches ultérieures.

En Allemagne, où la grammaire comparée était encore presque entièrement confinée au moment où parut ce livre, il fut généralement incompris de la génération qui était alors dans sa période de production, et, bien qu'elle en ait subi plus ou moins consciemment l'influence, elle le passa à peu près sous silence. La génération suivante reprit l'étude du vocalisme, mais, tout en précisant nombre de détails, elle ne put que confirmer dans l'ensemble la doctrine de M. de Saussure. La nouvelle génération n'a jamais entendu parler de lui et ignore son existence.

En France, M. de Saussure a enseigné la grammaire comparée à l'Ecole des Hautes-Etudes pendant dix ans (1881-1891). Son enseignement a donné naissance à une véritable école, l'école française de linguistique, qui s'est surtout fait remarquer par la netteté de ses vues et la sûreté de sa métode. En deors de cette école, son nom est inconnu.

Trente ans après l'apparition du *Mémoire*, les élèves du maître, tant ceux qu'il a eus à Paris que ceux qu'il a formés plus tard à Genève, sa ville natale, et les élèves de ses élèves, auxquels ont bien voulu s'adjoindre quelques éminents linguistes, ses compatriotes, ont jugé à propos de lui témoigner, par le seul moyen collectif dont ils disposaient, leur gratitude et leur admiration. Ils lui ont dédié le présent recueil, qui se distingue de la plupart des *mélanges* analogues, tant par l'absence d'articles sans valeur que par la variété des sujets traités. Voici l'indication sommaire du contenu :

1° Ch. Bally, *Accent grec, accent védique, accent indo-européen.* — L'auteur étudie avec beaucoup de pénétration différents points délicats d'accentuation et aboutit à ces deux conclusions importantes que le grec primitif évitait d'accentuer la pénultième et que l'accent grec a, dans toute une série de cas, un caractère plus archaïque que l'accent védique.

2° R. Branstetter, *Die Sprache der Liebe in der Makassarischen Lyrik.* — M. Branstetter examine, par la comparaison avec les idiomes apparentés, la valeur psicologique des expressions amoureuses employées dans la lirique malaise de Makassar.

3 M. Niedermann, *Minutiae latinae.* — Détermination d'une loi ritmique présidant à la répartition des suffixes *-ĭ-* et *-ī-* dans les verbes primaires latins en *-io*. Recherches précises sur les conséquences de la pauvreté de l'alfabet latin, qui ne possédait qu'un seul signe pour l'*i* et le *yod*, un seul pour l'*u* et le *w*. Etude intéressante, mais insuffisamment approfondie, sur un cas de dissimilation. Bonnes remarques sur la langue des tablettes d'exécration latines.

4° A. Meillet, *Sur l'aoriste sigmatique.* — L'auteur étudie l'aoriste sigmatique, qui est si largement représenté en sanskrit, en grec, en latin et en slave. Il montre que cette formation remonte à l'indo-européen, mais qu'elle i est fort rare; elle n'i existe qu'à l'état de traces. Si elle occupe une si grande place dans plusieurs langues indo-européennes, c'est par suite de développements postérieurs, parallèles, mais indépendants. Cet article est d'une importance considérable au point de vue de la métode.

5° A. Cuny. Gr. βυκάνη, lat. *būcina.* — Gr. βυκάνη est un emprunt aux parlers italiques et son β ne représente pas un *b* indo-européen.

6° R. Gauthiot. Got. *briggan: brąhta.* — M. Gauthiot expose avec beaucoup de précision que le couple got. *briggan: brąhta* peut s'expliquer sans faire intervenir aucune considération analogique; l'anomalie qu'il présente a pour cause l'absence de parfait et d'aoriste, qui, dès l'indo-européen, caractérisait la racine qui fournit le présent de « porter ».

7° J. Wackernagel, *Genetiv und adjektiv.* — L'auteur montre que la désinence celto-italique des génitifs singuliers des tèmes en *-o* est un ŏ primitif, non une ancienne diftongue, et qu'elle remonte à l'indo-européen, où elle ne servait certes pas à former des génitifs, mais s'ajoutait à des tèmes nominaux dans certaines locutions verbales que l'on retrouve en indo-iranien comme en latin. Il établit en outre que l'*appartenance* était exprimée par un adjectif avant de l'être par un génitif. Cet article est de tout premier ordre.

8° Ch.-A. Séchehaye. *La stylistique et la linguistique théorique.* — M. Séchehaye discute la conception de la stilistique telle que l'a définie et mise en pratique M. Bally. Tout en rendant un juste

ommage aux études si originales de cet auteur, il propose d'apporter quelques modifications à la manière d'envisager les choses et présente quatre principes directeurs qui doivent, à son sens, faciliter les recherches ultérieures.

9° G. Dottin, *La formation du prétérit irlandais moderne*. — L'auteur indique par quelles étapes successives les prétérits, qui étaient déjà en voie d'évolution en vieil irlandais, ont abouti au prétérit de l'irlandais moderne.

10° A. Ernout, *Remarques sur l'expression du genre féminin en latin*. — Cette étude porte sur les noms d'êtres animés qui n'avaient pas primitivement de forme spéciale pour le féminin et sur le développement des moyens adoptés pour l'expression de ce genre.

11° R. Thurneysen, *Altindisch étavái*. — Note ingénieuse sur un fénomène de superposition sillabique.

12° M. Grammont, *La métatèse en arménien*. — M. Grammont ajoute un nouveau chapitre aux diverses études qu'il a publiées antérieurement sur la métatèse. C'est l'arménien à ses diverses époques qu'il examine cette fois pour montrer que le fénomène de la métatèse s'accomplit avec régularité. Une observation attentive de la cronologie linguistique lui permet de jeter quelque lumière sur ce fénomène ordinairement obscur.

13° E. Schwyzer, Gr. κατηφής. — Longues recherches sur la formation et la constitution de ce mot peu clair.

14° E. Muret, *Le suffixe germanique* -ing *dans les noms de lieu de la Suisse française et des autres pays de langue romane*. — Ce sont particulièrement les noms de lieux en *-ens*, *-enges*, qui sont considérés ici.

15° J. Vendryès, *A propos du rapprochement de l'irlandais* claideb *et du gallois* cleddyf. — M. Vendryès montre que le mot irl. *claideb* « épée », pour lequel on n'avait proposé jusqu'à présent que des étimologies insoutenables, est emprunté au gallois, dont la forme correspondante reporte à une étimologie très simple et très limpide.

Maurice Grammont.

E. Huguet. — La couleur, la lumière et l'ombre dans les métaphores de Victor Hugo, *Paris, Hachette*, 1905 [VIII-382 p. in-8°].

Tout ce que nous avons dit à propos du premier volume: *Le sens de la forme dans les métaphores de Victor Hugo*, s'applique également bien à celui-ci. Nous renvoyons donc le lecteur à l'article que nous avons publié en 1905 (*R L R*, XLVIII, p. 567). Il n'en faudrait pas conclure que ce nouvel ouvrage n'ajoute rien au précédent. Le sujet est le même: les métafores et les comparaisons *visuelles* de V. Hugo; mais dans le premier livre il s'agissait de la forme, ici c'est la couleur que l'on envisage. L'idée principale qui

ressort de ce recueil, c'est que si V. Hugo a employé nombre de métafores que les classiques n'auraient pas admises, il n'a nullement renoncé à celles de leur répertoire : seulement elles ne sont pas chez lui banales ou conventionnelles. Ce n'est pas la tradition qui les lui impose et ce n'est pas pour orner son développement qu'il a recours à elles. Il a vu ce qu'il décrit, soit en réalité soit dans son imagination, et il cherche à représenter ce qu'il a observé. Jamais ces métafores n'ont eu plus de réalité, plus de signification, plus de vie. Elles sont inséparables du développement, elles le constituent même parfois tout entier. Pour le même objet leur choix varie suivant l'état d'esprit du poète et c'est par là qu'elles nous communiquent ses impressions les plus intimes.

M. Huguet, dans son avant-propos, nous indique son intention de suivre un jour certaines catégories de métafores à travers les œuvres datées de V. Hugo, afin de voir comment a évolué à ce point de vue le génie de l'auteur. Ce ne sera pas l'étude la moins intéressante de la série. Maurice Grammont.

E. Huguet. — Petit glossaire des classiques français du XVIIe siècle, contenant les mots et locutions qui ont vieilli et dont le sens s'est modifié, *Paris*, *Hachette*, 1907 [VIII-410 p. in-12].

Nous possédions pour la langue du XVIIe siècle quelques dictionnaires de l'époque et en outre des lexiques spéciaux pour chacun des auteurs classiques. Une recherche sur le sens et l'emploi d'un vocable particulier ne présentait donc en général pour cette période aucune difficulté spéciale, mais elle obligeait à avoir sous la main un nombre considérable d'ouvrages, et d'ordinaire à les consulter tous l'un après l'autre. Pour simplifier le travail, M. Huguet a voulu réunir en un seul volume, facile à manier, l'essentiel des renseignements qui étaient épars de divers côtés. C'est dire qu'il n'a pas prétendu mettre dans son recueil tout le vocabulaire du XVIIe siècle, mais seulement, comme le titre l'indique, les mots et locutions qui ont vieilli ou dont le sens s'est modifié. Forcément le choix est un peu arbitraire et d'autres auraient pu le faire légèrement différent. Quoi qu'il en soit, le « Petit Glossaire » est commode ; il a été établi consciencieusement, et il rendra de nombreux services. M. G.

C. Salvioni. — Osservazioni varie sui dialetti meridionali di terraferma, série I-IV (Estratto dai Rendiconti del R. Ist. Lomb. di sc. e lett., serie II, vol. XLIV, 1911), *Milano*, 68 p. in-8°.

Ces nouvelles études dialectales de M. Salvioni sont fort intéressantes. L'auteur est un filologue et particulièrement un lexicografe, mais un lexicografe très averti et d'une érudition très étendue.

Les rapprochements se présentent à lui sans effort et avec abondance. La méthode est celle des philologues, c'est-à-dire qu'elle n'est pas à proprement parler scientifique et qu'elle ne repose que sur des constatations et des confrontations de faits isolés. La fonétique est de la fonétique de grammairien, de la fonétique sur le papier, qui amène à déclarer à quatre lignes de distance, par exemple p. 760, que *acchessendaje* « acconsentire » a perdu son premier *n* par dissimilation, mais que *acchessegghiá* « consigliarsi » a perdu le sien pour d'autres raisons qui ne sont pas claires (per altre ragioni, a me non chiare). En somme quand dans un mot il i a deux fois le même fonème on proclame qu'il i a eu dissimilation, quand il n'i est qu'une fois on confesse que c'est autre chose; mais on se garde bien de se demander si dans le premier cas c'est bien une dissimilation ou *autre chose*.

Les matériaux rassemblés et mis en œuvre par M. Salvioni, bien que nombreux et soigneusement étudiés, ne sont pas directement utilisables pour le linguiste, parce qu'ils sont détachés de l'ensemble. Quarante exemples isolés ont beau être réunis sous un chef unique, ils ne restent pas moins des exemples isolés. Quand M. Salvioni nous dit (p. 788) « sono frequenti gli esempli meridionali di *gu-* da *cu-* » ou qu'il nous signale (p. 787) de nombreux exemples d'un fénomène de métatèse « che s'applica con molta frequenza », nous demandons tout de suite : Mais dans quelles conditions ce fénomène se présente-t-il, et lorsqu'il n'apparaît pas qu'est-ce qui se passe? Pas de réponse. Tout en reconnaissant la grande ingéniosité déployée par l'auteur dans l'explication de tel ou tel point particulier, nous louons donc essentiellement son travail comme une étude propre à en susciter d'autres. Nous signalerons comme particulièrement suggestives les pages qu'il consacre aux insertions d'éléments vocaliques (p. 766-774); il i a là, pour qui sait voir clair, l'explication de bien des fénomènes restés obscurs jusqu'à présent.

M. G.

A. Grégoire. — Les vices de la parole. *Paris, Champion.*

Petit livre excellent. Les principaux vices de la parole, depuis le zézaiement jusqu'au bégaiement, i sont décrits avec netteté et les moyens de les corriger sont indiqués avec précision. C'est un ouvrage de vulgarisation et il est à souaiter qu'il se répande dans toutes les classes de la société, car l'ignorance du public est d'ordinaire complète sur ces questions. Il serait bon que l'on sache enfin que tous les défauts de prononciation sont curables, et en général par des procédés très simples, et qu'en ces matières toute interventiou

médicale et surtout chirurgicale ne peut faire que du mal. Il i a quelques cas très compliqués dont le traitement doit être fait par un spécialiste; mais c'est rare. Le plus souvent il n'i a aucune difficulté; si bien que c'est à l'instituteur et au professeur que revient naturellement le soin de corriger les prononciations défectueuses. Maleureusement, sauf quelques exceptions, instituteurs et professeurs sont aussi ignorants sur ce point que le reste du public. Il est grandement désirable qu'on leur fasse à ce sujet un enseignement spécial et obligatoire et qu'il en soit tenu compte sur leurs diplômes. La chose est déjà parfaitement organisée en Hongrie, et plusieurs autres pays commencent à faire de grands efforts dans ce sens, l'Allemagne, l'Italie, les villes de Vienne, Amsterdam, La Haye, Rotterdam, Zurich, Bruxelles, Mons, Charleroi. En France on n'a encore rien fait de sérieux.

Maurice GRAMMONT.

Cours de gramophonie (Revue de Phonétique, I). *Paris*, 23, *rue des Fossés-Saint-Jacques*, 1911.

Voilà une idée ingénieuse. Pour enseigner les nuances de la prononciation française, on prend un disque de gramofone sur lequel a été enregistrée une belle page, vers ou prose, prononcée par un bon diseur; on transcrit en écriture fonétique ce que fait entendre le gramofone lorsqu'il est muni de ce disque mis en mouvement, et l'on ajoute à cette transcription un commentaire qui signale les particularités intéressantes de la diction. Chacun peut se procurer le même disque et se faire répéter indéfiniment le morceau qui i est inscrit. Pour arriver à dire le français d'une manière satisfai sante cela n'est évidemment pas suffisant (voyez plus aut, p. 117): mais une fois que l'éducation de l'oreille est assez avancée, cette métode est excellente pour la compléter, pour enseigner les coupes, les pauses, les changements de vitesse, d'intensité, d'intonation, et la mélodie de la frase. Elle est propre à rendre d'énormes services non seulement aux étrangers, mais aussi à nos bons provinciaux, qu'ils soient de Besançon, de Clermont ou de Quimper; peut-être même que les indigènes de notre étincelant Midi pourraient condescendre à i trouver quelque pâture pour leur inlassable curiosité.

Nous ne pouvons donc qu'encourager l'auteur à continuer son œuvre. Seulement nous croyons utile de lui donner quelques conseils pour le choix des fonogrammes.

Dans la première leçon, p. 93, le morceau choisi est une pièce de Coppée dite par Mme Sarah Bernhardt. On pourrait contester que cette page compte parmi « les plus beaux morceaux de notre

langue »: elle contient quelques vers de mirliton qui suffisent à la classer ou plutôt à la déclasser: mais il n'importe pas. J'ai maintes fois entendu Mme Sarah Bernhardt, moins souvent que je n'aurais voulu, et j'ai toujours admiré avec quelle délicatesse cette grande artiste saisit les moindres nuances de notre langue et avec quel art elle sait les rendre. Ici le diseur semble parfois ne pas comprendre ce qu'il récite et ne paraît pas se douter de ce que c'est qu'un vers. Qu'il comprend mal ce qu'il dit nous en trouvons la preuve au vers 4:

Quand ils vinrent, devant une pauvre cabane,

qui a été dit:

Quand devant une pauvre cabane.

Cet *œ* (qui n'est pas un *œ*) placé après *devant*, n'a pas été, comme l'insinue le commentaire, « imposé par le rythme, le premier hémistiche ayant paru trop court »; c'est le fameux *oquet tragique*. Quoi qu'il en soit, cette diction fait d'un mauvais vers quelque chose qui n'a plus de nom ni de sens. Au vers 40:

... la veuve
A qui de sa bonté Dieu donnait cette preuve

on a mis une pause après *A qui de*: le commentaire n'en dit rien; cela se passe en effet de commentaire.

Que le diseur parle un français bizarre, comme une personne pour qui le français serait une langue apprise et mal apprise, j'en vois la marque dans ce fait qu'il ne sait pas où placer les *œ*. Il supprime ceux qui sont indispensables, il en ajoute là où il n'i en a jamais eu et où il ne peut pas i en avoir. C'est ainsi qu'au vers 2: *sur la rive du lac* est devenu: *sur la rive du lakœ*, et *Génésareth* est devenu *Génésarethœ*; au vers 5: *deuil* est devenu *deuillœ*; au vers 18: *Et je sens bien que, seul*, est devenu *seulœ*, comme s'il s'agissait d'une femme.

Que le diseur ignore que les vers ne sont pas de la prose, cela résulte en toute évidence de ce fait que sur 42 vers il en a rendu faux la moitié, en supprimant ou en introduisant des *œ* à tort et à travers. Les vers de Coppée sont sillabiques; ôtez une sillabe ou mettez-en une de plus et ce ne sont plus des vers. Prononcez *mendiant* en 2 sillabes (vers 12 et 28), et vous avez de nouveau deux vers faux. Mettez 7 vers de suite en rime féminine (vers 2 à 8), et c'est encore faux. Supprimez ou déplacez les coupes, c'est toujours faux.

Le commentaire essaie parfois de justifier ou d'expliquer ces

fautes; mais ses tentatives de réabilitation ne sont pas toujours heureuses. Au vers 20: *La femme se leva* est devenu: *la fam se lea*: « suppression des *e*, qui fait image », dit le commentaire (p. 102); cette suppression des *e* fait un vers de 10 sillabes au lieu de 12, et fait image à contre sens. Au vers 1 nous lisons: *sal aveck pyèrœ, èrè*, et dans le commentaire (p. 101): « L'élision ne se fait pas dans la lecture devant une voyelle quand il y a un repos ». Alors pourquoi la fait-on au vers 29: *vas(e), et* (contre *vasœ; et* au vers 23), au vers 30: *Pierr(e): En vérité*, au vers 32: *demeur(e), et*, au vers 38: *Pierr(e); et?* L'élision d'un *e* féminin devant voyelle a toujours été obligatoire en français dans l'intérieur d'un vers depuis qu'on fait des vers dans cette langue. Mais ce qui n'a jamais été permis, c'est l'élision devant consonne, comme au vers 9: *non loin d'ell(e), cachés*. En réalité, notre diseur a prononcé *Pierrœ* au vers 1 parce qu'il a terminé son vers avec ce mot et rejeté *errait* sur le suivant; j'en vois la preuve au vers 39, où il s'est arrêté après *logis*, rejetant sur le vers suivant *la veuve* qu'il a élidé (*vœv*) sur *A qui*, sans souci de la pause obligatoire après *veuve*, sans souci de la rime avec *preuve*.

Au vers 11, l'émistiche: *dont le tombeau s'apprête* a été dit avec un accent d'intensité sur la première sillabe de *tombeau*. C'est, d'après le commentaire (p 101), « pour donner au second hémistiche deux trochées (∪∪—)»; les trochées de ce tipe s'appellent vulgairement des anapestes. Il n'i a pas plus là recherche d'un trochée ou d'un anapeste que dans les autres cas où un accent d'intensité est apparu sur la première sillabe (v. 12 *mendiant*, v. 26 *maison*, vers 38 *partit*) ou sur la deuxième (v. 42 *endormi*); c'est l'accent enfatique parfaitement correct, mais c'est un effet de prose que le vers ne tolère pas.

En somme, tout ce morceau a été dit comme de la prose, et encore comme de la prose qui serait mal dite. Nous n'avons relevé que les fautes les plus grossières, mais comment se les expliquer et comment concevoir qu'il i en ait une telle accumulation? J'ai connu, quand j'abitais à Paris, un certain nombre de personnes qui employaient leurs soirées d'une manière lucrative à « faire » pour fonografe tel ou tel acteur célèbre. N'aurions-nous pas affaire ici à une Sarah Bernhardt de fortune, n'ayant rien de commun avec la vraie? Ne pourrait-on même pas imaginer que cette pseudo-Sarah Bernhardt est originaire de cette région de Béziers, qui est, comme on sait, l'ombilic intellectuel de la terre et où chacun apporte en naissant tous les secrets de l'art? C'est bien en effet dans notre Bas-Languedoc qu'on entend dire: *un lakæ, un deuillæ*.

Les trois autres leçons du volume (p. 181, 297 et 371) nous don-

sont des morceaux dont la diction est attribuée à MM. Delaunay et de Feraudy. Je n'ai pas d'opinion personnelle sur ces attributions, car depuis longtemps je ne vais plus au théâtre quand l'affiche annonce des pièces en vers; pour entendre saboter du Racine, du Molière, du Hugo ou du La Fontaine, j'aime mieux rester chez moi. Les observations que j'aurais à faire sur ces nouveaux textes sont du même genre que les précédentes; inutile de les relever. Il i a cependant une perle que je veux extraire du collier. Dans ce vers de La Fontaine :

Tenait en son bec un fromage,

bec a été entendu *bekko* (p. 182). On trouverait peut-être un disque qui donnerait : *en son bè ;* c'est une autre prononciation méridionale, plus distinguée même que la précédente. Si c'est ce français-là que l'on prend pour modèle, les gens de Nimes ou de Toulouse n'auront sans doute pas lieu de récriminer ; mais du moins faudrait-il s'entendre.

A la page 189, on nous apprend que : *elle répond* a été entendu : *elle répète* par la plupart des auditeurs. Si l'on peut ésiter entre *on* et *ète*, voilà qui me rend singulièrement perplexe au sujet de la réalité des légères nuances de timbre sur lesquelles le commentaire appelle constamment notre attention.

Autre point noir. *Peu de chose*, dans La Fontaine, est transcrit *pø d chóz* (p. 199), et l'on nous dit à ce propos (p. 202) : « Si l'appareil tourne lentement on entend *pœ dœ chóz* ». C'est fort inquiétant. Si l'appareil laisse entendre un *œ* lorsqu'il n'a pas mieux à faire ou quand l'inscription du disque est usée, peut-être que nombre des observations que nous avons faites demanderaient une autre interprétation que celle qu'elles nous ont suggérée.

En tout cas, que l'appareil ait mal rendu ou que les diseurs aient été inférieurs à leur tâche, ce que nous avons sous les ieux est très mauvais, et il i a une conclusion qui s'impose : si l'on ne peut pas trouver de disques contenant des vers dits d'une manière satisfaisante et capables de les rendre de même, il conviendra dorénavant de se borner à des morceaux de prose.

Maurice Grammont.

G. Lote. — Le silence et la ponctuation dans l'alexandrin français (*Revue de Phonétique*, I, p. 114 et p. 232).

J'ignore si M. Lote sait bien le russe, s'il le sait mal ou s'il ne le sait pas du tout. Mais quelle que puisse être sa connaissance de cette langue, si on lui demandait : Vous sentez-vous capable de dire

d'une manière tout à fait satisfaisante des vers de Pouchkine? il répondrait certainement: Non. Or le vers français est d'un art infiniment plus raffiné que le vers russe, et M. Lote, qui sûrement ne se asarderait pas à juger les vers russes d'après sa propre diction, se prononce délibérément sur les vers français d'après la diction de gens qu'il a pris presque au asard, et parmi lesquels on peut compter jusqu'à une provinciale illettrée. Encore la diction de cette dernière n'est-elle pas forcément la pire: l'ignorance réglementée est souvent plus redoutable que l'ignorance totale et naïve. La versification française est arcaïque, traditionnelle et conventionnelle; c'est un art spécial. Qui n'en connaît pas à fond l'istoire, qui n'en a pas acquis une connaissance et un sens particuliers est incapable d'en saisir et d'en rendre les nuances délicates; et il en est de même pour tous les arts quels qu'ils soient: chacun exige une compétence.

Quand j'étais étudiant à Paris, mon concierge, omme respectable, qui avait beaucoup vu et jugeait tout avec assurance, me témoignait une grande admiration pour les fotografies peintes de nos plus jolies actrices, telles qu'on pouvait les voir alors aux vitrines de l'avenue de l'Opéra. Un jour il me demanda de m'accompagner dans une de mes visites au musée du Louvre, qu'en bon Parisien il ne connaissait pas. Je l'arrêtai devant un certain nombre de tableaux que je considérais comme les principaux chefs-d'œuvre des salles que nous parcourûmes, et il me donna sur chacun son avis. Arrivés au Salon carré, je le conduisis devant *La Joconde*, qui n'était pas alors aussi connue qu'aujourdui: « Oh! ça, me dit-il, c'est une vieille croûte ». J'ai recueilli ses opinions au passage, mais je n'aurais jamais eu l'idée de les prendre pour point de départ d'une étude sur la nature et la valeur artistique des peintures qu'il avait jugées. Ce fin connaisseur professait aussi un singulier dédain pour nos œuvres en vers, et il pensait pouvoir les juger sans ésitation puisqu'il savait et comprenait le français aussi bien qu'omme de France.

Les sujets de M. Lote ont été essentelliement des comédiens, des avocats, des médecins, des professeurs, c'est-à-dire des gens sachant évidemment d'une manière suffisante le français courant. Mais pour aucun il ne s'est assuré au préalable qu'il avait affaire à un omme possédant une compétence spéciale en l'art des vers; le fait d'aimer les vers, d'en dire fréquemment, d'en faire soi-même, ne constitue en aucune mesure un commencement de preuve. Sans doute il a pu s'en rencontrer un ou deux dans le nombre qui avaient les aptitudes nécessaires, mais comme M. Lote a tout mis en un tas, les bons avec les mauvais, il est trop clair qu'il ne peut résulter

de leur rapprochement et de leur confrontation aucune conclusion valable. Le moindre matématicien lui aurait appris qu'on n'additionne pas ensemble des objets de nature différente. M. Lote ne s'est pas même demandé avant de commencer s'il possédait lui même la compétence indispensable, jugeant sans doute qu'elle lui viendrait surabondamment au cours de ses recherches. Seulement quand on s'est dès l'abord engagé dans une ornière, il est bien difficile d'en sortir pour regagner le milieu de la route, et l'on a toutes chances de finir par verser dans le fossé.

Dans cet article, M. Lote étudie le silence et la ponctuation dans l'alexandrin, c'est-à-dire qu'il recherche quelle est la place, la durée et la valeur des pauses dans l'alexandrin. S'il avait examiné de près l'évolution de l'alexandrin français, il aurait appris que depuis le XVIIe siècle inclus ce vers ne comporte aucune pause à l'intérieur, et que par conséquent son sujet n'existe pas. C'est en effet des vers du XVIIe et du XIXe siècles qu'il s'occupe.

Au reste, voici comment il a procédé. Il a eu recours à des appareils enregistreurs extrêmement délicats et précis, ceux de M. Rousselot, et il i a fait inscrire des tirades de vers par chacun de ses sujets. Là-dessus il a pris les tracés, i a tout examiné, mesuré, calculé pendant des années, et c'est le produit de ce gros travail qu'il nous offre aujourdui. Mais il i a une chose à laquelle il n'a pas pris garde, c'est que l'appareil ne peut rendre que ce qu'on lui a prêté, et que si on lui a confié des vers mal dits il restituera des vers mal dits. Un total de vers mal dits n'arrivera jamais à fournir un vers bien dit, ni même à permettre d'entrevoir comment il devrait être dit. La seule conclusion qui semble pouvoir sortir d'une étude ainsi conçue, c'est que la plupart des Français ne savent pas dire les vers français ; mais cette conclusion n'aurait rien d'intéressant ni de nouveau, et ce n'est pas celle que tire notre auteur.

M. Lote semble admettre toutes les déclamations. L'un de ses sujets lui a dit ce vers de *Ruy-Blas* :

L'Autriche aussi vous guette. Et l'enfant bavarois...

en prononçant l'*e* final de *guette* et en mettant une légère pause après cet *e* (p. 130) ; or l'élision de l'*e* final de *guette* a toujours été obligatoire (cf. plus aut, p. 394). M. Lote fait état d'une pareille diction. Un autre, et je crois bien que c'est l'auteur lui-même, dans ce vers d'*Andromaque* :

Mais, Seigneur, en un jour, ce serait trop de joie...

pense que la première sillabe : *Mais,* doit être détachée de celles qui suivent (p. 256), parce que le texte présente une virgule après

Mais, ou plutôt parce qu'il ignore que *Mais, Seigneur* ne constitue qu'un mot métrique. Ailleurs (p. 233-234) pour ce vers d'*Andromaque* :

Non, non, la perfidie a de quoi vous tenter...

il discute entre la diction qui met une pause après le premier *Non*, et celle qui est détaillée à la p. 254, et qui consiste à faire des deux *non* un seul mot non suivi de pause ; cette deuxième diction est la seule correcte, mais M. Lote n'a pas de critère qui lui permette de choisir entre les deux.

La ponctuation, qui n'est qu'un signe ortografique, quand elle n'est pas simplement cacografique, joue un grand rôle aux ieux du fonéticien que croit être M. Lote : « Au cours des morceaux inscrits, lit-on p. 133, un arrêt de la voix a marqué tous les points, sauf 17 ; toutes les interrogations, toutes les exclamations portant sur un mot ou un petit groupe de mots, sauf 32 ; tous les points et virgules, sauf 9 ; touts les deux points, sauf 6. Il en est de même pour 502 virgules, tandis que 451 ne laissent apparaître aucun silence ». Cette statistique n'empêche d'ailleurs pas l'auteur de déclarer (p. 134) qu' « Elle (la pause) est de règle après les points, les points et virgules et les deux points ». C'est donc une règle à exceptions comme celles de nos bons filologues. Au surplus, il n'en est pas à une contradiction près. « On peut affirmer, dit-il p. 132, qu'il (le silence) n'intervient jamais au milieu d'un groupe rythmique » ; mais un peu plus loin (p. 243) on lit « qu'il n'intervient jamais qu'après le temps marqué ou la sillabe féminine qui succède au temps marqué ». Mais cette sillabe féminine fait forcément partie du même groupe ritmique que la sillabe suivante, puisqu'un groupe ritmique va obligatoirement d'un temps marqué au suivant.

A certains moments il semble que l'auteur va s'engager dans la bonne voie, mais il n'i persiste pas. Ainsi, p. 246 à 250, il fait des remarques assez justes sur la manière de dire les parentèses et les incises, et il en reste quelque chose dans sa conclusion, p. 259 ; mais il n'arrive pas à saisir la question dans son ampleur, parce qu'il est continuellement retenu par les mauvaises dictions sur lesquelles il s'appuie. Ailleurs on s'aperçoit qu'au cours de la rédaction il a eu quelques scrupules et a entrevu les défectuosités de sa métode : p. 258 « en dépit de la volonté exprimée par les poètes, on ne se fait aucun scrupule d'introduire dans la diction des accents qui n'existent pas dans le texte ou de les supprimer quand ils sont exigés » ; et un peu plus loin on nous dit que les lecteurs n'ont pas toujours donné « le sens tel que l'apercevait l'auteur ». C'est précisément là ce qui nous paraît grave ; il faudrait choisir entre le poète

qui fait de bons vers et le déclamateur qui les dit à contre-sens M. Lote paraît avoir choisi; c'est du moins ce qui semble résulter nettement de l'article suivant.

Maurice Grammont.

G. Lote. — Le numérisme et l'égalité numérique des vers (*La Phalange*, 20 janvier 1912, p. 38).

Cet article appelle les mêmes observations que le précédent, mais les principes de l'auteur i apparaissent encore plus nettement. Il n'ignore pas que les poètes se sont conformés strictement à certaines règles en composant leurs vers, mais il ne juge pas qu'il soit utile de suivre les mêmes règles lorsqu'on les lit. Il sait que Victor Hugo, Banville, Leconte de Lisle (p. 41 et *passim*) disaient les vers d'une façon particulière, et ne faisaient pas mistère de leurs opinions à cet égard; mais il n'en a cure; ces gens-là, à en juger par son article, n'avaient pas grande compétence en la matière. « Les règles conservées par les manuels de notre époque, dit-il, p. 47, sont basées sur une prononciation qui est en contradiction formelle avec celle que nous entendons quotidiennement. » C'est vrai. « Les Français d'aujourd'hui se règlent sur la prononciation courante lorsqu'il s'agit de déclamer un poème » (p. 47.) C'est encore vrai et de lui-même et de la plupart de personnes qui ont déclamé devant lui; les exemples qu'il nous donne en font foi dans une certaine mesure. Mais lorsqu'il ajoute: « Il ne saurait en être autrement », et plus loin: « *A priori*, il est bien difficile d'admettre que l'un quelconque de nos contemporains puisse distinguer d'une façon constante la poésie de la prose, qu'il puisse maintenir de l'une à l'autre des compartiments tranchés où toute pénétration serait exclue. En fait, cela n'est pas », nous lui déclarerons, en connaissance de cause, que s'il avait étendu son enquête, laquelle a été plutôt restreinte, il aurait vite trouvé lieu de modifier ses jugements. Il n'i aurait d'ailleurs vraisemblablement rien changé, grâce aux bons services de la métode qui consiste à faire des moyennes et à éliminer ce qui ne cadre pas. Il n'i a qu'une règle qui puisse guider pour la diction des vers, c'est celle de la prose. Celui qui déclame n'a pas à « respecter la volonté du poète. Aussi bien cela est-il irréalisable » (p. 53).

Voici quelques vers de V. Hugo qui ont été mis en musique par Gounod:

Quand tu chantes, bercée
Le soir entre mes bras,
Entends-tu ma pensée
Qui te répond tout bas?

Au derniers vers, pour ne prendre qu'un exemple, la diction de la prose, M. Lote le sait certainement, *exige* la suppression de l'*e* du mot *te*. Donc s'il veut chanter cette romance il devra supprimer cette voyelle. « Pardon, me dirait-il peut-être, si je chante je suis obligé de suivre la musique; Gounod a mis sur cette voyelle une note importante et si je la supprimais l'air serait détruit; il n'i aurait plus de musique ». Eh bien, quand on déclame ce vers en supprimant cette voyelle, il i a peut-être de la prose, mais il n'i n'i a plus de vers; le vers est détruit. Ce qui est musique n'est pas vers et ce qui est vers n'est pas prose; Molière le savait déjà. M. Lote aura beau faire tous les calculs qu'il voudra, trouver 8 sillabes à certains alexandrins et 14 à d'autres, nous voulons les vers de nos poètes en tant que vers, non en tant que prose, nous les voulons tels qu'ils les ont faits, et nous ne nous soucions pas des arrangements informes d'un amateur ou d'un comédien.

Au reste ses calculs réservent mainte surprise à qui les examine. Ainsi nous voyons à la p. 41 que dans ces mots: *votre pays* (transcrits *votræ pei*) la voyelle *e* de *pei* est d'un bon quart plus intense que la voyelle *i*, et la voyelle *æ* de *votræ* est presque deux fois plus intense que la même voyelle *i*. M. Lote a d'ailleurs des idées personnelles en aritmétique; à la p. 45 il nous apprend « que 12 est le multiple de 1 » et que « le nombre 12 est exactement divisible par 1 », mais que 5 est un « nombre premier qui n'est le multiple d'aucun autre » pas même de 1, et que par conséquent il n'est pas divisible exactement par 1.

Maurice Grammont.

E. Landry. — La théorie du rythme et le rythme du français déclamé, *Paris, Champion*, 1911 [428 p. in-8°].

Ce livre a été imprimé à l'étranger avec des caractères lourds, qui lui donnent un aspect compact et sans air; la lecture en est par là rendue lente et pénible. La langue n'est pas toujours très claire, ni même très française. Le développement est extrêmement touffu; des chapitres entiers consistent uniquement à rapporter ou à discuter des opinions de fisiciens ou de psicologues, qui n'ont qu'un rapport très éloigné avec la question, et par suite ne présentent ici qu'un intérêt fort médiocre. Les diverses notions qui apparaissent successivement ne semblent pas toutes avoir été suffisamment approfondies. Les expériences et les lectures relatées dans telle partie de l'ouvrage sont souvent en contradiction avec les principes énoncés dans une autre; certaines sont condamnées franchement par l'auteur, certaines ont été rejetées par lui-même depuis plusieurs

années; il croit bon néanmoins de nous les donner toutes et de les analiser; il ne nous fait grâce de rien. De tout cela résulte une impression irritante de fatras; il faut beaucoup de temps pour lire tout ce volume en détail, comme nous l'avons fait, et quand on arrive au bout on ne se trouve pas payé de sa peine. L'auteur promet au début monts et merveilles, mais lorsqu'en définitive on veut récapituler, on ne voit pas grand chose à retenir, malgré les 49 propositions qu'il a cru devoir rassembler à la fin sous forme de conclusions. Ce qui est bon n'est pas nouveau, ce qui est nouveau est d'ordinaire très contestable.

Evidemment il ressort de l'ensemble que l'auteur a un sens assez juste du ritme du vers et de la prose; mais combien rencontre-t-on de pages au cours du volume qui vraiment donneraient à croire le contraire! C'est une caractéristique de ce livre que les idées justes qui i sont exprimées n'i sont pas soutenues d'un bout à l'autre. « Ce n'est pas à nos acteurs d'aujourd'hui, dit-il p. 20, qui suivent le mauvais goût du public, qu'il faut demander un débit correct... Les comédiens pèchent particulièrement par le ritme... Ils introduisent de plus en plus dans le drame poétique lui-même les habitudes de la prose et de la conversation ». Tout cela est très exact. Mais alors pourquoi consacrer tant de pages à rapporter et à commenter des dictions de comédiens? Est-ce pour montrer qu'elles sont mauvaises? La chose n'aurait en soi guère d'intérêt ni de nouveauté, et ne conduirait pas au but poursuivi. Parmi les différentes dictions possibles « il n'y en a qu'une de bonne » (p. 139); est-ce que la bonne doit résulter de l'examen des mauvaises? En aucune façon. Au reste M. Landry critique assez mollement ses sujets. M. Mounet-Sully lui a récité quatre vers d'une adaptation d'*Œdipe-Roi*. Il les a dits avec un patétique formidable, qu'essaie d'analiser notre auteur (p. 163 à 167); mais il ne se demande pas si ce patétique est celui de l'acteur ou celui du texte et il ne nous fait pas observer qu'une pareille diction détruit complètement les vers. Dans ce vers:

N'ai-je pas tué sur les siples sommets?

« le mot *tué* a été suivi d'une sorte de sanglot émis sur une voyelle qui tient le milieu entre *é* et *eu* fermé ». Ce prétendu sanglot, c'est tout simplement le *oquet tragique*, que l'on obtient par une détente brusque des cordes vocales; c'est un effet vulgaire, destiné à flatter « le mauvais goût du public », et que l'on ne devrait se permettre nulle part, surtout pas à une place où, comme ici, il fausse le vers. Si l'on examine l'*énergie* relative des diverses sillabes, telle que l'a calculée M. Landry, voici quelques-unes des remarques que l'on peut faire de prime abord. Dans ce vers:

Pourquoi m'as-tu reçu dans ton ombre profonde,

des mots « m'as-tu reçu dans ton ombre profonde », la sillabe la plus énergique est *bre;* après elle c'est *m'as,* puis *pro;* la sillabe *re* de *reçu* est plus énergique que *çu.* Dans le vers suivant :

O Cithéron! Pourquoi lorsque je vins au monde,

la sillabe *O* de *O Cithéron* est environ 10 fois plus énergique que la sillabe *ron;* dans le deuxième émistiche la sillabe *au* est de beaucoup la plus énergique. Dans le 3e vers :

Ne m'as-tu pas tué sur tes âpres sommets,

c'est la sillabe *som* de *sommets* qui détient le record. Qu'est-ce qu'il i a de particulier dans cette diction? C'est qu'elle consiste à peu près uniquement en cris et en urlements, qui ne tombent presque jamais à une place acceptable. M. Landry n'approuve pas expressément, mais il semble être resté bouche bée devant ce patétique effroyable; il ne songe pas même à remarquer qu'on aurait pu produire tout autant d'effet avec une diction correcte.

Dans la masse des exemples rapportés, il i a des passages qui ont été bien dits. L'auteur ne les a pas tirés à part pour les opposer à ceux qui ont été franchement mal dits. Il en résulte qu'aucune conclusion ne se dégage de l'ensemble. Au reste M. Landry semble avoir éprouvé beaucoup d'incertitude. Est-ce pour fixer ses idées et pour contrebalancer la diversité des dictions d'autrui qu'il a surtout eu recours à la sienne propre? « J'ai été mon principal sujet », dit-il p. 20; et à la page suivante : « J'aurais grand peur d'être mon meilleur sujet, si je n'étais par ailleurs émotif et nerveux... De bons juges ont loué ma prononciation ». Qu'il ait pu être son meilleur sujet, nous l'accorderons volontiers, car il est tout naturel qu'il ait su mieux que la plupart des autres ce que c'est qu'un vers, par exemple, ou quel est le genre de déclamation qui convient à tel morceau suivant sa nature et la date de sa composition. Mais nous n'aurons pas pour sa diction, malgré les qualités incontestables qu'elle présente, l'indulgence des « bons juges » qui l'ont louée sans réserve. Si nous examinons le premier passage dit par lui, dont il nous donne l'analise, nous i voyons (p. 168) que dans ce vers :

Sait aussi des méchants arrêter les complots,

les sillabes *les com* ont été dites chacune avec 3 ou 4 fois plus d'énergie que la sillabe *plots;* et dans le vers suivant :

Soumis avec respect...

la sillabe *res* est beaucoup plus énergique que la sillabe *pect*. C'est une diction qui est parfois acceptable en prose, mais qui ne l'est jamais en vers. Un peu plus loin (p. 255), il nous indique comment il comprend les premiers vers de *La conscience* de V. Hugo. Cette diction est tout à fait inexpérimentée : elle néglige la plupart des nuances du texte et laisse de côté presque tous les effets dus à la versification. Il croit en effet que les vers de V. Hugo sont plus voisins de la prose que ceux de Racine ; c'est plutôt le contraire qui est vrai. M. Landry, qui n'en est pas à une contradiction près, les accumule même dans le détail. A propos de ces mots :

..... l'homme sombre arriva
Au bas d'une montagne.....

il nous dit (p. 256) : « *Arriva* accentué pour marquer l'enjambement ». Nous ne saurions qu'approuver : il nous paraît évident que si V. Hugo a pris la peine de faire un enjambement, ce n'est pas pour que le lecteur l'escamote. Mais alors que signifie le raisonnement suivant, pour le vers :

Et qui le regardait dans l'ombre, fixement

« *Regardait* prendrait un accent si c'était ici de la prose ou des vers classiques, car le sens exigerait qu'on détachât *dans l'ombre*, mais il me paraît évident que le poète, au mépris du sens, a voulu enjamber sur l'hémistiche suivant » ?

Il nous dit quelque part (p. 21) que lorsqu'il faisait des expériences sur sa propre diction, « sans parler de l'attention qu'il apportait à bien déclamer, il a dû, faute d'aide étrangère, avoir l'œil, l'esprit ou la main à dix points de ses machines à la fois ». C'est fort exagéré ; rien n'est plus simple que d'obtenir l'enregistrement d'une page de prose ou de vers ; si l'opérateur devait avoir en même temps tant d'occupations et de préoccupations diverses, il en serait tellement gêné qu'on ne pourrait plus accorder aucun crédit au résultat. Mais il i a une chose qu'il a totalement oubliée au milieu de tous les soins divers qu'il répandait de tous côtés, c'est que lorsqu'on fait une expérience sur un étranger on ne doit pas lui dire d'avance sur quel point particulier on se propose de faire porter les recherches, et lorsqu'on la fait sur soi-même on ne doit pas l'entreprendre avec des idées préconçues. L'appareil ne rend que ce qu'on lui a donné. Un jour il a dit devant des étrangers les deux vers suivants :

Tantôt des bois, tantôt des mers, tantôt des nues,
Tantôt de sombres mers, tantôt de vastes nues,

dont le premier est un ternaire de V. Hugo et le second un quaternaire classique. Il leur a demandé leur impression; « la réponse n'était pas douteuse: le deuxième leur paraissait plus *ample* » (p. 278). C'est bien l'opinion de M. Landry: « l'alexandrin ternaire est moins ample que le classique ». Le fait a été démontré il i a plus de trente ans par Becq de Fouquières, dont les nouveau venus ne parlent plus que pour en dire du mal; ils oublient trop que, si ses livres contiennent quelques grosses erreurs, ils ne restent pas moins fort remarquables, et ont ouvert magistralement la voie à toutes les études sur l'art dans la versification. M. Landry ne s'est pas contenté du témoignage des étrangers. Il est allé faire des expériences pour savoir à quoi s'en tenir sur la durée des groupes ritmiques et des éléments qui les composent. Il est arrivé avec cette idée préconçue qu' « il faut se garder de dire, comme on en est tenté, et comme plusieurs déjà l'ont fait, que les groupes plus longs paraissent plus légers parce que la durée en serait plus divisée: en fait ils occupent une durée proportionnelle à leur longueur » (p. 277). Il en faudrait alors conclure que le ternaire est plus « ample » que le quaternaire; mais M. Landry ne craint pas les contradictions. Il a déclamé ses groupes ritmiques d'une manière « emphatique et lente » et l'appareil a enregistré toute l'ampleur qu'il avait donnée. En réalité, dans une même série de groupes ritmiques, plus il i a d'éléments dans un groupe, plus ils tendent à se raccourcir, moins il i en a plus ils tendent à s'allonger. C'est un fait sur lequel nous avons eu l'occasion d'insister bien des fois, et qui n'est pas spécial à la versification française; il est proprement umain; nous le notions encore récemment dans la langue annamite (*Mémoires de la Société de linguistique*, t. XVII, p. 309). Si M. Landry voulait examiner cette question avec un enregistreur, il n'avait qu'à prendre des tracés obtenus sans idée préconçue et à i examiner dans l'intérieur d'une série de groupes ritmiques la durée respective des sillabes qui sont au temps faible, c'est-à-dire qui sont comprises entre deux temps marqués. Les exemples fourmilient dans son livre. En voici quelques-uns. Dans les mots: *a la fureur des flots*, dits par M. Mounet-Sully (p. 358), les trois sillabes *à la fu* d'un groupe de 4 sillabes ont duré respectivement 14, 28 et 14 centisecondes, et la sillabe *des* d'un groupe de deux sillabes a duré 37 cs. Dans ces mots dits par M. Landry (p. 317): *de grandes et de terribles* la première sillabe *de* a duré 37 cs., et les 4 sillabes *des et de ter* ont duré respectivement 15, 15, 24 et 22. Dans ces mots dits par M. Paul Mounet (p. 336): *au fond des cieux funèbres*, la sillabe *au* a duré 51 cs., et les 3 sillabes *des cieux fu* respectivement 28, 31 et 11. Dans ces mots dits par Mme Bartet

(p. 344) : *que le navigateur trouve enfin*, les 5 sillabes *que le na iga* durent respectivement 21, 27, 27, 15 et 25 cs., la sillabe *en* de *enfin* en dure 60. Dans ces mots dits par Mme Moreno (p. 351), *rendaient pareils, le soir*, les 3 sillabes *rendaient pa* ont duré respectivement 27, 27 et 26 cs., et la sillabe unique *le* en a duré 46. Dans ces mots dits par Mme Sarah Bernhardt (p. 354) : *autour du vieux sarment*, la sillabe *au* dure 39 cs. et les 3 sillabes *du vieux sar* respectivement 24, 23 et 19. Est-ce suffisamment démonstratif et faudra-t-il revenir encore sur la question ?

Une autre idée qui est particulièrement chère à M. Landry concerne la scansion. Selon lui la seule scansion scientifique est prévocalique et décroissante. D'après ce sistème, dans un vers comme le suivant (p. 394) :

Célébrer avec vous la fameuse journée,

il i a 3 pieds complets, qui sont : *er avec v — ous la fam — euse journ* —. Que faire de *célébr* et de *ée?* Ce que vous voudrez, ou ce que vous pourrez. Nous ne discuterons pas cette question en détail ; mais nous ferons observer à l'auteur que les arguments sur lesquels il s'appuie sont formellement contredits par toutes les expériences dont il a donné l'analise dans son livre. Nous noterons que l'égalité des pieds, telle que l'on prétend l'obtenir par ce procédé, est tout à fait fictive, et qu'au surplus l'oreille, seul juge du ritme, se soucie fort peu de cette égalité ; pourvu qu'elle trouve la régularité dans la variété, elle est satisfaite. M. Landry a-t-il songé qu'avec son principe de scansion tous les effets que nos poètes et même nos prosateurs ont fondés sur le ritme sont supprimés d'un coup ? Faudra-t-il donc toujours rappeler qu'une œuvre ne peut pas être jugée sans tenir compte de la matière qui la constitue, qu'une scuplture ne peut pas être appréciée avec les mêmes principes qu'une peinture, que les poètes et les prosateurs ont pour matière, non pas des sons ni même des sillabes dénués de signification, mais une langue dont les éléments sont réunis par le mètre ou par le ritme en groupes ayant un sens ?

Maurice GRAMMONT.

E. Portal — Antologia provenzale. *Milano, Ulrico Hoepli*, 1911. VIII-674 p.

Titre trop général, le recueil étant limité, sauf Jasmin, aux écrivains en vers de la deuxième moitié du XIXe siècle et du début du XXe. Leurs œuvres sont accompagnées de traductions en prose italienne. La série comprend quelques écrivains du Roussillon et de

la Catalogne ; on n'a ainsi aucune idée de l'importance de la littérature catalane, ni en quantité, ni en qualité : il fallait lui réserver une bonne moitié du volume ou en faire l'objet d'un volume à part. Point de grafie uniforme : même pour un seul et même écrivain, Vermenouze, une pièce est donnée (p. 578) en grafie félibréenne à peu près correcte, et une autre (p. 582) avec les fantaisies que j'ai signalées ici-même (1910, p. 190, 454 ; cf. les observations de MM. Jeanroy et Ricome dans les *Annales du Midi*, 1910, pp. 232 234). Point de fil conducteur à travers ce labirinte, de sorte que le lecteur ne peut se faire aucune idée exacte des sons de la langue ; la difficulté est encore aggravée par des coquilles en nombre vraiment prodigieux (*errata* tout à fait insuffisants) ; la ponctuation est généralement aussi très défectueuse.

Cet ouvrage ne permettra donc pas au lecteur italien qui ne sait pas d'autre part le provençal d'apprécier l'armonie de cette langue. Il pourra même troubler par l'incoérence de ses grafies un lecteur connaissant le provençal.

Du moins celui qui se bornera à lire les traductions aura-t-il en général une idée exacte du sens, sauf quelques erreurs (peu explicables, les mots intéressés se trouvant dans tous les dictionnaires usuels) ou traductions trop libres (malgré l'avis de la p. v, « versione ..... scevra di qualsiasi pretesa letteraria ») comme

page 5, vers 8, me fas *escor* « mi fai *paura* » ;

p. 11, *tavan* « *zanzara* », *tavan rous* « *rossa zanzara* », erreurs d'autant plus étonnantes que la *zanzara* n'est pas rouge ou rousse et qu'on ne comprend guère un dialogue amical de l'écrivain avec cet animal éminemment désagréable ;

p. 82, v. 13, *e'mai* « *ed anche* » ; il faudrait *e benchè* ou autre conjonction analogue ; *ibid. gleno* « *guadagno* » ;

p. 223, v. 7, *bourjo* « *gira* », v. 8, *saquet* « *reti* » ;

p. 234, v. 16, la lar dóu *cacho-fiò* « il focolare del *fuoco di gioia* » ;

p. 259, v. 11, demoura *bret* « esser *breve* » ;

p. 296, v. 14, *roupo* « *corteo* » ;

p. 354, v. 13, *de pèd-cauquet* « *a piedi giunti* » ;

p. 532, bat de *Lis* « valle del *Giglio* » ; on ne traduit pas les noms propres, surtout à faux ;

p. 13, v. 10, Sant Francés t'aurié di : moun fraire ; *Siéu dounc ti pas ta sorre, iéu* « san Francesco t'avrebbe detto sorella ; *non lo sci dunque pure per me* » ;

p. 72, termes manquant de précision pour désigner divers articles de la layette d'un enfant ;

p. 100, v. 1, *virado* « *evoluzione* »; le mot correspondant *girata* aurait fourni un équivalent beaucoup plus juste qu'*evoluzione*, qui appartient à la langue scientifique;

p. 139, v. 1, 2, Li jouvènt *gardaran* si migo Bèn miés que li sóudard, ... rèn qu'emé si cansoun « i giovani *conserveranno* le loro amiche meglio che i soldati, soltanto con le loro canzoni »; on se demande pourquoi *conserveranno* et non *guarderanno*;

p. 255, v. 8, 9, moun Adour *Emai mi* grandi mountagno « il mio Adour *colle sue* grandi montagne ».

Quant à avoir une idée de la littérature provençale, c'est une autre affaire.

Cette prétendue antologie n'est en réalité, comme la *Letteratura provenzale* du même auteur, qu'une sorte de catalogue où voisinent *poetae maximi*, *maiores*, *minores* et surtout *minimi*, à peu près sur la même ligne, en ordre apparent par *dialetti* et *sotto-dialetti* qui ne répondent en général à aucune réalité linguistique définie. Abondantes erreurs dans cette classification fondée au asard ici sur des ressemblanbles dialectales, là sur l'ancienne division provinciale:

p. 313, *sotto-dialetto di Forcalquier*; en réalité, parler marseillais;

p. 322, note: « Questa poesia è scritta nel dialetto *parlato* di Marsiglia, e quindi vi si notano delle differenze ortografiche »; en réalité, aucune différence de grafie avec les autres pièces marseillaises insérées;

p. 332, *s° d° di Vence*; en réalité, tentative de κοινή méditerranéenne avec quelques arcaïsmes et quelques grafies maladroites;

p. 333, *s° d° di Marsiglia*; en réalité, parler de Cannes;

p. 357, *s° d° delle Alte Alpi*; désignation vague; c'est le parler de Gap, qui, dans la division adoptée, serait à sa place à *Delfinato*, et non à *Provenza*;

p. 396, *s° d° della Drôme*; vague; c'est le parler de Chabrillan;

p. 398, *s° d° della Drôme*; c'est le parler de Dieulefit, assez différent du précédent;

p. 403, *s° d° del Basso Delfinato*; vague; c'est le parler de Loriol, très peu différent de ceux de Chabrillan et de Crest (noté p. 400 *s° d° di Crest*);

p. 427, *s° d° del Quercy*; vague; c'est le parler des environs de Montauban, assez différent du quercinol de Caors;

p. 444, 445, *s° d° del Lauraguais*, et 478-482, *s° d° del Quercy*; en réalité, essai malencontreux de κοινή arcaïsante;

p. 487, *s° d° di Nimes*, et note « Oggi Nimes fa parte (letterariamente parlando) della Provenza e il suo s° d° è quello del Rodano »;

en réalité, depuis un bon siècle au moins. Nîmes parle comme Avignon et Arles, sauf quelques nuances peu importantes ; les écrivains récents se servent soit du nimois (c'est le cas pour Reboul, dont il est question ici), soit du provençal littéraire mistralien fondé sur l'avignonnais-arlésien ;

p. 550, s. *d. di Sarlat* : en réalité, parler de Mussidan, très différent de celui de Sarlat, dont l'échantillon (p. 567) serait mieux à sa place à *Linguadoca* qu'à *Limosino e Perigord ;*

p. 543, 555, 558, 563, *s° d° d'Argentat, di Brive, di Tulle ;* en réalité, tentative maladroite de κοινή limousine vaguement arcaïsante ;

p. 581, *s. d. d'Aurillac — Alta Alvernia :* Aurillac est en *basse* Auvergne, si l'on considère l'altitude et le cours des eaux ; son langage diffère peu de celui de Caors, beaucoup de celui d'Ambert, de sorte que cette section *Alvernia* ne répond qu'à une ancienne unité administrative.

Sont représentés au recueil deux ou trois poètes de génie, une soixantaine de gens de talent et plus de cent soixante rimeurs qui n'ont vraiment aucun titre sérieux à figurer dans une antologie. Voici un spécimen de cette dernière catégorie (p. 314) :

Ço que tèn de la Roumanìo
Me pretoco prefoundamen :
Sié poulitico o pouësìo,
N'en seguìssi lou mouvamen.

Voir encore p. 437 une longue pièce de vers qui n'est qu'une plate énumération de mangeailles. Quant aux deux premières catégories, il faut distinguer. Mistral et quelques autres sont seuls représentés par plusieurs pièces. Pour le reste, une seule pièce par auteur. M. Portal a procédé, je crois, par circulaire demandant copie d'une pièce à chacun des vivants qu'il jugeait dignes de figurer dans son recueil. Il n'i a donc pas de reproche à lui adresser du fait de ce choix (choix des pièces, mais non choix des écrivains), bien que les pièces insérées donnent, par exemple, une idée bien inexacte ou incomplète du talent d'un abbé Bessou, d'un Camelat ou d'un Charloun Riéu. On peut s'étonner qu'il n'ait rien demandé à des écrivains de valeur comme M. Aug. Benazet (v. *RLR*, 1906. p. 96), ou l'abbé Labaigt-Langlade, alors qu'il a encombré son recueil de gens médiocres et de pièces lamentables. S'il considère que Jasmin rentre cronologiquement dans le plan de son livre, il aurait dû donner une pièce de V. Gelu.

Pour les morts et pour Mistral, on dirait que M. Portal s'est appliqué à choisir les choses les moins significatives : le fait est particulièrement frappant pour Aubanel, Jasmin et Tavan. Une seule pièce, assez anodine, d'Isidore Salles ; de même pour P. Froment. Même chez les écrivains de troisième ou quatrième ordre on aurait souvent pu mieux choisir : Félix Gras est représenté par un des plus mauvais passages de son absurde *Toloza*. Quant à Mistral, le choix de ses pièces liriques est vraiment incompréensible : trop peu, et pas le meilleur ; de ses grandes compositions en vers, seule *Mirèio* est bien représentée (tout le chant XII) ; de *Nerto* et du *Pouèmo dóu Rose*, des extraits infiniment trop courts ; de *Calendau*, un passage coupé juste au plus beau moment. Il aurait été facile de faire place à Mistral en éliminant trois ou quatre cents pages de pièces sans valeur.

Quelques erreurs, outre celles qui ont été indiquées plus aut :

p. 447, note : « Il Fourès fu un fervido protestante » ;

p. 138, note, la *Coutigo* n'est pas une chanson populaire, mais une pièce de Mistral, insérée dans ses *Isclo d'Or;*

p. 25, pourquoi donner du *9 Termidor* d'Aubanel le texte des *Prouvençalo* au lieu du texte de la *Miougrano entre-duberto*, revu avec d'eureuses variantes ?

p 14, note, qui a bien pu imaginer de surnommer Bellaud de la Bellaudière *le Malherbe provençal?* il faut vraiment n'avoir lu ni Bellaud ni Malherbe pour concevoir une idée pareille.

En résumé, le seul mérite de l'*Antologia provenzale* est de recueillir quelques pièces, comme celles de F. Amouretti et de J. Véran, qui n'étaient pas publiées ou étaient perdues dans des recueils que personne ne connaît. Son défaut capital est de discréditer la littérature provençale en Italie. Peu de gens dans ce pays la connaissent. Ceux qui n'en sauront que ce qu'ils en auront lu dans les ouvrages de M. Portal la jugeront sans doute — en mettant à part Mistral, puis cinq ou six autres, ou une vingtaine, suivant la disposition du moment — comme fait un rédacteur du *Marzocco* de Florence (numéro du 23 juillet 1911) : « opera collettiva ed anonima, da cantarsi nelle feste religiose o adunanze primaverili », dans le goût des patoisants médiocres de l'Italie septentrionale,..... « lambicchi di parole e di metafore, di *clichés* e di associazioni d'idee, ... paralisi di ispirazione anneghittita e consunta ». La faute en sera non à la littérature provençale en elle-même, mais à la façon dont M. Portal l'a présentée au public italien.

Jules RONJAT.

Heinrich Morf. — Aus Dichtung und Sprache der Romanen, Vorträge und Skizzen, zweite Reihe. *Strassburg, Karl J. Trübner*, 1911, XI-387 p.

Nouvelle série (une première parue en 1903 chez le même éditeur) d'articles déjà publiés, sauf un inédit, à part ou dans différentes revues.

La plupart traitent des sujets d'istoire littéraire: *Dante und Mistral*, intéressant essai d'explication des proféties contenues dans l'*Inferno*, chant I, vers 103 et suiv. et dans *Mirèio*, ch. VI, strofes 90 et suiv. (pleinement d'accord avec ce que Mistral a dit lui-même dans un article de l'*Aïòli*, n° 174, dont M. Morf n'a pas eu connaissance); *Petrarca; Das französische Volkslied; Frankreich zur Zeit Richelieus und Mazarins; Pierre Corneille; Dalembert; J.-J. Rousseau.*

Les autres sont consacrés à la linguistique et à la filologie: *Deutsche und Romanen in der Schweiz*, exposé de la répartition des langues fondé sur l'enquête de J. Zimmerli éclairée par les vues de l'auteur en matière d'istoire médiévale (établissements romains, burgondes, alamans, etc...) et contemporaine (influence des voies de communication, « dans le Valais le français voyage en chemin de fer, et l'allemand en diligence », p. 259), avec des considérations d'une aute portée politique et d'une grande élévation de sentiments sur le problème national dans les Etats dont les ressortissants parlent des langues différentes (pp. 267-281); *Die romanische Schweiz und die Mundartenforschung*, avec des renseignements fort intéressants sur l'excellente organisation du *Glossaire des patois de la Suisse romande* et des œuvres analogues entreprises dans les domaines linguistiques rétoroman et italien en territoire suisse; *Das Studium der romanischen Philologie*, vigoureux programme de réformes réclamées en 1889, et pas encore accomplies, il s'en faut, en 1911. Enfin le volume se clôt par un nécrologe d'Adolf Tobler.

Partout se retrouvent les mérites de pensée et d'expression que j'ai déjà signalés ici (1911, p. 538 et suiv.) à propos d'un autre ouvrage du même auteur. Il est de ceux, rares, qui pensent fortement et qui disent nettement ce qu'ils pensent, — de ceux qui vous incitent à penser, dût-on ne pas partager toujours leur opinion.

Tout son livre abonde en vivantes illustrations de la parole de Renan citée p. 363: « L'essentiel de l'éducation, ce n'est pas la doctrine enseignée, c'est l'éveil ». Il mérite au plus aut degré l'épitète *suggestif* dont on a fait dans la littérature récente un fâcheux abus. Je note particulièrement à ce point de vue un bref

jugement sur la poésie des troubadours (p. 27), d'autres sur les tendances de la Renaissance française « créant un nouveau stile d'art en une brillante poésie de filologues » (p. 102) et sur la période suivante du *classicisme*, « la forme artistique de l'absolutisme » (p. 103), les vues attachantes sur les conséquences littéraires de la « renaissance religieuse » (p. 107, ce que M. Marcel Reymond appelle la *contre-Réforme* dans ses articles de la *Revue des Deux Mondes* consacrés aux suites de ce mouvement dans le domaine des arts plastiques), l'observation que « le sistème de Descartes a pris une position dominante dans l'enseignement des écoles françaises à peu près au moment où était démontrée son inadmissibilité » (p. 134), et tout l'article sur Corneille, qu'on pourrait qualifier d'exécution bienveillante.

Quelques observations de détail.

P. 37, si des chansons populaires ont été transformées en cantiques d'église par changement de paroles, c'est en quelque sorte un « juste retour des choses d'ici-bas », puisque les airs de la plupart de ces chansons sont des adaptations de monodies grégoriennes (v. Vincent d'Indy, *Cours de composition musicale*, liv. I, ch. V). L'affirmation de la p. 89, que les meilleures des chansons populaires de France sont en français et non en patois, n'est exacte que pour le domaine linguistique proprement français. Je ne suis pas du tout convaincu que les chansons populaires soient toutes l'œuvre d'un « enfant du peuple bien doué, omme ou femme, à sens poétique et à oreille musicale », dont la création serait « une improvisation musicale et poétique » (p. 92) (1). Je viens d'indiquer la source musicale la plus abondante. Quant à la poésie, il me paraît évident que beaucoup de chansons sont des œuvres littéraires adoptées par le peuple pour une raison ou pour une autre, et généralement mutilées ou altérées par l'effet de la tradition orale. Je connais au moins un exemple irrécusable d'un fait de ce genre à l'époque moderne ; je l'ai signalé dans *Lou Bournat*, bulletin mensuel des félibres du Périgord (1908, pp. 126-129). Il s'agit d'une chanson, au demeurant très jolie, composée en 1812 par le rimeur limogeaud Foucaud, prêtre, puis payeur aux armées, puis juge de paix, puis professeur à l'Ecole centrale du département de la Aute-Vienne, auteur d'un abondant recueil de fables, donc non un « en-

(1) Il n'i a d'ailleurs souvent pas de lien bien étroit entre la poésie et la musique, puisque celle-ci reste invariablement la même à chaque couplet même si les sentiments exprimés par les paroles changent du tout au tout.

fant du peuple bien doué », mais un littérateur de profession. Elle a 17 couplets de uit vers. M. l'abbé Chaminade a recueilli de nos jours, dans deux villages du Périgord, deux versions transmises par tradition orale sur deux airs différents. Dans un de ces villages on ne connaît qu'un seul couplet, formé des six premiers vers du premier couplet de Foucaud. Dans l'autre, on connaît treize couplets de quatre vers issus du texte de Foucaud avec toute sorte de déplacements et de variantes dialectales ou autres. Je crois que beaucoup de chansons transmises depuis le moyen âge doivent avoir subi des péripéties analogues.

P. 289, je crois que l'auteur exagère l'importance pratique, au point de vue de l'intercompréension, des différences entre les parlers romands et entre les parlers rétroromans.

P. 314, je suis tout ce qu'il i a de plus certain qu'il exagère les mérites de l'*Atlas linguistique de la France*. Je suis loin de mé connaître la valeur de cet ouvrage, qui me rend constamment de très précieux services. Mais pour une bonne moitié du domaine qu'il embrasse les renseignements qu'il fournit ne peuvent pas être tous acceptés sans contrôle. D'autres l'ont indiqué avant moi (A. Thomas, *Nouveaux Essais*, p. 346 et suiv. et dans *Journal des Savants*, fév. 1904, pp. 89-96 ; M. Grammont dans *Indogermanische Forschungen, Anzeiger*, XVI. Band, 1-3. Heft, pp. 12-21), mais on ne saurait trop le redire, surtout en présence des sistèmes de géografie et de géologie du langage qui se construisent sur des données purement ipotétiques (v. là dessus *RLR* 1911, p. 323).

Jules Ronjat.

Vivo Prouvènço ! *porto-paraulo mesadié di recoubranço miejournalo. — Dir. : P. Devoluy, carr. Mounjardin*, 5. *Nimes ; amenistr. J. Renatiéu, balouard Sisto Isnard*, 29 bis, *Avignoun* (6 pajo pèr mes ; abounamen pèr un an : Prouvènço e Franço, 4 fr. ; estrangié, 4 fr. 50).

Proumié semèstre de 1911.

Vers de Laforêt (Abriéu, Mai). Article de doutrino felibrenco, d'istòri miejournalo, de critico literàri, etc... : P. Devoluy, *Pas de poulitico* (Abriéu), « *Lo royaume de France en provinces* » (Mai), seguido di *Pajo d'istòri miejournalo* (Janv., Feb., Mars, Mai, Jun, la Crousado albigeso), *Nous n'en sian jamai carcagna* (Abriéu) ; Jóusè de Fouent Vieravo, *L'Escolo e lou Felibrige* (Mars, Jun) ; Juli Roumjat, *Letro a Peire Devoluy* (Janvié), coumte-rendu di tèsi dóu doutour Millardet (Jun) ; Leoun Teissier, *Italianisme* (Janvié), *Lou*

mirage parisen (Mai. em' apoundoun pèr J. R.) : Jan Malan. « *Champenois ou Prussiens!* » (Abriéu) ; Emi Broc. *Un ate* (Febrié) ; Jùli Veran. *Ço que pou au menistre*, e circulari d'En Maurise Faure, menistre de l'Estrucioun publico (Abrieu) : Jan Grand. *Pantaiage* (Mars) : galànti tiero de *Dicho glanado en terraire galargaen* pèr R. de Mournès (Janv., Feb.) e de *Dicho rapugado en terraire toulouven* pèr lou cabiscòu de la *Targo* (Feb.). A la *Boulegadisso*, entre-signe sus li manifestacioun dóu Felibrige *bèn-apia* ; cf. lou pouèmo de Matablat l'einat, *A la bello cisserro* (Febrié).

Segound semèstre de 1911.

Uno letro de Mistral sus l'óuriginalita dis escrivan e dis artisto (*Boulegadisso* de Desèmbre). *Nouvè XLV* de Sabòli, emé versioun inedito de la musico (Des.) ; *La malautié de Jano*, cansoun poupulàri de Prouvènço, emé versioun en parla franco-prouvençau de Sant-Maurise-de-l'Eisil (Des.). Noum de pèis divers en prouvençau de 1433 à Touloun (Avoust). Noto sus l'usage de la lengo d'O dins lis ate d'un noutàri embrunés au siècle XVI^em^ (Av.). Article de dóutrino felibrenco, d'istòri miejournalo, etc... : P. Devoluy, seguido di *Pajo d'istòri miejournalo* (Juliet-Outobre, Desèmbre), *Niéuzello*, detai d'istòri marsiheso au siècle XVII^em^ (Jul.) ; Leoun Teissier, *Pensamen* (Setèmbre) ; Jóusè de Fouent-Vierano, *L'escolo e lou Felibrige* (Out., Nouv., Des. ; cf. l'amusatiéu articloun de L. Teissier, *Musicaio*, Des.) ; Jùli Rounjat, *Lou latin* (Out., Nouv.) e apoundoun *Ai proun de mi nièro!* (Des.). *Lou regionalisme* (Nouv.), entre-signe sus li manifestacioun di felibre *bèn-apia*, e d'ùni pouliticaire que voudrien mescla lou Felibrige i disputo dis en-foro, dins la *Boulegadisso* de Jul., Set., Out. e la *Declaracioun* de Devoluy e Rounjat (Nouv.) ; noto à la *Boulegadisso* de Juliet sus ùni fauto de traducioun dins l'*Antologie du Félibrige* d'A. Praviel e J. R. de Brousse.

J. R.

Jean Daniel. — Eléments de grammaire périgourdine. *Périgueux, impr. Ribes*, 1911 (édition du *Bournat du Périgord*), in-8° de III-114 p.

Cette petite grammaire a paru d'abord dans *Lou Bournat*, bulletin mensuel des félibres périgourdins. Son édition en volume rendra service aux provençalistes. L'ouvrage ne fait pas double emploi avec la *Grammaire limousine* de Chabaneau : ce n'est pas un exposé istorique, mais un simple répertoire de formes modernes classées par parties du discours ; le parler-tipe est celui des environs de Périgueux, et l'auteur donne seulement quelques variantes pour

d'autres parlers périgourdins, tandis que dans le livre de Chabaneau le parler-tipe est celui de Nontron, avec d'abondantes variantes pour les parlers du Périgord. L'information est de première main ; la grafie adoptée (ortografe des félibres) est claire et conséquente. On eût pu désirer une localisation plus précise pour certaines variantes dialectales. Mais c'est déjà beaucoup d'avoir des renseignements sûrs, sinon très complets. L'ouvrage est suivi d'un spécimen de la langue au milieu du XIIIe siècle, tiré des archives municipales de Périgueux.

J. R.

W. Meyer-Lubke. — Aufgaben der Wortforschung, t à p. de *Germanisch-romanische Monatsschrift*, 1909, pp. 634-647.

Bel exposé de métode appuyé d'exemples fort intéressants : croisements ; onomatopées et mots expressifs ; les mots et les objets qu'ils désignent, tecnologie et étimologie ; géografie linguistique. Sur cette dernière discipline l'auteur énonce p. 645 des réserves bien justifiées (v. dans notre revue les observations de M. Grammont, 1911, p. 323). J'i ajouterai que les déductions tirées de l'*Atlas linguistique de la France* sont en principe toujours sujettes à caution, au moins pour le Midi. Si par exemple on trouve dans une même région méridionale *aret* et *moutoun* « bélier », rien ne prouve que *aret* ne soit pas pleinement usité entre gens du cru dans des localités où un enquêteur étranger à la langue du cru n'a pu obtenir que *moutoun*, particulièrement s'il s'est adressé à des témoins demi-bourgeois qui connaissent imparfaitement les mots du cru.

Coquilles : p. 635, prov. *gru* pour *greu ;* p. 637, titre du livre de M. Saineanu, *La créature* pour *La création métaforique ;* p. 644, *acrt* pour *aret*.

Jules Ronjat.

Gustav Wissler. — Das schweizerische Volksfranzösisch. *Erlangen, K. B. Hof-und Universitäts-Buchdruckerei von Junge & Sohn*, 1909, in-8° de VI-162 p. (tèse de Berne, t. à p. de *Romanische Forschungen*, XXVII. Band, 3. Heft).

C'est, nous dit l'auteur (p. 3), le premier ouvrage consacré au français régional et dialectal qui déloge peu à peu de toutes leurs positions les parlers franco-provençaux de la Suisse romande. Il est divisé en quatre parties d'inégale importance : fonétique, mor-

fologie, formation des mots, vocabulaire, cette dernière particulièrement étendue, ce qui est tout naturel ; presque rien sur la sintaxe, et c'est dommage, car elle est loin de manquer d'intérêt. L'information est abondante et généralement sûre. L'exposition n'est pas toujours d'une clarté et d'une correction parfaites : ainsi la note 1 sous la p. 34 est à peine intelligible à force de brièveté ; dans la même page le début de la section II confond des fénomènes différents, *une, termine, omme,* etc... avec *-e* prononcé parce que le patois a dans les mots correspondants une voyelle posttonique, *Alfrède, soife, toure, voire* avec *-e* ajouté pour soutenir des consonnes que la prononciation patoise laisse tomber en finale de mot ; p. 44 les mots qui n'ont pas le même genre en français littéraire et en *Volksfranzösisch* sont mal classés. Par contre certains passages présentent des idées intéressantes et nouvelles ou exposées d'une façon originale, ainsi p. 55, sur les conditions diverses dans lesquelles nous apprenons les divers mots d'une langue, p. 58, sur les erreurs ou les maladresses pédagogiques de beaucoup d'instituteurs, p. 72, sur les lacunes du vocabulaire français commun.

Il i a naturellement quelques erreurs ou lacunes de détail : p. 25, le langage de Cellefrouin n'est pas à proprement parler *südfranzösisch ;* p. 44, *bru* et *glu* ne sont pas les seuls mots féminins français en *-u*, il aurait fallu dire « les seuls monosillabes » (*vertu*) ; p. 110, *émotionner* pour *émouvoir* n'est pas spécialement suisse, c'est la forme générale en français courant ; p. 114, *manger l'ordre* aurait pu être rapproché de la tournure française équivalente *manger la consigne ;* p. 119, *ronchonner* se dit, je crois, un peu partout, le *colonel Ronchonot* est à peu près aussi connu que le *colonel Ramollot ;* p. 148, dans une liste de termes d'origine argotique ne devraient, je crois, figurer ni *godailler* ni *crevaison.*

Jules Ronjat.

W. Meyer-Lübke — Zur Geschichte der Dreschgeräte, extr. de *Wörter und Sachen*, Band I, Heft 2 (1909), pp. 211-244, avec 40 illustrations et une carte linguistique pour une partie de l'E. de la France.

Article du plus aut intérêt pour l'istoire de l'agriculture et de la tecnologie non seulement dans le domaïne roman, mais encore dans presque toute l'Europe et dans l'Asie méditerranéenne.

L'auteur i examine successivement le dépiquage par pieds d'animaux domestiques, le foulage au moyen de pierres plates, de traîneaux en planches armées de cailloux pointus, de rouleaux can-

nches, le battage avec bâton court, avec longue gaule à bout flexible, avec long bâton à courbure, avec battoir massif à manche et avec fléau en deux parties. Il expose en grand détail la tecnique, la succession istorique et l'extension géografique de ces divers procédés et des variétés des divers instruments, ainsi que l'évolution linguistique des noms qui servent à désigner opérations et instruments. Ce dernier point est traité avec une information extrêmement abondante et des vues originales (ex. pp. 236, 237, la discussion sur germ. * *plagils*, ébranlant fortement l'ipotèse d'un emprunt all. *Flegel* < lat. *flagellum*).

J. R.

S. Mondon. — Dans un coin du Magnoac en 1524 et 1525. *Auch, impr. L. Cocharaux,* 1911, 17 p., t. à p. du *Bulletin de la Société archéologique du Gers,* 4ᵉ trimestre 1910.

Deux actes notariés publiés avec un commentaire grammatical peu intelligent et presque inintelligible.

Langue très arcaïque, fém. en *-a*, *j-* et non *h-*, etc..., cependant *b* plus fréquent que *v*, chute très fréquente de *-r*. *Extimen* « nous avons estimé » et *extiman* « nous estimons » (p. 16, l. 7 et 6 du bas) contre *-m* en général aux 1ʳᵉˢ pers. du plur. (ex. *habem* « nous avons », p. 17, l. 3 et 17) ; cependant le langage actuel du Magnoac, si je ne me trompe, distingue nettement *-m* de *-n*, comme la plupart des parlers gascons. Métatèses normales *crompes* « compris » (p. 14, l. 7), *brespas* « soir » (p. 12, l. 14).

P. 14, l. 7 et 6 du bas : « balhat et pagat per ma pena de struche las ditas despensas et present certificatoria » ; *struche* « établir, dresser, rédiger » paraît représenter lat. *instruere* (cf. fr. *instrument* « acte public ») : pour la grafie du commencement du mot, cf. *scutz* « écus » (p. 14, l. 9) ; l'inf., fait général en gascon, est refait sur le tème du prés. ind., ici *strus-* (pour la grafie par *ch*, cf. *anchin* « ainsi », p. 14, l. 5) continuant * *-struco*, * *strucis*, * *-strucit*, etc... refaits sur *struxi*, *structu* d'après *duco*, *duxi*, *ductu*.

P. 13, l. 6 et 7 : « que longuec (sans doute coquille pour *lonquec*) ung home tant per s[ercar las] fustas que per strusar la fusta et la loza ». La restitution *sercar* est arbitraire ; ne vaudrait-il pas mieux supposer *segar* « scier » ? *Strusar ;* le *Tresor dóu Felibrige* note un verbe béarnais *estrussa* « serrer, ranger, renfermer », qui peut continuer un * *instructiare* avec *ŭ* sur l'analogie de *strūxi* et de * *strūco*.

J. R.

Andriu del Sourelh. — Ouros d'amour. *Toulouso, à la « Terro d'Oc », carriero Denfert Rochereau*, 15. 1910. 253 p.

Copieux recueil de vers en parler de Villeneuve-sur-Lot, avec traduction française. C'est une nouvelle édition de vers de jeunesse publiés en 1893 sous ce même titre, augmentée de pièces nouvelles généralement, je crois, en vers blancs.

Les pièces rimées ont souvent des rimes très faibles, et, pour le reste, ne présentent généralement pas un intérêt bien vif ; les pièces en vers blancs ne sont pas plus intéressantes, de sorte que l'utilité de cette innovation n'apparaît pas clairement. Blancs ou rimés, même dans les pièces bien tournées (ex. p. 68), les vers ne dépassent pas le niveau d'une certaine grâce banale ou banalité gracieuse ; assez souvent la grâce n'est pas venue, mais la banalité seule, laquelle dégénère parfois en trivialité. Voici un échantillon moyen (p. 220) :

Ah ! la vito qu'es dousso,
Quand vous sentetz aimat
Per la femno que pousso
Ent à vous l'amistat !

La langue n'est pas riche ; elle est généralement correcte et *une*, sauf *foc* « feu » (pp. 16, 22, 38), au lieu de la forme de Villeneuve *fèt*, soit par emprunt au parler de Toulouse (l'auteur, natif de Villeneuve ou environs, a surtout abité le Toulousain), soit par une sorte de purisme arbitraire qui se manifeste d'autre part dans certaines fantaisies grafiques : *nèct, sanct, fèct, efèct* « nuit, saint, fait, effet » avec des *c* aussi superflus que dans fr. *faict* au XVIe siècle ; *pax* « paix » (M. S. croit probablement que le mot de Villeneuve représente le nominatif latin *pax*) ; *-ts* aux pluriels de noms en *-t*, mais *-tz* aux 2es pers. plur. des verbes, ex. p. 172 E, quand nous *tenetz* pla *sarrats* dins vostres bras (on prononce du reste *-s* simple, et p. ex. p. 74 *castelas* rime avec *tratatz*) ; lat. *b* et *v* se confondent à Villeneuve, M. S. veut écrire *b* ou *v* selon l'étimologie, mais il lui arrive de se tromper, ex. *avrièl* < *aprile* (p. 101, etc...), *rivo* < *ripa* (p. 63) ; p. 203 *nèct* rime avec *sièg* « suit », il faut savoir qu'on prononce *nèt* < *nocte*, et *sièt* < *sièc* < * *sequit* avec *-t* comme dans *fèt* < *fèc* < *focu*. Tout cela diminue la valeur du livre comme texte de langue, et p. ex. je ne crois pas qu'il faille faire état d'une survivance de *-r* de l'infinitif en liaison devant voyelle dans E couvit de *cantar* Alegresso e Beutat (p. 245), ni du sens de « parfum » (agréable, de la femme aimée) attribué *passim* au mot *ferum*, qui normalement désigne plutôt, si je ne m'a-

buse, soit collectivement des bêtes sauvages, soit l'odeur, généralement désagréable, qui s'en dégage.

Mais je n'ai aucune raison de suspecter les tournures suivantes, que je n'avais pas rencontrées dans d'autres textes de Villeneuve ou que j'avais négligé de noter au cours de mes lectures :

P. 233 *part' ièr* « ier seulement », p. 33 *part ar-ser* « l'autre soir ». Le *Trésor dou Félibrige* note le mot *part* employé comme une préposition (cf. lauragais *costo* « à côté de ») dans *part acò* « d'ailleurs », littéralement « à part cela » et donne comme usités en Périgord *part-ièr* « avant-ier », en Guyenne *part-deman* (la forme dialectale serait *part-douma*) « après-demain » et *part-à-sèr*, *part-à-sè* « avant-ier au soir ». Je crois que dans le *part ar-ser* de M. S. l'-*r* de *ar* et de *ser* est une grafie arbitraire et qu'il faut entendre *part-à-sè*.

P. 228. La migo *que ie* tenios tant « la mie à qui tant tu tenais ». De la confusion fonétique de *que*(*m*) et de *quid* employé pour *quod* et de la décadence des cas obliques des relatifs est résulté le besoin, senti de bonne eure, de préciser certains rapports au moyen d'un pronom personnel ou possessif placé après le relatif, ex. hominem *quem* ego beneficium *ei* feci (*Formulae Andecauenses*, 48), parfois même quand le relatif n'est pas ambigu, ex. vieux prov. de *cui* vos vuelh comtar *sa* vida. En prov. moderne est normale la tournure *que* + pron. pers. au cas exprimant nettement le rapport, ou pron. poss., + verbe ; ors de la Provence proprement dite je n'ai jamais relevé cette tournure qu'à l'état sporadique ; l'ex. cité ici est à joindre à ceux-ci : nou i a nat *Que* ne-*us* surpàssi touts en amistat (béarnais, chanson de Despourrin *La-haut sus las mountagnes...*) ; un pijoun fabard *que soun* col, *sas* alos e *sa* coueto d'un blound cendrous lusissìu coumo de mirals (parler du Ségala, J Bessou, *Countes de l'ouncle Janet*, Rodez, E. Carrère, p. 4).

Jules Ronjat.

Heinrich Morf. — Zur sprachlichen Gliederung Frankreichs. *Berlin, Verlag der Koenigl. Akademie der Wissenschaften, in Kommission bei Georg Reimer*, 1911, 37. p. format de petit atlas, avec 7 cartes.

Cette importante communication est la suite des études de géografie linguistique istorique dont M. Morf a déjà publié plusieurs résultats, notamment dans *Archiv für das Stud. der neueren Spr. u. Lit.* et *Bull. de dialectol. romane.*

Une très intéressante discussion du *processus* qui amène à mi-occlusive ou spirante lat. *c* devant *a* et devant *e*, *i* conduit l'auteur

à poser une unité linguistique ancienne Normandie-Picardie-Wallonie. D'autre part, le picard et le wallon conservent *e* nasalisé < lat. *en*, qui est devenu *a* nasalisé en francien, et plus tard en normand.

Sur environ 200 kil. de long on observe une limite nettement tranchée entre le picard et le français proprement dit (Champagne et Ile-de-France), limite commune aux trois caractères essentiels (lat. *ca, ce* et *ci, en*): au S.-E. de cette limite *chausse*, *a* nasalisé; au N.-O. *cauche*, *e* nasalisé. Or cette limite suit à peu près exactement des limites de diocèses anciens, qui coïncident généralement avec des limites de *ciuitates* gallo-romaines. Il s'agit ici de divisions territoriales qui ont duré près de deux mille ans. L'examen des noms de lieu ne fournit que des indications trompeuses: beaucoup sont francisés, ex. *Chauni* en plein domaine picard.

De même, la limite du traitement franco-provençal de *a* lat. tonique au S. et à l'O. coïncide avec les limites des diocèses de Vienne et de Lion. Il faudrait dire « à peu près », car, comme on le verra tout-à-l'heure, il s'en faut de beaucoup que tous les faits se présentent comme le fait relevé par M. Morf entre le picard et le francien-champenois. Il faut néanmoins tenir grand compte de ce fait et d'autres faits analogues; il est remarquable que les *Leys d'Amors*, dans plusieurs passages sur lesquels M. Mort attire avec raison notre attention, identifient « diocèse » et « aire d'un parler caractérisé par certains traits importants ».

Il me semble qu'un examen approfondi des aires de cet ordre, éclairé par la géografie économique ancienne et par toute l'istoire des peuplements et des déplacements de population (*Siedelungsgeschichte*) — travail vraiment gigantesque! — conduirait peut-être à une explication moins uniforme que j'entrevois ainsi: importance considérable du diocèse pour les pays de plaine, à communications faciles et fréquentes; pour les pays accidentés, formation de normes linguistiques par *pagus*, par vallée ou par fraction de vallée.

En terminant M. Morf cherche à grouper les *ciuitates* en grandes unités (coïncidant généralement avec les trois parties de la Gaule suivant César) établies pour ainsi dire comme par essaimage autour des grandes voies romaines. Ces vues d'ensemble demanderaient, comme le dit l'auteur lui-même (v. notamment p. 37, note 1), à être précisées dans l'application au terrain, mais elles ont le grand mérite de proposer une orientation générale vers la solution définitive d'un problème de toute première importance.

Voici maintenant quelques données de fait dont il me semble qu'il faudra tenir compte en préparant cette solution définitive.

Je ferai d'abord remarquer que les renseignements fournis par l'*Atlas linguistique de la France* demandent souvent un contrôle ou tout au moins une explication, spécialement pour le Midi. Dans sa carte VII, M. Morf donne, d'après l'*Atlas*, la limite septentrionale de *g* < lat. *c* (*securu*), du maintien de lat. *á*, de *d* < lat. *t* (*rota*) et de *b* < lat. *p* (*sapere*).

Les deux dernières limites me paraissent exactement tracées et signalent de façon pertinente des traits importants et anciens, mais la première et la seconde confondent des faits d'ordre différent. Au N. de la première figurent des localités où le continuateur de lat. *c* s'est amuï fonétiquement à date assez ancienne (ainsi en Trièves, Diois, Vivarais N.), d'autres où *g* < *c* a perdu assez récemment la valeur d'occlusive pure (ainsi à Ambert, *sidyur* comme *adyu* < *agu* « eu »), enfin d'autres où *sur*, respectivement *surt*, avec développement de *-t* fréquent après *-r* (Médoc), est un emprunt récent du fr. *sûr* (ainsi en Médoc et dans le département du Gard ; cf. Gard *cougourdo* < *cucurb(i)ta*). Au N, de la seconde figurent des localités où *á* est parfaitement maintenu, ex. *-ado* < *-ata*, ors de cas particuliers comme l'infinitif en *-é*, emprunté du fr. *-er*, à Tiers ; j'avoue ne pas comprendre en quoi le traitement de *á* peut être différent entre Limoges et Saint-Junien, entre Saint-Pardoux et La Tour-Blanche, entre Lacanau et la rive g. de la Gironde ; d'autre part, si cette limite ne devait inclure que les pays où *á* reste toujours, elle devrait passer au S. du Périgord, du Rouergue et généralement des pays qui font passer, suivant des modalités variables. *a* devant nasale à *o*.

L'inconvénient de ce choix défectueux d'isoglosses est précisément de faire contredire dans une certaine mesure, et cela par la carte même qui est destinée à l'illustrer, un texte qui met en lumière un faisceau de traits linguistiques développés ensemble sur une aire considérable autour d'une grande voie romaine.

Quant aux spéculations sur les aires de second ordre, les diocèses, elles doivent avant tout s'appuyer sur une connaissance exacte des anciennes limites diocésaines et sur une connaissance des parlers locaux à la fois plus exacte et plus étendue que les renseignements tirés d'un *Atlas* dont je suis loin de méconnaître les mérites, mais dont je suis obligé de signaler les défauts au point de vue envisagé ici : un assez grand nombre de formes suspectes ; trop de variantes de valeur différente ; lacunes dans le vocabulaire, laissant de côté des faits intéressants ; petit nombre des stations d'enquête, quelques unes présentant d'autre part un faible intérêt linguistique et géografique. J'ai fait une série de vérifications pour

plusieurs pays dont je connais le langage et l'ancienne organisation diocésaine. Les résultats sont loin d'être en concordance.

La limite S. du traitement franco-provençal de *a* lat. tonique suit *à peu près* (sur certains points tout à fait, et c'est curieux, car il n'i a aucun obstacle naturel au transit entre les villages situés des deux côtés de la limite), du confluent de l'Isère et du Rône aux environs de La Mure, le même tracé que la limite entre les diocèses de Vienne et de Grenoble d'une part, de Valence et de Die d'autre part. Mais le coin S.-E. du diocèse de Grenoble et le coin S.-O. du diocèse de Vienne comprennent des localités à traitement provençal : vallées de la Bonne et du Vénéon et aute vallée de la Romanche, dans le diocèse de Grenoble ; Annonai, Bourg-Argental et leur territoire assez étendu, dans le diocèse de Vienne. D'autre part Saint-Nazaire-en-Royans (trait. franco-prov.) était dans le diocèse de Die.

J'ai les contours exacts des diocèses que je viens de citer d'après les pouillés. La carte moderne à la fin du t. XVI de *Gallia christiana* donne, avec diverses inexactitudes de tracé (p. ex. Pont-en-Royans et Saint-Just-de-Claix attribués au diocèse de Vienne, au lieu de Grenoble), une répartition relativement récente de la province métropolitaine viennoise en évêchés qui ne concorde pas avec le texte du volume.

Pour le reste, n'ayant en général à ma disposition que les cartes anciennes de *Gallia christiana* (exactes, mais peu détaillées), je me bornerai à indiquer quelques grands faits concernant des traits anciens qui affectent d'une manière importante la structure fonétique du langage.

La limite septentrionale de *c* lat. devant *a* gardant sa prononciation occlusive (v. P. Meyer, *Romania* 1896, p. 529-575, et 1901, p. 392 et suiv., A. Thomas, *Bull. de la Soc. des parlers de France*, p. 221 et suiv., H. Teulié, *ibid.*, p. 254 et suiv.) coupe le territoire des anciens évêchés de Digne, Sisteron, Mende, Périgueux et Bordeaux.

En domaine linguistique provençal lat. *ct* est représenté soit par *it* (*i* = *yod*, ou faisant diftongue avec une voyelle précédente), soit par *ch* (mi-occlusive ou spirante, suivant les parlers, d'une foule de variétés depuis la mi-occlusive médiopalatale dont l'élément spirant est l'*ich-Laut* allemand jusqu'à la spirante interdentale sourde, *th* anglais dans *think*). Dans le diocèse de Valence, Valence *it*, Charpei *ch*. Dans le diocèse de Die, Monestier-de-Clermont *it*, Mens et le Diois *ch*. Entre les évêchés de Grenoble et de Gap il est possible que l'isoglosse suive la limite diocésaine : mon information linguis-

tique ne me permet de rien affirmer. Mais à coup sûr les vallées vaudoises connaissent les deux traitements. Il i a également mélange des deux traitements à Béziers, et cela dès le *Breviari d'Amor:* les parlers de ville présentent fréquemment un mélange de traits empruntés aux parlers ruraux voisins ; en tout cas l'isoglosse coupe ici encore un territoire diocésain.

Le diocèse de Bordeaux, qui comprenait un territoire très étendu sur la rive droite de la Garonne, était coupé par les isoglosses d'Aquitaine *h* < lat. *f*, *b* < lat. *v*, maintien de l'élément labiovélaire de lat. *qu*, *gu* devant *a* et du *gw* issu de germ. *w*.

Les diocèses de Piémont sont pour la plupart coupés par une limite de langues très nette : piémontais en plaine ; dans les autes vallées, franco-provençal au nord, provençal au sud.

Jules RONJAT.

A.-M. Espinosa. — « Metipsimus » in Spanish and French. Reprinted from the *Publications of the Modern Language Association of America*, XXVI, 356-77, 1911. [21 p. in-8°].

Traite le problème uniquement au point de vue phonétique. L'auteur fait d'abord, siècle par siècle, un relevé des formes qu'offre le mot en vieux français et en vieil espagnol (p. 365 *in fine* ajouter *Pannier* après *Léopold;* p. 376, l. 25, lire XVII au lieu de XXVII). Je remarque l'absence de plusieurs formes attestées pourtant d'une manière sûre. Telles sont *medeps* (*Passion*, 184, 255) ; *medips* (*Alexr*, 103, etc.) M. Espinosa n'a-t-il pas omis ces formes parce qu'elles représentent *metipse* et non *metipsimus?* C'est fort possible ; mais c'est un tort, car elles éclairent, on va le voir, une partie importante de la question. De même, puisqu'il a cité des formes dialectales léonaises, galiciennes, etc., l'auteur aurait dû tenir compte du catal. *mateix*, du prov *meteis*, etc., (à ajouter à la note 1 de la page 376).

M. Espinosa aboutit à cette conclusion que *mismo* ne peut être dérivé de *mesmo*, et que *mesme* ne peut être dérivé de *meīsme*. Nous serions en présence de deux mots ayant une origine et un développement différents, et qui ont vécu côte à côte dans la langue littéraire, du XIe siècle au XVe en France, et du XIIe au XVIIe en Espagne. Les formes espagnoles *meīsmo, mismo* et les formes françaises *medisme, meīsme, misme* reposent sur un ī latin, tandis que les formes *mesmo, medesme, meesme, mesme* postulent un ĭ. On s'en doutait bien un peu. Ce qui eût été plus intéressant, c'était d'expliquer l'existence de ces formes en *i*. Je propose de partir de

* *īpse* analogique de **īpsi*, où le passage de *é* à *i*, sous l'influence de *ī* final, a dû se produire normalement dans les langues romanes de l'Ouest, et est comparable au traitement de *illi* > *illi* > *il*; *isti* * *īstī* > *ist* etc. Si **īpse* a laissé moins de traces que * *īste* ou * *ille* cela est dû à l'extension relativement moins considérable de *ipse*. Au surplus c'est sur * *īpse* que repose l'exemple de *medips* cité ci-dessus dans le fragment du *Chant d'Alexandre*. Il en est de même pour les formes du vieux provençal *mezis, medips, meïs*, etc., v. gasc. *medis, mediis, medijhs, mediss. medixs, midis*, etc.

Quant à la chute du *-t-* intervocalique qui fait difficulté dans les formes espagnoles, M. Espinosa essaie d'en rendre raison. Il part d'une base * *medipsimum*. L'exemple *per semed ipsum* qu'il cite d'après J. Priebsch, *Altsp. Gl. ZRPH.*, XIX, 8, viendrait à l'appui de cette théorie. — Resterait encore à expliquer la présence d'un *-t-* intervocalique dans nombre de formes romanes: *metis, mateix*, etc. Faut-il partir de *met id ipsum?* Ou bien faut-il penser que *met* a été traité ici comme un mot distinct?

G. MILLARDET.

R. Miquel y Planas. — Cançoner satirich valenciá dels segles XV y XVI, ab una introducció y notes. *Barcelona, Biblioteca catalana, Casa Miquel-Rius, carrer de Mallorca*, 207, 1911; preu 20 pessetes [XXXVI-375 p.].

La collection de la *Biblioteca catalana*, dirigée et publiée par M. R. Miquel y Planas, s'enrichit d'un nouveau volume, véritable édition de bibliophile, sur papier de chiffe, avec des *fac-simile* et une couverture en deux couleurs. Après la *Fiameta* de *Johan Boccaci*, le *Llibre del sabi y clarissim fabulador Isop* et le *Novelari catalá dels segles* XIV-XVIII (voir *Rev. dlr.*, 1910 p. 202; 1911, p. 122), M. Miquel y Planas édite aujourd'hui un recueil de pièces qui fera connaître le genre satirique dans la poésie valencienne des XVe et XVIe siècles.

La plus grande partie du volume est la réimpression partielle de l'édition, aujourd'hui rarissime, décrite dans le *Catálogo de la Biblioteca de Salvá* sous le titre de *Cancionero Valenciano*, qu'Onofre Almudever fit imprimer à Valence, chez Joan de Arcos en 1561, et qui contenait le *Llibre de les dònes* ou *Spill* de Jaume Roig, le *Procès o disputa de viudes y donzelles*, le *Procès de les olives*, le *Somni de Joan Joan*, la *Brama dels Llauradors*. Tous ces poèmes sont réédités par M. Miquel y Planas, à l'exception du *Llibre de les dònes* que l'éditeur publiera peut-être un jour en un volume distinct.

Le *Procès de les Olives* (pp. 1-83) fut composé à Valence en

1497. C'est un débat, sorte de *tenson*, qui a pour but avoué, sous une forme allégorique et avec des propos un peu lestes, de détourner les jeunes gens et les vieillards des plaisirs sensuels. Les « olives », ce sont métaphoriquement les délices de la chair. Tour à tour, les deux interlocuteurs, Mossèn Bernat de Fenollar et Joan Moreno, disputent sur les avantages et les désagréments que l'on trouve à leur âge à « *fregar les genives... ab dolces olives* ». Le *Procès* se termine par la *Disputa dels Jovens* [je reproduis ce titre d'après le texte du *fac-simile* photographique de la p. 3. M. M. y P. imprime d'une manière inexacte *Joves* (p. 1) qui est la forme du catalan moderne] *hi dells Vells*. Elle roule sur le même sujet. Le cavalier Jaume Gaçull et un auteur inconnu caché sous le pseudonyme de *Sindich del comú dels peixcados* y prennent part.

Le *Somni de Joan Joan* (pp. 84-184) par Jaume Gaçull est la suite directe du morceau précédent. Tous deux sont publiés d'après l'édition originale parue à Valence en 1497, chez Lope de la Roca, et dont la partie correspondante du volume d'Almudever n'était qu'une réimpression.

Au contraire, c'est bien dans le volume d'Almudever qu'il faut chercher l'édition *princeps* des deux morceaux suivants. La *Disputa de Viudes y Donzelles* (pp. 185-222), semble directement inspirée du *Procès de les Olives*. Trois poètes Mossèn Siurana, L.-J. Valenti et A.-M. Pineda, discutent sur les mérites respectifs des veuves et des jeunes filles. Quant à la *Brama dels Llauradors* de Gaçull (pp. 223-234), bien que publiée seulement à la fin du XVIe siècle, elle remonte certainement au siècle précédent, et peut-être plus haut. Cette composition est surtout intéressante au point de vue lexicographique. Les termes du langage grossier des paysans y abondent (v. pp. XXVIII et 347-8).

A la suite de ces poèmes, M. Miquel y Planas a cru devoir insérer un certain nombre de compositions qui complètent heureusement son chansonnier satirique. La *Obra per'ls Vells* (pp. 235-242), composée par le même Joan Moreno du *Procès de les Olives*, nous a été conservé dans le ms. des XV-XVIe siècles, bien connu sous le nom de *Jardinet d'Orats* (bibl. de l'Univ. de Barcelone). Cet opuscule, imprimé partiellement en 1904 par Bulbena y Tosell, dans ses *Consells e faules e altres lligendes*, est reproduit *in-extenso* par M. Miquel y Planas, d'après le ms. original. — Le *Coloqui de dames* (pp. 243-280), tiré du même manuscrit, a été étudié par M. Milá y Fontanals et reproduit dans deux éditions modernes. M. Miquel y Planas en donne une nouvelle conforme au *Jardinet*.

Ce morceau fortement épicé, dont la gauloiserie est à la hauteur

des œuvres les plus lestes parues en Catalogne, en France... et en Navarre, est suivie d'un *Apendix* (pp. 281-305). Cet appendice comprend d'abord deux compositions satiriques de Andreu Martí Pineda, intitulées *Consells a un casat* et *Consells a una casada*, et parues à Valence chez J.-B. Timoneda, le célèbre imprimeur du XVIe siècle. Il est regrettable que M. Miquel y Planas n'ait pu découvrir l'édition originale de ces deux poèmes, qui a pourtant été signalée comme existant à la bibliothèque universitaire de Valence (voir Mariàn Aguiló, *Cançoner Gòtich*). Il les a publiés de seconde main d'après le *Cançoneret d'obres vulgars* d'Aguilò, et il en est de même pour les poèmes de Valero Fuster intitulés *Crich-Crach*, *Cançó de les Dones* et *Cancion muy gentil* qui ont été imprimés pour la première fois à Valence en 1556. Avec ces pièces se clôture la liste des poésies publiées par M. Miquel y Planas.

Le *Recueil* est précédé d'une introduction analytique et bibliographique (pp. I-XXXVI) qui rendra des services, mais dans laquelle je désirerais par endroits plus de précision. Par exemple, la note 2 de la p. VII est en désaccord avec la note de la p. XXI. L'édition du *Spill o Llibre de les dònes* de Jaume Roig, par Chabàs, est donnée tour à tour comme datant de 1905 et de 1909. Voir encore pp. XXIV n. 1, XXXI, l. 3, 5, 14, etc. On ne saurait trop préciser lorsqu'on donne un renseignement bibliographique. L'auteur lui-même a eu à souffrir de l'insuffisance des renseignements fournis par don Mariàn Aguilo (v. p. XXXI, l. 20).

Les textes sont suivis d'un commentaire explicatif (pp. 307-60) et d'un glossaire des mots difficiles (pp. 361-70), avec renvois au texte et aux notes. Glossaire et notes rendent l'édition infiniment commode à consulter.

P. 309-10. La signification obscène de *caragol* n'a-t-elle pas été communiquée à ce mot par des termes grossiers, tels que *carai* (*carajo*), que l'éditeur a sans doute en vue dans ses observations de la p. 348, et qui ont un aspect phonétique à peu près semblable? — P. 318, v. 1093. *Bon musich de tals caramelles. Caramella* est pris ici dans un sens gaulois : comparer non seulement le castillan *caramillo* < *calamellu*, mais encore le prov. *canavèro*, béarn. *canubère* qui ont parfois la même signification. — P. 319, v. 1195. *Los homens en dies*. Les hommes âgés. Cf. Boèce, 176, *domna de longs di(a)s ;* rapprocher *Terrier de Cadours*, *R. d. l. r.*, LIV, 142 *mager dias*, et v. pr. *dios* « âgé ». — P. 321, v. 1416. *Lo fort vent que ve de Proença*. N'y a-t-il pas une réminiscence de la célèbre chanson de Peire Vidal :

Ab l'alen tir vas me l'aire
Que sen venir de Proensa?

P. 325, v. 2029. *La festa de rams*. Le sens allégorique de cette expression n'existe pas seulement en catalan. Le provençal (cf. gasc. *ha Pasques aban Arrams*) et le français (*faire Pâques avant Rameaux*) le connaissent aussi. — P. 337-8. Relativement à *reyna* = *reina*, < *regina*, je ferai observer qu'au point de vue phonétique le cas est différent de *bene-hi-tes* < *benedictas*, *asse-hi-tes*, etc.

G. Millardet.

Hugues Vaganay. — Pour l'histoire du français moderne. 124 pages in 8°. Fait partie des *Romanische Forschungen*, XXXII.

Œuvre de longue patience, de labeur obscur, mais persévérant! M. Vaganay s'est efforcé de corriger les indications fournies par le *Dictionnaire général* relativement à la date la plus ancienne où est attesté chaque mot français. C'est, en somme, la continuation des travaux de Delboulle, mort en 1906, dont les notes lexicographiques publiées s'arrêtaient, dans l'ordre alphabétique, au mot *Fuyant*... Le travail de M. Vaganay apporte un complément à l'œuvre de Delboulle pour la fin de l'alphabet et aussi un supplément à la partie déjà éditée. De nouveaux dépouillements menés avec méthode ont permis à l'auteur de corriger la date d'apparition d'environ 1600 mots. Outre la traduction de la *Cité de Dieu*, par Gentian Hervet (1570) et le IVe livre des *Epistres dorées* de Guevare, traduit par J. de Barraud (1584), qu'avait utilisés incomplètement Delboulle, la *Mer des Histoires* (1491), adaptation française du *Rudimentum noviciorum* imprimé à Lubeck en 1475, le *Guidon* ou la *Chirurgie* de Guy de Chauliac, édition parisienne de 1534, la *Chirurgie* de Mondeville (1314), l'édition princeps des *Odes* de Ronsard, l'*Art Poétique*, de Thomas Sébillet ont fourni la plupart des nouveaux exemples. Il faut être reconnaissant à M. Vaganay d'avoir apporté à l'histoire du vocabulaire français cette contribution importante. Mais le sujet n'est pas épuisé. En pareille matière, il est à peu près impossible d'arriver à des résultats définitifs.

G. Millardet.

Charles Oulmont. — Les débats du Clerc et du Chevalier dans la littérature poétique du moyen-âge. Etude historique et littéraire suivie de l'édition critique des textes et ornée d'un fac-similé. *Paris, Champion*, 1911, in-8° de XVI-234 pp.

Parmi les sources auxquelles ont puisé les auteurs du *Roman de la Rose*, les nombreux poèmes appartenant au genre du « débat »

occupent une place importante. La fiction du songe qui est le prétexte du *Roman*, tout en remontant au *Somnium Scipionis*, comme le déclare l'auteur, n'en est pas moins inspirée directement du fameux *Débat de l'Ame et du Corps*. Mais, de tous les « débats », c'est peut-être celui du Clerc et du Chevalier qui a eu le plus d'influence sur Guillaume de Lorris : l'*Altercatio Phyllidis et Florae* et les composition poètiques qui en sont dérivées, lui ont offert les éléments essentiels du poème, le cadre et l'allégorie de l'Amour.

On connaissait assez mal jusqu'ici l'histoire de ce thème littéraire pourtant assez répandu au moyen-âge. M. Ch. Oulmont s'est appliqué à nous la faire connaître. Son livre se compose de deux parties de dimensions à peu près égales : d'abord l'étude historique du débat, ensuite l'édition critique des principales versions. Cette partie a moins d'utilité que la première, puisque nous avions déjà de bonnes éditions de plusieurs rédactions. Quant à l'étude littéraire elle sera consultée avec profit. L'auteur a rapproché et comparé les différents poèmes bas-latins ou français qui, sous des noms différents, roulent sur le même sujet : le *Concile de Remiremont*, l'*Altercatio Phyllidis et Florae*, *Florence et Blanchefor* avec ses multiples versions, françaises, picardes ou anglo-normandes, *Huelin et Aiglantine*, *Melior et Ydoine*, *le Fabliel dou Dieu d'Amors* et enfin le poème de *Vénus*.

Dans ces divers textes, M. Oulmont s'attache à retrouver le thème fondamental du débat : la comparaison du clerc et du chevalier et la discussion sur leur valeur relative en matière d'amour. Il étudie d'abord le cadre de la dispute. Le palais et le verger du dieu d'Amour en forment la partie principale. Le jardin fleuri et embaumé, égayé par le chant du rossignol, n'est pas un thème nouveau, propre à ces débats. Il remonte fort haut. Il a son origine dans le *Cantique des Cantiques*. M. Ch. Oulmont n'a pas de peine à montrer que la pastorale biblique, propagée par les commentaires des prédicateurs, et mélangée à quelques réminiscences païennes de l'*œtas aurea*, est véritablement à la source de tous les développements analogues répandus dans les poèmes courtois de France — et dans la poésie des Troubadours, ajouterai-je.

L'auteur étudie ensuite les personnages. Une trentaine de lignes à peine est consacrée au « chevalier ». C'est trop peu. Il eût été intéressant d'insister sur ce point. Dans tous les poèmes, sauf un, le chevalier n'est pas représenté comme ayant le beau rôle. A quelles réalités sociales répondait cette figure de noble sans fortune, famélique, aventurier, fanfaron et bavard? A-t-elle été dessinée d'après nature, ou bien la tradition d'un *Miles gloriosus* quel-

conque n'a-t-elle pas fourni plusieurs traits à cet ancêtre de don Quichotte en ligne collatérale? Voilà ce que nous aimerions savoir, et ce que M. Oulmont ne nous apprend pas.

Tout le reste du chapitre roule sur le « clerc ». Fort vanté dans toutes les versions, préféré au chevalier dans presque toutes, quel était donc ce clerc, pur modèle de la courtoisie, discret amant, favori des dames? Il était important d'élucider cette question, puisqu'aussi bien la thèse même du débat et le ton du développement montrent surabondamment que des « clercs » en sont les auteurs. S'appuyant sur trois sortes de documents, d'ordre juridique, ecclésiastique et profane, M. Oulmont arrive à cette conclusion: les clercs des débats d'amour, sauf ceux du *Florence* anglo-normand, du *Melior*, de *l'Hueline* et du *Concile de Remiremont*, sont des clercs « mineurs », attachés à l'Eglise, pourvus de bénéfices et jouissant du droit de clergie, mais ayant la faculté de se marier. Le plus souvent c'étaient des chantres, des « acolytes ». Au contraire dans le *Concile de Remiremont*, dans *Hueline* et dans les poèmes anglo-normands, il s'agit de chanoines, moines ou prêtres, voués au célibat qui en usent très librement avec ce vœu, comme font les chanoinesses de Remiremont:

Vota stulta frangere non est nefas facere.

Sur tous ces points, M. Oulmont apporte des lumières et des précisions; mais pas autant qu'on pourrait le désirer. Il étudie ensuite le débat lui-même. Malgré l'unité foncière du sujet, les poèmes ont presque tous une physionomie particulière. La luxure monachale fleurit dans le *Concile de Remiremont*. Dans le poème de *Phyllis* qui vante la supériorité de l'étude sur les travaux militaires, l'inspiration païenne fait songer aux humanistes. C'est la courtoisie qui l'emporte dans les poèmes français, y compris *Hueline*. Enfin les textes anglo-normands, mettant en évidence le contraste entre la force physique des clercs et l'interdiction d'aimer qui les frappe, sont des plaidoyers plus ou moins indirects en faveur du droit au mariage pour les prêtres.

La tâche principale qui s'imposait à M. Oulmont était de classer les divers poèmes, de les dater au double point de vue chronologique et géographique, enfin de marquer l'évolution du genre.

L'auteur commence par établir la parenté commune de ces poèmes. Il détermine ensuite les circonstances historiques de leur composition. Il faut lire le curieux rapprochement qu'il fait entre le poème du *Concile* et la bulle d'Eugène III relative au monastère de Remiremont. Il montre par l'étude des obituaires et autres

documents locaux de l'époque que plusieurs personnages figurant dans le *Concile* d'Amour ont réellement existé, et cela probablement au temps où écrivait le poète.

Après une comparaison minutieuse des différentes versions du débat, M. Oulmont conclut que la dispute du Clerc et du Chevalier est née sur les bords du Rhin, ou du moins à l'Est de la France. Elle apparaît tout d'abord sous une forme originale dans le *Concile de Remiremont*, écrit vers 1150. Le poème de *Phyllis*, un peu postérieur, introduit le cadre du verger et du jardin d'Amour. Les divers *Florence* français, dont la composition date du dernier quart du XIIe siècle apportent quelques idées neuves, par exemple, celle du tournoi dont la dame est le prix. Transporté en Angleterre dans la première moitié du XIIIe siècle, le débat y prend un caractère nettement réaliste. Enfin le *Fabel* et *Vénus*, par l'abus de l'allégorie et les développements sur le rôle des « losangiers », contiennent tous les éléments de la doctrine courtoise telle qu'elle s'épanouira dans le *Roman de la Rose*.

Une étude sur la langue des versions françaises du débat fait suite aux considérations d'histoire littéraire et vient confirmer les conclusions de l'auteur relatives à la chronologie des poèmes. Elle donne quelques indications sur les dialectes employés par les divers rédacteurs. Cette étude, peut-être un peu hâtive, aurait gagné à être plus complète et plus approfondie. P. 83, l. 1. L'auteur parle à tort de « la diphtongaison de *e* entravé ». C'est *ĕ* o i *e* entravé qu'il faudrait dire. Au surplus des formes telles que *tierre* « *tĕrr· m* » *iestre* « *ĕssere* » appartiennent essentiellement au Hainaut et à la Flandre Wallonne (v. Gröber, *Grundr.*, I, 764). — L. 9, *Ainsinc* n'est pas une « graphie ». La prononciation nasale est attestée encore au XVIe siècle par H. Estienne, *Dial.* II, 311. — P. 85, l. 3. Des rimes telles que *vie : sachie* sont tout aussi bien wallonnes ou lorraines que picardes. On trouve *-ie* pour *-ice* < *-atam* même en anglo-normand dans le *Psautier de Canterbury* et les *Quatre Livres des Rois*. — P. 85, l. 9. Dans *mouvera, deveriez*, y a-t-il à proprement parler une « intercalation de *e* »? — L. 31. « Le passage de *ei* à *oi* est attesté dès la fin du XIIe siècle ». M. Oulmont ne nous dit pas s'il s'agit du picard ou du francien. Ce qui est certain, c'est qu'*oi* se rencontre en anglo-normand dès 1113 dans le *Cumpot* de Ph. de Thaon (plusieurs exemples de *mois* au lieu de *meis*). Or il est vraisemblable (cf. Suchier, *les Voyelles toniques du vieux français*, tr. *Guerlin de Guer*, p. 93) qu'en anglo-normand, *oi* pour *ei* est une importation du Continent. — P. 89, l. 23. *Boenes* < *bonas* n'est pas une pure graphie imputable au seul

copiste. Les patois modernes ont encore des formes *bwe*^{n}, *bwe*^{n}*n* dans la banlieue de Saint-Pol (Pas-de-Calais), *bwa*^{e}*e*^{n}, *bwe*^{n} dans les environs (voir Ed. Edmont, *Lexique Saint-Polois*, s., v°), et ces formes diphtonguées prédominent dans le département de la Somme (v. *Atl. ling.*, 4, 147). Dans les Chartes du Ponthieu, *boin* est fréquent dès le XIVe siècle (v. Raynaud, *Et. sur le dial. picard*, p. 62). *Boine* est attesté plusieurs fois chez Adam de la Halle (v. Helfenbein, *Z. RPh*, 35, 339). Au surplus ces formes diphtonguées ne sont pas nécessairement « du nord ». On trouve en francien des exemples de la diphtongaison de *ŏ* + nasale. Voir Suchier, *op. cit.*, p. 138. Je ne prétends point d'ailleurs que des doubles formes telles que fr. *cuens* et *cons* ne soient pas causées par des variations dialectales. Mais le mélange s'est produit de bonne heure dans les textes de l'Ile de France. — P. 91, l. 12. L'*e* fermé de *preisé*, *despriser*, *gaigner* ne repose pas ur *a* + *yod*. *L.* 14. Le passage de *-eir* à *-er* dans la terminaison des infinitifs *ver*, *saver*, *aver*, etc., en anglo-normand pourrait bien être le résultat d'une analogie plutôt que d'une évolution phonétique. — P. 92. Pourquoi la langue du *Fablel* n'est-elle pas étudiée? Des formes telles que *chou* « cela », *biestes* « bêtes », *biele* « belle », *douche* « douce » etc., méritaient pourtant d'être examinées au point de vue dialectal. — P. 128, n. « *Bertaudé* semble être une contamination de *bestondu* et de *bestonsé* (donné par Cotgrave)». Cette étymologie me paraît bien problématique. Le mot me semble devoir être rattaché à vfr. *bertauder* « estropier », *bertaud* « éclopé » que M. Meyer-Lübke (*Rom. Etym. Wört.*, 1911, n° 1053) tire du nom propre *Bertwald*, fr. *bertaud*. Cette explication soulève moins d'objections au point de vue phonétique, et elle est fort admissible en ce qui concerne la sémantique. — P. 162, n. *En* n'est pas une « forme affaiblie au lieu de *on* », mais s'explique sans doute par la forme *uem*, avec réduction de la diphtongue. (Cf. Suchier, *op. cit.*, p. 137). — P. 227. La remarque sur le mot *tile* est contradictoire. — P. 229. Malgré le long *errata* de six pages (ce qui est considérable pour un livre qui n'en compte que 227), beaucoup de fautes d'impression ont échappé à l'auteur: je relève les suivantes: p. 11, l. 16, supprimer *allégorie;* p. 79, l. 25, lire *Florence;* p. 83, l. 26, lire *kaü cheü* et non *caii, cheii;* p. 85, l. 3, la référence 281-2 est fausse: lire 381-2; p. 91, dernière ligne, lire *diphtongues; ib.*, au lieu de *oi, ei, oi,* lire *ai, ei, oi;* p. 92, l. 16, lire « rime avec *a* »; p. 107, n. 1, lire *Burana* non *Buana;* p. 107 à 121, le titre courant des pages impaires est fautif; p. 127, n. 1, le renvoi 1 ne correspond à aucun mot dans la page, et il en est de même p. 128, li. 2; p. 132, l. 11,

le renvoi n° 2 devrait être après *postis;* p. 171, n. 2, lire 112 au lieu de 109; p. 198, l. 9, lire 29 au lieu de 8. Enfin l'*errata* lui-même réclame un *errata:* p. 231, 83 lire *caii* et non *caü*.

G. Millardet.

Altfranzösisches Uebungsbuch (Die ältesten Sprachdenkmäler mit einem Anhang) zum Gebrauch bei Vorlesungen und Seminarübungen hgg. von W. Foerster u. E. Koschwitz. Mit zwei Steindrucktafeln. Vierte, vermehrte u. verbesserte Auflage besorgt von W. Foerster. *Leipzig, O. R. Reisland,* 1911 [VI pages + 302 colonnes in-8° + 2 planches lithographiques hors texte in-folio].

Cette quatrième édition du recueil bien connu de MM. Foerster et Koschwitz mérite parfaitement le nom d'édition « augmentée et améliorée » qui se lit sur la couverture du livre. M. Foerster a soumis le texte de l'*Uebungsbuch* à une revision minutieuse dont les résultats sont consignés dans de copieux *Nachträge* (col. 273 à 300). C'est surtout la partie du livre due à feu Koschwitz qui a profité de cette revision. L'augmentation a porté sur l'Appendice (*Anhang*), qui se trouve enrichi des pièces suivantes: le passage du *Poëta Saxo* (v. 117-120) sur les « *antiqua carmina* » en l'honneur des prédécesseurs de Charlemagne, le passage de *Uita s. Faronis* de Hildegaire relatif à ce qu'on est convenu d'appeler la chanson de saint Faron, le Fragment de la Haye, l'aube bilingue de la Bibl. Vaticane, le texte rhétique d'Einsiedeln, un sermon tiré du recueil de Turin, un extrait de Macaire.

Dans les remarques qui suivent on n'observera pas la disposition du livre (texte principal, appendice, addenda), mais on s'attachera à l'ordre des pièces en discutant les addenda aux endroits auxquels ils se rapportent.

Serments de Strasbourg. P. 278, une faute d'impression qui remonte à la 3ᵉ édition fait dire à l'éditeur que le ms. des *Serments* date « du IX° ou du X° s. ». C'est évidemment « X° ou XI° s. » qu'il faut lire. — La provenance du ms. n'est pas indiquée, bien qu'elle soit connue (S. Médard de Soissons). — Ajoutez à la liste des fac-similés: *Bibliothèque Nationale, Département des manuscrits. Fac-similés de mss. grecs, latin et français du V° au VII° siècles exposés dans la Galerie Mazarine*, Paris [s. d.], pl. XXXV; Steffens, *Paléographie latine*, éd. franç, pl. 69. Ce dernier fac-similé reproduit non seulement la page des serments romans, mais aussi la page suivante.

Séquence en l'honneur de S. Eulalie. La date du ms. n'est pas indiquée. Il en est de même du Fragment de Valenciennes et des poèmes du ms. de Clermont-Ferrand.

Fragment de Valenciennes. L'indication de provenance (Saint-Amand) manque. — Verso, ligne 15. A quoi bon communiquer une conjecture en l'air à laquelle on n'attache soi-même qu'une importance relative? Les étudiants en philologie romane n'ont vraiment pas besoin d'être encouragés à faire de la critique divinatoire; les diverses disciplines qu'on leur enseigne: géographie linguistique, préhistoire littéraire, etc., ne les y portent déjà que trop, hélas!

Le mystère dit de l'Epoux. M. Foerster date le ms. du commencement du XIIe siècle et fait remonter la composition, si je le comprends bien, au XIe siècle (1). Je ne crois pas cette opinion fondée. L'écriture du ms. paraît être du milieu du XIIe siècle (2). L'ouvrage lui-même ne saurait être de beaucoup antérieur à cette date. La versification des parties latines présente des traits qui ne permettent pas de reculer la composition au-delà du XIIe siècle: le décasyllabe latin est un vers tardif, qui n'apparaît que vers 1120 (3). La rime embrasse non seulement la syllabe finale, mais aussi la voyelle pénultième, et est, à une exception près (v. 4), très pure: c'est une caractéristique de la versification du XIIe siècle (4). La césure lyrique qu'on rencontre dans les vers romans est aussi un indice que le poème n'est pas très ancien: les chansons de toile assonancées l'ignorent, et il en est de même, je crois, des premiers troubadours. — Sur la structure mélodique et strophique du poème, M. [illegible] avec communication de M. J. B. Beck. M. Beck me paraît avoir fait définitivement justice de l'opinion d'après

(1) La pensée de M. Foerster n'est pas très claire. Après avoir rapporté l'opinion de Chabaneau, qui datait la composition « de la fin du XIe s. ou du commencement du XIIe », il écrit textuellement: « *Ich [illegible] XI/XII Jahrh.* ». Si M. Foerster estime que le poème est plus ancien que ne le croyait Chabaneau, il ne peut le dater de la même époque que lui, même s'il fait précéder cette date de la mention « pour le moins ». Il doit le placer délibérément au XIe siècle.

(2) Je suis heureux de me rencontrer sur ce point avec M. Wilh. Meyer (de Spire). Voici comment le savant paléographe s'exprime au sujet de notre ms.: « Diese Handschrift stammt nicht aus dem 11. Jahrh., wie man früher meinte, sondern aus dem 12. und vielleicht nicht einmal aus dem Anfang des 12. Jahrhunderts » (*Fragmenta Burana*, Berlin 1901, p. 51).

(3) Cf. Wilh. Meyer (de Spire), *Gesammelte Abhandlungen zur mittellat. Rythmik*, I, p. 301.

(4) Wilh. Meyer (de Spire), *Gesam. Abhandl.*, I, p. 279 et p. 301.

laquelle le refrain des premières strophes romanes comprenait, outre le petit vers *Gaire non dormet*, le décasyllabe *Aisel espos que vos hor atendet*. Il me semble avoir été moins heureux en suspectant l'authenticité du vers 17 (*De la virgene en Betleem fo net*). J'avoue même que je comprends mal son raisonnement, assez confus. J'estime que c'est le vers 18 qui est adventice. C'est aussi l'opinion à laquelle s'arrête M. Foerster, qui fait valoir que le verbe *fo* du vers 17 est indispensable pour le sens du vers 18, [alors que le vers 17 se passe très bien du vers 18]. L'observation est juste, mais je ne puis suivre M. Foerster lorsqu'il essaie de rendre correct le vers 17 par la « transposition facile » : *En Betleem de la virge fo net*. Je ne saisis même pas pourquoi il recourt à cette opération qui laisse la difficulté entière. Voici en quoi consiste cette difficulté qui semble avoir échappé à M. Foerster, bien que M. Beck la lui ait signalée. Les neuf premières notes du v. 17 sont identiques, la dixième (sur *fo*) et la onzième (sur *net*) forment le commencement d'une clausule dont la fin se trouve notée au-dessus des deux premières syllabes du vers suivant. Le v. 17 ne peut se terminer que sur la dernière note de la clausule, c'est-à-dire sur celle qui surmonte la deuxième syllabe du v. 18. En le faisant terminer, par sa transposition, non au milieu de la clausule comme le ms., mais au début, sur la dixième note, M. Foerster ne fait qu'aggraver la corruption. C'est à cela que M. Beck faisait évidemment allusion, lorsqu'il écrivait à M. Foerster dans la lettre rapportée dans l'*Übungsbuch* : « *Sollte der Vers 17 authentisch sein, so müsste er noch zwei Silben mehr zählen* ». Je suis surpris que cette remarque, dont la justesse saute aux yeux, n'ait conduit ni M. Foerster, ni même M. Beck à la solution du problème. Il me paraît évident que le copiste a passé deux syllabes et fait d'un alexandrin un décasyllabe. Le mot omis est, suivant toutes les vraisemblances, *Marie*, et le vers doit être restitué ainsi : *De la virgene [Marie] en Betleem fo net*. Dans la mélodie rien n'a été passé, mais l'omission de deux syllabes dans le texte poétique l'a fait déborder sur le vers suivant : l'empiètement est exactement de deux syllabes (1). Que le vers 17 fût originairement un alexandrin, nous en avons la preuve dans le vers correspondant de la strophe précédente (v. 13) : *Atendet un espos Jhesu Salvaire a nom*, que les éditeurs estropient à qui mieux mieux. C'est une erreur de croire que les quatre couplets de cette partie du mystère doivent être iden-

(1) Sur *virgene* surmonté de trois notes, et non de deux, voy. plus loin la remarque sur v. 11.

tiques. Pas plus que la poésie lyrique, la poésie dramatique n'exige l'isomorphie des strophes. Il suffit que la structure strophique obéisse à certains principes. Le principe admis ici est celui du groupement par paires de strophes (principe des séquences). A deux strophes *aabR* succèdent deux strophes aab^1 *R* (ab^1 = mélodies décasyllabiques, *b* = mélodie de l'alexandrin, *R* = mélodie du refrain). Au point de vue musical, les deux formules ne diffèrent l'une de l'autre que par la longueur du récitatif pur et simple qui, terminé par la même clausule, forme le thème mélodique du troisième vers de chaque couplet. — Pour en finir avec la versification du poème, il me reste à dire quelques mots sur la césure des vers 11 et 66. Bien que Böhmer ait reconnu, au v. 11, la césure dite lyrique, les éditeurs, y compris M. Foerster et M. Beck, continuent à épiloguer sur ce vers qui n'en peut mais. Ils semblent être troublés par la notation musicale. Elle ne soulève pourtant aucune difficulté. Il y a, dit-on, trois notes sur *virgines*. Je n'imagine pas qu'on pût en mettre moins. Dans la séméiographie du moyen-âge chaque voyelle non élidée, qu'elle compte dans la mesure du vers ou qu'elle n'y compte pas, reçoit une note. Les vers à césure dite épique ont, p. ex., une note de plus que les vers à césure ordinaire (1), et il en est de même des vers à terminaison féminine par rapport aux vers à terminaison masculine (2). Les proparoxytons apparents du type *angele*, *imagene* sont naturellement traités de la même manière. La note supplémentaire qu'on met en vertu de cette règle séméiographique n'altère pas la mélodie : elle répète la note qui la précède, et comme elle ne forme pas syllabe, ni le mouvement ni le dessein mélodiques ne s'en trouvent troublés. Qu'on chante, au v. 11, la syllabe figurée par les lettres *gines* du mot *virgines* sur les trois notes dont le copiste à surmonté la lettre *i* (plus exactement la lettre *n*), ou bien sur cette conjoncture ternaire et la note tracée au-dessus de la lettre *e* (plus exactement la lettre *s*), cela revient au même, puisque cette dernière note ne fait que répéter la note finale de la conjoncture. Il y a deux signes musicaux sur le parchemin, mais il n'y en a qu'un, la conjoncture ternaire, qui compte en réalité. L'orthographe musicale est ici un trompe l'œil. Quant à la césure lyrique, on sait qu'elle est sans influence sur la musique (3). M. Foerster l'admet d'ail-

(1) Dans notre composition, il y en a un exemple au v. 16.

(2) Il n'y en a pas d'exemple dans notre composition où la rime est toujours masculine. Ils abondent ailleurs.

(3) J.-B. Beck, *Die Melodien der Troubadours*, p. 182, note 2.

leurs au v. 66 (1). Je ne saisis pas pourquoi il dit qu'au vers 11, la mesure du vers (*Metrum*) exige la césure épique. La mesure du vers n'a rien à faire avec la qualité de la césure : elle s'accommode aussi bien de la césure épique que de la césure lyrique. — Le texte du mystère a été examiné avec une attention particulière (2). Je n'ai que peu de remarques à ajouter aux observations de M. Foerster. V. 7 *pependit*, ms : le premier *p* par correction sur un *r*. — V. 18 M. Foerster lit *buteet*. Mais le prétendu *b*, dont la panse serait accolée au premier jambage d'*u*, n'en est pas un. Outre que cette cette manière de lier les lettres n'est pas dans les habitudes du copiste, le tracé de ce *b* supposé n'est pas celui des autres *b* du ms. Ce que M. Foerster prend pour la panse de *b*, est en réalité formé par les extrémités des lignes de fuite d'*e* et d'*l* — la conjonction *e* est réunie au mot, qui commence par une *l* — et par le trait d'attaque du premier jambage d'*u*. La ligne de fuite d'*e* est très longue : elle traverse la lettre *l* et se continue jusqu'à la rencontre avec le trait d'attaque du premier jambage d'*u*. Le ms. offre plusieurs exemples de cette manière de conduire la plume avant de la lever du parchemin. Voy. les lignes de fuite des lettres suivantes : *t* de *gentium* 3 ; *m* de *partimini* 41 ; la première *n* de *insipientibus* 42 : *n* de *sponsus* 44 : *t* de *sotius* 62 ; etc. — En regard de la ligne 4 du fol. 54 verso, on trouve, en marge, l'indication pour le rubricateur : *Pruden* (*n* abrégé au moyen d'un tilde ; la syllabe finale : *tes* manque ou a été abrégée par suspension au moyen d'un point qu'on ne discerne plus). — V. 74. M. Foerster lit *siric* qu'il prend pour une corruption de *saie*, et ajoute : « le copiste ne comprend pas l'original, bien clair (*deutlich*) pourtant ».

(1) Concurremment avec une autre explication, que je ne comprends pas. Il dit textuellement : « ou bien *oli*, oxyton, ou bien césure lyrique ». Il n'est pas admissible que *oleum*, qui est proparoxyton, ait abouti à une forme oxytone en roman.

(2) Quelques fautes d'impression de la 3e édition ont pourtant échappé à M. Foerster. Je les signale ici avec d'autres menus accidents matériels. V. 3, M. Foerster ayant corrigé, dans le texte, la leçon fautive de Koschwitz, la note sur ce vers (col. 283) est à supprimer. — V. 10 l'r de *morte* est droite dans le ms. ; elle est, par contre, courbe dans la syllabe finale du mot *resors* au v. 25. — V. 33 lisez *sorores*. — V. 36 lisez fol. 54. — V. 52, lisez *rogate*. — Dans ses remarques, M. Foerster désigne l'article de Cloëtta (*Rom.* XXII) par *Cl*² ; dans le texte, il est indiqué par *Cl*, sans exposant. — Col. 286, ligne 6, lisez 90 au lieu de 70.

Le copiste serait peut-être excusable de n'avoir pas compris un décasyllabe original comptant onze syllabes et émaillé, par dessus le marché, d'une faute de déclinaison, mais il n'a pas besoin de cette excuse : le ms. porte bel et bien *sinc*, comme M. Paul Meyer l'a fait observer, il y a plus de trente ans, à Ed. Böhmer. C'est de nouveau une ligne de fuite, celle de la lettre *i*, qui a égaré M. Foerster : elle traverse le premier jambage d'*n ;* sa rencontre avec le trait d'attaque du second jambage assure la fermeture de cette lettre. — M. Foerster a bien reconnu, à la suite de M. Rechnitz, que les mots *Modo ueniat sponsus* qui se lisent en marge, en regard de la ligne 3 du fol. 55 verso, sont une indication pour le rubricateur, mais il ne s'est pas aperçu que celui-ci s'était d'abord trompé sur le sens de cette indication. Prenant *Modo* (*M* majuscule avec *o* suscrit) pour l'indication de l'initiale du v. 83, il a mis une *M* à ce vers : le ms. porte *Mudi* au lieu de *Audi*. Il s'est avisé ensuite que la mention marginale avait une autre signification, et il l'a reproduite, en surcharge, au-dessus de la rubrique *XPS* (*Christus*), ce qui constituait une nouvelle erreur. L'indication marginale *Modo ueniat sponsus* n'a pas pour but de doubler l'indication *XPS* qu'on lit une ligne plus bas (1) et que le rubricateur a reproduite à l'endroit requis. Sa signification est tout autre : la place qu'elle occupe en marge indique clairement qu'elle doit être reproduite entre le v. 82 et le v. 83. Le contexte exige aussi qu'elle soit mise là. Pour que les vierges puissent adresser à l'Epoux leurs objurgations : « *Audi, sponse... Aperire fac nobis ostium* », il faut que celui-ci paraisse d'abord. *Modo ueniat sponsus* est une indication pour l'acteur jouant le Christ de s'avancer sur la scène. Si c'était une rubrique supplémentaire des v. 86-90, on aurait *uenit*, et non *ueniat*. Le rubricateur ne l'a pas compris. Les éditeurs non plus (2). — V. 88 M. Foerster écrit : « le ms porte *chaitiuns* [et non *chaitiuas*], ce que personne n'a vu avant moi », et il explique à sa façon cette corruption. Il croit sa leçon tout à fait sûre : « *ganz sicheres* chaitiuns ». Elle n'en est pas moins erronée : ce que M. Foerster prend

(1) Cette indication a échappé à M. Foerster.

(2) Je m'aperçois après coup — l'*Uebungsbuch*, qui donne tant d'indications oiseuses, n'en souffle mot — que Cloëtta (*Rom.* XXII, p. 229, n. sur le v. 91) a parfaitement reconnu la valeur de cette indication, bien qu'il n'eût sous les yeux que le texte de Koschwitz, où il est si difficile de se reconnaître. — Une revision de l'appareil critique des pièces publiées par Koschwitz ne serait sans doute pas superflue.

pour une *n* est en réalité un *a*. M. Foerster, qui ne paraît pas avoir étudié l'écriture du ms., ne s'est pas aperçu que les *a* du copiste ont souvent cette forme-là. Voyez, p. ex., les *a* de *propheta* 5, *comandarum* (premier *a*) 12, *praici* 28, *dolentas* 35, *nuptias* 81, *penas* 89, etc. Les exemples sont très nombreux sur les fol. 48 verso et 49 recto du ms., écrits de la même main que notre mystère et reproduits en phototypie par M. E. Monaci (*Facsimili di documenti per la storia delle lingue e delle letterature romanze*, Roma, [s.d.], pl. 34 et 35). En principe, la panse de cet *a* demeure cintrée, mais il n'est pas rare de la voir figurée par un trait droit (plusieurs ex. sur les fol. 48 verso et 49 recto). Il en résulte une certaine analogie avec la lettre *n*, voy., p. ex., l'*a* de *tota* au fol. 49 recto, ligne 7., qui est bien caractéristique à cet égard. Dans *chaitivas*, la fermeture inférieure de cet *a* est imparfaite. Ce défaut n'est peut-être pas primitif. L'état de cette page laisse un peu à désirer : on y remarque plusieurs lettres plus ou moins effacées, et il est fort possible que la solution de continuité dont il est question provienne, elle aussi, de l'usure du ms. — V. 90 M. Foerster lit *efenti*. Le ms. porte bel et bien *efern*.

La vie de saint Alexis. Le « *responsum* » de saint Grégoire que le copiste du ms. de Saint-Auban a transcrit et traduit à la suite du poème n'est pas tiré du recueil de lettres de ce pontife, comme le fait croire le renvoi de M. Foerster à Migne, LXXVII, col. 128 ; il est pris au c. 36 du livre III de Burchard de Worms (Migne CXL, p. 679), ainsi que le prouve non seulement l'étendue de cet extrait, identique a celle de l'extrait de Burchard, mais encore la fausse adresse *Secundino inclauso* (au lieu de *Serено episcopo*) dont il est muni. Cette utilisation du recueil de Burchard est une nouvelle preuve de l'antiquité du ms. (première moitié du XIIe siècle).

La prose Quant li solleiz converset en Leon. Au moment où paraissait la quatrième édition de l'*Uebungsbuch*, je faisais paraître, de mon côté, une étude sur ce poème (1). Je suis heureux de m'être rencontré sur quelques points avec M. Foerster, mais je regrette que cet accord ne porte que sur des détails tout à fait secondaires et d'ailleurs peu nombreux. Sur toutes les questions importantes et sur la majorité des questions de détail, M. Foerster professe des opinions contraires aux miennes. Je ne demanderais pas mieux que de me laisser convaincre par le savant romaniste de Bonn, mais je dois avouer que la manière dont il

(1) *Zeitschrift f. frz. Spr. u. Literat.*, XXXVIII, 1re partie, p. 47 et ss.

présente ses conclusions ne seconde guère ma bonne volonté. M. Foerster ne s'exprime pas toujours avec la précision suffisante, et il lui arrive souvent d'appuyer ses dires par des raisons un peu obscures. Voici d'ailleurs le résumé de sa doctrine ; j'y joins quelques remarques critiques. M. Foerster attribue l'écriture du poème à la fin du douzième siècle. Cette opinion semble lui avoir été suggérée par des considérations philologiques ou littéraires plutôt que par l'examen paléographique du ms (1). M. Foerster est en effet trop bon paléographe pour supposer qu'on écrivait sous Philippe-Auguste comme au temps de Philippe Ier ; par contre, il se laisse entraîner assez volontiers par des spéculations de philologie et de critique littéraire, et comme dans cet ordre d'idées les théories abstraites jouent un rôle plus important que les constatations matérielles, on s'explique qu'il n'aît pas tenu compte de l'aspect de l'écriture. Pour ma part, je ne puis que m'en tenir à la paléographie (2). — Je ne crois pas non plus que M. Foerster ait été bien inspiré en proposant de distinguer deux mains dans le ms. du poème. La petite différence qu'on remarque entre l'écriture du couplet XVI ajouté en marge — c'est tout ce qu'aurait écrit le second copiste — et celle du reste du texte n'autorise nullement cette conclusion. Le « tracé » des deux écritures est le même. Les caractères du couplet en marge sont, à la vérité, plus gros et moins « finis » que ceux du texte, mais cette particularité, qu'aucun paléographe habitué à faire des comparaisons d'écriture ne tiendra pour décisive, me paraît s'expliquer assez naturellement par la gêne que le copiste devait éprouver pour rétablir ce couplet à la place où on le voit sans faire subir le contact de sa main ou de sa manche à l'écriture encore fraîche de la première colonne de la page. N'étant pas à l'aise, il ne

(1) Ce qui parle en faveur de cette hypothèse, c'est que M. Foerster ne paraît pas avoir examiné avec une attention suffisante le ms. Il signale, p. ex., dans sa remarque sur le v. 28, une forme d'*a* qu'il qualifie d'exceptionnelle, et qui pourtant est on ne peut plus fréquente dans le ms. (Voy., p. ex., les *a* de l'*ai apeletz* 41, le premier *a* d'*escalgaitez* 43, les *a* d'*amant* 50, *avoid un'amiet* 52, *laisiet* 53, etc., etc.

(2) La page étant reproduite en fac-similé dans l'*Album paléographique... par la Soc. Ec. Chartes*, pl. 27 et par E. Monaci, *Facsimili di documenti*, pl. 29, les paléographes sont à même de se former une opinion motivée sur l'âge de l'écriture. Quant aux autres, il leur suffira de savoir que M. Paul Meyer, *Recueil d'anciens textes*, p. 206 date le ms. de la fin du XIe siècle.

pouvait pas écrire comme dans des conditions normales. Avec la question de la provenance du poème nous abordons la partie obscure des remarques de M. Foerster. Je cite textuellement : « Le copiste, qui présente une orthographe déréglée et des formes phonétiques tardives, où se réflète évidemment [la graphie] d'un modèle (*Vorlage*) passé par plusieurs mains, appartient sûrement au Nord-Ouest » (1). Le ms. présenterait donc un mélange de graphies et de formes, et il y aurait, malgré cela, certitude sur sa provenance. Cela ne me paraît possible qu'à la condition de supposer une longue histoire à la tradition manuscrite du poème. Il y aurait alors comme des couches successives de graphies et de formes différant entre elles par la date, mais non par la provenance. Cette conclusion cadre toutefois mal avec l'opinion de M. Foerster sur la date du poème. « Il y a, écrit-il, une tendance générale dans la doctrine à faire remonter le tardif *Cantique* — c'est le nom que M. Foerster donne au poème — aussi haut que possible dans le passé, et à mettre, au contraire, aussi bas que possible l'archaïque mystère de l'Epoux ». L'archaïque mystère de l'Epoux date, d'après M. Foerster, du XI-XIIe siècle pour le moins. Il ne peut donc assigner à la tardive prose *Quant li solleiz* une date antérieure au milieu du XIIe siècle. Le ms. lui paraît d'autre part être de la fin du même siècle. Faut-il admettre que M. Foerster distingue, dans un espace maximum de quarante ans, plusieurs stratifications orthographiques et phonétiques? On a peine à lui prêter une opinion aussi invraisemblable. Il omet d'ailleurs d'indiquer ce qui l'a déterminé à localiser la copie conservée du poème dans le Nord-Ouest. Il se borne à dire que le ms. présente des formes qu'on ne rencontre que dans cette région-là. C'est ne rien dire : du moment qu'on donne sa localisation pour certaine, il est inutile d'ajouter qu'on la fonde sur la présence, dans le ms., des formes propres à la région indiquée. Cela va de soi. La seule question est de savoir si ces formes ont réellement le caractère qu'on leur attribue. Il est regrettable que M. Foerster n'ait pas songé à nous mettre à même de la résoudre. — La question de l'étendue primitive du poème n'est pas traitée plus clairement que celle que nous venons d'examiner. M. Foerster croit que la copie du poème est incomplète de la fin, et il renvoie à sa note sur le v. 92 pour la justification de cette opinion. Voici la teneur de cette note : « Le vers 92 est écrit en dehors de la colonne d'écriture, à savoir au-dessous d'elle, et il en est de même du vers

(1) Dans une remarque antérieure, M. Foerster indique, dubitativement, il est vrai, Fécamp comme la patrie du copiste.

95. qui, muni du signe [, est mis, à droite et au dessous [du vers 92], dans l'angle. Le copiste écrivait évidemment sur la dernière feuille du ms. — elle l'était sans doute dès cette époque —, mais comme le montre l'inscription (*Aufschrift*) *Incipit penitentia diversorum criminum* mise en tête de la première colonne de la page — le texte s'interrompt à la ligne 4, puis on a encore, quelques lignes plus bas, une ligne et demie : *Si quis homicidium*, etc. — il y avait originairement d'autres pages encore. » Faisons abstraction de la remarque sur l'étendue primitive du ms., qui ne nous intéresse pas ici et qui est d'ailleurs inexacte (1). M. Foerster admet, d'abord « évidemment » (*offenbar*), puis avec un « sans doute » (*wohl*), qu'au moment où le copiste du poème se mettait à l'œuvre, notre page terminait le volume. Il me semble que c'est là un indice que la copie est complète, et non que la suite du poème manque. Je ferai au surplus observer qu'au-dessous de la dernière ligne d'écriture la marge offre encore de la place pour plusieurs lignes et que le copiste n'a pas utilisé cet espace. De même, il a écrit — M. Foerster a remarqué ce détail — les mots *En Nazareh* dans l'angle. Pourquoi, sinon que pour marquer la fin du poème ? (2) — Dans ses remarques

(1) Elle repose en effet sur la double supposition que la « *Penitentia* » dont il s'agit est un ouvrage assez étendu et que le copiste se proposait de la transcrire en entier. Or, la disposition des deux passages transcrits — ils sont séparés l'un de l'autre par un blanc de 5 lignes — semble indiquer que le copiste n'entendait faire que des extraits d'un pénitentiel, et rien ne nous autorise de croire que ce pénitentiel, que je n'ai pas réussi à identifier (le passage *Si quis homicidium*, etc. ne se rencontre, sous cette forme, dans aucun recueil connu), fût étendu. Le contenu des fol. 91 r° à 92 r° montre d'ailleurs bien qu'on touche à la fin du volume. Voy. *Zeitschr. f. frz. Spr. et Literatur*, XXXVIII, p. 68 et s., où l'on lira, à la p. 69 : « Au fol. 92, r°, col. 1-2, on lit : *Incipit ordo confessionis sacerdotum et omnium clericorum secundum beatum Hieronimum. In primis igitur... ab omni malo usque ad finem. Incipit ordo confessionis virorum ac mulierum... per ordinem usque ad finem* ». — Je prends la liberté de corriger, par la même occasion, une autre faute d'impression fâcheuse de ce mémoire. P. 90, ligne 6 d'en bas, lisez : « deux formes *iert* et *ert* ».

(2) S'il avait mis ces mots à l alignement, le lecteur aurait pu croire que la ligne n'avait pas été remplie. Les copistes du moyen âge évitent, comme l'on sait, les blancs. Voy. Wilh. Meyer (de Spire). *Nachrichten der k. Gesellsch. d. Wiss. zu Göttingen, phil.-hist. Kl.*, 1894, p. 343. — Je rappelle que le copiste ne va jamais à la ligne pour commencer un couplet.

sur le texte du poème. M. Foerster a proposé un certain nombre de leçons nouvelles. Pour la plupart, il les déclare « sûres » (*sicher*). Si catégoriques que soient ces déclarations, il est à craindre qu'elles ne suffisent pas à convaincre les paléographes. Je prends la liberté de renvoyer le lecteur au fac-similé de l'*Album paléographique* et aux remarques dont j'ai fait suivre mon édition du poème.

Au n° 5 de l'Appendice (*Anhang*), M. Foerster imprime les quatre vers du « Poëta Saxo » où il est parlé des « *uulgaria carmina* » célébrant les aïeux de Charlemagne, et fait suivre cet extrait du passage du livre de Chiswick où l'on détaille le répertoire du jongleur de Guillaume. Cet article de l'*Uebungsbuch* cadre assez mal avec le plan du livre. Le rapprochement fait par M. Foerster aurait pu fournir la matière d'une « miscelle » de revue, mais l'on ne voit pas bien à quel exercice scolaire il peut servir. J'avoue d'ailleurs que la portée de ce rapprochement m'échappe. Qu'on reconnaisse avec M. Groeber (1), dans les *carmina* dont il est question, des poèmes latins, qu'on les prenne, avec M. Koegel, pour des broderies du poète sur le texte de la *Uita Caroli*, c. 29 d'Einhard ou qu'on les tienne, comme M. Foerster semble le faire, pour des poèmes en langue vulgaire, il est difficile d'imaginer une relation entre le texte du « *Poëta Saxo* » et le livre de Chiswick ou les chansons de geste qui y sont énumérées. Les poèmes historiques latins de l'époque carolingienne ne ressemblent en rien aux chansons de geste. Il n'est pas vraisemblable non plus que le *Poëta Saxo* ait inspiré l'auteur du livre de Chiswick. Quant aux poèmes en langue vulgaire que M. Foerster suppose avoir résonné, vers la fin du neuvième siècle, aux alentours du monastère westphalien de Korvey, — le *Poëta Saxo* appartient à cet établissement, — il est certain que ces œuvres hypothétiques n'ont rien à faire avec l'épopée française: si mal renseignés que nous soyons sur les jongleurs neustriens, nous savons pourtant que l'idiome parlé sur les bords de la Weser leur était totalement inconnu. — Le sommaire de cet article malencontreux est aussi peu satisfaisant. On le corrigera et complétera en se référant à la préface de l'édition de P. von Winterfeld du « *Poëta Saxo* » (*Monum. Germ., Poëtae* lat., tome IV, p. 1-6) et aux ouvrages qui y sont cités.

La « chanson » sur saint Faron. Au moment où il rédigeait cet article, M. Foerster ignorait encore l'étude que M. Bruno Krusch venait de publier, en tête de son édition de la *Vita s. Faronis*

(1) *Archiv. f. d. Stud. d. neur. Spr.*, 84 (1890), p. 291, note 1. (A ajouter à la bibliographie de l'*Uebungsbuch*).

(*Monum. Germ., Script. rer. merou.*, v, p. 171 et ss.), sur le trop fameux *carmen publicum iuxta rusticitatem*. Les observations antérieures de Traube (*Anzeiger f. deutsches Altertum*, XVIII (1892), p. 210), M. Br. Krusch (*Neues Archiv*, XX (1895), p. 240) et M. Harry Bresslau (Neues Archiv, XXI (1896), p. 318) lui avaient échappé. On s'explique donc qu'il ait accueilli ce texte dans l'*Uebungsbuch*. Mais on a quelque peine à comprendre qu'il ait fait les honneurs de son livre aux poèmes en français moyenâgeux que Paulin Paris, Ed. Böhmer, Léon Gautier et M. Hermann Suchier composèrent en l'honneur de saint Faron. Les pastiches modernes sont sans intérêt pour les études médiévales.

Le Fragment de la Haye. L'intérêt de ce texte résidant uniquement dans sa date, on est surpris que M. Foerster se soit borné à indiquer son sentiment personnel sur l'âge du ms. sans mentionner les opinions divergentes de ses prédécesseurs.

L'aube bilingue de la Bibl. Vaticane. M. Foerster ne se borne pas à rapporter les dix explications qui ont été données de ce texte ; il en propose une onzième. Elle ne dépare pas la collection.

Le texte rhétique d'Einsiedeln. Ajoutez à la bibliographie le facsimilé de M. E. Monaci, *Facsimili di documenti*, pl. 12.

Jean ACHER.

Ch.-V. Langlois. — La société française au XIIIe siècle d'après dix romans d'aventure, 3e édition. *Paris, Hachette*, 1911. [XXIII+ 329 pages in-18 jésus].

En dehors de la couverture et du titre, où l'on a changé le chiffre de l'édition et le millésime, on ne remarque qu'une seule différence d'avec la seconde édition. P. 322 les six derniers articles de la bibliographie étaient précédés, dans la seconde édition, de l'avis suivant : « Ont paru depuis la première édition du présent ouvrage ». Cet avis est aujourd'hui remplacé par celui-ci : « Ont paru depuis la date de la 1re jusqu'à celle de la 2e édition (1904) du présent ouvrage ». Un point c'est tout. On ne s'attendait pas à tant de désinvolture de la part de M. Ch. V. Langlois.

Jean ACHER.

L. Clédat. — Notions d'histoire de l'orthographe. *Paris, H. Le Soudier*, 1910. [96 pages in-18 jésus].

Sous ce titre trompeur, M. Clédat expose aux instituteurs primaires ses vues sur la réforme de l'orthographe. Estimant, non sans raison, que l'usage actuel est d'une complication extrême, il propose

de le maintenir concurremment avec une orthographe de sa façon. *Similia similibus:* pour sortir de la confusion, le chaos. Une circulaire ministérielle permet, paraît-il, d'introduire dans l'enseignement cette « réforme ». Souhaitons qu'elle soit rapportée.

L'auteur semble d'ailleurs connaître assez mal son sujet. Il prétend, p. ex., qu'en écrivant la particule *y* par *i*, on altérerait la « physionomie générale de l'écriture » (p. 58). Mais outre qu'un changement de graphie *particulier* à un mot est radicalement inapte à modifier l'aspect *général* de l'écriture, il est connu que la lettre *y* (dans tous ses emplois) est peu fréquente en français. C'est la quatrième lettre dans l'ordre de rareté, les trois premières étant *w*, *k*, *z*. En analysant, p. ex., les trois premières pages du numéro du 2 mars 1891 du journal *le Temps* qui contiennent 80.223 lettres, on verra qu'*y* n'y revient que 169 fois (1). Son coefficient de fréquence est donc 0.002. C'est un coefficient négligeable.

Dans un autre ordre d'idées, M. Clédat nous dira que la conjonction *et* « s'écrit ordinairement en vieux français, comme en italien, par un *e* simple » (p. 20), que l'*x* muet final précédé d'un *u* » s'explique par un signe abréviatif, qui valait *us*, et qui ressemblait à la lettre *x* » (p. 22), que *chandelle* remonte à *candēla* (p. 43). Cela ne donne pas une idée très avantageuse des connaissances paléographiques et philologiques de l'auteur.

La logique est comme absente du livre. On en jugera par l'exemple suivant. Après avoir vitupéré contre les lettres redoublées qui ne correspondent pas à une réduplication consonantique dans la prononciation, M. Clédat ne propose de les supprimer que devant les voyelles (p. 47). *Nous mettons* serait donc fâcheux, *nous mettrons* recommandable. L'Académie française est plus conséquente.

Le pédantisme de l'auteur choque autant que son manque de logique. L'exemple que voici suffira à édifier le lecteur. M. Clédat daube sur les « savants, de science courte » qui ont introduit « les mots tels que *inertie*, *admiration*, *nation*, etc. » « avec la mauvaise prononciation qu'ils donnaient au latin », et il s'indigne que « des mots tels que *notions*, *intentions* et quantité d'autres se prononcent de deux façons différentes comme formes verbales et comme substantifs ».

Jean Acher.

(1) Marquis de Viaris, *L'art de chiffrer et de déchiffrer les dépêches secrètes.* (*Encyclopédie scientifique des aide-mémoires* p. p. M. Léauté), Paris, [s. d.], p. 86.

Liber de monstruosis hominibus Orientis aus Thomas von Cantimpré: De natura rerum. Erstausgabe aus der Bilderhandschrift der Breslauer Stadtbibliothek nebst zwei Seiten Facsimile, von Dr Alfons Hilka in Breslau. *Breslau, Trewendt u. Granier*, 1911. [16 pages + 2 planches hors texte, in-4° écu.]

Edition d'un chapitre de *De natura rerum* de Thomas de Cantimpré. L'intérêt de cette publication réside dans deux planches autotypiques qui y sont jointes et qui font connaître la très remarquable illustration du ms. utilisé par l'éditeur (Ville de Breslau, cod. Rehdiger 174, attribué par l'éditeur à la fin du XIIIe siècle, mais ne paraissant pas être antérieur au XIVe). L'extrait de l'ouvrage de Thomas publié par M. Hilka est d'un intérêt assez médiocre. M. Hilka le croit, à la vérité, important pour l'histoire des traditions populaires (*Volkskunde*, p. 5). Il n'en est pourtant rien: Thomas puise presque exclusivement aux sources savantes. L'auteur en fait lui-même la remarque à la p. 6. Je ne vois guère à signaler, dans cette description des monstres humains, que le § 27 sur les montagnardes goitreuses (cf. un passage bien plus intéressant sur le même sujet, de Barthélemi l'Anglais *apud* Delisle, *Hist. litt. Fr.*, XXX, p. 359) et le § 41 sur le tombeau du « *gigas Theutanus* » à Saint-Etienne près Vienne en Autriche.

L'édition est faite avec soin. L'appareil critique comporte un choix de variantes des mss. de Berlin (un ms.) et Prague (trois mss.), des renvois aux sources de Thomas et des rapprochements avec les ouvrages similaires. Les citations de Thomas ont été aussi identifiées ; pas toujours cependant. — Suivant un usage assez répandu en Allemagne, l'éditeur, tout en conservant l'orthographe du ms., fait de celui-ci un *codex diphthongatus*. Il serait temps que les érudits allemands renonçassent à ce système qui offense le goût. On peut publier un texte du XIIIe siècle d'après les règles orthographiques de M. Brambach, encore que les avantages de ce procédé soient problématiques, mais il est inadmissible qu'on affuble de diphtongues une édition orthographiée à la manière du XIVe siècle. Les disparates choquent.

Jean ACHER.

Chevalerie Vivien. Facsimile phototypes of the Sancti Bertini manuscript of the Bibliothèque Municipale of Boulogne-sur-Mer, with an introduction and notes, by Raymond Weeks. (*The University of Missouri Studies ed. by W.-G. Brown.* Vol. I, Literary *and Linguistic Series*). *University of Missouri*. 1909. [12 pages + 24 planches, in-4° jésus.]

Si le goût que les Américains montrent pour les antiquités européennes nous a déjà valu la sortie de l'Europe de quelques mss. français, heureusement peu importants (voy. l'intéressante notice de M. Paul Meyer, *Romania*, XXXIV, p. 87), nous ne lui devions encore aucune reproduction de ms. en langue vulgaire. Aussi la présente publication est-elle la très bien venue. L'Amérique n'a aucun intérêt à dépouiller l'Europe de ses livres, puisque le nombre de ceux qui sont destinés à être brocantés est trop peu considérable pour suffire aux besoins de la science américaine. Elle a, par contre, tout avantage à nous aider à reproduire en fac-similé nos richesses, ces reproductions lui permettant de ne pas trop souffrir du manque de mss. Si la contribution de l'Amérique aux publications paléographiques était proportionnée aux immenses ressources pécuniaires dont disposent ses établissements scientifiques, le nombre des reproductions publiées serait pour le moins centuplé. Il faut donc souhaiter vivement que M. Weeks et l'Université de Missouri à qui nous devons la reproduction du ms. de Boulogne de la *Chevalerie Vivien* fassent école en suscitant de nombreux imitateurs.

Peut-être M. Weeks eût-il été bien inspiré en appelant, dans son Introduction, l'attention de ses compatriotes sur l'opportunité de joindre leurs efforts à ceux des paléographes européens, et en expliquant son entreprise par la nécessité de donner l'exemple. Il faut cependant convenir que ce qu'il dit pour la justifier se suffit. Il fait notamment valoir la grande importance du ms. de Boulogne tant au point de vue paléographique, — ce ms. est daté (du 16 avril 1295), — qu'au point de vue de la critique du texte, et ajoute à ces deux excellentes raisons une troisième qui est d'une grande actualité. La plupart des éditions qu'on considère comme rigoureusement exactes, dit M. Weeks, ne le sont en réalité guère. D'une part les éditeurs manquent souvent de préparation paléographique suffisante, et d'autre part ils montrent trop de zèle dans l'émendation du texte. Il compare très justement cette manie de reconstruire des originaux dans leur pureté primitive aux restaurations que les architectes se plaisent à infliger aux édifices qu'ils estiment avoir été retouchés autrefois, et il conclut en disant : « *Our published texts are injured by what may be called subjective criticism. The need of the hour is not critical texts, so much as accurate texts* ».

On ne saurait mieux dire. On peut seulement se demander si les reproductions en fac-similé sont suffisamment maniables pour remplacer les éditions proprement dites. Je ne le crois pas, mais je reconnais volontiers que leur multiplication servira utilement la cause pour laquelle M. Weeks combat. Rien n'est plus propre à inspirer le respect de la tradition manuscrite que l'habitude qu'on con-

tracte de lire les manuscrits. L'enseignement en particulier devrait se faire autant que possible à l'aide de fac-similés. Actuellement cette méthode n'est guère suivie qu'à l'Ecole des Chartes. La publication de fac-similés à bon marché permettra de l'adopter partout. Aussi, en fixant, avec une générosité bien américaine, le prix de la présente publication à la somme minime d'un dollar vingt-cinq cents, M. Weeks et l'Université de Missouri ont-ils rendu un service éminent aux études romanes.

Les planches sont très belles. La valeur du ms. pour la critique du texte du poème est examinée dans l'Introduction.

Jean Acher.

W. Foerster. — Wilhelm von England (Guillaume d'Angleterre), ein Abenteuerroman von Kristian von Troyes. Textausgabe mit Einleitung (Romanische Bibliothek, Bd. XX). *Halle a. S., Max Niemeyer*, 1911. [xxxv+92 pages in-8° écu.]

Cligés, *Ivain* et *Erec* avaient paru dans la *Romanische Bibliothek* avant que M. Foerster eût terminé la publication de la grande édition des œuvres de Chrétien de Troyes (1884-1899). Ce n'est que douze ans après l'achèvement de ce travail que l'actif romaniste de Bonn a trouvé le loisir d'ajouter un nouveau volume à la très utile collection de ses éditions réduites. La santé de l'auteur, qui depuis quelques années laisse malheureusement beaucoup à désirer, n'est pas étrangère à ce retard, mais, on est bien aise de le constater, elle ne l'explique pas entièrement. Si le présent volume a été lent à venir, cela tient surtout à une cause qui n'a, elle, rien d'affligeant, à savoir le succès dont ne cessent de jouir les trois anciennes éditions réduites et la nécessité qui en résulte pour M. Foerster de les rééditer à des intervalles si rapprochés qu'ils ne lui laissent guère le temps d'achever ses autres travaux.

Cette édition de *Guillaume d'Angleterre* est faite sur le modèle des premières « petites éditions » de Chrétien et non sur celui des dernières. Elle ne contient ni glossaire ni remarques ni variantes. On s'explique l'absence du glossaire : la librairie Niemeyer annonce la mise sous presse prochaine d'un lexique complet de Chrétien par MM. Foerster et Breuer. Mais pourquoi avoir renoncé aux remarques et variantes, auxquelles les dernières éditions réduites de Chrétien doivent le meilleur peut-être de leur succès ? On se serait passé plutôt de l'introduction, dont la partie neuve constitue un hors-d'œuvre et dont la partie vraiment utile n'est qu'un extrait pur

et simple d'un article que l'auteur a récemment publié dans une revue on ne peut plus répandue (1).

Ce hors-d'œuvre porte sur ce qu'on appelle en Allemagne le *Sagenstoff*, c'est-à-dire sur le thème de folklore auquel se rattache la fable du roman. Je ne sais pas si je me trompe, mais il me semble que l'histoire de la littérature française gagnerait beaucoup à être dégagée de ces discussions sur la diffusion d'un thème de folklore dans l'Inde ancienne et moderne et dans quelques autres pays dont les rapports avec la chrétienté n'apparaissent pas clairement. Gaston Paris avait du goût pour le folklore et y était passé maître. C'est une preuve de la diversité de son génie, ce n'est pas une raison de croire que des spéculations sur les rapports, logiques plutôt qu'historiques, des diverses formes d'un conte doivent nécessairement être liées à l'histoire littéraire en général et à celle de la France médiévale en particulier. Que le conte anglais de *Torrent of Portyngale* se rattache ou ne se rattache pas à un mythe grec dérivé d'un mythe sanscrit, c'est une question qui, à la rigueur, peut passionner les anglistes, les hellénistes et les indianistes, mais qui est bien indifférente à ceux qui se proposent de déterminer la place de *Guillaume d'Angleterre* dans la littérature française du moyen âge. Ce qui, par contre, les intéresse un peu et ce qui a échappé à tous les critiques sans en excepter M. Foerster, ce sont les rapports de ce poème avec *Girart de Viane*. Rapports littéraires et non folkloriques, bien entendu (2). Le point culminant du récit de *Guillaume d'Angleterre*, la scène où le roi, oubliant les recommandations de la reine, passe la frontière pour atteindre le

(1) *Ztschr. f. rom. Phil.*, XXXV, p. 470 ss. En livrant à l'imprimeur les extraits de cet article, M. Foerster a oublié d'y corriger un petit lapsus qui embarrassera plus d'un lecteur. En parlant de la composition du ms. Bibl. Nat. 375, M. Foerster l'appelle « *Arsenalhandschrift* » (éd., p. XIII = *Zeitsch. f. rom. Phil.*, XXXV, p. 471). C'est « *Mazarinhandschrift* » qu'il faut lire, le ms en question n'ayant jamais fait partie de la Bibliothèque de l'Arsenal, mais ayant appartenu, au XVIIe siècle, à Mazarin, ce dont, du reste, M. Foerster n'informe ni les lecteurs de l'article ni ceux de l'édition.

(2) Pour ce qui est des rapports folkloriques, M. Foerster estime qu'*Orson de Beauvais*, *Hervi de Metz* et les *Enfances Vivien* dérivent de *Guillaume d'Angleterre*. Si assuré que soit le fait au point de vue métaphysique, il n'autorise aucune conclusion historique. Les vérités folkloriques sont une chose, et les vérités historiques en sont une autre.

cerf que ses chiens poursuivent, et, ayant abattu la bête, sonne du cor pour rallier ses compagnons perdus et attire ainsi ses ennemis qui veulent le tuer, mais qui reculent devant un régicide, cette scène, dis-je, rappelle l'aventure survenue, dans *Girart de Viane*, à Charlemagne, lorsque, tombé par un accident analogue au pouvoir de Girart et de ses amis, il manque d'être tué par Aimeri sur le corps du sanglier qu'il vient de mettre bas (éd. Tarbé, p. 164 ss.). Les ressemblances entre les deux scènes sont assez marquées pour mériter un examen. Il importerait de se rendre compte si elles sont fortuites ou non, et d'établir, le cas échéant, de Chrétien et de Bertrand de Bar-sur-Aube, lequel des deux poètes a imité l'autre. Je ne puis étudier ici cette question, je me borne à la signaler.

J'ai hâte en effet d'examiner l'attribution de *Guillaume d'Angleterre* à Chrétien de Troyes. On sait que M. Foerster la croit certaine, mais que son opinion n'a guère trouvé d'écho en dehors de l'Allemagne, où, il est vrai, elle a réuni d'importants suffrages (1). Cet accueil réservé explique que l'auteur revienne sans cesse sur cette question et qu'il cherche à accumuler des arguments en faveur de sa thèse. On les trouvera rassemblés tous dans deux articles récents parus, l'un dans le *Literaturblatt f. germ. u. rom. Phil.*, 1908, p. 107 ss., l'autre dans la *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXXV, p. 470 ss. J'ai déjà eu occasion de dire que l'introduction à la présente édition ne contient qu'un extrait de ce dernier article.

Dans cette longue liste d'arguments, on en trouve plusieurs auxquels l'auteur lui-même n'attache pas beaucoup d'importance et qui ne figurent que pour la forme, si j'ose m'exprimer ainsi. Il est clair, p. ex., que ni la mention des célèbres foires de Champagne ni l'allusion aux souffrances de Tantale ni les réminiscences, très problématiques d'ailleurs, d'Horace et de Virgile ne constituent le moindre indice en faveur de l'attribution du poème à Chrétien de Troyes. L'argument tiré de ce qu'on rencontre, dans *Guillaume d'Angleterre*, le mot *violete* (sorte de fourrure) est également peu consistant. Gui de Cambrai emploie aussi ce mot, et il en est de même d'un texte publié par Barbazan et qui n'est pas plus de Chrétien que

(1) En dehors de G. Paris et de M. Paul Meyer, les savants non allemands qui ont exprimé des réserves plus ou moins nettes sur la thèse de M. Foerster sont : MM. de Boer (en son édition de *Philomena*), Anglade (*Rev. lang. rom.*, LIII, p. 288), Vising (*Studi... dedicati a Pio Rajna*, p. 397, n. 4). En faveur de l'attribution du poème à Chrétien de Troyes, je ne saurais citer que MM. Wilmotte et Warren.

Balaham et Josaphas. *Violete* est un vocable que tout écrivain familier avec les choses de pelleterie aurait pu employer au moyen âge. Rien ne nous prouve que de tous les poètes de Champagne, l'auteur d'*Erec* ait été le seul à se connaître en fourrures. Je glisse encore sans appuyer sur le fait que *Guillaume d'Angleterre* contient la rime *amer* (aimer) : *amer* (amer) et sur quelques autres prétendues réminiscences des œuvres de Chrétien de Troyes. J'écarte, parce que je ne le comprends pas, l'argument que M. Foerster tire de ce que l'auteur du poème daube sur les vilains et s'amuse des marchands, et je ne mentionne que pour mémoire l'objection qu'il fait valoir à l'encontre d'une hypothèse on ne peut plus étrange de M. Borrmann sur l'usurpation du nom de Chrétien dont l'auteur de *Guillaume d'Angleterre* se serait rendu coupable. Quant à l'admiration que M. Foerster professe pour le poème, il m'est difficile de faire fond sur elle pour plusieurs raisons. J'ai d'ailleurs scrupule à tirer parti contre quelqu'un de ses imprudences, et il y en a une, de la part de M. Foerster, à dire que *Guillaume d'Angleterre* est au-dessus des œuvres authentiques de Chrétien de Troyes : s'il était avéré que le Chrétien auteur de ce poème est meilleur poète que Chrétien de Troyes, on pourrait conclure, non sans apparence de raison, qu'il n'a rien de commun avec son moins estimable homonyme.

La discussion dégagée ainsi des éléments qui l'encombrent inutilement, l'argumentation de M. Foerster se réduit à ceci :

1° Il y a d'abord, dit M. Foerster, la difficulté d'admettre, à côté du célèbre Chrétien de Troyes, qui avait coutume de se désigner, dans ses romans, par son nom de baptême sans plus, un autre Chrétien qui se serait désigné de la même manière au risque de se faire confondre avec son illustre homonyme. Je crains que cette difficulté ne soit illusoire. Chrétien de Troyes est un poète courtois, alors que *Guillaume d'Angleterre* est un poème édifiant (1). La différence des genres aurait prévenu tout malentendu, si l'on avait

(1) Je ne vois guère que M. Wilmotte qui ait contesté ce caractère de *Guillaume d'Angleterre* (*Moyen Age*, II, p. 188). Il a été combattu par M. Foerster dans l'introduction à la grande édition de ce poème (p. CLXVI). Aujourd'hui, il est vrai, M. Foerster s'exprime moins nettement qu'en 1899. Je ne crois pas pourtant qu'il se soit laissé convaincre par M. Wilmotte. S'il avait cru devoir se ranger à son opinion, il n'aurait pas manqué de le reconnaître formellement. Or, le nom de M. Wilmotte n'est pas pro-

pu en redouter un au moyen âge. Mais la confusion n'était nullement à craindre. L'équivoque résultant de l'homonymie n'embarrasse que les critiques du XXe siècle. Les poètes du moyen âge n'en avaient cure. Comment, en effet, les trouvères publiaient-ils leurs œuvres? Les reproduisaient-ils, comme cela se fait de nos jours, en innombrables exemplaires que des librairies vendaient à des chalands anonymes? Non. Ils en faisaient une copie qu'ils offraient à un ami ou à un seigneur dont ils escomptaient la générosité, ou bien encore, lorsque l'ouvrage était destiné à la récitation publique, ils le récitaient eux-mêmes ou ils le faisaient réciter par des jongleurs de leurs relations. L'ami, le mécène, le jongleur et, plus généralement, toute personne qui recevait le manuscrit savait de qui il lui venait. C'est ce destinataire qui renseignait ensuite ceux à qui il lisait ou faisait lire l'ouvrage et ceux à qui il permettait d'en prendre copie. C'est par la voie de la tradition orale que le nom de l'auteur était divulgué. Ce moyen nous paraît peu propre à perpétuer le nom d'un écrivain: c'est que nous sommes édifiés sur sa valeur par le mal que nous donnent les attributions contradictoires des chansonniers, lorsque nous cherchons à établir le catalogue des chansons d'un trouvère. Mais les poètes du moyen âge y avaient une confiance aveugle, à preuve le nombre prodigieux des ouvrages ne contenant pas le nom de l'auteur. C'est une étrange opinion que celle qui fait dater la vanité des gens de lettres de l'invention de l'imprimerie et qui tient les trouvères anonymes pour ennemis de la gloire. Si beaucoup d'écrivains ont blâmé, au moyen âge, l'habitude de se nommer dans l'écrit même, c'est que cette coutume paraissait alors sans objet, qu'elle était considérée comme une inutile affirmation de la personnalité de l'auteur. C'est donc se tromper complètement que de supposer à un trouvère la crainte d'être confondu avec un confrère par suite d'une désignation insuffisante de sa personne dans son ouvrage. En se nommant, un poète du moyen âge ne prenait pas de précautions contre les incertitudes de la tradition orale, il obéissait à cet instinct obscur qui pousse les humains à marquer de leur nom tout ce qui est à eux, et pas plus que le Béroul, auteur du *Purgatoire de saint Patrice* n'a craint d'être pris pour le Béroul, auteur du roman de

noncé dans cette discussion (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXXV, p. 471-2). — Il importe d'ailleurs peu que *Guillaume* soit un roman édifiant ou ne le soit pas, puisque tout le monde convient que le sujet de ce poème diffère profondément de ceux que Chrétien traite dans ses œuvres.

Tristan, le Chrétien auteur de *Guillaume d'Angleterre* n'a dû éprouver la moindre appréhension d'être confondu avec le célèbre Chrétien de Troyes. Il s'adressait d'ailleurs à un public pour qui il n'était nullement au inconnu : *Crestiiens dit qui dire siaut* 18, dit-il en se présentant au lecteur.

2° Le style et la versification de *Guillaume d'Angleterre* et l'emploi qui y est fait de proverbes concordent, dit M. Foerster, avec la manière de Chrétien de Troyes. Ecartons d'abord les proverbes qui ne prouvent rien. Chrétien de Troyes en cite plusieurs : c'est un des nombreux traits qu'il a en commun avec la plupart des poètes de la France médiévale. L'auteur de *Guillaume d'Angleterre* mentionne quatre ou six proverbes : c'est, je crois, la proportion qu'on trouve dans la seconde partie de *Raoul de Cambrai* et sans doute dans beaucoup d'autres poèmes dont il est assuré qu'ils ne doivent rien à l'auteur de *Cligés*.

Passons à la versification. L'emploi fréquent de la rime riche n'étant pas particulier à Chrétien, je ne le retiens pas. Quant aux opérations d'arithmétique philologique auxquelles se livre M. Müller (1), je prends la liberté de les négliger. Les chiffres ne signifient rien. En critique littéraire on ne compte pas les choses, on les pèse. Que nous importe de savoir que tel poème contient tant pour cent de rimes riches, si nous ignorons le nombre de vocables rimant richement dont la répétition fournit ce chiffre? C'est la variété des rimes et leur qualité — une rime peut être plus ou moins heureuse — qui sont décisives, et non l'emploi plus ou moins fréquent d'une certaine sorte de rime. La fréquence de la rime riche peut constituer tout au plus un indice chronologique (2). C'est un trait qui n'a rien d'individuel. Les marques de la personnalité du poète, ce sont les ressources dont il dispose et l'habileté avec laquelle il en tire parti.

Le second critère auquel M. Foerster recourt pour établir l'identité de la versification de *Guillaume d'Angleterre* avec celle des œuvres authentiques de Chrétien de Troyes a trait à l'élision et à l'hiatus. Etant donné les incertitudes de la tradition manuscrite

(1) *Untersuchung über den Verfasser der altfrz. Dichtung Wilhelm v. England.* (Diss. inaug. de Bonn), Bonn, 1891, p. 35.

(2) Encore faut-il se garder de vouloir tirer des conclusions chronologiques des écarts peu importants entre les pourcentages établis pour deux ou plusieurs poèmes. Il n'y a que les grandes différences qui soient probantes.

à cet égard et l'impossibilité d'y reconnaître l'usage original, il n'y a pas lieu de discuter cet argument (1).

L'argument que M. Foerster tire du style de *Guillaume d'Angleterre* n'est pas plus convaincant que celui qu'il croit avoir trouvé dans la versification. Il repose en effet sur les relevés de M. Müller qui ne sont rien moins que probants. M. Müller ne note que des choses banales, des traits qui n'ont rien de particulier à Chrétien. Il nous dira, p. ex., que la paix est qualifiée, dans *Guillaume d'Angleterre*, de trève, que l'épée tirée du fourreau y est dite nue, que la divinité y est constamment personnifiée, que les personnages tombant par terre y cheoient « *as denz* », etc., etc. C'est à proprement parler un catalogue des lieux communs et des locutions usuelles de la poésie française au moyen âge tout entière. Il prouve péremptoirement que *Guillaume d'Angleterre* est une œuvre médiévale, mais c'est tout.

3° Le troisième et dernier argument de M. Foerster, celui auquel il attache le plus d'importance, lui est fourni par la phonétique et la morphologie de *Guillaume d'Angleterre* telle que les révèlent les rimes. C'est encore la dissertation de M. Müller qui sert ici de justification. Malheureusement, cette partie de l'ouvrage de M. Müller est tendancieuse. Au lieu de relever les rimes communes aux deux manuscrits et de ne retenir parmi les autres que celles qui, pour des raisons indépendantes de l'attribution du poème à Chrétien de Troyes, paraissent appartenir à l'original, M. Müller se borne à examiner le ms. *P* et à en écarter, au moyen du ms. *C* ou de conjectures, les rimes contraires à l'usage de Chrétien. Sa formule ordinaire est : « rime *x : x*, ce qui n'est pas possible chez Chrétien, donc rime *y : y* ». Cette pétition de principe enlève toute valeur à sa démonstration. Et comme M. Foerster a omis de nous en présenter une autre, il n'y a pas d'autre moyen de se prononcer en connaissance de cause sur les rimes de *Guillaume d'Angleterre* que de les examiner soi-même une à une. Je n'ai pas eu le loisir de me livrer à ce travail qui équivaudrait à la réfection, par la pensée, de l'édition tout entière. Je ne puis présenter ici que quelques observations suggérées par la simple lecture du texte établi par M. Foerster.

Lorsque les marchands trouvent Marin dans le bateau où Guillaume l'a laissé, l'un d'eux, dam Foucher, demande aux autres la

(1) M. Foerster néglige d'ailleurs de dire à quoi il fait allusion, et comme sa doctrine sur l'hiatus dans Chrétien a varié, il n'eût pas été superflu de préciser.

permission de l'adopter et proteste de son affection pour l'enfant. Je transcris le texte de M. Foerster :

835 A toz les autres quiert et prie.
Que nus n'i demant ja partie ;
Que mout buen gre lor an savra.
Et dit qu'autresi chier l'avra.
S'il vit et il viaut estre preuz,
Con ses cosins ou ses neveuz.

Le dernier vers est choquant. Le pluriel *ses cosins ou ses neveuz* est étrange. Que viennent faire, d'ailleurs, ici les cousins ? Marin est un nouveau-né, et les cousins sont à l'ordinaire du même âge à peu près que la personne avec qui ils ont ce lien de parenté. On comprend qu'une dame de qualité, en accueillant une jeune étrangère, lui témoigne de l'intérêt et l'aime

1084 Plus que cosine ne pucele,

mais que dam Foucher, voulant adopter un enfant qui vient de naître, assure qu'il aura pour lui la même amitié qu'il professe généreusement pour les hommes dans la force de l'âge que sont ses cousins, cela est bien surprenant. Un coup d'œil sur les variantes de la grande édition explique cette bizarrerie. La leçon admise par M. Foerster est celle du ms. *P*. *C* porte : *Com s'iert ses filz ou ses neveuz*. C'est une leçon irréprochable. *C* est d'ailleurs le bon manuscrit, celui qui sert de base à l'édition, alors que *P* est, de l'aveu de l'éditeur, on ne peut plus sujet à caution. Pourquoi donc M. Foerster a-t-il répudié l'excellente leçon du bon manuscrit pour adopter le mauvais texte de la copie douteuse ? La note de la grande édition nous le dit : « *C durfte nicht in den Text, da* neveuz *bei Kristian nicht Nominativ sein kann* ». Aujourd'hui, il ajouterait sans doute que *iert* n'est pas non plus « *kristianisch* » parce qu'il professe depuis quelques années cette opinion, assez discutable d'ailleurs. Mais si la bonne leçon est contraire à l'usage de Chrétien de Troyes ce n'est pas une raison pour l'abandonner. En bonne logique, l'abandon devrait porter sur l'attribution du poème à cet écrivain. Et que la leçon de *C* soit la bonne, nous en avons la confirmation dans la faute de *P*, qu'elle explique. *P* est un manuscrit picard. On sait que la déclinaison s'est maintenue plus longtemps en Picardie qu'ailleurs. Alors que dans le reste de la France on disait déjà couramment *neveu* sans distinction de cas, les Picards disaient encore *niés* au nominatif. Aussi, la forme analogique *neveuz* ne s'est-elle introduite chez eux que plus tard qu'ailleurs.

Elle a dû gêner notre copiste. La forme *iert* aussi : il l'évite ainsi qu'il appert des variantes des vers 351, 1002, 3133 et 3365.

Quelques centaines de vers plus bas, il y a une description de noces où l'on lit ceci :

1271 Tot maintenant a cort assanblent
Tes janz qui pas ne s'antressanblent,
Chevalier, serjant, jogleor,
Et fauconier et veneor,
Janz d'ordre, chanoine demainne ;
Devant toz Graciiene amainne, etc.

Qu'est-ce que *chanoine demainne* ? Pour un romaniste, c'est un ἅπαξ λεγομένον. Pour un canoniste, c'est un non-sens. Il ne connaît que des chanoines réguliers ou séculiers. Les chanoines *demainne* sont quelque chose qu'il ne conçoit pas. Car on ne peut être *demainne* que de quelqu'un ; sans *dominus*, il n'y a pas de gens *demainne ;* et les chanoines, en tant que chanoines, n'ont pas de *dominus*. Vivant en commun d'après la « règle » (*canonici regulares*) ou affranchis des rigueurs de la « vie canonique » (*canonici saeculares*), ils forment un corps, le chapitre, qui est un rouage autonome de la *potestas iurisdictionis*. La leçon admise par M. Foerster est donc impossible. Bien entendu, c'est la leçon du mauvais manuscrit *P*. *C* porte :

1275 Et gent d'ordre, chenoine et moine.
Devant toz Graciiene an moine etc.

Cela est parfait. Les chanoines réguliers sont bien des « gens d'ordre », comme les moines. Pourquoi donc M. Foerster a-t-il abandonné cette leçon impeccable de l'excellent *C* pour adopter le texte absurde du décevant *P* ? Il ne le dit pas, mais nous le devinons sans peine : dans toutes les éditions de M. Foerster on lit que la rime *moine* (moine) : *moine* (il mène) est impossible chez Chrétien de Troyes. La leçon de *C*, contraire à l'usage de Chrétien, est-elle due au copiste de ce manuscrit ? En aucune façon : c'est elle qui explique la leçon corrompue de *P*. Le copiste picard a été choqué par cette rime orientale parce que, dans son parler à lui, elle ne constituait pas une rime. Il l'a donc écartée comme il a pu, et nous savons, par la discussion précédente, qu'il ne peut pas beaucoup.

A ces deux rimes contraires, de l'aveu de M. Foerster, à l'usage de Chrétien, il convient d'ajouter celles qu'il signale lui-même comme étrangères à cet écrivain : *degiez : alegiez* 179 et *detuert : muert* 914. Il passe l'éponge sur la première rime sous prétexte que deux manuscrits de *Perceval* offrent la rime *giet : siet*. Mais

tant qu'on ne possède pas d'édition critique de ce roman, il n'y a que les rimes attestées par l'ensemble de la tradition qui puissent être considérées comme probantes. Une rime insolite qui n'est appuyée que par deux manuscrits est fortement suspecte. Quant à *detuert*, M. Foerster fait valoir qu'un manuscrit du XIIIe siècle (Bibl. Nat. fr. 794), qu'il croit être écrit par un compatriote de Chrétien, connaît cette forme-là. Mais l'accord des rimes de *Guillaume d'Angleterre* avec l'usage d'un copiste champenois du XIIIe siècle ne prouve rien. Il ne s'agit pas de localiser le poème, mais de décider de son attribution à Chrétien de Troyes. C'est donc à l'usage de ce poète, et non à celui des champenois anonymes du XIIIe siècle qu'il faut se référer.

On le voit, le principal argument de M. Foerster, les rimes, est le moins fondé de tous. Loin d'appuyer sa thèse, il la contredit. Convient-il de s'en tenir là et d'arrêter la discussion? Je ne le crois pas.

En déclarant ci-dessus certaines rimes de *Guillaume d'Angleterre* incompatibles avec la langue de Chrétien, nous nous sommes référé à la langue de cet écrivain telle que M. Foerster en décrit les caractères dans les différentes éditions des œuvres de Chrétien que nous lui devons. M. Foerster admet, comme on sait, que Chrétien écrit en dialecte de Troyes épuré. Cette opinion ne me paraît pas fondée. Je doute fort que Chrétien ait été originaire de Troyes (1).

(1) On croit généralement que Chrétien de Troyes est né dans cette ville. Cela paraît tellement évident que l'opinion contraire semble friser le paradoxe. Elle ne repose pourtant que sur une observation de bon sens. Un Chrétien né à Troyes et y établi sera appelé par la population de cette ville Chrétien Serpette, Chrétien Poète ou de toute autre façon, sauf de celle qui tendrait à le confondre avec tous ses concitoyens portant le même nom de baptême que lui. Ce sont donc les gens du dehors qui le surnommeront Chrétien de Troyes, et ce n'est que dans ses relations avec eux qu'il se désignera lui-même ainsi. Or, pour ces gens du dehors, il importe peu qu'il soit né à Troyes ou ailleurs : tout Chrétien établi dans la capitale champenoise, sans distinction d'origine, est pour eux « de Troyes ». Il s'ensuit de là que l'appellation « Chrétien de Troyes » n'est un indice de l'origine de l'auteur d'*Erec* que si l'on suppose qu'il ne vivait pas à Troyes. Logiquement, cette supposition ne l'emporte pas sur la supposition contraire. On peut donc douter de l'exactitude de l'opinion commune, quand même on n'en aurait d'autre raison que précisément cette légitimité égale de l'opinion contraire.

Son *parler* en tout cas est plus oriental que la langue de cette ville (1). Il *écrit* en français littéraire, en cette langue qu'on croit communément être le dialecte un peu dégrossi de l'Ile-de-France ou de Paris, et qui en diffère peut-être plus qu'on ne pense (2). Le français littéraire de Chrétien est évidemment teinté de champenois. Il est pourtant assez pur. Mais cette pureté n'est obtenue qu'au prix de grands efforts.

Chrétien peinait beaucoup sur ses œuvres. Il n'avait pas beaucoup de facilité naturelle, mais le travail y suppléait. Sa correction linguistique est aussi le résultat d'une application constante. Dans *Erec*, qui est une œuvre de jeunesse, la langue est encore sujette à caution (3). Elle est bonne dans *Cligès* et *Ivain*. Mais *Lancelot*, qui a été abandonné, (4) et *Perceval*, qui est posthume, ces

(1) M. Foerster constate lui-même qu'*Erec* trahit des influences orientales. Il est curieux qu'il n'ait pas cherché à s'expliquer ce fait. On jugera de l'embarras où ces orientalismes le mettent par le passage suivant où je me permets de souligner quelques mots : « Wie... ausgeführt worden ist, beweisen die Reime... dass Kristian in der Mundart *seiner Heimat, in jener der westlichen* Champagne geschrieben hat... Erec... zeigt... Reime, die einer anderen Mundart... und zwar dem Osten und Südosten angehören... Für mehrere der eben angeführten und zwar recht *auffälligen* sprachlichen Eigenheiten des Erec findet man *überraschende Uebereinstimmung* in einer der östlichen Champagne angehörenden Handschrift... Wir sehen demnach in der Jugend den Dichter noch im Banne *seiner Mundart, die also ein ausgeprägteres östliches Gepräge* trug, während seine späteren Gedichte eine durch das Französische sehr beeinflusste, nur in einigen wesentlichen Punkten an die *westliche* Champagne errinnernde Sprache befolgen » (*Cligès*, 3e éd. réduite, p. LXXVI-LXXXI).

(2) Je compte revenir ailleurs sur cette question.

(3) J'écarte à dessein de ma discussion *Philomena :* M. Foerster en conteste l'attribution à Chrétien de Troyes.

(4) C'est l'opinion commune. Je ne la partage point, mais comme elle favorise moins ma démonstration que ne le ferait mon opinion personnelle, je l'ai maintenue dans le texte, quitte à la discuter ici. — L'hypothèse communément admise implique trop de bizarreries pour qu'on puisse l'accepter. Il est singulier que personne n'ait été choqué par l'inconvenance qu'il y aurait de la part de Chrétien à abandonner à un confrère l'achèvement d'un ouvrage qui lui a été confié par Marie de Champagne et auquel elle attachait une im-

deux œuvres restées en souffrance et publiées par des tiers sont défectueuses. Là, on surprend Chrétien au milieu de son travail, suant sang et eau sur ses rimes et accouchant des vers non seulement médiocres, mais franchement mauvais, et qu'il n'aurait jamais laissé subsister s'il avait terminé ses ouvrages. Là, dans ces brouillons inachevés, la forme et la pensée se cherchent encore, et lorsque le français littéraire n'y peut pas aller, c'est le parler oriental qui y arrive ou qui essaie d'y arriver.

Dans *Perceval*, M. Foerster lui-même a signalé la rime grossièrement dialectale *regrate : mate* (elle est assurée). Il ne se l'explique pas. Il en aurait pourtant compris aisément la portée, si au lieu d'avoir eu recours — *non erat his locus* — à la théorie de la phonation et à l'*Atlas linguistique* à propos d'une autre rime certaine du même Perceval : *moine* (moine) : *diemoine* (dimanche), il lui

portance particulière, puisque c'est elle qui a fourni non seulement la « matière », mais encore le « san » de ce roman. Est-ce pour souligner cette inconvenance qu'il n'a pas recommandé à Godefroi de supprimer l'éloge de Marie qui figure au début du roman, et qui évidemment ne peut être qu'ironique dans l'hypothèse que nous envisageons ? Si l'on fait abstraction de cette première difficulté, il faut être surpris qu'un auteur, après avoir conduit le roman presqu'au bout, — pour l'achever il a suffi à Godefroi d'un millier de vers, — éprouve subitement de la lassitude et passe la main à un confrère. Il est non moins étrange que ce ne soit pas lui qui présente au lecteur ce remplaçant, mais que ce soit celui-ci qui déclare comme quoi il a achevé l'ouvrage d'accord avec le principal auteur. Les termes de cette déclaration sont aussi curieux. Godefroi s'y défend d'avance contre l'idée d'avoir terminé *Lancelot* sans autorisation de Chrétien :

7124 Godefroi de Leigni li Clers
A parfinee la *Charrete ;*
Mes nus hon blasme ne l'an mete
Se sor Crestiien a ovré,
Car ç'a il fet par le buen gre
Crestiien qui le comança.

Le danger était donc bien grand d'encourir le reproche de s'être approprié frauduleusement le manuscrit de Chrétien à seule fin de le terminer contre le gré de l'auteur. Du vivant de Chrétien, l'acte aurait été pourtant bien singulier. On ne devine pas le mobile qui aurait poussé Godefroi à le commettre. On a peine d'ailleurs à

était souvenu de la rime non moins assurée de *Lancelot* 1867 : *moinc* (moine) : *moine* (il mène). Cette dernière rime est très remarquable. Elle se trouve dans un couple de vers si mauvais que M. Foerster a cru devoir le corriger à l'aide de la leçon isolée et visiblement refaite d'un manuscrit douteux. Mais si médiocres que soient ces vers, ils sont de Chrétien : leur leçon n'offre aucune incertitude dans la tradition manuscrite, pas plus que celle de la cheville qui les suit à l'intervalle d'un vers (*Qu'an poïst trover jusqu'a Donbes Ne de la jusqu'a Pampelune*, les deux villes servent à relier *toutes à chascune*), et que M. Foerster lui-même est obligé de respecter. Ce passage est un bon échantillon de difficultés que Chrétien avait à vaincre avant de trouver une forme correcte à

imaginer un homme assez naïf pour croire une pareille indélicatesse réalisable : aussitôt l'ouvrage publié, Chrétien se serait empressé de protester, et Godefroi aurait risqué le ridicule pour rien. Du vivant de Chrétien, l'accusation que Godefroi redoute aurait été par trop absurde pour qu'un homme sensé éprouvât le besoin de la réfuter par avance. Et comme il n'y a pas apparence que Godefroi ait été atteint de la folie de la persécution, on est forcé d'admettre qu'il a publié *Lancelot* non du vivant de Chrétien, mais après sa mort. Le caractère posthume de l'ouvrage explique ses craintes. Il explique aussi son expression : « *ovrer* sor *Crestiien* ». Ce n'est qu'après la mort de l'auteur qu'on peut travailler *sor* lui ; de son vivant on *s'aconpaingne a lui*. — Godefroi avait-il des raisons particulières de craindre le reproche d'une collaboration non-autorisée ? Il n'est pas nécessaire de le supposer : un homme scrupuleux cherche à écarter tout ce qui peut prêter à équivoque, quand même il n'aurait aucun motif spécial de redouter une interprétation malveillante de son acte. On peut toutefois se demander si *Perceval* n'a pas été continué et publié sans autorisation de Chrétien, et si les critiques soulevées par cette publication n'ont pas été pour quelque chose dans les précautions que Godefroi prend pour se mettre à couvert. — Comment se fait-il qu'aucun critique ne se soit aperçu du caractère posthume de *Lancelot?* Si je ne me trompe, ce sont les allusions d'*Ivain* aux aventures de la reine Guenièvre qui ont empêché les érudits de reconnaître la vérité. Ces aventures forment le sujet de *Lancelot*, d'où l'on a conclu que la publication de ce roman avait précédé celle d'*Ivain*. Ce qu'on a oublié, c'est que la légende de Lancelot est antérieure — tout le monde le reconnaît — au roman de Chrétien et qu'on la connaissait bien à la cour de Champagne dès avant la publication de cet ouvrage.

l'expression de sa pensée. Il met bien en relief la signification des rimes dialectales.

Pourquoi cette discussion? Est-ce qu'il ne suffisait pas d'avertir brièvement M. Foerster que la rime *moine : moine* dans *Guillaume d'Angleterre*, qui le gêne tant, est attestée chez Chrétien? N'aurions-nous pas dû nous borner simplement à retenir les formes *neveuz* nom. sg., *degiez*, *detuert*, sans tenir compte de la forme *moine* (il mène) que nous savions revenir dans *Lancelot* et être par dessus le marché appuyée par *diemoine* de *Perceval?* Certes, nous nous serions limité à cela, s'il ne s'était agi que de corriger une méprise matérielle de M. Foerster, de réparer un oubli dû à une défaillance de sa mémoire. Mais ce n'est pas pour mettre au point un détail insignifiant par lui-même que nous avons institué cette discussion. Si nous nous sommes proposé de démontrer que Chrétien n'était arrivé à écrire purement qu'à l'époque de sa maturité et que même alors il n'obtenait la correction qu'à force de patience, c'est qu'il importait d'établir que, pour décider de l'attribution de *Guillaume d'Angleterre* à cet écrivain, on n'a pas le droit de se référer indistinctement à toutes ses œuvres. *Lancelot* et *Perceval* doivent être laissés de côté parce que ce n'est pas à ces « papiers » inachevées qu'il convient de comparer l'œuvre entièrement terminée qu'est *Guillaume d'Angleterre*. De même il faudra mettre hors de cause *Erec* qui est une œuvre de jeunesse. Si *Guillaume d'Angleterre* est de Chrétien de Troyes, il est nécessairement postérieur à *Cligès* parce que Chrétien n'en fait pas mention dans le début de ce roman, où il énumère tous ses ouvrages antérieurs, y compris le défectueux *Erec*. La comparaison ne peut porter que sur *Cligès* et *Ivain*. Un fruit mûr ne doit pas ressembler au fruit vert, une fleur complètement épanouie aux boutons que les circonstances ont empêchés d'éclore. Le poète formé ne nous a laissé que deux œuvres achevées. C'est d'après elles et non d'après d'autres qu'un critique impartial se fera une opinion motivée sur l'attribution à Chrétien, nécessairement parvenu à sa maturité poétique, d'une œuvre menée à bonne fin.

Si nous reprenons la discussion linguistique sur ces bases, qui sont, je le répète, les seules dont on puisse espérer qu'elles nous empêcheront de nous leurrer, alors nous retiendrons non seulement les formes *neveuz* nom. sg., *degiez*, *detuert*, mais aussi *moine* (il mène), et nous ne nous en tiendrons pas à ces quatre infractions on ne peut plus graves à l'usage de *Cligès* et *Ivain*. Nous leur ajouterons d'autres défectuosités signalées par M. Foerster et écartées par lui par des renvois à *Perceval* ou à *Lancelot* ou à *Erec*, à savoir

prindrent : devindrent 1345 et 2111. *demain : faim* 511, *plain : daim* 1825.

Ces rimes dialectales de *Guillaume d'Angleterre* sont d'autant plus significatives que ce poème, écrit, bien entendu, non en patois, mais en français qui s'efforce d'être correct, est très court. Nous n'avons pas d'ailleurs examiné les rimes une à une, et comme M. Foerster, nous l'avons vu à propos de *chanoine demainne*, écarte parfois tacitement les bonnes leçons qui le gênent (1), nous n'avons pas la certitude d'être complets. Il ne faut pas non plus perdre de vue que les rimes concluantes, je veux dire celles qui permettent une conclusion phonétique ne sont jamais nombreuses. Ici, elles le sont moins que partout ailleurs : *Guillaume d'Angleterre* ne se distingue pas précisément par la variété de ses rimes. Ceci nous amène à examiner sa versification.

On sait que M. Foerster tient Chrétien de Troyes pour un virtuose de la rime. Cette opinion, qu'il n'a jamais eu occasion de justifier, lui est sans doute inspirée par son admiration d'éditeur pour Chrétien. Je crois, pour ma part, que Chrétien n'a rien d'un virtuose. Je conviens toutefois volontiers qu'il n'y a pas grand'chose à redire aux rimes de *Cligès* et d'*Ivain*. Mais il en est autrement des rimes de *Guillaume d'Angleterre*. Le Chrétien qui a écrit ce poème est un piètre versificateur.

Il tient bien sa promesse de conter son conte par « rime ou consonante ou léonime », mais ce qui frappe tout lecteur sensible au jeu des rimes, c'est l'extrême pauvreté de ressources de ce prétendu virtuose. M. Foerster va se récrier. Il a un moyen bien simple de me mettre dans mon tort et, du même coup, justifier son opinion avantageuse de l'art de Chrétien de Troyes. Pour démontrer la virtuosité de Chrétien et sa manifestation dans *Guillaume d'Angleterre*, il suffit, mais il est indispensable, de choisir dans *Cligès* ou *Ivain*, qui sont les œuvres d'après lesquelles il convient de juger le poète, 1683 couples qui se suivent, — c'est l'étendue de *Guillaume d'Angleterre*, — d'en dénombrer les rimes et de publier ce tableau avec le tableau similaire qu'on aura dressé pour *Guillaume d'Angleterre*. Si j'en juge par ce dernier ouvrage, cette démonstration ne demandera pas beaucoup de place. Il y aura des colonnes de cotes, il n'y aura pas pléthore de vocables.

(1) Rien n'est plus naturel que ces prétéritions. M. Foerster croit l'attribution à Chrétien certaine, et il n'a pas besoin de noter, à propos de chaque cas particulier, que tout ce qui contredit cette attribution doit être écarté du texte critique.

En attendant que M. Foerster produise cette preuve qu'il nous doit, et pour qu'il ne me reproche pas de l'avoir exigée à la légère, je traiterai des chevilles de *Guillaume d'Angleterre*.

La première est la plus belle. Le roi Guillaume a réussi de se faire recueillir dans la nef marchande :

996 Maintenant sont del port meü.
S'ont tant par haute mer alé,
Que port ont pris a sauveté,
Si sont an Galveide venu.
La a por serjant retenu
Le roi uns borjois assasez.
Qui n'iert pas juëre de dez.

Ex ungue leonem. Tous les personnages épisodiques d'ailleurs ont des qualités remarquables dans ce poème. Gleolaïs, p. ex., un vieillard décrépit dont le rôle se bornera à s'éprendre d'une jeune étrangère et à l'épouser après qu'elle lui aura dit être une nonne en rupture de clôture et pas seulement de clôture, ce comparse est présenté en termes que voici :

1065 N'estoit ne rois ne dus ne cuens,
Mes chevaliers ot esté buens.
Qu'onques miaudre ne fu Rollanz ;
Ore estoit si viauz et crollanz
Que de lui n'estoit mes parole.

C'est ainsi que Roland épousa la belle Aude.

En examinant plus loin la composition du poème, nous montrerons à quelle absurdité dans le récit ont abouti ces vers. Ici, il nous suffit d'en faire sentir l'élégance.

Le couple royal est dévot. Mais la dévotion de la reine est plutôt indiscrète. Qu'en en juge par ces serments :

535 Que ja, par saint Pere l'apostre,
Ma charz ne manjera la vostre.

2659 Sire ! je vous an jur saint Pol
Et les braz, dont je vous acol.

Lovel ressemble à sa mère. Il jure par le premier évêque de Rome :

1719 Car je cuidoie, par saint Pere,
Que vos fussiez chiés vostre pere.

Le neveu du roi est un fervent de saint Nicole :

2191 Si le salue et si l'acole
Et dist : « Amis ! par saint Nicole,
Mout vos desirroie a veoir ».

On le voit, saint Nicole n'a pas d'autres fonctions que l'apôtre des gentils : les deux bienheureux assistent charitablement le verbe *acoler*, qui n'est pourtant pas pauvre en rimes. Il n'y a pas d'ailleurs que les saints du paradis qui fassent éclater la virtuosité de ce Chrétien. Voici d'abord un objet usuel qui fournit une rime commode et un vers inattendu :

1699 Einsi Marins qui ne s'an garde,
Viaut son mal feire, si li tarde
Qu'an la forest se fust tapiz.
S'il eüst anblez les tapiz.
Ne poïst il foïr plus tost.

Quelques pages plus loin, Marin voit Rodain qui arrive à grands pas :

1829 Si voit venir celui corant
Qui n'aloit mie demorant.

C'est une réflexion. En voici une autre :

1474 L'an ne se doit mie fïer
An vilain, puisque il s'aorse
Ne plus que an ors ou an orse.

Un versificateur qui a de telles cordes — de telles ficelles, dirais-je volontiers — à son arc n'a pas besoin de se mettre martel en tête pour éviter la rime fautive. Notre Chrétien n'y arrive cependant pas. Il y a, dans *Guillaume d'Angleterre*, une rime qui n'en est pas une : *issirent, vindrent* 3175, garantie par l'accord des deux manuscrits. Ce n'est pas une rime imparfaite, c'est tout juste une assonance. Il est superflu de dire qu'on ne rencontre rien de tel chez Chrétien de Troyes. Il y a bien quelques rimes imparfaites dans *Erec*, mais point d'assonances. Quant à *Cligès* et *Ivain*, qui sont les seules œuvres auxquelles nous soyons autorisés de comparer *Guillaume d'Angleterre*, les rimes y sont toujours pures.

A la pénurie de rimes, aux chevilles et à l'assonance, il convient encore d'ajouter les rimes identiques pour être complètement édifié sur l'art de ce versificateur. Il ne se fait point faute d'accoupler un mot avec lui-même sans y mettre la moindre différence de sens :

339 Ainz gardera et moi et vos
Et l'enfant qui nestra de vos.

1099 Et lonc tans pansé i avoit
Sanz ce que dit ne li avoit

1881 Lors iert bien la triue fermee.
Rodains ot la borse fermee.

2836 Et comant au batel porta
L'un, et quant l'autre i vost porter,
Si l'an vit a un lo porter.

Tous ces cas sont assurés par l'accord des deux manuscrits. Il en est d'autres qui ne paraissent pas moins certains, bien qu'ils ne soient attestés que par *C* :

1360 N'ot el monde plus biaus anfanz,
Plus cortois ne miaus anseigniez,
Qu'apris les ot et anseigniez
Bone nature etc.

Cette leçon de *C* est appuyée par la version espagnole (*E*), qui est apparentée à *P* et forme groupe avec lui contre C : *fallar mas fermosos dos ninos mejor enseñados*. *P* corrige en écrivant : *ne plus haitiés Qu'apris les ot et afaitiés*. *Haitiés*, qui n'est pas satisfaisant, décèle la correction.

C	*P*
2197 Cil dist : A vostre pleisir soit.	Li rois, qui bien le conoissoit
Ne diroz rien, biau ne me soit	Li dist : A vostre pleisir soit.

Le texte de *C* est assuré par son accord avec la version espagnole (*E*). M. Foerster le reconnaît lui-même dans la note de la grande édition.

Le témoignage d'*E* nous permet de faire fond sur les rimes identiques de *C*. Ce moyen de contrôle nous manque pour *P*. Ses rimes identiques ne peuvent pas être retenues parce que les retouches de *C*, qui fait les choses proprement, nous échappent. Il convient cependant de remarquer que les rimes semblables sont nombreuses dans *P*, et que nous venons de voir que le copiste de ce manuscrit n'en était pas partisan (1). Il y a là un indice que ces rimes ne lui

(1) On trouvera un relevé des rimes identiques particulières à *P* dans la dissertation de M. Müller sous la rubrique *Epiphora* (!), p. 87 et suiv. Ce relevé n'est pas complet.

appartiennent pas. Toutefois, un indice n'étant pas une preuve, la prudence nous recommande de ne le faire figurer dans notre démonstration que pour mémoire, comme disent les comptables. Nous avons d'ailleurs six cas dûment attestés. C'est beaucoup pour un poème qui ne compte que 1683 couples de vers. C'est beaucoup trop pour Chrétien de Troyes qui, dans les œuvres dont nous possédons une édition critique, n'a commis cette faute qu'une seule fois, dans *Lancelot* (v. 1388) naturellement.

Nous sommes loin de la virtuosité. M. Foerster reconnaîtra, j'espère que la versification de *Guillaume d'Angleterre* est médiocre. Ces mauvais vers, c'est pourtant tout ce que l'auteur a fourni de son propre fonds. Car le roman n'est pas de lui. Il l'a reçu tout prêt de son camarade Roger le Cointe (1) :

3364 La matiere si me conta
Uns miens conpainz, Rogiers li Cointes
Qui de maint preudome iert acointes.

Lui, il s'est « entremis » seulement de « conter ce conte par rime ».

2 Sanz rien oster et sanz rien metre.

Cela ne laisse pas place à une grande originalité. En dehors de la manière de conduire le récit, on ne peut attribuer au versificateur que l'invention de menus détails. Il est vrai que ce sont là des choses susceptibles de rehausser singulièrement la valeur d'un roman qui, comme c'est le cas pour le nôtre, n'offre par lui-même rien de remarquable. Malheureusement le conte de Roger n'a pas gagné beaucoup à être arrangé par son camarade. Cet homonyme de Chrétien de Troyes s'acquitte très mal de sa tâche de conteur. Je ne parle pas, bien entendu, de ces petites incohérences du récit dont presque aucune œuvre médiévale n'est exempte. Il est cependant notable que, sur le refus de Gracienne de l'épouser, le roi de Qua-

(1) M. Foerster prend ce surnom pour un compliment, en écrivant au v. 3365 : *Uns miens conpainz, Rogiers, li cointes.* De même, il croit que Godefroi, en écrivant au v. 7124 de *Lancelot : Godefroi de Leigni li Clers* n'a fait allusion qu'à sa qualité de clerc. J'estime que c'était aussi son surnom : l'article défini dont il fait précéder ce mot le prouve. — J'ignore sur quoi M. Foerster se fonde pour soutenir que ce Roger était un homme en vue, fréquentant « *in guten Kreisen* » et apte par là à entrer en relations avec les poètes de la cour de Champagne.

tenasse lui déclare la guerre (2701), et que cette veuve de vavasseur envahisse avec ses hommes les états royaux (3034 et suiv.). Cette absurdité, qui dépasse de beaucoup la mesure permise, est toutefois imputable à la difficulté que l'auteur éprouvait de trouver ses rimes plutôt qu'à son manque de logique. Il suffit, en effet, de supprimer deux vers que le lecteur connaît déjà et où il est dit de Gleolaïs qu'il

1065 N'estoit ne rois ne dus ne cuens,
Mes chevaliers ot esté buens,

pour faire disparaître le caractère choquant de la situation. La condition de Gleolaïs ne nous est connue que par ces deux vers, et rien, en dehors de cette cheville, ne nous permet de la deviner dans les péripéties du roman.

Mais voici une scène bien faite pour nous montrer que le conteur chez cet écrivain ne l'emportait pas sur le versificateur.

Trois nuits consécutives, le roi Guillaume et sa femme sont réveillés par un bruit de tonnerre suivi d'un ordre au roi d'aller en « *essil* ». Après la seconde « *avision* » et sur le conseil du chapelain, le couple royal emploie sa journée à faire des largesses aux pauvres et aux œuvres pies. Le roi et la reine n'ont presque rien retenu de leurs biens. Ils se couchent et attendent anxieusement l'apparition nocturne.

197 A la droite ore l'escrois oënt,
Anbedui Damedé an loent,
Et la clarté virent ansanble.
Et la voiz dist: « Rois, car t'an anble! »

Le roi se lève. La reine en fait autant.

212 Li rois le voit, formant li grieve,
Car de li se cuidoit anbler.

Il lui demande pourquoi elle s'est levée.

223 « Por quoi, biaus sire? Et vos por quoi? » —
« Dame! a matines aler doi.
Por ce me lief, qu'aler i vuel,
Si ferai ce que feire suel ». —
« A matines? Est ce gabois? » —
« Nenil, dame! » ce dist li rois.

Ils se querellent ainsi. La reine met finalement terme à cette dispute en révélant au roi qu'elle aussi, elle a entendu le bruit du

tonnerre et la voix du ciel. Cette discussion puérile survenant après les émotions communes de cette nuit précédée par une journée d'aumônes non moins communes, cette scène ridicule où la reine avoue au roi, qui en demeure frappé, qu'il n'a « *rien nule cez trois nuiz vëue* » dont elle ne se soit aperçue de son côté, M. Foerster n'en a-t-il pas été choqué?

Si peu compliqué que fût le conte de Roger, l'arrangeur n'a pas su le présenter convenablement. Il a totalement oublié de nous faire part de la mort de Gleolaïs qui est un événement important du récit, et, bien entendu, il ne s'est pas aperçu de cette omission (1). Vers la fin du roman, il se réfère à cette mort, comme s'il l'avait racontée à sa place. Lors de la reconnaissance mutuelle de Guillaume et Gracienne, celle-ci

Li comença premiers a dire
Comant Gleolaïs la prist
Et le covant que il li fist,

— deux événements qui nous été effectivement narrés —

Comant il fu dedanz l'an morz
Et comant la terre et li porz
Li sont remés sanz contredit

— deux autres événements dont nous entendons parler ici pour la première fois, bien qu'ils soient indispensables à l'intelligence des scènes qui précèdent la reconnaissance des époux. Une négligence pareille est-elle admissible dans une œuvre achevée de Chrétien de Troyes?

Résumons-nous. Qu'il s'agisse de la langue, de la versification ou de l'art de raconter, l'examen comparatif de *Guillaume d'Angleterre* et des œuvres authentiques de Chrétien de Troyes ne paraît pas favorable à la thèse de M. Foerster. Rien dans ce pieux roman ne révèle l'homme soigneux qu'est Chrétien de Troyes; plusieurs particularités qu'on y remarque sont même inadmissibles sous la plume de l'auteur de *Cligès* et *Ivain*. Ce qui paraît avoir donné le change, c'est la communauté de l'origine des deux Chrétien: à en juger par leur parler, ils sont, l'un et l'autre, champenois, de la

(1) M. Foerster non plus. Il écrit dans son analyse des vv. 1321-1341: « Après les noces, les hommes de Gleolaïs prêtent hommage à Gracienne, qui devient veuve avant que l'année ne soit écoulée » (p. xxxii). C'est ajouter au récit, le poème ne contenant pas la moindre allusion à cette mort avant le passage qui va être cité.

Champagne orientale. Mais là s'arrêtent les ressemblances. Sous tous les autres rapports, ils diffèrent profondément l'un de l'autre.

Pour terminer ce compte rendu, il me resterait à examiner le texte de la présente édition. Le développement qu'a pris la discussion sur l'attribution du poème à Chrétien de Troyes m'oblige à renoncer à cette partie de ma tâche. La nouvelle édition contient d'ailleurs peu de changements par rapport à celle de 1899. Je n'ai pas besoin de dire que ce n'est qu'après une revision minutieuse des variantes que M. Foerster s'est décidé à maintenir à peu près tel quel l'ancien texte : on sait qu'il se fait une règle absolue de ne rééditer aucun texte sans en avoir vérifié scrupuleusement les assises. Si je n'avais pas excédé la place dont je disposais, je les aurais examinées à mon tour pour avoir le plaisir d'admirer une fois de plus la maîtrise de M. Foerster et pour discuter avec lui une question de méthode, celle du traitement d'un texte transmis dans deux copies. Il me semble que dans ce cas, il faut, par principe, s'attacher à un seul manuscrit, le « bon », et n'en abandonner la leçon que lorsqu'on ne peut faire autrement. On doit s'établir défenseur de la leçon du bon manuscrit plutôt que juge de son conflit avec la leçon de l'autre copie. M. Foerster est pour la justice, et son tribunal observe scrupuleusement les usages du prétoire : il ne prête qu'une oreille assez distraite aux arguments de la défense.

Jean Acher.

O. Büscher. — Streifzüge ins Gebiet der altfranzösischen Lautlehre, Wortbildung, Aussprache und Schreibung. Als Manuskript gedruckt. *Weimar, in Kommission bei Hermann Böhlaus Nachfolgern*, 1909. [56 pages in-8° cavalier.]

M. Büscher se propose tout simplement de réformer la phonétique de l'ancienne langue. Il considère que dans la prononciation normale du moyen âge les rimes défectueuses du type *dame : ensemble* étaient d'une exactitude irréprochable. Les Allemands et les Suisses de langue allemande sont conviés à appliquer ce principe à l'étude de l'histoire de la prononciation française. Quant aux Français, M. Büscher voudrait bien les faire profiter aussi de sa découverte, mais il craint qu'ils ne possèdent pas les dons intellectuels requis pour cultiver avec succès la linguistique telle qu'il la conçoit. A quelque chose malheur est bon.

Jean Acher.

Grammatik des Altfranzoesischen von E. Schwan, neu bearbeitet von D. Behrens. Neunte, revidirte u. vermehrte Auflage. *Leipzig, O. R. Reisland*, 1911. [VIII+366 pages in-8° carré.]

La grammaire de Schwan, sous la forme profondément remaniée, que lui a donnée, après la mort de l'auteur, M. Behrens, ne cesse de jouir de la faveur du public. De tous les manuels similaires elle paraît en effet répondre le mieux aux besoins des débutants. Moins coûteuse à la fois et moins sommaire que la grammaire de M. Nyrop, elle se distingue avantageusement du livre un peu confus et pas toujours sûr de M. Meyer-Lübke par l'absence de ces défauts, si fâcheux dans un ouvrage élémentaire, et, embrassant non seulement la phonétique, mais aussi la morphologie ou plutôt l'étude de la structure des morphèmes, elle rend plus de services aux étudiants que le *Précis de phonétique* de M. Bourciez. M. Behrens ne néglige d'ailleurs rien pour accroître l'utilité de son manuel. C'est ainsi que dans la huitième édition, parue en 1909, il a eu l'heureuse idée de faire une place aux particularités dialectales du vieux-français, en publiant, à la suite de l'exposé grammatical, un recueil de chartes muni d'un index des provincialismes. Dans la présente neuvième édition, il a enrichi ce spicilège de quelques pièces nouvelles et en même temps il l'a relié plus étroitement au corps même de l'ouvrage en s'attachant à mentionner, dans l'exposé théorique, les formes dialectales attestées dans les chartes du recueil. La *Grammatik* s'achemine ainsi lentement, mais d'une manière visible vers la description du français littéraire réel, je veux dire vers la description de la langue commune telle qu'elle a été pratiquée dans les différentes provinces. Il serait désirable que, dans la prochaine édition, M. Behrens s'engageât plus délibérément dans la voie où il vient d'entrer et qu'il notât d'une façon systématique, à propos de chaque phonème et de chaque morphème de la langue commune, leurs principales variétés provinciales avec la précision — bien médiocre encore, malheureusement — qu'elles comportent dans l'état actuel de nos connaissances.

Le livre de M. Behrens est trop connu pour qu'on s'attarde ici à en exposer le plan. On sait que l'auteur y résume ce qui paraît être acquis à la science et qu'il s'y interdit, par principe, de proposer des explications personnelles. Son manuel reflète très fidèlement l'état actuel des études grammaticales françaises. On ne saurait dire que cet état soit particulièrement brillant. La phonétique se réduit toujours encore à un système de correspondances entre le latin et le français, correspondances mal formulées d'ailleurs ou incomplètement relevées ainsi qu'en témoignent les trop nombreux « cas

inexpliqués ». L'étude des changements phonétiques qui se cachent sous ces correspondances est très peu avancée. La phonétique historique du français n'a d'historique que le nom. On connaît ou l'on croit connaître les aboutissants français des phonèmes latins, mais c'est tout. On constate le résultat d'une évolution, vraie ou supposée, mais cette évolution elle-même demeure un mystère. Il y a bien des hypothèses de philologues qui se proposent de l'élucider, mais elles sont si peu convaincantes que M. Behrens n'ose pas les faire siennes. Il les rapporte, mais il a bien soin de dégager sa responsabilité. « On croit généralement que... », « On a supposé que... », « On n'est pas d'accord sur... », telles sont les formules dont il se sert habituellement pour exposer ces conjectures.

Cette prudence n'a rien d'excessif. La phonétique romane n'attirant pas beaucoup les linguistes, ce sont presque exclusivement les philologues qui la cultivent. Or nous sommes mal préparés à cette étude. Nos connaissances et nos méthodes nous mettent à même d'établir les correspondances, mais elles ne nous permettent pas d'aller au delà de ces constatations matérielles. Aussi nos hypothèses phonétiques n'ont-elles aucune consistance. Il serait très désirable qu'un linguiste de profession fît ce que nous sommes impuissants à faire nous-mêmes et nous dotât d'une phonétique française digne de ce nom.

En attendant ce livre, il faut mettre à profit les trop rares études linguistiques qui considèrent les phonèmes français. Sous ce rapport, le livre de M. Behrens laisse peut-être un peu à désirer. Très au courant des travaux des romanistes, l'auteur n'utilise pas assez les recherches des linguistes. C'est ainsi, p. ex., que l'importante étude de M. Meillet sur la *Différenciation des phonèmes* (*Mém. Soc. Ling. de Paris*, t. XII, p. 14 ss.) lui a échappé. Aussi se borne-t-il à rapporter, à propos de la diphtongaison des voyelles, une théorie d'origine allemande dont M. Rousselot a montré, dès 1891, le côté faible (*Modifications phonétiques*, p. 252) et qui n'a plus qu'un intérêt historique depuis les recherches de M. Meillet (1). De même l'occlusive intercalaire des mots *chambre*, *tendre*, *cosdre*, etc. est expliquée, suivant une autre théorie allemande, comme le produit d'une assimilation, ce qu'on avait peine à croire dès avant la publication de l'étude de M. Meillet. On savait en effet depuis longtemps que cette occlusive est due au desserrement des lèvres ou au

(1) Sur la diphtongaison des voyelles devant yod, voy. Grammont, dans cette revue, t. LIV, p. 98.

détachement de l'extrémité de la langue de son point d'appui, qui sont nécessaires pour passer de *m*, *n*, *s*, *z*, à *r* (voy. Grammont, *Dissimilation*, p. 137), et M. Meillet n'a fait qu'indiquer la raison, d'ordre psychique, qui fait exécuter ces mouvements avec l'énergie requise pour les transformer en phonèmes distincts.

La théorie de la dissimilation est aussi mal présentée. L'auteur n'expose pas les lois de la dissimilation et ne mentionne même pas le principe général auquel elles obéissent, encore que cette partie de la phonétique soit bien connue depuis les recherches de M. Grammont. Il se borne à communiquer quelques exemples de formes dissimilées, et il s'en faut que son choix soit très heureux. On ne peut vraiment pas illustrer la dissimilation en citant pêle-mêle les formes : *viaz*, *geole*, *feible*, *able*, *flambe*, etc. Les deux derniers exemples sont bons, mais *feible* jure avec *flambe* (*flammula*), et il n'est permis de le citer qu'en expliquant que c'est un cas de dissimilation renversée, dû à la netteté avec laquelle les sujets parlants discernent dans ce mot le suffixe *-ble*, très usité dans la langue. *Geole* n'a rien à faire avec la dissimilation. La chute de *u* intervocalique dans ce mot s'explique par une loi phonétique du latin vulgaire qui veut que cette sonante tombe entre *a* et *i* : > *amai*, *pauimentum* > *paimentum*, attesté par les inscriptions, etc. (voy. Niedermann, *Phonét. hist. du latin*, § 51). *Viaz* est de nouveau un cas de dissimilation renversée sur lequel on consultera Grammont, *Notes sur la dissimilation*, dans cette revue, t. L, p. 308. — Ailleurs (§ 179), M. Behrens estime que les mots *nesple*, *nappe* sont « insuffisamment expliqués ». La loi VIII de M. Grammont n'a pourtant rien de mystérieux. Le mot *natte* est aussi moins obscur que M. Behrens ne le dit. M. Grammont en a donné une explication suffisante à la p. 122 de son livre.

Les études de M. Grammont sur la loi de l'équilibre syllabique et la forme qu'elle prend en latin en faisant naître des doublets du type *Jŭppiter*, *Jūpiter* (*Mém. Soc. Ling.*, VIII, p. 319 et cette revue, XLI, p. 287) ont aussi échappé à M. Behrens. Il explique *chandele* (à côté de *chandoile*) par un changement de suffixe et n'arrive pas à rendre compte d'*estoile* en regard de *stĕlla*.

Si la phonétique du vieux-français est peu avancée, sa morphologie nous est presque totalement inconnue. Nous connaissons à la vérité la structure des morphèmes du vieux-français et nous sommes à même d'en établir les prototypes latins et de rendre compte des formes qui ne présentent pas un développement phonétique régulier des formes latines correspondantes, mais sur la valeur des morphèmes, sur leur rôle dans la phrase nous ne possédons encore

que des notions confuses. Aussi M. Behrens a-t-il dû renoncer à les exposer. Il donne bien quelques renseignements sur le rôle des formes grammaticales nominales, mais sa morphologie du verbe n'est qu'un appendice à la phonétique : il se borne à montrer le jeu des correspondances phonétiques dans les formes verbales et les perturbations qui y apportent les phénomènes d'analogie. Et il faut bien reconnaître que c'est là tout ce que nous savons de la morphologie du verbe vieux-français. De toutes les études dites de syntaxe qu'on a faites depuis Diez on n'extrairait pas une once de théorie historique des morphèmes. C'est un poids mort qui encombre inutilement la bibliographie du sujet.

Si la lecture du livre de M. Behrens inspire des réflexions peu réconfortantes sur l'état actuel des études de grammaire française, il faut reconnaître que la manière dont l'auteur résume nos connaissances ne laisse rien à désirer. Son manuel est un guide sûr, clair et précis qu'on ne saurait trop recommander aux étudiants.

J'ai très peu d'observations de détail à présenter sur cette édition. — Au § 4 on attribue à l'influence de la civilisation romaine et de l'Eglise le fait que les gallo-romains n'ont pas changé de langue à la suite de la conquête franque. Je n'y vois, pour ma part, qu'un effet de la supériorité numérique de la population romane. — Au § 23 une phrase maladroitement rédigée fait dire à l'auteur le contraire de ce qu'il pense. Dire que l'allongement de la voyelle brève s'est produit devant le *groupe -ns-*, cela signifie, au pied de la lettre, que cet allongement est antérieur à la perte de l'occlusion de la nasale. En réalité, ce sont les vibrations glottales de la nasale désoccludée qui, s'ajoutant à celles de la voyelle précédente, l'ont allongée.

Jean Acher.

Giulio Bertoni. — Il Canzoniere provenzale di Bernart Amoros. [*Collectanea Friburgensia*. Nouvelle série, fasc. XII]. *Fribourg (Suisse), Librairie de l'Université (O. Gschwend)*, 1911. In-8° de 182 pages + 2 fac-similés.

Ce volume est le complément de celui que nous avons annoncé dans un précédent numéro (1911, p. 534). Il contient une collation de la « section «riccardienne » de la copie du manuscrit de Bernart Amoros. Cette section a été déjà publiée dans cette revue par M. Stengel (années 1898-1902), et on se souvient sans doute que c'est pendant cette publication que fut découvert, par M. Bertoni, le ms. Campori. Tout en rendant hommage au dévouement de M. Stengel

qui a été le premier à nous donner la copie partielle de *a*. M. Bertoni a relevé un certain nombre d'erreurs de lecture et les résultats de cette collation nouvelle occupent les pages 27-86 de sa publication. Les pages suivantes comprennent le texte des 38 compositions non transcrites par Jacques Teissier de Taracon, mais dont Piero del Nero nous a conservé les variantes. Ces pièces avaient été aussi publiées par M. Stengel (auquel un des deux manuscrits où elles se trouvent appartient) ; mais M. Bertoni, au lieu de donner simplement les variantes, a essayé de reconstituer le texte du manuscrit de Bernart Amoros, au moins approximativement. Il a pris le texte de *Ca* et de *Fa* et y a intercalé les variantes notées par Piero del Nero ; cette méthode en vaut une autre, mais pourquoi ne pas mettre en italiques les variantes enchâssées dans le texte ?

Les pages 155-162 nous donnent le texte de fragments qui se trouvent dans un manuscrit de Florence (ms. palat. n° 1198). C'est une copie de *c*, faite au XVIe siècle. Le fragment qui nous reste (trois feuillets) comprend trois pièces de Giraut de Bornelh et six de Folquet de Marseille. Nous y reviendrons plus bas.

Trois *indices* terminent le volume : le premier comprend le nom des poètes et le premier vers de chaque composition de la section riccardienne ; le deuxième fait de même pour les trente-huit pièces nasale. En réalité, ce sont les vibrations glottales de la nasale désoccludée qui, s'ajoutant à celles de la voyelle précédente, l'ont conservé à Florence (ms. palat. 1198). Une *nota finale*, contenant une ultime collation du ms. Càmpori, occupe la page 180.

Dans l'introduction (pp. 7-23). M. Bertoni s'occupe d'un petit problème qui se rapporte à l'histoire du chansonnier de Bernart Amoros. On savait que Jacques Teissier avait laissé de côté trente-huit compositions ; mais, d'après le document découvert dans la bibliothèque de Florence, le nombre des pièces non transcrites par Jacques Teissier serait plus grand (116). Ce manuscrit (ms. palat. 1198) signalé par M. Novati, a été publié récemment par M. Debenedetti, qui a vu le premier les rapports qu'il avait avec le chansonnier de Bernart Amoros. M. Bertoni le publie à nouveau, en l'accompagnant de notes, aux pages 14-21 de son édition. C'est une table contenant le premier vers de 116 compositions qui se trouvaient dans le manuscrit de Bernart Amoros, et qui ont été laissées de côté par Jacques Teissier de Tarascon, soit parce que le texte en était peu lisible, soit parce qu'elles étaient dans d'autres manuscrits qui appartenaient à Piero del Nero. Malheureusement ce dernier n'a pas reporté sur ses manuscrits les variantes de toutes les pièces non transcrites : ce complément du chansonnier de Bernart

Amoros n'existe que pour les trente huit compositions contenues dans Ca, Fa, il manque pour environ quatre vingts autres.

Quoi qu'il en soit, ce document nous permet de reconstruire le chansonnier de Bernart Amoros. Il était encore plus important qu'on ne le pensait jusqu'ici, et peut-être, avec l'aide du chansonnier de Sault, sera-t-il possible de reconstruire le prototype d'où ils dérivent.

Avec ce volume de M. Bertoni se termine, provisoirement, la série des travaux que le savant provençaliste a consacrés à la copie du chansonnier Bernart Amoros. Il dédie ses travaux à ses collègues provençalistes, qui ont accueilli ses études avec tant d'intérêt et de sympathie ; il peut être sûr de leur parfaite reconnaissance.

J. Anglade.

Antoine Benoist, recteur de l'Académie de Montpellier. — Le Théâtre d'aujourd'hui. Première série. — *Paris, Société française d'imprimerie et de librairie*, 1911, in-16, 3 fr. 50.

En 1898, M. Antoine Benoist, qui avait déjà consacré de solides études aux poétiques de Corneille, de Racine, de Molière, de Diderot, publiait sous ce titre : *Essais de critique dramatique* des études judicieuses et délicates sur les théâtres de George Sand, de Musset, de Feuillet, d'Augier et de Dumas fils. Il s'acheminait ainsi vers l'examen de la production dramatique contemporaine. Aujourd'hui, c'est d'œuvres toutes récentes qu'il s'occupe. Le volume que nous annonçons nous entretient des pièces de Donnay, d'Hervieu, de Lavedan, de Brieux, de Jules Lemaître ; et nous devons nous attendre à voir bientôt une seconde série nous parler d'autres auteurs dramatiques importants, comme Maeterlink, Capus, Rostand, Bataille, Bernstein, Porto-Riche, de Curel...

Sera-ce là tout « le théâtre d'aujourd'hui » ?

On ne peut évidemment demander à M. Benoist d'écrire des notices spéciales sur un Feydeau, un Sacha Guitry, ou un Decourcelle ; et non pas même sur tous ceux qui ont obtenu, au théâtre, des succès retentissants et qui intéressent vraiment la littérature : Bourget, Fabre, Richepin, Courteline, Prévost, etc. Et cependant, qu'on puisse attirer pendant de longs mois le public avec les bouffonnes et souvent grossières inventions d'*Occupe-toi d'Amélie*, ou avec la « rosserie » audacieuse du *Veilleur de Nuit*, ou avec le pathétique naïf des *Deux Gosses*, cela aussi intéresse l'histoire du *théâtre d'aujourd'hui*. Et pourquoi le *théâtre d'aujourd'hui* est-il valablement représenté par Donnay ou Lemaître plutôt que par tel

ou tel autre, qui n'auront pas ici leur notice, c'est ce que nous voudrions bien qu'on nous indiquât. Ce qui revient à dire qu'avant les notices de la première série ou après les notices de la dernière, on aimerait à lire une étude générale sur le théâtre contemporain, où M. Benoist, très préparé à cette synthèse, nous indiquerait les courants divers qui se peuvent distinguer dans la production dramatique contemporaine, et nous dirait pourquoi certains genres, certaines variétés peuvent n'être étudiées que sommairement, pourquoi tels auteurs distingués, mais insuffisamment représentatifs, peuvent n'être l'objet que de rapides mentions.

Pour nous mieux retrouver dans cette luxuriante production, nous voudrions autre chose encore, que M. Benoist ne songe peut-être pas à nous donner.

Il n'y a — sauf erreur — dans tout son volume qu'une date, et, pour que la clarté de son exposition soit plus grande, il a groupé parfois arbitrairement les pièces qu'il analysait. Vient-il d'analyser *les Tenailles*, *la Loi de l'homme* et *la Course du Flambeau* d'Hervieu, et se dispose-t-il à aborder ce qu'il appelle « la seconde manière » de l'auteur, il écrit : « C'est par *le Dédale* que je veux commencer cette étude, d'abord parce que c'est une des pièces les plus intéressantes d'Hervieu, ensuite parce que, parmi celles de sa seconde manière, c'est une de celles qui s'éloignent le moins de ses œuvres de début » (p. 114). — Est-il près de terminer son article sur Jules Lemaître, il nous dit (p. 314) : « J'ai réservé pour la fin de cette étude deux pièces où Jules Lemaître mit quelques-unes de ses meilleures qualités, et qu'une certaine analogie de sujet rattache l'une à l'autre : je veux dire *l'Age difficile* et *la Massière* ». Et, dans un cas comme dans l'autre, rien n'est plus légitime ; mais quelles œuvres différentes ont séparé *la Massière* de *l'Age difficile?* est-ce après des essais d'une « seconde manière » qu'Hervieu est momentanément revenu à la première pour écrire *le Dédale?* C'est ce qu'il serait intéressant de savoir. — Dans certains cas même, la chronologie n'éclairerait pas seulement la carrière d'un écrivain, elle éclairerait les rapports de deux rivaux. Et M. Benoist le sait bien, lui qui compare *le Dédale* d'Hervieu au *Berceau* de Brieux et qui ajoute : « Tels sont les éléments communs aux deux pièces..... Mais, tout en s'inspirant de celle de son confrère, Hervieu a voulu écrire et il a écrit une œuvre originale ». Ainsi *le Dédale*, étudié page 115, a été précédé par *le Berceau*, étudié seulement page 247. Deux dates, inscrites en note, ne nous seraient-elles pas ici fort utiles? Et puisqu'enfin les dates manquent dans le volume paru, puisqu'elles manqueront sans doute dans le

volume qui va suivre, est-ce qu'un tableau chronologique ne serait pas le bienvenu à la fin de l'œuvre? (1).

M. Benoist m'adressera-t-il le reproche qu'il adresse quelque part à Sarcey: « Il aurait dû se rappeler... qu'on ne doit pas chicaner un auteur sur ce qu'il a voulu faire, qu'il faut se borner à examiner s'il y a réussi »? En ce cas, je n'aurai qu'à répéter de M. Benoist ce qu'il dit lui-même d'Hervieu dans ce passage: « Et je crois qu'*il* y a réussi en effet ».

Il serait trop long de montrer à quoi tient ce succès de M. Benoist, et le lecteur perdrait trop à se contenter de mes aperçus sommaires. Il faut lire dans le volume ces analyses attachantes, où pourtant n'est cité ou signalé que ce qui est utile à la démonstration en cours; ces discussions morales ou techniques, qui montrent en quels cas le dramaturge a trahi ou soutenu le penseur, en quels cas le penseur s'est montré par trop inférieur au dramaturge; ces réflexions judicieuses, ces traits piquants, ces jugements sans complaisance, d'où ressortent à la fois l'évolution plus ou moins capricieuse et la physionomie, après tout constante, des écrivains. Les cinq dramaturges étudiés ici sont caractérisés avec finesse et netteté; quand le nombre de ces médaillons se sera suffisamment accru, nous comprendrons mieux cette littérature dramatique qui se fait chaque jour sous nos yeux, avec quelque confusion, mais non sans gloire. Eugène Rigal.

Œuvres choisies de Stendhal. Extraits et notices de M. Roustan. *Paris, Delagrave*, in-16. 3 fr. 50.

Stendhal est beaucoup plus vanté ou dénigré que lu, et certaines de ses œuvres ne sont connues que d'un très petit nombre de lettrés. Ce nouveau volume de la jolie *Collection Pallas* rendra donc de réels services. Il commence par une notice pleine de faits et d'idées, et cependant fort alerte d'allure; il se termine par quelques extraits des *Confessions* d'Henri Beyle (*Vie de Henri Brulard*, *Journal*, *Souvenirs d'égotisme*); entre deux, les divers ouvrages de Stendhal sont représentés par leurs pages les plus caractéristiques, que relient de brèves et nettes analyses. Eugène Rigal.

(1) Il pourrait être accompagné de l'indication, souvent bien utile, des théâtres où les œuvres se sont produites.

Pour en finir avec les réserves, signalons un passage embarrassé (le seul du volume), pages 95-96: il y a un démonstratif (*cet enfant*) qui doit être une faute d'impression, l'enfant en question ne devant être nommé que cinq pages plus loin.

Notes pour servir à l'histoire littéraire du XVIIe siècle. — V. — Essai d'une liste alphabétique raisonnée des auteurs qui ont écrit en vers français de 1600 à 1715. — *Tulle*, 1911, in-8°.

Les histoires de la littérature et les encyclopédies, même étendues, ne sauraient mentionner que les auteurs d'une assez grande importance ; et l'on peut cependant avoir besoin de renseignements précis sur des écrivains plus médiocres ; on peut avoir besoin aussi d'une sorte d'inventaire de notre production « littéraire » à une certaine époque. Aussi M. Raymond Toinet, dont nous avons signalé plusieurs fois les patientes et louables recherches, a-t-il entrepris un catalogue des « poètes » du XVIIe siècle, dont nous parlerons plus longuement quand il sera achevé, mais dont nous voulons annoncer le premier fascicule (de A à C). Les grands poètes n'y sont que nommés ; les autres y sont l'objet de notices bibliographiques, dont M. Toinet a souvent trouvé les éléments dans sa riche bibliothèque personnelle. En note, l'érudit bibliographe s'est délassé de sa tâche par des remarques critiques souvent piquantes.

Eugène Rigal.

Ferdinand Brunetière. — Etudes sur le XVIIIe siècle. *Paris, Hachette*, 1911, in-16, 3 fr. 50.

On sait quelle admirable étude sur Voltaire nous a donnée M. Lanson dans la collection des *Grands Ecrivains Français*. C'est une étude bien différente — mais remarquable aussi — que cette collection devait consacrer à Voltaire en 1888. Elle devait être signée Brunetière, et la moitié environ — les trois premiers chapitres — en était imprimée, quand l'auteur l'interrompit, dérangé par d'autres travaux.

Cette œuvre inachevée est publiée aujourd'hui par les soins de M. Bédier, qu'il en faut remercier sincèrement. « Tout en essayant de juger Voltaire comme poète, comme historien, comme philosophe », elle devait s'attacher surtout « à démêler les vrais mobiles de ses actes, à caractériser la nature de son rôle, et à mesurer enfin jusque de notre temps la portée de son influence ». Mais elle s'arrête à peu près en 1753, au moment où Voltaire vient de rompre avec Frédéric ; et l'auteur a même laissé inachevé un jugement motivé et intéressant sur Voltaire historien.

Tel qu'il est, ce fragment de livre ne nous dit peut-être rien que de précédents articles de Brunetière ne nous permissent de deviner ; mais il témoigne d'un bel effort pour être impartial et il contient des parties vraiment remarquables (sur les rapports de Voltaire

philosophe avec Bayle, avec Fontenelle, avec les Anglais ; sur Voltaire dramaturge, etc.).

Pour former le volume que nous signalons, M. Bédier a aussi reproduit deux articles, non encore recueillis, de la *Revue des Deux Mondes* : l'un de 1882, *Publications sur le XVIIIe siècle* ; l'autre de novembre 1906, *les Philosophes et la Société Française*. Ce dernier nous touche d'une façon particulière, car il a été écrit quelques jours à peine avant la mort de Brunetière, et il rend justice à un livre excellent de M. Roustan, que nous avons analysé ici même, en 1906, et qui vient de reparaître, allégé de son appareil d'érudition, dans la *Bibliothèque Variée* de la librairie Hachette.

Vient enfin le sommaire de huit conférences, consacrées par Brunetière aux *Origines de l'esprit encyclopédique*. Il est fâcheux que les conférences n'aient pas été rédigées ; mais ces notes succinctes suffisent déjà à faire réfléchir.

Eugène Rigal.

Victor Cherbuliez, de l'Académie Française. — L'idéal romanesque en France de 1610 à 1816. *Paris, Hachette*, 1911, in-16, 3 fr. 50.

Encore un ouvrage posthume, et qui n'est pourtant pas — il s'en faut bien — un des derniers écrits de son auteur.

L'idéal romanesque en France est la reproduction de conférences données à Neuchâtel en 1860, alors que Cherbuliez n'avait encore rien publié, et n'était âgé que de trente ans. De 1860 à 1899, date de sa mort, le charmant romancier du *Comte Kostia* a laissé dormir son manuscrit, sans le publier ni le retoucher ; et c'est dommage vraiment que nous ne sachions pas ce qu'en aurait modifié son expérience de l'art et de la vie. Mais, telle quelle, cette étude est intéressante, aimable et suggestive.

« C'est, disait à son père le jeune conférencier, une histoire du roman français saisie comme histoire de la société française. » Négligeant volontairement — et peut-être un peu trop — ce que la fantaisie des romanciers avait pu mettre dans leurs œuvres de peu caractéristique de leur temps, Cherbuliez a cherché quels étaient les romans les plus expressifs, sinon des mœurs, du moins des sentiments et de l'imagination de la société contemporaine, et il a étudié successivement : les faux bergers (*l'Astrée*) ; l'honnête homme et les précieuses (*Le Grand Cyrus* et la *Clélie*) ; l'âme généreuse (*La Princesse de Clèves*) ; l'homme de qualité et l'aventurier (*Gil Blas*) ; le cœur sensible (*La Nouvelle Héloïse*) ; la sensitive et l'homme de bonne compagnie (*La Marianne*) ; l'amant de la nature (*Paul et Virginie*) ; la belle âme (*Corinne*) ; les égotistes (*René*,

Adolphe, *Obermann*). Et, sans doute, tout n'est pas de la même valeur dans ces leçons ; mais toutes se lisent avec plaisir, et quelques unes (*la Princesse de Clèves*, *la Nouvelle Héloïse*, *Paul et Virginie*) sont excellentes.

Il nous est agréable, d'ailleurs, connaissant le Cherbuliez postérieur, de le voir s'annoncer déjà dans ces conférences. On l'y trouve, avec la finesse, un peu subtile, de sa psychologie ; — avec le charme, trop ingénieux parfois, de son récit ; — avec sa curiosité philosophique ; — avec l'esprit et la grâce de son style. Ses analyses sont piquantes. Comment la société s'est engouée des bergeries après les troubles du XVIe siècle, ou comment elle est devenue *sensible* au XVIIIe siècle, il le montre avec une érudition enjouée. Sur les rapports de l'héroïsme cornélien ou de l'héroïsme de Mme de la Fayette avec la philosophie de Descartes, quelques pages profondes devancent la belle étude de M. Lanson ; et sur les rapports de la sensibilité de Rousseau avec la philosophie de Leibnitz, il convient de noter aussi quelques pages instructives. C'est avec une fine ironie, ferme aussi et respectueuse, que sont étudiées les utopiques, les naïves inventions de Bernardin de Saint-Pierre. Les réflexions morales, dont s'émaillent les pages de *la Bête* ou de *la Vocation du comte Ghislain* émaillent déjà ces conférences : « L'enfant ne pense pas assez pour jouir de lui-même ; aussi ne jouit-on pleinement de son enfance qu'après l'avoir perdue » (p. 195) ; « les grandes âmes sont esclaves de leur liberté » (p. 94). Quant à l'agrément du style, qu'on en juge par ces quelques lignes de la leçon sur Mme de Scudéry : « Encore si ce style n'était que tendre ! Mais ce que je lui reproche surtout, c'est qu'il a l'air léger et qu'il ne l'est pas. La phrase y succède à la phrase avec aisance, sans embarras ; c'est coulant, c'est limpide, et à la longue c'est étouffant. On dirait des flocons de neige ; chaque flocon pèse moins qu'une plume ; mais les flocons tombent si bien qu'on finit par être enseveli. »

Quelques réserves qu'il soit loisible de faire çà et là, l'*Idéal romanesque* n'est certes pas pour déparer l'ensemble de l'œuvre de Cherbuliez.

Eugène Rigal.

A. Joannidès. — La Comédie-Française, 1911. — *Paris, Plon-Nourrit*, 1912, 8°. 7 fr. 50.

Aussi soigné, aussi complet, aussi vivant que les précédents est le nouveau volume de M. Joannidès sur *la Maison de Molière*. Comme

il se termine par une table de toutes les pièces jouées depuis 1901, il se relie de la façon la plus commode à l'excellent ouvrage du même auteur sur *la Comédie-Française* de 1680 à 1900.

E. R.

Raymond Clauzel. — Etudes humaines. Fanatiques. I. Maximilien Robespierre. *Paris, Société française d'imprimerie et de librairie*, in-16, 3 fr. 50.

Sous ce titre général: *Etudes humaines*, M. Raymond Clauzel, déjà connu par un roman et par un poème dramatique, entreprend une série de portraits historiques, groupés par familles d'esprits: on y distinguera la galerie des ascètes, la galerie des libéraux, la galerie des fanatiques, etc. C'est dans celle des fanatiques que nous entrons d'abord, et M. Raymond Clauzel nous y arrête devant le portrait de Robespierre.

Ce portrait est-il ressemblant? Je n'ai pas qualité pour le dire. Mais il est vivant, mais il paraît vrai, et constitue une étude psychologique remarquable.

Et c'est aussi une intéressante étude de politique générale que ce réquisitoire serré, parfois éloquent, contre les jacobins et le jacobinisme.

En souhaitant à l'auteur un style par endroits plus sobre et... des épreuves mieux corrigées, nous attendons avec curiosité la suite de ses *études humaines*.

E. R.

Maurice Duval, — Emile Faguet. Le critique, le moraliste, le sociologue. *Paris, Société française d'imprimerie et de librairie*, 1911, in-16, 3 fr. 50.

Dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française* publiée sous la direction de Petit de Julleville, M. Faguet a caractérisé lui-même d'une façon piquante, sans complaisance et sans fausse modestie, son talent et ses tendances. Mais, comme il n'écrivait là qu'un court chapitre sur la critique littéraire du XIXe siècle, il n'a pu ni entrer dans un détail suffisant, ni insister sur ce qui déjà, en 1900, devenait sa grande préoccupation : les études sociologiques.

C'est dommage, car une critique complète de ce libre esprit par lui-même serait chose de haut goût. Mais, à défaut de M. Faguet, beaucoup d'autres ont étudié M. Faguet, qui est un des « maîtres de l'heure », comme dit M. Giraud ; et la dernière, la plus étendue aussi de ces études, c'est celle de M. Maurice Duval.

On en a lu plus haut le titre ; et voici la division des chapitres : 1re *partie : l'homme et l'écrivain (l'homme, — l'écrivain, — le critique, — la critique des idées métaphysiques, — le sociologue, — le moraliste) ; 2 partie : la doctrine (l'homme et la société, — la famille, — la patrie, — le libéralisme, — le problème politique, — la question sociale, — République et démocratie, — la morale, — conclusion)*.

On devine, à lire ce sommaire, que la partie proprement littéraire de l'œuvre de M. Faguet est réduite ici à la portion congrue. Il faut ajouter qu'elle est définie d'une façon insuffisamment précise et nette, et que les deux grands défauts de M. Duval (à savoir l'emploi d'une phraséologie philosophique obscure et la complication du style) le desservent ici particulièrement (1). Pas plus que le chapitre sur le critique, le chapitre sur l'écrivain ne me paraît donner tout ce qu'on en attendait.

Autrement vivante est l'étude sur le moraliste. Mais on pourrait donner beaucoup d'autres indications sur l'auteur des *Dix commandements*, et c'est en tant qu'il complète en M. Faguet le sociologue que le moraliste intéresse M. Duval.

M. Faguet et la sociologie, tel est vraiment le sujet qu'a voulu traiter M. Duval, et il l'a traité avec conscience, avec méthode, avec pénétration. C'est plaisir de retrouver ici les idées, si abondantes, si variées, si lumineuses, si bien liées en dépit de leur complexité, que nous avons tant de fois signalées à nos lecteurs dans les ouvrages du maître lui-même, et ces idées sont rapprochées, justifiées, discutées, à l'occasion, discrètement par un disciple pieux, mais, somme toute, avisé.

Bien que ce livre ne puisse prétendre à résumer complètement une œuvre, qui, grâce à Dieu, n'est pas terminée, il vient à son heure et sera lu avec profit.

Eugène Rigal.

Léo Jordan. — Savinien de Cyrano Bergerac's. L'autre Monde ou les Etats et Empires de la Lune, nach der Pariser und der Münchener handschrift sowie nach dem drucke von 1659 zum ersten male Kritisch herausgegeben. *Dresden*, 1910, 247 p. in-8°.

C'est le tome 23 de la belle et si utile série que publie la *Gesellschaft für Romanische literatur*. Les éléments sur lesquels

(1) Ajoutons encore que le lecteur est parfois dérouté par des fautes d'impression, qui ne sont pas toutes relevées dans l'*errata*.

s'appuie le texte de M. L. J. sont le ms. de la Bibl. Nationale, *Fonds Français, Nouvelles acquisitions*, n° 4.558, dont M. Pierre Brun avait tiré parti dans sa thèse sur Cyrano (1893) et que M. Dübi avait utilisé de manière plus étendue en 1905 et 1906; le ms. n 420 des Mss. étrangers de la Bibliothèque de Munich que M. L. J. avait fait connaître dans la *Beilage zu den Neuesten Nachrichten* (1908, n° 125), et dans l'*Archiv f. d. Stud. d. Neueren Sprachen* (CXXII (1909), p. 64 s.); enfin l'édition de 1659.

Le Voyage dans la Lune est précédé d'une introduction claire et instructive. L'auteur y étudie les manuscrits, détermine la date de la composition de l'ouvrage, indique les sources où Cyrano a puisé et termine en réunissant les résultats qu'il a obtenus. Il n'accepte pas les réserves que M. Pierre Brun avait faites (1) au sujet de l'originalité de Cyrano et entre ainsi dans un développement qu'on lira avec un intérêt réel. Après un appendice sur Wilkins et des corrections aux textes donnés par Dübi, l'on a de la p. 109 à la p. 221, le texte avec variantes du Voyage dans la Lune, puis de p. 222 à p. 241 des remarques au texte, et p. 241-245 un index.

L'examen minutieux de cette édition, mènerait loin. Elle constitue une amélioration très certaine du Voyage dans la Lune et l'on doit savoir gré à M. L. J. de n'avoir pas hésité à rétablir les lignes et les expressions que des scrupules mal fondés avaient fait supprimer. J'avais déjà regretté que M. Brun dans sa thèse sur Cyrano de Bergerac (1893) n'eût pas plus hardiment mis à profit le manuscrit de la Nationale (2), et je suis sûr que les lecteurs seront heureux de tenir en main un Cyrano intégral, non expurgé.

Il est probable que l'on n'approuvera pas toujours le choix qui est fait entre les leçons. Mais ce qui peine le plus, est que l'absence d'un manuscrit pour le Voyage dans le Soleil ait empêché M. L. J. de donner une nouvelle édition de cette partie si intéressante des aventures de Cyrano dans l'Autre Monde.

Dans une des remarques (p. 230), l'on cite, d'après le Bibliophile Jacob (P. Lacroix), l'épitaphe célèbre:

Faisant le chien couchant auprès d'un grand seigneur.

Elle est bien de Tristan, mais ne s'applique pas à lui, n'est pas « selbstgedichtete »: M. Bernardin l'a fait remarquer, il y a

(1) Dans sa thèse, p. 61-62.

(2) L'on n'en doit pas moins être reconnaissant à M. Brun de nous avoir donné cette étude si documentée et consciencieuse qui a fait disparaître tant d'erreurs et dont tout le monde a profité.

assez longtemps, et de mon côté, j'ai eu le tort de suivre à ce propos nos prédécesseurs dans une conférence sur Cyrano (1).

La note à la p. 188 avertit avec raison que la « tissure des petits animaux » dont notre corps serait formé, fait penser à l'histologie moderne ; mais M. L. J. qui est très justement un grand admirateur de Cyrano, aurait pu aller plus loin (2). Cyrano conçoit notre organisme comme composé d'une multitude « de petits animaux qui s'entretiennent, nous prêtent le mouvement par le leur et se laissent aveuglément conduire à notre volonté qui leur sert de cocher, nous conduisent nous-mêmes et produisent tout ensemble cette action que nous appelons la vie ». La biologie moderne accepterait de cela que l'organisme est formé d'éléments vivants, les cellules, mais ne se hasarderait pas encore à déterminer, avec cette audace confiante et simpliste, les rapports réciproques du moi-directeur et des éléments premiers des tissus. Il n'en est pas moins à noter combien Cyrano a profondément senti que l'être vivant n'est point un assemblage de parcelles inertes, recevant son activité d'une force extérieure et d'autre nature. Mais il ne s'arrête pas là. Après une amusante discussion sur les causes de la démangeaison et sur les divers tempéraments, il aboutit à une première vue des phénomènes qui sont expliqués aujourd'hui par certaines propriétés des globules blancs ; et, ce n'est pas faire tort à la haute réputation de M. Metchnikoff, que de reconnaître que le mot de phagocytose vient tout naturellement à l'esprit en lisant ce curieux passage (3).

Ferdinand Castets.

Walther Suchier. — L'Enfant sage (das Gespräch des Kaisers Hadrian mit dem klugen kinde Epitus)... *Dresden*, 1910. [XIV-612 p. in-8°].

Ce tome XXIV de la *Gesellschaft für Romanische Literatur* fait connaître honorablement le fils de notre éminent confrère, M. Suchier.

L'histoire et la classification des nombreux textes en plusieurs langues du curieux dialogue, remplit l'introduction (p. 1-253), puis vient l'édition des textes, établie avec un soin extrême, avec

(1) Cyrano de Bergerac, conférence, in-8°, 54 p., Montpellier, 1900 ; p. 20.

(2) Ce que j'ai essayé de faire dans la conférence en question, p. 50.

(3) Page 190, éd. Léo Jordan.

variantes et notes. Des tables, rédigées avec le même soin, terminent le volume.

La popularité qu'eut l'*Enfant sage* dans tous les peuples de l'Europe, obligeait à des recherches très étendues, réclamait la connaissance de bien des langues, exigeait un esprit formé aux meilleures méthodes de la philologie moderne. Dans les premières lignes de sa préface, l'auteur nous apprend que c'est sur le conseil de son père qu'il s'est engagé dans ce travail long, compliqué, difficile. Il l'a achevé d'une manière excellente, et, par ce début, prend rang parmi les jeunes romanisants d'avenir.

F. C.

Ermini (Filippo). — Il Centone di Proba e la poesia centonaria Latina. *Roma, Lœscher*, 1909 [164 p. in-8°].

Dissertation savante et d'agréable lecture, où il n'est pas traité seulement de Proba et de son célèbre centon, mais aussi du genre lui-même. Je n'aurais qu'à louer dans ce charmant volume, si à certains endroits, l'auteur ne se laissait aller, me semble-t-il, à exagérer incidemment. Pour admirable que soit la tentative de Dante mêlant « l'humain et le divin et » rendant « poétique la spéculation théologique dans les *cantiques* de la Commedia », il n'en résulte pas qu'il faille mentionner avec une sorte de dédain le *Paradis Perdu* de Milton, et la *Messiade* de Klopstock (p. 155).

F. C.

Gazzo (P. Angelico Federico). — La Divina Commedia tradotta nella lingua Genovese. *Genova*, 1909 [LX 472 p. in-8°].

Le P. Gazzo s'était jusqu'ici borné à écrire sur des matières de piété et de théologie, à traduire de bons ouvrages parmi lesquels on rencontre avec joie les admirables *Méditations* de Bossuet sur *l'Evangile*. Quand donc viendra le jour où en Europe le plus grand prosateur de notre XVIIe siècle sera apprécié dans toute l'étendue de son génie? Or, le P. Gazzo est gênois, professe avec raison un très grand amour pour son parler natal, et il a cru bien faire en traduisant la *Commedia* en vers gênois.

L'auteur a le droit de dire que le gênois n'est pas une altération *storpiatura* (p. 10), de l'italien, mais une langue romane ou néolatine au même titre que d'autres, qu'il s'est développé conformément à son génie, qu'il vit de sa vie propre; mais il avoue que le gênois s'est abâtardi sous l'influence du français et de l'italien; depuis le XVe siècle, il tend à devenir un jargon. Le P. Gazzo

a donc conçu le projet de le restaurer dans toute sa pureté et sa dignité natives. Il a assumé la terrible responsabilité de transposer en gênois le *poema sacro*. En France, les Félibres ont fait revivre notre langue d'oc, mais ils ne se sont pas livrés à une tentative de faire passer des textes français en provençal : c'étaient des poètes, et ils ont fait œuvre originale. Les noms d'Aubanel, de Roumanille, et au-dessus de tous, celui de Mistral témoignent du glorieux succès de la généreuse entreprise. Mais le P. Gazzo n'est pas un poète.

Il est traité d'abord du dialecte gênois : l'auteur donne des indications sur le choix qu'il a fait de diverses formes (x-xviii) ; sous le titre de *Chiave ortografica*, il justifie le système d'écriture qu'il a suivi (p. xix-xxxix). L'on reconnaîtra qu'il a fait de son mieux pour résoudre un problème où les ressources de l'alphabet usuel ne suffisent pas. A la fin, quelques pages contiennent un lexique avec traduction italienne des mots qui sont peu intelligibles pour qui n'est pas gênois. Après les variantes et corrections, l'on a encore une liste de mots expliqués.

Suivant l'usage, la traduction est précédée de quelques pages où sous prétexte d'introduction, il est traité de bien des choses. Le P. G. interprète à sa manière les *Tre fiere*, juge la politique de Dante, examine avec un patriotisme légitime l'invective contre les Gênois, mesure à son tour la taille des géants de Dante, parle de Béatrix, ajoute une solution de plus à cet étrange et multiple commentaire qu'a motivé la fameuse exclamation : *Pape Satan Aleppe*. Disons un mot de cet effort nouveau qui ne satisfera pas, je le crains, beaucoup de philologues.

La lettre A, dite *aleph*, avait la forme d'une tête de bœuf ; d'*aleph* dérivent, vous en doutiez-vous ? — *Alpe* et *Albus*. Les sommets (Aleph, Alpe) sont comme les têtes des montagnes qui, couvertes de neige, seront dites *canute*, ce qui donne cette merveilleuse étymologie d'*albus*, blanc... L'on passe par une citation du commentaire de Bède à saint Marc et l'on aboutit à Satan = montagne, Aleph, que Dante écrit *aleppe*.

L'explication de Scartazzini, *à l'épée*, ne vaut pas mieux. Cassel, qui explique par l'hébreu les mots placés dans la bouche de Nemrod, a recours également à cette langue pour interpréter le cri de Plutus qui se ramènerait à : Alaaf Papa Satan, Père Satan, sors et viens. L'on apprend dans la note de Cassel que l'interprétation d'*aleppe* par la lettre *alpha* a été essayée déjà. Ainsi le P. Gazzo était encouragé à se risquer comme il l'a fait. V. Cassel, *Aus Literatur und Geschichte*, p. 33-34.

S'il est des Gênois qui ne sachent pas l'italien, ils liront avec

plaisir cette traduction : mais quiconque comprend ou à peu près le texte de Dante, souffrira d'une imitation où la parenté des deux idiomes produit l'effet discordant d'une suite de quintes diminuées, ce qui, pour employer une expression du Moyen-Age que le P. G. connaît certainement, est œuvre diabolique, car l'on y sent de façon douloureuse le triomphe de ce *triton* lequel est justement qualifié de *diabolus in musica*.

Pourquoi ne pas s'être borné à traduire en prose de manière à donner au moins le sens que les nécessités de la versification et de la rime dans un autre dialecte empêchent parfois le P. Gazzo de conserver fidèlement? Traduisons les dernières lignes de l'épisode de Francesca : « Tandis qu'un des deux esprits parlait ainsi, l'autre se lamentait, de sorte que je défaillis comme si je me mourais et que je tombai comme un corps mort ». C'est un cruel massacre, mais en somme, le sens y est. Le P. Gazzo traduit :

Mentre ch' ûn spirito questo o m'ha dito.
L'atro o cianzéyva sci, che sença ciù
Me sun sentio mancà da no stà drïto,
E comme ùn còrpo mòrto ho dæto zù.

Que devient *com' io morisse*, et quelle altération du dernier vers! La différence de sens au second vers résulte d'une différence de ponctuation et n'a pas d'importance.

Avec toute la meilleure volonté du monde, et même du talent, une traduction en vers d'un poète tel que Dante, est œuvre dangereuse.

F. C.

Magnanelli (Raffaele). – Canti narrativi religiosi del popolo italiano novamente raccolti e comparati. *Roma, Lœscher,* 1909 [208 p. in-8°].

Ce volume, imprimé avec soin, s'annonce comme la première partie d'un ouvrage qui paraît devoir être considérable. Il y est traité des chants narratifs composés sur saint Alexis, sainte Barbe, sainte Catherine martyre, sainte Catherine pécheresse, saint Julien, sainte Lucie.

A l'exception des récits sur saint Julien dont l'origine est occidentale, peut-être française, c'est d'Orient que sont venues ces légendes célèbres. L'auteur en étudie minutieusement les origines et le développement, en reproduit les formes diverses : ce travail a le double mérite de l'érudition et de l'agrément littéraire. On s'était occupé surtout des chants populaires italiens d'un caractère lyrique. M. Magnanelli commence à combler une lacune dans l'histoire de la poésie italienne au moyen-âge.

Ces six premiers articles se font lire avec un vif intérêt. L'on a non seulement sous les yeux tous les textes nécessaires à la pleine intelligence du sujet, mais des discussions, des idées générales présentées en des exposés clairs et sans longueurs inutiles. Le commentaire n'intervient qu'aux endroits où il est indispensable. On ne pouvait mieux condenser le fruit d'une longue enquête.

L'auteur remplit parfaitement le programme qu'il a indiqué dans son court avant-propos : « M'en tenant aux résultats les plus sûrs des études modernes, j'ai toujours cherché à mettre en lumière, autant qu'il était possible, le fond de vérité qui est en toute légende ; après avoir scrupuleusement recherché toutes les versions publiées, et en avoir ajouté d'inédites, je les ai mises en ordre et j'ai essayé de les interpréter. Des observations faites sur les textes eux-mêmes, j'ai pu déduire des idées générales au sujet du contenu et de la forme de la branche religieuse narrative de la poésie populaire ».

Comme exemple de l'habileté avec laquelle M. M. résume un ensemble, je citerais volontiers les pp. 28-29 où l'on a, d'après les travaux de Mgr Duchesne, le transfert à Rome de la légende de saint Alexis. F. C.

C. Pitollet. — Sur la Destinée de quelques manuscrits anciens : Contribution à l'histoire de Fabri de Peiresc. Bibliothèque de l'Institut français de Florence. *Paris, Champion*, 1910 (15 p. à 2 col., gr. in-8°].

Cet opuscule, très fortement documenté, mais de lecture vraiment laborieuse, prouverait à lui seul l'importance de la correspondance de Peiresc et permettrait de tracer un portrait ressemblant de cet érudit doublé d'un galant homme (1).

Nous notons deux conclusions intéressantes. L'on supposait à tort que la ville de Hambourg aurait été lésée par le cardinal Barberini qui ne lui aurait pas adressé le nombre exact de manuscrits que Holstein avait l'intention de léguer à Hambourg. M. P. décharge complètement le cardinal de cette imputation. Parmi ces manuscrits, M. P. en a reconnu plusieurs que Holstein devait à la généreuse obligeance de Peiresc.

De telles études, comme celles de M. Pélissier sur « les amis d'Holstenius », font vivement souhaiter l'achèvement de la publication de la correspondance de Peiresc. F. C.

(1) Le manuscrit d'une partie de la correspondance de Peiresc que possède la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier (H. 271, t. I et II), le montre également curieux, actif, serviable.

Monteverdi (Angelo). — La Leggenda di S. Eustachio. (Extrait des *Studi Medievali*, 1909, vol. III, fasc. II, p. 169.) *Bergamo*, 1909 [65 p. in-8°].

La très belle légende de saint Eustache offre un caractère romanesque qui a été noté déjà par des hommes tels que Baronius, Papebroch, les Bollandistes, Tillemont, Baillet, Valois. L'auteur a étudié les origines, la formation, les imitations du récit dont l'importance, au seul point de vue littéraire, justifierait un si patient effort. La conception première est empruntée aux romans grecs : la démonstration en paraîtra définitive ; elle a exigé des recherches et un examen très judicieux. Le résultat est présenté d'une façon attrayante. D'ailleurs, tout en discutant avec précision et franchise, l'auteur n'éveillera aucune susceptibilité. Tout compte fait, l'on ne s'étonnera point que des prêtres de Paris aient regretté que l'on eût substitué un saint d'une authenticité contestable à la vénérable sainte Agnès.

F. C.

Monteverdi (Angelo). — I Testi della Leggenda di S. Eustachio. (Extrait des *Studi Medievali*, 1910, vol. III, fasc. III, p. 392 suiv.) *Bergamo*, 1910 [108 p. in-8°].

Complément excellent de l'article sur la *Légende de saint Eustache*. L'auteur sait qu'il n'épuisera pas le sujet qui, d'ailleurs, n'a été encore qu'effleuré. Il veut étudier de près « les textes grecs, latins, français, italiens (plusieurs inédits, certains ignorés ou peu s'en faut), et tracer ainsi les linéaments que l'importante légende a pris et exposer les vicissitudes qu'elle a subies chez les peuples de France et d'Italie ».

Trois appendices à la fin, donnent l'indication des textes espagnols, anglais, allemands, islandais ; des compositions d'époque moderne en latin, français, italien, espagnol, anglais, allemand, et des représentations figurées en France, Italie, Angleterre et Allemagne.

F. C.

Marasca (Alessandro). — Le Origini del Romanticismo italiano, *Roma, Loescher*, 1909 [IV-159 p. in-8°].

Etudier dans la suite de la littérature italienne les origines du Romantisme, mentionner, caractériser, mesurer les influences étrangères qui en ont provoqué et modifié diversement le développement,

est une tache vraiment infinie où l'on court un très grand risque de tomber dans l'inconvénient des énumérations sèches, qui deviendront très apparentes, quand on s'est imposé, comme ici, d'étroites limites. Ce défaut est moins sensible à certains chapitres où le développement a une ampleur satisfaisante, où il est moins chargé de noms. Je citerai de préférence : II. Caractères de la question romantique. III. Les précédents de la question romantique : l'esthétique classique : principales révoltes au XVIIe et au XVIIIe siècle ; et les deux derniers : La culture étrangère au commencement du dix-neuvième siècle ; La culture en Italie durant les trente premières années du dix-neuvième siècle.

L'essai de M. Luchaire *sur l'Évolution intellectuelle de l'Italie de* 1815 à 1830 est examiné avec justice et sympathie (pp. 121-123).

L'article de M. Gazier : *Manzoni à Port-Royal* (*Revue Bleue*, 14 mars 1908), motive un appendice intéressant sur la conscience morale et l'art dans Manzoni.

F. C.

Dumitrescu (Al.-T.). — Relation de la colonie Romula de Dacie. Extrait de la *Revue de Roumanie*, n° 3. *Bucarest*, 1910 [10 p. et 2 pl. photogr.].

Notes sur les tombeaux des vampires de Potopin, sur la Cour de l'Empereur Ler (Galerius ?), sur le mythe du Seigneur de Rosée ; existait-il vers 311 (édit de tolérance de Galère) des chrétiens à Romula ? Les monuments attestent-ils que les ruines de Resca aient été appelées la « Cour de Ler l'empereur », et cela pour quel motif ?

L'auteur a déjà écrit sur ces origines de la Roumanie. De ces recherches partielles, il jaillit toujours quelque lumière, mais on regrette que l'on se soit ici borné à une vue générale au sujet des monnaies que l'on a collectionnées parmi les tombeaux et les ruines. Le lecteur occidental désirerait des précisions plus abondantes.

F. C.

Hilka (Alfons). — Das Leben und die Sentenzen des Philosophen Secundus des Schweigsamen in der alt französischen Literatur nebst Kritischer Ausgabe der lateinischen Uebersetzung des Willemus Medicus abtes von saint Denis. *Breslau*, 1910 [42 p. in-8°].

Ce tirage à part du 88 *Jahresbericht* de la *Schlesische Gesellschaft fuer vaterl. Cultur*, tient très fidèlement les promesses que le titre annonce.

L'auteur a utilisé tous les travaux antérieurs, reproduit ou fait connaître suffisamment les textes ; c'est une monographie consciencieuse et claire, grand mérite quand il s'agit d'un des problèmes les plus difficiles et qui a provoqué le plus de recherches et d'hypothèses.

L'auteur a eu l'heureuse idée de publier d'après le ms. de la *Nationale*, f. fr. 25 407 et le ms. de Vienne 3 430, xv, la traduction en vers français qui est intercalée dans une des versions de l'*Image du Monde*. F. C.

Aldo Aruch. — Le cento novelle antiche : Il Novellino. *Strasbourg, Bibliotheca Romanica* [19 p. in-8°]. (Tirage à part d'un article paru dans la *Rassegna bibliografica della letteratura italiana*, année XVIII, 1910.)

M. A. examine la manière dont H. Sicardi a édité le *Novellino* dans la *Bibliotheca Romanica* et s'il a vraiment reproduit avec fidélité le ms. du Vatican. Malgré des critiques nombreuses, il reconnaît qu'à certains égards l'édition nouvelle constitue un progrès.

Dans la seconde partie, M. A. s'appuyant sur une étude des mss. présente des idées vraiment nouvelles. Le texte primitif contenait un nombre plus considérable de narrations et il faut abandonner le titre de *Cent nouvelles* que l'on ne rencontre dans aucun manuscrit et qui date de l'édition Gualderuzzi. F. C.

H. Souvageol. — Petrarka in der Deutschen Lyrik des XVII iahrhundert. In-8°. 85 pages. *Ansbach*. 1911.

L'auteur, en un sous-titre, définit cette thèse de doctorat une contribution à l'histoire de la littérature italienne en Allemagne ; mais il vaut mieux entendre une contribution à l'histoire de l'influence de la littérature italienne sur la littérature allemande. Le petit ouvrage est divisé en cinq parties : I. Courte introduction, p. 1-3 ; II. Influence du *Canzoniere* et des Triomphes de Pétrarque, p. 3-60 ; III. Traces éparses de Pétrarque dans la poésie et la prose du XVIIe siècle, p. 67-75 ; IV. Traductions et imitations éparses dans le dernier quart du XVIIe siècle, p. 75-79 ; V. Vue d'ensemble ou conclusion, p. 80-81.

Le tout est suivi d'un appendice contenant des citations intéressantes, p. 82-85. Il manque seulement un *erratum*.

Dans l'Introduction, M. S. montre qu'il est au courant des derniers travaux qui ont éclairé son sujet et qu'il connaît en particulier le *Pétrarquisme en France au XVIe siècle* de M. Vianey. Il me paraît même qu'il a été engagé par le remarquable ouvrage de

notre confrère à rechercher comment les choses se sont passées en Allemagne. Il renonce d'ailleurs à déterminer dans quelle mesure et avec quel profit ou quel dommage, l'imitation de Pétrarque a eu une influence en Allemagne. Il tente seulement, et avec raison, de distinguer quelle part d'influence revient à l'œuvre elle-même de Pétrarque et celle qu'il faut attribuer à ses imitateurs de tous pays, italiens et français, français surtout.

L'intention est excellente, mais quand on songe qu'il va être traité à part de vingt-sept auteurs différents, on ressent une certaine inquiétude et l'on prévoit qu'à resserrer et condenser ainsi, et bien que l'on soit très soigneusement documenté, on sera fort gêné pour présenter avec une ampleur suffisante les idées générales qui doivent faire l'intérêt d'une étude de cette nature : les seules citations allemandes et italiennes, toutes d'ailleurs justifiées, prennent beaucoup de place.

Dans la vue d'ensemble qui est à la fin, M. S. constate que le Pétrarquisme en Allemagne n'a pas su pénétrer aussi profondément qu'en France et en Italie dans le génie de Pétrarque, qu'il se borne trop à des imitations matérielles. C'est seulement à la fin du XVIIe siècle que l'auteur de *Canzoniere* a été lu chez nos voisins comme il devait l'être.

Cette conclusion dépasse un peu les promesses de l'Introduction, mais elle est légitimée par la manière dont le sujet a été réellement traité.

Notons rapidement les principales fautes d'impression dont certaines sont fâcheuses :

P. 35, Son. 11, 29, *lisez* vanta *et non* vante ; p. 37, Son. 1, 35, *lisez* sovrano *et non* sovrana ; p. 42, Canz., 1, 8, 2, *lisez* che 'n *et non* ch' n ; p. 53, Son. I, 55. On aurait dû noter qu'après « piaga » on passe six vers ; p. 54, Son. I, 64. *Lisez* amare *et non* amore ; p. 55. A la seconde colonne de la *Canzone*, il faut « Pose » et non « Posse ». P. 59, à la citation au haut de la page il faut « ond' » et « calcitrar ». P. 63, l. 11. *Lisez :* Canz. *et non* Oanz. ; à la citation de cette *Canzone*, il faut « ov' ella » et non « vo ella ». P. 85, seconde colonne, *Lisez* notte, *et non* niotte.

F. Castets.

C. Frati. — Rassegna Bibliografica di pubblicazioni tratte dal cod. franc. XIII della Biblioteca Marciana (*Nuovo Archivio Veneto;* Nuova Serie : XXI, parte II).

M. Frati estime avec raison qu'il serait très désirable de donner une reproduction d'ensemble, soit phototypique, soit tout au moins

diplomatique, du célèbre manuscrit qui a conservé des textes si importants de l'épopée franco-italienne. Plus on va et plus les éditions partielles augmentent en nombre, tout en demeurant très inégalement accessibles au lecteur. M. F. a pris le soin de réunir en une note les indications des textes qui ont été tirés de ce ms. cyclique, dans l'ordre où ils s'y trouvent. Nous croyons bien faire en en reproduisant l'essentiel.

Pour le *Roman de Hanstone* l'on a des extraits de M. Rajna (*Zeitschrift f. rom. Philol.* XII, p. 488-99) et une analyse par le même (*Ricerche int. a. Reali di Francia*, p. 134) : Barry Cerf a l'intention de le publier en entier. *Berta de li gran Pié* a été éditée par Mussafia (*Romania*, III, p. 339-64 ; IV, p. 91-107). Chichmaref a commencé la publication du *Karleto*, Petersbourg, 1910. *Berta e Milone* a été publié par Mussafia (*Romania*, XIV, p. 177-92). M. Subak a donné récemment le fragment des *Enfances Ogier* (*Zeitschrift f. rom. Philol.* XXXIII, p. 526-70). L'*Orlandino* a été édité par Mussafia à la suite de *Berthe et Milon* dans la *Romania*, XIV, p. 192-206. Barry Cerf vient de faire paraître *la Chevalerie Ogier* dans une Revue américaine : *Modern Philology*, fasc. 2, 3, 4. On connaît les éditions du *Macaire* par Mussafia (Vienne, 1864) et par Guessard (*Anciens Poètes de la France*, t. IX, Paris, 1866).

C'est un singulier éparpillement dans le temps et dans l'espace. Il est évident qu'une édition d'ensemble est aujourd'hui nécessaire, et que l'on saurait gré au savant courageux qui en assumerait la tâche ingrate.

L'article de M. F. est consacré à l'examen des publications de MM. Subak, Chichmaref, Cerf (Barry). Il a rapproché du manuscrit les textes édités et il a dû constater de fréquentes différences dont certaines sont graves. A un endroit, M. Subak imprime « aler doné », qui n'offre pas de sens, tandis que le ms. donne correctement « aler devé ». Presque partout l'éditeur a remplacé « qi, qe » par « qui, que ». Tantôt l'on a mal lu, tantôt l'on a mal corrigé.

M. Chichmaref a mieux respecté le texte, bien que sa reproduction laisse encore fort à désirer. Il imprimera « Ne le sai ni l'aubers » quand l'on a au ms. : « Ne l'escu ni l'aubers ». Ailleurs « Qe fai le sai » au lieu de « Qe fe l'escu » ; « fist » au lieu de « fust » ; « esloyer » au lieu d' « esloger » ; « fu retorné(r) » au lieu de « fu retornez » ; « Nen oldi un tel resenor » au lieu de « Nen oldi mais un tel desenor » : etc.

Les altérations portant sur le dialecte sont beaucoup trop nombreuses, alors que des textes d'une telle nature doivent être reproduits avec la plus scrupuleuse fidélité.

M. Barry Cerf, de l'University Club de Madison (Wisconsin) a suivi plus exactement le ms. que Subak et Chichmaref, bien que chez lui encore M. Frati ait relevé des fautes assez nombreuses (1).

En *post-scriptum* M. F. annonce la publication du *Beuves d'Anstone* par M. Reinhold de Cracovie dans la *Zeitschrift f. roman. Philologie* (XXXV, fasc. 5, p. 555-607). La partie éditée comprend 1963 vers et sera continuée.

Ferdinand Castets.

A. Långfors. — Li Abécés par Ekivoche et li Significations des Lettres par Huon le Roi de Cambrai. Edition critique. *Helsinski*, 1911, 30 p. in-8°.

L'auteur a bien fait de donner ce tirage à part d'une monographie qui avait paru dans la série B, t. IV, des *Annales de l'Académie des Sciences* de Finlande, qui sont peu accessibles à beaucoup de romanisants.

Dans une courte introduction l'on a d'abord un ensemble de renseignements sur les Abécédaires du Moyen Age, et sur les compositions françaises, joyeuses ou morales, qui ont l'alphabet pour objet. Puis vient le petit poème de Huon le Roi, qui avait été déjà publié par Jubinal en 1842, d'après trois manuscrits (*Nouveau Recueil de Contes, Dits, Fabliaux*, II, p. 275). M. L. a pris pour base le ms. de la Nationale 12471, auquel Jubinal avait seulement emprunté quelques variantes. Le texte est suivi de notes et d'un lexique.

Un jeu d'esprit où l'on s'ingénie à tirer des conclusions de la forme des lettres et des initiales des mots, n'a qu'un pauvre intérêt littéraire, bien que Huon ait cru embellir ses imaginations par l'emploi des rimes « équivoques ». L'on pourrait noter qu'à propos de l'A, Huon lance quelques traits à l'adresse du clergé de son temps. E lui suggère le souvenir de la faute d'Eve et de ses conséquences. H, qui était dit aussi Ha, lui rappelle les cris que les Juifs poussaient, quand on leur parlait de la divinité de Jésus. A propos de K, l'on rencontre encore une pointe contre l'avidité des prélats. M, ayant trois pieds, figure la Trinité. S a tous les mérites, car par elle commencent *sens*, *science*, *sainteté*, *seigneurie*.

Le *title* (espagnol *tilde*), signe d'abréviation pour « m, n », ferme la liste, et Huon espère qu'avec l'aide de Dieu, les sages ne le repvendront point pour la manière dont il a traité son sujet ; d'ailleurs on pourra « amender » son œuvre, mais il se défie des envieux.

(1) Cf. ici-même le compte rendu par M. Millardet, p. 134. M. Frati a raison de souhaiter la reproduction photographique intégrale du manuscrit.

note que dans Godefroy il n'y en a qu'un seul exemple « qui est énigmatique ». J'ajouterai que, dans les *Fils Aymon*, on la rencontre aussi à la rime (v. 14251 ; cf. 14281, 14313). Le mot est dit du célèbre bourdon de Maugis. On confond si aisément le *c* et le *t* minuscules qu'en bien des endroits l'on a pu imprimer « potence », quand le texte avait « potente ».

Ferdinand Castets.

A. Tortori. — Antologia di poesie italiane. In-12 ; I-VI, 1-178. *Teubner, Leipzig*, 1911.

L'auteur, après avoir enseigné pendant plus de dix ans la langue et la littérature italienne à la jeunesse de Munich, a jugé que l'on manque d'anthologie suffisante et nous offre ce premier volume qui est consacré aux poètes ; un second suivra qui sera consacré aux prosateurs. La plus large part est attribuée au XIXe siècle et aux auteurs vivants. Ce plan, au point de vue de l'enseignement de la langue, est acceptable ; mais l'on pourra s'étonner que M. Pastonchi ait quatre pages tandis que Filicaja n'a pas une ligne. On admirait jadis le sonnet sur l'Italie.

L'ordre est chronologique, sans aucune trace de biographie, mais à la fin l'on a une table alphabétique des noms des auteurs où sont données l'année de la naissance et celle de la mort. Je regrette que ces indications n'aient pas été placées dans le cours du volume au-dessous du nom de chaque auteur. Le choix des morceaux cités est d'ailleurs fait avec soin, et, surtout pour la partie moderne, paraît fort intéressant.

Les textes sont accompagnés de notes où les mots que l'on suppose pouvoir arrêter le lecteur, sont traduits en allemand et en anglais. Parfois l'on donne le mot italien usuel. La brièveté extrême de ces notes n'est pas toujours sans inconvénient. On se rappelle le vers de l'épisode de Françoise de Rimini :

Galeotto fu 'l libro e chi lo scrisse.

Il veut dire : « Le livre et celui qui l'a écrit furent pour nous un autre Galéhout ». Tout ce qui précède, en avertit suffisamment : Dante fait allusion à un endroit célèbre de l'histoire de Lancelot.

Je ne ferai pas à M. Tortori l'injure de supposer qu'il ignore que Galéhout, le fils de la géante, le prince des *isles lointaines*, qui aimait tellement Lancelot qu'il mourut de chagrin quand on lui apprit faussement la mort du vaillant chevalier, est le personnage dont il est ici question. Mais voici telle quelle la note au mot Galeotto : « mezzano d'amore, Kuppler, go-between ».

L'étudiant ne soupçonnera point qu'il s'agit d'un nom propre et traduira « entremetteur ».

Au premier sonnet de Pétrarque, v. 7, *ove* peut il être traduit par *si* ?

Les traductions anglaises pourraient être parfois plus près du texte.

Ferdinand Castets.

P. Dimoff. — Œuvres complètes d'André Chénier. Tome II. Poemes, Hymnes, Théâtre, publié d'après les manuscrits. *Paris, Delagrave*, 1911. Un vol. in 18 de XIX-312 p. Prix : 3 fr. 50.

M. Dimoff a déjà donné une édition des *Bucoliques* que nous avons louée ici comme un travail d'une intelligence perspicace et d'une méthode impeccable. Le nouveau volume possède ces mêmes qualités. — L'examen minutieux des manuscrits a conduit M. Dimoff à y reconnaître les traces, non pas de treize poèmes, comme l'avait voulu Gabriel de Chénier, ni de six seulement, comme le voulait Becq de Fouquières, mais de sept : *l'Invention, Hermès, l'Amérique, Suzanne, l'Art d'aimer, la République des Lettres, la France libre.* Contre l'avis récent de M. E. Faguet, il a conservé pour l'*Hermès* la division en trois chants. L'état du manuscrit ne l'a pas autorisé à adopter pour l'*Amérique* une division en chants : les fragments de ce poème sont groupés d'après les matières (géographie, histoire générale, religions, etc.) ; les vers ne pouvant rentrer dans aucune section sont rejetés à la fin. Un travail extrêmement minutieux a été nécessaire pour mettre en ordre les débris du poème sur *l'Art d'aimer ;* ils sont, en effet, très difficiles à distinguer des fragments d'*Elégies*, et sans doute, pour beaucoup de vers, le poète ne savait pas lui-même en les composant quel usage il en ferait un jour. On pourra çà et là dans le détail contester les classifications de M. Dimoff. Mais dans l'ensemble elles sont très vraisemblables. Toutes les variantes du texte sont relevées. Et voilà donc menée à bonne fin l'édition de la partie des œuvres de Chénier que Becq de Fouquières jugeait « la plus hérissée de difficultés ».

Joseph Vianey.

Paul Demey. — La Satire Ménippée. Collection : Dublin, University French Texts. *London, G. Allen et Cie*, 1911. Un vol. de 212 pages.

Bon livre classique. Très bien imprimé. L'introduction rappelle les événements qu'il faut connaître pour comprendre *la Satire* et donne une brève notice sur les auteurs. Des notes, claires et précises, expliquent la plupart des allusions historiques et des expres-

sions qui rendent le texte difficile à entendre. Ce commentaire pèche parfois par un excès de sobriété. De certains mots (par ex. *assassinateurs*, p. 156), il n'est pas dit qu'ils sont aujourd'hui inusités. Des expressions proverbiales sont correctement traduites, mais non expliquées. Ainsi, p. 130, il est noté que « les enfants en vont à la moutarde » est une expression familière signifiant: « ce n'est plus un secret pour personne »; mais l'expression n'est pas expliquée. P. 144, une interprétation erronée. Le sieur de Rieux dit « Vive la guerre! Il n'est que d'en avoir de quelque part qu'il vienne ». Une note traduit à tort: « Il suffit qu'il y en ait un qui s'ingère à parler de paix ». La phrase: « il n'est que d'en avoir de quelque part qu'il vienne », est un proverbe signifiant: « il suffit d'avoir de l'argent, de quelque façon que ce soit ». Toute la suite du discours de Rieux prouve que ce personnage est heureux de faire la guerre parce qu'elle est pour lui une source de profits: « Quant à moy, je n'entends point tout cela: pourveu que je lève tousjours les tailles, et qu'on me paye bien mes appointements, il ne me chaut que deviendra le Pape, ni sa femme ». Le même proverbe se trouve dans la bouche de la Macette de Régnier (*sat.* XIII, v. 207): « Il n'est que d'en avoir: le bien est tousjours bien Et ne vous doit chaloir ny de qui, ni combien. Prenez à toutes mains ». J. V.

A. Zauner. — Altspanisches Elementarbuch (Sammlung romanischer Elementar- und Handbücher), *Heidelberg*, 1908, in-8° XI-189 pp.

Il est trop tard pour dire de ce petit livre tout le bien qu'on doit en penser. Sous une forme concise, où la concision n'est jamais obtenue au détriment de la clarté, c'est toute une grammaire du vieux-castillan. Après une introduction consacrée à la bibliographie et à quelques notes sur le développement de la langue espagnole, la phonétique, puis la morphologie, enfin la syntaxe sont successivement passées en revue. Sur chaque point l'auteur, dont l'information est très sûre, résume avec précision les résultats aujourd'hui acquis, et on s'aperçoit à plus d'un détail que, non content de ce rôle de rapporteur, il sait le cas échéant mêler à son exposé des remarques neuves, suggérées par des recherches personnelles. Les cinquantes dernières pages sont remplies par des morceaux choisis de vieux-castillan et par un index des mots commentés dans la grammaire ou cités dans les textes de l'appendice. Quels services cette chrestomathie rendra malgré son extrême brièveté, c'est ce que comprendra immédiatement quiconque a une fois essayé de donner à un

auditoire d'étudiants des notions de grammaire historique du castillan ; les éditions recommandables d'œuvres archaïques sont rares, très chères, malaisées à se procurer ; comment instituer, avec des ressources aussi maigres, des exercices pratiques ? En attendant la *Chrestomathie du Castillan ancien* que prépare D. Ramon Menéndez Pidal, celle-ci sera la bienvenue ; elle complète à souhait un manuel excellent, dont elle souligne l'utilité et la valeur pédagogiques.

M.

Calderon de la Barca. — La Española de Florencia, edited with an introduction and notes by S. L. Millard Rosenberg. *Philadelphia*, 1911. 1 vol.

La comedia, que M. Rosenberg vient d'éditer en un coquet volume, a été publiée pour la première fois, sous un autre titre, dans la *Duodezima parte* de *Comedias nuevas escogidas de los mejores ingenios de España* où elle est formellement attribuée à Calderón. Il n'est pas sûr pourtant qu'elle soit de lui, et Calderón, qui avait des raisons d'être bien renseigné, l'a énergiquement désavouée. Ce désaveu n'a pas convaincu M. Rosenberg, qui estime que Calderón a voulu seulement protester contre les déformations imposées à sa pièce par des comédiens ou des éditeurs sans scrupules. Il maintient, quant à lui, à côté du titre le nom du grand dramaturge ; il croit même pouvoir affirmer que la pièce, où l'on sent l'influence de Tirso de Molina, date de la jeunesse de Calderón. Aucune de ces affirmations n'est appuyée d'arguments sans réplique, et nous suivons M. Rosenberg avec plus d'assurance lorsqu'il montre que l'attribution qui a été quelquefois faite de cette même pièce à Lope de Vega, repose sur une confusion. *La Española de Florencia* porte un sous-titre *Burlas veras y Amor Invencionero*. Or Lope de son côté avait écrit une comedia *Las Burlas veras*, la même probablement qu'il a quelquefois désignée sous le nom de *Burlas de Amor*. Il n'en a point fallu davantage pour qu'on dépouillât le poète venu le second en faveur de son prédécesseur. Il est vrai que le répertoire du théâtre espagnol nous offre encore deux autres pièces intitulées *Burlas veras ;* cela laissait de la marge à bien des confusions, et on se demande malgré soi si M. Rosenberg les a débrouillées toutes...

Il a du moins établi avec soin le texte de la pièce et donné (pp. 105-131) un commentaire précis, bien documenté et sobrement rédigé aux passages difficiles.

M.

Le Gérant : P. Hamelin.

MONTPELLIER. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DU MIDI

LA DÉMOPSYCHOLOGIE (1)

Dans l'*Atheneum* de Londres, en août 1846, une discussion était ouverte sur le nom à donner aux recherches et études relatives aux mœurs, aux légendes, aux proverbes, aux chansons, aux superstitions du peuple. Diverses étaient les propositions et les objections, quand un certain « Ambroise Werton », qu'on sut plus tard être W.-J. Thoms, mit en avant le terme de *Folk-lore*, mot anglo-saxon bref, élégant, piquant, qui devait signifier (et qui en effet prit ce sens et l'a gardé depuis) « savoir, science, connaissance du peuple », c'est-à-dire science des notions, traditions, pratiques, coutumes et croyances du peuple.

Jamais mot n'eut un sort plus heureux : en peu d'années, il eut droit de cité dans la langue anglaise pour baptiser cet ensemble d'études qui forment maintenant une discipline indépendante : discipline qu'en France certains appellent aussi *traditionnisme*, que l'Allemagne toute entière nomme *Volkskunde*, la Grèce *Loografia*, et que l'Italie, réfractaire à l'importation des vocables étrangers

(1) Le professeur Giuseppe Pitré, membre de la Société des Langues Romanes, et qui a souvent été collaborateur de cette *Revue*, a été nommé, cette année, professeur de folklore à l'Université de Palerme, sa ville natale, qu'il honore depuis longtemps de sa science et de son enseignement. L'éminent auteur de la *Bibliothèque des traditions populaires siciliennes* a commencé ce cours nouveau, le seul de ce genre qui existe dans les Universités européennes, le 12 janvier 1911. Comme leçon d'ouverture, il a présenté un tableau général de la science nouvelle, de ses origines, de son domaine, de ses attaches avec les sciences voisines, de son utilité, de son avenir. Il nous a paru qu'il était utile de la reprendre dans la gazette sicilienne et dans le recueil académique palermitain, peu répandu hors de son île, pour la mettre sous les yeux de nos lecteurs. La lecture en sera une préface avantageuse à la visite du Museon Arlaten et du futur Museon Mountpelliérenc. *L. G. Pélissier.*

modernes, a désignée du nom de *Demopsicologia* ou *Psychologie du peuple*.

Ici, hâtons-nous de noter qu'au début le mot *Folklore* eut un sens limité ; ce n'est qu'après coup qu'il dépassa ses limites primitives, prit d'autres caratères et élargit son domaine. La dernière définition du mot, après de longs débats, a été formulée par Gomme (1) : « Le Folklore est la science qui s'occupe des survivances aux temps modernes des croyances et des mœurs archaïques ». Définition officielle, peut-on dire, de la Société folklorique de Londres, laquelle a publié comme sien le Manuel qui la produit. Inutile de relever combien elle est défectueuse, n'y ayant pas en elle une place, que Gomme lui-même leur y fait, pour les chants populaires, qui ne sont ni « croyances », ni « mœurs ».

Pour nous, la Démopsychologie est « l'étude de la vie morale et matérielle des peuples civilisés, des non-civilisés et des sauvages ». Moins civilisés ils sont, plus riche est leur folklore. Comme documents sur cette double vie, nous avons les divers genres de traditions orales et objectives. Fables et contes, récits et légendes, proverbes et dictons, chants et mélodies, énigmes et devinettes, jeux et passe-temps, jouets et amusettes, spectacles et fêtes, usages et coutumes, rites et cérémonies, pratiques, croyances, superstitions, mauvais présages, tout un monde patent et occulte, mêlé de réalité et d'imagination, se meut, s'agite, sourit, se plaint, pour qui sait s'en approcher et le comprendre. Ses sourires, ses gémissements, ses voix, vides de sens pour la foule, sont des révélations pour l'homme de science qui y entend l'écho lointain de races et de générations disparues depuis des siècles. Le ciel et la terre parlent au pasteur inculte, à la pauvre femme naïve, au bambin inconscient, au vieillard qui a beaucoup vu et beaucoup entendu : tous dépositaires et conserva-

(1) Gomme, *Handbook of folklore*, Londres, 1887.

teurs tenaces du passé. Tout parle, et aussi les éléments de la nature, peuplée d'esprits : la mer, par ses vagues mugissantes, par le tremblement de ses eaux placides, par ses monstres mystérieux ; les lacs, les étangs morts, les fontaines, les sources pleines de vie, le fracas des torrents : les montagnes inaccessibles aux roches escarpées, aux cavernes effrayantes ; les bois, les forêts impénétrables, inspiratrices d'une terreur sacrée. Larves et fantômes, nains et géants, ogres et dragons, elfes et fées, sylphes et sylphides, nymphes et sirènes, lamies, enchanteresses et femmes fatales, démons, follets, esprits de tout genre, de toute forme, de tout office, apparaissent aux âmes simples, non encore sophistiquées par la vérité, selon le mot de Montaigne : âmes qui subjuguées par les craintes et les paniques, les songes et les hallucinations, les subissent sans les comprendre, les imposent sans le savoir, avec des discours, des conjurations, des augures, des amulettes, des talismans, des écritures, des marques : toutes choses qui, plus ou moins, sont de pures et simples survivances.

C'est tout cela qu'explore et étudie la Démopsychologie. On s'étonnerait que, jusqu'à hier, un champ si vaste, ouvert aux recherches des savants, fût resté inexploré ou négligé, si l'on ne réfléchissait que la naissance de cette discipline est due au XIXe siècle. Ce sont ces élans vers les sciences positives qui ont assuré de précieuses conquêtes à la sociologie et à l'ethnographie, justement depuis le jour où l'on a compris quels trésors garde le peuple dans sa tradition et dans sa culture (si l'on peut appeler avec Lang *culture* ce que le peuple doit uniquement à son énergie).

Une tâche bien plus lourde encore incombe en cette matière aux chercheurs. A travers les expressions particulières de la pensée populaire, ils découvrent des origines et des provenances, des parentés et des analogies, des liens et des rapports au moyen desquels ils reconstruisent la vie des temps éloignés et devinent ce que pen-

saient et croyaient des races maintenant éteintes ; et là où ils n'y arrivent pas, ils s'emploient à voir ce qui reste d'elles, même déformé et non toujours reconnaissable.

Le matin du 17 avril 1787, le génie divinateur de Wolfgang Goethe, contemplant les plantes de notre villa Giulia, se demandait s'il ne serait pas possible, en les rapportant toutes à un type unique, de découvrir la plante originaire primitive (1). L'observation du grand naturaliste (car personne n'ignore que le grand poète fut aussi un grand naturaliste) devançait des problèmes semblables, d'où partent et où veulent arriver les sciences modernes. Et, en effet, le physiologiste remonte des faits actuels jusqu'à découvrir dans ses mystérieuses retraites la vie primitive : le glottologue, dans les sons d'une langue, trouve des analogies avec ceux d'autres langues à elles apparentées, et, de la division des paroles, par voie de séparations, est conduit aux raisons historiques et philologiques de la phonétique et de la morphologie ; le paléontologiste reconnaît un débris fossile et, à l'aide d'autres restes fossiles et de la comparaison des animaux modernes, reconstruit plus ou moins parfaitement la forme de l'animal éteint ; de même, le démopsychologue, « après avoir examiné la tradition courante, la confronte avec les traditions des sauvages vivants, en fixe le caractère (2) », et trouve la solution de quelque obscur problème de l'histoire morale de l'homme : procédés, l'un de paléontologie psychique, l'autre de critique anthropologique.

Un si grand labeur, pour fatigant qu'il soit, ne manque ni d'agrément, ni de charmes. Telle anecdote, qu'on raconte comme arrivée presque sous les yeux du narrateur, avec des détails précis de lieux et de personnes, apparaît comme arrivée ou racontée à des milliers de kilomètres de distance, avec les mêmes détails précis et des

(1) Gœthe. *Italienische Reise; Sizilien.*

(2) A.-C. Haddon. *Lo Studio dell'Uomo, tradotto dall'inglese*, p. 363. Palermo, Sandron, 1910.

variantes légères. Telle coutume, qui semble presque exclusive à un pays, est en vigueur dans deux, trois, dix, cent pays, avec des adaptations locales, qui pourtant n'en font pas disparaître le caractère. De tradition en tradition, la surprise se répète, comme pour une chose toujours nouvelle, jusqu'à nous laisser perplexes sur la bonne foi des autres ou sur la valeur de notre propre connaissance.

Si, dans les premiers temps, l'étude des traditions errait dans les incertitudes, et se bornait modestement à former des recueils, aujourd'hui, elle peut à bon droit aspirer au titre de discipline.

Les recherches sur des documents classés selon des normes rationnelles, même sur des règles fixes touchant la manière de les recueillir et de les classer ; des études de comparaison ; des recherches sur les origines ; des discussions sur les écoles, les doctrines, et les méthodes, ont placé la Démopsychologie parmi les disciplines les plus sévères et les plus géniales à la fois, à côté de l'ethnographie et de la sociologie, comme une partie auxiliaire très solide de l'anthropologie ; et ce ne semblera pas une exagération d'y voir, sous un autre aspect, une aide essentielle pour les sources de la littérature et de l'art.

Selon Alfred Nutt, le Folklore est l'anthropologie en relation avec l'homme primitif, de bas stade, à base d'empirisme et de traditionnalisme dans la connaissance. D'après ce principe, chaque branche de Folklore est une section anthropologique, et ces sections, d'ailleurs un peu arbitrairement formées, se nomment : section des usages et des croyances, de la médecine, de la fantaisie, des métiers, du langage et aussi des traditions populaires (1) : comme si, par exemple, la médecine n'était pas tout à la fois croyance et usage ; comme si médecine, croyance et usage ne venaient pas des traditions. Hartland, plus pratique, veut substituer à « homme primitif » « homme

(1) *Folklore Journal*, II, 311, London, 1884.

non civilisé » et à la classification anthropologique la classification d'espèces (1). Daniel Brinton, qui le premier a installé cette science dans l'Université de Philadelphie, considère qu'elle a un besoin indispensable des résultats obtenus par l'étude de l'ethnographie, de la psychologie, du folklore (*sic*) et de l'archéologie préhistorique (2).

Et, en effet, une science qui, comme l'Anthropologie, se consacre à l'étude de l'homme dans l'intégrité de sa nature psychique et physique, et dans les produits de toutes ses activités passées et présentes, ne peut pas se désintéresser de la psychologie populaire, qui est en étroites relations avec des disciplines désormais reconnues pour des sciences positives. D'un côté elle se relie à l'ethnographie partie de l'anthropologie, et par elle à la sociologie ; d'autre part, à l'archéologie, ou, si l'on préfère, à la paléoethnographie. Dans certaines branches de savoir, les limites sont si resserrées qu'il devient difficile de les dessiner. La démopsychologie, ou science du folklore, est la partie intérieure de l'ethnographie, mais elle est toute ethnographie si elle se borne aux jeux, aux récits, aux chansons, plus encore si elle marche vers les coutumes, les croyances et les manifestations matérielles de la vie, vers les institutions primitives, vers l'histoire des religions comme contribution de cérémonies et de rites (3). Les religions ont à leur base des théogonies, et les théogonies tirent un large, très large secours des croyances vulgaires. Si, selon l'observation de Max Müller (4), les éléments essentiels en sont le sens la raison et la foi, celui qui les étudie ne peut renoncer, à l'instrument principal qui fournit ces éléments représentés par des survivances. Il y a des matières dans les deux disciplines, — folklore et ethnographie — qui sont une mê-

(1) *Folklore Journal*, II, 340-46 et III, 1-16, 1885.
(2) *Journal of American Folk-lore*, XIII, 152. Boston, 1900.
(3) *Folklore*, XVI, 508. London, 1906.
(4) *Lectures of the origin and grouth., lect. I.* New-York, 1879.

me substance, que toutes deux peuvent considérer comme de leur domaine propre. Pouvons nous exclure du folklore, par exemple, les gestes, le langage des enfants, les cris d'animaux, les sons imitatifs, les jurons, imprécations et blasphèmes ? Eh bien ! Toutes ces choses font partie intégrante de la seconde science et par suite de l'anthropologie.

Innombrables, infinies, sont les publications de cette première science qui paraissent sous le couvert de la seconde. Gomme a écrit un livre sur l'Ethnologie dans le Folklore (1). La Société américaine d'ethnologie a commencé une série de volumes exclusivement folkloriques (2). Le *Folklore* de Londres en 1899 (3), a mis en lumière des données ethnologiques. Le *British Association for the advancement of science* a publié, dans ses rapports annuels, un grand nombre de documents folkloriques sous le titre *Ethnological survey of United Kingdon* (4). Les musées de Folklore sont regardés comme musées d'ethnographie et aussi d'anthropologie, et le récent catalogue du conservatoire des traditions populaires flamandes d'Anvers (1908) en est un exemple. Le *Public Ledger* de Philadelphie, 3 déc. 1890, réclamait des Musées pour les objets de la vie domestique (5). Karl Knortz, dans son œuvre plusieurs fois réimprimée *Was ist das Volkskunde ?* est allé plus loin ; il a compris l'anthropologie et l'ethnographie dans la démopsychologie, et a divisé celle-ci en trois parties, représentées par les noms des trois disciplines (6).

En considérant ces faits (et un très grand nombre d'autres qu'on néglige pour abréger), il faut retenir que le folklore, né dans le même siècle que l'ethnographie, mais

(1) Londres, 1892.
(2) *The Journal of American folklore*, XXI, I, 347. Boston, 1909.
(3) X, 124.
(4) Londres. Spottiswoode and C°.
(5) *The Journal of American folklore*, III, 312. Boston, 1890.
(6) Iéna, 1900, p. 212.

un peu plus tard, a sur elle l'avantage d'une plus grande extension et est plus techniquement anthropologique.

Quand Auguste Comte a créé le mot *Sociologie*, il ne pensait certes pas au rôle que ce mot jouerait plus tard dans les disciplines modernes. Sans exagérer l'importance de l'une aux dépens de l'autre, un fait est certain : c'est que, comme science des lois qui gouvernent l'homme et la société et aussi comme science des institutions civiles, légales et sociales, elle peut préparer pour la Psychologie populaire et recevoir d'elle d'utiles contributions. Affirmer le contraire est inutile, car certaines limites ne sont pas encore fixées et peut-être ne le seront jamais, pour la simple raison que les sciences ne sont pas des territoires sur lesquels un congrès diplomatique tire des lignes au-delà desquelles il sera défendu d'aller. Par exemple, tandis qu'aujourd'hui, d'après Haddon (1), l'étude des occupations de la vie, des coutumes familières, de la nourriture, du vêtement, des transports, est du *Folklore*, en 1894, la British Association en faisait matière d'enquête sociologique.

Non moins étroits sont les liens entre la démopsychologie et l'archéologie. De toutes les nations civilisées, l'Angleterre est celle qui a le plus explicitement affirmé ces liens, en détruisant l'incommode barrière placée entre le vieux et le neuf, c'est-à-dire entre la vie qui se vit et la vie qui s'est vécue. L'*Archæological review* de 1899 ouvrait ses pages à des contes populaires comme celui, typique et fameux, de Cendrillon (2), et en 1890 elle fusionnait solennellement avec le *Folklore Journal* : fusion qui ne parut déplacée à aucun des écrivains et des lecteurs des deux périodiques. G.-L. Gomme publie, en appendices triennaux audit journal, un catalogue alphabétique des dernières publications d'archéologie et de folklore sans

(1) Haddon. *Op. cit.*, p. 337.
(2) *Archæological review*, III, 24-27. London, 1889.

distinction de matières. A Boston, prospère le *Journal of american ethnology and archaeology*. A Ontario, l'*Archaeological report* rend toujours compte des traditions courantes au Canada. Ce n'est pas que la Démopsychologie ait pénétré par intrusion dans la science majeure de l'antiquité, l'archéologie : c'est celle-ci qui, par « sapiente amore », a ouvert les bras à la nouvelle née. Par suite, des instituts scientifiques, même non spéciaux, comme les académies des Sciences de Berlin et de Vienne, comme l'Association des Sociétés d'histoire et d'archéologie d'Allemagne ont participé à ce mouvement nouveau de fraternisation.

Ce serait méconnaître les choses au détriment de la jeune discipline qu'étendre les relations entre elle et l'archéologie jusqu'à l'architecture, la sculpture, l'épigraphie, la numismatique. Le monument, l'inscription, la statue, la monnaie n'ont rien à voir avec elle, ou seulement en tant qu'ils reflètent les coutumes de l'antiquité. Au contraire, ses relations sont claires et palpables avec les usages domestiques, les coutumes publiques, les usages de naissance, de mariage, de funérailles, les jeux d'enfants, les exercices des adolescents, les préjugés, les croyances de toute sorte. Si l'on avait fait comprendre aux écoliers d'autrefois qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, que les hommes d'il y a 2 ou 3.000 ans (*mutatis mutandis*, surtout en ce qui concerne les nouvelles industries, les nouvelles manufactures, rendues possibles, nécessaires par les nouvelles découvertes), étaient comme nous, ne vivaient pas autrement que nous ; que, par exemple, les *pentalida* des Grecs et l'*occellata* de Varron et de Suétone sont le jeu actuel des *osselets* ; que l'*arundo longa* d'Horace est « aller à cheval sur un bâton » ; *caput aut navis, croce o testa ; par impar, pari e caffo* ; que le *turbo* grec-latin est la toupie ; que *buccae buccae* de Pétrone est *daino daino* : si aux jeunes étudiants d'humanités et de rhétorique, puis de littérature latine, on avait pu dire ce qu'on ne doit pas leur dire : à savoir que les jeunes Latins fai-

saient l'amour, et en suivaient les fortunes diverses, et employaient les ruses des jeunes modernes (sauf celle de la petite correspondance à la page 4 ou 6 des journaux) ; si l'on nous avait enseigné, textes grecs et latins en mains, que nous étions, comme nous le sommes, les descendants plus ou moins directs des anciens, nous aurions mieux compris et peut-être plus aimé les classiques, et nous n'aurions pas vu un abîme entre les usages et les mœurs d'Athènes et de Rome et ceux de notre temps. C'est ce que je voudrais que fissent comprendre à leurs futurs élèves les jeunes gens qui sortent de nos athénées, afin que ceux-ci apprissent aussi que dans l'homme d'aujourd'hui, enfant, adolescent, adulte, est l'homme antique avec tous les immenses bienfaits de la civilisation moderne.

L'interprétation des traditions, contenant de sérieux arguments de psychologie, peut conduire et a conduit à des résultats pratiquement utiles à l'éducation des enfants ; « une collection étendue et systématique d'historiettes écrites avec méthode et clarté, une collection de jeux avec les formulettes correspondantes, un recueil gradué de proverbes avec des éléments de morale ont paru à John Fenton un secours efficace des folkloristes aux œuvres des éducateurs » (1).

Les observations et propositions de Fenton, en parfaite harmonie, avec celles de son compatriote le professeur Stanley Hall ne sont pas nouvelles, et on en a fait avec succès l'application. Toute une école d'écrivains soutient qu'il faut traiter pour les enfants des sujets narratifs de jeux et de dictons ; il existe en Italie et ailleurs toute une littérature de contes populaires, de jeux, de sentences adaptée à l'intelligence des petits ; littérature qui commence aux frères Grimm et arrive à Capuana et à Mme Perodi. (Malheureusement leur exemple, que leurs talents particuliers rendent beau, a été mal compris par leurs

(1) *Folklore in relation to Psychology and education*, in *The Folklore Journal*, I, 258-266. London, 1883.

imitateurs, qui en sont venus vraiment à créer une nouvelle arcadie de *fiabaiuoli*, — passez-moi ce néologisme — dépourvus de la plus élémentaire connaissance de l'âme enfantine, maîtres seulement de la formule *Il y avait une fois*.

On a mieux réussi, surtout hors d'Italie, à reproduire exactement les jeux pédagogiques, les exercices d'agilité, de force et d'adresse : de même les proverbes reproduisent de pénétrants et sages conseils. Aux proverbes, il y a peu de livres d'instruction élémentaire qui ne fassent une place. Et cet usage ne date pas d'aujourd'hui ; il dure depuis qu'on imprimait pour nos aïeux ces alphabets qui en peu de pages fournissaient des fables, avec des leçons morales et des sentences suivies de brèves et faciles explications.

Il est aussi superflu d'insister sur l'utilité de nos études quant à la science parémiologique que de démontrer l'utilité de l'éthique. Qui ne sait que depuis les temps les plus reculés cette importance a été universellement reconnue ? Il n'y a pas pour ainsi dire d'anthologie en prose, de traité d'éducation qui ne s'embellisse de maximes pour le conseil, l'instruction et l'exemple. C'est à faire croire qu'on ne peut trouver de document plus éducatif que ce genre de maximes. Voici bien des années que le ministre Martini, encourageant officiellement l'étude des traditions populaires italiennes, signalait, entre autres choses, la valeur du proverbe. Récemment dans la *Rivista di Psicologia applicata alla Pedagogia ed alla Psicopatologia* (1) étaient décrits les résultats de l'introduction d'un *jeu de proverbes* dans l'école ; l'on a observé que quand le répertoire des proverbes connus était épuisé, l'enfant en inventait de lui-même.

De nos jours, les nouvelles conceptions de l'esprit font naître de nouvelles sentences morales. En Amérique on a

(1) P. 26, 31. Bologne, 1905.

commencé à recueillir un certain nombre de ces sentences brèves, pleines de sens, de contemporains, maîtres reconnus en pédagogie et en philosophie, auxquelles rien ne manque pour devenir un jour ou l'autre les proverbes de l'avenir pour les personnes cultivées. L'Université de Palerme y est bien représentée.

J'ai dit un mot de la *survivance*, et j'en explique tout de suite le sens et la valeur. La *survivance* est un débris, une relique traditionnelle du passé, souvent très éloigné. En y regardant un peu superficiellement, on pourrait la confondre avec la superstition : mais la superstition qui, pour Théophraste, est une crainte mal réglée de la divinité, pour saint Thomas d'Aquin, un vice d'excès opposé à la religion, est, pour nos études « la foi fausse ou exagérée aux choses concernant les êtres surnaturels », aux choses qu'on croit ou qu'on craint être au delà du vrai, ou desquelles on espère quelque bien ou quelque mal, selon les sympathies ou les antipathies de chacun. Un jeu d'enfants, ce sera une survivance ; la croyance aux sorcières, qui a vaincu les temps et les civilisations, ce sera une superstition. La superstition est toujours une erreur blâmable, la survivance peut l'être parfois ; mais toute survivance n'est pas superstition (1). L'une et l'autre sont tradition.

Voix fidèle du peuple qui la possède, la tradition reflète la vie de tous ceux qui ont concouru, même passivement, à la former et à la maintenir, et elle conserve parfois les traces des temps antérieurs à l'écriture et à l'histoire, ou échappés à l'histoire.

Celui qui a appelé la tradition sœur cadette de l'histoire, a pu quelque peu exagérer, mais ne s'est pas beaucoup écarté du vrai, si l'on considère que le peuple ou les peuples sont des facteurs importants de l'histoire hu-

(1) Ed. Tylor. *Primitive Culture*, I, ch. 3. London, 1871.

maine et que la préhistoire (*sic*) ou la protohistoire (*sic*) a justement sa raison et son fondement dans la tradition orale, dans les monuments primitifs, surtout dans les habitudes des peuples eux mêmes. Dans les temps les plus obscurs, la tradition est un flambeau, souvent lumineux. Pour elle rien n'est inutile ; toute circonstance, toute parole fait partie de l'histoire de l'esprit humain, bien plus difficile à composer que celle des rois et de leurs entreprises, des personnages les plus insignes, des batailles les plus tumultueuses : idée qui suggérait voici deux ans à un maître autorisé un livre destiné « à établir les droits du Folklore comme section définitive de la matière historique, et à montrer comment sur beaucoup de points la pure histoire est intimement liée au Folklore » (1).

Jusqu'à quel point, par quels procédés, pour quelle durée, la partie narrative de la tradition se conserve dans le peuple civilisé et a droit d'être crue et respectée, ce n'est pas le moment de l'examiner et encore moins de rien affirmer. Nous le verrons d'ailleurs à propos des légendes historiques, et nous saurons alors comment et pourquoi un fait réel est passé ou passe dans la légende ; comment un personnage historique revêt un caractère qui puisse s'adapter à des circonstances mal comprises et plus mal interprétées ; pourquoi Virgile est devenu, surtout à Naples, un magicien bienfaisant, à peu près comme Ovide dans les Abruzzes ; Attila, le fléau de Dieu dans l'Italie supérieure ; Frédéric II de Souabe, un empereur capricieux et cruel ; Jeanne de Naples, une femme insatiable des étreintes et des nuits de ses imprudents amants, le docteur Faust, l'ami du diable.

A la tradition enfin, comme instrument de préservation et de communication, aux choses préservées et communiquées par elle, il n'y a point de document ni de monument qui soit comparable. A elle, à elle seule, nous de-

(1) Gomme. *Folklore as historical science*. London, Methuen, 1908. A. Lang, dans *Folklore*, XIX, 241-242, 1908.

vous la matière de nos études, aussi digne de créance que la réalité, même dans les illusions et les erreurs où elle s'élabore. Et c'est justement pourquoi Jacob Grimm a formulé que dans les traditions populaires, il n'y a pas de mensonges, et qu'Auguste Comte (*Système de politique positive*, III, p. 99) a pu déclarer, non sans exagération, que l'ignorance ingénue des humbles penseurs de l'Afrique centrale est rationnellement plus estimable qu'un pompeux bavardage de docteurs orgueilleux (1).

J'en viens de la tradition aux traditions : ceci semble être un jeu de mots, et c'est une transition logique. La tradition est le principe, l'ensemble des reliques du passé; les traditions sont les divers genres de reliques que l'ethnopsychologie pour son compte propre recueille avec soin, interroge avec empressement, suit diligemment de pays en pays, désireuse de leur arracher le secret de leur naissance, de leur marche, de la capacité esthétique qu'ils comportent.

A son tour, chaque genre de traditions a un vaste champ où il peut se répandre. Le champ le moins vaste, celui des jeux, offre plusieurs points sur lesquels l'érudit peut concentrer ses investigations (et du reste beaucoup de savants l'ont fait) : car les jeux ne sont pas des inventions de hier, ce sont des survivances de conditions primitives sous le couvert desquelles ils ont pris naissance, tantôt comme rites magiques, tantôt comme moyens de divination. A part les créations locales, inévitables dans chaque région, les jeux, les jouets, les passe-temps dérivent des conceptions fondamentales de l'univers ; plus l'on en considère les caractères, et mieux l'on découvre leur quasi identité par tout le monde (2). L'éternel enfant qu'est le sauvage a les mêmes passe-temps

(1) *Système de politique positive*, III, p. 99.

(2) Stewart Culin. Korean Games. *With notes on the corresponding games of China and Japon. Introduction.* Philadelphie, 1895.

que le petit civilisé, et l'enfant d'aujourd'hui répète mécaniquement des fragments déformés et parfois indéchiffrables de formule qui appartinrent autrefois aux hommes et aux peuples.

Graves sont les questions qui s'agitent autour du genre narratif. Les petites nouvelles, — ce qu'on appelle les fables, — les récits sont la colonne principale de tout l'édifice ; et si depuis des milliers d'années ils amusent les enfants, autrefois ils nourrissaient les adultes, et, dans des temps indifférents à l'histoire, c'étaient peut-être les notions naturelles des hommes-enfants.

De quantes et quelles difficultés est entourée l'étude de ces fictions auxquelles s'apparentent les fables, les légendes et autres récits, c'est vraiment incroyable. Quand et comment sont nées les historiettes de fées, vrais récits merveilleux ? Quelle a été ou a pu être leur forme originelle ? Par quels véhicules ont-elles pu arriver jusqu'à nous ? Et au cours du voyage se sont-elles conservées insensibles, « tétragones », aux attraits des temps, des lieux, des compagnons de route ? N'ont-elles pas fait des emprunts, n'en ont-elles pas reçu ?

Voilà une série de doutes qui sont peut-être en partie des problèmes.

De plus, n'auraient-elles pas laissé au cours du voyage des traces de quelque halte dans telle ou telle région ? Et si ces traces se rencontrent, les littératures des nations civiles les ont-elles surprises et fixées ?

Et voici une autre série de doutes, plus fort l'un que l'autre, et ayant tous droit à des réponses, puisque pour l'histoire de la culture, les fables passées de peuple à peuple, de bouche à bouche et devenues patrimoine des foules qui les racontent avec des caractères propres, constituent une des bases de notre science, sur laquelle s'appuie cette part de la nouvellistique italienne et étrangère qui nous conduit au moyen âge et nous rapporte du moyen âge des trésors d'écritures d'une origine qu'il a ignorée, qui a été connue depuis et aujourd'hui plus que

jamais, aujourd'hui que la critique historique des sources mêmes a soulevé les voiles épais où étaient enveloppés ces documents d'art.

Non moins graves sont les questions relatives à la poésie. Faisons, si cela nous plaît, les plus grandes réserves sur l'opinion de Michelet, quant à la supériorité de telle classe sociale sur telle autre. Nous ne pouvons pas du moins en faire sur certaines qualités d'une de ces classes, celle du peuple. Nier à celle-ci l'éternelle fraîcheur des sentiments, la bonté infinie, l'inépuisable richesse de la veine poétique, c'est refuser foi à la réalité. Qui déplore le déclin de la faculté poétique dans les nations civilisées (et on aurait autant de raison de nier cette décadence) doit déplorer aussi la nouvelle poésie populaire qui est, je l'affirme hardiment, pauvre d'inspiration et de fantaisie, épuisée de formes, surtout vide de conceptions. La poésie moderne non civilisée ne vit que des réminiscences infécondes : elle n'a pas su jusqu'ici s'inspirer de la tradition ni des idées nouvelles ; elle n'a pas su utiliser celle-ci, et elle croit pouvoir revêtir l'autre d'une forme hybride, mal imitée de la vierge poésie traditionnelle. Celle-ci, grande même dans son humble origine, puissante par l'audace de ses images, tendre dans son expression de l'amour, pieuse dans ses croyances, enthousiaste dans ses aspirations à la liberté, sublime dans la victoire, est toujours le chant de ces générations qui ont vécu sans nom et qui ont disparu sans être plaintes. *Vox e tumulo clamat.*

Je me bornerai à une simple indication sur l'élément linguistique et dialectal comme instrument des différents genres de traditions. Je pourrais, il est vrai, avec l'autorité de G.-B. Vico, démontrer que « les parlers vulgaires doivent être les témoins les plus sérieux des mœurs ancienne » et avec celle de R.-G. Latham que « là où l'histoire se tait, le langage devient document ». Je pourrais confirmer ce qu'ont dit ces grands maîtres. Les parlers nous apprennent qui furent nos pères, ce qu'ils ont fait, comment ils ont vécu, avec quelles gens ils eurent voisi-

nage et communion. Mais à quoi bon démontrer que le soleil resplendit ? Parfois un mot révèle un usage perdu dans la mémoire de celui qui le prononce. Rien qu'en Sicile, immense est la récolte de pareilles paroles, devenues historiques sans que personne y prête attention. On peut citer comme exemples certaines plaisanteries dialoguées. Quand vous clamez ou ordonnez . *Avanti*, vous pouvez vous entendre répondre *Cavaleri erranti* : vous êtes alors en face d'une espèce de refrain, venant d'une vieille légende poétique sur le Juif errant, maintenant tout à fait oubliée. A Salaparuta, si l'on demande par exemple, *Chi faciti*, l'interrogé, moitié sérieux, moitié plaisant, réplique *Zòcculi e patiti* : cette facétie nous conserve l'archaïsme *patitu* comme pour nous rappeler les boutiques de *patiti* dans la très vieille rue des *Patitelli* de Palerme, qui, par la porte du même nom, aboutissait au fleuve Papireto, lequel courait vers le port vieux Cala au nord de la ville. Et il est étrange que ce mot n'existe plus quand on réfléchit que sur le continent la coutume des *patiti* était spéciale aux Siciliens et aux Pugliesses (Salimbene en 1280 note que Robert Guiscard *appelavit pedes ligneos patilos, id est zopellos, quibus utebantur Siculi et Apuli* : Chronica F. Salimbene, etc., p. 174. Parmae, a. MDCCCLVII).

Parfois une tradition sans grand intérêt sert à éclaircir des points obscurs ou mal déterminés. Il y a quelques années, un cirier de la rue Bambinai à Palerme et un mercier de la commune de Menfi me vendaient chacun un petit masque funèbre, et m'en indiquaient l'usage ; la figuration dans la bière d'un petit enfant de l'un ou l'autre sexe, de son image vivante. En m'expliquant cette pensée suprêmement pitoyable, dernière page du poème maternel, tous deux me révélaient, sans le savoir, à moi qui l'ignorais, une des plus curieuses survivances, née du très ancien usage d'enfermer des masques dans les tombes et qui a survécu jusqu'à nous : à travers les masques dont, à Bronte, se couvrent ou se couvraient les figures

des ecclésiastiques inhumés dans je ne sais quelle sépulture ; à travers la macabre pratique, contre laquelle ont fulminé les synodes diocésains en Sicile, de farder le visage des femmes à peine mortes avant de les porter au cimetière. Quand un de nos concitoyens recueillait, (avant 1865), une chansonnette sicilienne où l'amant se plaint de ne pouvoir atteindre le beau fruit pendant à un arbre, il découvrait la source de l'exquise chanson de Faust au sabbat, dans la nuit de Walpurgis : chanson dont le génie de Goethe emporta le thème en Allemagne pour l'avoir entendue, dans la traversée à cheval de Palerme à Messine, du jeune muletier dont il a décrit la vivacité et la promptitude dans ses *Italienische Reise*.

Depuis plus de trente ans, le mouvement de nos études s'est fait actif et rapide, et a toujours progressé. Il n'y a pas d'expédient ordinaire ou extraordinaire, individuel ou collectif, qui n'ait été employé. Dans tous les Etats civilisés, jusqu'aux plus petits, les chercheurs se sont multipliés. D'escouade ils sont devenus légion, avec associations, revues et bibliothèques. Londres, Paris, Palerme, Cambridge, Berlin, Séville, Brecht, Bruxelles, Stockholm, Zurich, Rome, Athènes se sont successivement constitués en centres directeurs de recherches et d'investigations. Nous le verrons plus en détail dans nos prochaines causeries. Dès à présent, nous aimons à saluer parmi les coopérateurs les plus autorisés des sociétés qui se sont formées alors Gladstone, Max Müller, E. Tylor, Sir Lubbock, Edward Clodd, Herbert Spencer, Edvey Hartland, Alfred Nutt, A. Lang, Laurence Gomme, les professeurs Rhys et Haddon, W. Ralston, Jacobs, en Angleterre ; X. Marmier, Mistral, Hersart de la Villemarqué, G. Paris, Renan, Sébillot, Puymaigre en France, et Jules Simon qui ne manqua jamais jusqu'à sa mort, en 1898, aux déjeuners de *Ma mère l'oye*.

Ces grands explorateurs du passé dans ses restes actuels dépensent toutes les énergies de leur génie dans la recherche de la vie des peuples, parce qu'ils savent que

les postulats de la Démopsychologie font partie de la culture scientifique. On a publié un peu partout des questionnaires, des interrogatoires, très efficaces pour ces recherches, et qui ont produit de larges récoltes de documents et des études consciencieuses. Le besoin de s'entendre et de se mettre en rapports a conseillé des congrès généraux et partiels : ceux de Paris, Londres et Chicago ont été importants. Avec les congrès, les expositions d'abord indépendantes, qui ensuite et comme conséquence ont composé les musées locaux d'ethnographie, dont l'un, après vingt ans de tenace insistance s'ouvrira bientôt à Palerme, où l'encouragement des bons esprits a toujours réconforté les solitaires qui songent au bien. Les Instituts de culture supérieure, repoussant le dilettantisme, cette éternelle plaie des études sérieuses, ont soutenu de leur sympathie active notre discipline ; les étudiants des Universités américaines ont été des plus enthousiastes, jusqu'à créer de leurs deniers un prix pour un concours sur ce programme : « *La science du Folklore et les survivances des croyances archaïques identifiées aux coutumes modernes* » (1) ; les étudiants finlandais d'Helsingfors ont demandé une série de conférences à Kaarle Krohn. Au cours d'un même mois, plusieurs conférences ont été données en divers athénées du nouveau monde ; parmi les plus brillantes, celles de la Société *Collegiatae Alumnae* du Minnesota (2) et celle de l'Harward Folklore Club de Cambridge en Massachusetts, où, *genius loci*, souffle avec sérénité l'esprit de Francis Child, le plus érudit et le plus subtil critique des ballades anglaises et écossaises, avec lesquelles il s'est érigé un *monumentum aere perennius*.

Avec une telle ardeur de recherches et une telle multiplication d'écrits devait naître le besoin spontané d'un inventaire de ces écrits. Rien de plus nécessaire qu'une bibliographie, à qui s'attelle à tel ou tel sujet, tant pour

(1) *The Journal of American Folklore*, VI, 157. 1893.
(2) *Idem*, IX, 232, 1896.

avoir un guide dans ce qu'on nomme « *la littérature du sujet* » que pour éviter de reprendre des choses déjà traitées. Un Sicilien a soutenu cette idée au premier Congrès de Paris, non sans une approbation manifeste des auditeurs : mais, à part les rares et stériles tentatives des bibliographies anglaises du *Folklore journal* de Londres, arrêtées à la lettre C, à part les opuscules partiels, qui promettaient, de Sébillot pour quelques départements français, et quatre petits volumes de Heinemann pour la Suisse, la bonne volonté a rencontré des obstacles nombreux et sérieux. Il y a des essais plus ou moins bien faits, mais limités pour les temps et les lieux, comme ceux de Schermann et Krauss pour les années 1890-97 à Erlangen, de Stroel pour 1904 à Leipzig, de Zibrt pour 1897-98 à Prague, de Ripley pour quelques années à Boston. Et ici, pour satisfaire notre patriotisme, disons que l'unique pays désormais en possession d'une bibliographie est justement l'Italie avec 6.680 numéros d'œuvres, opuscules et articles jusqu'en 1904 et 3.000 autres environ depuis cette année jusqu'à l'heure présente : chiffre non méprisable, même en comparaison des autres nations, mais attristant vu la quasi impossibilité de trouver dans une bibliothèque publique tant de trésors de la pensée populaire italienne.

Par proportion, il est aisé de comprendre combien grande est la matière imprimée chez les autres nations, si grande qu'une seule partie (et peut-être la moins remarquable) suffit à remplir la vie d'un homme. En nouvellistique, les recueils se comptent par centaines, et les rapprochements parallèles de tel type de récit ne peuvent plus se dénombrer. Mlle Cox (exemple frappant, ainsi que d'autres Anglaises, de ce que peut un esprit féminin bien dressé en matière d'érudition et de spéculation) a publié, il y a 18 ans, un gros volume de 345 variantes de Cendrillon, recueillies à travers le monde entier (1).

1) Marian Roalfe Cox. *Cinderella*, 345 *variants*, *ecc*, *with an introduction by* A. Lang. London, Nutt, 1893.

Reinhold Köhler a laissé un nom honoré, en raison de son impeccable et parfaite connaissance des versions des principaux thèmes de fables. Les spécialistes, se spécialisant toujours davantage, sont mythologues comme Max Müller, Mannhardt, De Gubernatis, Weinhold, Lang, Hartland, Politis ; critiques des fables, comme Köhler, Cosquin, Bolte ; critiques des sources des fables et des légendes, comme Benfey, Comparetti, d'Ancona, Landau, Weselofsky et Graf ; historiens de la poésie populaire comme d'Ancona, Nigra, Rubieri, pour l'Italie ; Mila y Fontanals, Costa, Machado y Alvarez pour l'Espagne ; Th. Braga pour le Portugal, Tiersot et Doncieux pour la France ; F. Paris, Rajna et Nyrop pour la poésie chevaleresque du moyen âge, Ralston pour la Russie, Pineau pour la Scandinavie ; parémiologistes comme Reinsberg-Duringsfeld et J. Bernstein dont le catalogue polonais de sa bibliothèque des deux mondes est merveilleux. A peine pourrons-nous effleurer un si vaste champ ; nous le ferons, non pour le connaître à fond, ce qui est matériellement impossible, mais pour voir ce qu'il peut nous enseigner relativement à diverses manifestations de notre vie passée.

On a dit que le grand essor de la démopsychologie est sorti de l'élargissement des études, des progrès de l'ethnographie et de la science de la civilisation, progrès dus au principe des nationalités et de la plus grande facilité des communications (1), et l'on a invoqué à titre d'exemple le mouvement historique, ethnographique et linguistique des peuples balkaniques, des panslavistes, des pangermanistes, des finlandais.

La vérité est que ces progrès sont dus à l'évolution de l'esprit humain, à la culture croissante, et par suite aux idées nouvelles. Assurément en Sicile, — pour ne pas sor-

(1) Van Gennep. *La formation des légendes*, pp. 8-20. Paris, Flammarion, 1910.

tir de chez nous, — on ne pensait pas à ces études quand on luttait pour la liberté ; le mouvement commence ou coïncide avec la formation de la conscience même de la liberté. Qu'est-ce à dire ? Si en Hongrie, en Bohême, en Russie, en Finlande, les progrès sont notables, ils ne le sont pas moins en d'autres régions ; l'immense accumulation que les Slaves ont faite de leurs documents n'est pas due à un mouvement si généreux ; sinon la Russie devrait, sous cet aspect, être à la tête des nations les plus libres.

Plus raisonnable est le motif déduit de l'accroissement des moyens de communication. Les voyages ont rendu des services signalés et certains à l'ethnographie et à la psychologie populaire, comme à la linguistique et à la paléontologie. Les voyages exigent de grandes ressources, et ainsi l'on peut s'expliquer que la *Smithsonion institution* de Washington ait publié assez de volumes pour justifier le vieux proverbe que « la clef d'or ouvre toutes les portes », même celles des sauvages.

Notre discipline est désormais entrée dans le domaine intellectuel commun. Sa publicité, qui n'existait autrefois qu'à de rares exceptions c'est-à-dire réduite à des articles sur les mœurs et coutumes, est maintenant de pratique courante. En Italie, par exemple, l'*Illustrazione italiana*, *Natura ed arte*, *Lettura*, *Secolo XX*, *Emporium* et autres revues illustrées paraissent rarement sans une description de fêtes et de spectacles traditionnels, sans quelque récit légendaire, sans quelque description de coutumes.

Les traditions sont dans le cœur et l'esprit de tous, et tous peuvent faire quelque chose pour elles. La nouvelle discipline est désormais un vaste festin où chacun peut s'asseoir, sans craindre la froideur de ceux qui sont en première ligne ou aux places d'honneur, ni le ressentiment de qui reste à la seconde ou à la dernière. Nous pouvons tous rendre quelque service, les uns en recueillant, les autres en étudiant. Tous n'ont pas d'aptitude pour transporter les matériaux ni pour bâtir ; il y a des

manœuvres et des architectes. On rencontre des gens qui, après avoir travaillé aux fouilles, savent construire : comme exemples magnifiques, citons : E. Sidney Hartland en Angleterre, Sébillot en France, Fr.-X. Krauss en Autriche, et autres semblables. Mais ordinairement qui a une faculté n'a pas l'autre. Tous sont nécessaires, et même les savants, les auteurs critiques de grandes synthèses n'existeraient pas sans les chercheurs de la matière première. Et entre les fouilleurs qui peut fixer les rangs ? Tous peuvent être égaux si tous contribuent à fournir des éléments d'étude (1).

Le souffle puissant de la civilisation envahit et entraîne tout ; beaucoup d'éléments de l'édifice ethnographique en subiront les effets destructeurs. Les fables et les légendes seront les premières à s'en ressentir, mais les fables et les légendes, si elles descendent à l'horizon, ne s'éteignent pas : « Comme des astres qui s'éloignent dans les profondeurs de l'espace, elles brillent encore sur des plages plus secrètes. Les yeux des multitudes ne les apercevront plus, mais les doctes les découvriront, eux qui, en fixant le regard et l'esprit, scrutent et entendent dans leur lumière et leur nature une petite part de la grande âme immortelle de l'humanité. »

Graves au contraire seront les effets de la civilisation sur les vieilles croyances, qui encombrent et souillent le terrain sur lequel les gens se meuvent et travaillent.

Loin de nous la pensée de conserver de telles croyances! Pour nous (nous aimons à le répéter), elles sont des détritus d'institutions et de coutumes, et par suite des documents historiques. Si nous ne nous hâtons pas de les examiner et d'en établir le diagnostic, nous perdrons une partie de l'histoire des peuples et des nations. Chaque jour qui passe est un anneau qui se rompt dans la chaîne des faits au long desquels s'est déroulée la vie de nos ancêtres.

(1) Graf. *Tramonto delle Legende* in *Vita Italiana.*

Les temps nouveaux, marqués par le développement de l'instruction et des idées libérales, l'abaissement du niveau des castes, les découvertes physiques et mécaniques qui aux bras de l'homme substituent les forces motrices, — ce qui fait disparaître des pratiques et usages perpétués par de longues et invincibles habitudes, — concourront à faire perdre leur consistance, mais non leur nature ni leur vie, à de vieilles croyances et à des coutumes invétérées. L'instruction a fait et fera beaucoup, mais c'est une erreur de croire qu'elle fera tout. D'énormes difficultés opposeront des obstacles géants à la disparition de tout un passé, plus qu'historique, préhistorique : car la tradition s'attache tellement au cœur humain que dans ses obscurs replis tout effort de détachement et d'épuration prend un caractère de lutte entre deux forces puissantes, quoique inégales, parce que l'une est consciente et l'autre inconsciente.

Il n'en est pas de même pour l'homme dont l'âme est ouverte à la lumière de la civilisation. Illuminé par elle, il se guérit des préjugés, ou croit s'en guérir, et marche sûrement vers son but. Même en n'admettant pas ce qui pour beaucoup reste prouvé, à savoir que notre âme est d'autant plus disposée à croire qu'elle souffre et craint plus, les esprits forts n'ont pas su se soustraire à des préjugés que l'hypocrisie du langage moderne appelle « *faiblesses* », comme elle appelle *appropriations indues* les vols, et *suppressions*, les assassinats. Va donc pour *faiblesses !*

Girolamo Cardano croyait aux constellations malignes, à la magie et à la kabbale. Y croyaient aussi les démonographes français Paul Delancre, P. le Loyer, l'abbé Fiard, les allemands Corneille, Agrippa, Jean Wier, le célèbre hollandais Martin Delrio. Le célèbre médecin anglais Thomas Brown, auteur du classique *Essai sur les erreurs populaires* qu'il a combattues avec un courage supérieur au siècle où il vécut, le XVIIe, croyait à la sorcellerie, à laquelle prêtait foi aussi l'illustre Shakspeare ; et sa croyan-

ce décida du sort de deux malheureux, poursuivis en justice comme sorciers et qui furent brûlés vifs après son intervention, réclamée comme celle d'une autorité incontestable. Sauf erreur, c'est à Norwich que se conserve l'attestation autographe de Brown de l'existence des sorciers : moins effrayante, mais plus meurtrière que la lettre du diable à Girgenti. Et dire que Brown était un sceptique ! Et ces hommes sans préjugés, Gozzi, J.-J. Rousseau et autres, ils avaient le préjugé du vendredi ! Napoléon Ier s'est toujours bien gardé de livrer ou d'accepter bataille ce jour-là, et Rossini, le maestro sceptique et plaisant, devenait sérieux rien qu'à l'entendre nommer. Dans ses premières années, Gœthe hésitait à choisir entre la peinture et la poésie : il recourut à la divination et jeta son couteau dans les eaux du Lahn, reproduisant la lécanomantie familière aux anciens Germains (1) et cette fois l'oracle donna à l'Allemagne son plus grand poète. Ch. Nodier avait peur d'un innocent insecte qu'il tenait pour annonciateur de mort, et du nombre 13, qu'il constata fatal, à propos d'un dîner aux Tuileries, le 6 avril 1803 ; il raconte qu'à la suite de ce dîner, cinq des convives, tous sains et robustes, moururent au cours de la première année et cinq autres au cours de la seconde. Ainsi les coïncidences concourent à accréditer les préjugés.

Pourtant ne nous y trompons pas. Pour un préjugé qui tombe sous le dédain, un autre s'élève audacieux, sans vergogne, qui peut être nouveau, qui n'est que la transformation d'un autre préjugé préexistant, resté dans l'ombre et stérile. En matière de tradition, on n'admet pas la mort subite ; on admet au contraire l'affaiblissement, la diminution des forces, l'élimination des circonstances, à condition toutefois que durent la continuité, la perpétuité

(1) Comtesse Caetani Lovatelli. *Nuova Miscellanea Archæologica*, p. 117. Rome, 1894.

et la vie. Un usage peut bien cesser quand cessent les raisons qui le tenaient en vigueur, mais une croyance, une superstition, non, ou du moins rarement. Or, il y a tout un monde nombreux et varié d'hommes et de femmes, d'artistes, de gens de métier, de militaires, qui n'est pas fermé à certaines erreurs, lesquelles commencent par jeu ou plaisanterie, durent par mode, puis s'affirment comme convictions, imposent des pratiques avec un certain étalage. De la chaîne de montre pendait jusqu'à hier une simple petite corne de corail ou autre bibelot semblable ; maintenant on y voit pendre aussi un petit bossu, une tête de mort, une main avec trois doigts fermés formant le cimier d'Actéon, ou toute fermée pour reproduire le geste obscène de Vanni Fucci dans l'*Inferno* de Dante. Le sexe aimable ne se contente pas de si peu, et prend pour breloques une feuille de lierre, un edelweiss, une chouette, un crapaud, et autres jouets, jusqu'au nombre de treize. Le fer à cheval, antifascinatoire, est devenu un porte-bonheur pour certaines femmes galantes (1). Une fille qui réussit à rassembler deux cents de ces petites épingles, qui sont attachées en tête des pièces de ruban ou de filets, se mariera dans le courant de l'année même où elle atteindra ce nombre propice et rituel (2). Par une application moderne d'une vieux maléfice, on croit faire mourir une personne détestée en achetant une poupée de treize sous (ni plus, ni moins), en la baptisant du nom de la personne même et en lui enfonçant dans la tempe une aiguille, grâce à laquelle, à l'instant même, où qu'elle soit, la maléficiée tombe par terre (3).

On a beau dire qu'il ne s'agit que de mode ! La mode n'est-elle pas une aberration collective de la société civilisée ? Et n'est-elle pas, d'autre part, par ses formes stables, une coutume à étudier ? Alphonse Karr, disait en

(1) *Revue des traditions populaires*, XV, 220. Paris, 1900.
(2) *Ibid.*, XXIII, 297. Paris, 1908.
(3) *Le Magasin Pittoresque*, t. LXII. Paris, 1892.

1845, dans la préface du *Voyage autour de mon jardin* :

« Nous pourrions aller chercher loin les arguments de notre étude, non seulement chez les peuples civilisés, mais chez les sauvages, et certes, nous y trouverions des trésors à mettre à profit : mais pourquoi aller les chercher si loin quand ils pullulent autour de nous... Faites donc le tour du monde. Je ferai le tour de mon jardin. Qu'allez-vous voir si loin ? Avec quel orgueil vous me direz, dans votre première lettre, avoir vu des femmes tatouées et toutes bariolées de diverses couleurs, avec des anneaux aux narines. Je vous répondrai : Pourquoi êtes-vous allé plus loin que deux rues de chez vous ? Rien ne vous empêchait d'y voir telle parente qui, suivant l'exemple de centaines d'autres femmes de votre connaissance, se couvre le front et les joues de cosmétique et de minium, les paupières de noir, les veines d'azur pour en accroître l'apparente plénitude et se passe des anneaux à travers les oreilles, comme les dames sauvages s'en passent à travers le nez. Dites-moi, est-il plus étrange de se percer tel cartilage que tel autre (1). » Ainsi parlait le fin humoriste, oubliant que pour parler des femmes il faut tremper sa plume dans l'arc-en-ciel et sécher son encre avec la poudre d'or des ailes de papillons. Et que n'aurait-il pas dit au commencement de l'an de grâce 1911, d'une mode que je ne qualifie pas !

Cela ne peut échapper aux érudits, et les revues françaises de traditions s'occupent à recueillir les préjugés nouveaux ou renouvelés de la société moderne fatiguée, que de vieilles susperstitions ou des préjugés rajeunis différencient de cette France que Victor Hugo, dans ses accès d'enthousiasme, appelait *le cerveau du monde.* — En décembre dernier, le gouvernement anglais publiait les résultats d'une enquête officielle sur les superstitions médicales du Royaume-Uni, et dans 207 communes cette

(1) Karr. *Voyage autour de mon jardin,* p. 9. Paris, 1845.

enquête mit en évidence des choses qui sembleraient incroyables si elles n'étaient pas consignées dans un rapport officiel (1). Récemment Fanny Berger, distinguée folkloriste américaine, publiait un ample recueil de 1475 pratiques superstitieuses courantes chez ses compatriotes (2) ! Et nous sommes dans la progressiste Angleterre, dans cette Amérique dont les institutions sont en avance sur beaucoup d'Etats européens ! Les recherches de cet ordre s'élargissent encore ; mais je ne puis les suivre sans abuser de l'indulgence de mes auditeurs. Leurs résultats prêteraient largement à rire, s'ils n'induisaient, au contraire, en considérations mélancoliques sur la misère de la nature humaine.

Tels sont la nature, le rôle, l'état présent de la Démopsychologie, qui se tourne avec ardeur et confiance vers les nouveaux horizons ouverts devant elle. Reconstruire la philosophie de l'homme primitif, selon les survivances jusqu'à présent découvertes chez les peuples de race aryenne et chez les peuples sauvages de l'Afrique et de l'Océanie, tel est son dernier programme en Angleterre. Je ne dirai rien de la recherche des traditions dans les divers récits de la Grèce antique, ni de l'ardent travail de l'Europe centrale et septentrionale et des Etats-Unis pour inventorier les thèmes et les incidents que fournissent des milliers de contes et leurs variantes ; ni des récits populaires qu'on cherche à retrouver dans les épopées, ni des restes d'épopées conservés par la tradition orale ; ni de l'iconographie populaire, sacrée et profane, qui passionne les artistes du folklore et les folkloristes de l'art, et affirme la nécessité de l'examen approfondi des estampes antiques, non disparues dans les reproductions modernes, précieuses révélatrices de légendes et de superstitions. Je me bornerai à rappeler que, sous l'impulsion du professeur

(1) *Report as to the practice of medicine and surgery by unqualified persons.* London, 1910.

(2) Bergen. *Current superstitions.* Boston, 1896.

Helwig de Köpernick, secondé en Italie par un magistrat démopsychologue, G. Amalfi, on commence à discuter, avec son cortège de pratiques et de croyances, le crime, dont César Lumbroso a entrepris l'étude il y a un tiers de siècle. Les documents font sérieusement réfléchir sur certaines peines que la connaissance élémentaire de divers préjugés autorise à discuter. Une *parva favilla* du « folklore juridique des enfants » de Sicile s'est développée à Gand et à Boston en faisceau de lumière, alimentée de traditions qui mènent par analogie à une autre raison d'études. Les juristes ont tourné leurs regards sur les habitudes et les coutumes dans lesquelles se recueille une grande partie de la psychologie et de l'histoire juridique. En Russie, le professeur Bogish, de l'Université d'Odessa, s'est consacré, depuis la première moitié du XIXe siècle, à étudier le droit populaire des Slaves du Sud, et son exemple a été suivi ensuite par Ciszewski, Krauss et autres ; en Espagne, par Costa, qui, moyennant l'œuvre de toute une vie scientifique, a donné à sa patrie un vrai *corpus* de droit coutumier ; çà et là, en d'autres pays, cette tendance s'est exprimée aussi ; et l'écho en est parvenu jusqu'en Italie où, dès 1878, le professeur Scialoja faisait au directeur de l'*Archivio Giuridico* la proposition d'un recueil d'usages juridiques, qu'étudie à son tour aujourd'hui le calabrais Raffaele Corso. L'objet de ces études est de mettre les faits traditionnels en regard avec l'unification législative du siècle dernier, parce que cette législation, ne tenant pas compte des diverses civilisations régionales, voulait tout régler par des lois uniformes et nullement inspirées des traditions des pays auxquels était destiné ce nouveau Code.

En dernier lieu, un chantier tout à fait nouveau vient de s'ouvrir : les plus récents explorateurs de l'éthique, dans ses formes les plus libres et les plus hardies, ont attaqué certaines traditions orales et certains objets traditionnels que la prudence du bon sens antique n'avait pas encore osé considérer. Etrangers aux défenses préconçues quant à

la convenance de fournir aux anthropologistes de tout pays des documents humains, ils ont mis et continuent à mettre en lumière des récits, chansons, proverbes, pratiques et usages licencieux. Le dé est jeté ; et si la morale publique, mise aujourd'hui, d'autre part, à de très dures épreuves, n'y gagne pas directement, indirectement la psychologie ethnique en profitera.

L'humanité chemine, et comme l'Ashavérus de la légende, elle ne s'arrête jamais ; mais l'Ashavérus est condamné, et l'humanité, qui a su abattre les murs entre lesquels elle devait rester emprisonnée, est libre. Les étapes qu'elle a parcourues, invisibles à qui regarde en avant, apparaissent très clairement à qui se tourne en arrière pour regarder son point de départ. L'immensité de l'horizon ouvert devant ses yeux ne la décourage pas ; elle rend au contraire sa vue plus perçante et ses membres plus vigoureux. Cet horizon contient un monde de visions qui seront bientôt la réalité, de forces qui seront vite des puissances, de formes lumineuses qui seront bientôt, qui sont déjà la splendeur de la vérité.

G. Pitré.

(*Traduit par L. G. P.*)

UN ÉPISODE INÉDIT DE LA CARRIÈRE SCIENTIFIQUE DE J.-B. MUÑOZ

Les mss. historiques de Suárez de Mendonça

A. D. Francisco Navarro y Santín,
en testimonio de leal amistad.

En 1857 parut à Madrid, en un volume in-4° de X et 655 pp. — dont les pp. 585-622 renfermaient d'utiles notes et les pp. 623-655 un *Index méthodique*, — un ouvrage intitulé : *Relaciones de las Cosas sucedidas en la Corte de España desde* 1599 *hasta* 1614. Dans le *Prólogo*, anonyme, de 10 pages, on lit, tout au début, cette déclaration : « *Por Real orden de* 1° *de Marzo último, comunicada por la primera secretaría de Estado, S. M. la Reina Doña Isabel II (Q. D. G.), se ha servido mandar se dé á la estampa la obra que dejó escrita Luis Cabrera de Córdoba, cronista de Felipe II, y que inédita se conserva en la biblioteca de aquel Ministerio. El manuscrito se adquirió de la manera siguiente : En* 1785, *hallándose en Lisboa el erudito don Juan Bautista Muñoz, de la Real Academia de la Historia, cosmógrafo mayor y cronista de Indias, tuvo noticia de una coleccion de papeles históricos relativos á España y Portugal, reunida ó heredada por un vecino de aquella ciudad y caballero de la Orden de Christo, llamado Juan Suarez de Mendoza. Constaba la coleccion toda de* 133 *tomos en folio, y entre ellos uno que reconocido por Muñoz, se halló ser un diario puntual de todo lo ocurrido en la corte de España, desde el año* 1599 *hasta el de* 1614, *ordenado por Luis Cabrera de Córdoba, escritor diligente, y que á su cargo de cronista de S. M. reunió el empleo de grafier de la Reina, circunstancias ambas muy atendibles, puesto que le dieron ocasion y motivo para presenciar la mayor parte de los suce-*

sos que refiere. Muñoz comunicó su descubrimiento á su compañero y amigo don Eugenio Llaguno y Amirola, á la sazón oficial de la secretaría de Estado, quien con un celo y actividad que le honran, dió los primeros pasos para la adquisición del precioso manuscrito. Fué este sugeto muy aficionado á todo linage de literatura y principalmente al estudio de la historia nacional, como lo prueba la rica colección de papeles históricos formada por él y alguna que otra crónica que ilustró con singular esmero y cuidado ; dió cuenta de todo al conde de Floridablanca, á la sazón primer secretario del Despacho, y en 1º de noviembre del citado año, se ofició á nuestro Embajador en Lisboa, conde de Fernan-Nuñez, mandándole de orden de S. M., procurase adquirir el original de Cabrera, ó sacar copia de él, cargando su importe á gastos extraordinarios de embajada. La copia se encargó á don José Caamaño, súbdito español residente en aquella ciudad, y en 31 *de Diciembre de* 1787, *nuestro Embajador avisó estar ya aquella concluída y cotejada, anunciando su pronta remesa á la corte, juntamente con un catálogo minucioso y detallado de los papeles históricos y políticos que componían la colección del Mendoza. Parece ser que posteriormente, quizá por muerte del caballero portugués, cuyo estado valetudinario se anuncia en varios despachos, logró el conde de Fernan-Nuñez adquirir el manuscrito original, si bien no fué posible, ó no se estimó conveniente comprar toda la colección, como hubiera sido de desear. Dicho esto acerca del manuscrito y su procedencia, pasaremos á tratar de su autor...* »

C'est la correspondance originale relative à cette précieuse compilation du chroniqueur de Philippe II (1), possédée par Suárez de Mendonça, à sa découverte par Muñoz à Lisbonne, à sa copie et à son envoi à Madrid,

(1) Dont on se souviendra qu'une découverte réalisée à notre *Bibliothèque Nationale* a permis de compléter, en 1876, l'ouvrage sur ce monarque. Rappelons, d'autre part, l'existence, à la Bibliothèque de la *R. Academia de la Historia*, d'un *fonds Juan-B. Muñoz*, non mentionné par R. Beer (*Handschriftenschätze Spaniens* [Wien, 1894], p. 318).

où elle devait si longtemps sommeiller sur un rayon de la Bibliothèque du Ministère des Affaires Etrangères, que nous publions aujourd'hui (1). En y ajoutant le long *Catalogue* des manuscrits historiques possédés par le collectionneur portugais, nous croyons rendre un utile service à la cause de l'hispanisme scientifique international. Ces manuscrits, aujourd'hui introuvables et qui ne sont dans aucun dépôt public de Lisbonne, ni, semble-t-il, de la péninsule ibérique, étaient, certes, de valeur fort inégale. Quelques-uns sont connus comme renfermés dans diverses collections, familières aux spécialistes. D'autres, cependant, étaient uniques et leur perte n'en est que davantage à déplorer. Ainsi, les 219 *lettres* à L. Pérez de Tabora, au t. IV, le *Diario* du comte de Linares, au t. VI, les *Memorias* de Miranda, au t. XI, les *lettres* du comte de Portalegre au t. XVI, l'*Histoire des Moluques*, au t. XXI, sans parler des petites pièces curieuses en si grand nombre, ni des mss. littéraires, qui, d'ailleurs, ne furent certainement pas tous notés dans la liste incomplète dressée par Muñoz, lequel était surtout préoccupé d'y consigner des œuvres de caractère historique. Néanmoins les indications des t. CXXV (Villamediana) et CXXVII (Poésies de D. Fr. de Portugal), ainsi que la mention de quelques poésies de Quevedo et autres, sont

(1) Page IX de la publication sus-mentionnée, l'éditeur anonyme nous apprend qu'en 1851 le ministre des Affaires Etrangères avait voulu publier ces *Relaciones*, mais que son départ du ministère empêcha la réalisation de son projet. En outre, il nous donne, p. VII, en note, ce renseignement sur le ms. sur lequel a été faite son édition : « *En la portada del libro, que es en folio, se lee después del título:* « RELACIONES » *etc.:* « COPIADAS DE LOS MISMOS ORIGINALES EN ESTE AÑO 1626 » ; *pero, aunque la letra del manuscrito es, á no dudarlo, de aquel tiempo, la de la portada ó frontis es más moderna* ». Il y aurait beaucoup à dire sur tout ceci, mais ce n'est point ici le lieu. Bornons-nous à observer que la collection portugaise a peut-être été dispersée lors des guerres napoléoniennes et se retrouverait sans doute dans des collections, publiques ou privées, en Europe, telle cette collection Edouard Favre, aujourd'hui à la Bibliothèque publique et universitaire de la ville de Genève, où nous l'avons examinée en juillet-août de cette année 1912.

assez suggestives sous ce rapport pour que nous n'ayons pas besoin d'insister.

Il nous reste à dire quelques mots de l'érudit J.-B. Muñoz, dont la valeur scientifique n'a point été appréciée à sa juste valeur, faute d'un ouvrage critique sur sa vie et son œuvre. L'on ne sait guère que son *Elogio* d'Antonio de Lebrija, contenu au t. III des *Memorias* de l'Académie de l'Histoire madrilègne (1796, in-8°), a été longuement analysé par le savant helléniste, philologue et bibliographe, S. Chardon de la Rochette, p. 181-201 du t. III du *Magasin Encyclopédique* de A.-L. Millin. Grâce, cependant, à Sempere y Guarinos, à Fuster (au t. II de la *Bibl. Valentina*), et surtout à Ticknor — resté, hélas ! le seul historien de la littérature espagnole dont les indications reposent sur une connaissance bibliographique précise de l'*ensemble* de la matière traitée — au t. III de son *History*, nul n'ignore que l'œuvre maîtresse du professeur valencien à la trop courte carrière, cette *Historia del Nuevo Mundo* que K. Sprengel mit en allemand à Weimar, en 1795, et qui fut, deux ans après, traduite en anglais à Londres, se recommande par la philosophie des idées et la sévère simplicité du style. Ce qu'on n'a point dit assez, c'est que ce *Torso*, qu'une mort prématurée a empêché de devenir une harmonieuse statue, avait pour base, au témoignage précis de Cavanilles, 130 volumes de matériel documentaire, fruit de recherches commencées dès 1782 et qui s'étaient poursuivies, à travers les richissimes archives de Simancas, de Séville et de Cadix, jusqu'à Lisbonne. N'est-il pas, en tout cas, notable et triste à la fois, que l'homme que le journal qui prétend, en Espagne, à l'information la plus vaste et la plus sûre, le dynastique *A B C*, proclame « *el más docto hispanista y cervantista inglés* » (1), ait cru devoir taire,

(1) Numéro du 30 décembre 1911 : *El « Quijote » de Rodriguez Marín.* Il est vrai qu'au même lieu, et quelques lignes plus bas, dans le même article, il est question des éloges accordés à l'érudit Académicien andalous et digne successeur de Menéndez y Pelayo

à travers les rééditions, anglaises et bilingues, de son *Manuel*, jusqu'au nom de Muñoz, alors que le dernier des anthologistes allemands de la littérature de *tras los montes*, le très érudit philologue L. Lemcke, lui consacrait, en 1855, au t. I de son précieux *Handbuch*, une notice débordante d'enthousiasme pour le héros de l'*Aufklärung*, dont la dignité philosophique contrastait si parfaitement, à ses yeux de disciple de F. Wolf, avec l'étroitesse autoritaire de la *Academia de la Historia !* (1).

par des hispanisants « *tan doctos y renombrados* (*sic*) *como M. Alfredo Morel-Fatio, director de l'Ecole des Hautes Etudes, de Paris, y M. Ernesto Mérimée, antiguo catedrático de la Universidad de Toulouse* ». On voit que l'information de M. José Martínez Ruiz a, elle aussi, ses limites et qu'il existe toujours des Pyrénées, même en hispanologie. Voyez-en une autre preuve dans l'*A. B. C.* du 10 juillet 1912, où le même Martínez Ruiz, dressant le catalogue *ne varietur* des grands hispanisants français modernes, émules du Hongrois Huszar, — dont les attaches avec la *Revue de Hongrie* expliquent les succès académiques en France, — y compte un certain « Rayner » immédiatement après G. Cirot et, passant sous silence la *Revue Hispanique* *, ose écrire, comme si n'existait pas la *Revista de Archivos* : « ..... *en España no poseemos ninguna revista crítica de literatura española tan concienzuda y completa como el « Bulletin Hispanique » que ve la luz en Burdeos* ». L'*A. B. C.* est, d'ailleurs, le journal qui nous a le plus couverts de boue dans l'affaire du Maroc et dont le correspondant parisien se complaît, dans ses chroniques, à vilipender nos mœurs, et notre politique, de façon presque systématique. M. Dauzat lui-même, dans son récent livre sur l'Espagne, cependant si superficiel, en a eu vent et l'a noté au passage, malheureusement sans tirer du fait les conséquences qu'il eût importé.

(1) M. Fitzmaurice-Kelly a donné la pleine mesure de son esprit critique relativement au XVIIIe siècle espagnol dans son volume traduit en espagnol par Diego Mendoza sous le titre : *Lecciones de literatura Española* (Madrid, 1910). Il y traite, p. 289, p. ex., Torres Villarroel de « *Inepto profesor de matemáticas* » et de

* Cependant, au n° du 23 août 1912 de l'*A. B. C.*, celui que Mme E. Pardo-Bazán qualifiait en 1903 de « *bohème mystique* » (*cf.* son article : *La nouvelle génération de romanciers et conteurs en Espagne*, dans la *Revue* du 1er décembre 1903, p. 601), ayant reçu les tirages à part des *Frases literarias afortunadas* que l'avocat L. Medina publie dans l'organe de M. Foulché-Delbosc et de M. Huntington, s'est avisé de qualifier la *Revue Hispanique* de « *prestigiosa* » : épithète pour tout aller, de celles dont la camaraderie littéraire espagnole use et abuse, au détriment de l'esprit critique.

Mais qui ignore que la tâche du critique conscient de son rôle n'est qu'une lutte perpétuelle contre les partis pris de ses contemporains : raison pour laquelle, d'ailleurs, ceux-ci ont coutume de l'abreuver de fiel, pour lui faire expier son indépendance ? Laissons donc Muñoz à sa destinée et passons au sujet même de la présente communication.

Ce doit être peu après le retour de l'historien du Nouveau Monde en Espagne, à la suite de sa mission en Portugal, que ce dernier songea à transmettre à celui des collaborateurs de Charles III dont le nom seul représente tout un programme de civilisation et d'européisation, à l'immortel comte de Floridablanca, ses demandes relatives à l'acquisition du ms. de Suárez de Mendonça. La principale pièce où elles se concrètent est la missive suivante, adressée de l'Escorial au comte de Fernán Nuñez par le ministre lui-même, à la date du 1er novembre 1785 : « Dn Juan Baptta Muñoz ha dado noticia de que Juan Suarez de Mendoza, que vive al Campo pequeño, posee un Manuscrito que contiene un Diario, Anales, ó Memorias del tiempo de Phelipe III. escritas por Luis Cabrera de Cordova, que tambien escribió la Historia de Phe II. cuyo primer tomo handa (*sic*) impreso. Son tan escasas, dislocadas é insustanciales las noticias que se han publicado hasta ahora de los Reynados de Phe III. Phe IV. y Carlos II. que qualquier escrito que trate de ellos (1) es muy apreciable, mayormente siendo de hombres tan habiles como lo fue Luis Cabrera : por cuya razon encargo á VE. de orden del Rey vea si puede lograr que dho. Juan Suarez permita se saque una copia literal y bien correcta del citado (2) Manuscrito, valiendose para ello de un buen escribiente, que lo execute en casa del mismo

« *bufón difuso* ». L'homme porté aux nues par feu R.-J. Cuervo, le catholique fétichiste, fera bien, pour une prochaine édition de ses élucubrations prétentieuses, d'acquérir la thèse de doctorat de A. García Boiza : *D. Diego de Torres Villarroel. Ensayo biográfico* (Salamanca, 1911) et le récent ouvrage de J. de Onis dans la collection des *Clásicos Castellanos* de *La Lectura* à Madrid.

(1) Corrigé de : *aquellos.*

(2) Corrigé de : *de dho.*

Suarez, ó fuera de ella, si quisiere permitirlo, y pagandole por cuenta de gastos extraordinarios de Embaxada... ».

La réponse de l'Ambassadeur d'Espagne à Lisbonne ne tarda pas : « Exmo S^r. Muy S^r mio. Por la noticia que ha dado D. Juan Muñoz me encarga V. E. de ord^n del Rey procure adquirir un diario y memorias (*sic*) de Felipe III. manuscritas por Luys Cabrera de Cordova, que paran en poder de Juan Suarez de Mendoza morador de esta ciudad Las primeras dilig^as que practiqué en conseq^a me facilitaron poder sacar una copia literal y exacta, pero será necesario algun tiempo p^a concluirla. Luego que lo estuviere cuidaré de remitirla á V. E. en los terminos que me dice en carta separada de 1° del corr^te.

Dios gue. á V. E. m^s a^s como deseo.
Lisboa 10. de Nobre. de 1785.
Exmo S^r
Blm. de V. E. su mas
att° Seg° Ser^r
El conde de Fernan Nuñez.
Exmo Sor Conde de Floridablanca. »

Cependant, cinq jours s'étaient à peine écoulés que Fernán Nuñez annonçait à Floridablanca qu'il avait en mains l'original de l'ouvrage de Cabrera de Córdoba et que la collection de Mendonça était, au surplus, considérable : « Exmo S^or. Mui S^r mio. Tengo ya en mi poder las memorias de Felipe III. manuscritas por Luis Cabrera de Cordova. Es un tomo en folio bastante abultado, y se está copiando para remitirlo á V. E. quando se concluia (*sic*). El sugeto que melo (*sic*) prestó posée quantidad de manuscritos entre los quales hay muchos del tiempo de nros. Felipes. Se halla en estado deplorable de salud, y creo combendría estar á la mira para adquirirlos en caso de faltar. D. Juan Bap^ta Muñoz que los examinó, podrá

informar á VE. y veré si puedo remitir una lista de los mas esenciales.

Dios gue. á VE. m^s a^s como deseo.
Lisboa 15. de Diciembre de 1785.
Exmo S^r
Blm. de V. E. su
mas att° seg° Ser^r
El Conde de Fernan Nuñez.
Exmo Sor Conde de Floridablanca. »

Cette lettre fut reçue le 23 à Madrid, et, sans plus tarder, Floridablanca se hâta de lui faire réponse en ces termes : « Madrid 23. de Dic^re 1785. Al s^r Conde de Fernan Nuñez. Exmo Sr Celebro mucho que VE. tenga ya en su poder las Memorias de Phelipe III. por Luis Cabrera para copiarlas y remitirlas. La Historia de nuestros Reyes Austriacos esta todavia por escribir, y todos los materiales autenticos, ó dignos de fé que puedan juntarse, serán muy utiles para quando haya quien lo execute con la debida solidez y gravedad. Si como VE. me dice, el dueño del citado MS. posee otros que hablan (1) de los Reynados de nuestros Phelipes y Carlos II. seria muy conveniente (2), adquirir una nota de ellos, para ver si son (3) cosa que no tengamos acá, y estar despues á la mira á fin de (4) adquirirlos, ó copiarlos.

Dios g^de á V. E. m^s a^s, *etc.* »

Le 29 décembre, le comte de Fernán Núñez envoyait à Floridablanca — qui lui en accusa réception le 10 janvier 1787, lui disant qu'il l'aviserait en détail « despues que se haya hecho reconocer el Catalogo » — la liste partielle des mss. de Suárez de Mendonça. « Exmo S^or.

(1) Corrigé de : *que tratan.*
(2) *Ver si se puede*, barré.
(3) *Origi[nales, y]*, barré.
(4) Corrigé de : *para.*

Muy s^r mio. Remito a V. E. una nota de los Ms. mas esenciales q^e posee Ant^o Suarez de Mendoza, quien me prestó las Memorias de Felipe III. que se están copiando. Quando se haia (*sic*) examinado por ella si hay documentos utiles para la historia de nros. Reyes Austriacos, que se desean tener como V. E. me dice en carta del 23. se servirá indicarlos para procurar su adquisicion.

Estando cada dia mas decadente la salud de este sugeto, deseo me diga V. E. á prevencion quales son los manuscritos que combienen ; y si en caso de cederme los interesantes con la precision de tomar todos los demas que huviere, deberé entrar en ajuste, y hasta que precio me podré estender en tales circunstancias.

Dios gue. a V. E. m^s à^s como deseo. Lisboa 29 de Dizbre. de 1785.

Exmo S^r
Blm. de VE. su mas
att^o seg^o Ser^r
El Conde de Fernan Nuñez.
Exmo Sor Conde de Floridablanca. »

Quant à la très longue liste elle-même, nous avons été assez heureux pour en retrouver la copie originale, faite par ordre du ministre à Lisbonne et la publierons, vu son importance, intégralement, en en respectant les graphies, souvent incorrectes et en renvoyant parfois le lecteur à la *Bibl. Lus.* pour plus de renseignements.

INDICE DE PARTE DE LOS MANUSCRITOS
DE ANTONIO SUAREZ DE MENDOZA,
VECINO DE LISBOA.

Carta de el Rey Felipe 4° pedindo a Portugal socorro p^a a India Oriental (Original)..... 78 (1)

(1) L'indication du tome manque seulement au début, sans doute parce qu'il s'agit du t. I (ou II ?) de la Collection.

Copêa do Breve de Urbano 8° p' se impor o tributo de hum real em cada arratel de carne..... 80
Outro Breve para hum Real em cada canada de Vinho 84
Carta q' a Cidade escreveu a el Rey Filipe 4° em resposta do donativo q' lhe pedia de 80.000 P. 000 (*sic*). 91
Breve do Papa Urbano 8° em q' manda absolver das censuras ao Prezid^te, Vereadores, e mais off^es da Camara por levarem o novo imposto aos Ecleziasticos ; pasado aos 14 de Julho de 1627..... 96
Breve do ditto Papa em q' concede lizença a Camara de Liz' p' cobrar o novo imposto dos Eccleziasticos ; passado a 15 de Julho de 1627..... 97
Mapa do q' offereceraõ as Camaras p' o ditto Socorro 118
Carta q' a Junta Eclleziastica escreveu a el Rey pedindolhe q' mandase dezistir do Breve do Subsidio offerecenho-lhe hum Donat° de 76.000 P. 143
Carta que a Junta Eccleziastica de L^a escreveu ao Colleitor em 25 de Janeiro de 1633..... 170
Parecer dos Desembargadores Antonio das Povoas, Fran^co de Almeida Cabral, et Fran^co Leitaõ, com assistencia do Procurador da Coroa Rodrigo Botelho sobre ter faltado o Arcebispo de Evora com 27 : 720 P. 000 q' devia do subsidio..... 173
Monytorio q' mandou passar o Colleitor contra os Prellados, e mais pessoas Eclesiasticas por naõ pagarem o Subsidio ..... 175.
Regim^to para a Admin^m do beneficio do Bagazo da aceitona = Impresso em Madrid en 1630..... 183.
Carta d'el Rey p' se castigarem os peccados escandalosos e de ruim qualidade..... 234.
Carta de el Rey sobre a mesma materia..... ib.
Carta do governo p' S. M. sobre o m^mo..... ib.
Carta de el Rey sobre a mesma materia..... 235.
Consulta da Junta sobre as pessoas que se escolheraõ para tratar do remedio, e castigo dos peccados publicos, e de ruim qualidade..... 236.

Parecer do Conde de Castro sobre a mesma materia 239.
Pessoas de Junta q^e botaraõ..... 241.
Carta de el Rey em resp^ta a Consulta asima..... ib.
Carta de el Rey sobre a mesma materia..... ib.

Memorias p^a Historia
tomo 3°

Quartel de desafio de D^n Joaõ Pardo de Figueiroa à Dª Garcia d'Avila ..... 1.
Carta de el Rey Felipe 4° para a Princesa Margarita de Austria, estando governando Portugal sobre os Levantam^tos de Evora..... 2.
Papel q^e el Conde de Roca dió al Sor Duque de Saboya sobre la entrega de las Plazas q^e el Rey de Francia le pidió ..... 11.
Papel q^e se intitula *Libertador de la Christiandad*.. 25.
Carta de D^n Farilhau de Penascosa..... ib.
Declaraçaõ de el Rey de França sobre el rompim^to de la guerra contra el Rey de Espanha..... 40.
Carta de el Rey para o Conde de Crescente..... 59.
Soneto contra Castella..... ib.
Parecer do Almirante Fran^co Dias Pim^ta sobre o Brazil, e suas forças..... ib.
Carta do Marquez de Montalvaõ para S. M. sobre socorrer o Brazil, ou tratar de compoziçaõ com os Olandezes ..... 71.
Capitulaçoens de Praça de Villa Nova del Fresno, vencida pelas Armas de el Rey D^n Joaõ 4°..... 88.
Carta de el Rey D^n Joaõ 4° p^a Mathias de Albuq^e quando governava o exercito q^e andava em Castella..... 89.
Carta de el Rey para o mesmo em agradecim^to de haver ganhado a V^a Nova de Fresno..... 91.
Carta de D^n Diego de Lima p^a el Rey D^n Joaõ 4° sobre os Hereges q^e serviaõ no Exercito..... 92.
Carta de el Rey para D^n Diogo de Lima..... 93.
Carta de el Rey p D^n Diogo de Lima..... ib.

Outra do m^mo ..... ib
Outra do m^mo ..... 94.
Capitulaçoens q^e fez o Conde d'Obidos quando tomou á V^a de Valverde ..... ib.
Papel q^e os Prelados, e mais Letrados do Reyno fizeraõ sobre nao querer o Papa receber os Embaxadores de Portugal ..... 97.
Pratica q^e fez o Der^or Duarte Alvares de Abreu sendo Procurador de Cortes da Cidade de Lix^a nas segundas que el Rey D^n Joaõ 4° celebrou ..... 104.
Cartas de el Rey D^n Joaõ 4° p^a D^n Diogo de Lima. 110.
Decreto porque el Rey mandou soltar o Marquez de Montalvaõ, prezo na Torre de Belem por suspeitas de infidellidade ..... 112.
Relaçaõ de tudo o q^e se passou no sitio de Elvas, tanto do q^e houve no Exercito de Castella, como na defensa da d^a Praça ..... 113.
Carta de el Rey p^a D^n Diogo de Lima ..... 116.
Papel q^e Lour^co Pirés de Tavora deu ao Cardeal D^n Henrique, quando tomou o governo de Portugal .... 121.
75 Cartas q^e Lou^co Pires de Tavora Embaix^or em Madrid, e Roma, escreveu no anno de 1548 athe 1568 a el Rey D^n Joaõ 3°, a Rainha D^a Cn^a, ao Cardeal Inf^e, as Infantas D. Maria, D. Izabel, e D. Joana, e al Rey D. Sebastiam ..... 128.
Memorias do Reyno de Portugal desde o Cazam^to da Rainha D. Maria Fran^ca Izabel ..... 281.

Memorias para a Historia
Tomo 4°

74 Cartas do Cardeal Rey, da Rainha, da Infanta D. Maria, e do Snr. D. Duarte escriptas a Lour^co Pires de Tavora quando governava Tangere ..... 3.

Memorias para a Historia
Tomo 5°

219 Cartas escriptas por varios Principes e Cavalheiros à Lourᶜᵒ Pires de Tavora quando esteve Embaixᵒʳ em diversas Cortes da Europa..... 1.
Profecias tiradas de Livros impressos, e outros M.S. aludidas à varios succesos de Portugal..... 243.
Continuan outras profecias..... 246.

Memorias pª a Historia
Tomo 6°

Diario de que no Estado da India obrou o Conde de Linhares D. Miguel de Noronha no tempo, em que exercitou o Posto de Vice-Rey, que principia no anno de 1630 (original)..... 1.

Memorias para a Historia
Tomo 7°

Declaracion de el Rey de Francia sobre el Comercio, y trato de sus sugetos en las Provincias, y tierras de el Rey de Espanha, y de los Archiduques de Flandes no anno de 1604..... 28.
Pratica breve que fez el Rey D. Sebastiam aos Commendadores de Xpᵗᵒ no Capᵒ qᵉ lhe fez em Sᵉᵐ..... 32
Sentença que em Almeirim se deu contra o Sñr. Dⁿ Antonio por el Rey D. Hᵉ seu Fhio em 1579..... 34.
Carta do Sñr. D. Antonio a el Rey D. Hᵉ sobre a sentença ..... 35.
Segdª Sentença contra o Sñr. D. Antonio despois de estar de posse do Reyno el Rey Catholico..... 36.
Avizos qᵉ se fizeraõ ao Povo de Lixª em 1579 pª qᵉ por morte do Cardeal Hᵉ admittise el Rey Catholico. 40.
Auto de como a Rainha Dª Cnª renunciou o governo

destes Reynos, eo entregaraõ ao Cardeal Dⁿ Henrique ..... 45.
Auto de como o Cardeal D. Hᵉ entregou o governo destes Reynos a el Rey D. Sebastiam..... 49.
Falla que se fez en Lixª quando entrou el Rey Catholico ..... 52.
Pratica do Mestre Rezende ael Rey Catholico entrando em Evora ..... 54.
Falla que os Misteres fizeraõ aos Fidalgos, fazendose Cortes en Lixª aos 8 de Mayo de 1579..... 55.
Carta do Sñr. D. Antonio a el Rey D. Hᵉ..... 56.
Recado que trouce o Bispo D. Antonio Pinhrº aos Procuradores de Cortes..... 57.
Resposta dos Procuradores..... 58.
Falla qᵉ fez o Bispo D. Antº Pinhrº ao Reyno nas Cortes ..... ib.
Falla qᵉ fez odº Bpo. a todo o Reyno, e a todos os Estados estando el Rey D. Henrique prezᵗᵉ em Almeirim no mez de Janeiro de 1580..... 59.
Resposta qᵉ logo deu Manoel de Souza Pacheco Procurador da Cidade de Lixª..... ib.
Resposta que os Procuradores do Reyno deraõ despois de se lhes declarar a quem pertencia o direito da successaõ do Reyno..... 60.
Falla qᵉ fez Manoel d'Asseca da Nobreza ao Povo de Lixª quando queriaõ levantar por Rey ao Sñr. D. Antonio ..... ib.
Procuraçaõ de D. Jorge Mestre de Aviz pª as cortes que se fizeraõ em Evora em 1531..... 61.
Outra do Infante D. Luiz pª o mesmo..... ib.
Outra de D. Miguel da Silva Bpo de Vizeu pª o mᵐᵒ ib.
Outra de Joaõ Roiz de Sá pª o mesmo..... 62.

Memorias para a Histª
Tomo 8º

Carta de Felipe 4º pª sua Fhia a Infanta Dª Izabel estando governando Flandes..... 14.

Alvará a favor dos P^es da Companhia..... 71.
Alvará para se naõ proceder contra os do Levantamento da Cidade de Evora..... ib.
Protesta para que se consiga huma Companhia para a Navegaçaõ da India e Guiné..... 83.
Proposta sobre a hida de S. Mag^de ao Alentejo.... 93.
Papel do D^or Antonio de Souza de Macedo sobre o avizo de certas Minas, escripto de Londres em 2 de Outubro de 1642 ..... 96.
Rellaçaõ q^e el Rey Filipe 4° mandou ao Seu Con^co de Estado sobre as descortezias do Almir^e de Castella p^a q^e se consultasse q^e castigo se lhe havia dar..... 102.
Carta do Conde da Vidigueira Embaix^or em França p^a el Rey D. Joaõ 4°..... 104.
Memoria das mercés q^e el Rey Filipe 4° fez ao Conde da Vidigueira mandando o por Vice-Rey a India 110.
Memoria das pertençoens q^e o Bisc^de tinha na Corte de Madrid, q^do o mandaraõ para o Governo de Portugal ..... 111.
Propostas q^e por parte de el Rey D. Joaõ 4° se fizeraõ a el Rey de França, e respostas do ditto Rey..... 123.
Alvará em q^e el Rey Filipe 1° fez varias mercés a Pedro de Alcaçova Carn^o..... 127.
Cap^o da Vida do Conde da Indanha..... 129.
Carta de el Rey Filipe 4° sobre as prevençoens que se devem fazer ao damno q^e os successos hiam fazendo ..... 142.
Doaçaõ de el Rey D. Af^o 5° ao Bisc^de D. Leonel. 206.
Carta de P^e Antonio do Couto da Comp^a p^a o P^e Jeronimo Vogado Provincial da m^ma dando-lhe conta de toda a Jornada que o Geral Salvador Corr^a Benavides fes desde q^e sahio do Rio de Janeiro the que chegou a Angolla, & de todos os successos the tomar a ditta Praça ; escripta em 5 de Setembro de 1648..... 210.
Memorial q^e D. Joaõ Luiz de Vas^os Senhor de Mafra deu a el Rey Filipe 4°..... 240.
Carta que hum am° do Conde Duque lhe escreveu advertindo-o naõ consentisse q^e certo homen lhe escrevesse a Vida ..... 296.

Pergunta que se fez = Se as seis Provincias que ha no Reyno de Portugal da Ordem de S. Franco deviam estar sem superior (vista a devizaõ que houve deste Reyno do de Castella), pois nao podem, nem devem ter comco com o Geral qe está em Castella &a .... 300.
Papel que por parte do Gram Me da Ordem de S. Jorge se deu a el Rey Filipe 4°..... 308.
Duas Consultas qe o Senado da Camara de Lixa fez em 7 de Abril de 1649 reprezentando os inconvenientes que havia para se naõ celebrarem Cortes..... 316.
Rezoluçaõ das dittas Consultas..... ib.
Outra Consulta em Respta a Rezoluçaõ..... 319.
Rezoluçaõ de el Rey..... 321.

Memorias pa a Historia
Tomo 9°

Hum Tratado sobre os Estados de Espanha acerca dos Instrumentos de Genere, e Limpeza de Sangue, em que se mostra ser contra rezaõ excluir das honras e dignidades da Republica aos Xos Xos que ainda naõ tem delinquido ..... 4.
Hum discurso sobre a exterminaçaõ dos Xos Xos que tem delinquido a foraõ convencidos : Apontaõ-se os damnos de os reter ; e conveniencias de os expulsar..... 87.
Memorial feito a el Rey Filipe 4° pelos Xos Xos sobre naõ serem expulsos aquelles que supposto sejaõ de sangue naõ observaõ a Ley, nem tem incorrido nos crimes de Apostasia..... 117.
Noticia de algunas couzas tocantes ao Tribunal do Santo Officio ..... 119.
Perdoens geraes, e particulares qe houve no Reyno de Portugal ..... 183.
Pessoas famosas conversas do Judaismo..... 185.
Discursos, respostas, e mais noticias tiradas do Cartorio do Sto Offo sobre a Correcçaõ e expurgaçaõ dos Livros impressos no Reyno, e fora delle na duvida que sobre

esta materia houve entre o Pontifece, e el Rey de Castella ..... 186.
Memoria de algumas profecias..... 251.
Trovas celebradas de que dicem foi Auttor hum Ourives de Braga ..... 256.
Memoria das Profecias q^e parecem apochrifas.... 258.
Afforismos do D^or Bocarro..... 260.
Varias Profecias e Vatecinios sobre diversas couzas do seculo ..... 264.

Memorias para a Historia
Tomo 10°

Carta del Duque de Osuna para el Rey..... 1.
Modo q^e tienen los Reyes de España en escrivir à otros Reyes, y Principes, como tambien à sus vasallos. 3.
Carta de D^n Juan de Ediaques (*sic*) sobre el Reyno de Portugal ..... 6.
Carta secreta al señor Rey D. Carlos..... 8.
Carta secreta del Emperador Carlos 5° à el Rey D^n Felipe 2° su hijo..... 17.
Carta de el Rey Felipe 2° al Principe de Parma.. 28.
Carta del Rey Felipe 2° 4 Mad^ma Margarita de Austria sobre el govierno de los Paises Baxos..... 30.
Carta de Nicolas Picote embiado por orden del Duque de Biron à Felipe 2°..... 32.
Carta del Duque de Alva à S. Santidad..... 36.
Carta del Duque de Osuna para el Rey..... 40.
Carta del Cardenal Borja al Duque de Osuna con respuesta del Duque al Cardenal..... 43
Carta de la Marqueza de Charela al Conde Duque. 44.
Carta de Diego de Mend^za al Cardenal Espinosa... 45.
Carta del Cardenal Borja à S. M..... 46.
Carta del Duque de Lerma à la Marquesa del Valle, y respuesta de la Marquesa al Duque..... 49.
Carta de la Reyna de Aragon Madre del Rey D^n Fernando el Catolico à la Priora de S^to Domingo el R^l de Toledo..... 54.

Carta que se halló en los Archivos de la Ciudad de Avila ..... 52.
Carta sobre la perdida del Rey D. Sebastian..... 53
Carta de lo sucedido en el cerco de Lisboa..... 63.
Capitulos que hizo D. Antonio con la Reyna de Inglaterra ..... 77.
Carta de la Ciudad de Lisboa al Rey D. Henrique Cardenal ..... 79.
Ofrecimientos del Rey Felipe 2° à los S^res^ de Portugal ..... 81.
Carta sobre Setubal..... 82.
Carta de Felipe 2° e respuesta..... 86.
Carta escrita de Flandes sobre la posesion que se dio al Archiduque Alberto ..... 85.
Carta del Duque de Alba al Conde de Olivares..... 89.
Carta de D. Octavio de Aragon al Duque de Osuna. 93.
Carta del Obispo de Tripoli al Rey Catolico sobre las cosas del Gran Capitan ..... 94.
Carte de D. Cristobal de Mora estando para morir al Rey Felipe ..... 97.
Papel que de su mano diò Felipe 2° à su hijo.... 99.
Carta del Rey D. Sebastian al Conde Meir° Mor.... ib.
Carta del Rey Felipe 2° al Duque de Alba, y resp^ta^ del Duque ..... 100.
Carta del Rey D. Fernando el Catolico al primer Virrey de Napoles comentada por Lupercio Leonardo.. 107.
Carta sobre la muerte de Sixto 5°..... 119.
Carta al Auditor Peña, y su respuesta..... 122.
Carta de un Cavallero Frances à un confid^te^ suyo. 128.
Carta de lo sucedido à Paulo 3° con el Principe André Doria ..... 145.
Carta de D^n^ Martin Manrique Adelantado de Castilla à su hijo ..... ib.
Carta de Felipe 2° al Duque de Alba, y respuesta del Duque sobre el Principe de Orange..... 152.
Carta del Cardenal Granuela à Felipe 2°..... 162.
Memoria de los Duques de Portugal com as arvores das suas geraçoens ..... 164.

Tomo 11

Memorias de los Reynos de Inglaterra, Escocia y Hibernia que unidos se llaman vulgarmente *La Gran Bretaña*. Contienen las cosas mas memorables sucedidas del principio del año de 1600 hasta el de 1700 por Henrique Ayres de Miranda (*Cf. Biblioteca Lusitana*, t. II, p. 156).

Tomo 13

Ordens Regias, Alvaras, Decretos, e Rezoluçoés que se expediraõ aos Governadores das Armas, Vedores Geraes da Provca de Alentejo desde o anno de 1662 the ao de 1700 ; em qe se achaõ importantes, e graves deziçoens do Exercito e Ecconomia.

Tomo 14

Descripsaó da Nova Collonia, e terras adjacentes em que se mostra quanto he conveniente a Coroa de Portugal a conservaçaõ desta Praça ; escripta por Sebastiaõ da Veiga Cabral em 1711 com o Tratado Provincial assignado em 25 de Março de 1681, e outras mtas noticias daquelle continente que se individuaõ no Index (*Cf. Bibl. Lus.*, t. III, p. 704).

Tomo 15

Papel Politico em que se mostra naõ ser conveniente a este Reyno a introduçaó dos Panos Extrangeiros feito por Estevaõ de Liz o Velho..... 25.
Decreto pa a posse da Caza de Aveiro concedida ao Duque de Banhos..... 55.
Outro para se entregar o Cartorio da da Caza.... 56.
Outro para tomar posse das Alcaidarias..... ib.

Ordem do Conc^co da Fazd^a a favor do m^o Duque... 57.
Carta de nomeaçaõ de Duque de Aveiro..... 58.
Rellaçaõ de todo o ouro que remeteu D. Lourc^co de Almd^a em dez annos que foi Governador das Minas..... 59.
Rellaçaõ do ouro, e mais riquezas que trouce a Frota do Rio no anno de 1732..... 60.
Carta do Plenipotenciario Pedro Alz. Cabral p^a o Governador do Concelho geral de Castella..... 92.
Manifesto q^e Pedro Alz. Cabral publicou em Madrid à 24 de Fevereiro de 1735..... 93.
Manifesto de D. José Patinho aos Menistros das Cortes Extrangeiras rezidentes na de Madrid..... 94.
Relaçaõ dos succesos da Collonia do Sacram^to desde Setembro até 18 de Dezbr^o de 1735..... 122.
Mapa do destacamento de Tropa que foi para a Collonia em seis Navios que partiraõ do Rio de Janeiro. 133.
Memoria da Ordem q^e el Rey D. Joaõ 5° observou quando foi a Bordo das Naos Inglezas mandadas pelo General Joaõ Norri q^e aqui chegou a 20 de Janeiro de 1735 187.
Mapa do q^e trouce a frota da Bahia em 1735..... 188.
Copea do Papel que Mart^o de Mend^ca aprezentou aos Procuradores das Camaras das Minas quando là foi para o estabelescimento da nova capitaçaõ..... 189.
Carta de Joaõ de Souza, Irmaõ do Co^o Mór, ao Cardeal da Motta na occaziaó em que se proveraõ os Postos Militares ficando elle preferido..... 190.
Forma da Capitaçaõ que se pos nas Minas..... 191.

Tomo 16

Duas Cartas de el Rey para o Conde de Portalegre D. Diogo da Silva em 1633 (originaes)..... 4.
Carta de el Rey para o Conde D. Diogo da Silva Governador de Portugal em 1626 (original)..... 12.
Trinta propostas dos Governadores de Portugal com alguns pareceres do Conc^co de Estado (originaes) 14.
Carta de D. Gaspar de Gusmaõ (original) 1630.... 53.

Varias novidades ..... 54.
Carta do Duque de Aveiro (original em 1636)..... 71.
Carta de D. Antonio de Lenᶜˢ (original em 1637).... 73.
Carta para os Governadores de Portugal em 1563.. 78.
Carta dos dᵒˢ para el Rey em 1623..... 79.
Carta de Diogo da Costa em 1628 (original)..... 80.
Capᵒ de huma carta de el Rey que os Governadores remeteraõ em 1626 (original)..... 82.
Carta de el Rey para os Governadores de Portugal em 1626 (original) ..... 84.
Capᵒ de hua Carta de el Rey, 1623..... 89.
Carta dos Governadores para el Rey em 1623..... 90.
Parecer do Dᵒʳ Villafañe sobre as Illas Filipinas (original) ..... 102.
Parecer sobre a guerra..... 103.
Proposta a el Rey em 1646..... 109.
Orcamento do que custara a Armada para o socorro do Brazil feito por Vicente Frz. Cezar (original).... 110.
11 Capᵒˢ de outras tantas cartas de el Rey sobre o soccorro da India em 1623 e 15 originaes..... 118.
Maiz trece Capᵒˢ originaes de Cartas de el Rey.. 146.
10 Cartas do Principe para os Governadores.... 160.
Capᵒ de hua carta de el Rey 1623 (original)..... 191.
Papel sobre o Brazil..... 233.
Trez Relaçoens das couzas do Brazil..... 245.

Tomo 17

Relacion de las cosas sucedidas principalmente en la Corte de Madrid desde el año de 1599 hasta el de 1614 copiada de los propios originales que heran (*sic*) de la mano de su Autor Luis Cabrera de Cordova, em 1626.

Tomo 18

Proposta a respeito dos Frades de S. Franᶜᵒ de Portugal ..... 60.

Carta de el Rey p.ª o Pontifece sobre as disputas dos seus Menistros com os da Legacia em materias de Jurisdiçoens ..... 147.
Carta de el Rey D. Fernando ao Embaix.or D. Diogo Furtado de Mendonça em 1543 em cifra (original) 149.
Cartas da Rainha ao m.mo Embax.or em Roma sobre Indulgencias, 1555 (originaes)..... 160.
9 Cartas do Principe p.ª o m.mo (originaes), 1547 163.
3 Cartas p.ª D. Diogo de Mend.ca em 1557 (originaes) 274.
4 Cartas de el Rey D. Fernando p.ª o m.mo (orig.), 1548 ..... 175.
8 Cartas do Principe p.ª o m.mo em 1543 (originaes) 181.
Papel para el Rey em 1552..... 283.
Dispensa p.ª cazar D. Manrique..... 285.
2 Cartas Castelhanas..... 288.
Carta de Notingham p.ª D. Diogo em 1598 dando conta da Armada em 1598 (original)..... 289.

Tomo 19

Minuta que fez Rodrigo Vasques p.ª as cartas q.e Felipe 2.º havia escrever para Portugal em 1579..... 5.
Pontos principaes do Con.co de Portugal em 1579.... 6.
Carta do Secretario Cayas ao Conde de Portalegre em 20 de Junho de 1580 (original)..... 8.
Carta de Fr. Pedro de Cascales em 1570 sobre successos (original) ..... 10.
Carta de Rui Gomes da Silva à D. Diogo de Mendonça sobre negocios da Corte de Madrid (original).... 12.
Carta do Secretario Cayas sobre o resgate do Duque de Barcellos (original) ..... 13.
Outra de el Rey sobre o mesmo..... 15.
Carta do Cayas para entrar o Exercito em Portugal de Junho de 1580 (original)..... 16.
Carta de Felipe 2.º ao Comendador Mor de Castella em 1576 ..... 17.
Informaçam do que se passou com Fr. Antonio Lacerda Vigr.º Geral da Prov.ca de S. Domingos..... 19.

Carta do Secretario Cayas ao Conde de Portalegre, e sua resposta (originaes) ..... 25.
Pontos das Cartas de Portugal pª Felipe 2° em 30 de Janeiro de 1580..... 32.
Carta de Felipe 2° ao Cayas sobre a pertençaõ a Portugal em 1579..... 33.
Pontos a que se reduciraõ as Cartas de Portugal para Felipe 2° em 1580..... 40.
Carta do Bispo de Coria escrita ao Comisario Geral e aos Governadores de toda a Raya de Castella..... 42.
Cartas de Felipe 2° ao Cayas em 1579..... 44.
Capitulos qº Felipe 2° prometeu guardar a Portugal em 25 de Fevrº de 1580..... 46.
Parecer da Junta do que se ha de dar ao Duque de Bragª ..... 47.
Resposta de Felipe 2° à Luiz da Silva sobre as couzas de Portugal ..... 48.
Proposta da Junta à Felipe 2° sobre a dª pertençaõ. 49.
Instruçaõ para o Provedor, ou Comandante da Armada qº Felipe 2° mandou prevenir..... 51.
Carta original ..... 53.
Introduçaõ e prottesto qº os Embassᵉˢ e Procuradores de Felipe 2° fizeraõ aos Govᵉˢ, e Defensores do Reyno de Portugal ..... 54.
Parecer de Fr. Pedro Cascales sobre o Sñr. D. Antº oppo zitor a Coroa de Portugal (original)..... 67.
Pareceres sobre a Justiça de Felipe 2° a Coroa destes Reynos ..... 72.
Suma da obra do Pᵉ Fr. Antonio de S. Paulo, e parecer do Dᵒʳ Alvaro Vaz sobre a mᵐª pertençaõ (original) 77.
Parecer do Bº de Coimbra dado à Felipe 2° de que naõ preciza Smcª para succeder neste Reyno (original) 83.
Outro parecer sobre a mᵐª succesaõ..... 90.
Memoria do Bispo de Coimbra ao mᵐᵒ respᵗᵒ..... 96.
Parecer de que a declaraçaõ de el Rey D. Henrique he necessaria para Felipe 2° succeder (original)..... 99.
Outro do direito de Felipe 2° (original)..... 101.
Varios pareceres mais, e tambem sobre o perdaõ geral

q^e Felipe 2° deve dar à todos os criminozos de Portugal (originaes) ..... 111.
Sentenças originaes dadas pelos govr^es do Reyno em que julgaõ banido o Sñr. D. Antonio, e Felipe 2° legitimo successor de Portugal..... 130.
Carta do D^or Nabarro ao B° de Vizeu 1581 (original) 132.
Bilhete dos Govr^es respondido pelo Dez^or Nuno da Fonseca (original) ..... 133.
Carta da Princeza Izabel de Inglaterra..... 134.
Carta do Conde Luiz de Castro cotada pelos Govr^es sobre a teima do Provincial em mandar para a India, a seu Irmaõ o Padre Man^l de Castro (original)..... 135.
Capitulos de duas Cartas de el Rey que m^da embarquar trez comp^es, e aprestar as mais..... 136.
Carta escripta a S. Santidade (original)..... 143.
Decreto de el Rey de Espanha prohibindo a communicaçam com os moradores de Leaõ de França..... 144.
Carta de Carlos 5° à Diogo Furtado de Mend^ca .... 145.
Carta de Felipe 2° para D. Jorge de Portugal fazer soldados em Castella (original)..... 146.
Carta do Emperador Maximiliano para Diogo Furtado de Mendoça Embax^or em Roma (original)..... 147.
Carta de Felipe 2° p^a o d° Embax^or aprezentar a S. Santitade as Nomeaçoens que nella faz (original), 1546 ..... 150.
Carta do m^mo p^a o d° sobre o subsidio (original)... 153.
Carta de el Rey Felipe ao d° Embax^or p^a aprontar (como he obrigd°) hua lança p^a a guerra (original).... 168.
Mais 10 Cartas dos d^os p^a o m^mo Embax^or D^n Diogo Furtado de Mend^ca (originaes)..... 169.
5 Cartas do d°, e do Emperador Carlos 5° ao m^mo Embax^or (originaes) ..... 182.
Credenciaes de Felipe 2° ao Embx^or q^e mandou com a partençaõ de succeder nestes Reynos (orig.)... 238.
Instruçoens de D^n Joaõ da S^a Embax^or Extraord° de Felipe prud^e a el Rey D. Seb^m (originaes)..... 239.
Avizos de tratos de Franceses cavillozos..... 285.

Carta da Rainha de Inglaterra p^a o Duque de Bragança sobre as successoens do Reyno..... 296.
Avizos dados à Carlos 5°..... 297.
Capitulaçoens q^e el Rey de Espanha pertendia concluir com o de Marrocos..... 307.
Instruçaõ q^e levou o P^e Marines p^a tratar com el Rey de Marrocos..... 312.
Carta de el Rey de Marrocos p^a Felipe sobre pazes 316.
Carta de Pero Venegas estando em Marrocos para Felipe 2° em 1581..... 317.
53 Cartas de el Rey para os Govr^es em rezoluçaõ de varias consultas sobre os dir^tos Reaes..... 322.
Manifesto do Duque de Saboya..... 380.
Hist^a das Illas de Maluco dividida em 2 Libros e escripta no anno de 1561 por..... com individual noticia das suas produçoens ; e com estampas das Embarcaçoens, e Peixes daquelles mares.

Tomo 22

Epitome Historico, e noticia breve do Reyno de Siam ; descreve-se a sua situaçaõ, e a descripsaõ dos tres Estados de que se compoem — p^r Fr. Ant° dos Prazeres em o anno de 1720 (*Cf. Bibl. Lus.*, I, 361).

Tomo 23

Memorias do Estado da India ; ou modo facil p^a o seu augmento, escripto na m^ma India em 1725.

Tomo 25

Relacion sumaria dos successos de Goa com a guerra do Maratá escripta com toda a indeviduaçaõ em o anno de 1739.

Tomo 26

Carta de el Rey Felipe 4° que mandava crear hua Junta em Lis[a] p[a] consultar a outra creada em Madrid os neg[os] do Governo de Portugal ; nomeando Deputados para ambas, de q[e] a p[a] 333 está outra copêa..... 1.

Carta do Conde Duque para Fr. Joaõ de Vasc[os] sobre o levantamento de Evora que recuza os tributos... 54.

Carta de el Rey sobre o cazo do Arcediago da Regoa q[e] fez na Igr[a] huma morte em 5[a] fr[a] de Endoenças, e foi causa de morrer a Creança que delle parió huma freira de Sta Clara de Bragança (original)..... 86.

Carta de el Rey ao d° Bispo sobre Frades y Freiras (original) ..... 214.

5 Cartas de el Rey p o d° B° e huma resposta deste sobre a guerra do Brasil em 1624 (orig.)..... 250.

Carta dos Govr[es] ao d° B° p[a] se elleger q[m] va a Madrid offerecer pelos Eccleziasticos hum serv° voluntr° em lugar do subsidio p[a] q[e] veio Breve (original).... 271.

Parecer do Arceb° sobre a Acclamaçaó..... 367.

Decreto sobre a passagem p[a] Buenos Ayres de Fr. Ign° de Herrera, e informaçaõ sobre este Fradé..... 378.

Tomo 27

Certidam das mercés q[e] D. Felipe 3° fez a D[n] Antonio da Cunha (original)..... 67.

Alvará de el Rey D. P° 2° de m[ce] ao Arzeb° relatando os seus serviços ; e a devaça que tirou dos peccados nefandos (original) ..... 83.

Carta de el Rey D. Joaõ 4° convocando Cortes em o anno de 1640 (original)..... 108.

Outra Carta do m[mo] Rey D. Joaõ 4° convocando Cortes em 1642 (original)..... 109.

Carta do m[mo] Rey p[e] D. Ant° da C[a] o acompañar na guerra de 1643 (original)..... 110.

Outra do d° Rey para Cortes em 1649 (original).... 111.
Carta de participaçaõ da Liga com a França em o anno de 1652 (original)..... .... 162.
2 Cartas convocando o p° as Cortes de 1653 (original). 163
Carta sedicioza de D. Joze de Men^es^ e papel — 474 (*sic*), (original) ..... 457.

Tomo 28

Instruçoens que levou Diogo Lopes Olhoa quando foi Inviado por el Rey D^n^ Pedro 2°. à emendar pelos interesses de Inglat^a^ o Tratado da paz que o Conde de Miranda tinha ajustado entre a Olanda, e Portugal (1).
Noticia q^e^ o Conde de Miranda Embax^or^ em Madrid participou no anno de 1668 de q^e^ o Principe queria vir a Lix. e do modo porque lá e cá foi tratado publica e particularm^te^.
Credenciaes, e Instruçoens comq^e^ o Conde do Prado foi por Embax^or^ a Roma participar a elleiçao q^e^ do Principe D. Pedro fizeraõ os Estados destes Reynos para os reger : Pedir a confirmaçaõ de alguns Bispos ; Nuncio ; e outras differentes Negociaçoens.
Officios q^e^ o Inviado dos Estados Geraes dirigio em 1742 ao Secret° de Estado Mateo Antonio sobre o encontro da sua Carruage com a de Mons^or^ Vasconcellos ; negociaçaõ q^e^ deu m^t°^ q^e^ fazer aquelle Menisterio.
Negociaçoens do Principe de Gales na corte de Madrid ; festas que se lhe fizeraõ : prezentes q^e^ deu e recebeu.
Sentença de relaxaçaõ (que se revogou por Embax^or^) de Antonio Cabide pela conspiraçaõ intentada contra o Principe jurado D. Pedro depois Rey 2° do nome- —
Rezumo da sn^ca^ contra o Duque de Caminha e mais 18 pela conjur^am^ contra el Rey D. Joaõ 4°.
Parecer de D^n^ Luiz da Cunha persuadindo a Neutralidade na guerra da Liga.

(1) La pagination manque. On se sera, d'ailleurs, vite aperçu du caractère hâtif et désordonné de ces notes incorrectes.

Embaxada q^e foi fazer a Castella o Conde de Miranda com as Instruçoens, e Credenciaes em 1668.

Resp^ta q^e no anno de 1542 se deu ao Bispo de Ade (*sic*) Embax^or de França as suas propoziçoens, q^e estaõ no tom..... a P (1).

Pratica q^e fizeraõ os Misteres em 1579 sore a successaó do Reyno.

Ley de 1674 para naõ curarem os Medicos q^e tiverem sido penitenciados pelo S^to Off^o.

Parecer politico sobre a guerra da Liga, o 2° q^e fez o Conde de Castello Melhor em 1703.

Peregrino instruido p^a serbir na jornada que el Rey D. Jaaõ 5° quiz fazer a algumas Cortes da Europa por D^m Man^l Caetano de Souza.

Retrato da Jacobea tirado do seu orig^l em o anno de 1746.

Instruçaõ q^e Felip^e 4° deu aos seus Embaxadores p^a o Tratado da paz de Munster.

Propostas, e respostas entre Mr Nuncio em Espanha e a Junta de Estado da Corte de Mad^d sobre a recepsaõ do Embax^or de el Rey D. Joaõ 4° em Roma.

Noticia dos successos, e expulsaõ dos Jezuitas no Estado de Maranhaõ.

Sonhos de Gon^co Annes Bandarra em 1620.

Carta escripta do Inferno por Mig^l de Vas^os.

Instruçaõ que o Princepe Elleitor Palatino deu a Rainha de Portugal D^a Mª Sofia sua filha

Tomo 29

Papel politico de Mendo de Foyos Pr^a a respeito do perdaõ geral q^e pertendia a gente de Naçaõ em o anno de 1674 ..... 4.

Proposta do Estado Ecclesiastico do m^mo respetto, em o mesmo anno de 1674..... 5.

(1) L'indication du tome et de la page manque.

Outra proposta estando juntas em Cortes..... 8.
Memorial q^e os pertendentes fizeraõ ao Papa..... 9.
Carta do B^o de Leiria aos Bispos Cortezoens q^e estaraõ na Corte ao d^o respeito..... 11.
Carta do B^o do Porto ao Nuncio..... 15.
Cartas do B^o de Vizeu p^a o Nuncio, e p^a o Papa 1679 29.
Carta do B^o de Miranda p^a el Rey D. Pedro 2° em 1679 ..... 31.
Outra do d^o p^a o Secret^o de Estado em 1679..... 32.
Carta do Nuncio p^a o d^o B^o e sua resposta em 1679. 32.
3 Cartas do B^o de Portalegre p^a o Secret^o de Estado, p^a o Nuncio, e p^a o Papa em 1679..... 34.
Consulta q^e o Conselho geral fez em 1600 à Felipe 2° a respeito do m^mo Assunto..... 41.
Rezoens q^e foraõ ao Duque de Lerma..... 55.
Motivos para se naõ conceder o perdaõ geral..... 57.
Consulta sobre o Decreto q^e veio do Con^o da Fazd^a p^a administrar os bens confiscados, e alimentar os prezos do S^to Off^o ; com parecer do Con^o p^a se revogar o Alvará q^e aliviava os Reos de Confiscaçaõ, 1655. 75.
Outra Consulta p^a se applicar ao socorro da India o dinhr^o dos confiscados, 1657..... 80.
Parecer do B^o de Leiria Pedro Vieira da S^a dado a el Rey D. Pedro 2° em 1673 p^a naõ admittir o perdaõ geral ..... 85.
Outro parecer de Fr. Domingos de S^to Thomaz em 1673 ao m^mo assunto..... 91.
Outro d^o a el Rey D. Joaõ 4° em q^e o P^e Ant^o Vieira lhe expoem o estado do Reyno ; e q^e admittindo, o favorecendo a gente de Naçaõ se pode conservar..... 108.
Breve de Innocencio II° ao Inq^or Geral..... 109.
Outros d^os derigidos a el Rey e ao B^o de Coimbra, em o anno de 1678..... 113.
Suma dos d^os Breves..... 115.
Parecer de D^n Rodrigo de Montezes q^e persuade a el Rey D^n Pedro 2° expulse do Reyno a gente de Naçaõ. 1671 ..... 123.
Leys de 1610, e de 1683 p^a o d^o exterminio..... 129.

Tomo 30

Ante Vieira nas esperanças dó 5° Imperio Portuguez acomodadas pelo P^e Ant° Vieira a Gonçalo Annes Bandarra, e respondidas per hum Annonimo em o Anno de 1651 ..... 1.
Instruçaõ secreta q^e el Rey D. Joaõ 4° deu ao P^e Ant° Vieira q^do em o anno de 1649 o mandou a Roma, e Carta do m^mo Rey em 1650..... 63.
Sonho politico sendo Principe Regente el Rey D^n Pedro 2° ..... 65.
Parecer do Conde de Castello Melhor a el Rey D^n Pedro 2° sobre entrar na guerra da Quadruple Alianza em o anno de 1702..... 81.
Parecer politico, se he mais conveniente a liga com Castella, se com França no tempo q^e Carlos 2° se ligou com os Olandezes..... 89.
Parecer de Antonio Pedro de Vasconcellos sobre o Tratado de Lemites en 1750..... 215.
Memoria das Cortes q^e convocaraõ os Reyes de Portugal ..... 217.
Artigos q^e el Rey Felipe 2° q^do entrou neste Reyno prometeu de observar, e naõ observou..... 237.
Pareceres de Man^l Lopes de Olv^ra sobre o levantamento da Moeda. 1688..... 238.
Instruçaõ q^e levou o Conde Camar° Mor q^do foi Embax^or a Inglat^a = por Ant° de Sz^a de Macedo..... 242.
Artigos p^a a guerra da quadruple alianca assignados em Lx^a em 1704..... 249.
Consulta p^a a paz com Inglat^a em o tempo de Cramuel ..... 256.
Vinda do B° de Ade a Lix^a com Embaxada de el Rey de França em o anno de 1542..... 235 (*sic*) (1)

(1) Sans doute s'agissait-il d'un des tomes compris entre le t. 30 et le t. 35, car la rédaction du ms. présente ici un inextricable désordre.

Capitulaçoens com que os Levantados de Pernambuco se consertaraõ com o Bispo..... 121 (*sic*)
Treslados authenticos da Carta de el Rey D. Joaõ 5° p^a o Rey de Mequinez e resp^ta deste..... 177 (*sic*)

Tomo 35

Relaçaõ das Cortes celebradas em Madrid prezentes os Estados de Catalunha, e de Portugal..... 72.
Cortes de Lamego..... 77.
Tratado sobre as Cortes de Lamego a favor da Snr^a Infanta de Portugal com o Duque de Saboya.... 81.
Orden dos assentos nas Cortes..... 140.
Carta escripta na Bahia em 1747 sobre o terramoto da Cidade de Lima..... 214.

Tomo 36

Breve noticia da doença de el Rey D. Joaõ 5° e do que nella se passou mais memoravel..... 58.
Carta do Almor^e Silvestre Ferr^a da S^a escripta na Collonia em 1737 sobre a guerra com os Castelhanos. 68.
Resposta politica de hum am° a outro sobre o neg° do cazam^to da Snr^a Inf^ta D. Iz^el com el Rey de Castella 70
Relacion de quando llegò la Armada à Setuval en el año de 1580 ..... 74.
Relacion de lo sucedido en Cadiz en 1596..... 76.
Juizo sobre o livro q^e compoz Mauro da Rocha, e se intitulla *Amphiteatro oriental* (*Cf. Bibl. Luz.* I, 128. D. Francisco de Alm^da)..... 109.
Carta de D. Joaõ de Castro à el Rey D. Joaõ 3° sobre o estado da India de que era Gov^or..... 140.
Relaçaõ da vitoria q^e na Cid^e do Rio de Janr° alcançou o Exercito Portuguez em 1710..... 170.
Carta de el Rey de Inglat^a p^a o de Portugal a favor do Conde de Cast° Melhor em 1655..... 190.
Observaçoens sobre a transplantaçaõ dos fructos da India p^a o Brazil por D^te Rib^ro de Macedo, 1675..... 192.

Successos das Armas Portuguezas contra as Inglezas, e Francezas na Ilha de Fernaõ de Noronha..... 202.
Relacion de la venida de Dⁿ Antº Prior de Crato con la Armada de la Reina de Inglaterra, 1589..... 207.
Carta de el Rey D. Joaõ 4º ao Princepe D. Theodozio qᵈᵒ estava na Frontrᵃ, em 1651..... 219.
Outra Carta da Rainha ao mᵐᵒ Princepe..... 220.
3 Cartas da Rainha Dª Luiza de Gusmaõ qᵉ dictou e assignou despois de ungida em 1666..... 221.
Respostas de el Rey, e do Infᵗᵉ as cartas asima... 222.
Sentença contra o Secretº de Estado Franᶜᵒ de Lucena em 1643 por inconfidente..... 239.
Sentença contra Fr. Estevaõ de S. Payo qᵉ pertendeu introduzir em lugar de el Rey D. Sebastiaõ a hum Calabrez chamado Marco Tullio em 1603..... 240.

Tomo 37

Regimtº qᶜ deu el Rey D. Sebastiam ao Juiz do Fisco em 1572 17
Ley sobre os Concluios dos bens confiscados, 1550. 25.
Ley da parte que se deve dar aos denunciantes dos bens dos confiscados qᵉ se sunegare, 1573..... 27.
Memorias avulças da Torre do Tombo..... 40.
Sentenças a favor do Sñr Infᵗᵉ D. Antonio sobre a Caza do Infantado 1744-1748 contra (1)..... 108.
Testamento de el Rey D. Pedro 2º. 1704..... 126.
Mapa das terras de que se compoem a Caza do Infantado em 1742 ..... 136.
Memorial qᵉ o Sñr. Infante D. Antonio deu a el Rey sobre a sentᶜᵃ da Caza do Infantado, e resposta de el Rey 138.

Tomo 38

Relaçaõ dos Fogos, e Pessoas que se dezobrigaraó em Lixª e seu Termo nos annos de 1773 e 1774.... 139.

(1) L'indication manque.

Relaçaõ das Freguezias do Termo de Lix^a ..... 147.
Edital de Indulg^as perpetuas aos Portuguezes (impreso) ..... 260.

Tomo 39

Parecer de Duarte Ribr° de Macedo sobre as manufacturas do Reyno. 1^a e 2^a p^te. Feito em Pariz em 1675 (naõ se imprimio) ..... 1.
Satira feita em Roma quando o Papa concedeu a el Rey de Castella o provim^to dos Benef^os..... 64.
Satira a el Rey de Castella pela expediçaõ de Argel 66.
Testamento de el Rey D. Joaõ 4°..... 95.

Tomo 40

Vida, e successos de el Rey D. Affonso 6° em que com verdade se defendem as infamias, que tirana e iniquamente publica o Catastrofe por (1)..... 1.

Tomo 41

Copêa de todo o Processo da nullidade do matrimonio de el Rey D. Aff° 6°. Inquiriçaõ de Testemunhas ; pareceres ; razoens finaes, e snn^ca.
Chronicas dos Reyes D^n Sebastiam, e D^n H^e.

Tomo 42

Parecem q^e saõ as q^e escreveu Agostinho Gavi de Mend^ca (*cf.* la *Bibl. Lus.*, t. I, s. *v.*), com entrelinhas, e notas da propria letra do Arzeb° de Lix^a D. Rodr° da C^a.
Vida de el Rey D. Sebastiam.

(1) L'indication manque.

Tomo 43

Parece ser a que escreveu Fr. Amador Rebello (*cf. Bibl. Lus.*, t. I, s. *v.*).
Vida de Mathias (*sic*) (1).

Tomo 44°

Vida de Mathias de Albulquerque escrita por Joaõ Nunes da Cunha (*cf. Bibl. Lus.*, s. *v.*).
Memorias da Vida de el Rey D. Seb^{am}.

Tomo 45°

Informe de D^{n} Alexo de Menezes Ayo de el Rey D. Seb^{m}, em que refere a sua creaçaõ, sinaes do ceo, vizoens notaveis & e trata bem do ceremonial que os Reys usavaõ.

Tomo 46°

Recopilaçaõ das Cronicas dos Reys de Portugal escriptas por Duarte Galvaõ e continuada athe a Sñr. D. Manoel. Com huma Carta de Lourenço Anast° Mexica Galvaõ (1785) p^{a} mayor intelig^{a} da obra.
Droit de la Reyne.

Tomo 47°

La defense du droit de Marie Thereze d'Austriche (*sic*), Reyne de France, a la succession des Couronnes d'Espagne, par L'Archevesque D'Ambrun (Diversa de outra q^{e} se impremio e vai no Cathalogo, P., n°) (2).

(1) C'est évidemment une erreur de copie et il ne s'agit que de l'ouvrage du t. 44. Nous nous bornons, encore une fois, à transcrire.

(2) Les indications manquent.

Tomo 49°

Parecer do P^e Vieira, q^e de França mandou à el Rey D. Joaõ 4°, sobre a guerra com Castella..... 17.
Outro parecer do m^mo P^e sobre os meyos de se conservar o Maranhaõ ..... 20.

Tomo 50°

Pertençaõ do Cabido de Evora de excluir os Govr^es q^e o Arceb° nomeou, v^to ficar em Castella q^do el Rey D^n Joaõ 4° foi aclamado (original)..... 250.

Tomo 59°

Cortes que em o anno de 1668 se fizeraõ em Lix^a Conferencias do Estado da Nobreza, Consultas, e Rezoluçoens, tudo assignado pelo Secret° o Marquez Mordomó Mor (origin.)

Tomo 60°

Capitulaçoens com que se entregou Evora aos Castelhanos em 1663.
Cartas do C^de de V^a Flor em q^e da conta a el Rey da victoria q^e alcançou de D. Joaõ d'Austria.
Exort^ma q^e D. Joaõ de Austria mandou fazer ao seu Exercito p^a a Batalha do Amerial.
Carta do Duque de S. Germains a V^a de Aviz em 1663 despois de ocupar a Cid^e de Evora.
Carta do Cabido de Evora p^a el Rey de Cast^a.
Carta do Conde de V^a Flor p^a el Rey em 1663.

Tomo 61°

Memorias da Paz de Utrech escriptas por D. Luiz da Cunha Embax^or Extraordin° ao Congresso da d^a Paz.

Tomo 1° q^e comprehende os acontecim^tos dos annos de 1659. the 1706.

Tomo 62°

Memorias da Paz de Utrech escriptas pelo d° D. Luiz da Cunha. Tomo 2° q^e comprehende o q^e sucedeu desde o anno de 1707. the 1715. com os Tratados de Paz, com^co, e alianças que se ajustaraõ.

Tomo 63°

Memorias de D. Luiz da Cunha q^e contem huma clara descripçaõ do Governo da Graá Berthanha, suas maximas, politica, rendas &, alguns Tratados, e a carta que escreveu ao Sñr. Infante D. Manoel com os projectos da paz da quadruple aliança. Tomo 3°.

Tomo 64°

Memorias de D. Luiz da Cunha, q^e contem a continuaçaõ das referidas no tomo antecedente. Tomo 4°.

Tomo 65°

Memorias de D. Luiz da Cunha, q^e contem huma descripçaõ geral dos Reynos de França, e Inglat^a. Tomo 5°.

Tomo 66°

Officios q^e D. Luiz da Cunha dirigio em 1725 da Corte de Pariz a de Lix^a (Saõ os mais interessantes despois da Paz de Utrech, pois trata da morte do Czar Pedro 1° ; do Governo, e qualidades da Czarina Cn^a ; da Sahida de Lix^a do Abb^e de Livri ; da de Pariz delle Embax^or e do Inviado Marco Antonio ; do repudio da

snr[a] Infanta D. Mariana Victoria ; do cazam[to] de Luiz 15 ; e da Negiociaçaõ dos Cazam[tos] dos Princepes do Brazil, e Asturias).

Tomo 67°

Cartas, e Negociaçoens de Jozé da Cunha Brochado, Inviado na Corte de Londres em os annos de 1710 the 1715.

Tomo 68°

Cartas, e Negociaçoens do d° J[é] da C[a] Brochado, Inviado na Corte de Madrid em 1725 que trataõ dos ajustes matrimoniaes dos Princepes do Brazil, e Asturias, e da Nova Collonia com alguns Trattados a este respeito.

Tomo 69° (em 4°)

180 Cartas originaes de J[é] da C[a] Brochado : 45 escriptas em Pariz no anno de 1703 ; 10 em Pousth (*sic*) nos de 1704, e 1705 ; e 125 em Lix[a] athe 1710. (Daõ huma exacta noticia com int[a] liberdade, e galantaria, dos successos daquelles tempos, e da Negociaçaõ da Liga).

Tomo 70° (em 4°)

Cartas originaes de J[é] da C[a] Brochado, escriptas de Londres ao Congresso de Utrech, que contem esta vastissima Negociaçaõ.

Tomo 71°

228 Cartas do Marquez de Gouvea D. Joaõ da S[a], Embax[or] a Corte de Madrid, escriptas a el Rey D. Pedro 2° e aos seus Secret[s] em os annos de 1670 athe 1673, q[e] contem as importantes Negociaçoens da sua missaõ.

Tomo 73° (em 4°)

Cartas e Negociaçoens do Cardeal Valentí q^e foi Nuncio em Espanha, e em Roma Protector da Coroa de Portugal, sobre diversos negocios com a Curia athe 1740 (originaes).

Cartas, e Negociaçoens de Sebastiaõ Joze de Carv° e Mello (1), Inviado na Corte de Londres de 1738 athe 1740 (orig.).

Tomos 74°, 75° e 76°

Memoria dos successos q^e aconteceraõ em França, e em a mayor parte da Europa desde o anno de 1677 athe 1689 por Salvador Taborda Portugal, Inviado de el Rey D. Pedro 2° a Corte de Pariz. 12 Liv. em 3 Tom. (*Cf. Bibl. Lus.*, t. III, p. 671).

Tomo 77° (em 4°)

Cartas originaes, e particulares do Secret° de Estado Diogo de Mendoça Corte R^l, escriptas a D. Luiz da Cunha de 1713 athe 1725, q^e contem concizam^te todos os negocios da Corte no referido tempo.

Tomo 78° (em 4°)

154 Cartas originaes, e missivas escriptas a D^n Luiz da Cunha em os annos de 1698 the ao de 1703 pelo Conde de Ericeira ; pelo Inviado Bento da Fonseca ; por Man^l Lopes de Oliv^ra ; Seb^am de Magallaens ; Simaõ de Souza ; D. Verissimo de Lencastre ; Visc^de de Fonte Arcada, e outros muitos.

(1) C'était le futur premier marquis de Pombal.

Tomo 80°

Officios do Secret° de Estado, Marco Ant° de Azd° Coutinho, dirigidos ao Embax^or de Portugal a Corte de Pariz em os annos de 1740, 1741 e 1742, q^e trataõ todos os interesses da Nossa Corte nos referidos annos.

Tomo 81°

Nobiliario do Conde D. Pedro, copeado do seu original que se conserva na Torre do Tombo (*Cf. Bibl. Lus.*, t. III, p. 540-543). He diverso dos q^e correm impressos.

Tomos 89° e 90°

Leys dos annos de 1249 athe 1393, copeadas das que da Torre do Tombo se dexaõ ao Lente de Dir^to Pattio Pascoal Joze de Mello.

Tomo 98°

Memorias do Reynado de el Rey D^n Joze 1°. Tomo 3°. q^e contem o seg^te, recopilado por A[ntonio] S[uárez de] M[endonça].

Tomo 99°

Memorias do Reynado de el Rey D^m Joze 1°. Tomo 4°, q^e contem o seguinte, recopilado por A. S. M.

Tomo 100°

Memorias do Reynado de el Rey D. Joze 1°. Tomo 5°, q^e contem o seg^te recopilado por A. S. de M.

Tomo 1° (1)

Informaçaõ sobre o estado das differenças entre a Curia de Roma, e a Corte de Portugal..... 1.
Reflexoens sobre o projecto q^e^ se pertende propor aos Men^os^ de Portugal sobre a promoçaõ de Mr Bichi. 6.
Relaçaõ de tudo o q^e^ se passou na expulsaõ de Mr Firrau, Arzeb° de Nicea em 1728..... 28.
Relaçaõ Hydrografica q^e^ fizeraõ os P^es^ da Comp^a^ da Viagem q^e^ fez a India a Nau N. Snr^a^ da Conceiçáo em 1688 ..... 322.

Tomo 2°

Parecer q^e^ se fez em Castella sobre pertenecer a successão daquelles Reynos por falta de successão de Carlos 2° a el Rey D. Pedro 2° de Portugal..... 23.
Parecer em que se da noticia do estado da guerra na introduçaõ de Felipe 5° ; e se persuade a Portugal q^e^ entre na Liga com Inglat^a^, Olanda, e o Imperio.. 74.
Resposta que deu hum Ministro a el Rey de Castella sobre as couzas de Portugal..... (2)
Alvará de el Rey D. Joaõ 4° p^a^ q^e^ se naõ confisquem os bens a gente de Naçaõ preza pelo S^to^ Off° por assim convir ao bem commum. 6 de Fevr° de 1649.... 155.
Proposta q^e^ o Reyno de Portugal fez a Urbano 8° sobre a Investidura de el Rey D. Joaõ 4°..... 174.
Manifesto q^e^ o Reyno de Portugal mandou ao Papa Innocencio 10 em 1644..... 194.

(1) Collection différente de la précédente et moins strictement historique, comme on va voir. Elle la continue, d'ailleurs, évidemment et *tomo 1°* signifie : *tome* 101, etc. Pour les *Mémoires* rédigés par Suárez de Mendonça, voir plus bas la lettre de Muñoz.

(2) La pagination manque.

Discursos q^e se reprezentaraõ na Curia de Roma em que se mostra q^e o B^o de Lamego havia ser recebido naquella Corte como Embax^or de el Rey D. Joaõ 4° (1) ..... 212.
Carta de Luiz 13 de França a el Rey D. João 4° dando lhe o parabem da sua exaltaçaõ ao Trono..... 213.
Carta do Cardeal Rechelieu a el Rey D. Joaõ 4° na mesma ocaziaõ ..... *ib.*
Relaçaõ de tudo o que se passou na Acclamaçaõ de el Rey D. Joaõ 4°, escripta p^a Lour^co Alvarez..... 214.
Artigos de Paz entre el Rey D. Joaõ 4° e el Rey Carlos de Inglat^a ..... 237.
Pratica q^e el Rey D. Joaõ 4° fez aos Fidalgos em 28 de Julho de 1641..... 246.
Carta dos Estados de Olanda ao d° Rey em 1641.... *ib.*
Relaçaõ do successo q^e teve o Exercito de entre Douro e Minho mandado pelo General D. Gastaõ Coutinho q^d entrou em Galiza em 1641..... 248.
Carta do Principe de Orange Henrique de Nassau a el Rey D. Joaõ 4°..... 251.
Reconhecim^to q^e a Villa de Santarem fez a el Rey D. Joaõ 4° na sua Acclamaçaõ..... 252.
Carta de el Rey D. Joaõ 4° ad^a Camara q^do foi acclamado ..... 255.

Tomo 3°

Parecer de hum am° a outro sobre o melhor governo dos Conventos das Religiozas..... 126
Carta de huma Religioza em q^e faz duas perguntas (a 1^a : com quem podem mais os estimulos da Carne, se com a Virgem, se com a Veuva ?) e sua resp^ta. 133.
Memorial que dió el Cardenal Bobadilla à Felipe 2° sobre las familias de los Reynos de Castilla, y Portugal 177.

(1) Il existe un texte imprimé de ces discours (*Lisboa, na off^a de Ant° Alv.* 1642), de même que de la *Carta* suivante, parue au même lieu et chez le même imprimeur en 1641, ainsi que celle de Richelieu.

Resposta que deu hum Ecclesiastico a outro q^e lhe mandou perguntar o que sentia acerca da vinda de el Rey D. Seb^am..... 191

Tomo 4°

Desconcertos de Portugal..... 93.
Monita secreta, ou Formulario da Vida, em particular dos P^es da Companhia (1)..... 184.

(1) Nous publierons prochainement dans cette *Revue* un texte espagnol inédit des *Monita Secreta* que nous avons transcrit du *Codex Uffenbachianus*, n° 1135, à Hambourg, et qui contient d'édifiants avis (SINGULARES Y SECRETAS ADMONICIONES PARA PARTICULARES PERSONAS DE NUESTRA COMPAÑIA, TRADUZIDAS DE LATIN EN ROMANCE), comme on en jugera dès maintenant par les titres des chapitres: I. *De que suerte se a de auer la Compañia quando tiene alguna nueva fundacion. II. Que cosas se han de hazer necessariamente para gozar de la intima familiaridad de los grandes y de los principes. III. Como nos aprovecharemos de los señores y principes que no tienen dinero, tienen empero grande autoridad en su republica. IV. Que cosas se han de encommendar a los predicadores y confessores de los magnates y principes. V. Que se ha de hazer con los religiosos que siendo semejantes a nosotros en muchas ocupaciones, nos quitan mucho acrecentamiento.* VI. *Como los nuestros reconciliaran con nuestra Compania a las viudas ricas y opulentas.* VII. *Como se han de conservar las viudas que ya son nuestras, y como se ha de disponer de los reditos de sus haciendas. VIII. De los remedios que se han de aplicar para que los hijos y hijas de nuestras viudas devotas tomen estado de religiosos.* IX. *De los reditos que han de haber nuestros Colegios.* X. *Como se ha de dar a entender el rigor que la Compañia tiene en la regular disciplina.* XI. *De que modo se auran todos los nuestros con los que se expelieren.* XII. *De los defectos que se hallan en los mancebos que vienen a nuestros Colegios, y con que arte retendremos a los que fueren a proposito.* XIII. *Como se han de auer los nuestros con las monjas.* XIV. *De los casos reservados en nuestra Compañia y de las causas, porque ella expele a muchos.* XV. *Que personas de nuestra Compañia se han de conservar en ella.* XVI. *Del desprecio que mostraremos tener a las riquezas.* Nous ajouterons à cette publication une pièce, tirée du même *Codex: Carta de la Universidad de Salamanca à la de Sevilla, pidiendole se junte con ella y con las demàs Universidades de España contra los Jesuitas*, qui est du 6 mars 1627, et, enfin, pour parfaire notre travail et toujours provenant du ms.

Petiçaõ dos d^os P^es da Comp^a p^s q^e naõ haya escolas particulares, impugnada por hum curiozo..... 224.

Tomo 5°

Satira q^e hum Castelhano fez a hum sermaõ de Aljubarrota pregado em 1555 (em proza)..... 115.
Satira de Quevedo a Montalvaõ intitulada : La perinola (em proza) ..... 173.
Memorial de Quevedo p^a a Duqueza de S. Lucar falandolhe esta Snr^a em hum cazam^to..... 193.

Tomo 6°

Carta de Fr. Lucas de Sta Cn^a p^a hum homem que lhe chamou Boubo 108
Sonhos de todas as Religioens pelo d°..... 112.

Tomo 7°

Carta de Muley Maluco, Rey de Marrocos, p^a el Rey D. Sebastiam ..... 26.
Instruçaõ q^e D. Joaõ da S^a, Cd^e de Portalegre, deixou a seu filho D. Diogo da S^a partindo de Madrid p^a Portugal ..... 37.
Carta de el Rey D. Fernando el Catolico al primer Virrey de Napoles ..... 78.

hambourgeois *Uffenb.* 1135, la réplique des Jésuites : *Causas porque deue ser recogido el memorial impreso contra la fundacion de los estudios reales de Madrid, y corregido su autor por el santo tribunal de la suprema Inquisicion.* Nous éclaircirons, en outre, par des documents nouveaux, le « *scandale du couvent de San Plácido à Madrid* », simplement mentionné, sans autres commentaires, par M. A. Morel-Fatio (*Bulletin Italien*, 1912, p. 40), qui suppose sans doute que ses lecteurs savent *al dedillo* ce qu'en ont dit Lafuente, *Hist. de Esp.*, XVI, 122, et Amador de los Ríos et de la Rada y Delgado, *Hist. de Madrid*, III, 328.

Carta del Obispo Busto de Villegas al Rey Felipe 2° sobre el vender las rentas de la Iglesia, 1574.... 101.
Transumpto de un papel impresso em Amsterdam sobre se tirar a Espanha as terras do Brazil..... 114.
Declamaçaõ sobre as couzas de Portugal..... 125.
Abecedario Espiritual ..... 149.
Parlaçoens q^e em 1625 mandou a Camara de Celorico Bebado ao Governo de Portugal..... 152.

Tomo 8°

Carta do Principe das Asturias D. Fernando p^a a Princeza de Portugal D. Maria na occaziaõ em que os Reys deste Reyno ajustaraõ despozorios dos Principes seus Filhos ; e sua resposta..... 103.
Carta q^e se mandou a el Rey em nome de S. Fran^co Xavier na occaziaõ em q^e o Marquez de Abrantes aconselhava q^e se vendesse a India aquem mais desse. 206.
Carta da Rainha de Castella D. Izabel p^a o Conde de Olivares ..... 343.
Carta do Marquez de Castel Rodr° p^a Felipe 3°.. 344.
Carta do mesmo p^a o Duque de Lerma..... 345.
Carta sobre as couzas de Portugal em tempo do Cardeal D. Henrique ..... 347.

Tomo 9°

Forina Semea, p^r Fr. Lucas de Sta Cn^a..... 1.
Forina cotidiana, pelo d°..... 15.
Manifesto escancarado, pelo d°..... 25.

Tomo 11°

Estatutos q^e as Religiozas de Sta Anna fizeraõ sobre o bom governo e trato de seus am^tes..... 64.

Clarim de la Europa, Hypocrizia descifrada, Espanha advertida ..... 77.
Juramento de el Rey D. Affº Henrᵉˢ..... 207.
Tratado contra os Judeus..... 211.

Tomo 12º

(He hum Diario dos successos mais memoraveis de Lixª em os annos de 1728, e 1729, escripto por Franᶜᵒ Xavier Dauvergne.)

Tomo 13º

(He a continuaçaõ do mᵐᵒ Diario dos annos de 1733, 1734 e 1744 esvripta pela propria letra do dº Dauvergne.)

Tomo 16º

Artigos pª o Tratado de Paz entre Portugal, e os Estados Geraes, ajustados pelo Embaxᵒʳ de el Rey D. Joaõ 4º, Franᶜᵒ de Souza Coutº, em 1648 ; Decreto que manda ao Conᶜᵒ de Fazdª consultar sobre elles ; Consulta do dº Conᶜᵒ ; Voto aparte do Consrº o Conde de Odemira ; Resposta do Procurᵒʳ da Fazdª Pedro Frz. Montrº aquem o Conᶜᵒ deu vᵗᵃ ; Dous Decretos do mᵐᵒ Conᶜᵒ, e Consulta da Meza da Consciencia..... 65.

Tomo 19º

As neiras dos Frades Jeronimos..... 19.
Ley dos tratamᵗᵒˢ em 1597..... 89.
Privilegios qᵉ Felipe 2º jurou cumprir a Portugal, quando se lhe deu a sua posse..... 95.
Offº do Inviado de Portugal em Madrid em 1703 sobre a sua retirada, e resposta qᵉ se deu..... 101.

Decreto porque (na forma da Concordata) se remeteraõ varios Ladroens pª Madrid em 1729..... 134.
Patentes das mercés, graças, e Privilegios qº el Rey D. Felipe confirmou, e concedeu a Portugal em 1581 289.

Tomo 23°

Vida, morte, dictos, e feitos de el Rey D. Joaõ 4° de Portugal, dividido em 7 Livros, compostos por D. Franco Manoel.

Tomo 25°

Obras del Conde de Villa Mediana, en Verso.

Tomo 27°

Poezias Varias de D. Franco de Portugal, dedicadas a D. Luiz Mendes de Haro.

Tomo 33°

Tratado sobre as Excomunhoens em 17 Capos por Melchior da Trindº (original), acabado em o anno de 1594.

Cette copie, répétons-le, avait été rédigée sur l'original lui-même, et c'est à sa réception que Muñoz adressa la missive suivante à Dn Eugenio de Llaguno :

« Amº i Sr : He visto el Indice de parte de los Mss. que posee en Lisboa D. Antº Suarez de Mendonça, sugeto a quien traté por esos mismos papeles, los quales tuve en mis manos, i desearia que siendo posible viniesen a nuestro poder. En este Indice hallo apuntado lo mas util para la Historia, i tendria mucha cuenta tomar eso solamente si quisiesen venderlo separado. Pero quando no quisiesen, quizá costará lo mismo el todo que la parte. En-

tiendo que no se erraria cometiendo el negocio a la prudencia de nuestro Embajador.

Al pliego 8, foja 2. observo que los tomos 98. 99. 100. contienen los 3. 4. i 5. de las *Memorias* del Rei Josef escritas por el mismo Suarez de Mendonza ; i faltan el 1° i 2°. Sin duda seran el 96 i 97 — y sonlo en efecto segun mi apuntamiento. Viendo mi apuntamiento, observo que es poco lo que se omite en el *Indice* que Vm. me embia ; i tengo por mas conveniente, si se piensa en compra, proponer que se tomará todo, bueno con malo, si se ponen en terminos de razon, porque si lo huelen algunos de allá, no se concluira nada.

Pensè en preguntar a Vm. sobre la obrita del Abate Denina contra el articulo *España* de la *Enciclopedia*, i he sabido que Vm. la tiene. Si es posible, quisiera verla ; obligandome a restituirla en el tiempo que Vm. limite (1).

Dios g^e a Vm. com° d^a
Su af^mo i obl^mo
J. B. Muñoz.
Sr. D^n Eug° de Llaguno. »

(1) Il s'agit du fameux article de l'*Encyclopédie méthodique*, où Masson, rédacteur de la partie géographique, se demandait : « *Mais que doit-on à l'Espagne? Et depuis deux siècles, depuis quatre, depuis dix qu'a-t-elle fait pour l'Europe?* », article tour à tour réfuté par Cavanilles, Forner et Denina, ce dernier à Berlin, mais de façon assez médiocre. Ces trois apologistes — qui marchaient sur les traces d'un Abbé Andrés, d'un Lampillas, d'un Masdeu (contre Bettinelli et Tiraboschi), ainsi que des PP. Mohedanos — furent magnifiquement repris et augmentés dans une étude : *Respuesta á la pregunta de Mr. Masson*, restée, malheureusement, incomplète et parue aux n^os I (10 janvier 1808) et 2 (20 janvier 1808) du *Memorial Literario o Biblioteca Periódica de Ciencias, Literatura y Artes*, de Andrés de Moya Luzuriaga, Christobal de Beña y Velasco et Mariano de Carnerero. Ce périodique rarissime, ignoré de E. Hartzenbusch dans ses *Apuntes*, l'a été, par suite, de M. G. Le Gentil dans sa thèse complémentaire de doctorat : *Les Revues Littéraires de l'Espagne pendant la 1re moitié du XIXe siècle*, où ce que l'on dit sur Carnerero, pp. 17-18, est pris dans les *Memorias de un setentón* et manque, au surplus, d'exactitude critique. M. Le Gentil, qui a publié son travail après avoir eu en mains le texte imprimé de notre *Querelle Caldéronienne*, croit

Mais le zèle érudit de Muñoz fut vain et si la copie des *Memorias* de Cabrera fut bien, selon qu'il l'avait demandé, envoyée à Madrid, jamais les mss. de Suárez de Mendonça n'y parvinrent, comme il le souhaitait, et toutes les négociations tentées dans ce sens échouèrent. Ce n'est, d'ailleurs, que le 31 mai 1787, que D. José Caamaño (1)

toujours, p. 4, que ce qui motiva la dispute entre Böhl et Mora, était une « TRADUCTION *des leçons de Schlegel sur le théâtre espagnol* », comme, p. XI, il croit que la *Minerva* d'Olive « *publia des extraits du cours de littérature dramatique de Schlegel* ». Nous eussions relevé ses trop nombreuses erreurs, si un ordre exprès n'avait mis fin à notre article sur ses thèses, commencé dans le *Bulletin de la Société d'Etudes des Professeurs de Langues méridionales* du 15 mai 1910, pp. 23-32. Pour en revenir au *Memorial* de 1808, qui n'a rien de commun avec celui de 1801-1804, réincarnation du périodique du XVIIIe siècle, il se compose, dans notre exemplaire, de 14 n[os], allant du 10 janvier 1808 au 20 mai 1808. Nous donnerons incessamment l'analyse de cette perle bibliographique, qui contient des morceaux littéraires et historiques de premier ordre, et, en particulier, la plus rare collection des « *bandos, edictos, decretos* » publiés lors du soulèvement de mai 1808. Nous avons fort regretté de ne la pas trouver à Madrid, au printemps de 1908, parmi les imprimés de l'*Exposición del Centenario*, à côté des *Variedades* de Quintana, et nous regrettons tout autant aujourd'hui que l'excellent ouvrage de D. Manuel Gómez Imas: *Los periódicos durante la guerra de la Independencia* (1808-1814), paru à Madrid en 1910, in-4° de 421 pp., ne lui ait pas fait la grande place qu'elle méritait, à côté des 330 périodiques qui y sont compris.

(1) Si la carrière diplomatique du comte de Fernán-Núñez est assez connue pour que nous nous soyons tu sur le compte de ce personnage, celle de D. José Caamaño est, par contre, passablement ignorée. Originaire, comme son patronymique l'indique, de Galice, il avait servi, en qualité de lieutenant, dans le régiment du Roi dit *Inmemorial*, dont on sait que le sixième comte de Fernán-Núñez était colonel, et c'est à l'amitié et à la protection de ce dernier qu'il dut son rapide avancement. Quand, en 1772, Fernán-Núñez partit d'Espagne pour *correr Cortes* — selon la coutume des Grands d'Espagne, imitée de celle des Lords anglais — il fut accompagné de Caamaño, qu'il trouvait, en vérité, « *algo tímido y torpe, en una palabra, gallego* », mais que sa sœur, la duchesse de Béjar, D[a] Escolástica, lui avait chaudement recommandé. Durant ce voyage, qui dura 4 ans, l'on visita Naples, Vienne, Berlin, Paris et Londres, et l'infortunée expédition d'Algérie, en 1775, fut la cause du retour à la terre natale. Après avoir pris part à cette expédition, Caamaño, qui s'était rendu indispensable au Comte,

put annoncer à Floridablanca qu'il expédiait la copie en question, par une lettre dont nous reproduisons la teneur :

« Exmo Señor :

Muy S^or mio. Se ha concluido la copia literal del Diario ó Memorias de Phelipe III escritas por Luis Cabrera de Cordova, que V. E. pidió en carta de 1° de Noviembre de 1785. Oy la remito al Sor Conde de Fernan Nuñez para entregarla à V. E. por que asi me lo advirtió à su partida ; y su importe se cargarà en la cuenta de extraordinarios como V. E. previno.

Dios gue. à V. E. m^s as^s como deseo
Exmo S^or
B. L. M. de V. Exª
Su mas atento y rend° serv^or
Lisboa, 31 de Mayo de 1787. Josef Caamaño.
Exmo Sor Conde de Floridablanca. »

D'après une note officielle, le ms. fut remis au ministre le 15 juin 1787, avec la remarque « que el Conde no entregó la copia moderna, sinon la antigua, mucho mas estimable, hecha el año 1622, que hallò Muñoz en Lisboa » et que « se cargue el coste en la cuenta de sus gastos ». Mais si fragmentaire que soit la reconstitution que nous avons tentée d'un épisode aussi secondaire que celui des mss. de Suárez de Mendonça, ne voit-on pas que ce n'est que lorsque l'activité des historiens aura fait sortir de la poussière des archives une multitude d'épisodes analogues, que l'on

l'accompagna — devenu déjà colonel, — en 1778 à Lisbonne, comme secrétaire d'Ambassade, où, en 1785, Charles III le nomma *Brigadier*. C'était, on s'en souviendra, l'année où se terminait la mission de Fernán-Núñez. Nous ne nous occuperons point ici des ultérieures destinées de Caamaño, nous bornant à noter qu'en 1794 son ami Fernán-Núñez, destitué de son ambassade parisienne en 1791 — il en avait été chargé en 1787 — lui rendit visite en Suisse, où il remplissait, à Berne, l'office de ministre plénipotentiaire depuis cette même année 1791, dans laquelle Charles IV l'avait fait *mariscal de campo*. Ce ne fut que sous le règne de José Napoleón qu'il fut rappelé en Espagne, à la date exacte du 13 août 1811.

se persuadera enfin, de par le monde, que l'Espagne a connu, au XVIIIe siècle — selon que l'écrivait M. le doyen Desdevizes du Dezert en 1909 au t. LVII, p. 372, de la *Revue Internationale de l'Enseignement*, à propos du livre quelque peu unilatéral de M. Fr. Rousseau sur *Charles III d'Espagne* (1) — « *une véritable Renaissance* », de « *caractère bien français* » — si l'on entend par : « français » la forme que revêtait tout naturellement, chez des intellectuels gouvernés par des rois de souche française, l'appétit de culture européenne, — mais — et le point est essentiel — à base de patriotisme national, de tradi-

(1) Paris, 1907, 2 vol. in-8°. Nous signalions cet ouvrage, muni d'une *Introduction* de M. A. Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, p. 51, *note* 1, de notre *Querelle Caldéronienne*, où un regrettable lapsus nous fait dire que Floridablanca avait « *déjà étudié* » le règne de Charles III. Il faut, naturellement, lire : *avait* « SI BIEN ILLUSTRÉ », puisque le t. LIX de la *B. A. E.*, où Ferrer del Rio est censé avoir publié les *Obras* du ministre, ne contient que des documents officiels rédigés — du moins en majeure partie — par ce personnage. Tout ceci, et bien d'autres choses encore, eût été dit dans la *Selbstanzeige* de notre thèse, qui, destinée à faire suite à celle que nous publiâmes de notre *Hispanisme de Lessing* dans le périodique hollandais *Vragen en Mededeelingen* — n[os] des 25 mars, 8 et 22 avril, 6, 20 et 27 mai 1910 — et envoyée à la rédaction de cet organe en mai 1910, fut, par suite de la disparition de celui-ci en juin 1910, condamnée à ne pas voir le jour. Elle comptait plus de 100 pages et avait été annoncée au n° du 27 mai 1910, p. 243, *note* 6. Les choses les plus neuves qu'elle contenait étaient relatives au *Teatro Español* publié en 1809-10 à Brême par A. Norwich, en 2 t. in-8° et où Böhl refit la connaissance de Calderón à Görslow. — espérons que notre très érudit ami, Milton-A. Buchanan, au t. 2 de sa magistrale édition de *La Vida es sueño*, donnera, sur cette œuvre si oubliée, les renseignements que n'a pas su fournir feu H. Breymann, qui ne la cite même pas (*) — puis aux documents (*Algunos pensamientos Españoles de una Española*, ms. 14173) provenant de la femme de Böhl, et conservés aujourd'hui à la *Hofbibliothek* viennoise, qui possède aussi la brochure : *Fernando en Zaragoza. Una visión* (Cádiz, 1814), que D[a] Francisca signa, en toutes lettres, du peudonyme de *Cymodocea* (HOFBIBL. : 144. *F.* 7). Mais nous y apportions en outre une foule d'autres rectifications, ou indications secondaires originales.

* Nous voyons, p. 71, n° 973, que cet ouvrage est actuellement vendu par l'antiquaire J. Baer, à Francfort, au prix de 6 marks (*Catalogo 608*).

tion nettement et spécifiquement espagnole (1). Et alors, peut-être, cessera-t-on de propager, dans les milieux érudits, la ridicule légende de la décadence « bourbonienne » et les futurs historiens de l'histoire littéraire espagnole auront ils honte de dédier au XVIIIe siècle 21 pages, lorsque — et c'est le cas de M. Fitzmaurice-Kelly — le seul Cervantes, écrivain surfait à plaisir par le snobisme académique et le chauvinisme espagnol, en a, pour son compte, 28 ! Puissent, chez nous, en attendant, des livres comme le t. IV de la *Historia de España y de la Civilización Española* de l'actuel Directeur de l'Enseignement primaire et ex-professeur d'Oviedo, D. R. Altamira, préparer les voies — si l'on daigne enfin se décider à les traduire — à ce nécessaire retour d'opinion ! *Pia desideria*.....

Nimes (Gard), 1912.

Camille PITOLLET.

(1) Dans une critique de nos thèses doctorales qu'un professeur du lycée de Versailles, M. P. Van Tieghem — d'ailleurs parfaitement incompétent en matière hispanique, malgré la fausse modestie et la sotte ironie du début de son article — a publiée au numéro d'octobre 1910 (p. 213-224) de la *Revue de Synthèse Historique* de M. H. Berr, professeur au lycée Henri-IV à Paris — on lit, p. 217, que nous aimons l'Espagne et voudrions « *qu'on rendit mieux justice à l'Espagne à tendances libérales et modernes du XVIIIe siècle* ». C'est ce qu'a parfaitement vu M. Lucien-Paul Thomas, dans une plus impartiale critique de notre « *livre si consciencieux* » sur Böhl et Mora (*Zeitschrift für französische Sprache und Literatur, Bd.* 37, *Heft* 2-4, p. 39-41), où il note que la conclusion de ce livre « *s'attache à préciser le rang qui revient à la défense caldéronienne dans l'évolution de la critique littéraire en la péninsule, et cherche, par un curieux résumé de ses titres de gloire, à réhabiliter la culture espagnole au XVIIIe siècle* ». Cf. aussi la très impartiale critique de M. A. Ludwig, l'hispanisant de Lichtenberg, dans l'*Archiv* de Morf, t. CXXV, *Heft* 1-2, p. 223-228, et celle de l'éminent biographe de Shakespeare et de Molière, M. le professeur M. J. Wolff à Berlin, dans le *Literarisches Zentralblatt* du 30 juillet 1910, *col.* 1022-1023, ainsi que la confirmation que lui ont apportée, au numéro du 10 septembre 1910 du même périodique, *col.* 1219, M. le professeur Max Koch, de l'Université de Breslau, et, dans les *Studi di filologia moderna* de janvier-juin 1911, M. B. Sanvisenti, l'hispanologue milanais, p. 135-137.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES REVUES

Revue de philologie française et de littérature, XXVI, 1. — *A. Schinz:* Les accents dans l'écriture française, p. 1; — *R. Michalias:* Mots particuliers du dialecte d'oc de la commune d'Ambert, p. 26.

Zeitschrift für romanische philologie, XXXVI, 3, 4, 5. — *R. Brod:* Die Mundart der Kantone Château-Salins und Vic in Lothringen, p. 257; — *G. Bertoni:* Note etimologiche e lessicali emiliane, p. 292; — *R. Haberl:* Neue Beiträge zur romanischen Linguistik, p. 303; — *J. Brüch:* Ueber die Entstehung von *i* aus *k* nach *o, au* im Französischen, p. 312; — *K. v. Ettmayer:* Zur Charakteristik des Altfranzösischen, p. 332; — *Vermischtes*, p. 344; *L. Wiener:* Byzantinisches, p. 385; — *G. de Geronimo:* Di alcuni codici e stampe di antiche rime messi assieme nel secolo XVI, p. 408; — *A. Stiefel:* Ueber den Verfasser der Comedia « La Española de Florencia », p. 437; — *Th. Kalepky:* Zur französischen Syntax, p. 468; — *Vermischtes*, p. 477; — *R. Brod:* Die Mundart der Kantone Château-Salins und Vic in Lothringen, p. 513; — *S. Grudzinski:* Vergleichende Untersuchung und Charakteristik der Sage vom Findelkind, das später Kaiser wird, p. 546; — *J. Brüch:* Zu Meyer-Lübkes Etymologischem Wörterbuch, p. 577; — *K. Borinski:* Eine unerkannte Fälschung in Petrarcas Werken, p. 586; — *Vermischtes*, p. 598.

Romania, XLI, n°s 162 et 163. — *G. Bertoni:* Un frammento di una raccolta di miracoli e Odilone di Cluny, p. 161; — *O. Bloch:* Etymologies franc-comtoises et lorraines, p. 171; — *H. Hauvette:* La 39e nouvelle du Décaméron et la légende du cœur mangé, p. 184; — *A. Långfors:* Notice du ms. français 24436 de la Bibliothèque nationale, p. 206; — *G. Millardet:* Sur le traitement de *a* + *yod* en vieil espagnol, p. 247; — *Mélanges*, p. 260; — *J. Anglade:* Nostradamica, p. 321; — *J. Bédier:* De l'autorité du ms. d'Oxford pour l'établissement du texte de la Chanson de Roland, p. 331; —

G. Cohen: La scène de l'aveugle et de son valet dans le théâtre français du moyen-âge, p. 346; — *G. de Gregorio:* Note etimologiche italiane, p. 373; — *A. Thomas:* Guillaume de Machaut et l'Ovide moralisé, p. 382; — *Mélanges*, p. 401.

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CXXIX, 1 u. 2. — *A.-C. Thorn:* Quelques dénominations du « cordonnier » en français, Etude de géographie linguistique, p. 81; — *G. Ebeling:* Peut-être, p. 206.

Revista Lusitana, XV, 1 e 2. — *A. Coelho:* O estudo das tradições populares nos paises romanicos, p. 1; — *C. Basto:* Falas e tradições do distrito de Viana do Castelo, p. 71; — *Th. Pires:* Vocabulario alemtejano, p. 103; — *P. d'Azevedo:* Costumes e festas populares dos seculos XV, XVI, p. 112; — *M. Furtado de Mendonça:* Cantigas dos Setes, p. 145; — *Miscellanea*, p. 173.

Bulletin du parler français au Canada, XI, 1. — Lexique canadien-français, p. 50.

Annales du Midi, n° 95. — *C. Fabre:* Guida de Rodez, inspiratrice de la poésie provençale, p. 321; — *A. Dauzat:* Notes sur la syntaxe du patois de Vinzelles, p. 382.

COMPTES RENDUS

G. Dottin. — Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique, *Paris, Champion*, 1906 [VI-408 p. in-16°].

J. Vendryes. — Grammaire du vieil-irlandais (phonétique, morphologie, syntaxe), *Paris, Guilmoto*, 1908 [X-408 p. in-8°].

R. Thurneysen. — Handbuch des alt-irischen. Grammatik, Texte und Wörterbuch, *Heidelberg, Winter*, 1909 [I. Teil XVI-582 p. in-12°, II. Teil 100 p. in-12°].

La connaissance de l'antiquité celtique et des langues celtiques est d'une importance considérable pour les romanistes, surtout lorsqu'ils s'occupent spécialement des parlers de France. Mais la plupart d'entre eux n'en ont cure. Ils déclarent à l'occasion, pour justifier leur indifférence, que les langues celtiques sont pour un romaniste un luxe inutile et que d'ailleurs les maigres documents que l'on

possède sur l'antiquité celtique sont trop difficilement accessibles pour que l'on puisse raisonnablement consacrer à leur étude un temps et un travail qu'il est si facile d'employer d'une manière plus directement profitable. L'exemple des Ascoli, des Schuchardt et de quelques autres paraît avoir donné à ces affirmations d'éclatants démentis. Quoi qu'il en soit, depuis la publication des livres récents de MM. Dottin, Vendryès, Pedersen, Thurneysen, il n'est plus possible de déclarer que l'étude du domaine celtique est difficilement abordable; j'en connais même peu pour lesquels on dispose d'aussi grandes facilités.

Le *Manuel* de M. Dottin est pour les études celtiques la meilleure introduction que l'on puisse désirer. Tout ce qu'on sait des anciens Celtes, de leurs origines, de leurs migrations, de leurs mœurs, de leurs institutions, de leur religion, de leur civilisation, est ici résumé en sept chapitres qui se développent avec aisance.

Spécialiste en matière celtique, l'auteur n'aurait pas eu de peine à donner à son livre de plus vastes dimensions. Mais il en a délibérément écarté toutes les ipotèses, même les plus vraisemblables. Voulant être un guide sûr, il s'est efforcé de ne donner à ses lecteurs que des renseignements certains; ainsi s'expliquent des éliminations que quelques-uns seront tentés de trouver sévères. Bien que l'on soit beaucoup plus amplement documenté sur certaines questions que sur d'autres, il a réussi à proportionner les divers chapitres à l'importance des matières qui i sont traitées plutôt qu'au nombre des documents qui les concernent.

Une des parties sur lesquelles il eût été le plus facile à M. Dottin de s'étendre, c'est la langue. Mais alors le *Manuel* aurait vite perdu son caractère pour devenir une sorte de grammaire. Nous connaissons, surtout par des noms propres, une partie du vocabulaire gaulois, et nous possédons plusieurs langues celtiques encore parlées aujourdui: essentiellement le gallois, l'irlandais et le breton armoricain. Toute cette abondante matière, M. Dottin s'est borné, sauf quelques pages consacrées au vocabulaire gaulois, à nous la laisser entrevoir; mais M. Vendryès en a pris la partie la plus intéressante pour l'approfondir.

La plus importante de ces langues celtiques et la plus anciennement connue est l'irlandais. On distingue le vieil irlandais, le moyen irlandais et l'irlandais moderne. Ce dernier est actuellement parlé dans une grande partie de l'Irlande, mais à l'état de patois en train de disparaître devant l'envaïssement de l'anglais, qui gagne du terrain tous les jours. Le moyen irlandais est représenté par une littérature très étendue, originale et souvent fort curieuse. Le vieil irlandais est la langue parlée antérieurement au Xe siècle;

elle nous est connue par des inscriptions en nombre assez considérable, mais d'ordinaire peu variées et extrêmement courtes, et surtout par de très nombreuses gloses intercalées dans des manuscrits latins. C'est dire que les textes que nous en possédons n'ont aucune valeur littéraire, mais ils ont l'avantage d'être tous à peu près de même date et de présenter entre eux peu de différences dialectales. Cette langue est plus utile pour la grammaire comparée que le moyen irlandais, parce qu'elle présente un état plus ancien : pour la grammaire descriptive elle n'est pas moins intéressante que le moyen irlandais, car à la date où elle nous est connue tous les grands fénomènes, si caractéristiques, qui sont propres à l'irlandais, se sont déjà produits, et ils sont plus clairs en ancien irlandais parce qu'ils n'ont pas encore été compliqués ou obscurcis par d'autres fénomènes d'un intérêt beaucoup moins général.

C'est pour ces raisons que MM. Vendryès et Thurneysen ont tous deux, indépendamment, jugé préférable de publier une grammaire de l'irlandais sous sa forme la plus arcaïque. Celle de M. Vendryès est purement descriptive; mais elle ne contient pas seulement la fonétique et la morfologie; la sintaxe i occupe aussi une place considérable. Cet ouvrage repose en partie sur des dépouillements nouveaux et personnels, et par suite précise et complète ce que l'on savait du vieil irlandais.

Loin que cette langue mérite le dédain qu'ont pour elle tant de gens qui ne la connaissent que de nom, elle est digne d'être approfondie par tous les fonéticiens, quelles que soient les langues dont ils s'occupent spécialement. Les divers changements fonétiques qui lui ont donné un aspect si particulier i sont en effet plus nets et plus clairs que peut-être dans toute autre langue où ils apparaissent. Aux romanistes nous recommanderons naturellement toute la fonétique, qui est exposée avec une très grande clarté en 50 pages (p. 39 à 89), mais nous attirerons spécialement leur attention sur les fénomènes si intéressants et si délicats dits de *métafonie* et d'*infection*, sur ceux de *sincope* et d'*apofonie* dus à l'influence de l'accent, sur les rapports fonétiques des mots dans la frase, c'est-à-dire sur la fonétique sintactique, qui joue ici un rôle très considérable.

Les ouvrages de M. Dottin et de M. Vendryès appartiennent à des genres très différents et ne sauraient être comparés entre eux : ils ont pourtant un point commun, c'est qu'ils sont tous deux des livres excellents. On a longtemps pu craindre que les études celtiques, qui ne sont devenues en France sérieuses et correctes qu'avec H. d'Arbois de Jubainville, et que ce dernier a tenues à un niveau si élevé durant sa longue et féconde carrière, ne fussent de nouveau livrées après sa disparition à la fantaisie des amateurs et à

l'insuffisance de quelques filologues. Ce n'est pas sans inquiétude que les amis du celtisme voyaient le maître vieillir; mais aujourdui ils peuvent considérer l'avenir avec sérénité: nous posséd̀ons en France deux celtistes, M. Dottin et M. Vendryès, qui exploitent avec maîtrise le domaine qu'ils se sont choisi; ils ne le laisseront pas péricliter.

Quant au *Handbuch* de M. Thurneysen, il i aurait quelque naïveté à en faire l'éloge. Tous ceux qui savent aujourdui plus ou moins bien le vieil irlandais le doivent au moins en partie, soit directement, soit indirectement, à M Thurneysen. Indirectement, parce que c'est à lui qu'est due la partie irlandaise du *Grundriss* de M. Brugmann, directement parce que nombre d'entre eux ont été ses élèves à l'Université de Freiburg; c'est le cas pour M. Vendryès, pour celui qui écrit ces lignes et pour beaucoup d'autres. Il est, en fait d'irlandisme, le maître incontesté.

Son livre a été composé en même temps que celui de M. Vendryès, mais a paru après. Les deux ouvrages n'ont pas été conçus de la même manière et ne font nullement double emploi. Celui de M. Vendryès reste fort utile à cause des larges dépouillements sur lesquels il repose, de sa richesse en exemples et du développement plus considérable accordé à la sintaxe. D'autre part, la grammaire de M. Vendryès, étant purement descriptive, est peut-être plus aisément abordable pour ceux qui ne connaissent pas la grammaire comparée des anciennes langues indo-européennes. Celle de M. Thurneysen aussi n'est que descriptive en maint endroit, parce que souvent il n'i a pas lieu qu'elle soit autre chose; mais en principe elle est istorique et comparative; partout où la comparaison avec les autres langues indo-européennes peut apporter quelque lumière, elle apparaît. Ce sont naturellement les mêmes fénomènes que dans la grammaire de M. Vendryès, mais l'auteur les reprend de plus aut, et ce qui est à recommander de préférence aux non spécialistes, ce sont évidemment les mêmes chapitres, les mêmes questions, qui sont peut-être encore plus instructives ici, parce que le développement irlandais i apparaît non seulement en irlandais, mais en même temps par rapport aux autres langues de la famille. Il convient de signaler aussi l'*Appendice* sur la forme et la flexion des mots empruntés (p. 516-524), qui est d'une importance capitale pour les romanistes, car la plupart de ces mots ont été pris au latin.

La deuxième partie de l'ouvrage de M. Thurneysen est une plaquette séparée. Elle consiste en un choix de textes variés, pris parmi les plus importants ou les plus intéressants, accompagnés d'un commentaire très soigné, et suivis d'un vocabulaire.

Maurice GRAMMONT.

P. Boyer et N. Spéranski. — Manuel pour l'étude de la langue russe. Textes accentués, commentaire grammatical, remarques diverses en appendice, lexique, *Paris, Colin*, 1905 [XIV-386 p. in-8°].

Ce manuel mérite d'être signalé dans cette revue, à cause de la métode qui i a été suivie. Ce n'est pas une grammaire, mais plutôt une crestomatie, seulement c'est une crestomatie d'un genre spécial. Comme le dit l'auteur dans son introduction, « s'il est une vérité sur laquelle les linguistes se soient mis d'accord, c'est que l'on n'apprend pas une langue par la grammaire: si compliqué, si fragile qu'en soit le mécanisme, une langue ne s'apprend que par la pratique seule, mais à la condition toutefois que chaque difficulté rencontrée reçoive son explication immédiate ». La lecture superficielle de textes même nombreux accroît le vocabulaire sans faire pénétrer plus avant dans la connaissance de la langue, parce que les particularités et les nuances restent indéfiniment mistérieuses. La traduction est aussi une métode dont le procès n'est plus à faire, car il importe en somme assez peu de faire une transposition au moyen de prétendus équivalents qui sont toujours inexacts, il s'agit avant tout de pouvoir analiser et de comprendre. On doit étudier une langue en elle-même et par elle-même.

Avant d'aborder le livre de M. Boyer, il est nécessaire que le lecteur ait acquis une connaissance sommaire de la grammaire russe, en particulier de la flexion, déclinaison et conjugaison. Ce premier apprentissage peut se faire en quelques jours et au moyen d'une grammaire quelconque.

Le Manuel est constitué par une série de textes accompagnés d'un commentaire. Ces textes, au nombre de 29, et qui représentent la valeur d'environ 60 pages, sont empruntés à un seul écrivain, Tolstoï, et tous, sauf le dernier, ont été écrits pour des enfants et offrent de parfaits modèles du parler réel. Le dernier est d'une tenue littéraire plus aute et a été pris parmi ceux où les idées morales de l'auteur s'expriment avec le plus de force. Bien qu'en somme assez peu étendus, ces textes sont remarquables par la variété des moyens d'expression et la richesse du vocabulaire. C'est là ce qu'on ne trouve pas dans les choix de textes dits faciles, qui ont l'inconvénient de répéter sans cesse des frases dont le moule est toujours le même, ni dans les recueils de frases dites usuelles, qui trop souvent sont des traductions de frases courantes en français mais ne répondant pas à la mentalité russe.

Dès la première ligne, tout ce qui est susceptible de recevoir une explication la trouve nette et précise au bas de la page. Les formes, la sintaxe, les emplois idiomatiques, les *choses* enfin, sont l'objet

d'une note toutes les fois qu'il peut i avoir lieu. Le tout, groupé et classé, constituerait une grammaire infiniment plus détaillée et plus approfondie qu'aucune grammaire n'a jamais été, et la supériorité de cette sorte de grammaire sur toute autre, c'est que les règles suivent l'exemple au lieu d'i aboutir; la langue est prise comme point de départ et non comme point d'arrivée. Au surplus, il ne faudrait pas croire que ces notes, bien qu'elles apparaissent au fur et à mesure que les textes les appellent, ne soient soumises à aucun ordre. Les morceaux ont été classés dans la mesure du possible par ordre de difficulté croissante. D'autre part, lorsque, malgré cette précaution, tel passage d'un des premiers textes demanderait l'exposé d'un fénomène jugé encore trop difficile, le fait est simplement signalé et le lecteur est renvoyé à une page ultérieure où le fénomène réapparaît et où l'explication vient à son eure. Il rencontre aussi, à mesure qu'il avance dans sa lecture, des notes qui le renvoient en arrière, parce qu'on a pensé que certaines explications pourraient ne pas avoir été définitivement acquises en une fois. Il est donc pris comme dans un filet dont il ne pourra s'échapper que lorsqu'il en aura soigneusement examiné toutes les mailles l'une après l'autre.

Après les textes avec leur commentaire vient un *Appendice* où sont réunies des remarques qui ont paru trop générales ou trop étendues pour figurer au bas des pages. Après l'appendice, un *Index* alfabétique, russe et français, de toutes les matières contenues dans les notes et dans l'appendice, permet non seulement de retrouver telle explication qui s'est effacée de la mémoire, mais encore de grouper tout ce qui a été dit d'une même question. Enfin, un *Lexique* de tous les mots contenus dans les textes termine le volume.

Cet ouvrage est le fruit de longues années d'enseignement. Tout ce qu'il contient, jusqu'aux moindres détails, a été mûri, pesé, revu avec un soin jaloux et une conscience scrupuleuse. Ceux qui le prendront pour guide arriveront vite et sans jamais égarer leurs efforts à une connaissance sûre et pénétrante de la langue russe.

Maurice GRAMMONT.

L. Sainéan. — L'Argot ancien (1455-1850). Ses éléments constitutifs, ses rapports avec les langues secrètes de l'Europe méridionale et l'argot moderne, *Paris, Champion*, 1907 [VIII-350 p. in-12°].

A part quelques essais d'amateurs, faits sans métode, et par suite à peu près dénués de valeur, on ne possédait guère jusqu'à présent de travaux sérieux sur l'argot proprement dit que l'*Etude sur l'Argot français* de M. Schwob et G. Guieysse (1889) et les

Etudes de philologie comparée sur l'Argot de Fr.-Michel (1856). Mais dans ces dernières la part qui revient à l'apport des patois français et surtout des patois méridionaux n'est pas faite assez large. Dans celle de Schwob et Guieysse, ce sont trop les procédés de l'argot moderne qui sont exposés, et l'argot ancien n'est pas assez considéré en lui-même. Du moins Schwob a-t-il eu le grand mérite de mettre en lumière l'incomparable valeur du dossier concernant le procès des Coquillards en 1455, qui constitue un document d'une importance capitale pour l'ancien argot des voleurs.

M. Sainéan a donc eu grand raison de penser qu'il i avait lieu de reprendre à pied d'œuvre et de poursuivre métodiquement l'étude de l'argot. Il examine d'abord soigneusement les sources, et montre combien elles sont souvent défectueuses et combien elles demandent à être utilisées avec critique. Puis il pénètre au cœur de son sujet et étudie les procédés caractéristiques de la langue argotique, procédés fonétiques consistant à modifier certains fonèmes ou à en changer l'ordre, procédés morfologiques se manifestant par l'emploi de suffixes particuliers, enfin et surtout procédés sémantiques ayant pour effet de donner aux mots, grâce à une manière originale d'envisager les choses, une signification inusitée et d'ordinaire imprévue.

D'où vient le vocabulaire argotique, si étrange au premier abord? Il était ingénieux de le tirer de l'ébreu, du celtique ou du vieux-aut-allemand à une époque où ces langues étaient presque totalement inconnues; aujourdui qu'elles sont à la portée de qui veut se donner la peine de les apprendre, une pareille fantaisie n'est plus de mise. M. Sainéan montre que le vocabulaire de l'argot des voleurs est essentiellement l'ancien français, et en seconde ligne les patois français, tant du Nord que du Midi de la France.

Quant aux éléments empruntés au deors, ils sont beaucoup moins considérables qu'on ne pourrait être tenté de le croire; ils ne remontent ni au germanique, ni au latin, ni au celtique, ni au basque, mais ils proviennent presque uniquement du fourbesque, argot d'Italie, et de la germania, argot d'Espagne. C'est donc encore du roman.

L'argot, après avoir tiré la substance de son lexique des parlers indigènes, a réagi à son tour sur ces derniers. Son influence a été grande sur les diverses langues secrètes de la France et du Sud de l'Europe; les termes qu'il a fournis aux parlers populaires et même au français proprement dit sont maintenant nombreux.

Le livre de M. Sainéan n'est pas impeccable de tous points; quelques détails sont erronés, certaines étimologies sont à réviser. C'était inévitable dans une matière aussi neuve encore, aussi étendue et aussi obscure. Mais il a le grand mérite d'avoir mis les choses

au point pour toutes les questions essentielles concernant l'argot. Il restera, pour les études ultérieures, la base solide et indispensable.

Maurice Grammont.

L. Roudet. — Eléments de phonétique générale, avec 23 figures dans le texte, *Paris*, *Welter*, 1910 [xii-363 p. in-8°].

La fonétique a fait depuis vingt ans, grâce surtout à l'expérimentation, des progrès considérables, et il en est résulté que beaucoup de personnes à qui cette science n'est pas familière ont entrevu quelques-uns des services qu'elle peut rendre, et ont éprouvé le désir d'i être initiés. Les professeurs de langues étrangères vivantes, sauf ceux qui resteront toujours en proie à une incurable routine, comprennent depuis longtemps déjà combien la fonétique peut apporter de simplification et de précision dans leur enseignement, combien elle peut faire gagner de temps à l'élève en lui évitant des tâtonnements indéfinis, avec quelle rapidité elle lui permet de se mouvoir à l'aise dans un nouveau domaine, quelle lumière elle lui fournit pour en éclairer dès l'abord tout ce qui serait resté longtemps et peut-être toujours obscur. Il serait temps aussi que le Français qui enseigne le français, l'Allemand qui enseigne l'allemand, le maître qui enseigne à ses élèves leur propre langue se rendît compte que sans la fonétique on n'arrive le plus souvent qu'à une connaissance très superficielle et grossière de la langue; on n'en saisit pas les nuances, on n'en pénètre pas les secrets intimes, on ignore tout du jeu combiné des pauses et des changements d'intensité ou de auteur, on reste insensible aux effets artistiques dont un écrivain de génie a paré sa prose ou ses vers.

Mais comment acquérir les notions indispensables? Où trouver les éléments et les principes de la fonétique, et par quel moyen devenir capable d'en faire soi-même l'application? Naturellement, nous ne parlons pas de la fonétique des filologues, qui n'a jamais rien appris à personne et ne fait qu'ajouter aux langues une complication de plus; ce n'est qu'une caricature de la fonétique. La fonétique des fonéticiens n'est enseignée à peu près nulle part, parce qu'elle ne figure dans aucun programme, la rédaction des programmes étant confiée d'ordinaire à des gens incompétents. C'est pour la même raison qu'il n'i a pas de livre où l'on puisse se renseigner sur les choses de la fonétique; il est notoire, en effet, qu'un livre portant sur des matières qui sont absentes des programmes ne trouve en général pas d'éditeur ou n'a pas d'écoulement.

Il faut donc louer M. Roudet et son éditeur d'avoir entrepris de combler une lacune qui devenait intolérable; il faut ajouter

qu'ils i ont réussi d'une manière assez satisfaisante. Leur manuel donne une réponse en somme à toutes les questions générales de fonétique que l'on peut avoir à se poser. Pour tout ce qui concerne la nature fisique et fisiologique de la parole, les éléments constitutifs des sons du langage, l'expérimentation et les moyens de vérification, l'auteur fait preuve d'une réelle compétence. Les définitions sont presque toujours correctes, l'exposition claire et précise. Son livre aura certainement, malgré les programmes, le succès que nous lui souaitons et qu'il mérite.

Il faut donc dès maintenant songer à une deuxième édition, et c'est en vue de quoi nous consacrerons le reste de ce compte rendu à peu près uniquement à des critiques. D'abord nous aimerions que ce livre fût moins épais et d'un format plus petit; il est toujours avantageux qu'un manuel soit court et facilement maniable. On pourrait obtenir ce résultat sans écarter aucune question et sans nuire à la clarté. Il i a maint chapitre qui aurait gagné à être plus condensé. Toute la deuxième partie est particulièrement frappante à ce point de vue; l'idée de traiter d'abord des voyelles en général, des consonnes en général, puis des voyelles en particulier, des consonnes en particulier, a amené l'auteur à de fréquentes redites, qui sont tout à fait inutiles et même désagréables.

Presque toutes les taches et tous les défauts que l'on peut relever dans cet ouvrage remontent à une cause unique: l'auteur n'est pas suffisamment linguiste. Il ne faut jamais oublier que la fonétique est l'étude des sons du langage et que ces sons n'ont de réalité que dans les langues. La fonéticien doit connaître à fond l'istoire et l'évolution de langues assez nombreuses et assez diverses; sans quoi il ne se doute pas de la plupart des problèmes qui se posent et ne voit pas les conséquences de leur solution. Certes M. Roudet n'est pas étranger à la linguistique. Il a fait sur la langue française des recherches qui dénotent de vraies qualités d'observation et de métode. Telles sont celles qu'il résume, p. 250-252, sur la désaccentuation et le déplacement de l'accent; ce sont là des choses neuves, d'une importance considérable, et justes d'une manière générale; il a posé les bases essentielles du déplacement de l'accent; mais le détail de la question demande encore des recherches approfondies, car elle est beaucoup plus complexe qu'il ne l'a laissé entendre. De même, p. 258, la règle qu'il donne pour la prononciation des consonnes finales et les liaisons est excellente (malgré une faute d'impression malencontreuse, qui n'est pas relevée aux *corrections*); mais ici encore la réalité comporte beaucoup de détails que l'auteur n'envisage pas. Il a aussi de bonnes remarques sur la place de l'accent de auteur dans l'interrogation, p. 215-216; mais

combien les faits sont plus variés et plus nuancés qu'on ne pourrait le croire d'après ce qu'il dit !

On conçoit combien est insuffisante une métode qui consiste, dans une question complexe, à n'envisager qu'une partie des faits ; mais ce qui montre surtout que les connaissances linguistiques de l'auteur ne sont ni assez profondes ni assez étendues, c'est que dans la 4e partie, intitulée *L'évolution phonétique*, p. 271-353, bien que les considérations générales soient d'ordinaire assez justes, on trouve presque à chaque page des détails à critiquer, et, ce qui est plus frappant, c'est que tant dans les autres parties que dans celle-ci presque toutes les fois que M. Roudet cite un exemple réel, tiré d'une langue moderne ou ancienne, pour éclairer le fénomène qu'il expose, cet exemple porte à faux ou même contredit ce qu'il a pour mission de confirmer. Voici quelques cas de ce genre :

P. 107-108. Le digamma « n'a disparu complètement de la graphie et de la prononciation qu'au Ve siècle avant l'ère chrétienne ». Certains dialectes l'ont encore au IIe siècle.

P. 108-115. Tout ce qui concerne la question, d'ailleurs fort difficile, des diftongues est très contestable à divers égards. On oublie trop souvent qu'il n'i a aucune raison pour que la sillabation usitée en métrique soit toujours valable en fonétique. Il n'i a, par exemple, aucune différence pour le sillabisme fonétique entre la diftongue allemande *ei* atone et le *ai* français de *nous haïssons, nous trahissons*.

P. 176. Quand deux occlusives se suivent « en français le plus souvent chacune des occlusives a son explosion. Il serait donc absolument contraire aux habitudes de la langue de prononcer une expression telle que *fête de nuit* en supprimant les *e* muets et avec une seule implosion et une seule explosion ». Tout cela est faux. Il n'i a qu'une seule prononciation correcte et courante de *fête de nuit* et des cas analogues. Le premier *e* tombe totalement et le second subsiste plein, suivant la règle générale ; l'implosion du *d* suit immédiatement celle du *t* sans que l'occlusion soit rompue entre les deux. La seule particularité à noter, c'est qu'au contact du *d* le *t* devient d'ordinaire ou complètement ou partiellement sonore (cf. *MSL*, VIII, p. 56 et suiv.).

P. 274. De la comparaison des formes qu'un même mot présente dans des idiomes différents, on peut inférer, dit-il, la forme primitive à laquelle remonte chacune d'elles, quand le prototipe n'est pas attesté istoriquement. Rien n'est plus juste, mais aucun romaniste n'ignore que le seul exemple qu'il cite, fr. *trouver*, it. *trovare*, etc., est le pire qui pût être choisi.

P. 296. Citer lat. *plēnus* comme exemple du traitement de *l* voyelle est franchement une erreur un peu trop criante. Elle est relevée aux *Corrections*, mais il serait bon que ceux qui s'occupent d'une ou de plusieurs langues romanes connussent assez l'istoire de la langue latine pour n'avoir pas besoin qu'une âme charitable vienne leur signaler quand il est trop tard des confusions de cette importance.

P. 316. « Dans un groupe de voyelles le latin populaire accentuait toujours la plus ouverte (*pariétem, filiólum*) ». C'est très mal interpréter les faits (cf. *RLR*, XLV, 92). Quand de deux voyelles en contact l'une devient consonne, elle cesse par le fait de pouvoir porter l'accent, qui est obligé de se placer sur l'autre (cf. *RLR*, XLV, p. 418, 2°). En outre, on ne voit pas ce que viennent faire ici *magistrum* et *traditor*.

P. 329 à 331. Nous disions dès 1895 : « Si l'on démontre qu'il y a dans la phonétique toute une catégorie de faits n'ayant d'autre mesure que le caprice et le hasard, on sera bien près d'avoir démontré que toutes les lois phonétiques qui font l'orgueil de la linguistique moderne ne sont qu'une illusion et témoignent plus de l'habileté de leurs auteurs que de la rigueur de leur méthode, de leur science et de leur perspicacité. » (*La dissimilation*, p. 10) ; et nous montrions à la suite que celui de tous les fénomènes fonétiques qui semble au premier abord le plus capricieux, la dissimilation, obéit aussi à des lois rigoureuses. M. Roudet ne l'ignore certainement pas, mais il n'a sans doute pas été convaincu, ou bien il croit avoir rencontré des cas qui échappent à l'action des prétendues lois. Il déclare en effet que dans une langue l'assimilation, la dissimilation, la métatèse s'exercent sur la plupart des mots avec régularité, mais que certains, « dont les conditions phonétiques sont semblables », leur échappent. Quels sont donc les exemples qui viennent à l'appui de ces affirmations déconcertantes ? C'est l'opposition du traitement de fr. *dette* avec celui de fr. *coude;* mais ces mots ne sont pas dans des « conditions phonétiques semblables » (cf. Grammont : *Le patois de la Franche-Montagne*, p. 125). C'est fr. *chercher* (de ancien fr. *cerchier*) qui a subi une assimilation dont on ne voit pas trace dans *sécher, sachet, sachez;* mais *chercher* présente un *ch* après l'*r* dans toute sa flexion, tandis qu'à côté de *sécher* il i a *sec*, à côté de *sachet* il i a *sac*, à côté de *sachez* il i a *sais, savons, savoir*. Un seul fait bien établi, qui serait en contradiction avec une loi fonétique, prouverait que cette dernière est inexistante ; ce fait, M. Roudet ne nous l'a point apporté.

Maurice Grammont.

Ph. Martinon. — La prononciation de l'*e* muet (*Revue de philologie française et de littérature*, XXVI, 100-130), *Paris, Champion*, 1912.

M. Martinon a éprouvé le besoin d'embrouiller ce que j'avais mis en ordre il i a vingt ans et d'obscurcir ce que j'avais élucidé. Il n'aboutit à aucune conclusion générale sur la prononciation de l'*e*, et rien n'est moins surprenant : avant de discuter de fonétique il serait bon d'être fonéticien, de même qu'il pourrait être utile de connaitre à fond la prononciation française ou plutôt les prononciations françaises avant d'en vouloir codifier les nuances. L'article est suivi d'une note, involontairement amusante, où le directeur de la *Revue* déclare qu'il a ésité à le publier et qu'il ne s'i est résolu qu' « en raison des observations précises qu'il contient ». Ces observations précises, quand elles ne sont pas simplement erronées, ce qui est fréquent, consistent à relever, à côté de la prononciation de mots de la langue courante celle de mots savants ou livresques, à côté de prononciations régulières et indépendantes des prononciations analogiques, à côté de prononciations correctes des prononciations dialectales. Ce ne serait pas un mal si l'auteur indiquait à chaque fois l'origine et le caractère de la prononciation qu'il signale ; mais il n'en est rien ; il se contente de mettre tout ensemble sans distinction ni critique, et il en résulte une inextricable confusion où il reste empêtré.

Maurice Grammont.

Carteggio di Alessandro Manzoni a cura di Giovanni Sforza e Giuseppe Gallavresi, con 12 ritratti e 2 fac simili, 1803-1821. (*Opere di Alessandro Manzoni*. Edizione Hoepli. Vol. IV. Parte prima), *Milano, U. Hoepli*, 1912 [xx-610 pp in-8°, L. 6,50].

Enfin, voici l'édition si longtemps attendue de la *Correspondance* de Manzoni ! « *Per gran tempo*, dit très justement la note de presse adjointe aux *Recensions-Exemplare* du volume, *era invalsa l'erronea credenza che il Manzoni avesse scritto poche lettere e che quelle poche fossero di ben scarsa rilevanza agli occhi del critico.* » Mais cette erreur, il fallait, pour la détruire, autre chose que les promesses d'un Bonghi et si le *saggio* que nous donna, en 1875 et en 1882, Giovanni Sforza, ne fit guère que nous mettre, comme on dit, l'eau à la bouche, nous tremblâmes, lorsque l'annonce de la nomination de cet érudit à la direction des *RR. Archivi di Stato* à Turin nous eut permis de craindre que l'œuvre augurée demeurât, cette fois encore, sans réalisation. Car, depuis 1905, date à laquelle l'éditeur Hoepli mit, sur la couverture de la *Parte I* de la 2ª *Edition* accrue

des *Brani Inediti* des *Sposi*, l'*Avviso* suivant: « *Sto per incominciare la stampa del* Carteggio di Alessandro Manzoni, *etc., etc.* », signé *Sforza*, rien ne venait qui pût justifier l'extrême et, à la fois, vacillante confiance en la promesse trop lointaine, déjà, pour ne point devenir énigmatique. En vain recherchâmes-nous, l'an dernier, quand l'inépuisable bonté du Commandeur Hœpli nous eut fait tenir le volume de la 2e *Edition* accrue des *Tragedie*, *Inni Sacri* et *Odi* par Scherillo, quelque nouvel indice de l'imminente publication de cette *correspondance*. L'*avviso* manquait et, tout à la tristesse de ne devoir jamais lire, peut-être, l'histoire épistolaire de cette fameuse conversion qui fut toujours ce qui, plus encore que sa production littéraire, nous passionna le plus en Manzoni, nous compulsions mélancoliquement les feuillets de la correspondance, proche à paraître, de Marcellin Defresne avec Jean Reboul, pour y trouver les témoignages inédits, et d'autant moins suspects en leur brièveté même, de l'ardente foi chrétienne du grand ami du protecteur du poète nimois. Et voici pourquoi, maintenant que les loisirs des vacances nous ont accordé le temps propice, nous rejetterons loin de nous tout vain ballast érudit (1), pour, de ces 285 lettres, ne nous préoccuper que de celles où le mari d'Henriette Blondel a dû démonter, dans l'intimité, le mécanisme de son âme.

Un polygraphe un peu trop disposé à « révéler » industriellement la « pensée étrangère » aux Français crédules qui ne savent que leur langue, M. T. de Wyzewa a, dans la *Revue des Deux Mondes*

(1) Si d'érudition nous voulions nous soucier, nous aurions quelques reproches à adresser aux éditeurs, plus spécialement, sans doute, à M. Gallavresi. Bornons-nous à un seul. Eh quoi? nous nous sommes donné la peine (nous qui, dénué de tout appui officiel, loin des sources de la science, soutenons, par l'effort d'une volonté tenace, l'infortune qui nous ploie!) d'accumuler sur N.-G. Biagioli et, mais incidemment, sur Francesco Salfi les plus précieuses références au t. IX (1909) du *Bulletin Italien*, avant la publication de *Dante e la Lunigiana* (*cf.* à ce sujet la *note* du *Bulletin*, p. 79) et nos éditeurs en sont encore à ignorer cet article (*cf.* p. 98, *note* 1.) Mais ce qu'ils rapportent sur Salfi, p. 502, *note* 1, est-il plus solide? Ils ignorent que, sur Salfi, la seule référence qui vaille est le renvoi à la *note* 4 de la p. 128 (*13 Pratile*) du très docte *Mémoire* du Prof. Giuseppe Manacorda: *I Rifugiati Italiani in Francia negli anni* 1799-1800 *sulla scorta del Diario di Vincenzo Lancetti e di documenti inediti dagli archivi d'Italia e di Francia* (extrait des *Memorie della Reale Accademia delle Scienze di Torino*, série II,

du 15 septembre 1912, entrepris de tirer au clair l'énigme de cette conversion manzonienne après lecture rapide du 1er tome de sa *Correspondance*. Ce faisant, il n'a point su, apparemment, qu'un écrivain suisse, et non des moindres — M. J. de Mestral-Combre-

t. LVII [Torino, 1907] *.) Et, puisque nous avons été amené à leur signaler une source d'eux inconnue — la correspondance de Manzoni avec Marcellin Defresne, sur lequel ils pourront consulter les lumières de M. Cherrier, à Chevregny, par Urcel, (Aisne) — qu'ils nous permettent de leur offrir ici une lettre inédite de Manzoni à Jean Reboul, tracée par Manzoni d'une main ferme à la suite d'un billet de Defresne audit Reboul, en date de Milan. « Milan ce 27 juin 1844. Il est vrai, Monsieur, que je serais cent fois plus heureux de vous exprimer de vive voix la vive et *tendre* admiration que vos premiers vers m'ont inspirée, et à laquelle les derniers n'ont fait qu'ajouter. Mais Defresne me calomnie en vous faisant presque croire que ce ne m'est pas un grand bonheur de vous l'exprimer de la seule manière qui me soit possible. Je redis bien souvent qu'il faut bénir Dieu de ce qu'un aussi beau talent que le votre soit employé à faire le bien : car c'est le faire que de le faire aimer ; et je ne serais pas heureux de vous le dire à vous-même? Votre très humble et très obéissant serviteur, Alexandre Manzoni. » Dans le billet, Defresne disait, en effet, à Reboul : « Mon cher Reboul ; vous envieriez bien mon bonheur, je suis chez Manzoni, me voilà établi dans son cabinet, à sa table, et je vous écris assis sur son fauteuil et tenant sa plume..... Manzoni a reçu votre livre, mais Manzoni ne veut pas vous écrire, il s'est fait cent querelles de ce genre, est-ce qu'un poète est un homme? vous savez mieux que personne que c'est un animal d'une nature et d'une espèce toute différente. Qu'y puis-je faire?..... Adieu, le poète de Milan a un bon moment, il veut vous écrire

* Pour ce qui est de Salfi et Manzoni, nous noterons que Salfi, après avoir très loué Manzoni (*Revue Encyclopédique*, t. IV [1819], p. 225 et t. VI [1820], p. 344-350) critiqua durement ses *Sposi* (*ibid.*, t. XXXVIII [1828], p. 376-389). Voyez, d'ailleurs, sur cette dernière critique, les pp. L-LII de la *Parte II* des *Brani Inediti*. M. G. Sforza, qui n'a pas songé à y citer les témoignages antérieurs de Salfi sur Manzoni, y est trop dur pour l'exilé italien, lorsqu'il écrit que sa critique « *raggiunge addirittura il grottesco* ». Il semble que le jugement de Niccolini — traitant Salfi de *canuto e solenne buffone* — ait déteint sur lui.

mont — avait déjà tenté la même tâche dans la *Semaine Littéraire* des 17 et 24 août 1912: *Le Mariage et la Conversion d'Alexandre Manzoni*, ni que, dans le *Journal de Genève* du 31 août 1912 Dora Melegari avait, avec beaucoup d'intelligence, effleuré la matière dans un feuilleton intitulé: *Un janséniste au XIXe siècle;* toutes contributions dont la connaissance préalable n'eût point nui à notre intrépide divulgateur, semble-t-il. En tout cas, il s'en tient à l'explication, trop facile, en vérité, par le « *miracle d'amour* » (p. 467) — ce qui est, si l'on veut, un progrès, sur le « *miracle de la Vierge* » (1), mais ce qui se trouvait déjà dans l'article du Dr. Guido

un mot et je lui laisse la place, de peur que cet heureux accès lui passe avant d'avoir produit son effet..... » — A plusieurs reprises, Defresne parle, dans sa correspondance inédite avec Reboul, des missives de Manzoni. Il lui écrit, par exemple, le 6 novembre 1846, de Colombes: « notre cher et illustre ami Manzoni vient de marier sa fille Victorine à M. Giorgini, Lucquois. M. Giorgini a été à 22 ans professeur de droit criminel à Sienne et il est professeur de droit canon à Pise, il a 28 ans. Manzoni dit que c'est un homme qui se fera un nom, s'il le veut, dans l'histoire et dans la philosophie appliquée plus largement à la société. M. Giorgini, son père, est directeur de l'instruction publique de Toscane à Florence, et M. Giorgini, son grand père, est Ministre de l'Intérieur du duc de Lucques!!!!!! Réjouissez-vous comme moi, avec Manzoni de cette alliance qui le comble de joie... » Cette amitié de Defresne et Manzoni durait encore en 1858, date à laquelle Defresne publiait: *De l'Invention, Dialogue philosophique de Manzoni, etc. traduit de l'Italien Et précédé d'une Notice sur Rosmini par M. de Fresne, ancien conseiller d'Etat* (Paris, Vaton, 1858, in-16.)

(1) Cette légende de la conversion de Manzoni par l'effet miraculeux d'une image de la Vierge, dans une église parisienne, réapparaît, simplement atténuée, dans la *Letteratura Italiana Moderna e Contemporanea* de Vittorio Ferrari (Milano, U. Hœpli, 1904, 2e édition), p. 152: « Ma quando la moglie sua, due anni appresso, abiurò solennemente la sua fede per la cattolica, il fondamento religioso che era profondo nell'animo del Manzoni, gli fè risentire intenso il bisogno di pregare e di credere, *fra le alte e misteriose* (*sic!*) *navate della Chiesa di San Rocco a Parigi.* » Le poète et littérateur « spiritualiste » italien Luigi Cicconi, qui écrivit pour le *Dict. de la Conversation et de la Lecture* (t. XXXVII [Paris, 1837], p. 64-68) l'article Manzoni, consignait une version, en somme vraisemblable, de cette conversion, que l'on n'a pas songé encore à

Mazzoni au t. XXII, p. 1197, de la *Grande Encyclopédie*, et, antérieurement, dans le *Larousse*, t. X, p. 1110! Nous aimerions, presque, mieux l'intrépidité héroïque de Ricciotto Canudo — qui, avant d'être *Canudo* tout court, fut, semble-t-il, au moins dans l'esprit de M. A. Jeanroy, un *Ricciardo* intermédiaire (cf. la *note bibliographique* de son *Giosuè Carducci* [Paris, 1911], p. XV) —, lequel, dans le *Mercure de France* du 1er octobre 1912, écrit, p. 653, de Manzoni : « sa psychologie est facile à faire, si facile qu'elle n'en vaut pas la peine. Un mot nous est venu d'Allemagne, pour la caractériser : phariséisme. Les rapins de Montmartre et d'ailleurs disaient : bourgeoisisme. C'est tout. » Et ce n'est, certes, pas grand'chose. Mais M. H. Hauvette n'avait-il pas, dans sa *Littérature Italienne* (Paris, 1906), esquivé, lui aussi, ce délicat problème, reconnaissant simplement, p. 417, que « cette conversion a donné lieu à beaucoup de commentaires malveillants », sans tenter de l'expliquer d'autre sorte. Si Manzoni fut — et c'est Marc Monnier qui l'a dit, à propos du *5 Maggio* — le « poète de la résignation », nous aimons à croire que ses mânes n'auront point été émues à l'excès de cette tardive levée de plumes en faveur d'un *Q. E. D.* demeuré sans réalisation acceptable.

Dans leur malheureuse préoccupation d'inonder de références bio-bibliographiques — inutiles pour le lecteur moyen et superflues pour l'érudit de métier — le bas des pages de leur volume, les éditeurs du *Carteggio* n'ont pas accordé, à cette année climatérique 1810, l'honneur de quelques annotations aptes à résoudre, du moins partiellement, une énigme sur laquelle l'on a, cependant, passablement divagué. Nous attendions d'eux, à l'*Introduction*, au moins une explication à ce sujet et nous avouons que l'assurance qu'ils y expriment, p. IX, que leur méthode est « *sobriamente interpretativa* », parce qu'elle identifie « *colla massima cura* » les lieux et les personnes, mais fuit comme la peste les « *commenti morali ed*

exhumer. Ce fut disait-il, à Paris, au milieu de sa famille, que « dans une conversation spirituelle, mais dans laquelle la religion n'était pas épargnée, une parole inspirée par la foi alla jusqu'au cœur du poète : *Et moi, je suis croyant!*, s'était écriée une personne de la société. La conviction de cet homme, au moment même où l'impiété triomphante prodiguait le sarcasme et la raillerie, fut pour lui le signal d'une révolte intellectuelle, l'aurore d'un nouveau genre de poésie. » On verra plus loin nos raisons, mais cet épisode serait assez dans la nuance psychologique de celui que Monti avait reconquis aux muses par une phrase : « *Se andate avanti così, bei versi che faremo in avvenire!* »

estetici », nous laisse rêveur. Enfin, le mal est fait ; sachons nous y résigner ! Il faut croire d'ailleurs, que ce qui, pour nous, est un « mal » sera, pour d'autres, un *summum bonum*. Déjà, M. J. de Mestral-Combremont ne nous a-t-il pas appris — dans son article : *Manzoni intime*, de la *Gazette de Lausanne* du dimanche 4 août 1912 — que M. Gallavresi « *a dû* » goûter beaucoup des « *joies* » spéciales aux « *fouilleurs d'archives?* » Nous en accepterons l'augure, non sans regrets. Il reste que personne, parmi tous ceux qui auront signalé l'apparition du *Carteggio* et disserté à son propos, n'aura apporté une interprétation nouvelle du grand acte de 1810. L'écrivain suisse susmentionné constate même : « Rien de moins romanesque que l'existence de ce grand romancier. Entre une mère et une femme qu'il aime tendrement et qui s'aiment tendrement l'une l'autre, il serait parfaitement heureux, si ses « *maux de nerfs* », lui laissaient quelque trêve, et s'il n'était pas éloigné de Paris, de la société d'Auteuil, et surtout de son cher Fauriel... Du reste, à part quelques discussions sur des questions d'art fort intéressantes d'ailleurs, la littérature tient peu de place dans cette correspondance. » Ce qui revient à contresigner, avant la lettre, l'opinion de Ricciotto Canudo. Cependant D. Melegari, plus perspicace, notait : « Dans cette correspondance de Manzoni..., nous assistons à la formation de son esprit. Beaucoup de choses, au premier abord, surprennent en lui, nous paraissent inexplicables... » Ces « *choses* », qui ne sont que secondaires, l'on nous dispensera de les transcrire du *Journal de Genève*, mais l'une d'elles, certes, qui consiste dans l'expression d'une légitime surprise, rend bien l'état d'esprit d'à peu près tous nos collègues, critiques du *Carteggio*. « Dans le volume publié par les soins de MM. Gallavresi et Sforza, il est malheureusement beaucoup plus question de la conversion d'Henriette Blondel que de celle d'Alessandro Manzoni, et c'est, au contraire, dans cette dernière âme que nous aurions voulu pénétrer intimement, et savoir comment l'auteur des *Promessi Sposi* passa de l'athéisme agressif au jansénisme austère et un peu étroit qui devint sa marque religieuse... » Il est seulement regrettable qu'aucun d'eux, avant de laisser courir la plume, n'ait songé qu'il eût été bon, peut-être, de voir ce qu'avaient déjà écrit sur la matière et Michele Scherillo, p. XX *sq.* de la première édition (Milano, Hoepli, 1907) des *Tragedie, etc.*, dans son étude préliminaire : *Sul decennio dell' operosità poetica del Manzoni* (remplacée par un discours sur *Manzoni e Cavour* dans la 2ᵉ éd.) et Francesco D'Ovidio dans ses *Nuovi Studii Manzoniani* (Milano, Hoepli, 1908), p. 211-223 : *Di un libro concernente il ritorno del Manzoni alla fede cattolica* (ce livre sans valeur était celui de C. Magenta, paru à Pavie en 1876, 144 pp.

in-8° : *Monsignore Luigi Tosi e Alessandro Manzoni :* cet article de D'Ovidio, paru en 1877 dans la *Giornale Napoletano*, fut d'abord inséré en 1878 dans ses *Saggi Critici*, p. 49 *seq.*, avant la réimpression de 1908), puis *ibid.*, p. 227-253 : *Ancora della Conversione del Manzoni* (à propos du livre de De Gubernatis : *E. Degola. Il clero costituzionale e la conversione della famiglia Manzoni* (Firenze, Barbèra, 1882) ; et, du même encore, dans la *Rivista d'Italia*, 1908 (XI, 6) : *Ancora della Conversione del Manzoni* (importantes observations et rectifications sur l'article de M. A. Gazier : *Manzoni à Port-Royal en* 1810, dans la *Revue Bleue* du 14 mars 1908, p. 325-332 ; M. Gazier — qui se fait traduire les textes Custodi par M. H. Hauvette [p. 330, *note* 1] se contentait, pour expliquer la conversion, de l'argument de la « *femme adorée* » [p. 331] ; il n'a, d'ailleurs, pas jugé à propos de communiquer aux lecteurs de la *Revue Bleue* les conclusions de M. D'Ovidio). En somme, les « collègues » précités ont fait preuve, en la matière, du même optimisme bon enfant que le Suédois Helmer Key, p. VII de son *Alexandro Manzoni. Litteraturhistorik Studie* (Stockholm, 1894), à la *biografisk skiss af Manzonis lif*, où la conversion est mentionnée sans scrupules de réflexion.

Puisque le *Carteggio* n'apportait rien, n'eût-il pas fallu chercher ailleurs ? Et il n'était nullement besoin d'aller loin. La connaissance de l'*œuvre* de Manzoni suffisait. Sa conversion nous a toujours fait ressouvenir de celle d'Augustin, avec cette différence qu'ici Ambroise est remplacé par Henriette et que la fille du banquier genevois établi à Milan joue le rôle qu'avait joué l'archevêque de cette ville, quatorze siècles auparavant.

Come un forte inebbriato
Il Signor si risvegliò (1).

Ainsi chante Manzoni dans son hymne : *La Risurrezione*. Mais le *Seigneur*, qu'Augustin poursuivait, sans l'atteindre, parmi les rêves de l'imagination, l'incertitude des systèmes philosophiques et les attraits décevants du plaisir, errant d'une rive à l'autre, flottant, agité, vivant de son trouble et de sa blessure, le *Seigneur*

(1) *Le Tragedie, gl'Inni Sacri, le Odi*, 2e *éd. cit.*, p. 303. On sait que cette image orientale est déjà dans le ps. LXXVII : « *Et excitatus est tanquam dormiens Dominus, tanquam potens crapulatus a vino.* » *Cf.*, du reste, *Gl'Inni Sacri e il Cinque Maggio di A. Manzoni dichiarati e illustrati*, par Venturi (1889), pp. 47-48. L'*Urania* se lit pp. 380-389 des *Tragedie, etc., éd. cit.* ; l'*In Morte*, pp. 369-375 (p. 373, l'erratum : *In nome di C. J.*).

qu'il adorait, bien que ne le connaissant encore d'autre sorte qu'à travers l'erreur manichéenne, Manzoni, lui aussi, le cherche, sans le savoir, à travers son existence de libre-penseur. Qui a lu *Urania*, qui est de 1807-1809, — et que l'auteur devait si impitoyablement renier, *on le conçoit* (Hauvette, *op. cit.*, p. 416) — sans y noter combien cette Olymperie conventionnelle décèle un besoin d'idéalisme solide et concret ? N'est-il pas évident qu'un instinct irrésistible élève le Manzoni d'alors, du *Sturm und Drang*, des vers *In morte di Carlo Imbonati*, vers le ciel authentique de la mythologie chrétienne ? Son philosophisme sentimental est incapable de le tranquilliser. On démêle dans l'exercice de ses facultés certain embarras, un vague sensible. *Défaut de maturité?* Le qualificatif est aisé. Mais nous demanderons que l'on daigne remarquer combien, d'autre part, ce Manzoni encore vert manque, dans son style, de jeunesse et d'élan, à tel point qu'on jurerait que c'est un vieillard, et non un jeune homme de 18 ans, qui commet ces missives. D. Melegari l'a parfaitement compris. « Bien qu'il eût vécu longtemps à Paris, et à plusieurs reprises, et y eût des relations intimes (sa mère et lui ne se trouvaient bien qu'à Paris et y revenaient sans cesse), on est surpris de le voir aussi peu français dans le tour de sa phrase et de son esprit. » Il ne s'emparera définitivement de notre langue, pour la manier avec une dextérité merveilleuse, qu'après le séjour parisien de 1819, où il connut Cousin, Lamennais, *etc.* Il est, d'ailleurs, une différence capitale entre la façon dont Augustin et Manzoni adoptèrent le dogme chrétien. Chez Augustin, la conversion est d'ordre émotif pur ; chez Manzoni, les nouveaux principes, avant d'émouvoir son âme et de la conquérir, trouvèrent, en son intellect, la complicité d'un découragement trop justifié. « Effectivement, écrivait en 1837 Luigi Cicconi à l'article cité, ses premiers essais, quoique assez éclatants, durent le convaincre qu'il ne pouvait aspirer à une couronne immortelle sur la cîme du Parnasse italien, déjà occupé par des génies d'un ordre supérieur. Il dit lui-même, en parlant de cette époque de sa vie : « *J'aurais inutilement versé des torrents d'encre...* » (1). Sa conversion fut donc, en sa sincérité inattaquable, un acte d'opportunisme dont il n'eut jamais à avoir regret. On sait assez, au surplus, que l'exagération janséniste des premières années finit par céder la place à une religion presque libérale et

(1) Voyez-en une preuve, à propos des *Versi* à la mort de Carlo Imbonati, dans l'article documentaire de M. G. Gallavresi : *La liquidazione sfortunata di una delle prime stampe di versi del Manzoni*, au n° de janvier-février 1912 de *Il Libro e la Stampa* p. 15-18.

qu'en 1865, Manzoni, malgré les prières de ses amis, ira à Turin pour y voter le transfert de la capitale à Florence, première étape sur Rome ! (1) Et cette *exagération* fut telle que sa crise de neurasthénie — on aurait bien tort d'accuser le XXe siècle d'avoir inventé cette jolie maladie ! — pourrait en avoir été une conséquence, précédée qu'elle nous apparaît par un état de tristesse, de vue sombre des choses, dont l'*Epistolario* nous fournit d'assez précis témoignages.....

Il resterait beaucoup à dire encore. Réservons-nous pour les suivants volumes. Car nous y trouverons le *gendre*, ce Massimo d'Azeglio, qui, marié à la fille aînée de Manzoni, et, à peine veuf, à la tante par alliance de sa femme, Mme Louise Blondel, nous réserve, sans doute, quelques délicates sensations et d'aimables surprises.

Camille PITOLLET.

(1) Rappelons, cependant, le précieux témoignage, oublié des *Manzoni-Forscher* italiens actuels, de Carl Witte dans la *Deutsche Rundschau* berlinoise — *cf.* un résumé dans le *Journal des Débats* du 10 novembre 1907 — sur la vivacité (antiprotestante) du catholicisme de Manzoni, à la fin de sa vie. — Et, à ce propos, nous noterons que les éditeurs du *Carteggio* ont rendu un peu bizarrement certaines graphies allemandes des lettres d'Orelli et que, parfois, même leurs graphies *françaises* sont douteuses. Mais nous n'insisterons pas, puisque ce serait là répéter M. Berthold Wiese, au n° 42 de la *Deutsche Literaturzeitung*, col. 2660.

ERRATA

P. 253, art. 371, l. 1, mettre une virgule, et non un point, après Pereyri.

P. 312, art. Czo, l. 3, B 134, lire B 634.

P. 361, art. GRAYSIVODAN, l. 9, Lap. 6 1-662, lire Lap. 6_6 1662.

P. 382, dernière ligne, 35r°, lire 35 r°.

P. 407, l. 18, ressemblanbles, lire ressemblances.

P. 420, l. 17, mettre un point, et non une virgule, après N.

TABLE DES MATIÈRES

Tome LV

ARTICLES DIVERS

	Pages
J. Acher. — A propos d'un doute sur le livre de Chiswick.	60
G. Bertoni. — Noterelle provenzali	92
J. Calmette et G. Hurtebise. — Correspondance de la ville de Perpignan	77
A. Devaux et J. Ronjat. — Comptes consulaire de Grenoble (1338-1340)	145
Introduction	145
Comptes de 1338-1339	199
Comptes de 1339-1340	221
Lexique	301
Index des noms propres	352
Table des matières	381
L. Lambert. — Chansons pastorales	5
C. Pitollet. — Un épisode inédit de la carrière scientifique de J.-B. Muñoz	527
G. Pitré. — La démopsychologie. Traduit par L.-G. Pélissier.	497

BIBLIOGRAPHIE

1° Revue des Revues	104, 383, 578
2° Comptes rendus	
Beaurepaire-Froment (De). — Bibliographie des chants populaires français (Millardet)	136
D. Behrens. — Grammatik des altfranzösischen (Acher)	468
A. Benoist. — Le théâtre d'aujourd'hui, 1re série (Rigal)	473
G. Bertoni. — Il Canzoniere provenzale di Bernart Amoros (Anglade)	471
P. Boyer et N. Spéranski. — Manuel pour l'étude de la langue russe (Grammont)	583
K. Brugmann. — Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes (Grammont)	385
F. Brunetière. — Etudes sur le XVIIIe siècle (Rigal)	476
Calderon de la Barca. — La Española de Florencia (M.)	496
Carteggio di Alessandro Manzoni (Pitollet)	590
B. Cerf. — The franco-italian Chevalerie Ogier (Millardet).	134
V. Cherbuliez. — L'idéal romanesque en France (Rigal)	477
L. Clédat. — Notions d'histoire de l'orthographe (Acher)	442
Cours de gramophonie (Grammont)	392
G. Dottin. — Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique (Grammont)	579
A. Ernout. — Les éléments dialectaux du vocabulaire latin (Grammont)	121
A.-M. Espinosa. — *Metipsimus* in Spanish and French (Millardet)	422
F. Fankauser. — Das Patois von Val d'Illiez (Millardet)	138
W. Foerster. — Altfranzösisches Uebungsbuch (Acher)	431
— Wilhem von England (Acher)	446
C. Frati. — Rassegna bibliografica (Castets)	490
P.-A. Gazzo. — La Divina Commedia (F. C.)	483

Pages

A. Grégoire. — « Edmond » (Grammont) 111
— Les vices de la parole (Grammont) 391
R. Huss. — Vergleichende Lautlehre der rumänischen Dialekte und des Gasconisch-Pyrenaeischen (Millardet) 130
Inauguration des Archives de la Parole (Grammont) 116
L. Jordan. — Savinien de Cyrano Bergerac's (Castets) 480
E. Landry. — La théorie du rythme et le rythme du français déclamé (Grammont) 400
G. Lote. — Le silence et la ponctuation dans l'alexandrin français (Grammont) 395
— Le numérisme et l'égalité numérique des vers (Grammont) 399
F. Mainone. — Laut-und Formenlehre in der Berliner franko-venezianischen Chanson de geste von Huon d'Auvergne (Millardet) 125
Ph. Martinon. — La prononciation de l'*e* muet (Grammont). 590
A. Meillet. — Les dialectes indo-européens (Grammont) 106
Mélanges linguistiques offerts à M. F. de Saussure (Grammont). 387
W. Meyer-Lübke. — Romanisches etymologisches Wörterbuch (Grammont) 108
R. Miquel y Planas. — Cançoner satirich valencià (Millardet) 423
H. Morf. — Aus Dichtung und Sprache der Romanen (Ronjat) 410
— Zur sprachlichen Gliederung Frankreichs (Ronjat). 418
Ch. Oulmont. — Les débats du Clerc et du Chevalier (Millardet) 426
E. Portal. — Antologia provenzale (Ronjat) 405
E. Romilly. — Mayâni (Grammont) 113
Th. Rosset. — Recherches expérimentales pour l'inscription de la voix parlée (Grammont) 118
— Les origines de la prononciation moderne (Grammont) 120
L. Roudet. — Eléments de phonétique générale (Grammont). 586
L. Sainéan. — L'argot ancien (Grammont) 584
C. Salvioni. — Oservazioni varie sui dialetti meridionali di terraferma (M. G.) 390
A. del Sourelh. — Ouros d'amour (Ronjat) 417
H. Souvageol. — Petrarka in der Deutschen Lyrik (Castets). 489
R. Thurneysen. — Handbuch des alt-irischen (Grammont) 579
J. Vendryès. — Grammaire du vieil-irlandais (Grammont) 579
C.-W. Wahlund. — Bibliographie der französischen Strassburger Eide vom Jahre 842 (Millardet) 129
R. Weeks. — Chevalerie Vivien (Acher) 444
G. Wissler. — Das schweizerische Volksfranzösisch (Ronjat). 414
T. Zanardelli. — Appunti lessicali e toponomastici (Millardet) 132

3° Ouvrages annoncés sommairement :

Aruch, 489. — Büscher, 467. — Clauzel, 479. — Daniel, 413. — Demey, 494. — Dimoff, 494. — Droz, 112. — Dumitrescu, 488. — Duval, 479. — Ermini, 483. — Enpinosa, 144. — Hilka, 444, 488. — Huguet, 389, 390. — Joannidès, 478. — Kaspers, 116. — Langfors, 492. — Langlois, 442. — Magnanelli, 485. — Marasca, 487. — Meillet, 108. — Meyer-Lübke, 414, 415. — Moliné y Brasés, 128. — Mondon, 416. — Monteverdi, 487. — Œuvres choisies de Stendhal, 475. — Pitollet, 115, 486. — Suchier, 482. — Toinet, 476. — Tortori, 493. — Vaganay, 426. — Vivo Prouvençò ! 412. — Zauner, 495.

Avis de Concours 144
Errata 598
Table des Matières 599

PC
2
R4
t.55

Revue des langues romanes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY